GRAND CONSEIL **PL 13360-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 29 novembre 2023

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBu-2024) (D 3 70)

Rapport de majorité de Jacques Blondin (page 9)
Rapport de première minorité de Caroline Marti (page 390)
Rapport de deuxième minorité de Marjorie de Chastonay (page 403)
Rapport de troisième minorité de Michael Andersen (page 433)

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 12.23

Projet de loi
(13360-A)

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBu-2024) (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 69, 96, 97, 108, 152, 154 et 156 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Perception des impôts
Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Budget
Le budget de l'Etat de Genève pour 2024 est annexé à la présente loi.

Art. 3 Fonctionnement
[1] Les charges s'élèvent à 10 371,1 millions de francs et les revenus à 10 326,3 millions de francs, hors imputations internes et subventions à redistribuer.
[2] L'excédent de charges s'élève à 44,8 millions de francs.
[3] Le résultat intermédiaire avant amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, s'élève à 56,7 millions de francs.

Art. 4 Investissements
[1] Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 730,8 millions de francs et les recettes à 35,2 millions de francs, hors prêts du patrimoine administratif.
[2] Les investissements nets s'élèvent à 695,7 millions de francs.
[3] Les dépenses relatives aux prêts du patrimoine administratif sont arrêtées à 19,3 millions de francs et les recettes à 9,1 millions de francs.

Art. 5 Emprunts

[1] Pour assurer l'exécution du budget, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts, au nom de l'Etat de Genève.

[2] Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

Art. 6 Garantie de l'Etat

[1] Le taux de rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixé pour l'année 2024 comme suit :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
HES-SO Genève	0,125%
Rentes genevoises	0,081%
Palexpo SA	0,125%
Fondation pour l'expression associative	0,125%
Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève	0,125%
Maison de retraite du Petit-Saconnex	0,125%
Caisse publique de prêts sur gages	0,125%

[2] La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

ANNEXE LOI

Projet de budget 2024 issu du troisième débat de la Commission des finances

en millions	Projet de budget 2024	Budget 2023	Compte 2022
Fonctionnement			
Revenus (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	10'326.3	9'508.2	11'186.4
Charges (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	10'371.1	9'984.6	10'459.6
Dont amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'art. 6A de la LGAF	101.5	118.3	724.2
Excédent de charges (art.3 al.2 LBu-2024)	**-44.8**	**-476.4**	**726.9**
Résultat intermédiaire avant amortissement de la réserve budgétaire (art.3 al.3 LBu-2024)	**56.7**	**-358.1**	**1'451.1**
Investissement			
Recettes	35.2	34.7	66.6
Dépenses	730.8	704.2	536.8
Investissements nets	**695.7**	**669.5**	**470.2**

Il s'agit des investissements hors prêts du patrimoine administratif.

Investissement (Prêts du patrimoine administratif)			
Recettes	9.1	5.1	8.5
Dépenses	19.3	19.4	34.5
Investissements nets	**10.2**	**14.3**	**26.0**

Table des matières du rapport de majorité

Résumé et synthèse des débats du point de vue de la majorité 9
PRÉSENTATION DES THÈMES TRANSVERSAUX 11
Synthèse du projet de budget 2024 11
Revenus fiscaux 16
Charges de personnel et postes 23
Péréquation financière intercantonale (RPT) 28
Dette et intérêts de la dette 31
Investissements 33
POLITIQUE PUBLIQUE A « AUTORITÉS ET GOUVERNANCE » 35
Audition de la présidence du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de la présidence du département des finances, des ressources humaines et des relations extérieures 35
POLITIQUE PUBLIQUE B « ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES » 36
Audition du département des finances (B01-B02-B03) 36
Examen de la politique « B Etats-majors et prestations transversales » – Programme B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique 39
Examen de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » – programme B05 Systèmes d'information et numérique 43
POLITIQUE PUBLIQUE C « COHÉSION SOCIALE » 44
Audition du département de la cohésion sociale 44
Audition des EPI 50
Audition de l'Hospice général 57
POLITIQUE PUBLIQUE D « CULTURE, SPORT ET LOISIRS » 61
POLITIQUE PUBLIQUE E « ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE » 61
Audition du département du territoire 61
POLITIQUE PUBLIQUE F « FORMATION » 64
Audition du département de l'instruction publique 64
Audition de l'Université de Genève 73
POLITIQUE PUBLIQUE G « AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT » 77
Audition du département du territoire 77
Audition de la Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV) 78

POLITIQUE PUBLIQUE H « SÉCURITÉ ET POPULATION » 83
Audition du DIN 83
POLITIQUE PUBLIQUE I « IMPÔTS ET FINANCES » 88
Audition du département des finances 88
POLITIQUE PUBLIQUE J « JUSTICE » 90
Audition du Pouvoir judiciaire 90
POLITIQUE PUBLIQUE K « SANTÉ » 94
Audition du département de la santé et des mobilités 94
Audition des HUG 105
Audition de l'IMAD 111
POLITIQUE PUBLIQUE L « ÉCONOMIE ET EMPLOI » 118
Audition du département de l'économie et de l'emploi 118
Audition de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) ... 124
POLITIQUE PUBLIQUE M « MOBILITÉ » 128
Audition du département de la santé et des mobilités 128
Audition des TPG 128
NON-INDEXATION DES PENSIONS DE LA CPEG 135
Audition de l'association des pensionnés de la caisse de pension de l'Etat de Genève 135
Audition de la CPEG 141
PRISE DE POSITION DES GROUPES 144
VOTES 147
1er débat 147
2e débat 148
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 148
Présentation des amendements au projet de budget 2024 148
Examen des questions transversales posées dans le cadre de l'examen du projet de budget 2024 156
Politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE 171
Politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES 174
Politique publique C – COHÉSION SOCIALE 176
Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS 187
Politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE 192
Politique publique F – FORMATION 194

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT 208
Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION 211
Politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES 217
Politique publique J – JUSTICE 218
Politique publique K – SANTÉ 219
Politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI 224
Politique publique M – MOBILITÉ 225
Audition des membres du Conseil d'Etat 229
BUDGET D'INVESTISSEMENT 249
Politique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE 249
Politique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES 250
Politique C – COHÉSION SOCIALE 250
Politique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS 250
Politique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE 251
Politique F – FORMATION 251
Politique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT 252
Politique H – SÉCURITÉ ET POPULATION 252
Politique I – IMPÔTS ET FINANCES 253
Politique J – JUSTICE 253
Politique K – SANTÉ 253
Politique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI 254
Politique M – MOBILITÉ 254
3e débat 255
Politique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES 258
Politique C – COHÉSION SOCIALE 259
Politique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS 261
Politique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE 263
Politique F – FORMATION 263
Politique H – SÉCURITÉ ET POPULATION 265
Politique J – JUSTICE 266
Politique K – SANTÉ 267
Politique M – MOBILITÉ 267

Déclarations des groupes 268
Vote d'ensemble du PL 13360 274
Annexes 275

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Jacques Blondin

La commission des finances a étudié le présent projet de loi lors de ses séances des 20 et 27 septembre, des 4, 11 et 18 octobre, ainsi que des 1er, 8, 16 et 22 novembre, sous la présidence de M. François Baertschi.

Avec les séances de sous-commission, la commission a consacré près de 60 heures à l'étude du projet de budget 2024.

La commission des finances a été assistée tout au long de ses travaux par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique.

Les procès-verbaux de ces séances ont été rédigés par M. Lucas Duquesnoy Mme Alexia Ormen et Mme Garance Sallin.

La commission a siégé notamment en présence de MM. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, Pierre Béguet, directeur général des finances, Yves Fornallaz, directeur du budget, Bruno Santos, économiste, et Marco Cuocolo, conseiller financier. La commission souhaite relever l'excellente collaboration avec les représentants du département des finances durant le traitement du projet de loi.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien actif apporté à la commission.

Les membres du Conseil d'Etat, et en particulier Mme Nathalie Fontanet, les représentants du Pouvoir judiciaire, de la Cour des comptes, du Secrétariat général du Grand Conseil, de nombreux établissements publics autonomes et de fondations ainsi que les responsables financiers respectifs ont également assisté à tout ou partie des travaux de la commission ou de ses sous-commissions. La commission les remercie vivement.

Résumé et synthèse des débats du point de vue de la majorité

Le budget initial élaboré par le Conseil d'Etat tel qu'il ressort des travaux de la commission des finances après plusieurs amendements reprend des couleurs après ces dernières années largement déficitaires, abstraction faite bien évidemment des années covid.

Genève dispose pour son budget 2024 de revenus estimés à 10,326 milliards, en progression de 818 millions par rapport au budget 2023 (+7,9%).

Le projet initial du CE présenté en septembre se finalisait par un déficit de 255,7 millions. Celui présenté après prise en compte des corrections de revenus communiquées en septembre par les entreprises (+214,6 millions) bouclait après amendements du Conseil d'Etat à -100,5 millions.

A l'issue des travaux de la commission des finances, le budget est proposé au Grand Conseil avec un excédent de charges de 44,8 millions, ce qui correspond à des charges totales à hauteur de 10,371 milliards.

Tout le travail de la commission des finances avec les amendements de la majorité se résume à une diminution budgétaire supplémentaire de 55,7 millions, soit 0,53% sur le total !

Les fondamentaux du budget présenté par le Conseil d'Etat n'ont que peu été modifiés et aucune diminution de poste n'a été effectuée sur la base des effectifs 2023.

L'indexation des salaires de la fonction publique à hauteur de 1% et les annuités 2024 sont maintenues telles que proposées par le Conseil d'Etat. La majorité de la commission des finances est d'avis que les questions qui relèvent de la rémunération du personnel de l'Etat sont de la compétence du Conseil d'Etat qui est de fait le patron de l'ensemble des collaborateurs du petit Etat.

En ces périodes inflationnistes, les mesures supplémentaires qui concernent les prestations sociales en faveur de la population sont elles aussi maintenues telles que proposées par le CE pour les subsides d'assurance-maladie, l'augmentation du montant maximum de l'allocation logement, et les prestations complémentaires AVS et AI.

De nombreux postes supplémentaires sont acceptés, 342 ETP sur les 492 demandés, soit une diminution d'environ 150 ETP si on tient compte des postes accordés cette année en crédits supplémentaires par la commission des finances (136,7 ETP).

La dotation totale de l'Etat au regard de l'augmentation continuelle du nombre de collaborateurs permet (selon la majorité de la commission) de faire face à l'évolution du nombre de résidents sur le canton et aux besoins spécifiques de la population.

Le budget des investissements, à hauteur de 730,8 millions, n'a fait l'objet d'aucune correction. Il s'agit de poursuivre la politique volontariste mise en place avec le développement des infrastructures nécessaires pour accompagner la croissance économique et démographique du canton et de la région, sans oublier la transition écologique et numérique. Genève se donne les moyens de préparer l'avenir tout en soutenant l'économie et l'emploi.

Le budget du Conseil d'Etat a été initialement présenté comme un budget de transition (continuation), ce que la majorité de la commission a bien compris et accepté.

Il est donc maintenant attendu du nouveau Conseil d'Etat une véritable prise en main de la gestion du ménage public avec les mesures transversales et structurelles qu'il sera indispensable d'appliquer, comme le font les ménages et les entreprises du canton (sous réserve pour le canton des charges contraintes que tout Etat se doit de considérer et d'honorer).

L'équilibre budgétaire doit être atteint en 2028 et le temps passe !

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la commission des finances vous invite à accepter le budget tel que présenté et à voter le projet de loi 13360-A.

PRÉSENTATION DES THÈMES TRANSVERSAUX

Synthèse du projet de budget 2024

M. Yves Fornallaz, directeur du budget DGFE/DF

M. Fornallaz rappelle que cette présentation s'articulera autour de quelques considérations générales sur le PB 2024. La page 4 présente un résultat de -255,7 millions de F, résultat en forte progression par rapport au budget 2023 avec 220 millions de F de déficits en moins. Ce résultat est supérieur au déficit maximum admissible. Pour rappeler le contenu de l'art. 68 de la LGAF qui concerne les dispositions transitoires jusqu'en 2027 concernant la RFFA, le budget peut présenter un déficit admissible. Celui-ci devait être de 372 millions de F en 2020 et être réduit graduellement de 23 millions de F chaque année jusqu'à 2027 compris. En 2024, ce déficit maximum admissible se monte à 279 millions de F. Il faut aussi rappeler que le budget peut présenter un déficit qui va au-delà de ce maximum admissible à hauteur de la réserve conjoncturelle. C'est seulement si le résultat du projet de budget est supérieur au déficit budgétaire admissible additionné à la réserve conjoncturelle que l'on enclenche la procédure de mesures d'assainissement obligatoires. Actuellement, la réserve conjoncturelle se monte à 1 milliard de F.

Le projet de loi budgétaire présente deux résultats. Il présente l'excédent final de -256 millions de F et un résultat intermédiaire net de -154 millions de F. Ce résultat intermédiaire ne comprend pas l'amortissement de la réserve budgétaire. Pour mémoire, cet amortissement est celui du coût de la recapitalisation de la CPEG et de la caisse de pension des TPG. Cet amortissement est en diminution avec le budget 2023 et le projet de budget

2024. Cet amortissement a été très important dans les comptes 2022, ce qui a permis de le réduire, alors qu'il se fait sur 40 ans.

Pour ce qui est de l'évolution du résultat du PB 2024, on passe d'un budget 2023 de -476 millions de F à un projet de budget pour cette année de -256 millions de F. Les principaux éléments qui ont permis d'améliorer le résultat sont des revenus fiscaux. Il y a d'autres revenus qui font progresser le résultat pour +33 millions de F, et notamment des subventions de la Confédération concernant les prestations de la politique C ainsi que l'augmentation des intérêts fiscaux. En revanche, le résultat est péjoré par l'ensemble des charges contraintes et mécaniques pour -201 millions de F. Il faut distinguer les charges mécaniques constituées d'une baisse des intérêts fiscaux, d'une baisse des charges liées à la recapitalisation de la CPEG et d'une baisse des amortissements. A l'inverse, les charges contraintes baissent de 209 millions de F, dont 115 millions de F pour les prestations sociales de la politique C. Dans ces prestations aux personnes physiques, on retrouve principalement 37 millions de F d'aide sociale, 32 millions pour les subsides d'assurance-maladie, 25 millions de F pour l'asile et encore 25 millions de F pour les prestations complémentaires AI et AVS. Quelques politiques publiques présentent aussi des charges contraintes telles que les politiques K, B ou M. Le deuxième élément qui vient péjorer le résultat est celui des charges de personnel transversales, et principalement le coût de l'annuité. Enfin, les nouveaux besoins qui sont nécessaires pour cette législature grèvent le budget de -129 millions de F.

On retrouve en page 7 l'augmentation totale des charges par politiques publiques. On y distingue les charges mécaniques et les contraintes, en bleu, des nouveaux besoins, en rouge. On voit surtout une forte progression des nouveaux besoins sur la politique B pour 21,8 millions de F. Cela concerne principalement le programme lié aux systèmes d'information et celui lié à l'OCBA. On a entre autres l'augmentation du coût de l'électricité pour 4 millions de F à l'OCBA. Il y a aussi une forte augmentation sur la politique C avec une hausse de 144,6 millions de F pour les charges contraintes, dont une augmentation de 7 millions de F pour l'Hospice général, de 4 millions de F au SPAd et de 2 millions de F pour la Fondation Partage. Dans les autres politiques publiques, on retrouve une hausse de 45,9 millions de F à la politique F qui correspond à l'augmentation des effectifs pour faire face à la hausse de la démographie et aux effets des coûts de la migration, ainsi qu'une hausse sur la politique K qui résulte des nouveaux contrats de prestations pour les HUG et l'IMAD, ainsi que de quelques autres projets.

La page 8 présente la répartition du montant des charges pour l'Etat, par politique publique à nouveau. On voit que 26% de ces charges se retrouvent à la politique C (2,685 milliards de F), 24% à la F, 15% à la K et 9% à la I. En page 9, on retrouve l'évolution des charges par nature. On constate une progression de 72 millions de F sur les charges de personnel, en partie liées à l'annuité et en partie à la progression des postes. Il y a aussi une progression de 25 millions de F sur les charges de biens et de services. On retrouve un montant de 10 millions de F liés aux systèmes d'information et 7 millions de F pour l'OCBA, donc 4 millions de F pour la hausse des coûts de l'électricité.

Une députée demande si l'annuité est considérée comme une charge contrainte ou non.

M. Fornallaz répond qu'elle est identifiée comme une charge transversale appliquée sur l'entier de l'Etat. Il s'agit d'une charge contrainte du point de vue juridique, puisqu'elle résulte de l'application de la loi, et n'est pas comptée dans les nouveaux besoins.

Mme Fontanet précise qu'à l'inverse, d'autres charges découlent de règlements qu'il est de la compétence du Conseil d'Etat de modifier. S'agissant d'accords intercantonaux ou de bases de droit fédéral, et c'est le cas en particulier pour la politique de la cohésion sociale, il n'y a pas de pouvoir de modification.

Un député constate que l'on parle souvent de migration et se demande s'il sera possible de demander de façon transversale un chiffrage de la problématique. Il y a beaucoup d'inquiétude des communes qui font l'objet de démarches du canton pour des demandes de réquisition de locaux, et ce pour une migration présentée comme non ukrainienne. Le sujet est largement évoqué ces derniers jours et semaines, et pas seulement par des personnes qui ont l'habitude de l'évoquer. D'autre part, le député s'étonne à la lecture de ce document que les chiffres de la cohésion sociale dépassent ceux de la formation, et se demande si cela est nouveau pour 2024. Enfin, le député aimerait connaître l'effet sur 2025 des engagements projetés sur 2024. On parle chaque année de ces effets, et il aimerait les connaître pour 2025, notamment au niveau de la formation où le coût ponctuel de 2024 aura des effets plus grands pour 2025.

Mme Fontanet répond qu'il n'y a pas seulement les engagements votés pour l'enseignement qui commencent plus tard, mais aussi les postes pour 2024 pour lesquels on ne compte pas les trois premiers mois puisqu'il faut engager ces gens. On compte donc au maximum 75% des coûts du poste, voire moins pour du personnel engagé en septembre. Cela varie aussi selon qu'il s'agisse de crédits supplémentaires ou non.

M. Fornallaz indique que M. Vuichard dispose peut-être déjà de l'information. Pour 2024, les coûts des postes engagés représentent 18,6 millions de F. Si l'OPE ne peut pas fournir cette information aujourd'hui, elle sera fournie aisément d'ici à la semaine suivante.

Mme Fontanet indique que, sur la question de la migration, il y a une page de l'exposé des motifs du PB 2024 qui se réfère à la thématique.

M. Fornallaz précise que la page 9 présente les principaux coûts pour la politique C, et que l'on retrouve aussi une partie de ces coûts dans la politique F. Si l'on différenciait les coûts de la migration ukrainienne dans le PB 2023, on parle aujourd'hui du coût migratoire général sans distinction.

Mme Fontanet rappelle que le Conseil d'Etat est bien au fait des inquiétudes des communes, mais qu'il faudra procéder à un arbitrage à un moment. Il y a énormément de monde à accueillir et, si certaines communes sont plus volontaires que d'autres, il faut bien trouver une marge de manœuvre qui respecte la volonté de chacune.

M. Fiumelli précise que, depuis le PB 2020, les charges de la politique C sont plus importantes que celles de la politique F. Cependant, en net, les charges de la politique F sont plus élevées, puisqu'il y a des revenus liés aux subventions de la Confédération pour la politique C.

Un député aimerait savoir ce que comprennent les charges de transfert.

M. Fornallaz répond que cela concerne principalement des subventions versées aux institutions et des subventions aux personnes physiques. Cela comprend aussi les charges liées à la péréquation intercantonale. La progression est ici quelque part liée à l'annuité pour les institutions subventionnées, mais aussi à 127 millions de F de charges supplémentaires pour les subventions aux personnes physiques, 28 millions de F pour les HUG auxquels s'ajoutent 12 millions de F pour les personnes en attente d'une place dans les EMS, 7 millions de F pour l'Hospice général, 6 millions de F pour l'UNIGE et 4 millions de F pour l'IMAD. La liste totale des subventions figure à la fin du tome 1 pour rappel.

M. Fornallaz poursuit en indiquant que la page 10 présente la répartition des revenus par politique publique. La politique I est la source de revenus principale, principalement grâce aux impôts, aux intérêts fiscaux et aux émoluments de l'office des poursuites. Les revenus de la politique C sont générés par les subventions de la Confédération pour environ 203 millions de F auxquels s'ajoutent les revenus liés au financement des coûts de l'asile pour 67 millions de F. La politique H apporte aussi des revenus grâce aux contraventions et émoluments.

Pour ce qui est de l'évolution des revenus par nature, toutes les natures 30 sont des charges tandis que les natures 40 sont des revenus. Il y a 10 millions de F de revenus en plus sur les taxes et redevances, 15 millions de F en plus de revenus financiers et 87 millions de F en plus de revenus de transfert.

M. Fornallaz poursuit en page 12 sur les projets de lois connexes au PB 2024. Il s'agit de projets de lois qui n'ont pas encore été adoptés par le parlement, mais qui sont déjà intégrés au projet de budget. Il s'agit souvent de mesures différées. A ce jour, il n'y a qu'un seul projet de loi connexe, à savoir le projet de loi modifiant la LAMal. En 2023, le Conseil d'Etat avait décidé, pour lutter contre l'inflation, d'augmenter les subsides d'assurance à hauteur de 25 millions de F. Cette mesure sera reconduite en 2024, pour un coût similaire de 25 millions de F. Le projet de loi sera adopté par le Conseil d'Etat à la fin du mois et transmis dans la foulée.

Mme Fontanet rappelle que ce projet de loi avait au départ été adopté pour juste une année. En raison de la poursuite du renchérissement de la vie, le gouvernement a décidé de maintenir et de reconduire cette politique.

M. Fornallaz poursuit en indiquant qu'avec la nouvelle législature, il y a eu une modification de l'arborescence des politiques publiques et des programmes. Ces modifications créent une coupure dans la comparaison entre 2023 et 2024, et afin que le parlement puisse avoir une forme de comparabilité, les données ont été retraitées afin de présenter une information comparable. Il peut désormais y avoir quelques petits écarts dans les francs et les ETP présentés, mais la nouvelle arborescence n'a aucun effet sur les totaux de charges et de revenus, ainsi que sur le résultat.

M. Fornallaz termine sa présentation en précisant que les députés ont reçu aujourd'hui les tomes 1 et 2 du projet de budget. Ils peuvent retrouver au début du tome 1 l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, puis en page 35 les états financiers provisionnels pour 2024. Ils retrouvent ensuite en page 77 tout le détail par département et par programme, ce qui inclut les données financières, les postes, les projets prioritaires, les objectifs et les indicateurs. En page 463, les députés retrouvent les charges et revenus par nature à quatre positions, tandis qu'il en page 475 le récapitulatif des postes par département et par politique publique, tandis que la page 479 présente la liste récapitulative des subventions par politique publique et par programme.

Revenus fiscaux

– ***M. David Miceli, économètre AFC/DF***
– ***M. Vahan Garibian, économètre AFC/DF***

M. Miceli indique qu'il va parler des impôts périodiques et des impôts non périodiques en premier lieu avant de présenter un compte rendu de la façon dont évoluent les revenus fiscaux entre les comptes 2022 et le PB 2024, puis entre le B 2023 et le PB 2024, et terminera avec les principaux faits marquants en relation avec le PB 2024 et en comparaison avec le B 2023.

Pour rappel, on entend par impôts périodiques les impôts qui sont prélevés chaque année. Cela inclut l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire, l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques imposées à la source, l'impôt cantonal sur la fortune des personnes physiques, l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales, l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales, l'impôt immobilier complémentaire ainsi que la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

La page 19 présente un aperçu de la façon dont on établit les revenus fiscaux pour les différents impôts périodiques, avec un modèle qui est similaire pour les personnes physiques et les personnes morales. On commence par déterminer le point de départ pour projeter sur les années qui suivent, avec l'année fiscale sur laquelle on considère que l'on a une bonne représentativité au niveau de l'impôt. Dans le contexte du projet de budget 2024, ce sera principalement l'année 2021. Au fur et à mesure que l'on reçoit les dossiers sur l'année 2022, ce qui démarre dans le courant du printemps 2023, tout ce qui est connu est pris en compte et est projeté sur les années suivantes. Le cas échéant, on retourne en arrière et on projette les hypothèses sur l'année qui suit. Pour ce qui est des hypothèses de croissance, on a recours à différents types d'hypothèses selon que l'on parle des personnes physiques ou des personnes morales. Pour les personnes physiques, pour l'impôt sur le revenu, ce sont les hypothèses de croissance du PIB réel suisse qui sont utilisées. Pour l'impôt sur la fortune des personnes physiques, c'est le taux de croissance de la fortune mobilière qui est exploitée ou, pour les années futures, des tendances de long terme. Pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, on utilise le taux de croissance du bénéfice en interrogeant les principales entreprises du canton, à savoir celles qui représentent la part prépondérante de l'impôt en fonction de la structure de l'économie genevoise. L'ensemble des secteurs sont interrogés, avec environ 150 entreprises, notamment sur l'évolution des bénéfices en cours d'année pour 2022 et 2023. Lors du prochain questionnaire, les entreprises seront questionnées sur l'évolution pour 2024. Actuellement, l'évolution pour 2024 est déterminée sur la base d'une tendance de long terme.

Pour les autres impôts, on se base là aussi principalement sur des hypothèses de long terme.

Lors du vote des derniers comptes, on se souvient d'un montant très important en ce qui concerne les écarts par rapport au précédent projet de budget. L'explication de ces écarts était à mettre en relation avec des correctifs d'estimation. Au moment de boucler les comptes, l'AFC n'avait pas encore à sa disposition les déclarations 2022, et ce n'est qu'au bouclement suivant qu'elle a commencé à avoir des informations sur ces contribuables. Elle reviendra sur la dernière estimation faite à l'aide d'un modèle, en la corrigeant à partir des éléments concrets qui ont pu être obtenus des différents contribuables. Habituellement, cette première correction faite après une année fait une différence importante. Cette différence est revenue de manière récurrente ces dernières années et l'AFC a tenté d'anticiper ces correctifs au moment du budget, en étudiant la tendance historique des dix derniers exercices. Il y a donc un montant injecté dans le projet de budget 2024 en anticipation des correctifs d'estimation sur les années précédentes, pour un montant de 114 millions de F.

Un député demande quel est le choix méthodologique retenu pour le calcul de ces 114 millions de F, à savoir si l'on se base sur une moyenne des dix dernières années ou sur autre chose.

M. Miceli répond que le chiffre correspond à la moyenne simple des écarts au titre des correctifs d'estimation observés sur les dix dernières années. L'AFC n'est pas remontée trop loin dans l'historique puisque des changements méthodologiques ont eu lieu auparavant et cela n'était pas vraiment pertinent. Derrière ces 114 millions de F, on est sur une durée de dix ans. Les trois dernières années, les correctifs ont été très importants et dépassaient les quelques centaines de millions de F. Si on remonte dans le temps, suivant les années, on était plus ou moins haut, avec même des correctifs négatifs pour certaines années. Ce montant est assez raisonnable au vu de l'inconnu de 2024, et cette moyenne tient compte des correctifs à la hausse autant que de ceux à la baisse. La période considérée va des comptes 2013 aux comptes 2022.

Un député comprend qu'il s'agit d'une estimation raisonnable en se basant sur les dix dernières années, mais note que l'on aurait aussi pu faire un choix moins raisonnable en prenant un cycle plus ou moins long. Le député se demande s'il s'agit d'un choix administratif ou si plusieurs estimations plus ou moins raisonnables ont été soumises au Conseil d'Etat pour qu'il en choisisse une.

M. Miceli répond que l'AFC a tenté de tenir compte du contexte très particulier des dernières années, avec pas mal de phénomènes qui sont venus

augmenter le montant de ces correctifs, sans que l'on ait une certitude sur cette réalité. Il y a eu pendant toute une phase les effets des dénonciations spontanées qui ont généré un nombre considérable de ressources. Sur les trois dernières crises, l'Etat a connu des crises consécutives qui font qu'il y a des évènements exceptionnels liés à un contexte particulier. Venir sur une période trop courte et trop récente n'aurait pas eu de sens, mais il n'y a pas de démarche de vérité absolue. Il s'agit d'un montant qui a été considéré comme assez raisonnable pour être inscrit au budget, en particulier parce que l'on pourrait être sur une tendance à la baisse. On n'a pas du tout d'idée du moment où cela pourrait être le cas.

Mme Fontanet précise que, quant à savoir si le Conseil d'Etat intervient dans ces éléments, l'exécutif a interpellé l'AFC en disant que l'on commençait à être très souvent interpellé au vu des différences entre le budget et les comptes. Le gouvernement a demandé à l'AFC de proposer quelque chose, mais il ne s'est pas agi de demander plusieurs scénarios gradués. L'AFC a fait une proposition, que le Conseil d'Etat a suivie.

Le député poursuit en disant que le Conseil d'Etat aurait pu se dire qu'il souhaitait rajouter l'indexation dans ce budget pour 120 millions de F en plus et demander à l'AFC de trouver la formule pour arriver à un correctif adapté, à savoir 120 millions se rajoutant à 114 millions pour 234 millions de F au total.

Mme Fontanet répond que cela serait juste impossible. Elle aurait en revanche pu demander à M. Miceli si, au vu des 114 millions de F, il était possible de mettre quelque chose sur le PFQ et si cela allait se prolonger. L'AFC aurait pu examiner la situation et dire s'il était possible de justifier une augmentation supérieure ou non. Mais ce n'est en tout cas pas le Conseil d'Etat qui décide de mettre le canton dans une situation ou dans une autre, ce sont les économètres qui font cela avec beaucoup d'agilité. Le canton a aussi rencontré d'autres cantons pour comprendre si les différences étaient aussi importantes ailleurs. Il est apparu que le canton de Zurich tient compte des correctifs en amont, et cela a permis d'arriver à cette présentation de modification.

Un député se souvient que, dans la présentation des comptes 2022, on parlait d'un écart de 634 millions de F entre les comptes et le budget, dont 317 étaient dus à des correctifs et 316 à l'évolution de l'impôt courant. Le député comprend que les correctifs correspondent vraiment à la taxation de l'année précédente tandis que l'autre partie correspond à l'évolution du revenu suite à une situation exceptionnelle. Quand on parle de 114 millions de F anticipés, le député imagine que cela correspond uniquement aux correctifs de taxation.

M. Miceli confirme que c'est le cas et rappelle que c'est la première fois que l'on prend en compte cette anticipation dans le projet de budget.

Le député comprend que l'Etat a donc changé quelque chose et que, sur les 570 millions de F de revenus fiscaux supplémentaires, 114 millions de F viennent en réalité d'une différence de méthodologie et qu'il y a en réalité une hausse de 457 millions de F.

M. Miceli confirme également ces informations.

Un député se demande s'il serait possible d'avoir les montants de ces correctifs entre 2023 et 2022.

M. Miceli répond que les correctifs étaient de +44 millions de F en 2013, de -157 millions de F en 2014, de -62 millions de F en 2015, de -91 millions de F en 2016, de +32 millions de F en 2017, de +244 millions de F en 2018, de +191 millions de F en 2019, de +334 millions de F en 2020, de +192 millions en 2021 et de +414 millions de F en 2022.

Mme Fontanet précise qu'il faut bien comprendre que les comptes 2021 et 2022 sont dans un contexte assez hallucinants et que l'on ne sait pas si cela va se reproduire. Le domaine du commerce international a eu des résultats extraordinaires sur cette période, sans assurance que cela ne se reproduise.

M. Miceli poursuit en indiquant qu'en plus de la nouveauté de ces 114 millions de F de correctifs dans le projet de budget, il y a également plusieurs modifications prévues dans le budget cette année. On pense d'une part à la LEFI sur laquelle le peuple a voté en juin dernier, pour montant de -84 millions de F prévus au titre de cette modification législative. Le projet BEPS, qui concerne les entreprises internationales réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions de F, a pour sa part un impact de +40 millions de F.

Un député revient sur la LEFI et demande si les potentiels effets suspensifs suite au recours sont pris en compte.

Mme Fontanet répond que si les effets de la LEFI ont été pris en compte dans le projet avec cette baisse de 84 millions de F, le recours n'a pas été pris en compte. Mme Fontanet a demandé à l'AFC de déterminer techniquement s'il y avait une chance ou un risque que l'effet suspensif ne porte que sur certains points et qu'en particulier la baisse de l'impôt sur la fortune soit laissée, même si ce ne sont pas les conclusions du recourant. C'est sur cette base que le Conseil d'Etat prendra une décision éclairée.

M. Miceli poursuit sur l'estimation de l'impôt pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire. Comme indiqué, l'AFC est partie de 2021 tout en prenant en compte toutes les dossiers 2022 déjà connus. Les

hypothèses de variation du revenu et de la fortune sont de +2% entre 2021 et 2022, 1% entre 2022 et 2023 et 1,2% entre 2023 et 2024. Pour la partie fortune, c'est ce qui découle des indications données par la BNS pour les années 2022 et 2023, tandis que, pour l'année 2024, c'est la tendance de long terme qui s'applique. Au niveau des adaptations méthodologiques, les correctifs d'estimation sont pris en compte, et typiquement l'impôt sur le revenu des personnes physiques n'est pas un impôt où l'on se trompe beaucoup. Ce correctif n'est donc que de 8 millions de F. La LEFI rentre également en compte, en engendrant une baisse de 64 millions de F.

Pour l'impôt à la source, le contexte est plus ou moins le même. On connaît maintenant assez bien la perception de l'impôt à la source qui a été faite par des employeurs et il ne reste plus qu'à déterminer quelles vont être toutes les corrections de barèmes qui vont arriver par la suite. Pour la partie prise en compte des correctifs d'estimation, contrairement aux personnes physiques imposées au barème ordinaire, compte tenu des turbulences engendrées par la réforme de l'impôt à la source, on prévoit un montant plus important de +16 millions de F. Tout cela se traduit au niveau de l'impôt des personnes physiques avec une estimation de sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 4709 millions de de F en 2021 contre 4892 millions de F en 2022, 4900 millions de F en 2023 et une prévision de 4909 millions de F en 2024. Cette relative stagnation s'explique par le fait que la hausse constatée en 2021 et 2022 n'est pas censée se reproduire par la suite sur la base des éléments actuels. Il y a aussi l'entrée en vigueur de la LEFI, qui pour l'instant freine un peu l'impôt sur la fortune.

Un député) note que les chiffres présentés tiennent compte de la mise en œuvre de la LEFI, soit -15% d'impôts sur la fortune.

Mme Fontanet indique que la décision sera groupée, et soit on maintient les effets de la LEFI, soit on les reporte à l'année prochaine.

Le député comprend que les pertes seraient de -64 millions de F.

Mme Fontanet confirme que les pertes seraient de -64 millions sur l'impôt sur la fortune et le revenu des personnes physiques.

M. Miceli indique qu'il y a encore une partie de la LEFI qui impacte l'impôt immobilier complémentaire pour -30 millions de F, tandis que l'impôt sur les gains immobiliers suppose un gain de +10 millions de F. La perte totale s'élève donc à -84 millions de F.

M. Miceli poursuit sur les personnes morales, pour lesquelles on part là encore de l'année fiscale 2021 tout en prenant en compte les dossiers 2022 déjà connus. Cela nous ramène un peu en arrière, au bouclement des comptes, où l'AFC a constaté en fonction des informations fournies que l'année 2022 était

finalement une année exceptionnelle, en particulier pour le secteur du commerce international, et ce vraisemblablement au vu de la guerre en Ukraine. Pour les années qui suivent, on est toujours sur des informations obtenues auprès des entreprises en janvier 2023 au moment du bouclement des comptes. Ces hypothèses seront revues pour les amendements du mois d'octobre. Les hypothèses de croissance que l'on a actuellement sur les entreprises qui n'ont pas elles-mêmes répondu au questionnaire prévoient une croissance de 12,8% entre 2021 et 2022, ce qui ne traduit pas complètement l'explosion puisque, parmi les entreprises qui ont répondu, certaines ne sont prises que pour elles-mêmes. Les variations de bénéfice imposable ne sont alors pas répercutées sur les entreprises qui n'ont pas répondu, étant donné que l'on écarte toutes les valeurs statistiques aberrantes. Il y a donc +12,8% de croissance en 2022, -3,2% en 2023 et +3% en 2024. Pour l'impôt sur le capital, les hypothèses sont un petit peu plus simples puisque l'on se base sur la tendance de croissance de long terme avec 3% d'augmentation. Il y a quand même un frein en relation avec le dernier cran de l'imputation de l'impôt sur le capital qui passe à 100% pour la première fois à partir de la période fiscale 2024. Sur la prise en compte des correctifs d'estimation, sans grande surprise, c'est sur les personnes morales que l'on trouve historiquement le plus d'erreurs. Ces correctifs se montant à +63 millions de F. La prise en compte de BEPS fait ajouter encore 40 millions de F supplémentaires.

M. Miceli poursuit sur l'estimation des impôts périodiques. Il y a une vraie propulsion en 2022, et sur la base des informations fournies par les entreprises, on devrait revenir à une situation pratiquement normale pour 2023 et 2024. On devrait ainsi arriver à 1716 milliards de F en 2023 et 1811 milliards de F en 2024. Il faut rappeler qu'une partie de la progression de l'impôt est limitée par la dernière étape de l'imputation de l'impôt sur le capital.

Sur l'estimation des impôts non périodiques, il s'agit de tous les impôts liés à la survenance d'un évènement, et cela peut concerner les ventes immobilières, les droits d'enregistrement, les impôts sur les successions ou encore les impôts sur les donations. Ces impôts peuvent varier énormément d'une année à l'autre et de manière assez extrême parfois, en fonction de la nature des opérations immobilières. Il s'agit donc d'éléments très compliqués à anticiper au moment du projet de budget, et l'AFC est quelque peu obligée de se baser sur une approche historique. On a néanmoins constaté que, de manière très récurrente, il y avait une approche trop conservatrice, compte tenu de la façon dont on générait ce montant pour les impôts non périodiques, en se basant sur la médiane d'une certaine période. Or, en période de croissance, la médiane est plutôt conservatrice. L'AFC a fait une adaptation méthodologique qui a amené à ajouter à la démarche habituelle 53 millions de F

supplémentaires. Le résultat en chiffres permet de constater l'écart monumental entre les comptes 2022 et le projet de budget 2024, avec -745 millions de F pour le PB 2024. Il faut noter une progression importante entre le PB 2023 et le PB 2024 de 570 millions de F supplémentaires, et ce quel que soit le type d'impôt considéré.

M. Miceli poursuit en expliquant que ces 745 millions de F de différence entre les comptes 2022 et le projet de budget 2024 relèvent de l'année hors norme qu'a été 2022. On peut imaginer que l'on ne devrait pas repartir sur un niveau assez élevé dans les années à venir, sur la base des éléments dont on dispose. Une partie de ces 745 millions de F s'expliquent par les correctifs d'estimation sur les impôts périodiques, avec 414 millions de F de corrections sur les exercices précédents en 2022, et notamment pour 2021. Sur la base de ce qui a été dit précédemment, on inscrit en 2024 114 millions de F au titre des correctifs d'estimation. Donc, sur les 745 millions de F, on a déjà 300 millions de F qui s'expliquent par cet élément. Un autre élément s'explique par les rectifications de taxation et les amendes. Cela a lieu une fois que l'on estime plus les impôts. L'AFC suit une année fiscale l'année du bouclement puis sur les cinq années suivantes, avant de le faire au gré des dossiers qui sont taxés et qui ont été retenus dans la taxation par des actions en justice ou par des éléments à compléter. Sur ces années qui ne sont plus estimées, dans les comptes 2022, un certain nombre de cas ont été conclus dont certains ont fait la une de la presse. Ce montant a peu de chances d'être retrouvé chaque année, et sur les 270 millions de F des comptes 2022, on n'est aujourd'hui plus qu'à 157 millions dans le projet de budget 2024, avec encore 114 millions de F en moins sur cette composante.

Pour les impôts non périodiques, si on regarde l'année fiscale 2022, il s'agissait d'une année assez exceptionnelle, avec un grand nombre d'opérations immobilières de nature exceptionnelle et aussi quelques successions et donations très importantes. Tout cela fait que le niveau dans les comptes 2022 était à un niveau jamais égalé d'environ 700 millions de F. Sur la base des ajustements méthodologiques, on n'arrive qu'à 593 millions de F en 2024, ce qui explique la baisse de 111 millions de F. Le reste s'explique par le caractère exceptionnel de l'année 2022 et, en revenant à un niveau plus habituel et en injectant les hypothèses de croissances et les différentes modifications des lois, la dernière partie s'explique par ces raisons-là pour 220 millions de F.

Il y a de fortes hausses attendues pour les revenus fiscaux entre le B 2023 et le PB 2024, en grande partie pour les mêmes raisons qu'entre les comptes 2022 et le PB 2024. Le PB 2023 a été préparé en septembre 2022, au moment où l'on n'avait pas encore toutes ces informations sur l'explosion de certains

revenus fiscaux sur certaines catégories bien particulières de contribuables. Une grosse partie de cet écart de 570 millions de F est lié au fait que quand le budget 2023 a été préparé, il l'a été avec une sous-estimation évaluée à -280 millions de F. Un autre élément qu'il est utile de rappeler est la forte concentration de l'impôt sur un faible nombre de contribuables. Cet élément récurrent rend les prévisions assez compliquées. Pour rappel, environ le tiers de l'impôt sur le revenu est lié au pour cent de contribuable avec l'impôt sur le revenu le plus élevé. Pour les personnes morales, on estime que 90% de l'impôt repose sur 1% des personnes morales. D'autre part, pour les personnes morales, depuis la fin des statuts fiscaux, on a une concentration très marquée de l'impôt sur le secteur du commerce international, qui représente maintenant autour de 50% de l'impôt sur le bénéfice, alors que, précédemment, les trois secteurs foncés sur le tableau en page 34 représentaient chacun 30% de l'impôt. La moitié repose désormais sur le commerce international, ce qui détermine pour beaucoup la suite des opérations, avec un secteur volatile qui rend les choses un peu compliquées.

M. Miceli poursuit avec la page 36 qui permet de comprendre comment l'on est passés du B 2023 au PB 2024. Les barres en bleu représentent comment l'on appréhendait le budget 2023 en septembre 2022, en partant de 2020. Les barres orange représentent comment l'on appréhendait le budget 2024 en juillet 2024, en partant de 2021. On voit très nettement que l'année 2022 a été clairement revalorisée par rapport à la vision que l'on en avait l'année dernière, et cela est également vrai pour l'année 2023. On le voit aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Charges de personnel et postes

M. André Vuichard, directeur OPE/DF

M. Vuichard entame sa présentation en indiquant qu'il parlera d'abord des charges de personnel, en francs, avant d'aller sur le détail des postes, en ETP.

Par rapport au budget précédent, le PB 2024 augmente les dépenses de la nature 30 de 72 millions de F, soit une hausse de 2,5%. Cette hausse est relativement moindre sur l'ensemble des charges. Quand on y soustrait les crédits supplémentaires déjà octroyés, cette augmentation passe à 2%. Les principales variations sont dues, d'une part, aux variations d'ETP. Des ETP ont été votés en crédit supplémentaire courant 2023 pour 13,6 millions de F, notamment sur la formation avec 87 ETP et 11,5 millions de F. D'autre part, de nouveaux postes ont été créés pour 2024 pour 30 millions de F, principalement sur la politique F, la politique J, la politique H, la politique B et la politique C. Enfin, pour rappel, il existe des coûts induits des nouveaux

postes créés en 2023, pour lesquels il n'y avait pas un financement sur toute l'année 2023. Cela concerne en général les enseignants, qui n'étaient engagés que pour 4 mois jusqu'en 2023. Pour le personnel administratif, la règle est d'inscrire à partir du 1er avril. Le coût supplémentaire pour 2024 pour le financement sur 12 mois de ces nouveaux postes est de 18,6 millions de F.

Mme Fontanet précise que les ETP votés en 2023 par des crédits supplémentaires relèvent de la politique F, en lien avec la très forte migration.

M. Vuichard poursuit en indiquant que, pour compléter cette variation de la nature 30 en francs, il faut prendre en compte les mécanismes salariaux transversaux. Cela concerne notamment l'annuité, qui représente 25 millions de F en 2024 ainsi que 9 millions de F au titre de l'annuité 2023 induite, notamment pour les enseignants qui n'ont leur annuité qu'au 1er septembre et qu'il faut compléter au budget de l'année qui suit. Ces augmentations sont partiellement compensées par des baisses de charges ou des mesures d'économie. L'effet noria concerne les départs de personnes plutôt âgées ou en fin de carrière, ce qui génère des annuités pour des personnes plus jeunes et donc moins coûteuses (-21,7 millions de F en 2024). Il faut aussi prendre en compte les provisions qui doivent être faites pour les caisses de pension gérées par l'Etat, qui peuvent varier d'une année à l'autre (-5,3 millions de F en 2024). Sur la nature 36, l'effet induit est plus faible et est de 2,6 millions de F, alors que l'annuité 2024 est plus élevée pour les subventionnés pour un montant de 35,6 millions de F, ce qui fait arriver à un total grand et petit Etat de 60,6 millions de F d'annuité. L'effet noria est plus faible sur les natures 36, pour un total de -34,2 millions de F.

Pour le projet de budget, si l'annuité est inscrite, il n'y a pas d'indexation. Selon les dernières prévisions du GPE, on était à 2% sur l'année 2023, comme l'indique la courbe bleue en page 43. La courbe verte représente l'échelle des traitements avec sa variation en fonction des indexations éventuelles. On voit en 2022 la variation avec l'indexation de 2,44% accordée, complétée par le complément en rouge pour arriver aux 2,7% d'inflation constatée.

M. Vuichard poursuit en expliquant que la page 44 présente diverses variations en lien avec la nature expliquant comment l'on arrive du B 2023 au PB 2024. Les premières variations sont en lien avec les variations d'ETP, puis les mécanismes salariaux. Il y a 1,2 million de F prévus en plus pour les évaluations de fonctions dans le cadre de la méthode actuelle en attendant la fin du projet G'Evolue. La page 45 présente ces variations réparties par politique publique avec les pourcentages relatifs. Le total général consiste en une variation de 2,5%. On peut y voir les politiques qui ont des priorités, notamment les politiques C et F.

Au niveau des ETP, la commission reçoit maintenant un document qui donne le détail des nouveaux ETP par département et par programme. Entre le budget 2023 et le projet de budget 2024, il y a 492 nouveaux ETP. Ce chiffre comprend entre autres les 105,7 ETP issus de crédits supplémentaires déjà adoptés, la régulation de 31 ETP d'auxiliaire au PJ qui n'engendrent pas de frais supplémentaires, puisque déjà inscrits en 2023, 3 ETP n'ayant pas encore été validés pour la crise migratoire et 28,6 ETP déjà financés. Ces cas sont complétés par 324 ETP pour les priorités du Conseil d'Etat. Ces informations se retrouvent sur le document distribué. Ce dernier reprend en premier les crédits supplémentaires par département avec le descriptif, la fonction, la classe de fonction, le nombre d'ETP concernés ainsi que la valorisation au PB 2024. Sans surprise, pour les crédits supplémentaires, il y a une valorisation de 100 en 2024, puisque ce sont des ETP engagés courant 2023 qui seront à 100% sur 2024. On voit aussi que la ligne de régularisation des 31 auxiliaires du PJ est nulle, puisque ces montants étaient déjà inscrits dans le budget 2023. Pour les autres regroupements, on retrouve à chaque fois le montant prévu pour le budget 2024 ainsi que les effets induits de ces postes sur 2025, que ce soit 9 mois pour le personnel administratif ou 5 mois pour les enseignants. Le total général de cette valorisation pour 2024 est de 44 millions de F, avec un effet induit de 18,6 millions de F sur 2025.

Un député constate qu'il y a des négatifs, et donc des postes qui disparaissent. Le député demande si cela signifie que ces postes sont obligatoirement déclarés à l'OPE et si cela vaut encore la peine de poser cette question dans le cadre des questions transversales, notamment pour savoir si des postes ont été compensés.

M. Vuichard répond que ce document reprend toutes les variations, avec la variation nette à la fin de 492 ETP qui est celle qui est inscrite au budget. D'ailleurs, un des premiers négatifs que l'on voit est sur la crise migratoire, avec des postes demandés temporairement et qui sont rendus courant 2024.

Le député demande si, au sein d'un département ou d'un service, on supprime un poste en réaffectant quelqu'un ailleurs, cela apparaît sur la liste.

M. Vuichard répond que cela apparaît s'il y a un changement de programme. Mais si l'ETP reste dans le même programme, cela n'apparaît pas. On parle ici d'un programme au sens d'une direction générale de département qui s'inscrit dans un programme.

Mme Fontanet précise qu'un programme correspond à un programme d'action politique cohérente, et les collaborateurs de l'AFC ne sont par exemple pas dans le même programme que ceux de l'OPE.

M. Fiumelli rappelle qu'il y a 13 politiques publiques qui se déclinent en différents programmes correspondant à une action politique cohérente. Ainsi, dans la politique B, le programme B02 correspond aux RH, tandis que le B03 correspond aux finances, le B04 à l'OCBA et le B05 à l'informatique.

M. Vuichard poursuit en indiquant que la page 49 présente les variations d'ETP par politique publique. On voit bel et bien que les politiques F et J présentent des variations assez importantes.

Un député note que, par rapport à ces variations, il y a une quarantaine de postes en diminution. Or, en réalité, il y a plus de 530 nouveaux postes. Le député demande ce qui est fait des postes qui disparaissent.

M. Vuichard répond que le souci est que l'on parle de personnes, mais pas forcément de contrats permanents et il peut s'agir d'auxiliaires ou d'agents de spécialisés. Par exemple, sur le programme F02, il y a -16 ETP avec la fin du projet de résorption des réserves de carrière, ce qui était prévu. Il n'y a pas à un moment donné des fonctionnaires pour lesquels les postes sont supprimés.

Le député constate qu'il n'y a donc pas la valeur brute de ces nouvelles demandes de postes pour mieux identifier quelles demandes de profils sont faites.

M. Vuichard répond qu'il faudrait exclure tous les négatifs.

Mme Fontanet précise que le document budgétaire indique très clairement le nombre de nouveaux postes, leur département et leur titre.

Le député demande comment cela se passe pour les négatifs.

Mme Fontanet répond qu'ils n'apparaissent pas puisque l'on ne parle pas de la diminution d'ETP dans le budget, mais des nouveaux qui apparaissent.

M. Fornallaz précise qu'il y a aussi des projets qui ont été abandonnés pour lesquels il n'y a pas forcément eu d'engagements. Ces postes avaient été mis au projet de budget, mais n'ont pas été réalisés au final.

M. Vuichard indique que, sur le plan de résorption de carrière, il était sur une dizaine d'années avec des postes octroyés pour baisser la réserve des autres. Il fallait rendre ces postes, mais comme on le savait déjà, sur les personnes qui partent à la retraite, 16 pourront être remplacées.

Le député comprend également que, sur les 31 ETP du PJ, on parle uniquement d'une correction en ETP, mais pas en francs.

M. Vuichard confirme et rappelle que ces postes vont être consommés et apparaîtront dans les comptes. Or, comme ils ont déjà été octroyés, ils n'apparaîtront pas dans le budget et il y aura un écart entre le nombre d'ETP au budget et le nombre d'ETP payés. Cette modification permettra de corriger

les choses pour que le nombre d'ETP budgétés corresponde au nombre d'ETP payés.

M. Fornallaz indique que, sur chaque programme, il y a une photo du projet de budget 2024 avec le budget 2023. On y retrouve les différents types de postes, qu'ils soient fixes, agents spécialisés ou auxiliaires. Quand on pérennise un poste et qu'il s'agit d'un poste important, il faut que le département l'indique dans l'explication. Cela peut ne pas être fait pour des régularisations minimes, mais s'il s'agit d'une grosse régularisation, il faut présenter cela comme amendement au parlement.

Mme Fontanet répond que régulariser des postes d'auxiliaires contraint à demander un nouveau poste. Soit on peut prolonger les auxiliaires pour une durée définie, soit le poste s'arrête. Si on veut que la personne reste, il faut demander un nouveau poste.

M. Vuichard poursuit en présentant les chiffres par politique publique et la variation relative de chaque politique en ETP. La variation globale est de 2,7% avec des variations plus importantes pour certaines politiques, notamment les politiques C et F. On retrouve la même distinction en page 47, avec une distinction entre le PAT et le personnel enseignant, ainsi qu'une distinction entre le PAT et le personnel policier. On y retrouve également le décompte pour le SGGC, le PJ et la Cour des comptes. Le total des entités de l'Etat présente donc un total de 492 nouveaux postes.

M. Vuichard poursuit en indiquant que la page 52 présente le détail selon le type de postes, que l'on parle de permanents, d'agents spécialisés ou d'auxiliaires, avec les variations sur les trois dernières années. Sur le bas du tableau, on fait également la distinction entre les magistrats, le PAT, les enseignants et les policiers. Enfin, la page 53 se penche sur le grand Etat. Les données sont basées sur ce qui a pu être récolté auprès des entités subventionnées, même si les budgets n'ont pas encore tous été validés par les conseils d'administration. Il y a de grosses variations à l'Hospice général en lien avec la migration ou aux TPG en lien avec les prestations. Le total du périmètre des entités consolidées correspond à 554 nouveaux postes, auxquels se rajoutent les 28 nouveaux postes des HES et des EMS.

Un député revient sur la page 22 et note que la présentation graphique reprend les charges de personnel entre 2015 et 2024. Sur la ligne de l'indexation, pour le projet de budget 2024, il est indiqué qu'elle est nulle, et le député se demande quel est le montant en valeur absolue de cette économie.

M. Vuichard répond qu'elle se monte à un peu plus de 120 millions de F, sous réserve que l'indexation soit bien de 2%.

Le député aimerait le détail de ces 120 millions entre la nature 30 et la nature 36.

M. Vuichard répond qu'il s'agit plutôt de 122 millions de F, répartis entre 68 millions de F en nature 30 et 54 millions de F en nature 36.

Un député revient sur la question des effectifs du grand Etat et constate qu'il y a des hausses d'ETP pour la FTI et la FPAV, alors que la FPAV est censée décharger la FTI d'une partie de son travail. D'autre part, le député constate aussi que deux entités subventionnées ne font plus l'objet d'aucun contrôle depuis qu'elles disposent de la garantie de déficit de l'Etat, à savoir les TPG et l'Hospice général. Il observe que, comme par hasard, ce sont les deux entités qui ont des augmentations les plus élevées. Il peine à considérer que cela soit dû au hasard et note que, puisqu'il n'y a plus de contrôle parlementaire, il se demande s'il y a un contrôle possible du gouvernement sur ces entités, et notamment sur ces engagements. Le cas échéant, le député demande s'il faudra subir de façon automatique les augmentations de postes dans ces entités. Auquel cas, la majorité du parlement devrait se demander si cette garantie constitutionnelle n'est pas un appel d'air monstrueux à des dépenses supplémentaires.

Mme Fontanet rappelle que la garantie de déficit s'applique à l'IMAD et aux HUG. Elle s'applique en partie aussi à l'Hospice général, mais uniquement pour les prestations sociales. Les TPG ne disposent donc pas de cette garantie. En revanche, il faudra interroger la volonté des magistrats sur ces deux institutions pour donner suite à ces demandes. La dernière garantie constitutionnelle votée était celle pour l'IMAD. Il y a effectivement beaucoup de collaborateurs supplémentaires demandés, et le Conseil d'Etat peut à tout moment décider d'en accorder moins. Il ne paie que les francs et ne se prononce pas sur le nombre de collaborateurs. Il serait donc bien de regarder cela avec les différents magistrats. Pour la FTI et la FPAV, il faut voir le rôle de chacun, rôle qui s'accentue chaque année avec l'avancée du projet PAV, ce qui peut justifier cette hausse. Pour rappel, la FPAV est au DT tandis que la FTI est au DEE.

Péréquation financière intercantonale (RPT)

M. Pierre Béguet, directeur général des finances/DGFE

M. Béguet entame sa présentation en rappelant que le système actuel de péréquation intercantonale date de 2008 et résulte d'une modification de la Constitution fédérale, art. 135, et de l'adoption de la modification de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges. On parle aujourd'hui du budget 2024, mais les montants calculés se basent sur les années fiscales

2018, 2019 et 2020. Il y a donc toujours quatre ans de différence. La péréquation, et notamment la péréquation des ressources, est calculée sur la base de l'assiette fiscale agrégée de ces années 2018, 2019 et 2020. Ce montant n'intègre pas les effets de l'accroissement mesuré dans les comptes de l'assiette fiscale, puisque les impôts ont fortement augmenté en 2021 et 2022. Tous les montants qui figurent dans la présentation d'aujourd'hui proviennent du rapport publié par le Conseil fédéral en juin 2023, que l'on peut trouver sur le site de l'administration fédérale. Le graphique de la page 55 part du budget 2023, avec un montant de -172,5 millions de charges nettes pour le canton. On arrive en 2014 à -199 millions de charges nettes pour le canton. Cela résulte de trois éléments péréquatifs. Premièrement, en nature 46, il y a une hausse des revenus de 8,3 millions de F. Le canton de Genève prévoit de recevoir 165 millions de F de compensation de charges excessives. Cela correspond aux compensations de charge pour ville-centre pour 45 millions de F et aux compensations de charges excessives comme la pauvreté ou l'assistance sociale pour 119 millions de F. On a donc un écart de +8,3 millions de F de revenus, soit 14 F supplémentaires par habitant du canton. Ensuite, la péréquation des ressources se détériore, avec une charge qui augmente de 35 millions de F en 2024 pour parvenir à 361 millions de F qui vont aux autres cantons à faible potentiel de ressources. En 2024, il y a toujours 18 cantons à faible potentiel de ressources et seulement 8 cantons à fort potentiel de ressources, dont le canton de Genève. Ces 35 millions de F de charges supplémentaires représentent une dépense de 64 F par habitant. Enfin, il faut prendre en compte la compensation des cas de rigueur, qui devrait prochainement réduire. Il ne s'agit pas des mêmes cas de rigueur que pour le covid, mais de mesures d'allégement de la mise en place de cette péréquation en 2008, qui doivent disparaître en 2028.

Un député observe que, s'il a bien compris, on a une moyenne à 2020 de l'assiette fiscale agrégée. Cela signifie qu'entre la RFFA et les années 2021 et 2022 on va au moins doubler ou tripler ce montant dans les années à venir.

M. Béguet confirme que cela va être le cas. Le graphique de la page 56 se limite au budget 2024, mais comme chaque canton transmet à l'administration fédérale ses estimations fiscales, et notamment les estimations sur le potentiel de ressources, la Confédération fait calculer au BAK une simulation de ces données pour estimer la péréquation sur la base de l'assiette fiscale d'il y a quatre ans. On a cependant pu constater par le passé que toutes ces prévisions sont très volatiles. A Genève, pour les années 2019, 2020 et 2021, la baisse de charges nettes était bien plus favorable que celle anticipée au moment où il y a eu des modifications de méthode pour calculer les changements péréquatifs. A partir de 2022, on atteint un minimum tandis que l'on remonte à 172 millions

de F en 2023 et que les montants nets continuent ensuite à augmenter. Ce qui augmente beaucoup à chaque fois, c'est véritablement la charge que l'on paie aux autres cantons, à savoir la péréquation des ressources. Cela augmente parce que la vitesse de progression de l'assiette fiscale agrégée dans le canton d'une année à l'autre est supérieure à celle de la moyenne des autres cantons, ce qui n'était pas forcément le cas ces deux dernières années. En 2021 et 2022, on voyait que la péréquation financière de Zurich continuait d'augmenter tandis que celle de Genève baissait. Si cela signifiait moins de charges pour Genève, cela voulait aussi dire que Zurich se développait beaucoup plus vite au point de vue de la base fiscale. Quand on présentera les chiffres pour la planification financière sur les quatre ans, on verra que cette tendance observée à partir de 2024 continue de s'amplifier.

Un député demande si on prend en compte dans cette péréquation les revenus des frontaliers. Il semble au député que l'on ne prend pas intégralement en compte ces revenus. On tient compte de la population genevoise en rajoutant un montant qui est celui des frontaliers, sans faire le 100% du montant des frontaliers.

M. Béguet répond qu'avec le nouveau système de 2008, les cantons ayant beaucoup de frontaliers (Bâle, Genève et le Tessin) avaient discuté pour faire en sorte qu'au bout de la première période quadriennale de la péréquation il y ait un abattement sur les frontaliers, soit en rajoutant à la population cantonale la population de frontaliers, soit en procédant à un abattement du montant. Pour la première période quadriennale, il a été choisi de procéder à un abattement du montant. Trois cantons ont réussi à obtenir en un temps record cette adaptation. A l'époque, la commission était déjà tenue informée de l'avancement des discussions.

Un député note que, s'il entend les évolutions, le canton de Genève est finalement très perdant dans ces calculs-là. Quand on utilise la population comme un facteur extrêmement important de capacité financière, qu'on intègre les frontaliers ou non, cela représente au moins deux ou trois personnes si on prenait la population équivalente dans les bassins bernois ou zurichois. Il faut donc se baser sur 800 000 à 900 000 habitants à Genève, ce qui représenterait la capacité de production du canton. Il y a donc ici un énorme biais pour Genève contre Zurich ou Berne.

M. Béguet répond que ces questions se sont posées au début de la réforme de la péréquation, et la solution la moins mauvaise a été celle de l'assiette fiscale agrégée que l'on divise par la population officielle. Le problème des frontaliers est que leur nombre n'est pas auditable, alors que l'assiette fiscale agrégée de la population résidente est auditable. Il s'agissait de la solution la plus pragmatique à l'époque.

Mme Fontanet précise que ce système est revu assez régulièrement. On pourrait aussi dire que le canton de Zurich est défavorisé au vu des montants versés, mais il faut reconnaître que Genève bénéficie malgré tout d'une situation beaucoup plus favorable que d'autres cantons, avec un territoire moins difficile que d'autres, par exemple Vaud.

M. Béguet indique que le canton de Vaud comporte des zones de montagne, pour lesquelles la compensation des charges est assez généreuse.

M. Béguet poursuit en indiquant le total des paiements nets dans la péréquation financière. Le canton dépense 199 millions de F pour la péréquation financière. Le premier canton contributeur est Zurich, puis Zoug et Schwytz. Genève est suivi par Bâle-Ville et Nidwald. Si on regarde en francs nets par habitant, on constate que le contribuable genevois paie 394 F contre 3000 F à Zoug et plus de 1000 F à Bâle-Ville. Sur l'évolution différenciée, la page 59 présente l'évolution depuis 2008 et le début de la nouvelle loi fédérale. A partir de 2017, on voit que Zurich paie moins en 2023 et 2024 en net, et ce montant s'accroît chaque année. Il faut donc que Genève, Zoug et Schwytz le compensent, ce qui explique en grande partie que la facture augmente. Cela veut en revanche aussi dire que l'économie a moins progressé à Zurich, notamment sur l'année 2020, que dans les cantons de Genève, Zoug, Schwytz ou encore Bâle-Ville.

Dette et intérêts de la dette

Mme Adriana Jost, directrice de la trésorerie DGFE/DF

Mme Jost entame sa présentation en indiquant qu'elle parlera pour sa part de la dette. Pour ce qui est de l'évolution de la dette entre 2021 et 2023, entre les mois de janvier et de décembre, on retrouve la saisonnalité habituelle dessinée par les flux de trésorerie tout au long de l'année. La courbe est marquée par un creux dès le mois de février avec l'escompte fiscal. Au mois de mars arrivent les impôts fédéraux et la courbe se creuse à nouveau jusqu'à la fin du premier semestre. Elle progresse pour culminer au mois de novembre avant de redescendre sur la toute fin d'année. En 2022, la chute a été particulièrement importante avec une ampleur tout à fait exceptionnelle. Pour l'année 2023, la courbe suit la même saisonnalité et on peut s'attendre qu'elle le fasse jusqu'à la fin de l'année. La dette s'élève aujourd'hui à 10,9 milliards de F, à la fin du mois d'août. La page 62 présente l'évolution des deux taux de référence. Tout d'abord le taux directeur de la BNS qui détermine le taux Saron, le taux de référence pour les financements à court terme. On retrouve sur la gauche son évolution depuis la fin d'année 2021, avec une impressionnante progression en cinq paliers depuis le mois de juin 2022. La

BNS a augmenté les taux qui étaient alors négatifs, à -0,75%. Ces cinq augmentations successives ont ramené ce taux à 1,75% et il est attendu que la BNS poursuive l'augmentation de son taux, en resserrant de 0,25% les conditions monétaires dans sa lutte contre l'inflation. Le deuxième graphique à droite illustre pour sa part le rendement des obligations de la Confédération à dix ans, qui est le taux de référence sur le plus long terme. On voit l'illustration de la progression depuis la fin de l'année 2021 de ce taux de référence, qui a également augmenté de façon importante. Depuis le mois de mars 2023, il s'est stabilisé autour de 1%. C'est dans ce contexte particulier des taux de référence que sont déroulés les travaux pour le projet de budget 2024. Au niveau des échéances des emprunts à long terme, l'ensemble des échéances se retrouve en page 63. Ces échéances sont réparties tout au long de l'année, avec une concentration sur le deuxième semestre. Au total, il s'agit de 905 millions de F qui arhrivent à échéance fin 2024, avec deux emprunts publics qui ont des échéances en octobre et novembre, à hauteur de 600 millions de F, et qui devront être refinancés en fonction des échéances, des opportunités et des besoins identifiés tout au long de l'année prochaine.

Mme Jost poursuit sur l'échéancier de l'ensemble des emprunts à long terme, y compris pour l'année 2024. Le graphique de la page 64 illustre sa planification dans le cadre de la gestion des risques de refinancement. Ce graphique n'a pas beaucoup évolué sur ces deux dernières années puisqu'il n'y a pas eu de nouveaux refinancements à long terme décidés. Par contre, dans la planification, il existe toujours cet outil de lissage et de répartition des échéances de façon à ne pas trop se surcharger en essayant d'allonger dans la mesure du possible et de remplir les cases vides de l'échéancier de façon à pouvoir étaler le risque en matière de refinancement et de taux. Pour l'année 2024, les objectifs en matière de gestion de la dette sont les suivants. En matière de taux, l'objectif est fixé à 1,30%. Cet objectif est stable par rapport à 2023. Pour les objectifs de structure, la proportion maximale des emprunts à court terme est de 25% tandis que la proportion maximale des emprunts à taux variable est de 30%. Ces objectifs sont inchangés, de même que l'objectif de stabilisation avec la planification des échéances à long et très long terme. Les objectifs de structure et de stabilisation sont maintenus depuis des années et l'objectif de taux est adapté en fonction des circonstances, notamment en fonction des taux d'intérêt, et s'élève à 1,3% pour l'année à venir. Enfin, la page 66 présente l'évolution récente de la dette moyenne, qui est l'indicateur relatif au frein à l'endettement. La courbe rouge illustre le coût relatif à la dette. Le coût, malgré le contexte négatif, reste contenu et est prévu pour l'année 2024 à 121 millions de F, ce qui est relativement stable.

Un député demande si le DF s'attend à être challengé sur des objectifs de structure pour l'année 2024.

Mme Jost répond que les objectifs de structure ont pour but de limiter les risques, par exemple pour le court terme, cela limite essentiellement le risque de liquidités de façon à ne pas devoir refinancer à très court terme des montants très importants. Ce sont des règles assez générales, et 25% c'est une limite qui a été relativement peu utilisée cette année. L'année à venir fera peut-être évoluer quelque peu cet objectif à la hausse, mais qui sera de toute façon dans le cadre que l'on se fixe. Il n'y a pas de pression particulière sur ces objectifs, d'autant plus que sur le taux variable, il n'y en a pas. Cela permet aussi de stabiliser à taux fixe et bas le coût. La pression se situe plutôt sur l'objectif de taux et pour tous les nouveaux emprunts qui seront faits l'année prochaine.

M. Fiumelli indique qu'en 1923, la dette de l'Etat ne se montait qu'à 177 millions de F, mais que cela représentait sept fois les revenus de l'Etat, tandis que les intérêts de la dette représentaient un tiers du budget de l'Etat.

Investissements

M. Matthias Bapst, chef de service DGFE/DF

M. Bapst présente maintenant les investissements, soit le tome II du projet de budget. Les dépenses d'investissement se montent à 764 millions de F, en hausse de 60 millions de F par rapport au budget 2023. Les recettes sont stables, à 35 millions de F. Les investissements nets sont donc de 729 millions de F, soit une hausse de 9% par rapport au précédent budget. Les prêts du patrimoine administratif sont relativement stables, avec des dépenses qui restent relativement les mêmes et des recettes légèrement supérieures. Les prêts nets s'élèvent à 10 millions de F. Si on compare ce budget par rapport à l'évolution de ces dix dernières années, le projet de budget 2024 reste ambitieux et s'inscrit dans la volonté continue du développement de l'Etat visant le développement des infrastructures nécessaires à la croissance démographique et économique. Cette augmentation du budget traduit la volonté du Conseil d'Etat d'accélérer les investissements dans la transition écologique et numérique. A ce titre, la part de la transition écologique s'élève à 268 millions de F sur les 764 millions de F de dépenses, soit 35% des investissements. On y retrouve des projets d'envergure comme la construction de lignes de tram, l'électrification de la flotte des TPG, la rénovation des bâtiments de l'Etat ou des subventions pour les privés, la renaturation de cours d'eau ainsi que quelques projets de mobilité douce.

Un député revient sur la page 69 et demande quel a été le taux moyen de réalisation aux comptes sur la période entre 2015 et 2022.

M. Bapst répond que le taux de réalisation sur les dix ans est de 75%, et de 72% sur les cinq dernières années.

M. Bapst poursuit en indiquant que le projet de budget est composé à 96% de crédits d'investissements déjà votés, et à 3% de projets de lois déposés devant le parlement. Il y a deux projets de lois sur ce 3%, dont un qui vise les subventions pour la transition écologique des bâtiments pour 200 millions de F, dont une tranche de 20 millions de F prévus au PB 2024, et un autre, adopté par la commission des travaux, qui concerne la refonte du système d'information et de communication du SPAd. Outre ces deux projets de lois, 1% des investissements concernent des objets pas encore déposés par le Conseil d'Etat, ce qui concerne 6 projets pour un montant de 9 millions de F. Cette part est relativement faible par rapport aux précédents projets de budget.

M. Bapst poursuit avec le graphique reprenant les investissements par politique publique. Concrètement, les politiques M (194 millions de F), F (170 millions de F), B (103 millions de F), K (78 millions de F) et E (61 millions de F) représentent 80% de ces dépenses. Les principaux projets inscrits au projet de budget de 2024 ne comprennent pas les crédits de renouvellement, qui se montent à 294 millions de F au PB 2024, principalement dans le domaine de l'information avec 74 millions de F prévus pour les rénovations de bâtiments scolaires, 60 millions de F prévus principalement pour l'OCSIN et 51 millions de F pour la rénovation du parc immobilier des HUG. En dehors de ces crédits, les dix plus gros chantiers sont assez représentatifs de la prépondérance des politiques publiques les plus importantes et représentent 38% du total des dépenses. Ces chantiers comprennent la construction de lignes de transports publics pour 50 millions de F (notamment le prolongement du tram entre Genève et Saint-Julien pour 18 millions de F), l'électrification de la flotte des TPG pour 40 millions de F, les projets d'agglomération pour 39 millions de F, l'efficience et la rénovation énergétique pour 36 millions de F, les constructions de LUP pour 35 millions de F, les subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments pour 20 millions de F, la rénovation du Collège Rousseau pour 20 millions de F, l'extension de sept cycles d'orientation pour 18 millions de F ou encore la renaturation de l'Aire et de la Drize dans le secteur du PAV pour 18 millions de F.

M. Bapst poursuit sur les charges d'amortissement qui découlent des investissements. Tout investissement fait l'objet d'investissements selon sa nature et a des impacts sur les comptes de fonctionnement. Au projet de budget 2024, les amortissements sont prévus pour un montant de 453 millions de F, une légère baisse qui se poursuit et s'explique par la fin des amortissements d'actifs rentrés au bilan de l'Etat en 2018.

POLITIQUE PUBLIQUE A « AUTORITÉS ET GOUVERNANCE »

Audition de la présidence du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de la présidence du département des finances, des ressources humaines et des relations extérieures

– ***M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat***
– ***Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat/DF***
– ***Mme Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat***
– ***Mme Malika Bussien, directrice des finances/PRE***

M. Hodgers indique que le Conseil d'Etat reste à la disposition des députés pour répondre à leurs questions et qu'il n'y a pas de remarques supplémentaires sur le rapport.

Un député rappelle que le Conseil d'Etat dispose d'une subvention libre et aimerait connaître les modalités d'attribution de cette subvention.

Mme Bussien répond qu'il y a effectivement une réserve à disposition du Conseil d'Etat pour faire face à des situations urgentes et exceptionnelles. Cette réserve a été dans les faits très peu utilisée, puisque le critère pour y avoir recours est de répondre à un besoin qui n'a pas pu être prévu au budget et dont l'urgence peut être justifiée. Cette réserve n'a pas été utilisée depuis plusieurs années.

Mme Righetti rappelle qu'un ancien président du Conseil d'Etat en avait proposé l'utilisation pour financer certains médicaments pour le VIH qui n'étaient pas encore homologués au niveau de la Confédération, exemple qui avait alors largement été commenté. La chancellerie pourra renseigner la commission si elle souhaite des exemples plus récents.

Un député revient sur la politique A04, avec des coûts en augmentation pour assurer le maintien des conférences internationales à Genève dans un contexte encore plus concurrentiel. Le député se demande comment cet argent a été distribué, par exemple avec des locations de salles.

Mme Fontanet répond que des travaux très importants ont lieu dans différentes organisations internationales, et qu'il faut donc avoir des lieux à disposition pour maintenir les conférences. Il est possible que l'Etat collabore avec Palexpo. Quand on parle de concurrence, il faut bien comprendre que, si à un moment donné un congrès ou une rencontre internationale va ailleurs, y compris dans des villes où tout coûte moins cher, il est très probable que l'évènement ne revienne pas à Genève. Il est donc essentiel de maintenir les possibilités d'accueil pendant ces travaux. Ce sont les montants qui sont demandés qui sont pris en compte et qui ont aussi été vus en accord avec la Confédération.

POLITIQUE PUBLIQUE B « ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES »

Audition du département des finances (B01-B02-B03)

- ***Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat/DF***
- ***M. Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général/DF***
- ***M. Pierre Béguet, directeur des finances de l'Etat/DF***
- ***Mme Coralie Apffel Mampaey, directrice générale OPE/DF***
- ***Mme Stéfanie Bartolomei-Fluckiger, directrice/DF***
- ***Mme Alicia CALPE, directrice support/DF***
- ***M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint/DF***

Mme Fontanet rappelle que cette politique a aussi été présentée lors des thèmes transversaux ainsi que devant la sous-commission en charge. Elle remercie le rapporteur pour son rapport et reste à disposition pour d'éventuelles questions.

Le président aimerait savoir où l'on en est avec le dossier G'Evolue.

Mme Fontanet répond qu'un accord a pu être trouvé avec les associations représentatives du personnel et qu'il a été décidé de créer une commission paritaire qui pourrait elle-même donner des critères et se prononcer sur le choix de la méthode. Le DF voulait impérativement éviter les problèmes dans lesquels on s'était retrouvé avec Score, à savoir un manque de transparence et d'adhésion. La commission paritaire a donc été créée et elle est présidée par une personne acceptée tant par l'employeur que par les associations représentatives, puisqu'il s'agit du DRH des SIG qui a par ailleurs déjà été DRH au sein d'un département à l'Etat et qui est donc bien connu des syndicats. La commission a commencé à se réunir en février et a commencé à former ses membres, y compris les suppléants, afin de ne pas perdre de temps et de pouvoir avancer le plus vite dans ses travaux. Les différents EPA ont également été reçus et la commission va maintenant pouvoir commencer à examiner les différents critères.

Mme Apffel Mampaey précise que la formation porte sur tous les critères d'évaluation dans le secteur public en Suisse, pour lequel 80% des critères sont communs. La commission a entendu tous les départements qui sont venus présenter leurs enjeux et leurs attentes. Elle commencera dès le 1er novembre à travailler sur les critères pour choisir les futurs critères d'évaluation ainsi qu'à déterminer si elle veut une méthode clé en main ou si elle veut construire elle-même sa méthode.

Mme Fontanet note que les critères devraient être établis d'ici à la fin de l'année.

Mme Apffel Mampaey précise que, le cas échéant, si une méthode clé en main était choisie, un appel d'offres sera lancé.

Mme Fontanet indique que les évaluations pourront ensuite commencer, avec un potentiel aboutissement en 2027. Tout se passe bien pour le moment et deux collaborateurs, un chef de projet et un collaborateur scientifique, ont pu être engagés pour suivre ces travaux. Dans le projet de budget 2024, il y a en parallèle une demande pour continuer les réévaluations selon la méthode SEF pour ne pas bloquer les réévaluations de cas qui le demandent. Il faut pouvoir avancer sur des fonctions qui doivent évoluer et on ne peut pas les laisser comme cela pendant encore trois ans.

Un député se rappelle que la question des RH était centralisée pendant un temps avant que cela parte dans les départements au fil du temps. Il se demande s'il y a une volonté de revenir à une centralisation, avec un vrai service RH cohérent pour l'ensemble de l'Etat.

Mme Fontanet répond que ce point est problématique sur le plan politique. On entend beaucoup de la part des différents syndicats qu'il y a des différences de traitement non pas selon le métier, mais selon le département où l'on travaille. La recentralisation peut sembler une bonne idée, et la magistrate y était au départ favorable, mais il n'en demeure pas moins qu'il est important d'avoir des RH spécialisés qui comprennent les métiers des départements. Il y a un tellement grand nombre de métiers à l'Etat que rassembler tous les RH à l'OPE serait très compliqué. En revanche, il est essentiel que tout le monde reçoive la même formation et que les RH aient une certaine expérience pour pouvoir appuyer les managers, qui doivent se sentir soutenus. Le département est en train de réfléchir à des solutions qui ne seraient pas des recentralisations, mais qui pourraient garantir une formation équivalente pour les RH et une même sensibilisation. A l'époque, les RH s'occupaient surtout d'administratif. Aujourd'hui, avec la complexification, les managers et les collaborateurs ont plus besoin d'avoir un conseiller RH qui les appuie dans les différentes procédures. Le département regarde comment cela peut être mis en place. Chacun a un peu son pré carré de RH et il ne faut pas non plus que les départements aient l'impression que l'on va tout donner à l'OPE.

Mme Apffel Mampaey confirme que le point clé est celui de la formation. Les métiers des RH se sont beaucoup transformés ces dernières années, et il reste encore une génération de RH qui sont très administratifs dans leur traitement des sujets. Il faut donc améliorer le programme de formation. Il y a beaucoup de turnover et de départs, y compris chez les DRH, avec tout un savoir-faire et un savoir-être qui est à reconstituer. L'accent est maintenant mis sur la formation, et le département voudrait aussi que l'OPE soit plus impliquée

dans l'embauche des futurs RH et DRH, de façon à pouvoir aussi valider leurs expertises, leurs compétences et leurs attitudes.

Mme Fontanet indique qu'il y a beaucoup de demandes au niveau des associations représentatives du personnel, qu'il s'agisse des cadres ou des syndicats, pour que les choses soient reprises au niveau de l'OPE pour limiter les différences de traitement. L'OPE ne souhaite pas avoir ce rôle, parce qu'il estime qu'il en va aussi de la responsabilité des départements. On espère pouvoir régler cette question avec un plus grand droit de regard de l'OPE.

M. Gobet note qu'en définitive, les RH qui font correctement leur travail sont d'un très grand soutien aux managers et aux collaborateurs. Par exemple, pour l'office des poursuites, il y a un responsable RH qui connaît très bien les collaborateurs et la direction, et il est à même d'amener un soutien de façon très professionnelle aux différents besoins auxquels les personnes sont confrontées au quotidien. La direction générale de l'office travaille presque tous les jours avec cette personne. Si on centralise à l'OPE cette prestation, on peut avoir quelques doutes sur le fait que le collaborateur de l'OPE puisse délivrer la même qualité de prestation. Il ne faut pas confondre la centralisation et le changement du métier. On a dans les départements des RRH qui étaient historiquement sur des volets administratifs et qui ont eu quelque peine à être plus dans la gestion des ressources humaines. Ce côté décentralisé de la prestation RH semble donc assez important. D'autre part, il est de coutume à l'Etat de poser la responsabilité ailleurs que chez soi. Si la prestation RH est délivrée à l'OPE, on peut imaginer que beaucoup de managers délégueront la responsabilité vers l'office. Quand il y a un contentieux, tout le premier volet est sous la responsabilité des managers dans la conduite des opérations au quotidien et, si on enlève le soutien des RH départemental, les choses ne s'amélioreront pas.

Le député précise qu'il ne faut pas confondre centralité hiérarchique et centralité géographique. On peut tout à fait avoir des gens délégués dans les services et les offices, mais qui ont une cohérence de formation. Dans les RH, plus la personne est indépendante de sa hiérarchie, mieux elle pourra faire son travail.

Mme Fontanet note que, dans son appréciation, il faudrait effectivement que les RH répondent à l'OPE, mais les politiques n'ont pas toujours la même expérience que les secrétaires généraux. Il faudrait peut-être rattacher les RH à autre chose qu'à la direction générale, en arrivant à trouver des solutions qui pourraient être autres qu'à l'OPE.

M. Gobet indique qu'à l'heure actuelle, au DF, tous les RH sont rattachés au DRH du département. Il y a un lien fonctionnel entre les RH des offices et

les directions générales, mais pas un lien hiérarchique. Les choses seraient différentes si les RH étaient centralisés à l'OPE. Ce qui se passe aussi, c'est que, dans certains départements, il y a des RH qui sont rattachés directement au directeur général et cela peut compliquer les situations pour savoir envers qui peut aller sa loyauté.

Un député rappelle que la conseillère d'Etat est chargée de négocier avec le Cartel et il se demande si les négociations se dirigent vers un consensus dans le domaine de l'indexation, voire du nombre de postes.

Mme Fontanet répond que le Conseil d'Etat n'a pas prévu d'indexation au projet de budget, puisque la situation financière ne le permet pas. Les amendements qui seront présentés en novembre permettront de tenir compte de la situation fiscale telle que réévaluée pour voir si cela est possible. Le Conseil d'Etat aura ces discussions après les vacances et regardera s'il y a de nouvelles recettes qui permettent d'examiner la question d'une indexation. Le Cartel est informé de cela. S'agissant des postes, le Cartel aurait évidemment souhaité plus de postes, mais se rend compte que l'on a déjà un très grand nombre de postes qui permettent de répondre aux besoins de certains services et départements qui rencontrent des difficultés. Les communes vont bientôt recevoir la vision des amendements et la conseillère d'Etat peut d'ores et déjà dire que l'on devrait avoir des surprises favorables.

Examen de la politique « B Etats-majors et prestations transversales » – Programme B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Audition du DT

- ***M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat/DT***
- ***M. Christian Goumaz, secrétaire général/DT***
- ***M. Frédéric Dekoninck, directeur financier/DT***
- ***M. Serge Jandeau, directeur administration et finances/OCBA***

M. Hodgers rappelle qu'il s'agit d'une politique très transversale. L'OCBA est au service de tout l'Etat, que ce soit pour des besoins scolaires ou encore pour des bâtiments administratifs. Un des gros morceaux à venir pour l'office est le milliard de francs pour la transition écologique qu'il doit engager si on veut que l'Etat respecte les lois et obligations sur l'énergie et soit exemplaire en la matière. Ces volumes doivent être dépensés de manière spécifique. Pour tout le département, le principal effort demandé tourne justement autour de ces postes. Il reste disponible pour les questions des députés.

Un député note que, dans le rapport, il est indiqué au paragraphe 2 que le site administratif au PAV va encore être développé à la pointe nord et le député

se demande si cela va signifier encore plus de possibilités pour accueillir des fonctionnaires.

M. Jandeau répond que cela fait plutôt référence au reste de la parcelle Firmenich pour laquelle il y a encore la moitié de la surface globale qui va être développée pour accueillir plus de 1000 autres collaborateurs de l'Etat pour compléter cette cité administrative. L'horizon est cette fois-ci un peu plus lointain, puisque l'on attend encore les résultats plus globaux sur toute la pointe nord pour savoir exactement de combien de surface on va disposer.

Un député indique qu'il a eu l'occasion de visiter le bâtiment pénitentiaire de Champ-Dollon cet été durant la canicule avec la commission des visiteurs et qu'il a eu connaissance des problèmes engendrés par la situation pour lesquels quelques investissements légers devraient être faits. Les stores sont par exemple bloqués depuis trois ans et ce genre d'investissements devraient être faits indépendamment de la structure qui devra être remplacée. Dans tous les bâtiments visités sur le site, on retrouve ces petits investissements légers à faire.

M. Jandeau répond qu'il y a un plan plus général de refonte du site, dans un délai de quelques années, qui nécessite de maintenir sous perfusion le bâtiment historique de Champ-Dollon qui est dans un état préoccupant. L'Etat va engager des moyens relativement lourds, mais mesurés en perspective de la future démolition pour permettre de continuer à exploiter le site dans des conditions raisonnables. Il n'a pas le détail exact de ces investissements avec lui, mais plusieurs millions de F seront engagés au travers des crédits de renouvellement de l'office, notamment pour l'entretien d'équipements légers. La cafétéria de Champ-Dollon va également être rafraîchie.

Un député aimerait savoir que ce que l'Etat va faire des terrains à Bernex qui devaient accueillir le bureau des automobiles. L'implantation du bureau ayant été confirmée par M. Maudet lui-même, le député demande si une réallocation des terrains a déjà été prévue et pour quels projets, le cas échéant.

M. Jandeau répond qu'il y a plusieurs projets en cours à Bernex, notamment un stand de tir de la police qui doit être repris ainsi que l'aménagement de la butte Saint-Matthieu pour le DIP. Il peut répondre ultérieurement sur le cas précis du terrain mentionné par le député.

Un député constate que les revenus des parkings de l'Etat pour les collaborateurs sont en croissance et il aimerait en savoir plus sur les principes d'allocation des parkings. Il se demande notamment si cela dépend de l'éloignement du domicile, ce qui favoriserait alors ceux qui vivent en dehors du canton, comme cela a pu lui être rapporté pour du personnel à l'aéroport ou aux HUG.

M. Goumaz répond qu'il n'y a normalement pas d'attribution de places de parking pour les collaborations. Il existe des exceptions qui ne sont pas liées à l'éloignement du domicile, mais à la question des horaires. Ainsi, pour des collaborateurs de la prison, s'il n'y a pas de possibilité de venir en transports publics parce qu'ils travaillent la nuit, une place de parking peut être mise à disposition. Cela est aussi le cas pour les personnes avec un handicap ou encore pour les voltigeurs du DIP qui ne peuvent raisonnablement pas passer d'un endroit à l'autre aussi rapidement que nécessaire avec les transports publics. Cependant, la norme est que plus personne n'a le droit d'avoir une place et l'Etat a résilié les places de parking, sauf pour les cas faisant figure d'exception et rentrant dans les catégories indiquées précédemment.

Un député rappelle que, lors de l'audition de la sous-commission, le point des mandats a été abordé. Beaucoup de mandats ont été donnés par le département de gré à gré, et le député a l'impression que la seule alternative à ce gré à gré pour le DT est celle des appels d'offres. Or, il existe un chemin intermédiaire avec les procédures sur invitation. Beaucoup de mandats ont été donnés à des prestataires hors canton alors que des prestataires existent sur le canton et pourraient réaliser ces missions. Le député demande si la question des procédures sur invitation est quelque chose que le DT va faire presque systématiquement sans passer par un appel d'offres, afin que la commission soit sûre qu'au moins trois offres sont reçues afin de justifier le choix de ces entreprises extérieures.

M. Goumaz rappelle qu'il faut distinguer la notion juridique des mandats de gré à gré, qui va jusqu'à 150 000 F, de l'appel d'offres restreint sur invitation qui va de 150 000 F à 250 000 F. Au-delà de 250 000 F, il est en effet obligatoire de faire des appels d'offres ouverts. Lorsque le député a entendu que du gré à gré se faisait, cela veut dire que l'on parle de mandats inférieurs à 150 000 F. Cela ne veut cependant pas dire que le département ne sollicite pas plusieurs offres pour ces mandats, mais bien que la procédure formelle ne le demande pas. Les directives internes du DT font que l'on demande au-dessus des cas véritablement infimes de solliciter plusieurs offres pour choisir des propositions économiquement avantageuses. Il faut donc bien faire la distinction entre ce qui relève de l'application stricte des normes légales sur le marché public et ce qui est pratiqué dans la plupart des cas où l'on sollicite bien plusieurs offres.

M. Hodgers indique que, dans ces cas, la préférence cantonale s'applique. Concernant les propos du député sur le gré à gré, il faut rappeler que la commission avait surtout demandé les gré à gré, mais il est possible de donner aussi les informations sur les appels d'offres.

Un député observe, en ligne 31, une augmentation de 4 millions de F pour répercuter les hausses de tarifs. Le député imagine bien que l'Etat est dans le marché libre. Il voit également des investissements répercutés à hauteur de 500 000 F pour les répercussions du délestage. Il présume que cela concerne les cas de crise majeure où il faudra délester l'électricité. Le député ne comprend pas pourquoi on parle de ces montants aujourd'hui alors qu'ils ne sont pas encore prévus dans le budget 2024 et pourquoi cela n'est pas plutôt inscrit dans le réseau des SIG, pour qu'ils augmentent ensuite éventuellement leur tarif réseau.

M. Jandeau répond qu'il faut distinguer les 4 millions de F qui correspondent à l'augmentation des tarifs de l'électricité tels que renégociés dans le nouveau contrat avec les SIG, qui va durer trois ans. Ce nouveau contrat génère malgré tout une hausse de 4 millions de F liée au coût du kilowattheure, mais ce que l'on paie intègre aussi toute la partie transport de l'énergie. C'est dans ce cadre que l'Etat a fait le choix de séparer les montants et d'ajouter ces 500 000 F qui sont une estimation des avances qui ont été faites par l'opération pour les travaux d'investissement pour installer des amortisseurs de choc électrique et des onduleurs. Ces investissements vont être répercutés sur les coûts de transport de cette électricité. En définitive, on peut considérer qu'entre le transport et les hausses de tarif, on aura une augmentation de 4,5 millions de F de la facture des SIG.

M. Goumaz précise que, lorsque l'on est en marché libre, si on peut négocier comme on veut le prix de l'électron, il faut aussi payer l'utilisation du réseau, qui a lui aussi augmenté. C'est ce que l'on retrouve dans les tarifs adoptés par le Conseil d'Etat. Une partie de l'augmentation du tarif pour l'utilisation du réseau provient des mesures de secours mises en place par le Conseil fédéral qui génèrent des coûts tout en assurant la sécurité énergétique du pays pour éviter de se retrouver en pénurie. Il y a donc des augmentations dans la tarification du réseau.

Un député revient sur la question du patrimoine, qui peut être géographique, mais aussi plus immatériel, à l'instar des archives audiovisuelles et des témoignages individuels. Le député se demande si cela rentre dans une politique publique, notamment avec toute cette mutation du PAV en cours, et s'il y a une volonté de préserver tout ce patrimoine, par exemple via l'office du patrimoine.

M. Hodgers répond qu'il n'y a pas de base légale pour s'occuper du patrimoine immatériel de la part de l'office du patrimoine. Il faut que le patrimoine ait un rattachement physique pour tomber sous le coup de la loi. Au niveau de la protection du patrimoine immobilier, il y a un dispositif au niveau de garde-meubles.

M. Goumaz note que, si quelques éléments du patrimoine immobilier peuvent être classés, il n'y a pas d'éléments non immobiliers qui puissent l'être. La question du patrimoine ne rentre pas vraiment dans la politique G.

M. Hodgers estime que cela correspond peut-être plus à une approche muséale ou archivistique. Il y a récemment eu à la Jonction une visite en réalité virtuelle de l'immeuble qui va être détruit au sentier des Saules pour reproduire en 3D l'immeuble tel qu'il était avant. Les architectes ont fait cela dans la logique évoquée par le député, mais il s'agissait d'une initiative privée qui n'était pas structurée par la Ville ou le canton. Il faut aussi voir si cela rentre dans le rôle de l'Etat et ce que l'on veut sauvegarder.

Demande d'audition du cartel

Le président souhaite revenir sur la demande d'audition du Cartel. La moitié des députés étant absents lors de ce vote, il trouverait plus correct de voter à nouveau afin d'arriver à un résultat qui ne pourrait être contesté.

Le président met au vote l'audition du Cartel :

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Contre : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cette demande d'audition est refusée par la commission.

Examen de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » – programme B05 Systèmes d'information et numérique

Audition du DIN

- ***Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat/DIN***
- ***M. Guy Schrenzel, secrétaire général/DIN***
- ***Mme Audrey Behague, cheffe du service financier/OCSIN***
- ***M. Michel Clavel, directeur financier/DIN***
- ***M. Alain Bachmann, directeur des services d'infrastructure/OCSIN***

Un député rappelle qu'on dit régulièrement que l'OCSIN peine à trouver du personnel formé à Genève et qu'il faut aller le chercher de plus en plus loin. Tout récemment, il lui a été rapporté le cas de plusieurs jeunes qui étaient dans du temporaire à Genève alors qu'ils avaient les compétences pour être engagés. Le président se demande si l'on recherche les talents avec suffisamment de persévérance et d'attention.

Mme Kast tient à relever que la pénurie de personnel dans les systèmes d'information ne touche pas que l'Etat, mais aussi les entreprises privées. Cela

n'est pas dû à un manque d'attractivité comme employeur ou de trop grandes exigences, mais bien à un bassin de recrutement insuffisant.

M. Bachmann précise que, malgré une pyramide des âges qui n'est pas à l'avantage de l'OCSIN, avec une moyenne d'âge de 49 ans, il y a eu 45 engagements en 2023 pour remplacer des départs à la retraite et remplir les nouveaux postes à pourvoir. Lorsque les postes sont mis au concours, il y a aussi des postulations internes, et il y a eu cette année une vingtaine de postulations internes, pour une rotation de 6% au sein de l'office. Pour les plus jeunes, l'office travaille avec les hautes écoles et a accueilli une dizaine de stagiaires. Il a également 18 apprentis, ce qui fait de lui un des plus gros formateurs informatiques du canton. L'office se présente dans les forums et présente des projets de stage qui permettent de partir à la recherche de ces nouveaux talents.

POLITIQUE PUBLIQUE C « COHÉSION SOCIALE »

Audition du département de la cohésion sociale

- ***M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat/DCS***
- ***M. Marc Brunazzi, directeur des services supports/DCS***
- ***M. Rogers Binder, responsable financier/DCS***

M. Apothéloz remercie la commission de le recevoir. La politique publique C concerne l'ensemble des affaires sociales ainsi que les séniors, ce qui est une nouveauté pour le projet de budget 2024. Avec cette nouvelle organisation donnée pour la législature, le DCS a la charge des EMS et des foyers de jour. Le conseiller d'Etat relève d'emblée que la rencontre avec la sous-commission s'est très bien passée et remercie les députés pour l'échange particulièrement important qui a eu lieu. Ils ont également demandé en surplus une information relative à la situation de l'asile, information que le DCS a fait parvenir à la commission le 3 novembre dernier. M. Apothéloz espère que ces précisions répondent à l'ensemble des questionnements. A ce propos, les projections du SEM confirment un chiffre similaire à 2023 alors que nous étions déjà dans la situation la plus importante depuis 30 ans en matière d'accueil. Ces difficultés ne concernent pas que les permis S mais aussi l'asile ordinaire et les RMNA. On voit que la forte augmentation projetée semble se confirmer pour l'année prochaine. Le rapport est pour le reste très complet et le département reste à la disposition de la commission pour les questions restantes.

Un député arrive sur le sujet de la migration. Le DCS l'a bien dit, il y a une inquiétude sur l'augmentation du nombre d'arrivées et sur les coûts engendrés. Le député remercie l'Hospice général et le département pour cette clarification

sur les coûts et les revenus liés à la migration. Au regard de ces éléments, le député se demande si la migration ne devrait pas plutôt être au DEE, puisque la question des migrants est en principe une prérogative fédérale au niveau de son financement. Les personnes qui arrivent dans notre pays ont plus souvent des formations, et le député trouve parfois l'encadrement un peu paternaliste. Plus concrètement, les subventions fédérales et les autres revenus sont de 176 millions de F alors que le dispositif global coûte 283 millions de F. Il y a donc un écart de plus de 100 millions de F à assurer par le canton, ce qui pose des questions, notamment sur le taux d'encadrement. Par ailleurs, un tiers des migrants ne reçoivent pas de subventions fédérales puisqu'ils sont en admission provisoire, ce qui pose aussi la question de leurs revenus pour survivre. Beaucoup de postes ont été demandés pour 2024 alors que les forfaits fédéraux qui représentent la subvention pour les migrants en 2023 étaient de 150 millions de F et qu'ils diminuent de 12 millions en 2024. On voit d'un côté Berne diminuer ses subsides alors que le canton explose de 16 millions de F ses charges à ce niveau.

M. Apothéloz rappelle que l'on est ici dans le cœur du fédéralisme. Les arrivées en Suisse sont gérées par le SEM et Genève doit recevoir 5,8% de ces arrivées. Il n'y a aucune volonté de la part des autres cantons et du Conseil fédéral de revoir la clé de répartition. D'autre part, le forfait fédéral est en partie calculé sur l'aide au logement, pour permettre au canton d'accueillir cette migration, mais aussi sur tous les frais d'hébergement et d'intégration ainsi que sur les cours de langue. Actuellement, le SEM donne 3000 F par personne. Or, il n'existe plus aucun cours de français pour un tel montant aujourd'hui à Genève. Il existe des forfaits spéciaux pour les permis S ainsi que des forfaits supplémentaires pour les RMNA, qui s'ajoutent aux forfaits pour l'asile ordinaire. C'est ce mélange des trois sources de revenus qui permettent d'arriver à la subvention totale, qui se calcule en fonction des arrivées et qui se monte à 142 millions de F. Cela ne veut pas dire que l'on ne pourra pas atteindre des montants supplémentaires si les arrivées venaient à être plus importantes que prévu. Le député a raison de souligner que les prestations assumées par le canton représentent environ 47% du financement, à l'instar des autres cantons. L'estimation de 142 millions de F sur une arrivée des RMNA, de l'asile ordinaire et des permis. Il y a eu beaucoup de permis en 2023, qui sont plus valorisés en termes de forfaits. On suppose qu'il y aura moins de permis S en 2023 et plus d'asile ordinaire, ce qui peut expliquer ces projections.

Le député note qu'il faut aussi rajouter les 25 millions de F du DIP sur ces montants. S'il a entendu les réponses du département sur les revenus, le député s'interroge sur les charges. Il se demande si une task force a été mise en place

pour évaluer les possibilités réelles d'action avec ce forfait de base. Il est vraiment important de partir des forfaits de base, qui sont en effet insuffisants. Pour certains, on a l'impression que l'on a à travers les personnes migrantes un accompagnement largement supérieur à celui donné pour les habitants de Genève. Il y aurait vraiment un travail à faire au vu des montants très importants, et le député ne cache pas qu'il trouve que les demandes de l'Hospice général sont disproportionnées.

M. Apothéloz répond que les demandes de l'Hospice général ne sont dans les faits pas disproportionnées. Le coût de la vie est plus élevé à Genève, une donnée que le forfait fédéral ne prend pas en compte. En termes d'encadrement, le Conseil d'Etat a fait le choix de respecter les normes pour ce qui est de mineurs, ce qui coûte bien évidemment plus cher. S'agissant de la politique d'accueil, il est essentiel de se rappeler que, pour une grande partie des jeunes adultes RMNA ou des personnes issues de l'asile ordinaire, ces personnes vont rester en Suisse. A partir de là, il y a deux choix. Soit on décide de faire le moins possible et de voir ce que cela donne, soit on met l'accent sur l'école et l'accompagnement pour permettre de rendre ces gens indépendants le plus vite possible. Le Conseil fédéral avait mis en place un système pour permettre de commencer des apprentissages plus tôt pour les jeunes qui pouvaient rester en Suisse. Quant au sentiment exprimé par le député sur de plus grandes mesures pour les personnes migrantes, il est difficile de voir le luxe dans des logements à Palexpo ou dans des bureaux transformés en logements collectifs. Il va de soi qu'il n'y a pas d'appartements de six pièces donnés à des familles de réfugiés. Le taux d'insertion est encore trop bas, notamment pour les permis. Des échanges ont lieu avec le DEE pour arriver à un modèle qui leur permette d'accéder à des emplois, par exemple anglophones. Il est toujours difficile de comparer Genève à des cantons plus ruraux où il existe plus d'emplois moins qualifiés.

Un député constate dans le rapport un changement par rapport aux contrats de prestation avec les EMS pour la LAMal et il demande si on s'y retrouve mieux et si les contrats de prestations sont spécifiques pour chaque établissement. Deuxièmement, le député constate que la Fondation Partage a vu passer sa dotation à 2 millions de F et il demande si cela sera une dépense régulière ou non. S'il peut comprendre que des donateurs ou des mécènes participent à l'amélioration, cette manière de faire n'est pas des meilleures pour l'Etat. Sur la question migratoire, le député demande si les permis S, qui touchent surtout les Ukrainiens, sont inscrits d'office à la LAMal ou s'il existe d'autres solutions pour soulager les coûts. Concernant le regroupement familial, dont on sait que cela concerne potentiellement des parents âgés, et donc à risque, le député demande quelles sont les conséquences sur les coûts.

Enfin, il rappelle que la Confédération cesse de verser des subventions pour des personnes dont le canton n'applique pas le renvoi, sauf pour des exceptions, et il demande combien de personnes sont dans cette situation.

M. Apothéloz explique que la commission de la santé étudie une modification de la loi sur les EMS qui est un peu urgente puisqu'il faut appliquer un article de la loi fédérale sur l'assurance-maladie qui prévoit une séparation stricte entre les éléments de soins et les éléments sociaux et hôteliers. La LAMal exige désormais que l'on sépare la comptabilité de ces deux postes, raison pour laquelle on sort de la LIAF sur l'ensemble du dispositif et que l'Etat signe un contrat de prestations avec chacun des EMS comme il le fait avec chacun des EPH. Ces contrats viennent dans le cadre d'un paquet général pour éviter 54 projets de lois différents. La commission de la santé doit se déterminer vendredi avec une urgence demandée pour novembre pour que la loi entre en vigueur le 1er janvier. Cette modification va coûter un peu plus en termes de minutes de soin, mais cela ne sera pas grand-chose par rapport à la masse qui évolue peu. Chaque EMS a un contrat de prestations avec des spécificités propres qui se retrouvent dans le projet de loi commun. Pour Partage, le conseiller d'Etat peut confirmer le caractère durable de cette subvention qui fera partie d'un contrat de prestations monté à 2 millions de F. Les mécènes qui ont assuré jusqu'alors le dispositif financier qui n'est pas majoritaire au sein de la fondation estiment justement que c'est une tâche publique, et les deux gros contributeurs, dont la LoRo, ont décidé de stopper une partie de leurs subventions. Ils avaient demandé à ce que le canton reprenne les 4 millions de F à sa charge, mais le Conseil d'Etat a décidé de le faire en deux parties, ce qui permettra à la LoRo de maintenir un financement partiel en 2024. Il y a une vraie augmentation du nombre de personnes qui fréquentent la banque alimentaire depuis le covid, et l'on n'est pas parvenu à redescendre en dessous du niveau de 2020, ce qui justifie cette hausse de la subvention. En matière d'asile, les permis S ont une durée d'une année renouvelable. C'est le Conseil fédéral qui, au vu de la guerre en Ukraine, a décidé d'activer pour la première fois ce type de permis et également décidé de le renouveler. On observe deux choses, à savoir une baisse du nombre d'arrivées et des retours plus importants que ce que l'on avait imaginé. Le permis S permet de travailler, mais il reste des freins autour de la garde des enfants, de la langue et du projet professionnel. Fort heureusement, tous les Ukrainiens ne sont pas en lien avec l'aide sociale et on estime qu'entre 20% et 30% des personnes sont en dehors de tout réseau d'aide sociale. La LAMal est obligatoire pour tous les citoyens inscrits en Suisse, avec une obligation d'inscription à l'assurance-maladie, ce que font l'ensemble des migrants. Une partie du forfait fédéral correspond à la prise en charge de l'assurance. Sur le

regroupement familial et les renvois, le conseiller d'Etat suggère au député de poser cette question au DIN qui en a la charge via l'OCPM.

Un député a récemment eu une discussion avec le conseiller municipal d'une commune de moyenne taille et a cru comprendre qu'il y avait une demande de la part de l'Etat sur les possibilités d'hébergement sur les communes. Cette question fait tiquer un peu partout et le député se demande quelle est la politique mise en place par le Conseil d'Etat pour obliger les communes à fournir ces locaux.

M. Apothéloz rappelle que, dans le cadre de l'asile ordinaire, Genève reçoit 5,8% des gens qui arrivent des centres fédéraux d'asile. La recherche permanente de logements oblige à transformer des bureaux ou à utiliser la Halle 7 à Palexpo. Lors de la précédente législature, le Conseil d'Etat avait modifié, avec l'aval du Grand Conseil, la loi qui permet de réquisitionner des surfaces collectives dans les communes. Si tout à coup la situation devait devenir intenable, cela pourrait se faire pour des salles des fêtes ou des salles de gym. Le Conseil d'Etat n'a encore jamais choisi cette option, bien que cela reste une menace. Il a jusqu'ici toujours trouvé des accords, comme cela s'est fait récemment avec une commune qui avait véritablement besoin de sa salle des fêtes, mais qui a pu orienter le canton vers un autre lieu. D'autre part, le canton a été approché par le SEM vis-à-vis de l'augmentation des places en CFA qui seraient délocalisées dans les cantons. Le Conseil national a refusé le crédit du Conseil fédéral pour la construction de villages de containers dans différents cantons. Ce crédit aurait permis aux CFA d'absorber les arrivées avant les attributions. Genève a été particulièrement traumatisé par l'application du Conseil fédéral sur une disposition légale qui existe et qui permet l'attribution immédiate aux cantons. Cela a mis le canton dans une situation de tension massive et majeure puisqu'il ne pouvait plus prévoir les arrivées selon les chiffres des CFA. Tous les conseillers d'Etat se sont plaints de la situation. Il fallait donner un souffle aux CFA pour continuer d'absorber et traiter les attributions. Ce crédit ayant été refusé, le SEM a demandé aux cantons s'il y avait des abris PC à disposition pour créer des CFA délocalisés. Les gens arriveraient et resteraient peu de temps dans l'attente de leur placement dans un canton ou un autre. 750 places ont pu être trouvées, dont 200 à Genève. Ce nouvel élément diminue quelque peu le forfait de 5,8% avec le SEM qui se charge de l'ensemble du financement et pas le canton.

Le député demande où se trouvent ces 200 places et comment elles ont été obtenues.

M. Apothéloz répond qu'il y a deux abris de 100 places, dont l'un est pour sûr une propriété cantonale et l'autre pourrait aussi l'être.

Une députée aimerait que l'on indique les entités qui, dans la politique C, sont soumises à la LTrait et qui sont donc dans l'obligation de verser une indexation des salaires si le Conseil d'Etat le décide, avec une subvention supplémentaire pour assumer les charges qui vont avec. La députée demande également si les entités subventionnées font l'objet de discussions pour compenser la hausse des charges qu'elles subissent alors que les subventions n'augmentent pas, et même baissent. Certaines d'entre elles ont contacté des députés pour leur faire part de ces difficultés croissantes.

M. Apothéloz rappelle qu'il y a dans la liste des institutions 54 EMS et une bonne vingtaine d'EPH, mais qu'il n'a pas la liste de toutes celles qui appliquent la B 5 05 ; il la fournira ultérieurement. Sur la question de la prise en charge totale ou partielle des effets et mécanismes salariaux, des discussions sont en cours avec les EPH pour la prise en charge partielle des montants. La participation cantonale est calculée en fonction du subventionnement de la structure.

La députée précise que sa question porte aussi sur les associations subventionnées par le département dans la politique C comme le Refuge ou Caritas qui voient une augmentation de leurs charges parce que les employés revendiquent une hausse de salaire, mais aussi parce que les coûts augmentent, le tout sans augmentation des subventions.

M. Apothéloz note que, si on distingue les institutions avec contrat de prestation, des associations qui reçoivent une subvention cantonale, il peut confirmer qu'il n'y a pas d'augmentation de subvention pour ces associations dont la liste est dans le projet de budget. Le Conseil d'Etat n'a pas non plus décidé d'une diminution linéaire des subventions.

M. Fiumelli précise que, sur la liste qui commence à la page 479, s'il y a un petit oui à côté du nom de l'entité dans la troisième colonne, cela veut dire qu'elle applique obligatoirement les mécanismes salariaux, comme cela est prévu par le contrat de prestations. Cela comprend tant l'indexation que l'annuité et l'allocation de vie chère.

Un député revient sur les cas de non-entrée en matière et rappelle qu'il y a déjà eu un débat au Grand Conseil il y a quelques années sur un projet de loi qui avait été refusé. Il avait appris durant ces débats que 98 personnes à l'époque étaient frappées de non-entrée en matière et qu'elles coûtaient relativement cher par rapport au minimum vital auquel on aurait pu les astreindre. Le député aimerait savoir combien de personnes sont aujourd'hui concernées et si ce chiffre est en hausse ou si certaines sont malgré tout rentrées chez elles. Le député veut bien entendre qu'il n'y a pas de familles afghanes dans des six-pièces, mais en attendant, ces 98 personnes qui ne devaient plus

être en Suisse étaie logées dans des appartements qui coûtent un certain montant et recevaient des aides conséquentes.

M. Apothéloz peut répondre ultérieurement par écrit sur le chiffre exact. En revanche, il précise que les non-entrées en matière n'ont pas le droit à l'aide sociale et sont sur le forfait des mesures d'urgence.

Un député revient sur le transfert des RMNA qui devait avoir lieu avec la FOJ et rappelle que ce transfert a été relativement pénible, y compris pour l'Hospice général. Il aimerait savoir où l'on en est aujourd'hui, au vu de la subvention accordée à la FOJ, et notamment si cette dernière a pleinement pris en compte cette nouvelle compétence.

M. Apothéloz confirme que ce transfert est effectivement long et compliqué. Le modèle pris par la FOJ pour avoir des petites structures de 8 à 12 jeunes était prévu, mais devait arriver à augmenter sa dotation à terme. L'effectif est aujourd'hui plein, mais la FOJ n'a toujours pas eu la capacité d'augmenter son nombre de places. On a rempli pour 12-15 ans dans les structures de la FOJ avec 52 places. Pour les 16-18 ans, ils sont dans des structures comme l'ex-foyer de l'Etoile ou le foyer St-James. La FOJ n'a par ailleurs jamais accepté de reprendre tous les RMNA.

Audition des EPI

– ***M. Serge Bednarczyk, président du conseil d'administration***
– ***Mme Magali Ginet Babel, directrice générale***
– ***M. Louis-Marie Le Bot, directeur des finances***

M. Bednarczyk entame sa présentation en remerciant la commission pour son invitation, invitation qui donnera aux EPI l'opportunité d'expliquer les enjeux sociaux et financiers qui les attendent en 2024. Dans les documents reçus, les députés peuvent constater un budget encore une fois en augmentation et qui suscite des questions légitimes. Cela n'est cependant ni le fruit du hasard ni celui de la paresse. Les EPI, de par leur statut d'établissement public remplissant une mission d'intérêt général, sont bien souvent le dernier filet social alors même que le besoin en places d'accueil complexes et très complexes ne cesse d'augmenter. Ainsi, les effectifs des résidents sont passés de 850 personnes à la création des EPI en 2008 à 1467 en 2022. Les EPI gèrent des structures avec des taux d'encadrement très élevés qui ne suffisent pourtant pas pour éliminer les actes de violence qui complexifient considérablement le travail du personnel, tout comme son recrutement. Le budget proposé aujourd'hui donne ni plus ni moins que les moyens de répondre à la mission donnée par l'Etat, mission effectuée en complément de celles effectuées par des institutions privées soumises à des exigences moindres. Il faut cependant

noter que la convention des Nations Unies sur les droits des personnes en situation de handicap s'applique à tout le monde de la même manière. Les charges sont donc importantes, et il y a fort à parier que les EPI devront revenir l'an prochain avec un budget qui sera de nouveau à la hausse. Le nombre de personnes en situation de handicap ne diminue pas, et il revient aux EPI d'assurer cette mission que l'Etat leur confie.

Mme Ginet Babel remercie également les députés de leur invitation et leur indique que la présentation fournie en amont portera tant sur l'estimé de 2023 que sur les éléments et les enjeux prioritaires du projet de budget 2024, afin de visualiser à quoi les EPI sont soumis en termes de contraintes et de complexité.

Pour commencer, le déficit estimé pour 2024 est de -730 000F, contre un budget 2023 qui était déficitaire à -423 000F. Cette hausse s'explique par l'impact d'un probable versement d'une allocation à la vie chère de 250 000 F pour le personnel se situant en dessous de la classe 13. Il subsiste encore l'espoir que l'Etat prenne en charge cette allocation. Pour le budget 2024, deux postes non financés sont maintenus pour -340 000 F, à savoir un poste de médecin et un poste de chargé de formation. Ces deux points sont vraiment liés à des enjeux propres à l'institution en termes de formation et de mise en place de cette formation, mais aussi au niveau de la complexité médicale des cas qui nécessite une approche interdisciplinaire au niveau de l'accompagnement proposé. Les coûts de l'énergie augmentent de 700 000 F, mais sont dans les faits financés totalement. Le coût de l'annuité est pour sa part pris en charge à 95% par une subvention, avec un coût réduit à 60 000 F. Il est prévu d'ouvrir 5 places d'accueil résidentiel complet (HO) pour les cas complexes, normalement d'ici à septembre 2024. Il est également prévu d'engager un chef de secteur SSE pour 60 000 F dès septembre 2024. Cinq places en atelier socioprofessionnel doivent être ouvertes d'ici à septembre 2024. Les EPI ont entendu les différentes demandes adressées concernant la diversification des activités et vont étudier la possibilité d'ouvrir ces ateliers vers du tertiaire. Il faut cependant regarder les compétences nécessaires pour identifier les profils qui pourraient correspondre, peut-être des personnes sur le spectre autistique pour ces 5 places. Le gain d'appel d'offres pour les ateliers a été prévu, pour +150 000 F, notamment avec un marché sur 5 ans pour produire 6300 poubelles de tri pour l'OCBA, dont 1500 en 2024. Les services supports doivent être renforcés pour améliorer le service aux métiers, avec un 1 ETP prévu dès juillet pour 60 000 F. Enfin, les EPI prévoient une baisse des balances horaires pour l'ensemble des services, chiffrée à +100 000 F, afin d'avoir une meilleure organisation et planification des horaires, ce qui mènerait à une réduction de 2200 heures sur les 27 000 heures travaillées. Il faut des compétences importantes pour savoir comment planifier ces horaires et les

organiser dans la journée. Un travail est en cours pour harmoniser les pratiques de gestion et amener de la qualité pour les collaborateurs. Il s'agit d'un vrai besoin pour les aider et les soutenir sur la structuration du temps de travail.

Au niveau du projet Spark, les EPI vont y participer, 6600 m2 leur étant réservés, avec deux gros sites pour la réadaptation et la réinsertion suite à des mandats octroyés par l'AI, l'Hospice général et l'OCAS. Le but est de travailler sur l'orientation des personnes, sur les limitations fonctionnelles identifiées et les possibilités de retour sur le marché. Pour ces activités, il y a deux sites qui s'occupent notamment des ateliers et de cette réadaptation. Le projet de vider complètement un site à la route des Jeunes pour le déplacer complètement sur le site Spark. Il s'agit d'un jeu assez complexe en termes de flux, d'autant plus que certains collaborateurs sont en emploi adapté et que cela nécessite de les accompagner un peu plus dans la transition. Au niveau des investissements, ils se montent à 15,3 millions de F pour 2024 et comprennent 11,6 millions de F pour l'aménagement des surfaces (dont 2 millions confirmés avec la CIEPP et 9,6 millions de fonds privés), 3 millions de F pour l'équipement, les machines et le mobilier (une demande à la Loterie romande est en cours de traitement avec préavis favorable) et 700 000 F pour les coûts de déménagement (la Loterie romande a là aussi été sollicitée, et une prise en charge par le département reste possible).

Pour ce qui est des enjeux prioritaires pour 2024, le premier enjeu est d'aménager les espaces Spark. Il faut poursuivre également le projet de rénovation du site de la Combe. La phase d'étude du projet devrait être finalisée en 2024, ce qui permettra de déposer les demandes d'autorisation et de débuter la phase d'appel d'offres, qui est la partie la plus sensible de ce genre de transformations et qui nécessite beaucoup de ressources. Il faudra initier le projet des Prés-Courbes. Il s'agit d'une maison qui héberge actuellement 14 personnes avec des troubles psychologiques, personnes qui doivent habiter à temps plein sur le site. Or, des autorisations de construire pour des immeubles ont été déposées tout autour du site et il est impossible d'imaginer de laisser les résidents au milieu des chantiers. Les EPI sont donc obligés de penser aux projets qui peuvent être initiés. Il faut rechercher de nouveaux locaux sans cesse. 17 ouvertures de places en centre de jour et 17 places en résidence sont prévues d'ici 2027 et il faut des lieux pour les accueillir. Au niveau de l'accompagnement, il faut faire évoluer ces prestations qui incombent aux EPI, avec la multiplication des situations complexes qui posent des défis. Une collaboration avec le DSM est indispensable pour venir en soutien aux situations de violence. Dans beaucoup de cas, les personnes hébergées aux EPI peuvent vivre des situations de souffrance physique qu'elles ne peuvent pas exprimer, et il faut une approche interprofessionnelle pour

pouvoir les identifier. Il faut changer la manière de travailler et inventer des manières de mieux répondre à leurs besoins. Un mandat a été donné par le DCS et l'ancien conseiller d'Etat à la santé pour proposer des projets qui pourraient représenter un avantage pour tout le monde, et avant tout pour les usagers. Concrètement, 75% des problèmes de comportement sont liés à des problématiques somatiques. Or, il est nécessaire de reconnaître ces situations et de les approcher différemment, ce qui nécessite que le DSM travaille avec le DCS pour répondre de manière plus adaptée à ces situations qui se multiplient. Les EPI continuent également de faire des efforts sur le taux d'absentéisme, mais tant qu'il n'y aura pas de réponse plus adaptée, tant pour les collaborateurs que pour les résidents, les situations complexes se maintiendront. Il faut bien comprendre que la violence est autant dévastatrice pour les collaborateurs que pour les résidents. D'autre part, le volet formation est un enjeu fondamental. Les personnes qui sont aujourd'hui d'accord pour venir travailler dans des structures avec des situations complexes sont surtout des jeunes, les personnes plus âgées, et donc plus formées, n'ayant pas envie de gérer ces situations. Il est donc nécessaire d'avoir un plan de formation interne aux EPI pour former le personnel et lui donner les outils nécessaires pour répondre aux besoins des usagers. Une demande de financement a été déposée auprès de la FFPC pour 350 000 F pour former tout le personnel concerné par ces situations sur 7 ans. Avoir un centre de formation interne permettrait de valoriser le fait de venir travailler aux EPI, et l'institution a la responsabilité d'offrir cette possibilité de se spécialiser et d'être reconnu dans cette spécialisation. Pour conclure, une enquête de satisfaction pour le personnel sera prochainement lancée. Cette démarche est entreprise tous les 5 ans et permet de définir les objectifs institutionnels à 2 ans. Cela demande une grande mobilisation, puisqu'une enquête est également lancée auprès des familles, mais aussi après des usagers avec une forme un peu différente via des groupes de parole. L'enquête n'est pas réalisée par les EPI, mais par l'UNIL, ce qui demande un budget conséquent et justifie de ne le faire que tous les 5 ans.

Une députée remercie les auditionnés pour ces informations qui confirment les perspectives d'évolution des EPI, notamment au niveau de la formation. La députée demande combien de personnes pourraient être formées par ces 350 000 F qui sont demandés à la FFPC.

Mme Ginet Babel répond que cette demande permettrait de former tout le personnel socioéducatif et tout le personnel socioprofessionnel. La partie du socioprofessionnel a aussi besoin d'évoluer sur la compréhension des situations qui sont reçues. En termes de nombre, cela représente 600 personnes pour le socioéducatif et 250 personnes pour le socioprofessionnel.

La députée demande quel serait le niveau de formation permis par ce montant pour ce nombre de personnes.

M. Le Bot indique que ce montant se rajoute au budget de formation qui est déjà de 600 000 F par an.

Mme Ginet Babel précise qu'il a fallu évaluer ce qui pouvait être mobilisé avec les ressources existantes. Le programme de formation serait assez spécifique aux profils qui arrivent aux EPI, avec les enjeux précis rencontrés sur le terrain par les collaborateurs. Un dispositif de suivi sera également mis en place pour suivre les compétences acquises et leur déploiement ou non sur le terrain.

La députée revient sur la question du logement et de ses enjeux. La députée se demande si l'on ne pourrait pas viser plus d'accompagnement à domicile. Beaucoup d'argent est investi dans la rénovation de la Combe, mais il y a des projets de clusters avec un mélange de profils dans les mêmes lieux qui pourraient représenter une proposition intéressante.

Mme Ginet Babel répond que les EPI seraient évidemment très emballés par ces projets, mais qu'il y a tellement d'attentes d'un côté que l'on ne peut pas être partout. A chaque fois que les EPI sont interpellés, c'est surtout pour développer la complexité. Il y a d'autres EPH à Genève, qui sont pour leur part plus intéressés par ces projets que par la complexité, et les EPI sont donc les principaux à y répondre.

Une députée revient sur le plan d'action contre l'absentéisme. Le doigt avait déjà été mis sur cette problématique l'année dernière, notamment en raison d'un manque de personnel, et la députée aimerait que l'on rappelle les mesures mises en œuvre, leur évaluation et le chemin qui reste à faire.

Mme Ginet Babel répond que tout un axe a été développé sur le suivi administratif, notamment par le renfort du suivi des absences. Un travail est aussi fait sur le personnel en tant que tel, avec le départ de personnes ne remplissant pas la mission, ce qui a limité l'absentéisme et amélioré la vie des équipes. La partie santé et sécurité au travail a également été développée, avec une cellule mise en place pour travailler sur ces questions d'accompagnement. La collaboration a également été renforcée avec l'AI. La partie formation devrait aussi jouer sa part une fois qu'elle sera totalement mise en place.

M. Le Bot précise que le taux d'absence est passé de 11,1 en 2022 à 8,7 cette année et il y a toutes les raisons de penser que les efforts vont se poursuivre cette année grâce aux efforts entrepris. Il est difficile de se fixer une cible, mais le taux est en baisse bien que restant trop élevé.

Mme Ginet Babel indique qu'un enjeu est aussi celui de l'organisation du travail et des équipes, avec un personnel qui court partout et tout le temps. Or,

les collaborateurs ont besoin d'un soutien pour structurer leurs journées, et cela relève de questions organisationnelles. Le conseil d'administration est régulièrement tenu informé du suivi des absences, avec un rapport tous les trois mois qui permet de regarder l'impact service par service. Il y a un monitoring très resserré sur ces questions.

La députée est toujours un peu surprise de voir des budgets déficitaires et elle demande si cela veut dire que les EPI anticipent en fait des comptes déficitaires.

M. Le Bot répond que l'on anticipe effectivement que le budget sera déficitaire en 2024 de -730 000 F.

Un député relève qu'il y a un problème d'énergie avec cette hausse de 700 000 F, et que certains bâtiments sont des passoires énergétiques. Le député demande quelle est la stratégie sur ce point. Il aimerait également un point de situation sur le problème du personnel d'encadrement pour les handicaps lourds avec dangerosité. Le député se souvient qu'il y avait un problème, notamment avec des veilleurs qui se retrouvaient à gérer ces situations la nuit. Enfin, les EPI arrivent avec un budget déficitaire et le député aimerait que le président explique pourquoi, dans le cadre des négociations avec le DCS, il n'a pas été possible d'arriver à un budget équilibré, alors même qu'il faudra bien équilibrer les comptes.

M. Bednarczyk rappelle que les EPI travaillent avec des subventions connues à l'avance, telles que fixées par le contrat de prestations. Il y a eu un travail pour les faire évoluer le plus possible avec le DCS, et il s'agit ensuite de faire rentrer dans ces subventions les dépenses. L'objectif est toujours d'arriver à 0, mais il n'est pas possible de déroger du montant du contrat de prestations.

M. Bednarczyk rappelle que, depuis le début de la législature précédente, les EPI n'ont fait que rétablir le budget année après année. Il reste encore un bout de chemin, mais il y a une amélioration claire par rapport aux 3,5 millions de F de déficit de 2018.

M. Le Bot poursuit en expliquant que ces 700 000 F correspondent à la totalité des coûts d'énergie. Pour les EPI, c'est essentiellement de l'électricité, avec une consommation de 3 millions de kilowatts par an. Le tarif était bloqué jusqu'en 2023, mais avec le changement de tarif qui entre en vigueur, l'augmentation est subie de plein fouet. Le prix était auparavant bloqué à 6,40 centimes et est passé aux alentours de 20 centimes en 2024. La partie utilisation du réseau augmente surtout, aux alentours de 18%, tandis que la partie eau et gaz augmente moins. Ces 700 000 F sont donc l'augmentation estimée pour 2024.

Mme Ginet Babel revient sur la question de l'encadrement avec les veilleurs de nuit. L'institution a toujours le souci de l'intégrité physique des collaborateurs. La complexité n'a certes pas diminué, mais la solution n'est pas non plus d'avoir plus de personnes. Il faut en revanche amener de l'expertise par le personnel. On est déjà en train de sentir une difficulté, avec un marché mis à sac et des possibilités d'engagement restreintes. Mme Ginet Babel en veut pour preuve le nombre de personnes qui ne peuvent pas rester dans leur emploi parce qu'elles ne correspondent pas. Il faut donc travailler sur le manque de formation. Il faut bien préciser que les EPI n'engagent pas d'étudiants chez les veilleurs.

Un député note que les EPI travaillent avec une subvention connue de 85,5 millions de F et il demande comment ce montant a été déterminé. Dans le projet de budget, il est inscrit une subvention à 82,6 millions F alors que la loi accordant des indemnités aux EPH parle pour sa part de 72 millions de F.

M. Le Bot rappelle qu'il y a toujours un décalage dans les informations en raison de l'annualisation des ouvertures précédentes. Des places seront encore ouvertes en 2023 et induiront du financement complémentaire. De même, les EPI tiennent aussi compte du versement partiel de l'annuité qui n'est certainement pas encore dans les chiffres des députés.

M. Bednarczyk indique que les EPI se basent sur le chiffre validé par le DCS dans sa lettre de cadrage.

M. Fiumelli précise que, dans le projet de budget, il y a bien une ligne pour les EPI ainsi qu'une ligne pour l'enveloppe pour les nouvelles places dans les EPH, pour 12 millions de F, en fonction des ouvertures demandées.

Un député comprend que les 85 millions de F se retrouvent bien dans le budget, mais séparés sur deux catégories. Sur les fameux 700 000 F pour l'énergie, le député comprend aussi qu'il n'y a pas de problème puisqu'une subvention est versée pour y faire face. Le député demande si cette subvention est également comprise dans les 85 millions de F de budget et où cela figure.

M. Fiumelli répond que le montant est compris dans les 82 millions de F de subvention aux EPI.

Le député demande à combien se montent ces fonds propres.

M. Le Bot répond qu'ils étaient de 2,4 millions de F au 31 décembre 2022, et passent à 1,7 million de F avec la facture d'énergie et 1,4 million de F à fin 2024 s'il n'y a pas de financement de l'allocation.

Audition de l'Hospice général

– ***M. Christophe Girod, directeur général***
– ***Mme Sandrine Alexandre, cheffe de service aux finances***

M. Girod entame sa présentation en remerciant les députés pour leur invitation et propose de suivre le fil de la présentation fournie aux députés. Pour l'aide sociale, le budget augmente de 9%, soit 37 millions de F en plus par rapport à 2023 pour arriver é un budget de 436 millions de F. Cela est notamment dû à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aide sociale, toujours prévue dans le budget au 1er juillet 2021 pour un montant de 10 millions de F, même si elle sera sans doute en vigueur au 1er janvier 2025, ce qui reporterait cette somme à l'année suivante. Cette hausse est également due à l'adaptation du forfait d'entretien de la LIASI, qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2024 pour un montant de 6 millions de F et la modification du point pour la tarification dentaire pour 1,5 million de F. La croissance des dossiers a repris et est projetée à +3,8% en 2024, ce qui représente 15 millions de F. Le coût moyen du dossier est aussi en hausse, notamment du fait des coûts de la santé.

Sur le plan de l'aide aux migrants, le budget est en hausse de 25 millions de F, soit une augmentation de 33%. Cela est dû à l'arrivée des personnes en provenance d'Ukraine, d'une part, et à la hausse de l'asile ordinaire, d'autre part. Quand on parle de cet afflux, on parle aussi des RMNA qui restent nombreux et qui nécessitent un accompagnement particulier, notamment en multipliant les structures d'accueil. L'Etoile ne suffit plus, et va par ailleurs fermer. Le dispositif va donc disposer de quatre structures désormais, ce qui demande un accompagnement de plus en plus important. Il faut bien réaliser que l'aide aux migrants a doublé son nombre de bénéficiaires en trois ans, avec plus de 11 000 personnes dans le dispositif. Le SEM annonce le même nombre d'arrivées en 2024 par rapport à 2023. On prévoit ainsi 30 000 personnes dans l'asile ordinaire et un peu moins de 20 000 personnes en provenance d'Ukraine. Le projet de budget 2024 devrait suffire tel quel, puisque quand il a été réalisé début 2023, les prévisions du SEM étaient un peu différentes. Il y avait un énorme pic sur 2023 et une stabilisation, voire une baisse en 2024 avec la sortie des permis S du dispositif. Aujourd'hui, la hausse sur 2023 est moindre que prévu et, en 2024, on a beaucoup plus que prévu. L'un dans l'autre, cela se compense, et l'augmentation est relativement limitée sur le budget de l'aide aux migrants. Si les arrivées continuent à se tasser en 2024, il sera possible de ne pas dépenser tout ce qui est demandé aujourd'hui.

Au niveau du budget de fonctionnement, il est aussi en hausse, avec 13,4 millions de F. En réalité, il n'y a que 8 millions de F qui sont à la charge du canton puisque le reste émargera sur les forfaits de l'asile. Une grande partie

des ETP demandés sont dédiés à la prise en charge des RMNA, avec plus d'une quarantaine de postes pour la résidence St-James qui vient d'ouvrir. Il y a aussi toujours une problématique séniors, avec les charges d'une maison de vacances qui plombent les charges. Sur le budget d'investissement, il faut souligner que la dernière ligne parle d'exploitation. Ces 125 millions de F ne seront évidemment pas tous dépensés en 2024, mais cela correspond au montant si tout devait être réalisé en une année.

Pour conclure sur la question des ETP, la page 11 présente bien la problématique à laquelle l'Hospice général fait face depuis mars 2022, à savoir la crise ukrainienne et la crise migratoire dont les conséquences se font sentir. La page 12 fait un focus sur la question des RMNA, qui mangent une grande partie des ETP du fait des taux d'encadrement demandés par le service d'autorisation d'héberger et le SPMi. On voit bien cette hausse entre 2021 et 2024, avec en décembre 2021 48 jeunes dans une seule structure pour passer à cinq structures avec 231 jeunes en 2024. Les chiffrés présentés sont ceux qui sont dans le budget et il se pourrait qu'ils soient surévalués, en n'ayant par exemple besoin que de 120 ETP sur les 138 demandés, ou que le nombre de RMNA soit inexact. Sur les ETP globaux par rapport au nombre de dossiers, on voit qu'il est prévu que l'Hospice gère 40 000 dossiers fin 2024 pour un peu moins de 1400 ETP. Tous les ETP demandés en plus sont pratiquement à 100% pour l'aide aux migrants, notamment pour les RMNA. Sur les 220 postes, 200 vont à l'aide aux migrants, 3 à l'aide sociale et une douzaine sont pour le support.

Un député rappelle qu'un certain nombre de personnes se sont portées volontaires pour accueillir des permis. Le député demande si leur nombre est identique, s'ils touchent une indemnité et, le cas échéant, combien cela représente. D'autre part, on constate que certaines zones en Ukraine restent relativement stables et le député demande quelle est la part de retours. Enfin, la page 11 de la présentation présente une hausse du nombre de bénéficiaires suisses et il demande à quoi cela serait dû.

M. Girod répond que c'est Caritas qui gère les familles d'accueil pour les permis S. Le nombre est en baisse, avec un peu moins de 100 familles d'accueil aujourd'hui. Un nouvel appel a été lancé pour trouver des familles, sans grand succès. Aujourd'hui, une centaine de familles accueillent environ 200 permis S. Les familles touchent des indemnités auxquelles elles ont le droit sur le forfait fédéral, ainsi qu'une indemnité de logement qui est dans le compte hébergement et prestations sociales. Sur la question des retours, ils sont beaucoup plus nombreux que prévu. L'augmentation de permis S a été beaucoup moins élevée que ce qui était prévu en 2023, même si le solde reste positif. Pour la question des permis B et C et des nationaux à l'aide sociale,

cette hausse concerne surtout des personnes qui n'arrivent pas à sortir du dispositif en termes d'hébergement, mais dont un certain nombre travaillent et sont indépendantes. Ces gens n'arrivent pas à trouver un logement à des prix abordables à Genève et il y a tout un mécanisme pour les aider à avoir un bail à leur nom. D'autre part, une partie des migrants trouvent du travail et obtiennent un permis B avant d'avoir un logement. Ce chiffre baisse assez difficilement, mais les gens sont majoritairement indépendants.

Un député constate que la migration augmente sur tous les budgets, alors qu'il s'agit en fait d'une prérogative fédérale. L'Hospice général reçoit des subventions fédérales qui prennent en charge toutes les dépenses, et donc en réalité, qu'il y ait plus ou moins de monde, cela ne devrait pas impacter le canton. Or, on voit qu'il y a des dizaines de millions de F d'augmentation, et le député aimerait comprendre pourquoi on ne peut pas faire avec les 94 millions de F de subventions fédérales.

M. Girod rappelle que, historiquement, l'asile a toujours coûté plus cher à Genève. Cela est principalement dû au fait que la vie y est plus chère qu'ailleurs en Suisse, notamment sur le logement. Le budget de l'aide aux migrants a donc toujours été insuffisant pour couvrir les dépenses.

Le député note que ces forfaits sont délivrés sur une base et il estime qu'il faudrait travailler avec Berne pour augmenter ce forfait. On peut aussi se questionner sur les taux d'encadrement fixés par le SPMi pour les RMNA. Le député peine vraiment à comprendre pourquoi le canton paie, sur chacun des points, deux à trois plus cher, et pourquoi un forfait insuffisant est donné au canton.

M. Girod rassure le député en expliquant que Genève ne paie pas deux fois plus cher que les autres cantons. Cette question ne dépend cependant pas de l'Hospice général. Sur les RMNA, c'est le DIP qui est tuteur et qui décide, l'Hospice ne faisant qu'appliquer ses décisions. Sur la question des forfaits, ils sont décidés par ordonnance fédérale, et l'influence genevoise en la matière est faible. Il faut bien comprendre qu'au sein de la CDAS, ce sont les petits cantons ruraux qui font la loi et qui votent, et non pas ceux qui accueillent la majorité de la migration.

Un député demande si, pour ces structures mises en place pour cet afflux de RMNA, il s'agit d'ETP d'auxiliaires ou d'ETP qu'il faudra continuer à subventionner pour les quinze prochaines années. Le Conseil fédéral est en train de prévoir la fin de la guerre, pour autant que cela soit possible, et les permis S devraient être supprimés à un moment, avec des retours au pays.

M. Girod répond que les ETP pris le sont en CDD. Il y a eu des négociations au tout début de la guerre pour engager des CDM sur 36 mois pour faire face à l'afflux sans passer par l'OCE. Il y a deux choses qui vont se passer. Effectivement, les permis S sont questionnés en Europe et en Suisse. On peut dès lors se demander si des gens de Kiev ou du Nord auront encore un permis. En fonction de ce qui sera décidé, il y a peut-être une baisse de permis S, ce qui permettra de stopper les CDM. Cependant, on sait aussi que face à un afflux, ce n'est pas parce que l'afflux diminue que l'on cesse d'avoir les gens à charge. Il faut toujours plusieurs années pour s'intégrer, ce qui nécessite des ETP sur le temps long. C'est tout le ratio qu'il faudra faire en 2024, et il faudra ajuster ce budget au plus près, en pouvant abaisser les ratios si la situation le permet. Il y a essentiellement des CDM, ce qui donne une flexibilité assez grande. Même pour les CDI, le tournus sur 12 ou 18 mois permet de réguler le personnel.

Un député aimerait connaître le montant du forfait d'hébergement au fédéral qui est accordé à ces personnes. D'autre part, le député rappelle que la part de bénéficiaires logés dans le parc immobilier est tout le temps très faible, et il trouve regrettable d'avoir la mainmise sur le loyer et de ne pas loger des bénéficiaires dans ces logements.

M. Girod répond, sur la question du forfait fédéral et la part dédiée au logement, que cela varie selon le permis. Il mentionnera cette distinction dans les documents complémentaires fournis à la commission. D'autre part, si les forfaits fédéraux ne suffisent pas à payer le coût de l'asile, il faut savoir que l'on est gagnants sur les permis S. Ainsi, les 100 postes pour les permis S sont financés à 100% par les forfaits fédéraux, même lorsque les bénéficiaires n'ont pas besoin d'être logés ou de toucher une aide sociale. Sur la question du logement, l'Hospice a pas mal changé d'approche. Les appartements relais font partie du parc tout en n'étant pas encore une solution pérenne. Ils permettent aux gens de chercher un bail en leur nom propre. L'Hospice cherche évidemment des appartements auprès de régies publiques, mais aussi auprès de régies privées. Il fait évidemment sa part et a augmenté dans son propre parc la part de bénéficiaires logés. On est aujourd'hui pas loin de 20%, ce qui est le maximum que fera l'institution pour ne pas non plus créer des ghettos à Cité Carl-Vogt ou aux Maraîchers.

POLITIQUE PUBLIQUE D « CULTURE, SPORT ET LOISIRS »

Audition du DCS

– ***M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat/DCS***
– ***M. Marc Brunazzi, directeur des services supports/DCS***
– ***M. Rogers Binder, responsable financier/DCS***

M. Apothéloz indique que cet exercice est marqué par la mise en œuvre de la loi votée par le Grand Conseil en juin 2023. Le département porte un projet important qui contribuera à faire apparaître Genève dans le cadre des Jeux olympiques en 2024 avec une participation du canton dans un dispositif prévu par Présence Suisse. Le canton sera également bien représenté par les athlètes genevois. D'autre part, le plan cantonal pour le sport est rédigé et a été transmis aux autres départements. Fort de tout cela, le DCS le présentera à l'ACG pour le faire valider par le Conseil d'Etat en début d'année prochaine. Pour le reste, le conseiller d'Etat reste à la disposition de la commission.

Le président remercie les députés pour leur rapport qui semble donner satisfaction à la commission.

POLITIQUE PUBLIQUE E « ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE »

Audition du département du territoire

– ***M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat/DT***
– ***M. Christian Goumaz, secrétaire général/DT***
– ***M. Frédéric Dekoninck, directeur financier/DT***

M. Hodgers remercie la commission de le recevoir et reste à la disposition des députés pour d'éventuelles précisions sur cette politique publique.

Le président ne retrouve pas dans le rapport d'éléments portant directement sur le développement de GeniLac et il se demande si cela est volontaire. Le rapport parlant tout de même de géothermie, il imagine que le projet est poursuivi.

M. Goumaz répond que la construction de GeniLac reste un projet majeur bien que cela ne soit pas fait directement par les services du DT, mais par les SIG. Le Conseil d'Etat a adopté ce matin le projet de loi sur le budget des SIG et les députés pourront y voir que le réseau thermique, et en particulier GeniLac, fait partie des éléments importants de ce projet de budget. Si la gestion et la réalisation sont vraiment déléguées aux SIG, le DT reste le commanditaire du projet et assure la gestion et la surveillance du respect des objectifs fixés.

M. Hodgers précise que GeniLac n'est qu'un bout des réseaux géothermiques structurants, dont le projet plus générique est mentionné dans les documents pour la politique E avec le déploiement d'ici 2030 d'un beaucoup plus grand réseau.

Le président rappelle que l'on a beaucoup parlé il y a une année de la sécurité de l'approvisionnement énergétique et il demande comment le DT anticipe cela pour cet automne.

M. Hodgers répond qu'il s'agit là d'un sujet qui a mobilisé cette année comme l'année précédente. Le Conseil d'Etat a réactivé la task force énergie qui est composée de plusieurs membres du Conseil d'Etat, des SIG, des communes et de partenaires privés. Cette task force a émis toute une série de recommandations communiquées publiquement par voie de presse. Cette année, ces recommandations ont aussi été émises, notamment avec le report du début de la saison de chauffe. Le froid de l'hiver arrive un peu plus tard et rallumer le chauffage plus tard a permis d'économiser d'énormes volumes de consommation d'énergie. Les mesures prises sont plus légères cette année parce que la situation de la Suisse est meilleure. Le Conseil Fédéral a eu le temps de se préparer, notamment avec un programme pour remplir les barrages suisses à fond. Le prix de l'électricité a même augmenté grâce à la part sur réserve. Les réserves de l'eau dédiée à l'électricité ont donc augmenté, et à Genève, les cuves de Vernier sont largement remplies. D'une manière générale, on a en Suisse de plus grandes réserves, et la situation est donc un peu moins tendue que l'année précédente. Elle n'est cependant pas totalement relâchée et c'est pourquoi le Conseil d'Etat a suivi les recommandations de la task force, notamment le report de la saison de chauffe, la réduction de l'eau sanitaire dans les locaux de l'administration et la baisse des températures de chauffage. En revanche, les mesures plus restrictives pour la population ont été abandonnées, notamment sur les patinoires, les piscines ou encore les illuminations de Noël. La pression est moins tendue que l'année dernière et la pression sur les citoyens devrait donc être moindre. Le monde privé joue aussi le jeu pour réduire là où cela est possible. On a véritablement avancé dans la préparation en cas de gros coup dur grâce aux plans de délestage qui prévoient des coupures d'électricité sur des tiers ou des moitiés de journée.

Un député rappelle que différents volets tournent autour de la question de la gestion agricole. Il s'agit d'une période difficile pour l'agriculture. La problématique de l'eau a été prise en compte par les services du DT, mais, cette année, l'agriculture était sur le point de faire la même demande que l'année précédente par rapport à la problématique du coût de l'eau pendant l'été. On ne peut évidemment pas demander des crédits supplémentaires chaque année, mais il faut rester attentif à ce qui est en train de se mettre en place avec cet

hypothétique réseau d'eau non traitée qui est un projet qui doit avancer. Ce réseau sera à terme indispensable. Au niveau du CO_2, la captation du CO_2 par l'agriculture est un volet très important. Si on pratiquait cette agriculture de conservation à Genève, on pourrait capter quasiment l'équivalent de ce que l'on produit et on arriverait à laisser le CO_2 dans le sol. L'incitation de cette pratique via les agriculteurs paraît importante. La problématique des produits phytosanitaires est aussi essentielle et le député se demande où en est le département sur ce point. La géothermie a également été mentionnée et, au niveau agricole, la production maraîchère est très intéressée de savoir s'il sera un jour possible de disposer des mêmes réseaux thermiques. Enfin, sur le coût de l'énergie, et notamment le tarif du gaz, le député a entendu dire qu'à un moment ou un autre, il serait possible que les SIG fassent des tarifs favorables pour les gros usagers du gaz sans bien évidemment retomber dans les contrats signés à l'époque. Au niveau du gaz, cela devient un vrai problème pour les producteurs, mais aussi pour les consommateurs, ce d'autant plus que la production mondiale diminue et que les prix montent. Ce volet de l'agriculture devient de plus en plus pointu avec les questions climatiques et économiques et le député aimerait quelques précisions complémentaires sur ces questions.

M. Goumaz répond que le DT est évidemment très sensible à la question de l'eau. La question de la taille de ce réseau secondaire se pose afin d'avoir le bon rapport coût-bénéfice. Il ne s'agit pas de créer un réseau qui va jusqu'au dernier mètre et qui est totalement parallèle à celui de l'eau potable. Si cette question n'est pas encore résolue, le département est assez convaincu de la nécessité d'aller dans ce sens. Encore faut-il savoir si l'alimentation de ce réseau sera centrale avec l'eau du lac ou si l'on aura des sources plus décentralisées. Ces points doivent être creusés et ne sont pas sans corrélation avec la question de la taille du réseau et celle de la consommation. Il y a des projets concrets, notamment le redémarrage d'un des puits avec des expériences sur la nappe, en particulier pour les maraîchers. La question du perchlorate reste, même si pour le moment les nouvelles sont plutôt rassurantes. Il faut arriver à une capacité d'aller prendre de l'eau sans toute la question du traitement. On a parlé récemment de la question de GeniLac, et on est là aussi en train de réfléchir sur les rejets de GeniLac. On va en effet puiser de l'eau pour le chauffage et le refroidissement, mais à un moment donné cette eau va faire retour, soit dans l'Arve, soit dans la Drize. Il faut se demander s'il n'y aurait pas intérêt à la recapter pour l'agriculture, mais aussi pour le débit des rivières. Il a fallu réalimenter la Drize avec de l'eau potable cet été, ce qui n'est pas forcément le plus pertinent sur le moyen et le long terme. Le DT est totalement aligné sur cette volonté de travailler sur ce réseau d'eau parallèle,

même s'il y a encore du travail et que les coûts sont loin d'être marginaux. Il s'agit d'un point bien à l'agenda du département et en haut de sa liste.

M. Hodgers précise que les agriculteurs n'ont aujourd'hui pas d'autre choix que d'acheter de l'eau potable au prix de l'eau potable. Ce réseau parallèle représente un enjeu économique, mais il faut en creux réfléchir politiquement à ce que l'on fait des agriculteurs qui n'ont pas accès à l'eau potable selon où ils sont par rapport aux nappes. Il y a donc tant une composante technique qu'une composante politique pour offrir aux agriculteurs des prix qui sont liés à leurs capacités. Il faut aussi avancer sur les réseaux de chaleur, mais cela dépend d'où et pour quel prix. Pour ce qui est du soutien à l'agriculture de conservation, il s'agit en effet de quelque chose de très conséquent, mais on en est encore aux essais pilotes avec une minorité d'agriculteurs qui font ce genre de choses. La pratique s'inscrit cependant dans le programme de soutien du DT. Au niveau du gaz, les tarifs sont en baisse, mais cela n'est pas encore assez fort. Il y a eu de larges discussions avec les SIG. Soit on dit aux agriculteurs qu'on leur revend du gaz au prix du marché actuel, mais, si demain il flambe, il faudra en assumer les conséquences, soit on est sur des prix lissés vers le haut ou vers le bas. On est actuellement sur un modèle mixte où le prix bouge, mais pas selon le prix spot du marché du gaz. Parfois le prix spot est plus bas que le prix proposé, mais le prix proposé est moins sensible à la conjoncture du marché boursier du gaz. Ce système permet de protéger les prix quand le marché monte, mais il n'empêche pas non plus une remontée des prix proposés.

POLITIQUE PUBLIQUE F « FORMATION »

Audition du département de l'instruction publique

- ***Mme Anne Hiltpold, conseillère d'Etat/DIP***
- ***Mme Paola Marchesini, secrétaire générale/DIP***
- ***M. Thomas Humbert, directeur budget et contrôle de gestion/DIP***
- ***M. Laurent Barbaresco, directeur financier/DIP***
- ***M. Samy Jost, directeur du service des subventions***

Mme Hiltpold remercie la commission de son invitation et rappelle que, suite à l'audition menée par la sous-commission, la plupart des informations se retrouvent déjà dans le rapport dont la commission a dû prendre connaissance. Elle répond toutefois encore volontiers aux questions qui resteraient aux députés.

Un député constate qu'il y a en effet beaucoup de choses à dire et à faire, avec à son avis pas mal de choses sur lesquelles on pourrait intervenir. Si le

député comprend la nécessité d'ouvrir des places en foyer, notamment au sein de la FOJ, il se demande quelle priorité a le département entre les places en foyer et les AMO. On sait que les AMO coûtent beaucoup moins cher que la place en foyer et qu'ils permettent d'empêcher ce que l'on appelle les hospitalisations sociales. Le député aimerait donc savoir quel accent le DIP met sur ce point. S'il favorise les AMO, le député se demande si cela va susciter des augmentations de postes, et si, le cas échéant, des réallocations de postes seraient possibles depuis d'autres secteurs qui seraient moins utiles, comme cela peut se faire dans d'autres politiques publiques.

Mme Hiltpold confirme qu'il est évidemment important de prioriser les AMO, ne serait-ce que pour leur coût moins élevé. Malheureusement, l'un ne permet pas d'empêcher l'autre, et si le DIP a prévu des moyens supplémentaires pour l'AMO, il a aussi prévu des places supplémentaires pour les foyers quand les AMO ne suffisent pas. Il faut rappeler que les foyers sont des prestations déléguées et que cela n'engendre donc pas de postes supplémentaires au département.

Le député constate une augmentation du financement de l'université à hauteur de 6 millions de F. S'il y a sûrement des raisons de le faire, il regrette qu'il subsiste un tabou autour de l'augmentation des taxes universitaires. S'il veut bien que l'on subventionne l'université pour beaucoup de choses, l'Etat est quelque part en droit d'exiger une contrepartie avec une participation un peu conséquente des étudiants vis-à-vis des taxes universitaires. Il se demande si le département va entrer en matière sur une vraie augmentation ou s'il n'y aura pas de changement de politiques.

Mme Hiltpold répond que cela n'est en tout cas pas prévu dans la convention d'objectifs et de prestations avec l'UNIGE. Cette convention a été soumise à la commission de l'enseignement supérieur en avant-projet, et la commission n'est pas allée dans ce sens. Si la députation souhaite maintenant demander à l'université d'augmenter ses taxes, il serait possible d'en discuter. En l'occurrence, cela n'a pas été fait. Le montant de 6 millions de F est en partie là pour soutenir l'UNIGE qui est dans une situation de déficit et qui doit faire face à des charges, notamment l'indexation des salaires. Le canton prend en charge cette indexation, qui coûte tout de même 1,5 million de F. L'UNIGE est dans une phase de redressement et a demandé à toutes les facultés de trouver des économies. Le canton a prévu un montant de 1 million de F pour l'aider dans cette transition. Un montant est également prévu pour les nouveaux projets dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2027.

Le député revient sur le projet d'innovation pédagogique et comprend que cela concerne notamment la réorganisation des trimestres en semestres. Il se demande si cette réorganisation sera typiquement genevoise ou s'il s'agit d'une

tendance au niveau fédéral. D'autre part. il est plutôt inquiet de cette réorganisation en ce qu'elle permet de réduire la charge de contrôles et d'évaluations. On sait pourtant que le meilleur moyen de savoir où en est l'élève est de l'évaluer. Il y a eu un grand débat il y a quelques années, quand les élèves n'étaient plus notés, et il semblerait que l'on reparte un peu dans ce sens.

Mme Hiltpold répond qu'à sa connaissance, le projet est en phase test à Genève. Il ne faut évidemment pas lâcher sur les exigences, et ce n'est pas le but de ce projet qui a été initié avant l'arrivée de la magistrate au DIP. Il fera évidemment l'objet d'une évaluation pour voir s'il est maintenu ou non. L'idée est de continuer à évaluer les élèves, mais pas forcément en notant par trimestre.

Mme Marchesini précise qu'il n'y a pas de projet fédéral pour les semestres, mais globalement, au niveau de la Suisse romande, c'est plutôt le semestre qui est utilisé. Genève fait plutôt figure d'exception en utilisant encore les trimestres. Le secondaire II est déjà au semestre, alors même que c'est là où l'on a les certifications formelles. Le semestre permet donc quand même d'évaluer et de certifier les élèves. L'idée est de passer moins de temps à noter, avec plus d'évaluation continue et plus de temps d'apprentissage. Les notes resteront évidemment. Cette demande du passage au semestre est assez ancienne. Sur la base de l'évaluation du projet, la magistrate reviendra vers le parlement pour qu'il adopte ou non une modification de la loi sur l'instruction publique.

Le député revient sur les taux d'encadrement. Comme chaque année, il y a un certain nombre de postes supplémentaires demandés pour s'y conformer, et les conseillers d'Etat successifs au DIP se sont toujours refusés à modifier ce taux d'encadrement. Il se demande si l'on va y arriver durant cette législature, étant convaincu qu'un ou deux élèves de plus dans les classes ne changeront rien et que c'est la qualité de l'enseignant qui fait la qualité de l'enseignement. Le député était toujours effaré de constater que la prédécesseure de la conseillère d'Etat avait fixé des maximums dans les classes et non pas des minimums.

Mme Hiltpold note que cette question s'est posée dès son arrivée afin de voir quelle était la marge sur les taux d'encadrement et si un ou deux élèves de plus dans les classes allaient changer quelque chose. Tout dépend du niveau, et on ne peut pas forcément comparer les élèves du primaire 1P ou 2P à ceux du cycle ou du secondaire II. Si on compare aux autres cantons, on voit que Genève est dans la même ligne, voire un peu au-dessus des autres. On ne peut pas tellement jouer là-dessus sans mettre en péril d'autres choses. Il faut bien comprendre que les enfants d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier, tout comme

les enseignants et les parents, qui remettent pour leur part beaucoup plus de choses en question. En ce qui concerne la magistrate, elle n'est pas opposée à un ou deux élèves en plus lorsque cela est possible, mais revoir les taux d'encadrement est plus compliqué.

M. Barbaresco précise qu'au niveau de la moyenne suisse, pour les élèves de primaire, il y a 18,6 élèves par classe (1P-2P), 19,1 pour les 3P-8P et 18,8 au secondaire I. A Genève on est à 19,3 sur les 1P-2P, 19,8 pour les 3P-8P et 19,5 pour le secondaire I. Les effectifs de classes sont déjà relativement conséquents à Genève, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que le taux d'encadrement en effet.

Le député estime que des classes à moins de 20 élèves sont juste une aberration et un gâchis de moyens. Il s'agit bien évidemment d'une décision politique pour laquelle il faut crever l'abcès. Sur la question des évaluations, le député se demande si le DIP va procéder à une évaluation de sa décision d'octroyer 15 jours de vacances à Pâques. Cela embête les trois quarts de la population, et si l'on pensait bien faire en enlevant une semaine l'été, il reste toujours le problème de placer ses enfants pour les gens qui travaillent. D'autre part, si ces vacances pouvaient sembler trop courtes auparavant, on se retrouve maintenant avec moins d'un mois entre les vacances de février et de Pâques, mais un délai encore plus long entre Pâques et l'été. Le député espère donc qu'il y aura prochainement une évaluation de ce changement.

Mme Hiltpold répond que le calendrier scolaire fait l'objet de nombreux débats, avec des intérêts contradictoires de chacun pour avoir une période assez raisonnable entre les vacances, mais aussi avec la question des jours fériés officiels. On ne parle encore même pas ici de la canicule. En l'occurrence, il s'agit de la deuxième année consécutive que ce calendrier est adopté, et une évaluation devra être faite. Les vacances scolaires sont fixées très longtemps à l'avance, les vacances ayant à ce jour déjà été fixées jusqu'en 2030. Le changement n'a que deux ans et il faudra revoir cela dans quelque temps.

Un député constate que le programme F01 présente la plus forte progression d'ETP avec 154 postes. En lisant un peu plus les documents sur le budget, il a constaté que 76 de ces ETP résultent de la nécessité de respecter les taux d'encadrement. Il peine cependant à comprendre ce qui justifie ce différentiel entre ces 76 postes et les 154 budgétés.

Mme Hiltpold répond qu'il faut sortir de ces chiffres ceux de la migration qui ont été validés en crédit supplémentaires. Si on enlève les postes donnés pour la migration, on a 87,3 postes en tout, dont 47 sur le programme F01 et qui sont liés à la migration. Sur la croissance démographique hors migration et hors crédit complémentaire, on est à 127 postes en tout. La migration concerne

ici tant l'Ukraine que la migration ordinaire ou les RMNA. Tous les jeunes vont dans des classes adaptées, avec des jeunes à différents niveaux d'enseignement et de types d'enseignement.

Le député revient sur les indicateurs en page 122, et plus précisément l'indicateur 1.5 qui concerne l'efficacité en fin de onzième année pour les élèves qui sont en section langues vivantes et communications. Seulement 9,8% des élèves atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales. En catégorie communications et technologies, seulement 1% des élèves l'atteignent. Il est aussi inquiétant de constater que l'objectif n'est situé qu'à 20% pour la première catégorie et 3% pour la deuxième. Ces objectifs sont très faibles, et cela signifie donc que la plupart de ces élèves très faibles n'ont toujours pas atteint un niveau minimal à la fin du cycle d'orientation. Lors de la récente réforme du cycle, Mme Emery-Torracinta comptait laisser à la personne qui allait prendre sa succession la responsabilité de reprendre la réforme qu'elle avait initiée. Le président se permet donc de demander ce qu'il en est sur ce point.

Mme Hiltpold confirme qu'il s'agit effectivement d'un héritage de sa prédécesseure, mais que cela fait partie du job. Il y a effectivement quelque chose à faire sur le cycle et on ne peut pas se contenter d'avoir des résultats comme ceux-ci. L'idée est de reprendre cette question et d'y travailler, avec un rapport qui devrait sortir sur une étude qui a suivi les élèves pendant quelques années. On constate que mettre des enfants dans des cases fait que l'on en sort peut, et trop d'élèves quittent encore le cycle sans avoir appris les fondamentaux. Cela augmente leur risque de se retrouver en décrochage ou dans des processus préqualifiants. Il faut maintenant se demander si cette réflexion donnera lieu à une réforme ou à une adaptation, mais il est évidemment prévu d'avoir plus de jeunes qui sortent du cycle avec les compétences nécessaires.

Un député rappelle que la question de la migration se retrouve dans passablement de départements alors qu'il s'agit dans les faits d'une prérogative fédérale qui devrait donc être financée par Berne. Le député demande si le DIP a des retombées de la Confédération via les forfaits fédéraux pour l'accompagnement à la formation.

Mme Hiltpold répond qu'il y a notamment des discussions sur la délocalisation des centres d'accueil puisque le projet de Mme Baume-Schneider n'a pas été accepté et qu'il y pourrait y avoir des enfants dans ces centres. Puisqu'il n'est pas possible de les laisser dans ces centres, et que l'on a tout intérêt à scolariser ces enfants, la Confédération pourrait intervenir, ce qu'elle ne fait pas actuellement. Tout le volet migration du DIP concerne aujourd'hui des enfants qui sont scolarisés et qu'il faut accepter.

Le député indique qu'il a demandé plus de précisions de la part de l'Hospice général sur tout ce qu'il reçoit et estime qu'une partie devrait revenir au DIP qui a un rôle majeur dans l'accompagnement des personnes migrantes. Sur la question de l'OMP, le rapport ne présente pas de perspectives favorables à court terme. On se retrouve avec des discussions avec le DSM, mais le député voudrait entendre la magistrate sur toutes les personnes qui sont dans les institutions et qui sont à la disposition des enfants a priori, mais finalement, en termes de gouvernance, surtout à la disposition des directions et respectivement des doyens. Il faudrait donc revoir cette gouvernance pour clarifier le rattachement de ces personnes. Si on voit avec plaisir un certain renforcement du pôle de compétence médicale pour soutenir les personnes sur le terrain, les psychologues sont aussi là pour les enseignants et les directions, et de moins en moins pour les enfants. Il est donc essentiel de clarifier les rôles de chacun et de disposer d'autres ressources pour le personnel.

Mme Hiltpold comprend que la question porte sur des personnes dans l'enseignement régulier dont on aurait l'impression qu'elles seraient à disposition des directions alors qu'elles sont rattachées à l'OMP. Il y a en effet des discussions sur l'OMP dans le cadre de la commission de l'enseignement, avec plusieurs motions, notamment sur la problématique des consultations et leur rattachement. On doit travailler à cette gouvernance, et se demander si les mesures de pédagogie spécialisée ne devraient pas être dans une direction plus transversale. Les choses doivent se faire, mais cela n'est pas tout simple. Il y a vraiment aujourd'hui des réflexions sur l'organisation de ces mesures de pédagogie spécialisée, tant dans le régulier que dans le spécialisé.

Le député se demande si intégrer dans le DIP ces mesures serait un plus ou si cela rajouterait au contraire de la lenteur dans les réflexions.

Mme Hiltpold répond que cela serait en tout cas un plus, mais que cela dépend du rattachement à l'OMP ou aux directions de l'enseignement. Pour le premier niveau d'intervention, cela fait encore sens de rattacher directement au DIP et aux écoles. Il faut cependant préciser si l'on intervient pour les enfants ou pour le personnel, et il y a des attentes de clarification de la part du corps enseignant.

Un député constate que le budget total de la formation s'élève à 2465 millions de F. Il a beaucoup entendu de la part de la droite que le DIP était un département qui avait trop de moyens avec un état-major trop conséquent et pas suffisamment de réallocations de postes. Or, la magistrate reprend le département depuis quelques mois et demande une augmentation de 46 millions de F par rapport à 2023, avec 265 postes supplémentaires. Le député aimerait comprendre cette différence entre le discours souvent entendu et ces demandes qui s'inscrivent dans la lignée de la précédente magistrate.

Mme Hiltpold rappelle que, sur les postes, les premiers arbitrages sur le budget ont été faits huit jours après son entrée en fonction, et il n'était pas évident de prendre des décisions révolutionnaires à ce moment. Sur ces postes, 177,9 ETP sont de vrais nouveaux postes et ne rentrent pas dans le cadre des crédits supplémentaires. 127 de ces postes sont liés à la démographie et 50 sont pour les nouveaux projets. Sur ces postes, et sur l'entier des 265 postes, 55 sont du PAT, 35 sont face aux jeunes, 9,1 sont en lien avec la gestion des écoles et des effectifs et 11,5 sont dédiés à d'autres projets. La magistrate a dû beaucoup couper par rapport à ce qui a dû être demandé, mais il s'agit là d'une décision du Conseil d'Etat. Il s'agit effectivement du plus gros département, mais tant que l'on aura une évolution des élèves et tant qu'il y aura de la migration, il sera difficile de revoir les taux d'encadrement et d'imaginer des effectifs plus stables.

Le député comprend donc que l'ensemble des postes demandés paraissent indispensables pour la magistrate pour 2024.

Mme Hiltpold confirme puisqu'elle ne les aurait autrement pas portés au budget 2024.

Le député constate que, dans les subventions du DIP, les cours interentreprises hors canton pour la formation de base diminuent de 602 000 F, ce qui fait disparaître la ligne.

M. Jost répond qu'il s'agit d'une ligne qui diminue progressivement parce que les cours ne sont plus donnés dans des filières en dehors du canton. Il y avait une consommation amoindrie sur les autres exercices, et il y a eu cette année une remise à niveau par rapport à la consommation réelle.

Le député constate qu'il y a 639 000 F de dépenses dans les comptes 2022.

M. Jost répond que ces cours sont donnés sur plusieurs années et que l'on arrive en fin de cours pour ces filières, ce qui explique le tarissement de consommation sur cette ligne.

Le député note également une diminution sur la subvention du fonds jeunesse pour le soutien individuel, qui baisse de 50 000 F dans le projet 2024.

M. Jost répond que le montant total reste inchangé, mais qu'il est redistribué entre le soutien à des personnes physiques et des soutiens à des personnes morales, comme des associations qui font des projets. Il n'y a pas de perte au niveau de la ligne.

Le député observe enfin que le département n'a pas encore intégré dans le budget le projet de l'école dès trois ans et il demande s'il a été possible de chiffrer ce coût.

Mme Hiltpold répond qu'il s'agit de discussions qui ont encore lieu au niveau du Conseil d'Etat dans le cadre du programme de législature.

Un député revient sur VOSTRA et rappelle que toutes les associations qui s'occupent de mineurs doivent effectuer ces contrôles. Il se demande si on peut imaginer que ce service de contrôle de l'Etat puisse servir de guichet pour les associations afin d'alléger leurs charges.

Mme Marchesini répond que l'Etat le fait déjà pour toutes les structures subventionnées, mais étendre cela aux autres structures serait une machine énorme.

Mme Hiltpold rappelle qu'il faut déjà assumer le travail pour les entités qu'il faut contrôler et que le faire pour tout le monde soulèverait tant une charge de travail énorme que des questions de protection des données.

Le député rappelle que le DIP est le plus gros département en termes d'emplois au sein de l'Etat. Il se demande quelle est sa politique d'employabilité face aux nouveaux besoins dans la formation et l'accompagnement. On peut imaginer que, si certains besoins vont diminuer, d'autres vont augmenter. Le groupe LJS sera très attentif à la politique du département, notamment la réallocation de ressources face aux augmentations de demandes de postes. Il lui sera difficile de soutenir ces demandes s'il n'y a pas en parallèle des mesures de réallocation du personnel.

Mme Hiltpold a entendu en amont que des conseillers d'Etat font des déclarations qu'elle ne fait pas ici aujourd'hui. Sur la politique des ressources humaines, le département a déjà tellement de peine à obtenir des postes qu'il ne garde pas ceux qui ne sont plus utiles. Cet exercice de réallocation se fait au fur et à mesure, mais une réflexion va être menée sur l'avenir de certains métiers au sein du département.

Le député note que sa question porte surtout sur les possibilités de mobilité du personnel en interne.

Mme Hiltpold note qu'il ne faut pas confondre l'employabilité, soit la remise sur le marché de l'emploi de gens sans formation, avec les économies de postes dans les départements ou encore la mobilité interne. Le département a déjà une politique de mobilité interne pour les employés qui souhaitent sortir de leurs missions actuelles, ce qui permet de réallouer ailleurs des ressources existantes.

Mme Marchesini précise que, sur la question de la mobilité interne, les contrats des enseignants sont refaits chaque année. Les demandes de mobilité des enseignants, que ce soit sur leur taux d'activité ou sur un passage à un autre degré, sont prioritaires. Si un enseignant ne veut plus rester dans la filière commerciale et souhaite s'orienter ailleurs, il est prioritaire du moment qu'il

possède les compétences et les capacités. Il s'agit vraiment de quelque chose qui est dans l'ADN du département. Pour le PAT, à chaque fois que quelqu'un part, on se demande si on va renouveler de la même manière ou mettre le poste ailleurs. Il n'y a en tout cas pas d'automatisme et ces questions se posent naturellement au quotidien. S'il y a des directions générales et des secteurs qui sont sous-dotés, on regarde toujours s'il y a d'abord des compétences et des disponibilités dans le département. Le département permet en tout cas à ses collaborateurs de bouger d'un côté ou d'un autre, et cela fait partie de sa gestion RH courante.

Un député revient sur les montants pour les courses d'écoles. Il y a eu une décision du Tribunal fédéral qui fixe que la gratuité des courses d'école doit être imputée aux collectivités publiques. Il y a depuis un mécontentement général des parents et des enseignants sur la baisse des montants pour ces courses d'écoles, qui sont fixés à 21 F par élève et ne suffisent donc pas même pour des petits déplacements. Là-dessus, on sait aussi que la Ville de Genève a augmenté de 400 000 F à 1,5 million de F sa part de subvention pour couvrir ses dépenses. Le canton ne fait pas beaucoup d'efforts pour compenser la diminution. La Ville est certes beaucoup plus sociale, mais cela ne suit pas dans le reste du canton et génère une inégalité entre les élèves. Il est tout à fait possible de faire un effort avec les comptes et de donner un coup de pouce aux communes qui ont moins de moyens.

Mme Hiltpold rappelle que, suite à la décision du Tribunal fédéral, il y a eu des discussions entre les communes et le canton pour savoir qui finance. Il a été décidé que les communes financeraient les sorties scolaires au niveau des écoles primaires, tandis que le canton financerait les sorties pour le secondaire I et II. Lors de ces discussions sur la mise en place concrète, un certain nombre de magistrats souhaitaient que l'on soit très attentifs à une équité de traitement et qu'effectivement, si certaines parts communales sont plus importantes, cela limite l'équité entre les enfants qui ne bénéficient pas tous du même nombre de sorties.

M. Barbaresco précise qu'il y a eu toute une collaboration entre l'ACG et le canton, mais un point d'inattention était celui des courses d'école. Le seuil a été fixé à 21 F en moyenne, ce qui n'est pas très élevé. Bien avant que les problèmes soient communiqués dans la presse, il y a eu tout un travail interne de la direction générale de l'enseignement obligatoire pour revoir les tarifs. Le tarif a été revu à la baisse et correspond à ce que pratiquait la Ville de Genève avant, notamment pour le cycle élémentaire qui fait moins de sorties. Le seuil a été remonté à 30 F pour le cycle moyen. Cette manière de faire semble vraiment correspondre à l'ensemble des besoins des écoles qui ont participé à cette révision. Les premiers mois de l'année ont mis en évidence que cela

faisait même un peu trop pour les petits et qu'il manquait en effet quelque chose pour les plus grands.

Audition de l'Université de Genève

– ***M. Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève***
– ***M. Raphaël Ferrillo, directeur financier***

M. Flückiger remercie la commission de recevoir l'université pour ce projet de budget et propose de faire une présentation synthétique qui permettra de mettre en évidence un certain nombre de faits. Le point de départ a été un budget 2023 en déséquilibre avec un déficit de 9,4 millions de F, notamment en raison de l'inflation, des coûts énergétiques et des mécanismes salariaux en découlant. 2024 sera marquée par d'autres évolutions, notamment le renchérissement du prix de l'électricité pour 6 millions de F ou encore l'augmentation des charges contraintes pour 9 millions de F, par l'annuité attribuée en 2024 ou par des aspects informatiques comme les abonnements et licences. Il faut également prendre en compte la diminution des recettes dans le cadre des budgets publics. Les allocations intercantonales universitaires ont diminué de 1,2 million de F comme prévu, puisque les tarifs relatifs aux étudiants de ces différentes disciplines ont été revus à la baisse et que cette baisse de tarif n'a pas été compensée par une augmentation des étudiants en provenance des autres cantons suisses. La baisse est compensée en partie par une augmentation de la subvention fédérale de base qui progresse de 600 000 F, ce qui n'est pas aussi élevé que les augmentations de par le passé. Il y a aujourd'hui un tassement de la subvention, ce qui est un sujet de préoccupation.

Pour faire face à cette situation délicate, l'université propose de procéder à une coupure de 1% dans les budgets de toutes les entités qui la composent, ce qui devrait susciter 5 millions de F d'économies. Cet effort devrait être suivi par des coupes successives de 1% jusqu'en 2027 pour retrouver l'équilibre. 2024 correspond également à la première tranche de la convention d'objectifs 2024-2027. L'université est très reconnaissante envers les autorités pour cette convention, qui fait suite aux des conventions moins généreuses. Le rattrapage de cette convention est très bienvenu. Enfin, une première contribution cantonale d'assainissement est prévue, de l'ordre de 1,5 million de F. Le déficit reste important, de l'ordre de 18,8 millions de F, en ligne avec le plan de retour à l'équilibre en 2027.

M. Ferrillo propose de regarder la progression des charges et des revenus. Il y a une croissance de 3% dans les charges, une augmentation assez conséquente qui reflète la première tranche de la convention d'objectifs 2024-

2027, notamment en raison de nouvelles dépenses et de nouveaux postes de travail (0,9%), mais aussi des mécanismes salariaux (0,7%) et des décisions de l'université, qu'elles soient exogènes (énergie, exigences de sécurité, renchérissement des prix pour la stérilisation des appareils de la clinique de médecine dentaire) ou endogènes. Au total, cette croissance des charges est réduite par la première tranche du programme d'économies, soit 1% du budget 2023 dans toutes les structures, soit une diminution de 0,8% sur l'ensemble des charges. Du côté des revenus, la principale hausse vient de la variation de l'indemnité cantonale qui croît bien plus rapidement qu'elle ne l'a fait les années précédentes, mais en lien direct avec la convention d'objectifs où le volume d'augmentation de l'indemnité est deux à trois supérieur à ce que l'on avait dans les années précédentes. Si on regarde l'évolution de l'indemnité cantonale, on s'attend à 390 millions de F au budget 2024, soit une croissance de 2,6% une fois et demie supérieure à la moyenne des cinq dernières années. Si on décompose cette indemnité, on a des moyens qui sont à la libre disposition de l'université dans la convention d'objectifs, un peu moins de la moitié de cette augmentation, tandis que 37% sont liés à la couverture partielle des mécanismes salariaux et 15% à la contribution cantonale d'assainissement.

M. Flückiger poursuit sur le programme d'économies 2024-2027 qui s'articule autour de deux piliers principaux. Le premier pilier concerne une coupure de 20 millions de F sur quatre années, ce qui représente 4% du budget sur quatre ans. Cet effort sera réalisé tant par des coupures linéaires que par des coupures ciblées, avec pour objectif de viser un certain nombre de dépenses qui peuvent être réduites sans procéder à des coupes linéaires. D'autre part, la contribution du DIP de 1,5 million de F par an vient contribuer à cet effort. Il faut bien comprendre que la totalité des efforts va s'adapter en fonction de nouveaux éléments qui pourraient se produire, avec la nécessité de les augmenter le cas échéant pour atteindre ces objectifs.

Concernant la convention d'objectifs 2024-2027, l'université a déjà procédé à de premiers arbitrages pour 2024. Il y a eu des appels à projets au sein des facultés et le rectorat a évalué chacune des demandes en examinant si ces demandes étaient en lien avec un des sept axes stratégiques. Les projets transversaux et interinstitutionnels ont été privilégiés, comme en témoigne la création d'un poste de professeur financé à moitié par l'UNIGE et à moitié par l'Université de Zurich. Dans les montants de ces sept objectifs, un montant particulièrement important de 1,942 million de F a été fixé pour améliorer les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire. Cette politique s'articule autour de 3 piliers : améliorer les conditions de rémunération des doctorantes et doctorants, garantir 50% du temps de travail des doctorantes et doctorants pour la réalisation de leur thèse et stabiliser les chargés de cours et

d'enseignement qui ont des taux d'activité très partiels et des contrats renouvelés année après année.

Dans les autres projets, un nouveau bachelor en sciences computationnelles va être lancé, un programme qui répond aux besoins du marché du travail en formant sur des compétences informatiques que sur des compétences plus globales. Le Conseil d'Etat a également demandé à renforcer les stages pour la formation en logopédie et pour les médecins, ainsi que les stages linguistiques et une maîtrise en enseignement spécialisé. L'université va aussi renforcer l'attractivité de l'université à travers ce que l'on appelle les centres de compétences nationaux. Par exemple, le centre Synapsie a reçu au total 40 millions de la Confédération sur 12 ans. Il faut maintenant reprendre ces postes au terme des douze années, ce qui représente un montant de 5 millions de F. Sur cette base, une fondation genevoise a fourni 20 millions à l'EPFL et 20 millions à l'UNIGE pour financer les postes sur 10 ans. Au bout de 10 ans, la fondation s'attendra à ce que les institutions récupèrent ces postes.

Un député rappelle que les coupes linéaires sont toujours inquiétantes et il voudrait s'assurer qu'elles ne touchent pas la formation et la recherche proprement dites, ce sans quoi l'on en paiera cher les effets dans dix ans. Deuxièmement, le député aimerait savoir quels sont les dégâts pour l'UNIGE suite à l'exclusion du programme Horizon. Enfin, suite à la polémique sur les taux d'échec à l'école d'avocature, le député demande quelles sont les relations de l'université avec cette école.

M. Flückiger répond qu'au niveau de la formation et de la recherche, il est clair que ces coupures obligent à faire des choix. En même temps, recevoir une convention d'objectifs qui permet d'évoluer permet aussi de revoir le portefeuille de formation pour répondre aux besoins du marché du travail. Peut-être qu'il y a des coupures à faire dans des domaines où on peut maintenir des formations tout en les rationalisant. Les facultés auront la charge d'identifier ces domaines, avec des économies ciblées. Ces économies ne seront pas immédiatement visibles en 2024, mais l'université a l'espoir d'aller dans cette direction. A titre d'exemple, 8 millions de F sont dépensés chaque année pour des loyers en occupant des locaux qui ne sont pas attribués par l'Etat, il y a vraiment l'intention de réduire significativement ces loyers. Une des manières d'y arriver sera de disposer d'un nouveau bâtiment, point sur lequel l'université communiquera prochainement dans le cadre de sa stratégie campus 2032. Le soutien d'une fondation permettra de relocaliser deux facultés et d'accueillir d'autres centres dans d'autres locaux. Au niveau du programme Horizon, les dégâts ne sont pas encore extrêmement visibles puisque la Confédération a mis en place des programmes de substitution. La situation est délicate puisque si l'on met en place ces perspectives de

remplacement, on reste dans une perspective éventuelle de rejoindre le programme. Pour rappel, la Suisse aurait pu obtenir jusqu'à 1 milliard de F dans ce programme, voire 1,5 ou 3 milliards de F en cas de plus grand succès. La Suisse a cependant été exclue du programme et des programmes de substitution ont été mis en place, avec des montants bien plus faibles. La possibilité de rejoindre le programme continue cependant d'exister. Aujourd'hui, on se rend compte année après année que l'on dépense beaucoup moins que ce que l'on aurait pu dépenser. Un dégât plus récent concerne un master européen de traduction que l'UNIGE avait lancé avec les meilleures universités européennes, avec une accréditation qui permettait de trouver des emplois en Europe. En juillet 2023, la Commission européenne a informé l'université qu'elle était exclue du programme et qu'il n'y avait plus d'accréditation. Il est donc très clair que les étudiants iront ailleurs pour retrouver cette accréditation. L'université a écrit à la commission en s'étonnant d'être entrée dans une alliance européenne un an avant sans pour être membre d'Erasmus +. Il s'agit d'une situation que l'on ne peut pas compenser par de l'argent, et il faut une accréditation pour rester attractif. Sur l'école d'avocature, l'université avait lancé un programme d'école d'avocature avec l'aide de l'Etat de Genève avec le souci de bien former. Le projet initial était de former 300 personnes la première année avant de faire baisser ce chiffre. Or, l'école d'avocature accueille aujourd'hui toujours 300 personnes, un chiffre trop haut par rapport aux besoins du marché genevois, ce d'autant plus que des personnes d'autres cantons y viennent. Il est surtout important de revaloriser le titre du master en droit, qui donne accès aux métiers de juristes. L'avocature est aujourd'hui une voie compliquée et il est dur de trouver des stages. C'est en tout cas l'université qui pilote cette école.

Un député partage les inquiétudes sur le programme d'économies important qui va être demandé. Or, les discussions budgétaires ne prennent pas toujours en compte ce qui ressort aux comptes, à savoir des situations bien moins péjorées que ce qui était annoncé. Le député demande donc ce qu'il en est des comptes de l'université sur les dix dernières années, et notamment s'ils sont majoritairement déficitaires ou excédentaires.

M. Ferrillo répond qu'au niveau des produits de l'université, on comprend principalement la subvention cantonale, l'accord intercantonal et la subvention fédérale de base. Ces dernières années, le montant de la subvention cantonale a été fixé à l'avance, tandis que le montant de la subvention fédérale de base est communiqué en septembre 2023 pour le budget 2023 et il faut faire des évaluations pour la prévoir. L'université prend des informations qui viennent du budget de la Confédération qui va fixer le taux de croissance pour l'ensemble des universités, avant de déterminer la part relative qui pourrait

revenir à Genève. Cette part relative dépend des indicateurs de recherche et d'enseignement, comme le nombre d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers ou le nombre de diplômes délivrés. Du côté de l'axe recherche. Il y a un indicateur sur le volume de subside de recherche qui est accordé. On observe depuis 2020 une érosion progressive de cette part relative, ce qui veut dire que Genève croît moins vite que les autres universités sur ces indicateurs. Donc chaque année, le montant de la subvention fédérale est plus faible que ce qui avait été envisagé, et la problématique est plus celle de sur la surévaluation des produits que celle de leur sous-évaluation. Depuis 2020, il y a eu un peu moins de 8 millions de F de déficit cumulé. L'université a fait des bénéfices jusqu'en 2019 et rétrocédait 25% de ces bénéfices. Les 75% restants ont permis d'alimenter le fonds d'innovation et de développement et de porter toute une série de projets. Ce fonds est aujourd'hui sur la fin et sera totalement épuisé à la fin de l'année.

M. Flückiger rappelle que l'université a connu une période très favorable entre 2017 et 2019 avec la nouvelle loi LEH. La situation est maintenant différente et les revenus ont passablement changé.

POLITIQUE PUBLIQUE G « AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT »

Audition du département du territoire

- ***M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat/DT***
- ***M. Christian Goumaz, secrétaire général/DT***
- ***M. Frédéric Dekoninck, directeur financier/DT***

S'agissant du budget, la politique G est plutôt modeste et ne représente qu'un faible pourcentage du budget total de l'Etat, environ 1,5%, dont un bon tiers est consacré à des prestations d'aides sociales pour les allocations au logement. Le rapport étant déjà très complet, les auditionnés se tiennent à disposition de la commission pour d'éventuelles questions restantes.

Le président demande ce qu'il en est du fonds LUP et si le financement est assuré.

M. Goumaz répond que ce fonds dispose d'une allocation de 35 millions de F comme cela est prévu par la loi et que ce montant se trouve au budget. Il existe cependant un certain nombre de difficultés pour dépenser ces 35 millions de F. Le montant se divise entre les dotations pour les fondations immobilières et les coopératives d'une part, et les acquisitions foncières d'autre part. La situation est ce qu'elle est sur le marché immobilier genevois et il est compliqué d'acheter du terrain. Il y a donc de grandes difficultés à dépenser ces montants prévus par la loi et tels qu'inscrits dans le budget. Le

canton est encore assez loin dans l'objectif de taux de LUP sur le territoire et il est donc nécessaire de continuer à aller dans ce sens.

Un député rappelle que, dans les comptes, une bonne partie de la politique est attribuée à des subventions pour le logement, notamment en lien avec le taux d'effort, et il demande si ce taux est calculé sur le revenu ou si le taux d'activité rentre en compte.

M. Goumaz répond qu'il est calculé sur le revenu.

Le député note qu'une personne qui serait à 50%, mais qui potentiellement n'obtiendrait pas la subvention si elle était à 100%, pourrait continuer à l'obtenir.

M. Goumaz répond que cela fonctionne comme toutes les aides sociales et que c'est le revenu effectif de la personne qui compte pour calculer le taux d'effort. L'Etat vient ensuite concurrencer le différentiel avec ce taux d'effort selon les maximums prévus.

M. Hodgers n'a pas de commentaires non plus à faire sur le rapport et remercie les députés de la sous-commission.

Audition de la Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV)

– ***M. Robert Cramer, président du conseil de fondation***
– ***M. Vinh Dao, directeur général***

M. Cramer remercie la commission de son invitation. Le président a compris que le but était de faire un point de situation sur l'évolution des ETP et des ressources humaines, comme la commission l'a indiqué dans sa demande. Le budget n'a pas encore été montré au conseil de fondation ni envoyé au Conseil d'Etat.

M. Dao remercie également la commission de cette audition. La fondation est encore assez jeune, et les deux premières slides présentent le projet PAV et ses enjeux. Il s'agit pour rappel de l'un des plus grands projets de renouvellement urbain en Europe, qui s'étend sur 230 hectares, dont 140 font l'objet d'une mutation de zone avec un vote en 2018. L'objectif politique fixé est un ratio de deux logements pour un emploi pour réaliser ce périmètre. Ce qui est à réaliser est très important, avec 12 000 nouveaux logements et 5700 nouveaux emplois. Il y a déjà 20 000 emplois sur la zone, dont la grande majorité sera conservée. Ce parc de logements correspond à l'équivalent de la commune de Carouge, qui serait reconstruite sur le territoire de trois communes : Genève, Lancy et Carouge. Ce territoire est cependant deux fois plus petit que Carouge, ce qui lui confirme sa nature d'extension de la ville-centre qui commence à bouter sur le coteau de Lancy. Il ne s'agit pas que de

logements, mais aussi d'arbres, de nature, de pistes cyclables, de renaturation de rivière et d'un immense parc sur le site actuel de la Migros. On parle au total de 2,1 millions de m^2 de surface constructibles sur l'ensemble du périmètre. La fondation PAV est certes un acteur majoritaire, mais pas unique. La loi qui l'a créée lui a donné 153 parcelles, qui sont grevées de 95 DDP, ce qui représente 473 000 m^2. La loi a une échéance et tout doit être rendu à l'Etat d'ici 2059. Le potentiel de la FPAV est de 7200 logements sur les 12 000 qui sont prévus. Ses actifs immobilisés représentent un patrimoine à valoriser de 470 millions. Le but général de contribution à la réalisation du futur quartier est décliné en trois missions : racheter les droits de superficie industrielle avec une relocalisation des entreprises avec la FTI, valoriser ces terrains et les attribuer et enfin contribuer aux équipements et espaces publics en faveur des communes. L'équipe actuelle de la direction est composée de 7 personnes pour mener ces 3 missions, avec 6,6 ETP, surtout dans le domaine de la première mission pour libérer le foncier. Trois collaborateurs sont des experts immobiliers dans le montage immobilier et le développement immobilier. La FPAV engage son personnel au plus juste des besoins. En 2023, la fondation aurait dû passer à 9 collaborateurs. Or, avec le ralentissement sur Acacias, les engagements ont été ralentis. On se dirige maintenant vers une adoption de ce PLQ et il est temps de renforcer l'équipe pour passer sur la deuxième mission, à savoir la valorisation et le passage sur l'opérationnel. Le PLQ Acacias 1 représente 2300 logements dont 82% sont sur des terrains qui sont la propriété de la FPAV, ce qui souligne la nécessité de mettre en œuvre cette mécanique de valorisation. Le quartier de l'Etoile est aussi très dynamique, avec une planification très volontariste menée d'entente entre Carouge et le canton. On parle de nouveau de 265 000 m^2 de logements, 165 000 m^2 d'activité et 24 000 m^2 d'équipements publics dont 130 000 m^2 sont déjà en construction. Il s'agit aussi de coordonner les chantiers qui sont déjà ouverts. C'est pour cela que le budget 2024 prévoit 4 postes supplémentaires avec 3 postes opérationnels liés aux périmètres évoqués et un responsable administratif et financier. La FPAV va rentrer dans d'autres logiques d'investissement avec notamment le recours à l'emprunt, ce qui va nécessiter une certaine ingénierie financière. Les trois chefs de projet en place ont des portefeuilles de projets liés à la première mission de libération, avec chacun un périmètre de 150 000 m^2 et il faut maintenant concentrer les efforts sur la valorisation, à l'Etoile et à Acacias 1. Il faut donc aller chercher d'autres métiers pour le faire, pour mettre en œuvre les PLQ.

Un député se demande s'il y a une erreur en page 10 quand sont mentionnés deux responsables de communication sur dix employés.

M. Dao répond que la FPAV a senti la nécessité de mieux vendre ce projet dans une logique de valorisation des terrains. Il faut donc mieux communiquer sur le produit PAV, sur ce qui est attendu, mais aussi pour faire accepter les PLQ aux habitants. Il y a donc tant une communication institutionnelle qu'une communication interne pour tous les acteurs du projet PAV. Il y a une personne en particulier qui s'occupe de ces questions, tandis qu'une deuxième personne s'occupe plutôt de l'aspect technique.

Un député rappelle que l'un des rôles du parlement est de permettre aux caisses de prévoyance publiques d'acquérir des biens, comme la CPEG ou la CP, d'acquérir des biens pour assurer le rendement des pensionnés et ne pas forcément toujours les assainir. Par rapport à ces 12 000 logements, le député se demande combien cela représenterait, en sachant que 7000 logements sont à la fondation. Les fondations immobilières ont pas mal de priorité pour les LUP et beaucoup moins pour les caisses publiques.

M. Cramer répond que le rapport avec la CPEG est extrêmement présent dans le PAV. Avant la FPAV, l'Etat gérait en direct ce périmètre. La première grande opération a été celle de la caserne des Vernets, dans laquelle la CPEG a été très engagée. Il y a également des engagements de la CPEG dans le périmètre Acacias 1. Au-delà de cela, dans la loi qui crée la FPAV, il est expressément mentionné que la fondation doit rester attentive à la CPEG. Il y a des contacts directs avec la CPEG pour leur signaler les éventuels terrains qui pourraient les intéresser. La FPAV ne construit pas sur ces terrains dont elle est propriétaire, mais peut les mettre à disposition des gens qui construisent.

M. Dao rappelle également que la L 12228 qui cherchait à recapitaliser la CPEG fixait une obligation de collaboration avec l'Etat pour remettre des biens à la CPEG, et notamment dans le PAV. Cette loi a été votée et il y a depuis des contacts réguliers avec la CPEG ainsi qu'avec d'autres caisses de pension. La FPAV travaille volontiers avec tous les acteurs et n'a pas encore fixé formellement sa politique de distribution des terrains. Il y a 62% de LUP sur les terrains, et certains acteurs auront une part de ces terrains. Pour le reste, il y aura des appels à projets pour lesquels tous les acteurs seront bienvenus.

M. Cramer précise que les attentes des caisses de pension sont assez variables. Il y avait une forte demande il y a deux ans, mais avec les taux d'intérêt aujourd'hui, elles sont plus frileuses et préfèrent investir dans d'autres actifs qui donnent des rendements plus importants. La CPEG est en tout cas un partenaire privilégié.

M. Cramer poursuit en rappelant que les postes envisagés pour l'année prochaine figurent en page 10 en gras, tandis que ceux qui sont déjà là sont

aussi inscrits. Pour aller plus loin sur la communication, il faut rappeler que la FPAV est encore jeune et n'a débuté qu'au 1er janvier 2021 lorsque M. Dao a commencé son activité. Il n'y avait alors aucun collaborateur, pas de locaux et pas d'argent. La fondation disposait de locaux provisoires à la FTI et les collaborateurs ont été engagés au cours de la première année. L'argent, lui, est arrivé en juin 2021. Dans l'intervalle, il y a eu un arrangement pour payer le salaire de M. Dao. La fondation a été inscrite au registre du commerce à la fin de l'année 2020. Elle est aujourd'hui dans un stade où il faut faire deux choses en même temps. Il faut mener les opérations pour lesquelles la fondation a été créée, soit mobiliser les droits de superficie des terrains dont elle est propriétaire en vue d'atteindre les objectifs publics fixés par la loi et le PLQ. Ce processus de planification a été fait par l'Etat et dicte comment les choses doivent être faites, sous la supervision de la fondation. Dans le même temps où la fondation mène ces opérations d'acquisition et de construction d'un parc, il faut aussi s'institutionnaliser en adoptant un statut du personnel, des règles de gestion de trésorerie, des règles de gouvernance sur la matrice des risques. Tous ces éléments n'existaient pas et il faut maintenant les créer, tout en communiquant sur les activités de la fondation en créant du contenu clair et compréhensible. Il y a un véritable intérêt public à le faire. Etre une fondation de droit public signifie pratiquer l'égalité de traitement, mais aussi une forme de transparence. La fondation a mis en place trois commissions. La première a terminé ses travaux et s'est demandé à quelles conditions la FPAV allait vendre et acheter des droits de superficie. La deuxième va se pencher sur les attentes en matière de qualité sur les constructions. Enfin, la troisième va porter sur les conditions d'attribution. Il faut rendre tout cela public, pour expliquer comment la fondation va procéder. Une conférence de presse avait été organisée sur l'achat et la vente des droits de superficie et il faudra aussi le faire sur les deux autres aspects. Il est important de dire tout cela, et donc d'avoir une politique de communication pour informer le public de manière ouverte. Tant que tout n'est pas sur pied, il n'est pas possible de faire l'économie de ces postes.

Le président demande s'il y a une volonté de travail en commun avec la FPLC sur une valorisation de certaines parcelles ou si les deux entités opèrent sur des terrains distincts.

M. Dao répond qu'il s'agit effectivement de territoires très différents. La FPLC défend le logement d'utilité publique, et ce sur tous les territoires du canton. La FPAV a uniquement pour rôle de valoriser le patrimoine du PAV. Dans la loi qui l'a constituée, il est précisé qu'il lui faut collaborer avec la FPLC, mais cet article a dû être mis dans le cadre des immeubles dont la FPLC a hérité lors de la vente des actifs de la BCGE qui sont sur le territoire du PAV.

Il faut donc trouver une collaboration, qui se fait déjà sur Acacias 1. Il n'y en revanche plus rien à prospecter dans le PLQ, et il n'y a plus de volonté publique à ce que les fondations de droit public achètent plus de terrains dans le PAV. La FPAV dispose de 56% de la maîtrise foncière tandis que la FTI dispose de 19%, plus les communes et le canton, ce qui doit correspond à 80% du PAV. La FPLC n'a donc pas forcément de mission particulière dans le PAV puisqu'il n'y a pas de volonté d'augmenter plus le parc public et de créer des déséquilibres. Pour rappel, les LUP sont réalisés uniquement sur les parcelles des propriétaires publics.

M. Cramer aimerait encore dire que les engagements se font quand il y a un vrai besoin de postes, et la fondation ne le fait qui si elle arrive à le faire. Les gens dont elle a besoin ne sont pas si faciles à trouver sur le marché de l'emploi. Quand la FPAV a démarré, elle prévoyait d'avoir 5,6 ETP et était en fait à 3,6, et cela s'est sans cesse reproduit depuis. On prévoit maintenant en 2024 d'arriver à 10,6 ETP si tout se passe bien, notamment si le PLQ Acacias 1 entre en force. Or, on peut craindre des recours, recours qui différeront l'entrée en force du PLQ. Il n'y a donc pas lieu d'engager quelqu'un si le projet n'avance pas. Le deuxième point est la difficulté de trouver les personnes. Le président est à peu près certain que l'on ne sera pas à 10,6 ETP dans les comptes 2024. Si tout se passe bien et que l'on est à 10,6, cela voudra dire que tout se passe bien et que le PAV se développe rapidement. Or, il y a un immense déficit de communication, pour convaincre la population sur le PAV. Mais on voit maintenant des gens qui y croient. Des opérations se font et des gens vendent leur droit de superficie. Le marché est actif et la FPAV espère pouvoir travailler et engager des gens.

Le président demande combien de temps peuvent durer les recours sur Acacias 1.

M. Cramer répond qu'il y a une bonne collaboration avec la direction PAV, ce qui lui a permis d'apprendre qu'apparemment, après la publication du PLQ par le Conseil d'Etat, deux oppositions ont été déposées, ce qui est très loin des 200 oppositions déposées contre le CEVA. Ces oppositions vont être traitées par le Conseil d'Etat, qui publiera ensuite le PLQ de façon définitive. Les personnes ayant fait opposition pourront ensuite faire recours. A vue humaine, ces recours ne sont peut-être pas dictés par des problématiques philosophiques, mais plutôt par des voisins qui vont essayer de monnayer leur retrait. Il faudra donc voir quels arrangements peuvent être trouvés avec les recourants pour ne pas perdre deux ans. Sinon, cela différera encore de deux ans le PLQ et le début des opérations. On voit cependant que les investisseurs commencent à croire au projet, et un certain nombre d'investisseurs sont dans une logique d'entrepreneurs et vont anticiper leur investissement sans attendre la décision

définitive du Tribunal fédéral. Si tout va bien, les premières grues seront là dans deux ans, sinon dans trois ans.

POLITIQUE PUBLIQUE H « SÉCURITÉ ET POPULATION »

Audition du DIN

- ***Mme Carole-Anne Kast/DIN, conseillère d'Etat***
- ***M. Michel Clavel, directeur financier/DIN***
- ***Mme Monica Bonfanti, commandante de la police***
- ***M. Yves Bezençon, directeur général OCPPAM a.i.***
- ***M. Bernard Gut, directeur général OCPM***
- ***M. Claude Bettex, directeur général OCD***

Un député rappelle que, lorsqu'un canton n'exécute pas les mesures de renvoi, la Confédération se décharge des subventions. Il demande si Genève a encore des cas qui rentreraient dans ces critères. D'autre part, sur les regroupements familiaux, afin de protéger le système de sécurité sociale, le député rappelle que cela peut concerner des parents déjà âgés qui vont bénéficier de la LAMal avec des coûts engendrés non négligeables. Le député demande s'il existe des statistiques sur ce point.

Mme Kast peut répondre ultérieurement sur ces détails, mais il est déjà possible de répondre au député sur des aspects plus généraux.

M. Gut indique que, sur le subventionnement, il est effectivement juste que la Confédération a la possibilité d'arrêter le subventionnement d'un dossier pour lequel la décision de renvoi n'aurait pas été exécutée par le canton, et ce cas dans le cas d'une faute du canton. Cela signifie que le canton n'aurait volontairement pas exécuté le renvoi dans le pays d'origine ou dans un pays de Dublin. Dans ce cas de figure, la Confédération ne subventionne plus et ne continue pas non plus à aider une éventuelle aide d'urgence. Même si cette procédure existe, pour le moment, il n'existe pas de tels cas à Genève. Neuchâtel a par exemple opposé un recours contre une demande de restitution de la subvention, et cette demande est encore traitée à ce jour. Pour l'heure, les renvois qui ne sont pas effectués à Genève peuvent toujours être justifiés par les autorités. Concernant la question du regroupement familial, s'il est relativement aisé pour des ascendants de faire venir des descendants, l'inverse est plus rare et il faudrait que les parents soient dans une situation très précaire. Il y aurait à ce moment-là la possibilité de faire un regroupement familial inversé. Il y a très peu de cas à Genève, mais l'OCPM pourra fournir des chiffres ultérieurement. Le droit fédéral est tout de même assez restrictif en la matière.

Le député revient sur le phénomène du crack et constate qu'il y a un certain nombre de postes prévus pour combattre ce fléau. On sait que la police de proximité s'occupe beaucoup de cela et le député se demande s'il ne serait pas possible de détacher du personnel pour s'occuper de cela en lieu et place de créer de nouveaux postes.

Mme Kast répond qu'il faut bien comprendre que toute mission supplémentaire confiée à la police se fait aujourd'hui au détriment d'une autre mission. La question du crack ne fait ici pas exception. Quand on a de multiples quartiers qui nécessitent une présence policière visible et active, de nombreuses sollicitations pour faire du préventif, des mesures de protection renforcées pour certaines communautés et les aspects de la Genève internationale comme la visite du président français la semaine prochaine, on ne peut pas continuellement dépouiller des aspects pour remettre des forces sur d'autres. Le plan Crack est un plan pluridisciplinaire qui s'appuie sur la politique des quatre piliers, et cela demande des ressources supplémentaires. Plus précisément, il s'agit de ne pas affecter des personnes spécifiques, mais de renforcer les forces qui s'en occupent de manière générale, et ce tant pour l'opérationnel que pour le bien-être des collaborateurs.

Mme Bonfanti rappelle que l'on parle vraiment du crack depuis l'été 2021 et que cela a fait changer la façon de travailler au sein de la police genevoise. Il n'est pas possible de traiter ce phénomène comme les autres drogues que l'on connaissait jusqu'ici. Actuellement, le crack est fabriqué en France et est amené par des trafiquants qui viennent du Sénégal. Ces derniers arrivent depuis la France voisine ou Paris. Il faut relever la forte accessibilité de ce produit pour les personnes toxicomanes et leur faible prix, une galette coûtant environ 12 F. Par le passé, le crack était fabriqué à Genève. Il faut aussi savoir que la façon de le trafiquer a changé. Aujourd'hui, les dealers se déplacent avec leurs galettes dans la bouche et avalent leurs galettes au moment de l'intervention, ce qui limite la possibilité d'intervenir lors de flagrants délits. Les consommateurs ont une envie telle qu'ils demandent parfois des quarts de galette. Les dealers connaissent bien les consommateurs et le paiement est parfois différé au lendemain, ce qui explique qu'on ne trouve parfois que de l'argent sur le vendeur et pas de produit. Les policiers mis sur la problématique sont très vite connus et 50% des interpellations se font sous la contrainte. L'objectif est d'augmenter le nombre d'heures dévolues à la lutte contre les stupéfiants. Chaque année, la police y consacre 24 000 heures et il faut augmenter ce nombre d'heures. Il faut aussi rendre les effectifs de police moins reconnaissables. Dans les 12 ETP demandés, il y a en 6 pour la PJ afin d'augmenter la capacité d'enquête. Dans les faits, la lutte contre le crack est

apparentée à la lutte contre la cocaïne, mais aussi contre l'héroïne et les substances de synthèse. Les 6 autres ETP sont pour la gendarmerie.

Un député constate que la question de la cybercriminalité est assez peu abordée dans le rapport. Le député avait le souvenir que 6 postes y sont dédiées dans la politique H01 et il aimerait plus de détails sur ces postes. D'autre part, le député est heureux du changement de magistrat à la tête du département, s'étant étonné des choix du prédécesseur de Mme Kast, qui disait que la cybercriminalité était en baisse alors que l'on constatait une hausse des dommages économiques. Il se réjouit de voir que cela fait partie des priorités du département, et il se demande si la conseillère d'Etat considère ces postes comme suffisants.

Mme Kast répond que pour ce qui est des priorités, en matière de police, tout est finalement prioritaire. Il y a un vrai pôle de compétence à Genève dans le domaine cyber et il y a un besoin de renfort sur cette problématique si le canton veut garder son rôle de référence romande en la matière. Maintenant, cela ne veut pas dire qu'il s'agit de la première priorité, puisque d'autres enjeux sécuritaires criants restent comme le crack ou encore la traite des êtres humains. Tous ces éléments feront partie des points mis en avant dans le cadre de la politique criminelle commune avec le Ministère public.

Mme Bonfanti précise que, dans le détail, quatre postes administratifs seraient intégrés à la brigade de criminalité informatique qui lutte contre la cybercriminalité en utilisant les sciences forensiques en cybercriminalité. Par exemple, cela concerne les chevaux de Troie, qui permettent de rentrer dans les systèmes informatiques des trafiquants de stupéfiants, mais aussi la détection de fichiers pédophiles échangés sur le net. Genève a véritablement le lead sur cela et dénonce auprès des autres cantons les cas qu'il détecte les concernant. La question des objets connectés, que ce soit dans les véhicules dans le cas d'un accident routier ou bien dans les objets du quotidien, prend de plus en plus de temps. Cette brigade de criminalité informatique existe depuis plus de 20 ans. S'il n'y avait que des policiers dans la brigade à l'époque, il faut aujourd'hui d'autres profils. Pas mal d'enquêtes peuvent être faites par du personnel administratif qui sort des écoles. Il y a également une collaboration avec le cyberbataillon de l'armée. La brigade de renseignement criminel met en lien les différentes infractions cyber tandis que la brigade de cyberenquête traite par exemple les escroqueries. Pour compléter encore, il faudra rendre sur demande de la magistrate une vision 2030+ sur la police, document dans lequel une partie sera dédiée à l'évolution du domaine cyber. Il y a par exemple des propositions pour que la police investisse le domaine du métavers, et ce dès 2025.

Le député remercie pour ces éléments qui illustrent à la fois le problème sous l'angle cyber, mais aussi l'aspect prestation publique. Les victimes de cybercriminalité sont approchées dans le but d'obtenir de l'argent, et s'il s'agit évidemment de personnes physiques, cela peut aussi concerner des personnes morales qui sont le gros des victimes. Cela a représenté un vrai dommage économique en 2022 et il y a fort à parier que cela soit la même chose en 2023, alors même que les dommages ont triplé entre 2021 et 2022.

Mme Kast connaît l'intérêt du député sur ces questions et indique qu'il est nécessaire d'avoir une veille et des réflexions à l'intérieur du DIN pour la partie numérique. Un évènement aura lieu le 6 décembre en collaboration entre la Confédération et le canton sur la question de la cybersécurité. Cet évènement regroupera des gens du canton, notamment de la police. Mais il est évident qu'il faut mener une réflexion plus prospective sur ces questions de cybersécurité.

Mme Bonfanti rappelle que l'on vient toujours avec les statistiques de la police, mais qu'il s'agit seulement de la pointe de l'iceberg. Les personnes victimes sont nombreuses à ne pas dénoncer parce qu'il s'agit seulement de tentatives, que le préjudice est faible ou encore parce que l'escroquerie était un peu trop grosse et que les personnes sont embarrassées.

Un député note que 3 ETP sont prévus sur la H01 pour augmenter le service radar en prévision de la baisse quasi générale de la limitation de vitesse à 30 km/h. Pour rappel, le Grand Conseil a opté pour ne pas aller dans ce sens, et puisqu'il faudra qu'il y ait des coupes dans les postes, on peut imaginer que ces postes pourraient en faire partie puisque le parlement n'est pas allé dans ce sens.

Mme Kast rappelle que la question de la sécurité routière fait partie des objectifs de la politique criminelle commune qui est en vigueur jusqu'à la fin de cette année, et elle fera probablement partie de la nouvelle politique criminelle commune. Si on veut se donner les moyens de réprimer les infractions au code de la route, et notamment les délits de chauffard, l'Etat est obligé de se donner les moyens de vérifier que les limitations de vitesse sont appliquées. Il faut pour cela des personnes formées aux technologies pour faire respecter la loi. Le projet de 30 km/h généralisé n'a certes pas trouvé l'aval du Grand Conseil, mais la conseillère d'Etat ne cache pas que M. Maudet arrive avec un accord issu de différents partenaires pour la mise en place de zones 30 sectorielles. Il faudra que la police ait les moyens de faire respecter ces limitations dans ces zones.

Un député revient sur la loi contre la mendicité promulguée il y a une année et demie et il demande quels sont les moyens mis en œuvre par la police pour

faire appliquer cette loi, notamment pour la protection des mineurs exploités. On voit fréquemment dans les quartiers populaires de la Ville des mineurs qui traînent et qui s'adonnent à des activités peu facilement identifiables pour les personnes qui en sont témoins.

Mme Kast rappelle que la loi en question a été attaquée, et que cela a différé sa mise en œuvre, qui n'a été effective que depuis le début de cette année. La question des mineurs dans le cadre des populations qui mendient doit être appréhendée pour ce qu'elle est, et le département se demande toujours si les mineurs sont exploités ou s'ils accompagnent leurs parents dans un mode de vie différent. S'ils sont avec leurs parents pour pratiquer la mendicité, on est dans de l'exploitation de mineurs, ce qui est très grave et doit être appréhendé sous l'angle de la traite des êtres humains, ce qui génère par la suite une enquête. Si l'on est seulement sur de la mendicité dans de l'espace public en compagnie de ses enfants, la conséquence est une contravention, avec un tout autre ordre de gravité. Le DIN a été entendu par la commission de la sécurité du Conseil municipal de la Ville de Genève et a pu expliquer cette distinction entre l'exploitation de mineurs et des modes de vie moins souhaitables, mais choisis par les personnes qui le vivent et qui sont le plus souvent nomades. Aujourd'hui, l'action du Conseil d'Etat vise surtout à mettre à l'abri ces populations et à leur offrir un hébergement et par ce biais une scolarisation. S'il y a eu un certain nombre d'amendes dans les quartiers, on constate en revanche très peu d'exploitation.

Le député déclare avoir vu de ses propres yeux des scènes plus qu'ambiguës en la matière.

Mme Kast répond qu'il faut alors signaler ces scènes au DIN. La traite des êtres humains est un sujet très grave qui est poursuivi d'office. Il a été frappant dans ce débat sur la mendicité de voir que la police met un certain nombre d'amendes, et que si des habitants se plaignent, ils ne relatent jamais véritablement de tels faits à la police. Le bon réflexe est toujours de contacter les services de police pour qu'ils puissent lever les doutes et déterminer s'il s'agit d'exploitation ou d'enfants accompagnant leurs parents. La conseillère d'Etat a entendu beaucoup d'exemples par le biais d'une pétition des habitants de Saint-Jean. Cependant, il n'y a eu que deux plaintes depuis le début de l'année dans le quartier alors que près de 400 amendes ont été mises.

POLITIQUE PUBLIQUE I « IMPÔTS ET FINANCES »

Audition du département des finances

- ***Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat/DF***
- ***M. Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général/DF***
- ***M. Pierre Béguet, directeur des finances de l'Etat***
- ***Mme Charlotte Climonet, directrice générale de l'AFC***
- ***Mme Adriana Jost, directrice de la trésorerie DGFE/DF***
- ***Mme Stéfanie Bartolomei-Fluckiger, directrice/DF***
- ***M. David Miceli, économètre AFC/DF***
- ***M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint/DF***
- ***M. Christophe Pommaz, directeur général/OCPF***

Mme Fontanet rappelle que cette politique a déjà fait l'objet d'une présentation transversale auprès de la commission, puis d'une présentation devant la sous-commission et qu'il n'y a donc pas vraiment d'éléments à rajouter. Concernant les nouveaux postes et les négatifs qui figuraient sur le récapitulatif fourni par l'OPE, le DF n'a pas de négatif, mais peut tout de même expliquer comment il compte arriver à gagner en efficience. L'AFC ne crée par exemple pas de nouveaux postes dès qu'il y a une modification. Pour la grosse modification qu'a été l'impôt à la source, il n'y a par exemple pas eu de ressources supplémentaires. Il a en revanche fallu demander des postes pour BEPS au vu du travail extrêmement important étant donné qu'il faudrait aussi examiner ce qui se fait au niveau international et comment cela est calculé. Mais de manière générale, il s'agit d'un domaine dans lequel le département essaie de ne pas demander des postes à chaque fois. Un autre exemple est celui de l'art. 43 LP pour lequel, si on calcule juste le travail additionnel, cela correspond à un nombre de postes hallucinants. Avec l'efficience informatique qui sera gagnée, le DF ne demandera pas le nombre de postes qui correspondrait à une simple évaluation du travail additionnel. Au niveau de l'OPE, il y a des postes en plus, mais la ligne de progression entre les postes à l'OPE et la progression majeure d'employés à l'Etat dont l'OPE doit s'employer reste adéquate. Le département a une mentalité qui le pousse à demander le minimum et à ne pas être le plus gourmand. Pour la DGFE, la direction essaie de faire des économies grâce aux développements informatiques et certains départs à la retraite n'ont pas été remplacés à la comptabilité. Cela a permis d'affecter ces postes à d'autres secteurs qui prenaient de l'importance suite à des recommandations de la Cour des comptes ou du SAI. La DGFE a ainsi revu le secteur CCA en y transférant des ETP d'autres services.

Un député note que, dans la comparaison entre les différents exercices, on voit qu'il y avait 556 postes pour la production et perception d'impôts au budget 2023, mais qu'il n'y en avait que 536 aux comptes 2022. Le député constate que le DF prévoit encore 1,7 ETP supplémentaire en 2024 et qu'a priori, 20 postes n'ont pas été occupés.

Mme Fontanet rappelle que, lors des comptes, on se rend compte qu'il reste des postes libres en raison du temps de réengagement qui est assez long. Il y a un délai durant lequel on ne peut pas engager quelqu'un, puis il faut trouver quelqu'un. Ces postes seront occupés, mais les comptes posent une photo au 31 décembre.

Mme Bartolomei-Flückiger précise que les comptes prennent donc en compte les postes vacants à ce moment-là, même si certains seront occupés quelques jours plus tard.

Le député comprend donc qu'il y aura un décalage dans les comptes 2023.

Mme Fontanet rappelle qu'il y a toujours ce décalage, dans tous les départements. Il y a toujours de façon globale entre 200 et 300 postes de décalage.

M, Fornallaz confirme que l'on tient toujours compte de ce paradoxe. On sait que l'on ne va pas utiliser l'entièreté du projet de budget en raison de la vacance de ces postes, et il y a donc une réduction qui est appliquée pour être plus proche dans les comptes. Cette réduction n'apparaît pas distinctement parce qu'elle est mélangée dans les charges de personnel, mais quand on fait un budget, on prend 9 mois pour la plupart des nouveaux postes sauf pour les enseignants pour qui on prend 5 mois. Cela ne tient pas compte du turnover sur les postes, puisqu'entre le départ d'une personne et son remplacement, il y a une latence qui existe et qui fait que l'on a toujours une forme de vacance dans les postes, ce qui explique ce décalage.

Mme Fontanet précise que cet écart est toujours là puisque l'on ne peut pas toujours engager tout le monde au même moment. Tout cela est incompressible et le montant n'est jamais totalement dépensé, ce qui est pris en compte dans le budget. C'est pour cela que les nouveaux postes ne sont jamais demandés sur 12 mois, et il faut même parfois six mois pour engager quelqu'un.

Le président rappelle que l'on parlait beaucoup de l'office des poursuites il y a quelques années, notamment en raison d'un manque de fiabilité des données à l'interne suite au nouveau système informatique qui s'était mis en place dans la douleur. Le député souhaite savoir quelle est la situation maintenant.

Mme Fontanet confirme que les indicateurs n'étaient pas bons en termes de délais de réponse, avec des délais d'attente trop longs qui se sont depuis

considérablement améliorés. Lorsque la conseillère d'Etat a repris l'office, il était en grande souffrance. Il s'agit évidemment de métiers difficiles puisqu'en lien avec des gens qui perdent tout. Il y a depuis eu un apaisement et les doublons et les problématiques liées à OPUS ont pu être réglées.

M. Pommaz confirme qu'une grande partie des problèmes ont été réglés. Un autre indicateur, celui de la qualité de la prestation, montre que le nombre de plaintes déposées auprès de l'autorité de surveillance par des personnes insatisfaites n'a pas arrêté de descendre depuis 2017 et que le nombre de plaintes admises est en recul depuis 4 ans.

Un député revient sur ces décalages dans les postes face à la durée d'engagement, il se demande si le tableau présentant les coûts induits pour 2025 tels que fournis par l'OPE présente le total ou s'il y a encore un ratio.

M. Fornallaz confirme que, sur ce tableau, il y a le coût complet d'un poste sur douze mois de l'année en fournissant les incidences estimées pour 2025 pour ces postes. Il ne faut cependant pas mélanger avec l'engagement des nouveaux postes. Dans ce tableau, il y a un complément d'information qui permet de dire que l'engagement de x ETP génère tant pour telle année. Dans un budget, on ne peut jamais dépenser 100% des postes qui sont prévus, puisque le processus d'engagement est long. Même si une décision est prise en décembre, il faut publier l'annonce, procéder à des entretiens et trouver la bonne personne. Cela peut expliquer que les postes ne soient finalement effectifs que sur sept mois au lieu des neuf mois que l'on prévoit normalement. Les systèmes d'information qui simulent un budget ne prennent pas initialement en compte ces éléments, et il faut donc appliquer ensuite une réduction linéaire d'un peu plus de 1% pour tenir compte de la vacance des postes.

POLITIQUE PUBLIQUE J « JUSTICE »

Audition du Pouvoir judiciaire

- ***M. Olivier Jornot, procureur général et président de la commission de gestion du Pouvoir judiciaire***
- ***M. Patrick Becker, secrétaire général/PJ***
- ***M. Philippe Jaccard, économiste/PJ***

M. Jornot annonce que le Pouvoir judiciaire est parvenu cette année, comme les années précédentes, à trouver un terrain d'entente avec le Conseil d'Etat, ce qui a permis le dépôt d'un seul projet de budget, celui du gouvernement, sans projet alternatif de la commission de gestion comme la loi l'autorise. Comme d'habitude, ce projet présente moins de postes que ce que

le PJ avait envisagé, ce qui montre qu'il est toujours à l'écoute des réflexions du Conseil d'Etat qui se traduisent généralement par des chiffres linéaires. Le PJ a reçu la visite de la sous-commission et la remercie pour l'intérêt porté à ces questions. Concrètement, le budget s'articule autour de deux besoins fondamentaux liés à des phénomènes assez largement extérieurs. Le premier concerne la filière pénale. Après l'avoir annoncé dans les précédents projets de budget par des provisions, la révision du code de procédure pénale va entrer en vigueur dès le 1er janvier 2024. Cela va impacter toute la filière pénale et engendrer passablement d'activité pour le même nombre de procédures. L'impact est évalué à environ 1000 audiences en plus par année. Cela se traduit par une augmentation de l'effectif des magistrats du Ministère public, ainsi que par toutes sortes de dispositions qui engendreront une activité supplémentaire suite à l'acceptation de cette réforme par les Chambres fédérales. Un autre domaine est celui des scellés. Il sera désormais possible pour les ayants droit de demander que le contenu des supports d'information soit trié par le Tribunal des mesures de contrainte. Les nouvelles exigences prévoient que les décisions soient prises avec une extrême rapidité, et pour espérer atteindre ce que le législateur fédéral a imaginé, un poste de magistrat supplémentaire est demandé. Enfin, la Chambre pénale de recours, qui traite tout le contentieux notamment des décisions du Ministère public et du Tribunal des mesures contraintes, est déjà passablement chargée et le sera encore plus par la création de nouvelles voies de recours par le code de procédure pénale. Il y a donc au total 5 postes de magistrats en plus pour le pénal, avec les collaborateurs qui les accompagnent. Un autre domaine en mutation est celui de la protection de l'adulte et de l'enfance. Le secteur connaît de grosses difficultés depuis des années, avec une hausse constante du nombre de cas qui se présentent à l'autorité de protection. Le TPAE est impacté par des réformes assez lourdes, notamment le projet Repère conduit par le DCS qui nécessite un travail très important de réflexion et de participation. Il y a également un projet interne de réforme de la gestion des mandataires. Ce tribunal n'arrive aujourd'hui pas à travailler dans des délais raisonnables et est soumis à la critique permanente de son activité, ce qui rajoute de la pression. Il s'agit de créer deux nouvelles chambres, une pour les adultes et une pour les mineurs. Ces postes de magistrats seront là aussi accompagnés des postes usuels de collaborateurs de greffe et de collaborateurs scientifiques.

Au niveau des ETP, les députés seront peut-être surpris par les chiffres sur les auxiliaires. Il s'agit en réalité d'une correction technique. Depuis des années, le chiffre des auxiliaires dans les projets de budget restait le même alors qu'il était correct dans les comptes, sur le nombre d'ETP et sur les francs. Le DF a demandé à faire une correction, ce qui fait que sur 33 postes

d'auxiliaires nouveaux, il y en a en réalité 31 qui sont une pure correction de chiffres sans aucune incidence financière. Sur les dépenses générales, il est surtout prévu des dépenses en hausse dans deux domaines. Le premier est celui de l'indemnité pour les frais de défense au sens de l'art. 429 du CPP et le PJ a augmenté la dotation de 500 000 F. Le deuxième domaine est celui des prestations de service avec pour l'essentiel une augmentation due au vote du Grand Conseil de la loi sur la médiation qu'il faut maintenant mettre en œuvre, notamment via le bureau de la médiation qui a évidemment un coût de fonctionnement. Le PJ attend ce budget avec beaucoup d'espoir dans la mesure où les efforts à fournir pour ces nombreux défis qui s'offrent à lui sont gigantesques.

Un député en revient aux ETP qui sont assez importants et constate que, pour 9 magistrats, il faut 12 greffiers. Le député comprend que ces magistrats ont besoin d'une certaine structure autour d'eux et il demande s'il serait possible de développer ce lien entre les magistrats et leurs collaborateurs.

M. Jornot confirme qu'un magistrat seul n'est pas efficace et n'est pas à même de remplir sa tâche. Il faut autour de lui une équipe qui doit comprendre en premier des collaborateurs de greffe. Ces derniers sont, contrairement à ce que pensaient les acteurs du projet de révision des fonctions, bien plus que des sténographes et sont des collaborateurs qui assistent les magistrats dans la gestion de la procédure, y compris dans la tenue du journal informatique de la procédure et dans la gestion des actes. Les greffiers-juristes sont des collaborateurs scientifiques qui aident à la rédaction. Avec environ 10 000 procédures par an, la capacité de rédaction des magistrats se trouve triplée par le soutien de ces collaborateurs. Une fois ces actes rédigés, ils pourront être endossés par le magistrat qui en aura guidé la rédaction. Sans ces collaborateurs juridiques, il y aurait besoin de beaucoup plus de magistrats. Les proportions peuvent varier selon les juridictions. Certaines ont en effet beaucoup plus d'activité administrative. Pour le TPAE, il y a par exemple plus d'un greffier par magistrat au vu de l'activité. Au niveau des collaborateurs scientifiques, le PJ s'efforce de faire en sorte qu'il y en ait au moins un par magistrat, même si cela n'est pas toujours évident. Dans le cadre de la Cour de justice, le ratio de juristes est encore plus important puisqu'il s'agit de pouvoir décharger au maximum les magistrats de la tâche rédactionnelle pour favoriser la recherche juridique et l'étude des dossiers. Il y a également des commis-greffiers qui sont des collaborateurs qui vont pouvoir à leur tour décharger les greffiers, par exemple dans la tenue d'audience. Le nombre d'audiences est si important qu'en ayant des personnes qui peuvent simplement tenir les procès-verbaux des audiences, il y a un effet de décharge pour le magistrat qui peut se consacrer, lui, à la gestion administrative de la procédure. Les contrôleurs et

les réviseurs sont des postes spécifiques pour le TPAE et permettent de contrôler l'activité des curateurs. Il faut rappeler à toutes fins utiles que l'activité des curateurs est une activité pour laquelle l'Etat répond de manière causale et un contrôle serré doit pouvoir se faire sur leur activité, notamment la gestion du patrimoine des personnes sous curatelle. Les collaborateurs scientifiques et les collaborateurs de greffe sont en première ligne avec les magistrats tandis que les contrôleurs et réviseurs sont plus à l'arrière dans une activité de contrôle et de surveillance.

Un député constate que le PJ a fourni à la commission le détail de ces postes, pour un total de 39 ETP qui coûtent 4 millions de F. Or, dans ce qui avait initialement été fourni à la commission, on parlait de 33 postes. Le député n'est pas bien sûr de saisir quel chiffre est juste.

M. Jornot répond que, si on prend l'annexe au document initial du PJ, on constate qu'il demande 9 magistrats et 30 collaborateurs supplémentaires, pour un total de 39 ETP. Le chiffre de 33 correspond pour sa part au rattrapage des auxiliaires qui a été mentionné tout à l'heure. Ces 33 postes n'existent en réalité pas, et il n'y a dans les faits que 2 nouveaux postes d'auxiliaires. Il faut rappeler que traditionnellement, dans l'enveloppe auxiliaire, il y a une enveloppe en francs, et on fait ensuite une espèce de division pour arriver à des ETP dans un budget. Ces dernières années, le chiffre de l'enveloppe a été adapté, mais pas le chiffre divisé. Dans les comptes, le chiffre en francs apparaissait tel qu'utilisé, de même que la réalité du nombre d'auxiliaires auquel cela correspondait.

M. Fornallaz précise qu'il y a peut-être une petite divergence entre les deux tableaux. Un des tableaux présente les ETP fixes, ce qui se monte à un total de 39 ETP, tandis que l'autre tableau présente l'entier des créations de postes. Il y a donc deux postes d'auxiliaires qui viennent s'ajouter à ces 39 ETP pour arriver à 42 postes. L'information se retrouve dans le tome 1 du projet de budget.

Le député constate que tous ces postes donnent quand même environ 3,6 postes par magistrats, ce qui est assez conséquent. Le député est toujours étonné que la moindre modification légistique au niveau fédéral ou cantonal engrange systématiquement des besoins supplémentaires énormes. Le député trouve un peu regrettable cette tendance à systématiquement complexifier l'administratif alors que l'on devrait tendre vers des modifications qui vont vers le contraire pour simplifier notre état judiciaire.

M. Jornot répond que, lors de la révision du CPP aux Chambres fédérales, les procureurs ont fait du lobbying et le PJ a écrit à plusieurs reprises aux parlementaires fédéraux genevois. En introduisant l'art. 352 qui dit qu'il est à

prévoir que l'ordonnance pénale débouchera sur une peine privative de liberté à exécuter, cela veut dire que la personne doit être entendue par le procureur. Cela n'était pas le cas jusque-là et cela a été introduit par les Chambres fédérales au motif que toute personne allant en prison doit avoir le droit de voir un procureur. Le résultat est que l'on a fait un inventaire de détail de ce que représentaient ces audiences, en regardant toutes les fois où des ordonnances pénales remplissaient ce critère. En prenant une moyenne, le PJ est arrivé à environ 1000 audiences en plus sur les 5000 que tient déjà le Ministère public. M. Jornot veut bien que l'on dise que c'est au Ministère public d'absorber les modifications législatives complexes, mais il faut alors des ressources pour le faire. Concrètement, cette modification engendre une activité supplémentaire pour faire le même travail et ne permettra pas de rendre une meilleure justice. On voit ici que le législateur qui modifie la loi n'est pas celui qui paie derrière. On peut toujours dire non, mais il faudra quand même faire les audiences. La dernière augmentation de postes au Ministère public a eu lieu en 2013 et il n'y a pas eu depuis d'adaptation du nombre de magistrats. Les durées de procédure s'allongent et deviennent pénibles pour les justiciables. M. Jornot abonde donc dans le sens du député. Il indique qu'il y a aux Chambres fédérales une motion en cours de traitement déposée par M. Minder qui constate que, dans tous les cantons, les ministères publics tirent la langue et qu'il serait peut-être temps de faire une analyse du CPP pour faciliter la procédure plutôt que de mettre des embûches. Si l'on ne sait pas ce qu'il adviendra de cette motion, il faut en tout cas qu'il y ait une réflexion qui aille dans ce sens.

POLITIQUE PUBLIQUE K « SANTÉ »

Audition du département de la santé et des mobilités

- ***M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat/DSM***
- ***M. Jean-Christophe Bretton, secrétaire général/DSM***
- ***M. Cyril Arnold, directeur du service des finances/DSM***

(Auditions simultanées des politique K et M)

M. Maudet rappelle que, comme la commission le sait, il y a trois types de dépenses, les natures 30, 31 et 36. Concernant la politique K, il y a une légère augmentation au PB 2024 de la nature 30 avec 5,2 ETP supplémentaires sur l'ensemble des 560 ou 570 ETP que comprend le département. Il y a 5 ETP en plus du côté de la santé, avec des transferts comme 3 ETP qui vont au DCS et qui n'avaient pas été donnés au moment de la répartition. La progression reste vraiment faible puisque ces 5 ETP avaient déjà été accordés à M. Poggia en 2023. Le conseiller d'Etat a donné comme instruction à ses services de ne pas avoir des postes en progression et de faire assumer les tâches à périmètre

constant. En nature 31, il y a une petite augmentation par rapport au budget global de 2 millions de F. Sur un total de 762 millions de F, il y a une progression de 30 millions de F entre 2023 et 2024.

Au niveau de la politique M, il y a 2 ETP supplémentaires d'agents spécialisés, tandis qu'un ETP a été transféré au DT. La nature 31 est en légère diminution de -190 000 F. La nature 36 augmente en grande partie en raison de ce qui va aux subventions aux CFF. Cette augmentation sera nettement moins importante que ce qui est annoncé ici puisque, dans le cadre des négociations avec les CFF, l'offre n'ayant pas été améliorée, il a été possible de négocier un retour d'une partie de l'augmentation à laquelle prétendaient les CFF.

M. Maudet a demandé à ses services d'opérer à l'horizon de la fin de la législature une coupe de 10% des effectifs. Sur ces 10%, il s'agirait de réassigner 5%, ce qui conduirait à une coupe nette de 5% des effectifs. Il est possible de faire mieux avec moins de personnel, et on devrait constater une diminution des effectifs d'ici fin 2027. Il y a actuellement environ 600 ETP au DSM, et on devrait pouvoir ne pas reconduire 5% des postes et en réassigner 5% à d'autres missions temporaires ou durables, par exemple dans la prévention en matière de santé ou sur des politiques en matière de transport qui justifieraient un effort pointu sur un temps donné. Il ne s'agit pas de l'exercice qui rendra le conseiller d'Etat le plus populaire dans son département, mais cela lui permettra de ne pas demander d'ETP à la commission dans les années à venir. En conclusion, le budget a soigneusement été étudié par les commissaires en charge et il n'y a que peu de différences avec 2023, si ce n'est sur les prestations.

Un député revient sur cette diminution des ETP au DSM et note que, s'il ne peut que saluer cette démarche, il faut qu'elle se fasse sur des départs naturels et qu'elle n'empêche pas des personnes à temps partiel pour diverses de raisons de retrouver un poste à 100% au moment où elles en auraient besoin.

M. Maudet répond que cela devrait être le cas, et que, rien que pour les 40 ETP du secrétariat général, on devrait arriver sans difficulté à 36 ETP d'ici à la fin de la législature avec les départs naturels. Pour ce qui est des employés qui veulent retrouver un temps plein, ce n'est pas toujours possible immédiatement, mais on peut en général trouver des moyens d'y parvenir. Compte tenu des turnovers, des départs à la retraite et de l'évolution de l'administration, le conseiller d'Etat pense que l'on devrait y arriver. Par ailleurs, il y a actuellement 2,6 ETP pour du contrôle interne pour un petit département. Le contrôle interne est déjà très important pour les HUG, l'IMAD ou les TPG, contrôles auxquels se rajoutent ceux du SAI et de la Cour des comptes. Le travail de contrôle interne pourrait être fait par 1,5 ou 2 ETP, et si

l'une des personnes à 80 ou 100% décide de partir, il serait possible de ne pas renouveler ce poste.

Un député revient sur les mandats qui ont été confiés fin 2023 ou en 2022 et il constate qu'un mandat a été octroyé aux EPI tandis qu'un autre l'a été à l'IMAD. Le député aimerait comprendre comment se font les choses et pourquoi le département a eu besoin de confier un mandat particulier à des entités subventionnées comme les EPI ou l'IMAD. Le mandat confié à l'IMAD est relatif à la mise en fonction du dispositif COGERIA et à la mise en œuvre de formations en soins palliatifs, tandis que celui confié aux EPI concerne de la saisie de données et de la vaccination d'enfants de moins de 28 mois dans une application ainsi qu'un mandat de gestion pour l'accueil sur le site des Olliquettes.

M. Maudet répond que des mandats de ce type sont assez fréquents, notamment lorsque des départements mandatent par exemple l'université pour avoir un regard critique ou une étude sur telle ou telle politique publique, bien que la Cour des comptes puisse aussi faire ce travail gratuitement. L'UNIGE a ainsi présenté ce matin un rapport très intéressant sur les effets du salaire minimum. L'Etat peut également mandater les HUG pour une analyse en amont d'un potentiel programme de prévention sur une population ciblée parce que l'hôpital dispose d'un certain nombre d'instruments pour pouvoir apporter des réponses fournies, par exemple sur les personnes qui doivent être touchées sur tel territoire. Ce type de mandats n'entre pas dans l'activité traditionnelle des HUG et est donc en dehors du contrat de prestations. Pour les EPI, la direction de l'OCT ainsi que celle du génie civil sont basées aux Olliquettes et ont décidé de confier leur réception à des personnes en réinsertion. Il s'agit donc d'une prestation fournie par les EPI. Il y a trois personnes qui se relaient à la réception. Il y a un calcul qui a été fait sous M. Dal Busco pour se passer de réceptionnistes en faisant appel aux EPI pour cette prestation. M. Maudet reviendra ultérieurement avec des précisions sur le mandat confié à l'IMAD.

Le député demande s'il s'agit de prestations susceptibles d'intégrer le contrat de prestations dans la durée.

M. Maudet répond que le département aimerait garder la liberté de s'en défaire facilement. Par ailleurs, les EPI fonctionnent entre deux départements différents, et le département qui rédige le contrat de prestations doit garder une certaine liberté. Par esprit de souplesse, cela n'est pas prévu dans le contrat. Si l'idée est de savoir quel est le flux entrant financier pour ces établissements, on pourrait agréger du côté des EPA la totalité de ces mandats pour savoir à combien cela se monte.

Le député comprend parfaitement la démarche entreprise pour les EPI et la réponse lui convient. Le député comprend cependant que cela risque d'être pérenne et d'émarger à la ligne 31 sur les budgets à venir. Il faut donc se questionner sur cette manière de faire.

M. Maudet rappelle que la prestation des EPI est assez récente, avec des personnes qui ne correspondent pas tout à fait au profil de ce que l'on imagine dans une réception d'un office cantonal. Ce programme est en test depuis 2022. M. Maudet imagine que, si cela est pérennisé et que l'on reçoit au titre de la réinsertion des gens qui intègrent en roulement la réception, cela pourrait intégrer le contrat de prestations ou un contrat spécifique.

Un député revient sur cet objectif d'une baisse de -5% et s'interroge sur le côté linéaire de la démarche. S'il peut comprendre qu'il y ait trop de personnes pour le contrôle interne alors que cela se fait déjà aux HUG, l'aspect linéaire de la mesure interroge un peu plus. Le député se demande si l'objectif n'est pas pris sans vraiment connaître précisément les fonctions qui sont utiles ou moins utiles. Le député aimerait que le conseiller d'Etat explique à quelles fonctions il pense par direction et par office. Par exemple, quand on voit les défis à venir sur la santé, le député se demande si l'on peut se passer de 10% du personnel actuel de la DGS.

M. Maudet répond que, selon sa connaissance de l'administration, les couches tendent à se superposer les unes aux autres sans cesse. Si on regarde l'historique de ces dernières années, on voit souvent des rajouts et assez peu de baisses. C'est moins le résultat que le processus qui intéresse le magistrat, à savoir imposer aux directeurs généraux une réflexion sur la pertinence de tel ou tel renouvellement, afin de voir si l'on peut fonctionner sans et si l'évolution de la prestation le permet. A l'office cantonal des véhicules, il est apparu qu'il y avait des retards très importants dans certains secteurs. Le DSM a donc proposé au directeur général de faire un effort pour trouver des ressources supplémentaires, à la condition de gagner en efficience, et l'effet de l'accroissement de l'électrification des véhicules aura un effet d'ici quelques années. Ces 10% vont se matérialiser tant par un gain d'efficience, mais aussi par la nature de la prestation qui va changer et demander moins de ressources humaines. Un plan a donc été monté avec le directeur pour donner un coup d'accélérateur avant de redescendre. On pourrait même baisser encore plus le personnel à l'OCV de 20% à la faveur de l'évolution des véhicules et de la législation. M. Maudet s'impose dans les faits de lui-même cette linéarité, et si le gros des postes économisés à la fin de la législature est à l'OCV plus qu'à la DGS, cela sera quand même une réduction des effectifs. Il importe de faire cette démarche et de chercher d'autres marges de manœuvre.

Le député rappelle que ce n'est pas la même chose de dire qu'il ne faut pas rajouter des couches supplémentaires et de dire qu'il y a des couches en trop. Le député aimerait un exemple d'une fonction trop dotée à la DGS aujourd'hui.

M. Maudet répond qu'il y a à la DGS des fonctions très régaliennes comme le chimiste cantonal, le vétérinaire cantonal ou encore le médecin cantonal. Il y a de vraies questions sur le degré et l'intensité des contrôles opérés. Un travail très pointu et appréciable est fait par les services du chimiste cantonal en lien avec la police du commerce du DEE. On s'interroge en revanche davantage quant au le vétérinaire cantonal où il y a eu une augmentation substantielle et il faut voir si le DSM veut maintenir ce volume de contrôle et ce degré d'acuité à teneur d'une législation qui ne semble pas se durcir particulièrement. Il n'y a pas de réponse toute faite, mais si on ne fait pas cet exercice, il n'est pas possible de gagner de la marge de manœuvre. Quand un nouveau magistrat arrive, il doit se demander où il doit gagner de la marge de manœuvre et ne pas exclure de pistes. La DGS est encore en train de redescendre de la période covid et, par exemple, les 5 ETP supplémentaires demandés par M. Poggia n'ont pas forcément vocation à être pérennisés.

Le député rappelle que le Grand Conseil a voté une étude de faisabilité sur une caisse publique genevoise et demande ce que le DSM a prévu concrètement en 2024 de manière budgétaire, qu'il s'agisse d'un mandat ou d'une autre solution.

M. Maudet répond que ce volet n'a évidemment pas pu être prévu au budget. La DGS a une capacité propre à travailler sur des projets, comme elle l'a fait sur l'IN 193 sur l'hygiène bucco-dentaire. Le Conseil d'Etat a rapidement voulu partir sur un contreprojet en mobilisant des ressources à périmètre constant. La DGS a un service réseau de soins et santé numérique qui a une compétence sur cette caisse, tandis que le service du médecin cantonal a des compétences sur la structure des coûts. Il n'est pas impossible de mandater l'université ou d'autres prestataires, mais cela sera fait à budget constant.

Un député revient sur la M03 et a lu à la lumière du rapport de la sous-commission que l'OCV restera à Carouge. Le député se demande si cela va coûter des pénalités puisqu'il y avait un accord de principe qui instituait ce déménagement de l'office et que, par deux fois, des magistrats cantonaux ont réussi à le repousser sans pénalités, bien qu'elles figurent dans l'accord et qu'il faudra en payer. D'autre part, le député rappelle que des travaux sont prévus avec un nouveau bâtiment administratif au-dessus des pistes techniques. Le député demande si le parlement devrait bientôt être saisi du projet de loi d'investissement y relatif. Enfin, Le député demande si le gouvernement a envisagé une solution à la zurichoise, comme cela a déjà été discuté devant le

Grand Conseil avec une libéralisation des contrôles techniques pour ne conserver que l'obligatoire comme la délivrance des permis, un garage pour les contrôles d'enquête ou encore une piste d'essai. Cela permettrait de dépasser largement l'objectif de réduction de 5% puisqu'il ne faudrait plus qu'une vingtaine de postes.

M. Maudet rappelle qu'il y a 115 employés à l'OCV, un chiffre qui est déjà en diminution. L'office est situé sur son site bien connu du Val d'Arve, et les accords avec la commune de Carouge ont régulièrement été repoussés. Il y a une négociation qui est encore à faire avec la commune de Carouge pour sortir de ce système de pénalités. Une partie des terrains a déjà été cédée à la commune, dont la piste d'essai. Puisqu'il va y avoir une réduction des prestations à la faveur des prestations qui évoluent, le projet serait de garder la partie arrière de contrôle et la halle technique en créant un bâtiment administratif en surplomb. L'Etat remettrait à la commune tout le bâtiment administratif actuel afin qu'elle puisse en disposer pour créer les équipements publics qu'elle souhaite, voire des logements. On parle ici d'une bande assez large le long de la rue de Veyrier et la négociation devrait se dérouler prochainement. Cette négociation sera le prélude au probable crédit d'investissement qui n'est pour le moment pas priorisé dans le PDI et mentionné quelque part en 2050. Le Conseil d'Etat avancerait ce projet pour construire un nouveau bureau des autos, plus petit et plus compact. Pour les pénalités, il y en aura possiblement, mais le magistrat est chargé de négocier leur abandon. Sur la question de la privatisation, la dernière fois que la question avait été posée en 1993 lors d'une triple votation, la population avait sèchement refusé ce principe. Zurich l'a effectivement fait, mais il reste tout de même une activité régalienne incompressible. Il est possible de revenir sur le refus du peuple, mais ce n'est pas l'option choisie par le gouvernement qui souhaite que cela reste un service public. Tout d'abord, cela est souhaité par toute une série de prestataires, mais cela peut aussi permettre d'améliorer les contrôles techniques pour limiter les véhicules polluants ou trop sonores. Le Conseil d'Etat veut garder cet office dans le giron de l'Etat tout en rationalisant son activité et en diminuant les ETP. Pour rappel, une partie du personnel provient des forces de police, et est encore en partie syndiquée à l'UPCP. Il y a un absentéisme assez fort dans l'office et il ne serait pas réaliste à brève échéance d'envisager une privatisation. Le Conseil d'Etat veut donc rester sur ce site en réduisant l'emprise, négociant avec la commune, optimisant le personnel et l'espace et en atteignant une efficience supérieure pour ce que rapportent les 100 millions de F d'impôts sur les véhicules.

Une députée rappelle que la Cour des comptes a publié un rapport qui fait état de très gros retards sur les mesures d'accompagnement sur le Léman

Express, notamment en raison d'une insuffisance de ressources non financières. Il apparaît que cela correspondrait en grande partie à un manque dans les ressources humaines pour assurer le suivi de projets, essentiellement des projets d'investissement. Si l'on est déjà dans ce cas de figure aujourd'hui, avec des mesures d'accompagnement à la traîne et des plans d'action qui ne sont pas encore mis en œuvre, le député se demande comment le gouvernement peut envisager d'accélérer la transition écologique dans le domaine des transports avec moins de ressources humaines à disposition pour le faire.

M. Maudet répond que le rapport pointe surtout le doigt sur un défaut de maturité et un défaut d'allumage dans la coordination avec les communes. Il y a en moyenne trois ans de retard dans la compréhension avec les communes. Un des exemples les plus criants est celui du P+R de Coppet pour lequel la commune a fini par réaliser qu'elle n'avait en réalité par la maîtrise du foncier. Le problème n'est donc pas tellement celui du manque de personnel, mais celui du travail du personnel. Le Conseil d'Etat croit fortement au fait que les crédits d'investissement soient dotés d'agents spécialisés sur une période donnée. On a jusqu'ici été très mauvais sur les projets d'agglomération 1 et 2, malgré un rattrapage sur les 3 et 4. La question est vraiment celle d'une meilleure coordination et d'une meilleure planification, en abandonnant aussi les projets qui n'ont plus lieu d'être. L'exemple de la passerelle du Mont-Blanc est criant en ce que ce projet date d'il y a des années et qu'il est maintenant monté à 60 millions de F, non par défaut de personnel, mais par une sous-estimation des travaux, une mauvaise intégration des acteurs et une mauvaise relation avec la Ville. Cela passe aussi par une multiplication des postes et un manque de leadership politique. On voit bien que l'on vote des budgets d'investissements de l'ordre de 700 ou 800 millions de F, mais que l'on ne parvient jamais à réaliser au final par la difficulté d'en faire trop sur une période restreinte. Il est donc important de pouvoir prioriser un certain nombre de projets, en en faisant plus sur une période concentrée, avec une meilleure maîtrise et une relation renforcée avec les communes. Il y a encore trop de points de blocage et de fonctionnements en silo. Cette volonté de faire un effort sur 10% du personnel est atteignable et fera gagner du temps, de l'énergie et de l'argent. Il faut mettre le bon nombre de personnes pour faire avancer les projets.

Un député se félicite de l'accord trouvé avec le TCS qui est une très bonne nouvelle pour le canton. De nouveau sur la ligne 31, le député voit toute une série de mandats à 80 ou 100 000 F, notamment des demandes pour améliorer les prestations d'entretien ou pour des études, qui sont toutes de gré à gré avec des petites sociétés qui n'ont souvent même pas de bureaux à Genève. Le

député aimerait comprendre à quoi servaient alors ces études, à quoi elles correspondent et à quoi elles finiront par servir.

M. Maudet répond que, quand on prend un département comme le DSM, on marie aussi des cultures institutionnelles très différentes. Dorénavant, tous les mandats, et ce dès 1 F, devront être signés par le magistrat. Cette mesure a fait drastiquement baisser le nombre de demandes déposées auprès de la direction du département, qui a fini par se poser des questions.

Le député constate par ailleurs que cela ne concerne pas que les petits montants puisqu'un mandat a été donné à l'écothèque de l'environnement à la demande de l'OCT pour mener une étude sur la mobilité douce et améliorer les prestations pour 225 000 F, de gré à gré.

M. Maudet rappelle qu'il a quitté le Conseil d'Etat il y a trois ans, et qu'il a découvert à son retour une administration qui passe beaucoup de temps à mandater, et ce dans tous les domaines, avec une cohérence parfois difficile à trouver. Le magistrat a coupé la plupart de ces mandats pour lesquels il ne voyait pas la valeur ajoutée. On découvre parfois des études qui pourraient en servir une autre, et cela questionne vraiment leur pertinence. Il faut bien comprendre qu'il y a deux offices de front au DSM, l'OCV et le génie civil, et deux offices plus stratégiques, la DGS et l'OCT. Ce n'est pas une surprise pour le parlement, qui a par exemple voté 20 millions de F d'investissements pour des études sur les axes vélos et 30 millions de F pour le ferroviaire. Si cela est bien, dans la façon de dépenser et dans la conception de la relation entre l'investissement et le fonctionnement, il y a de vraies questions qui se posent. Le magistrat a de la peine avec une partie de son administration dont la vocation est de mandater plus loin. La commission verra dans les comptes qu'il y a eu plusieurs millions de non-dépensés en ligne 31. Si la plupart de ces mandats peuvent faire sens, l'articulation entre eux pose vraiment question. C'est ce que recommande l'audit de la Cour des comptes, qui a bien montré que sur nombre de projets d'accompagnement du Léman Express, des acteurs publics n'étaient même pas au courant qu'ils étaient maîtres d'ouvrage. C'est là où l'on comprend que les mandats permettent parfois de procrastiner et de n'avoir plus aucune validité trois ans plus tard. Les mandats sont nécessaires, certes, mais ils restent difficiles à maîtriser dans le temps.

Le député revient sur l'association CARA pour laquelle le projet est encore en cours et il aimerait que l'on fasse un point de situation, notamment au vu des 2 millions de F qui sont investis dans cette numérisation.

M. Maudet rappelle que Genève a un historique lié au vote électronique, mais également à la numérisation de certaines activités. Le projet Mon Dossier Médical a été un premier pas, toujours en lien avec la poste. On a ensuite

basculé vers CARA, projet adopté par tous cantons romands sauf Neuchâtel. Le projet est suffisamment mûr au niveau suisse, mais peine à s'imposer avec seulement 10 000 patients. La Suisse est historiquement en retard au niveau du dossier numérique du patient. Il y a une vraie difficulté à impliquer les médecins pour qui cette tâche n'est pas valorisée. Si on regarde le point presse du Conseil d'Etat d'aujourd'hui, il tente d'y donner un coup de boost, puisque les cantons romands sont très en avance et que la Suisse alémanique pourrait même s'en inspirer. Il s'agit d'un sujet important et incontournable. Le problème réside au niveau fédéral où il existe sept projets concurrents qui ne sont même pas interopérables. Une commission interparlementaire effectue un suivi sur ce dossier et doit normalement suivre les montants. On voit bien qu'il y a une multitude de projets et que cela pose la question de l'avenir de CARA. Si, dans quatre ans, il n'y a pas d'augmentation significative de l'enrôlement des gens dans le dispositif, il faudra alors tirer la prise. Aujourd'hui encore, beaucoup de médecins considèrent que les données des patients ne leur appartiennent pas et il y a une petite révolution politique et culturelle à opérer.

Un député revient sur les mandats et demande combien le DSM en attribue par année.

M. Maudet n'a pas le chiffre exact, mais rappelle qu'il y a aussi bien de très gros mandats, comme ceux en matière de prévention, que de plus petits ponctuels. Il y a en tout cas une centaine de mandats accordés par année.

Le député comprend que le magistrat signera désormais tous les mandats dès 1 F et il se demande comment il envisage de signer ces mandats en toute connaissance de cause. Il se demande aussi si cela n'est pas contraire à la volonté déclarée de M. Maudet durant la campagne de faire moins de bureaucratie.

M. Maudet trouve important, lorsque l'on prend un département, de savoir exactement de quoi on parle. Il y a justement eu cette polémique sur les mandats en début de législature, et il est important aujourd'hui de faire un contrôle pour savoir ce qui se fait. Il est évident que, s'il y a un plan de prévention santé digne de ce nom qui est posé, le magistrat fait confiance et vérifie sur les indicateurs à la fin. En début de législature, il est essentiel de tout faire remonter, aussi pour dire aux fonctionnaires qu'ils sont soutenus et suivis. Sur les mandats de communication par exemple, on voit que cela est sensible, et que l'on verse parfois dans une routine où l'on ne surveille plus les montants. Or, il faut s'assurer que la question de l'égalité de traitement soit respectée et il est essentiel de maîtriser ces éléments dès le début de la législature.

Le député revient ensuite sur la passerelle du Mont-Blanc et demande si le magistrat va soutenir politiquement et personnellement ce projet.

M. Maudet répond que le Conseil d'Etat a décidé de soutenir ce projet et d'investir les moyens nécessaires. Le magistrat est légitimiste, et n'a par exemple pas retiré l'action de l'Etat sur la Coulouvrenière qui part maintenant au TF. M. Maudet a également dans ses attributions le contrat avec la CGN et fait tout pour que cela se passe bien pour ne pas avoir cette difficulté supplémentaire. Ce coût de 60 millions de F pour la passerelle reste excessif, mais le magistrat défendra loyalement ce projet porté en l'occurrence par M. Hodgers. Il veut retirer de ce projet une connaissance sur ce que l'on peut faire mieux dans les projets existants. Il n'est pas audible de perdre en moyenne trois ans pour des problèmes de mauvaise coordination avec les communes. Dans ce projet, il est évident qu'il y a eu un problème majeur dans la relation avec la Ville. Un exemple similaire serait celui de la gare Cornavin, qui est tributaire de la gare de Lausanne et des décisions des CFF. Cela a un impact sur mille choses, par exemple une gare à Châtelaine. Tout s'enchâsse et s'implique, et il faut regarder si l'on veut investir sur cela alors que l'on prend entre cinq et dix ans dans les gencives avec Cornavin.

Un député note que, pour la passerelle du Mont-Blanc, le mieux serait encore d'abandonner ce projet avant de se retrouver dans la situation de la passerelle de Lancy. Pour ce qui est de CARA, le magistrat a mentionné une commission interparlementaire et le député n'en trouve mention nulle part. D'autre part, par rapport aux mandats, le député aimerait savoir si les dossiers bloqués par le magistrat vont être rediscutés et réétudiés ou tout simplement abandonnés.

M. Maudet répond qu'il a demandé aux services de les objectiver et d'expliquer comment les montants sont fixés, quels ont été les appels d'offres effectués, quel est l'historique avec la société choisie et quelle analyse a été faite sur la pertinence du mandat. Il s'agit pour ce dernier point de surtout vérifier si les choses n'ont pas déjà été faites par les communes ou bien par l'Etat dans un intervalle assez récent. Il demande donc des mises en contexte qui ont eu pour effet magique de stopper le flux de mandats.

Le député comprend que l'on se dirige donc vers l'abandon d'une partie de ces mandats.

M. Maudet répond qu'une partie sera sans doute requalifiée tandis que d'autres seront abandonnés. Les mandataires externes restent cependant utiles. Cette question permet de questionner le processus interne à l'administration, notamment qui décide de déclencher un mandat et avec quelle validation. On ne peut pas avoir quelqu'un en bout de chaîne qui est un chef de projet sur la

traversée du lac et qui dit par exemple que l'on peut lancer un mandat du côté de la Pallanterie pour voir si un grand rond-point serait utile. Il faut donc que quelqu'un puisse vérifier la pertinence de ces projets et ce qu'ils vont apporter en plus. En fonction des seuils de matérialité de ces mandats, il y a des choses qui vont être remontées à la direction du département pour qu'au minimum le directeur général de l'office puisse garantir la cohérence.

Un député rappelle que la commission a reçu les TPG la semaine passée, audition qui a de nouveau souligné le taux d'absences très élevé, notamment cet été. Le DSM a transmis à la commission le courrier qu'il a adressé à la régie publique par rapport au budget qu'ils présentent, avec un déficit. Les TPG ont mentionné la semaine passée un taux d'absentéisme de 9,3%, ce qui a surpris le député par rapport à l'objectif annoncé qui était plus élevé, même si ce taux de 9% reste très important.

M. Maudet répond que cela souligne peut-être en creux le besoin de la présence des magistrats durant les auditions des subventionnés pour éviter de mauvaises compréhensions. Les statistiques sorties par le département sur l'absence qui atteignait des pics à 15% cet été sont véridiques, puisque l'on a régulièrement pu voir que des prestations n'étaient pas délivrées par manque de personnel. Cela dépend évidemment de la façon dont on compte l'absentéisme, puisque certains comptent par exemple la maternité dans l'absence, ou encore les accidents professionnels. Dans l'ensemble, le taux d'absentéisme aux TPG reste élevé, avec un taux lissé à 11 ou 12% sur l'année, avec des pics à 15% l'été. Cela est véritablement préoccupant, alors même que l'absence coûte 2 millions de F d'argent public chaque mois à la régie. Même si seulement la moitié de ce taux d'absence était admissible, cela fait tout de même 1 million de F qui partent en fumée, avec une tendance à la hausse. Le magistrat trouve également difficile d'entendre que l'on introduit aux TPG une prime de 500 F par mois pour celles et ceux qui acceptent de ne connaître leurs horaires que la veille, et cela montre que l'entreprise n'a rien compris à l'absentéisme en fabriquant au contraire des conditions de travail difficiles. Le département a reçu leur budget avec 15 jours de retard, budget qui aurait dû ne pas être déficitaire et qui l'est tout de même dans les faits. L'effort fourni est artificiel, et si les TPG disent qu'ils vont diminuer de deux points l'absentéisme en 2024, ils ne disent pas comment. Pour le Conseil d'Etat, à ce stade, le budget n'est pas sincère et pose un vrai problème structurel. Il faut tout de même rappeler que les transports publics sont par essence déficitaires, et le nœud du problème tourne surtout autour de la billetterie. Le Grand Conseil fixe les tarifs depuis 2014, et, partant de là, l'Etat doit compenser le manque. Il y 500 millions de F de budget, donc 300 payés par les collectivités, 150 par la billetterie et 50 par UNIRESO. Avec une offre de transports qui ne va faire que

croître, il faudra bien augmenter le budget des TPG de 130 millions de F, ce qui sera difficile si la billetterie n'augmente pas sa part. Par contre, ce qui est totalement inadmissible, c'est que les mesures structurelles sont absentes sur le projet de budget des TPG. Il s'agit d'un gros souci, qui est plus structurel que conjoncturel. Il y a un vrai enjeu de recrutement, la régie devant par exemple accepter le temps partiel, le contraire limitant beaucoup l'attractivité pour les femmes alors que l'investissement le vaut. Si on veut garder du personnel résident, il faut que la stratégie RH soit améliorée. Il ne s'agit donc pas d'un problème de chiffres, mais d'un problème de structure et d'appréhension à moyen et long terme de la société. Pour garantir ces nouvelles prestations au niveau des conducteurs qui permettent de les délivrer, il faut revoir beaucoup de choses.

Audition des HUG

- ***M. François Canonica, président du conseil d'administration***
- ***M. Bertrand Levrat, directeur général***
- ***M. Remy Mathieu, directeur des finances***

M. Canonica entame sa présentation en remerciant la commission de son invitation et cède immédiatement la parole à son directeur général et à son directeur des finances, en rappelant la reconnaissance des HUG envers la commission pour son soutien répété.

M. Levrat propose de revenir en premier lieu sur le contexte. Les trois dernières années ont été marquées par le covid et l'on ne peut qu'espérer que ce soit la dernière année où l'on en parle. Les HUG arrivent aujourd'hui en sortie de tout cela, malgré une absence qui reste encore trop élevée et qui coûte. Il y a un déficit structurel lié aux missions d'intérêt général qui ont été calculées sur la base des coûts pour 2018 et 2019 et qui ont évolué avec le temps. Le nouveau contrat de prestations est basé sur la lettre de cadrage reçue de la part du Conseil d'Etat, lettre qui correspond au montant du futur contrat de prestations prochainement avalisé par le gouvernement et soumis par la suite au parlement. C'est un vrai soulagement qu'il y ait une prise en compte de la réévaluation des missions d'intérêt général dans le cadre du budget, de la lettre de cadrage et du projet de contrat de prestations. Il y a donc un déficit structurel qui est résiduel sur 2023 et M. Levrat ose espérer que c'est la dernière fois qu'il vient en commission des finances avec un déficit, qui reste projeté à -30 millions de F pour cette année. Le déficit se montait encore à -100 millions de F au mois de février et, si les HUG ont pris beaucoup de mesures pour le réduire, il reste quelque chose qui justifie la réévaluation par le contrat de prestations, notamment des missions d'intérêt général. L'inflation et les coûts

de la santé pèsent également dans la balance. Le budget 2024 est à l'équilibre et correspond à la hausse d'une subvention calée sur le contrat de prestations qui touche essentiellement des missions d'intérêt général malgré l'activité qui évolue. Le dispositif covid, pour lequel il faut remercier la commission de son soutien constant, a servi à gérer une crise exceptionnelle, mais l'on est aujourd'hui en mesure de le réduire complètement tout en gardant certains lits en médecine interne. Le covid est devenu une maladie comme une autre, mais ne représente plus actuellement un risque de pandémie. Il y a certes une flambée des cas, mais ce sont surtout les personnes vulnérables qui peuvent encore aller à l'hôpital et qui sont donc désormais intégrées dans le dispositif usuel de prise en charge des patients. L'activité stationnaire est revenue au niveau de 2019. Il y a eu un trou dans cette activité durant les années covid, qui correspondent à la mise en arrêt de l'activité chirurgicale. Cette activité chirurgicale bat son plein en 2023 et reste plutôt stable en 2024, ne serait-ce que pour une raison de capacité des blocs opératoires. Le centre de chirurgie ambulatoire ouvrira ses portes en 2025, et les capacités opératoires inchangées de 2024 ne permettent pas de décupler l'activité. L'activité ambulatoire correspond au virage ambulatoire et à l'évolution du vieillissement de la société, avec une hausse de certaines consultations de l'ordre de 5%. Les chiffres illustrent à quel point la hausse des primes n'est pas en lien avec les coûts des HUG, qui augmentent de manière assez faible entre 2023 et 2024 alors que les primes ont augmenté de 20% entre 2019 et 2024.

2024 sera aussi la première année du PFQ 2024-2027, mais aussi du nouveau contrat de prestations. Ce dernier enveloppe des missions d'intérêt général, avec pour l'essentiel de l'ajustement de missions existantes par rapport à leur coût réel. Il y a quelques nouvelles missions, pour 2,6 millions de F, notamment la consultation médico-légale pour les victimes de violences sexuelles. Sur la part de la contribution étatique, on constate qu'un tiers du budget correspond à des missions d'intérêt général, par exemple Curabilis ou l'aide aux migrants. Les deux tiers du budget des HUG sont une activité de médecine classique avec facturation LAMal et un fonctionnement qui inclut une part de financement de l'Etat. Sur les frais de personnel, les HUG ont le souhait d'arriver à une maîtrise de ces frais, qui sont en légère hausse, mais restent relativement stables. Il y a 25 ETP supplémentaires, avec en parallèle cette volonté d'absorber les CDD covid pour arriver à une stabilisation du total des postes. Sur les absences, leur réduction est un gros enjeu, en permettant aux gens de revenir en emploi lorsque cela est possible. Cela signifiera aussi la maîtrise d'une dotation complémentaire à terme pour réduire les charges et arriver à l'équilibre budgétaire.

Le budget 2024 est donc une bouffée d'oxygène salvatrice en étant équilibré, réaliste et en accord avec les missions de l'hôpital. Les effets de l'inflation ont été intégrés dans la manière dont on l'envisage. Depuis quelques années, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil compensent l'intégralité des mécanismes salariaux en cas d'indexation. Le cas échéant, cela impacterait le budget de l'Etat, mais serait entièrement reversé aux HUG. La direction générale tient vraiment à ce que l'on respecte le budget et son équilibre, même s'il est fort probable qu'elle vienne encore avec une demande complémentaire liée à ces effets structurels. Pour 2024, il y a une volonté de maîtriser les charges et les recettes, pour arriver à la fin de l'année 2025 avec un budget et des comptes à l'équilibre. M. Levrat adresse ses remerciements les plus sincères aux collaboratrices et collaborateurs qui mettent tout en œuvre pour aider les HUG à remplir sa mission. L'hôpital innove constamment pour mieux soigner les patients et rester de ce fait l'un des meilleurs hôpitaux du monde tout en étant un hôpital universitaire qui enseigne et qui fait de la recherche.

Un député remercie aussi les auditionnés pour l'important travail fourni par les HUG. Le député revient sur la question des ETP pour des clarifications. Il demande s'il faut bien comprendre qu'il y a 204 ETP qui sont de la régularisation de postes liés au covid auxquels s'ajoutent 24 autres postes.

M. Levrat répond que ces 200 ETP sont dans les faits déjà engagés auprès des patients et qu'ils seront affectés à autre chose. Une partie de la hausse exceptionnelle due au covid a été réduite, mais il reste cette part de 200 ETP qui feront désormais autre chose. Ces postes apparaissent dans la dotation de base, mais sont déjà dans l'hôpital depuis plusieurs années.

Le député comprend que ce seront donc les 24 ETP qui auront un impact en plus en francs. Il est clair que ces postes supplémentaires étaient liés à la crise du covid, mais ils étaient censés disparaître à la fin de la crise. Si le député comprend que l'on profite finalement de garder ces gens dans l'entreprise puisqu'ils connaissent déjà l'hôpital, le député aimerait savoir combien de personnes avaient été engagées au total pour ce dispositif covid, la question étant de savoir si cela se justifie malgré la fin de la crise.

M. Mathieu note que cette remarque est parfaitement justifiée. Cependant, si la crise du covid ne s'était pas déclenchée, les HUG seraient tout de même venus demander 200 ETP en supplément, puisque l'activité de l'ensemble des HUG a de toute façon augmenté de 4%. Il serait miraculeux de pouvoir faire face à cette hausse sans ETP en plus. Il y a eu un transfert d'activité, mais s'il n'avait fallu que 180 ETP, l'hôpital n'en aurait pas demandé plus. Depuis le printemps, ce personnel est allé en remplacement d'autres employés dont on avait besoin dans différents départements. Il a donc été possible d'utiliser ce

réservoir pour maintenir l'activité. Les 206 ETP sont ce qui reste, mais le nombre est monté bien plus haut durant la crise.

M. Levrat précise que ces 206 ETP sont tant liés à la hausse de l'activité qu'au reste du covid qui amène plus de patients qu'avant. Beaucoup d'efforts ont été faits pour réduire ce personnel supplémentaire après la crise.

M. Mathieu note que ces 200 ETP qui restent correspondent au niveau moyen du dispositif voté l'année dernière, notamment au premier trimestre. La subvention de 8,5 millions de F a été supprimée au budget 2024 et n'a donc plus d'impact en francs.

Le député regarde le graphique en page 13 et comprend que la bosse covid correspond à la partie bleue sur le graphique du bas, avec 475 ETP en 2021.

M. Mathieu répond que c'était le droit à dépenser et que les HUG avaient donc le droit de monter jusqu'à ces 475 ETP. Dans la réalité, l'hôpital est monté beaucoup plus haut.

M. Levrat explique que les débats internes sont très serrés pour justifier les ETP, et que le principal souci est celui de la gestion des remplacements et de l'absence maladie. L'enjeu principal du volet rigueur financière aux HUG n'est pas tellement la dotation financière à la base, mais le recours à l'intérim et la gestion de cette absence.

Le député entend tout cela, mais note qu'en cette période de covid, on devrait avoir une bosse bleue et une partie verte qui ne progresse pas trop. Or, en regardant ce graphique, on voit aussi qu'entre 2020 et 2021, on est passés, hors covid, de 10 288 à 10 705 ETP. Donc au-delà des 475 ETP réalisés pour le covid, il y a en plus eu plus de 400 ETP supplémentaires pour des missions hors covid.

M. Levrat rappelle qu'un tiers de ce dont on parle correspond à la subvention de l'Etat, tandis que le reste correspond à l'activité médico-soignante. Une partie des postes se trouvent déjà pérennisés dans la dotation de base, qui n'est pas forcément en lien avec le covid.

Le député entend ces explications, mais s'étonne de cette hausse hors covid qui reste très importante.

M. Levrat répond que cette hausse est à mettre en lien avec le nombre de malades, le vieillissement de la population et le recours aux infrastructures des HUG qui s'ensuit. Il est vrai qu'en comparatif avec l'ensemble de la fonction publique, les postes sont nombreux à l'hôpital, mais cela est toujours à remettre en comparaison avec le total des postes aux HUG. La société évolue, tout comme la planification sanitaire cantonale. Le covid n'a pas complètement diminué, et si 200 ETP sont conséquents, cela ne représente dans les faits

qu'une septantaine d'ETP au quotidien puisqu'il n'y a pas que des horaires diurnes.

M. Mathieu répond que cela est aussi lié au processus du budget en lui-même. Le budget 2021 avait intégré à la base une augmentation, avec des échelles assez trompeuses qui présentaient une hausse de 400 ETP, soit une hausse de 3,5%. A l'époque, cela correspondait à l'activité que l'on attendait. Dans la pratique, et c'est pour cela qu'il y a eu des ETP supplémentaires tout en utilisant du personnel déjà là, si on regarde l'évolution de la courbe verte qui montre tout ce qui devrait se passer sans covid, on voit une évolution relativement en ligne avec l'évolution de l'activité. L'objectif est d'arriver en 2024 avec une évolution du nombre d'ETP destinés à réaliser l'activité qui est relativement maîtrisée par rapport à une augmentation constante de l'activité. La période covid était vraiment sans commune mesure avec ce que l'on attendait au départ, avec ce pic d'ETP juste énorme.

M. Levrat trouve important de poser ces questions. Les HUG travaillent en 3×8, et les ETP sont donc à diviser par trois. D'autre part, sur les douze derniers mois, il y a eu un gros effort pour diminuer les postes, et les 200 qui restent correspondent vraiment aux besoins des malades.

M. Mathieu précise qu'il y a une adaptation des ressources des HUG à la réalité. Ces ETP sont tous nécessaires et ont augmenté de 8,4% alors que les recettes médicales ont augmenté de 13%. Il est important de rattraper cela et d'avoir une augmentation des recettes qui va un peu plus vite que celle des ETP. Une partie a déjà pu être rattrapée et il faut continuer sur cette courbe pour que les ETP ne dépassent pas les recettes.

Le député rappelle que, lors de l'examen des comptes, la question de la surévaluation de la provision pour débiteurs avait été posée. Il semble au député que cette provision se montait à 90 millions de F, ce qui correspond par ailleurs au montant des surcoûts pour l'énergie. Les auditionnés avaient indiqué que cela devait être revu. La provision doit apparaître dans le compte de résultat, et on devrait voir en 2024 dans le projet de budget et dans les comptes qui suivront une diminution importante de la variation pour provision sur débiteur, ce qui devrait permettre de dégager des moyens.

M. Mathieu répond que la direction est allée au bout de la démarche puisqu'elle est en train de finaliser avec le réviseur la méthode qui va remplacer la méthode historique et qui va permettre de provisionner un peu moins. Cela dit, si les taux d'encaissement sont meilleurs, le volume d'activité augmente et l'impact n'est pas non plus délirant. Il y aura des impacts au niveau des comptes 2023. Le crédit complémentaire qui sera demandé ne tient pas compte de cet impact, estimé entre 3 et 5 millions de F. Sur l'exercice suivant, le taux

de provision statistique est resté à 1% pour les débiteurs, mais cela va surtout se ressentir au niveau des comptes. Le montant global des débiteurs HUG est de 240 millions de F et le montant de la provision comprend des taux d'encaissement à 98% sur les assurances et 95% sur les patients, ce qui donne un montant de constitution de provision qui ne va pas amener des résultats incroyables. M. Mathieu reviendra ultérieurement sur ce détail lors des comptes.

Un député rappelle que les médecins et l'ensemble du personnel soignant passent un temps important à assumer des charges administratives, à hauteur de 20% de leur temps de travail. Le député se demande si ces charges peuvent être facturées aux assurances, qui sont celles qui exigent tous ces rapports.

M. Levrat indique que le canton de Vaud a déposé un projet de loi pour proposer cette manière de faire, mais n'est pas sûr qu'un canton puisse décider de ce type de facturation. Au-delà d'un certain montant, les assureurs ont des algorithmes leur permettant de contester automatiquement la facture, ce qui génère par la suite un travail important pour tout le système de santé. Le CHUV dispose de 13 personnes pour répondre à ces contestations, et le nombre est similaire aux HUG. La piste proposée par le député n'est pas inintéressante, mais il n'y a pas de base légale pour facturer un système de contrôle qui se révèle être chronophage et pas très efficient. Certaines assurances sont ouvertes au dialogue sur la question, mais il est difficile d'avancer sans base légale. Il faut cependant mettre cela en perspective avec d'autres fonctionnements de contrôle au sein de l'administration, par exemple la Cour des comptes et les réviseurs, qui génèrent aussi un travail administratif très important.

M. Canonica indique que la réponse est donc négative et que cette information ne figure pas sur la facturation.

M. Mathieu précise que la facturation est régie par des structures tarifaires, mais que cela est en train d'évoluer. Normalement, ces dépassements devraient être intégrés dans les points TarMed.

M. Canonica note que, pour pratiquer une telle suggestion, il faudrait une modification de la loi fédérale qui est compétente en la matière.

Un député a omis de remercier l'hôpital d'avoir répondu aux demandes sur les contrats déterminés précaires. Le député en avait déjà parlé aux comptes, trouvant cette situation un peu cruelle pour les personnes concernées. Il demande s'il reste encore beaucoup de ces contrats sur des périodes déterminées.

M. Levrat précise qu'il faut bien différencier les CDD de l'intérim. Pour les projets de recherche, il y a des contrats à durée déterminée sur le temps de recherche. En revanche, pour les activités pérennes et répétitives, il y a un

intérêt à garder les gens avec des CDI en les formant et en les fidélisant. Il n'y a pas une systématique du recours à des CDD, sauf pour les activités dont le volume est aléatoire, même s'il est toujours possible de pérenniser ces postes par la suite. Les infirmières et les médecins sont pour l'immense majorité en CDI.

Le député note que la période probatoire d'une année laisse aussi le temps nécessaire pour procéder à des évaluations, notamment pour voir si les personnes sont un atout pour l'institution.

M. Levrat précise que les HUG intègrent quasiment tous ceux qui ont le diplôme de la HEdS, à condition de vouloir travailler et d'avoir un bon comportement. L'intégration est en général réussie sur des CDD.

Audition de l'IMAD

- ***M. Moreno Sella, président du conseil d'administration***
- ***Mme Marie Da Roxa, directrice générale***
- ***M. Alain Decosterd, directeur des finances***

Mme Da Roxa rappelle que la commission a en principe reçu tant le projet de budget complet avec l'exposé des motifs qu'une courte présentation qui le synthétise. L'exposé des motifs est un peu plus long cette année puisqu'il s'agit de la première année du nouveau contrat de prestations. L'IMAD en a donc profité pour inclure un certain nombre d'éléments qui ont permis de structurer le contrat. La page 2 revient sur quelques éléments du contexte démographique. Entre 1970 et 2019, l'espérance de vie a progressé de 11 ans. Ce n'est que le début, puisque le nombre de personnes de plus de 80 ans va doubler en Suisse entre 2020 et 2050. Les plus de 80 ans représentent 48% des patients de l'IMAD, avec un impact très clair par rapport au vieillissement démographique. On compte aussi en moyenne 22 centenaires pour 100 000 habitants en Suisse contre 36 à Genève. Les cantons de Genève et de Zurich vont avoir des effets démultipliés en termes de vieillissement démographique. Le canton tient une ligne assez forte de maintien à domicile, et le taux de recours aux EMS y est plus faible que dans le reste de la Suisse. Cela a pour conséquence un âge d'entrée en EMS plus élevé et un nombre moyen de minutes de soins EMS plus élevé puisque les personnes sont plus dépendantes. En revanche, on retrouve à Genève un taux d'hospitalisation de 12% qui est inférieur à la moyenne de 14% en Suisse. La politique publique du maintien à domicile a donc un effet concret. Il n'en reste pas moins qu'il reste un enjeu d'analyse transversale médico-économétrique pour montrer le retour sur investissement. L'IMAD vient année après année devant la commission avec des budgets qui progressent pour des raisons qualitatives et

quantitatives, mais les effets du maintien à domicile ne sont pas toujours perceptibles dans leur répercussion sur le réseau. Indépendamment de l'évolution démographique, il y a un enjeu très fort au niveau de l'évolution des maladies chroniques pour lesquelles la prévention peut faire plus que les soins et il faut donc développer une action massive de prévention de la santé, dans une logique communautaire avec l'ensemble des acteurs du système de santé.

Sur le financement de l'IMAD, il faut distinguer les prestations LAMal des prestations hors LAMal. Pour les prestations hors LAMal, ainsi que pour les missions d'intérêt général, la facturation est adressée aux patients et le reste est couvert par l'indemnité. Pour les prestations LAMal, la facturation est assurée entre les assureurs et les patients. Le canton participe également via le financement résiduel, qui est en place depuis 2011 au moment du changement complet du système de financement des soins de longue durée. Pour rappel, le contrat de prestations est articulé autour de trois missions claires définies par la loi : soutenir, soigner et former. Dans le contrat, qui sera prochainement soumis à la commission, il s'est agi de structurer les prestations financées au titre des missions d'intérêt général avec un passage en revue de toutes ces prestations. Ces dernières ont pu être articulées en six pôles de prestations spécifiques avec une logique d'articulation entre ces pôles dans une vision globale du maintien à domicile. Les six pôles sont l'accompagnement, l'habitat, le communautaire, l'interprofessionnel, la formation et l'institution. Ces six pôles sont déclinés par prestations.

Au niveau des éléments structurants à envisager pour le projet de budget, l'accent a résolument été mis sur la promotion et la prévention de la santé que ce soit avec la lutte contre la dénutrition et la malnutrition ou encore la prévention des chutes. Les chutes ont des conséquences collatérales sur les personnes, et l'IMAD développe notamment un projet pilote en lien avec la réalité virtuelle pour permettre à des personnes qui ont chuté de retrouver une certaine sécurité, retrouver une vie sociale et recommencer à sortir. Un autre élément est celui de la poursuite des projets en lien avec les itinéraires cliniques interprofessionnels et interinstitutionnels. Concrètement, lors d'un épisode de soins aigus, il s'agit de mieux coordonner le parcours de la personne avant, pendant et après l'hospitalisation. Si tout est organisé lorsque les gens rentrent à domicile, tout se passe au mieux pour les patients et cela permet de limiter les durées d'hospitalisation. Il n'est pas inintéressant de voir que les durées d'hospitalisations tendent à être réduites, par exemple pour des prothèses de hanches pour lesquelles on parle maintenant d'opérations en ambulatoire. Ces transformations ne sont pas anodines pour le réseau de soin, et ces projets tentent de montrer l'impact de la qualité de la prestation et de la qualité de la

récupération, mais aussi là où l'on peut trouver de l'efficience. Il s'agit d'une amorce par rapport à l'enjeu de cette analyse médico-économétrique pour ne pas regarder en silo ce que coûte l'IMAD, mais savoir un peu quel est le retour sur investissement au niveau individuel et collectif. L'IMAD va également continuer à lutter contre la pénurie des professionnels de la santé. L'institution est le premier formateur du canton en assistants en soins et santé communautaire, avec des places de stage en augmentation aussi pour les infirmières et les ergothérapeutes, en diversifiant également les formations duales possibles. Un autre enjeu est celui de la délégation, en favorisant les logiques de tandem entre une infirmière HES et les ASSC. Sous la responsabilité d'une infirmière HES, il est possible de confier à une ASSC certains actes et prises en charge dans les situations stables. Les infirmières HES permettent de par leur formation sur les pratiques réflexives de prendre en charge et de superviser ces situations. L'IMAD est aussi en train d'avancer sur la pratique avancée, en se demandant si on peut mettre en place ces protocoles de pratique avancée en partenariat avec les médecins pour déterminer comment on pourrait combiner l'évolution de la densité médicale à Genève avec les réalités d'une prise en charge permanente à l'IMAD. Il y a 5% de patients en plus suivis sept jours sur sept par année. Enfin, l'institution entend participer au déploiement de la santé numérique, notamment via le dossier électronique du patient, mais aussi à travers l'enjeu de numérisation des outils qui arrivent dans le domaine de la santé. La formation sera là aussi centrale pour ces outils, avec une mini-révolution dans la manière d'en utiliser certains. Les enjeux de formation sous-tendent le maintien de l'employabilité d'un certain nombre de professionnels de santé. La question de la sécurité et de la domotique se pose aussi. On voit poindre des technologies assez matures pour être utilisées dans le domicile ordinaire, sans en faire des cimetières de données.

Sur le financement résiduel, un défaut du système LAMal réside dans le résiduel, qui comprend le temps de coordination, le temps de déplacement (qui persiste malgré une politique de mobilité douce), le temps de formation spécialisée ou participant à la lutte contre la pénurie de professionnels de la santé ou encore les horaires supplémentaires ou de nuit. Globalement, il est logique qu'un certain nombre de prestations non rentables soient aussi prises en charge. Pour les visites de courte durée, par exemple pour des opérations de la cataracte qui nécessitent 4 à 6 passages par jour, même si une personne part de l'antenne de Bernex pour aller à Chancy, il faut plus de 10 minutes pour tout faire, et les 8 minutes moyennes de temps facturable ne sont franchement pas rentables. Par voie de conséquence, ces prestations sont à la charge de l'IMAD.

Au niveau des hypothèses financières, il y a une progression constante des heures facturables au sens de la LAMal, avec une augmentation de +3% entre 2023 et 2024. Il y a déjà +3% entre 2022 et 2023 comme cela se verra dans les comptes. L'octroi d'une annuité a également été pris en compte, mais pas l'indexation des salaires. On compte également l'effet noria et un échelonnement des engagements de 5,6 millions de F. Il n'y a pas d'augmentation des tarifs au niveau fédéral, qui sont inchangés depuis 2011, et pas de hausse non plus au niveau des tarifs non LAMal. Concernant les augmentations d'ETP, il y a une partie qui est complètement liée à la volumétrie de soin avec 41,7 ETP demandés en plus. 32,5 ETP seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du contrat de prestations pour les missions d'intérêt général. Enfin, 2,8 ETP sont demandés pour les nouveaux logements en IEPA.

En conclusion, ce projet de budget se structure autour de la réponse aux besoins en lien avec l'évolution démographique et les maladies chroniques, mais aussi en lien avec le développement de prestations de santé, notamment autour de la prévention et la promotion de la santé. Il y a une recherche autour de nouveaux modèles comme les itinéraires cliniques ou les délégations pour trouver d'autres manières de fonctionner qui aient du sens pour tout le monde. Enfin, il y a un lien immédiat et clair avec la première année du contrat de prestations, et l'IMAD s'inscrit complètement dans les objectifs discutés avec le DSM.

M. Decosterd poursuit en en expliquant que les produits de la facturation sont en augmentation, notamment la volumétrie des soins LAMal. Il y a des indemnités en lien avec les objectifs fixés dans le contrat de prestations, comme les prestations de promotion et de prévention de la santé. Le financement résiduel augmente aussi mécaniquement, en lien avec les heures réalisées au niveau de la LAMal. Les charges de personnel sont, elles, en lien avec l'augmentation des ETP et l'octroi de l'annuité. Les charges d'exploitation sont, pour leur part, relativement stables. Il s'agit donc d'un exercice 2024 à l'équilibre.

Un député aurait voulu savoir si l'IMAD engage vraiment des stagiaires au sens où l'on pourrait parler d'étudiants, notamment de l'ECG ou des HES, qui doivent faire des stages obligatoires dans le cursus, ou si elle engage plutôt des civilistes. Le député entend encore régulièrement parler d'étudiants qui ne trouvent pas de stage parce que des institutions répondent qu'elles sont pleines avec les civilistes, au risque d'empêcher des étudiants de pouvoir valider leur année et de rallonger leurs études.

Mme Da Roxa répond que l'IMAD accueille des stagiaires HES, notamment issus des filières infirmières, mais qu'elle participe aussi à des programmes d'assistants socioéducatifs qui viennent faire des stages, notamment dans les IEPA. Il y a très peu de civilistes, et on en compte peut-être cinq sur 2400 collaborations, ce qui est marginal et souvent lié à des tâches spécifiques et momentanées. Il faut bien comprendre que les stagiaires ne sont pas là pour remplacer et faire du travail de seconde main, mais bien pour apprendre et être formés. L'IMAD s'inscrit également dans l'appui à la réinsertion et travaille énormément avec le réseau des entreprises du marché secondaire. C'est plutôt dans ce cadre qu'elle délègue par exemple la gestion des déchets avec certaines institutions. Les civilistes ne sont pas vraiment un problème. Il y a des logiques où, pour accompagner un certain nombre de personnes, il faut encadrer et former. L'IMAD a de très bons résultats, avec notamment 99% de taux de réussite pour ses apprentis, justement parce qu'ils sont accompagnés et ne sont pas considérés comme de la main-d'œuvre bon marché.

Un député rappelle que la commission est toujours intéressée par les postes et demande quelle sera l'orientation des 32,5 ETP liés aux nouveaux objectifs du contrat de prestations.

Mme Da Roxa répond que ces postes seront orientés vers la lutte contre la malnutrition, le développement de la prévention et de la promotion de la santé, le développement des maisons de santé et de l'approche santé communautaire ou encore la santé numérique. Ce sont des choses qui sont déclinées précisément avec un nombre de postes qui est passé en revue par le département avec pour chaque prestation des objectifs cibles et des indicateurs. Il y a des postes pour des prestations qui seront seulement sur 2024 ou 2025 tandis qu'il faudra en faire perdurer d'autres. On distingue ce qui est nécessaire de manière permanente de ce qui ne le sera pas. C'est là tout l'intérêt de mener des essais pilotes, ce qui permet d'évaluer ces projets. C'est comme cela que l'IMAD avait travaillé pour l'équipe répit aux familles, qui avait fait l'objet d'une évaluation positive et qui a pu être rajoutée au financement des missions d'intérêt général.

Un député rappelle que l'IMAD partage beaucoup de points communs avec les EMS avec un subventionnement majoritairement par de l'argent public et la LAMal tout en ayant une clientèle un peu similaire bien qu'ayant un degré de progression dans la dépendance qui est différent. Le député se demande si l'IMAD saurait dire à quel moment l'aide à domicile devient moins intéressante en matière de finances que l'institutionnalisation en EMS, et ce sans prendre évidemment en compte la volonté des personnes qui est un autre volet, et qui ont souvent une image faussée de la vie en EMS. D'autre part, il faut rappeler que plus on repousse l'institutionnalisation d'une personne, plus

on charge les EMS de patients de plus en plus lourds, ce qui vient évidemment augmenter les coûts des EMS.

Mme Da Roxa rappelle que le nombre des minutes de soin en EMS est effectivement plus élevé à Genève qu'en Suisse puisque les personnes restent plus longtemps à domicile et sont donc plus dépendantes à l'arrivée en EMS, notamment avec des troubles cognitifs graves, qui sont la vraie limite du maintien à domicile, à savoir quand la personne se met en danger. Il y a donc clairement un alourdissement des prises en charge en EMS. En revanche, il est difficile de chiffrer véritablement tout cela sans cette analyse médico-économétrique dont elle parlait précédemment. Si l'on peut donner les chiffres de l'IMAD, on ne dispose pas de ceux des EMS et des HUG. Mme Da Roxa est convaincue que si l'on veut être dans une logique d'itinéraire et arriver à un réseau plus efficient, il faut mettre bout à bout ces cohortes de données. Il faut relever que, dans toutes les études, qu'elles soient européennes ou suisses, les gens veulent rester chez eux le plus longtemps possible, une gageure qui est partagée avec les médecins traitants. Expliquer à la personne ou aux proches qu'il n'est plus possible de rester à domicile n'est jamais simple. Il y a encore peu de temps, Mme Da Roxa a reçu la fille d'une patiente à qui elle expliquait qu'il n'était plus possible de la maintenir à domicile et qui ne parvenait pas à accepter cela. C'est bien là toute la limite du système dans lequel on se trouve. La question de la responsabilité est énorme, et on peut se demander s'il faudrait en arriver à des dénonciations au TPAE, ce qui serait franchement compliqué. Il y a également tous les enjeux financiers quand les personnes n'émargent pas aux prestations complémentaires et qu'il y a de la fortune, personnes pour lesquelles l'EMS peut être un gouffre financier. Le moment de bascule reste donc délicat sur de nombreux points, qu'ils soient sociétaux, économiques ou familiaux, et il n'existe pas de solution unique. Il y a cependant des perspectives globales, notamment en discutant beaucoup plus les choses en amont. L'IMAD ne retient pas les gens à domicile, et les collaborateurs passent beaucoup de temps pour sensibiliser les patients et les familles, mais la liberté de choix subsiste. La commission de la santé avait justement discuté de cela il y a une dizaine d'années lors de la modification de la liberté de choix de la personne et de la direction d'EMS, et ce sujet reste central.

Le président a constaté que l'IMAD essayait d'utiliser des modes de transport innovants, comme les vélos cargos pour la livraison, et demande si ces nouvelles manières de faire ont permis d'arriver à des optimisations ou si ces véhicules sont aussi bloqués dans la circulation.

Mme Da Roxa répond que l'IMAD assure 30 000 tournées par mois et que la moitié d'entre elles sont de la mobilité douce, 20% à pied et 30% avec des véhicules. Il y a encore besoin des véhicules pour les hospitalisations à domicile au vu du matériel à transporter. Pour le vélo, la différence est que les infirmières n'effectuent pas des tournées aussi importantes que les livreurs de repas. Pour les infirmières à domicile, il y a des antennes sur l'ensemble du canton. Les déplacements entre 2 et 4 km sont faits à vélo tandis que ceux de moins de 1 km sont faits à pied. Pour la carriole de livraison, selon la façon dont elle passe sur la piste cyclable, c'est parfois un peu moins évident. Ceci dit, l'IMAD a travaillé avec les hôpitaux et il y a quatre sites décentralisés dans le canton et c'est à partir de ces sites que ces carrioles tournent. Même si on peut toujours faire mieux, l'IMAD optimiste au maximum ces éléments, notamment pour préserver certains enjeux comme la rupture de la chaîne du froid.

Le président revient sur le développement des IEPA qui est un dispositif très apprécié, mais peine à chaque fois à comprendre qui le coordonne, notamment face à certaines initiatives locales d'entrepreneuriat. Il demande si l'IMAD confirme le développement de cette formule qui plaît de plus en plus.

Mme Da Roxa rappelle que 11 nouveaux projets sont prévus dans le pipeline d'ici 2030, avec une planification gérée par la DGS qui décide combien d'IEPA il faut sur le canton. Il s'agit d'un modèle qui plaît, notamment quand le domicile ordinaire n'est plus sécurisé. Maintenant, la difficulté sur les nouveaux projets est de trouver des terrains, et ce n'est pas quelque chose sur quoi l'IMAD est moteur. L'institution fournit une prestation d'accompagnement dans le cadre du projet et par rapport aux règles fixées par la DGS, en sachant qu'il y a une subvention à la construction au niveau du DT et une subvention intégrée dans le budget de l'IMAD via le DSM. Il s'agit d'un des projets qui figurent dans le cadre du contrat de prestations. L'institution est aussi approchée par des communes suburbaines pour réinventer le modèle. Les IEPA, pour qu'ils fonctionnent, doivent avoir entre 50 et 100 appartements. En dessous de 50, il est compliqué de les faire fonctionner, par exemple avec un veilleur toutes les nuits. Le dernier IEPA à Vernier aura 160 appartements, mais les prochains projets ne seront plus aussi grands. La norme est donc entre 50 et 100 appartements, et ce qui est déjà beaucoup pour certaines communes et il faut trouver d'autres logiques de financement.

POLITIQUE PUBLIQUE L « ÉCONOMIE ET EMPLOI »

Audition du département de l'économie et de l'emploi

- ***Mme Delphine Bachmann, conseillère d'Etat/DEE***
- ***M. Eric Favre, secrétaire général/DEE***
- ***Mme Christina Stoll, directrice générale de l'OCIRT***
- ***M. Charles Barbey, directeur général de l'OCE***
- ***M. Alexandre Epalle, directeur général de la DG DERI***
- ***M. Dominique Ritter, directeur financier/DEE***

Mme Bachmann remercie la commission de son invitation et note qu'au vu de tout ce qui figure déjà dans le rapport, le département se met plutôt à disposition des députés pour répondre aux questions qui restent. Il faut préciser qu'il n'y a pas pour le département de grande révolution en termes de montants et d'ETP.

Un député précise que la sous-commission a survolé très rapidement la question de l'employabilité, et notamment celle de la création du conseil pour le développement de l'employabilité. Le député a repris les 28 recommandations de la task force employabilité qui demandent un travail considérable et il se demande quelles sont les ressources qui vont être mises à disposition de ce conseil afin de s'assurer qu'il soit véritablement efficace.

Mme Bachmann répond qu'effectivement, l'objectif partagé est de ne pas être un énième centre de réflexion qui n'aboutit à rien, mais d'arriver à du concret en termes de changement. Une task force employabilité avait été mise en place par le Conseil d'Etat et portée par la DG DERI. Cette task force a donné lieu à la naissance du conseil pour le développement de l'employabilité, qui regroupe trois départements qui sont plus ou moins impliqués, notamment le DIP. De facto, tous les départements mettent des ressources à disposition pour le portage du conseil et le suivi de ses travaux. La mission confiée à l'heure actuelle au conseil est d'être un vecteur pour nourrir la délégation du Conseil d'Etat qui a été mise en place. Il n'est pas là pour remplacer ce que font les offices et les partenaires sociaux. Le premier objectif est d'avoir une espèce de tableau qui présente une vue sur l'ensemble des mesures et des choses identifiées. Cela permettra de différencier celles qui auront un portage départemental, celle qui doivent avoir un portage par le conseil, avec à chaque fois des personnes responsables, des délais et les moyens nécessaires pour réaliser un certain nombre de ces mesures. On en est encore aux débuts, parce que la structure n'est pas encore complètement opérationnelle. La conseillère d'Etat a rencontré le conseil une première fois et leur a donné comme mission de revenir avec une gouvernance plus stricte, en faisant une différenciation

entre les projets partagés ou les projets plus gros et portés au niveau du Conseil d'Etat.

M. Epalle précise que la task force a effectivement émis un rapport avec 28 recommandations. Ce rapport a été transmis au conseil, qui est plus élargi avec l'ensemble des départements. Il y a un travail qui va se faire sur ces 28 recommandations pour aboutir à un plan directeur de l'employabilité qui triera et priorisera ces 28 recommandations. Sur la question budgétaire, les départements prennent en charge leurs actions propres. Typiquement, la DG DERI pour elle-même va avoir des actions sur l'employabilité à destination des entreprises qui sont financées sur le budget de la direction. De même, l'office cantonal de l'énergie peut faire de la formation sur son propre budget. Les budgets se trouvent donc à chaque fois dans les différents services et offices qui prendront en charge telle ou telle action, tandis que les efforts plus transversaux devront être traités au cas par cas.

Le député note que la crainte est que la dynamique qui a été mise en place s'essouffle un peu sans vrai moteur, sans moyens et sans structure. On voit que le rapport de la task force a été rendu en octobre 2022 et que le conseil a été créé en mai. Alors même que le budget mentionne 24 fois le mot « employabilité » donc 16 fois dans la politique L, il serait très dommage que cette dynamique s'essouffle.

Mme Bachmann rappelle que la délégation pour l'employabilité du Conseil d'Etat se réunira pour la première fois en novembre, avec pour objectif d'être arrivée avec un premier plan directeur à discuter à ce moment-là. Les ressources sont là, avec une secrétaire générale adjointe au sein du DEE qui s'occupe à mi-temps de cette question et une personne à temps plein de la DG DERI. S'ajoutent à ces ressources celles qui sont apportées par les autres départements. Il n'y a effectivement pas d'autres ressources que celles des budgets de fonctionnement et, s'il fallait allouer des moyens, il faudrait qu'ils soient définis avec des objectifs de résultat. Il est encore trop tôt pour aller dans ce sens. Si un projet devait être mis en évidence par le conseil et porté au sein de la délégation, on pourrait imaginer des ressources. Ce n'est pas encore un stade qui a été atteint, même s'il y a une forte implication des départements.

Une députée constate qu'un des axes stratégiques bienvenus du programme L03 est celui du soutien au commerce local et à l'économie de proximité. La députée aimerait plus de détails sur ces mesures de soutien qui sont prévues au budget 2024.

Mme Bachmann répond qu'il existe une cellule spécifique de la DG DERI pour le commerce de proximité qui continue justement de rencontrer quelques difficultés malgré une amélioration.

M. Epalle précise que, sur le commerce de proximité, il y a un appel à projets prévu en 2024 pour les projets favorisant les commerces de proximité. Cela concerne par exemple les initiatives permettant de récupérer les produits du terroir genevois et de les transformer sur le canton. Cela concerne aussi les suites de la motion 2437. Il y a un double problème pour le commerce genevois : la proximité avec la frontière, mais aussi la transformation numérique qui attire les clients vers d'autres types de consommation. Un travail de personnalisation et de rapprochement des consommateurs est mené. Les commerces peuvent également bénéficier des données de l'observatoire du commerce qui permet d'indiquer sur le territoire l'endroit idéal pour s'implanter en termes de concurrence et de localisation. Une réflexion est également menée sur le prix du commerce. Le département essaie de mettre en exergue les efforts fournis par les commerçants. Il ne s'agit pas d'une sinécure pour tous ces exemples, et la concurrence reste rude, mais un certain nombre d'efforts sont faits dans ce sens.

Mme Bachmann précise que la DG DERI travaille au quotidien avec les commerçants, surtout les plus petits, et ce tout au long de l'année. Il s'agit d'un secteur qui n'est pas simple à mobiliser, par exemple lors d'évènements, et il est parfois difficile de les rendre visibles. Certains peinent à s'impliquer dans des campagnes puisque faire de la politique n'est finalement pas leur vocation première. L'Etat essaie de les accompagner au mieux, avec des actions en fil rouge tout au long de l'année.

Un député observe qu'un poste de juriste supplémentaire est demandé par l'OCIRT et il aimerait savoir de quoi il s'agit. Deuxièmement, le registre du commerce demande d'engager un nouvel adjoint administratif pour faire face aux nouvelles exigences fédérales pour 2024 et le député souhaiterait que l'on précise ces nouvelles exigences. Le registre du commerce ne fonctionne déjà pas très bien, selon le député, en demandant un certain nombre de choses aux entreprises qu'aucun autre registre de ce pays ne demande, par exemple sur les réviseurs. Le député se demande s'il ne faudrait pas déjà faire en sorte qu'il fonctionne correctement. Enfin, il constate une augmentation de la ligne consacrée à la participation cantonale à la LACI. Il comprend qu'il s'agit d'une demande du SECO, mais il aimerait que l'on explique comment cela est calculé, dans le sens où cette hausse de 7,1% n'est pas forcément corrélée à la situation sur le marché du travail.

Mme Bachmann répond que, sauf erreur, le DEE est un département qui diminue ses ETP et ses charges de personnel par rapport au budget 2023. Il s'agit d'un vrai point d'attention de la magistrate qui insiste toujours sur la capacité à trouver des ressources en interne, à mutualiser, à faire des arbitrages et à décaler des projets. Sur l'aspect spécifique du registre du commerce, la

conseillère d'Etat a demandé un comparatif de ce qui est demandé à Genève versus ce qui est demandé dans d'autres cantons pour avoir une idée des assouplissements qui seraient possibles. Il faut préciser que le service du registre du commerce a traversé quelques difficultés cet été aussi avec plusieurs absences qui n'ont pas été remplacées. Les choses sont désormais rentrées dans l'ordre et le travail se fait à nouveau à flux courant afin de répondre aux demandes le plus vite possible. Le département attend encore le travail sur la comparaison intercantonale pour voir dans quelle mesure il est possible de simplifier ou la non la tâche des administrés.

M. Stoll précise que, sur le poste de juriste, il y a actuellement un seul poste juste de juriste à 80% occupé par une personne qui est tant la juriste greffière de la CRCT que la personne chargée de conduire tous les projets légistiques de l'office. Il y a eu une grande refonte de la LTVTC et l'on va maintenant sur une refonte de la LRDBHD. Dans ce contexte, cette juriste partira à la retraite l'année prochaine et il sera assez peu aisé de retrouver une personne pouvant cumuler les deux casquettes, notamment au vu de l'augmentation de la complexité des demandes. Cela inclut aussi les demandes du parlement, par exemple sur la question de l'autorisation de la vente d'alcool via la refonte de la LTGVEAT ou encore d'autres projets. Il y a également récemment eu une modification de la LIRT à la demande des partenaires sociaux pour des mesures plus importantes pour lutter contre les abus dans la construction. Les projets légistiques de l'office sont extrêmement importants et il n'est juste pas envisageable de les assurer en parallèle de la CRCT. Pour rappel, la chambre des relations collectives de travail gère tous les litiges collectifs qui viennent sur le tapis à Genève. Pour le registre du commerce, cette demande de poste découle d'une révision de la loi fédérale sur le droit des sociétés qui fixe de nouvelles exigences sur les entreprises qui doivent être inscrites et qui ne l'étaient pas avant. Il y a une augmentation du travail réel du côté du registre du commerce, qui reste un des moins dotés en personnel par rapport à d'autres cantons. Zurich dispose par exemple de massivement plus de ressources que Genève. Pour Genève, un travail est en effet en cours sur ce qui est demandé ou non. A la connaissance de Mme Stoll, beaucoup de spécificités genevoises sont liées à l'interprétation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Il y a beaucoup de directives spécifiques, mais le problème est que cette compétence dépend du DIN. Mme Bachmann a entrepris des démarches auprès de Mme Kast pour discuter sur toutes les spécificités imposées par le DIN au registre du commerce. La surveillance de cette loi ne revient en tout cas pas au DEE.

Mme Bachmann précise que les deux postes, et notamment celui de juriste, ont fait l'objet d'arbitrages avec pour objectif d'arriver avec une baisse globale

des ETP ou un équivalent. Ce choix a été fait pour continuer à répondre aux enjeux parlementaires. La loi sur la lutte contre le travail au noir a par exemple des implications qui nécessitent des moyens. Ces postes permettront de répondre aux enjeux présents et futurs, et il s'agit là d'un choix du département.

Le député comprend que la LRDHDB est gérée plus particulièrement par la police du commerce.

Mme Stoll répond que la refonte de la loi est assurée par la direction générale, même si, évidemment, la question métier est gérée par la police du commerce. Le travail légistique est un vrai métier, notamment sur la question de la rédaction, et c'est à la direction générale de piloter cette refonte.

Mme Bachmann précise qu'il s'agit d'une thématique très transversale et il est assez juste qu'il y ait un portage au sein de la direction générale.

M. Barbey revient sur la part cantonale à la LACI et indique qu'il s'agit d'un calcul assez fastidieux, un peu à l'image de la péréquation financière. Dans le cas présent, quand il y a une diminution du nombre de chômeurs, il y a une augmentation de la participation. Les cantons reçoivent en fait une estimation au mois de septembre parce qu'un des éléments du calcul est le nombre de chômeurs pour l'année suivante. On fait donc toujours une prévision par rapport aux résultats en cours sur l'année courante. C'est le même principe sur le budget de fonctionnement de l'ORP puisqu'on ne peut jamais connaître en avance le nombre de demandeurs d'emploi.

Le député note qu'il s'agit donc d'une comparaison de l'évolution genevoise avec une comparaison de l'évolution nationale. C'est-à-dire que, s'il y a une baisse plus forte dans les autres cantons qu'à Genève, le canton doit payer un peu plus.

M. Ritter répond qu'en fait, le SECO calcule globalement pour l'ensemble des cantons le coût qu'il estime. Ce coût est ensuite modulé au niveau de chaque canton par rapport aux données spécifiques des cantons. Il est vrai que cela fait une péréquation, et les chiffres dont on tient compte dans le budget ne sont communiqués qu'en mars. Une deuxième estimation arrive en septembre et, en fonction de son évolution, cela aboutit à des amendements du Conseil d'Etat. Pour finir, le chiffre définitif est communiqué par le SECO au mois de mai de l'année suivante. Comme c'est un calcul qui tient compte de toutes les variations et des différents taux de chaque canton, on a une usine faite par le SECO. Le coût étant défini globalement, si un canton est en dessous ou en dessus, il va cotiser plus. Le détail de ce calcul se retrouve sur une feuille A4 format paysage avec la liste des cantons et les paramètres du SECO. Le Secrétariat fédéral effectue une règle de trois pour aboutir au montant pour chaque canton. Le DEE n'a cependant pas les données des autres cantons et

n'a pas les données du SECO en tant que telles. Le SECO se sert à la fin directement sur le compte commun Confédération-canton.

Un député revient sur la LRDBHD. Il s'est rendu compte à la commission de l'économie qu'il avait fallu plus d'une année pour traiter ce projet de loi, la commission ayant dû détricoter ce qui avait été fait par le DEE, puisque cela ne convenait pas à tous les intérêts prenants. Le député espère donc qu'avant même qu'il y ait un avant-projet, l'administration s'assurera désormais des intérêts des partenaires au lieu de faire faire ce travail par la suite par la commission de l'économie qui n'a pas forcément les compétences pour cela. Le projet de loi sur la vente d'alcool qui est devant la commission de l'économie risque aussi de poser de petits problèmes, et il s'agit d'une bonne occasion de se poser la question de ce que l'on a vraiment besoin de mettre dans la loi. Il ne faudrait pas dire que l'on garde tout et que l'on va seulement modifier deux ou trois choses. Il faut que ce soit une vraie refonte avec une réflexion sur l'utilité de ce qui est demandé dans cette loi. Tous les domaines doivent être assurés, comme le bruit ou encore la qualité des exploitants, en concertation avec les parties concernées.

Mme Stoll répond que les députés peuvent faire confiance à la magistrate sur les instructions qui sont données dans ce sens et sur la ligne de l'OCIRT qui travaille en concertation avec les parties concernées. La dernière refonte n'était pas pilotée par l'OCIRT, mais directement par le département, avant d'être retravaillée en effet considérablement par le parlement. Le département a l'ambition de venir avec quelque chose de largement concerté. Au niveau de la LTVTC, il faut par exemple noter que la concertation dans ce type de secteur ne veut pas forcément dire que l'on arrive avec un accord. Des arbitrages seront évidemment faits par le Conseil d'Etat tout comme il y aura forcément devant la commission de l'économie des intérêts divergents qui s'exprimeront. L'ambition du département est justement d'identifier ces intérêts en amont et d'éviter des surprises.

Mme Bachmann précise que l'intention est bien d'avoir une consultation plus large, comme cela s'est fait pour d'autres lois et grands projets. La concertation ne signifie en effet cependant pas forcément d'arriver à un compromis, et le département tentera son mieux pour s'en rapprocher. Chaque milieu concerné prêche aussi pour sa paroisse, il faut s'en souvenir. Maintenant, sur la LTVTC, le parlement a décidé d'introduire des éléments nouveaux qui ne sont pas forcément des éléments facilitateurs. Avoir voulu fixer des normes énergétiques à atteindre pour les véhicules, et notamment les vans transportant des gens, ne correspond pas toujours à des modèles existants et rend parfois difficile l'opérabilité de certains articles. Il y a un vrai objectif de concertation, et le portage que fait l'OCIRT sur certains projets se fait en

étroite collaboration avec le secrétariat général du DEE, même si le département ne contrôle pas ce que fait le parlement des projets de lois qu'il dépose.

Audition de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

– ***M. Guillaume Massard, directeur général***
– ***M. Juan Garda, directeur du pôle gestion***

M. Massard rappelle que la FTI est une institution de droit public au sens de la LOIDP dans la catégorie des autres institutions de droit public. La fondation a un magistrat de tutelle qui est le DEE avec Mme Bachmann, avec lequel il y a encore l'ancienne convention d'objectifs 2020-2024 qui va être renouvelée prochainement. Dans les spécificités, il s'agit d'une institution de droit public autonome financièrement. Elle est donc contributrice aux comptes de l'Etat par la redistribution d'une part de son résultat, mais ne reçoit ni financements ni subventions de la part de l'Etat. Dans les procédures de validation, l'art. 6 de la loi sur la FTI précise bien que le budget est du ressort du Conseil d'Etat et que les comptes sont validés par le Grand Conseil. Le conseil de fondation comporte 21 membres selon une structure assez classique pour ce type d'organisation. Les missions légales de la FTI la définissent comme un outil immobilier et foncier qui a comme mission, sur la base des terrains confiés par l'Etat puis par les communes, de favoriser l'établissement d'entreprises et de valoriser les zones industrielles en satisfaisant de manière équilibrée les besoins de différentes entreprises par rapport aux besoins économiques du canton. En 2017, la promotion des principes de l'écologie industrielle et l'instauration d'écoparcs industriels par le biais d'une gouvernance participative ont été rajoutées dans les missions de la fondation. La fondation doit également réaliser les équipements et infrastructures nécessaires dans ces zones tout en étant superficiaire ou propriétaire d'immeubles. Ces bâtiments sont gérés aux meilleurs intérêts de la fondation et de l'Etat.

Les quatre lignes d'investissement majeures aujourd'hui sont le développement immobilier, notamment par la constitution d'un peu plus de 80 DDP, la planification et l'urbanisme, en délégation de l'office de l'urbanisme pour l'établissement de plans directeurs ou encore la construction d'infrastructures dans les zones industrielles. Depuis la récupération des actifs ferroviaires en 2017, cette activité est devenue très importante pour la FTI. Enfin, la dernière mission majeure est la gestion d'actifs immobiliers. La FTI dispose d'un parc d'actifs qu'elle doit entretenir et investir. Tout cela est regroupé dans le projet de budget dans des programmes où l'on retrouve ces

grandes catégories d'investissements, qui permettent de mener à bien cette politique publique d'équipement et de préparation des zones industrielles. Depuis quelques années a été préparée, pour une mutation majeure qui est celle du PAV, une organisation par la FTI, avec différents échanges fonciers et aujourd'hui la constitution d'un partenariat entre trois entités pour accompagner au mieux les entreprises et éviter de perdre des emplois, faire en sorte que les entreprises retrouvent des sites de production et puissent se relocaliser.

Dans le budget, ces programmes vont représenter, pour 2024, 27,7 millions de F d'investissement et 48 millions de F en fonctionnement. Sur l'évolution du nombre de collaborateurs, il y a eu une évolution significative. Lors de l'arrivée de M. Massard, la fondation était clairement en sous-effectif pour mener ces nouvelles missions. La fondation doit également anticiper sept départs à la retraite qui sont annoncés dans des délais assez courts. Il s'agit d'un pôle de compétence assez spécifique dans le domaine industriel et artisanal, la FTI se doit de créer un peu de redondance et de transfert d'information. Ainsi, pour finaliser le renforcement des équipes, sur les 4,8 ETP supplémentaires, il y a un ETP d'apprentis et 2 ETP liés à des anticipations de départ à la retraite. Ces ETP sont bien des ETP de la FTI et ne sont pas dans le budget de l'Etat.

M. Garda rappelle que ce budget a été construit autour de ces programmes, auxquels se rajoutent les charges de fonctionnement courantes. Le budget de fonctionnement prévu pour 2024 montre une relative stabilité dans le chiffre d'affaires. Cependant, il y a passablement d'éléments qui montent et qui descendent dans la configuration de ces chiffres. La FTI arrivera malgré tout à stabiliser ce chiffre. Une autre rubrique qui est assez importante et en forte croissance est celle des charges d'exploitation. Il y a un renforcement des équipes sur les deux, trois dernières années qui se traduit par ces charges. Sur le résultat financier, il est stabilisé grâce à des taux fixes sur des projections à dix ans à 1,14%. Sur les investissements, la FTI est toujours dans la constitution et l'achat de terrains, notamment, pour construire les infrastructures nécessaires pour installer de nouveaux terrains et poursuivre un projet de construction d'un bâtiment industriel. Enfin, sur la planification à vingt ans, il s'agit de l'outil mis en place pour se projeter dans un horizon assez lointain. Les activités de la fondation nécessitent une vision à moyen et long terme, ce qui permet aussi de suivre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat. L'endettement est pour sa part stabilisé à un ratio de 38%.

Un député reste convaincu que la FTI aurait pu faire exactement ce que fait la FPAV concernant l'aménagement de ce périmètre. Le député demande quelles sont les conséquences par rapport à ce que fait la FPAV et comment se

passe la relation entre ces deux fondations, notamment au niveau des terrains dont la FTI est propriétaire.

M. Massard ne reviendra pas sur la pertinence de la FPAV puisqu'il ne lui appartient de se prononcer sur cela, mais peut affirmer qu'il est relativement pertinent de ne pas être juge et partie. Historiquement, la FTI a accompagné les entreprises qui veulent se localiser à Genève, s'agrandir, déménager ou encore passer d'un DDP à une location. La fondation reste dans son métier et par rapport à la clarté pour les milieux économiques et industriels, c'est assez pertinent. La situation est bonne et cela permet de ne pas être juge et partie. Le marché a bien changé depuis les années 60, avec nombre de nouveaux éléments, et le fait d'être deux fondations différentes facilite le travail. Les relations avec la FPAV sont bonnes et les trois entités qui s'occupent du périmètre, la DPAV, la FTI et la FPAV, sont dans les mêmes locaux. Partager ces locaux ne nécessite pas d'être d'accord sur tout. La FTI défend plutôt les intérêts des entreprises, notamment quand elles doivent déménager quand les PLQ sont prêts et si les endroits pour les accueillir sont prêts. Il y a une saine entente dans les visions parfois différentes sur certains projets. Le dialogue est en tout cas bon entre les deux entités. Le projet avance aujourd'hui plutôt bien avec les premiers PLQ qui sont là, ce qui demande d'accélérer le déménagement et le relogement de certaines entreprises. Cela a aussi demandé à la FTI de s'organiser et de se structurer pour accélérer l'équipement des autres zones qui doivent accueillir les entreprises, mais également de renforcer son accompagnement des entreprises. Pour la FTI, il s'agit d'une intensification de ses missions historiques, avec une culture de la FTI de travailler avec toutes les politiques publiques. Elle a donc l'habitude d'être une organisation collaborative.

Le député demande si la FTI est chargée de relocaliser les entreprises ou si c'est la FPAV qui s'en charge.

M. Massard répond que la FTI est chargée de les relocaliser et donc de s'assurer que Genève ne perde pas d'emplois et d'outils industriels. Elle peut soit travailler sur ses propres terrains avec des DDP, soit avec des partenaires privés, notamment avec les milieux immobiliers et les propriétaires de bâtiments, pour trouver des solutions. C'est clairement là le rôle de la FTI.

Le député demande si la fondation arrive à assurer tous les déménagements ou si les terrains viennent à manquer.

M. Massard répond qu'il y a des relogements qui sont en cours et en phase d'autorisation, voire qui sont déjà faits pour certains. Il y a une accélération du rythme du PAV qui est plutôt positive et qui demande dans certains cas d'accélérer des relocalisations comme celle du périmètre Praille-Ouest, qui est

dans le PAV mais qui est restée propriété de la FTI. La fondation a demandé il y a une année à accélérer très fortement cette planification, et attend encore un plan directeur dans d'autres zones. Il faut encore réaliser des équipements, pour pouvoir commencer à monter des projets. Il y a un travail important à faire, mais certains projets doivent encore obtenir des autorisations. D'autre part, certains bénéficiaires du PAV ne veulent pas être relogés par la FTI et trouvent des solutions avec des privés, tandis que d'autres personnes prennent leur retraite et ne veulent pas garder leur activité.

Un député demande quelle est la relation avec les communes par rapport à certaines entreprises, et notamment si elles s'opposent à certains déménagements, par exemple pour des dépôts qui utilisent pas mal de terrain pour peu d'emplois.

M. Massard répond que le partenaire commun est très important et que la FTI a historiquement été constituée par les communes, ce qu'il faut parfois leur rappeler en ce qu'elles ont aussi bénéficié de cet outil. La relation n'est pas toujours simple et la question de la valeur ajoutée et de la densité d'emplois se pose, notamment vis-à-vis du segment d'entreprises que l'on amène sur les communes. Il s'agit d'un débat constant, et la FTI tente de proposer des mix d'activités en développant des aspects prospectifs de programmation en installant des recycleurs aux côtés de grands groupes ou encore d'hôtels d'entreprises. Il faut chercher des arbitrages, mais quand on veut reloger des recycleurs ou autres, il faut négocier avec les entreprises et les communes.

Un député, dans le cadre de la politique de distribution en faveur de l'Etat, a entendu que ce dernier aurait potentiellement renoncé à une part et il demande ce qu'il en est. L'Etat était avant propriétaire de ces terrains au PAV qui sont maintenant passés dans la FPAV tandis que la FTI touche ces DDP. Le député demande aussi quelles sont les relations en termes financiers par rapport à ces droits qui sont touchés par la FTI en faveur du PAV et quelle est cette politique de redistribution.

M. Massard répond qu'au printemps dernier, un arrêt du Conseil d'Etat est venu régler cette question sur deux aspects. Suite aux échanges fonciers qui ont eu lieu entre la FTI et l'Etat, à qui elle a redonné ses terrains sur le PAV, avant que l'Etat ne les transfère à la FPAV. Durant cette période, la FTI en a conservé les revenus, mais en faisant une redistribution en faveur de l'Etat, qui est maintenant devenue un pourcentage du résultat. Maintenant que la FPAV est légalement constituée, la FTI garde ces revenus jusqu'au changement d'affectation des périmètres. Ce point est cependant assez mal défini puisque le master plan du PAV représentait déjà un changement d'affectation en soi. Aujourd'hui, plusieurs échanges entre les fondations ont eu lieu pour aboutir à un accord, sachant que la FTI a besoin de ces financements pour continuer à

investir dans les zones qu'elle doit occuper. Il est convenu dans l'arrêté du Conseil d'Etat que la FTI allait rester gérante des biens du PAV, mais que l'ensemble du parc immobilier de la FPAV sera transféré dans leurs comptes en 2025. La FTI versera donc dès cette date un mandat de gestion et touchera les revenus bruts de leur parc en assurant les charges et les assurances. La fondation sera alors gérante, comme un gérant du marché, tout en faisant un peu plus de prestations qu'une simple régie immobilière. La FPAV va donc toucher ses propres revenus, ce qui représente une baisse significative des revenus de la FTI. Il a donc été convenu entre les magistrats de tutelle que l'Etat renoncera à la perception convenue dans la convention d'objectifs pour une période de dix ans au minimum, le temps de reconstituer les revenus, et renoncerait donc à toucher une distribution des résultats de la FTI. Cette disposition entre en vigueur au 1er janvier 2025.

POLITIQUE PUBLIQUE M « MOBILITÉ »

Audition du département de la santé et des mobilités

- ***M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat/DSM***
- ***M. Jean-Christophe Bretton, secrétaire général/DSM***
- ***M. Cyril Arnold, directeur du service des finances/DS***

(Les auditions pour les politiques K et M ayant été simultanées, se référer svp au texte du rapport sous politique K)

Audition des TPG

- ***Mme Anne Hornung-Soukup, présidente du conseil d'administration***
- ***M. Jérôme Dumont, directeur finances et gestion a.i.***
- ***M. Emmanuel Fankhauser, responsable du pôle développement***

Mme Hornung-Soukup rappelle que les TPG sont vraiment complètement alignés avec le plan climat du canton, qui prévoit d'intensifier leur développement dans les années à venir. Ils ont également un résultat positif sur le développement économique du canton. Les TPG ont mandaté une étude en 2019, étude qui a permis d'analyser ce retour financier. Il en est ressorti que pour 1 F de subvention du canton, 1,18 F revient en retour à la collectivité. Il est très important d'avoir cet impact économique en tête.

M. Dumont indique que la page 2 présente le total des produits et des charges pour le budget 2024 avec le budget 2023 comme comparaison. Dans les points marquants qui ressortent, il y a une hausse des charges de +3,1% qui est relativement contenue et qui est en ligne avec la croissance de l'offre prévue

dans le projet de budget, qui est, elle, de +3%, tout en étant inférieure à la croissance des produits, qui augmentent eux de +3,6%. Le résultat net est certes déficitaire, mais l'est moins qu'en 2023, avec un déficit qui représente un peu moins de 0,9% des charges. Au niveau des effectifs, ils sont croissants par rapport à 2023 avec 2 ETP en plus sur un total de 2240, mais sont conformes au plan financier pluriannuel, document annexé au contrat de prestations. La page 3 présente le compte de résultat consolidé avec toutes les rubriques de charges en faisant la comparaison entre le budget 2023, le PFP 2024 et le budget 2024. Pour revenir sur ce PFP, il a été établi en 2019 dans un contexte économique qui était très différent, et les écarts entre ce qu'il prévoyait et la réalité peuvent donc être assez importants. Il faut donc plutôt regarder le détail entre le budget 2023 et le budget 2024. Comme cela a été vu précédemment, les produits d'exploitation augmentent de 3,6%, soit de 18,4 millions de F. Dans le détail, on voit que ce sont surtout les revenus de transport qui augmentent pour 8,1 millions de F, soit une croissance de 5,4%. Les contributions UNIRESO augmentent pour un montant de 6,6 millions de F. Ces contributions sont particulièrement composées d'indemnités tarifaires. Il y a une augmentation de tarifs prévue au niveau national en décembre de 4,3%. Les tarifs des TPG étant fixés dans la loi, ils perçoivent cette contribution supplémentaire pour non-augmentation des tarifs et pour compenser la hausse dans la TVA. Les tarifs fixés dans la loi étant TTC, le différentiel, le hors-taxe, qui revient aux TPG, est inférieur de 0,4%. L'autre point qui augmente sensiblement est celui des contributions des communes et des tiers. Il représente plus de 10,5 millions de F et comporte principalement les contributions du groupement local de coopération transfrontalière. Le GLCT a lancé un appel d'offres l'année dernière pour ses lignes et les contrats ont été revus avec une offre différente. Enfin, les contributions sur les projets d'innovations, à hauteur de 4 millions de F, sont entièrement financées par l'UE ou par le SECO. Sur les charges d'exploitation, on voit qu'elles augmentent de 7,4 millions de F, principalement sur les frais de personnel ainsi que sur les frais d'informatique.

Sur la répartition des produits en pourcentage, il faut distinguer trois grands types de revenus aux TPG : les revenus de transports, les contributions et les produits divers (travaux, revenus publicitaires). On voit en page 4 que, sur les grandes masses, il n'y a pas de gros changement entre 2023 et 2024. Sur la répartition des charges, qui se décomposent entre les frais de personnel, les biens et services, les dotations aux amortissements et les charges financières, les frais de personnel restent constants comme tout le reste.

Dans le détail des produits, qui va de la période de 2020 au projet de budget 2024, on retrouve principalement les billets, les abonnements mensuels et les abonnements annuels qui sont les trois types de produit phare pour l'entreprise. Certains sont issus de la communauté UNIRESO tandis que d'autres sont issus du Léman Pass pour le transfrontalier. Au total, sur la période, les revenus de transport augmentent continuellement, malgré le ralentissement du covid, et tendent à se stabiliser. On retrouve seulement maintenant le niveau de fréquentation de 2019. Dans le détail, il était de 97% au premier trimestre 2023 et de 99% sur le deuxième trimestre. Il était même de 100% en septembre, ce qui marque le retour à la fréquentation d'avant covid. Cette reprise est progressive, puisque les nouvelles habitudes prises par les clients durant la pandémie perdurent et sont difficiles à modifier.

Dans le détail des charges d'exploitation, à nouveau sur la période 2020-2024, on constate une croissance de 3% des frais de personnel. Cette augmentation provient surtout d'une hausse des effectifs. Les frais de véhicules restent assez stables comme les frais de bâtiment et les frais de sous-traitance de transport. Au niveau des charges d'exploitation diverses, il y a une augmentation relativement sensible, dont 4 millions de projets d'innovation qui sont financés par les subventions correspondantes. Au niveau des amortissements, il y a une relative stabilité des dotations aux amortissements ainsi que des pertes sur constat et débiteur.

Sur l'évolution des frais de personnel, un graphique en page 10 présente trois courbes. Celle en bleu présente les ETP. On voit une légère augmentation entre 2020 et 2024, qui est plus soutenue en 2024 avec 86 ETP. Ces ETP concernent majoritairement des effectifs de conduite, conducteurs et élèves conducteurs, pour 57 ETP. Cette augmentation est liée à la croissance de l'offre et donc à l'augmentation des heures à couvrir par du personnel de conduite. Il y a également 12 ETP en plus dans la maintenance et 15 ETP en plus sur les effectifs administratifs. Sur ces 15 EPT, 8 sont prévus à l'exploitation et il s'agira donc de personnel directement lié à la conduite. Sur ces frais de personnel, les mécanismes salariaux ont été intégrés, sans indexation. La grille des salaires est donc la même qu'en 2023.

On voit qu'en plus des frais de personnel qui évoluent d'environ 10 millions de F, il y un léger fléchissement des contributions cantonales qui s'explique par le fait qu'étaient prévues des subventions pour indemniser les TPG des pertes et conséquences du covid. Les revenus de transport augmentent, mais ne retrouvent pas le niveau qui était attendu dans le contrat de prestations pour l'année 2024. Il y a des subventions covid qui sont prévues à hauteur de 12 millions de F dans le budget 2024, contre 19,6 millions de F dans le budget 2023. Concrètement, l'augmentation du chiffre d'affaires

diminue mécaniquement la subvention cantonale. Les revenus de transport devraient atteindre 157,9 millions de F en 2024, ce qui serait la première fois que le chiffre d'affaires retrouverait son niveau de 2014, puisqu'il y a eu une baisse de tarif en 2015 qui a occasionné une diminution des revenus de transport. Il y a donc eu sur les dix dernières années deux impacts très significatifs : une baisse de tarif et la baisse de fréquentation liée au covid. Il a fallu 5 ans à chaque fois pour rattraper ces impacts.

Au niveau des indicateurs financiers du contrat de prestations, ces indicateurs portent sur l'offre, la fréquentation, la ponctualité ou encore le ratio de contribution cantonale, le taux de couverture et le ratio coût-offre. Par rapport au PFP, ces ratios ont beaucoup évolué. Par rapport au budget 2023 ou par rapport au réel 2022, le ratio de contribution cantonale s'améliore, et la part des contributions cantonales est donc moins importante. Le taux de couverture s'améliore également, soit la part des charges couvertes par les revenus de transport. Enfin, le ratio coût-offre reste stable, soit le coût pour produire une place par kilomètre. Il est aujourd'hui de 13,8 centimes et évolue peu. Sur l'évolution des places par kilomètres, qui servent vraiment à quantifier le volume de transport produit par l'entreprise et le niveau de service qu'elle offre, on voit que, sur la période 2020-2024, l'offre de transport a continuellement cru sans pour autant atteindre le niveau initialement prévu dans le PFP, puisque le développement du réseau ne s'est pas passé comme prévu initialement.

Pour les investissements, il faut regarder la période du contrat de prestations 2020-2024. La première colonne du tableau en page 14 présente l'actualisation de trois années réelles et les prévisions pour 2023 et 2024. Initialement, il était prévu 395 millions de F d'investissements alors que l'on en projette plutôt 255 millions de F aujourd'hui, avec une économie de 140 millions de F, principalement sur les véhicules, ce qui s'explique par les différents décalages de développement sur le réseau. Enfin, au niveau des entités consolidées dans ce budget, il faut rappeler que les TPG ont plusieurs filiales. Une seule est considérée comme significative dans le budget, GCT Sàrl, qui est la filiale qui s'occupe de faire les décomptes des revenus de transport pour UNIRESO et qui répartir les recettes entre les différents opérateurs de transport en refacturant l'intégralité de ses prestations.

Un député revient sur la diminution de la sous-traitance dans ce projet de budget et comprend que, si les prestations ne changent pas, les contrats sont mieux négociés et les coûts sont réduits.

M. Dumont répond que, sur les contrats de sous-traitance, le prix kilométrique reste plutôt stable malgré l'évolution du prix du carburant et de l'indice des prix. Si on regarde dans le détail en page 9, la sous-traitance de transport est détaillée en deux lignes : la sous-traitance de transport, qui correspond à des lignes à 100% sur le territoire suisse pour 49 millions de F au budget 2024 dont la croissance est à mettre en regard de la croissance kilométrique de la sous-traitance, et la sous-traitance GLCT, qui correspond aux lignes transfrontalières pour lesquelles il y a une diminution de 2 millions de F. Cette baisse s'explique par le fait que ces lignes sont désormais dans un contrat de marché public et que le GLCT doit donc payer directement l'opérateur. Le coût de sous-traitance de la ligne D n'apparaît plus dans les comptes TPG et sera payé directement à l'opérateur.

Le député demande si une enquête a été réalisée pour savoir pourquoi les gens se déplacent moins, par exemple avec le télétravail.

M. Fankhauser répond que la fréquentation continue d'augmenter, mais que l'on arrive à un plafond, même si septembre a des résultats réjouissants. Il y a un palier avec la rentrée scolaire qui induit de nouveaux comportements, mais une partie de la population a conservé les comportements covid. Les TPG sont assez confiants sur la croissance dans les prochaines années, avec une croissance naturelle due en partie à la démographie. Nous sommes actuellement dans une phase de consolidation de la fréquentation, maintenant que la phase de rattrapage est terminée, en imaginant une croissance de l'ordre de 2 à 3% par an.

Le député rappelle que 57 nouveaux conducteurs devraient être engagés, et demande ce qu'il en est. Certains permis poids lourds ont reçu des avis négatifs de la part de l'entreprise et le député se demande si les TPG favorisent toujours des gens qui sont locaux ou s'ils recrutent dans la région française.

M. Dumont répond que les RH répondraient mieux à cette question, mais il indique que les TPG recruteront 150 conducteurs en 2024, contre 120 en 2023. Une grande partie de ce personnel arrive de l'OCE, qui fournit 30% des candidatures. Pour le reste, il n'est pas demandé de permis particulier et, à la condition d'avoir au minimum un CFC, les TPG assurent la formation initiale. Les candidats doivent passer une série d'entretiens, de tests psychotechniques et de tests médicaux, mais la formation est fournie en interne. Il faut savoir que les TPG n'éliminent pas des candidats à la légère, alors même qu'il y a une pénurie de candidats pour compenser les départs naturels et accompagner la croissance de l'offre. Il sera difficile de trouver 150 personnes en 2024, en particulier s'il faut se limiter à un recrutement sur le territoire local.

Un député est surpris par cette réponse. Il aimerait connaître le taux de permis G parmi les employés de l'entreprise. Il semblerait qu'il y ait un problème au niveau du recrutement en général.

Mme Hornung-Soukup rappelle que les TPG emploient entre 20 et 22% de frontaliers, mais que ce chiffre est très faible dans les engagements, chiffre bas qui reste stable. Les TPG engagent beaucoup de gens localement, surtout via l'OCE, le canton de Genève et le canton de Vaud. Le total des employés frontaliers des TPG n'a pas changé depuis 7 ans.

Un député revient sur la croissance de l'offre. Il note que les indicateurs mentionnent une croissance de l'offre de 21,3% pour le budget 2024 et il se demande si cela est vraiment plausible. Deuxièmement, le député revient sur le problème de l'absentéisme et demande où l'on en est avec ce taux alors que cela coûte près de 2 millions de F par mois et qu'il semblerait qu'il y ait un problème de gestion sur ce point. Enfin, le député demande quelles sont les mesures envisagées pour améliorer la vitesse commerciale, notamment sur certains nœuds comme l'axe Bel-Air - Place de Neuve. Malgré un système mis en place depuis quelques semaines pour améliorer le trafic, cela ne donne visiblement pas satisfaction puisqu'il y a encore trop de voitures et que les trams restent même bloqués.

M. Fankhauser confirme que cette croissance de 21% ne sera pas atteinte en 2024. Les grands projets ont été retardés, puisque le tram 15 entre ZIPLO et Saint-Julien ne sera pas mis en service en décembre et que le quartier des Grands-Esserts, qui aurait dû être déjà habité, ne le sera pas encore. La croissance de l'offre est donc plutôt à la moitié de ce chemin en raison du report de ces grands projets. En 2022, il y avait 8 ou 9% de croissance par rapport à 2019 et cela devrait monter à 11 ou 12% en 2024. Par rapport à 2023, il y a 3% d'offre en plus dans le budget.

Le député demande si les comptes 2023 vont présenter les 16,5% d'augmentation par rapport à 2019 comme cela était prévu dans le budget.

M. Fankhauser répond que cela ne sera pas le cas au point de vue de l'offre.

Le député se demande si le DSM a alors fixé cet objectif sans consulter les TPG.

M. Fankhauser répond qu'il s'agit de la valeur cible fixée dans le contrat de prestations. Elle tenait compte des grands projets qui ont, entre-temps, été repoussés. Le budget tel que présenté aujourd'hui tient compte de ces reports, et donc de l'offre qui sera vraiment mise en service l'an prochain. Sur la question de la vitesse commerciale, il s'agit d'un sujet de haute importance des TPG, qui est à la base de l'attractivité de l'offre. C'est aussi un levier majeur sur les finances des TPG. Par contre, pour ce qui est de la mise en place de

mesures pour favoriser cette vitesse, il s'agit surtout d'une prérogative du canton, en tout cas sur les aménagements qui permettent de rouler en site propre, soit avec des priorités aux feux. Il y a des discussions régulières sur ce sujet pour identifier les points noirs et les solutions envisageables sur le court ou le long terme.

M. Dumont indique que les derniers chiffres sur l'absentéisme datent de fin août et se montent à 9,9%, contre 10,2% fin décembre 2022. L'absentéisme est effectivement majeur aux TPG et est surtout élevé dans la conduite. Cela est pris très au sérieux par les RH, et toute une série de dispositifs est en place. Une étude a été confiée à un cabinet externe pour essayer de déterminer les différentes causes possibles. Il en est ressorti qu'il n'y avait pas une raison particulière, mais un nombre de raisons diffuses, ce qui rend donc difficile la mise en œuvre de mesures très efficaces globalement. Ce taux d'absence a augmenté après la période covid, comme dans toutes les entreprises de transport. C'est donc l'ensemble de la branche qui est touché. Suite à ce rapport, un dispositif a été mis en place avec des groupes de travail pour voir, notamment à la conduite, s'il s'agissait d'un problème d'horaires, de battements ou d'amplitude. Beaucoup d'actions sont en cours avec un service qualité de vie au travail qui favorise le plus possible des actions sur le bien-être des collaborateurs, la prévention santé, des formations spécifiques ou encore un service de retour au travail qui suit spécifiquement les personnes en arrêt de longue durée.

Mme Hornung-Soukup rappelle qu'il s'agit d'un sujet brûlant pour le conseil d'administration qui se penche dessus et est très attentif aux mesures mises en place. L'étude mandatée a proposé une dizaine de mesures et toutes sont mises en œuvre. Quand on parle de 2 millions de F par mois en raison de l'absence, il est difficile de chiffrer le coût réel. Cela représenterait tout de même 24 millions de F par an, même si on passait de 9% maintenant à 0%. Or, cela n'arrive jamais dans une entreprise publique. Il y a un coût incompressible d'absentéisme qui est normal, et les 2 millions de F sont largement estimés. Le conseil d'administration est très attentif aux solutions mises en place par la direction, et ce même avant de mandater cette étude. Il y a une nouvelle directrice RH qui a repris le dossier et il y a beaucoup d'espoir pour les mois et années à venir.

Un député revient sur les abonnements annuels, et note que les 53 millions de F doivent représenter 100 000 abonnements. Le député aimerait savoir combien de ces abonnements sont ceux de personnes sur le canton de Vaud et en France voisine.

M. Fankhauser n'a pas l'information sous la main, mais regardera si on peut la sortir.

Le député revient ensuite sur la ligne, qui comporte notamment des arrêts en France voisine, et demande si la ligne fonctionne toujours aussi bien et si on prévoit une hausse de sa fréquentation en 2024.

M. Fankhauser répond qu'il s'agit d'une ligne qui a assez vite trouvé son public et qui connaît une croissance forte qui devrait se poursuivre dans les années à venir. Il faut bien rappeler que les kilomètres sur France sont financés par l'agglomération d'Annemasse via une commande indirecte aux TPG.

NON-INDEXATION DES PENSIONS DE LA CPEG

Audition de l'association des pensionnés de la caisse de pension de l'Etat de Genève

- ***M. Robert Pattaroni, représentant de l'association des pensionnés de la caisse de pension de l'Etat de Genève***
- ***M. Yves Delieutraz, représentant de l'association des pensionnés de la caisse de pension de l'Etat de Genève***
- ***M. Jean-Pierre Fioux, représentant du SSP-retraités***
- ***Mme Claire Martenot, représentante du SSP-retraités***

M. Pattaroni remercie la commission de son invitation en plein travail budgétaire et apprécie que les auditionnés puissent être reçus aujourd'hui. Il se trouve que la CPEG a été créée le 1er janvier 2014 et que, depuis sa création, les pensions n'ont jamais été indexées ni même adaptées. Or, depuis sa création, l'inflation a été de +5,3% entre le 1er janvier 2014 et le 30 septembre 2023, et plus précisément, de +5,2% entre le 1er janvier 2021 et le 30 septembre 2023. Cette augmentation est donc très forte depuis quelque temps et, comme la commission le sait, l'inflation a encore de beaux jours devant elle. Cette inflation est surtout lourde pour celles et ceux qui ont une petite pension. S'il est vrai que certains fonctionnaires ont eu des carrières complètes et des postes avec des revenus élevés, ce n'est pas le cas pour tout le monde.

Pour rappel, la CPEG est le fruit de la loi éponyme (B 5 22) actant la fusion entre la CIA (Caisse du personnel de l'administration centrale et des enseignants) et la CEH (Caisse du personnel des établissements hospitaliers). S'il n'y a pas eu d'indexation des rentes du côté de la CPEG, d'autres collègues de la fonction publique ont été un peu plus gâtés. Ainsi, début 2022, au titre de la compensation de la perte de pouvoir d'achat, la caisse des SIG a versé à tous ses pensionnés une treizième pension, tandis que celle des communes a versé un quart de treizième pension. Constatant que les perspectives d'une telle

compensation et encore moins d'une indexation en 2023 pour la CPEG n'étaient pas très heureuses, les auditionnés ont lancé une pétition qui, en moins d'un mois, a permis de récolter plus de 2000 signatures. Cette pétition demandait au comité de la CPEG de penser à ses pensionnés, la caisse étant là pour offrir à cette population une possibilité de vivre correctement. La réponse a été de dire que selon les lois en vigueur, et surtout l'art. 64 du règlement général, il eut fallu que le degré de couverture des engagements soit de 80% en 2022. Or, il est prévu par la loi fédérale que ces 80% soient atteints en 2052, ce qui n'était donc pas le cas en 2022. Il faut également une autre condition concernant les réserves de fluctuation, condition qui n'était là aussi pas atteinte. Le comité de la CPEG avait convoqué une assemblée générale au cours de laquelle il a formulé cette réponse. Il avait à cette occasion estimé ce que pourrait coûter une indexation de 2%, en la fixant à quelque 280 millions de F en 2023. En revanche, un montant d'adaptation via une allocation unique de 2% serait de 18 millions de F. Au vu de la situation financière de la caisse, rien ne s'est produit.

Etant donné que la situation financière de l'Etat en 2022 était assez heureuse, les pétitionnaires ont alors eu l'idée de s'adresser au Conseil d'Etat. Pour rappel, le Conseil d'Etat avait déjà donné 5,2 milliards de F pour recapitaliser la caisse. Les pensionnés en sont conscients et tiennent à remercier la commission de ce soutien. Ce montant considérable n'a cependant eu aucun « enfant » pour eux et c'est la raison pour laquelle ils portent aujourd'hui leur demande devant la commission, notamment celle des petites pensions. Un tableau va être remis aux députés pour présenter cette répartition des rentes. A l'Etat, des personnes ont fait carrière avec des postes à responsabilité et ont des pensions correctes, personne ne le nie. Mais cela n'est pas le cas de tout le monde, certaines personnes n'ayant pas travaillé à temps plein ou n'ayant pas fait des carrières complètes. Au 30 septembre 2022, on constate que ce sont surtout les femmes qui sont concernées. Sur les 13 861 pensions versées aux femmes, 19,8% ont une pension de 1000 F ou moins, et cette proportion passe à 46,7% pour les femmes ayant une pension de 2000 F ou moins. Pour les 8365 hommes, ces pourcentages sont, respectivement, de 8,3% et 24,1%. Quand les personnes arrivent à la retraite, leur situation ne se résume pas forcément aux chiffres donnés, mais cela permet de connaître un peu mieux la réalité. Par ailleurs, les pensionnés ont tenté de faire réaliser une enquête sur le vrai revenu des pensionnés, notamment par la HEG, mais cette dernière ne s'est finalement pas déclarée intéressée.

En conclusion, les retraités se présentent aujourd'hui devant la commission des finances en espérant la sensibiliser à cette situation et espèrent qu'elle saura juger d'une solution qui permettra de donner un petit avantage à celles et ceux

qui n'en ont pas eu. Concernant les pistes à envisager, les pensionnés suggèrent de décider d'un montant correspondant à une treizième rente qui serait répartie également entre tous les bénéficiaires.

M. Fioux poursuit en indiquant qu'évidemment, ce qui a frappé les pensionnés c'est le fait que tant le comité de la CPEG, l'ASFIP ou le Conseil d'Etat n'ont jamais contesté le bien-fondé d'une indexation ou d'une adaptation des rentes. Depuis 2014, et même avant, les rentes des retraités de la fonction publique n'ont jamais été adaptées. Personne ne conteste donc le principe, mais tout le monde s'adosse à la loi fédérale qui ne prévoit tout simplement pas d'indexation des rentes des retraités et qui s'en remet à la responsabilité des comités des diverses caisses qui gèrent les piliers. Il faut donc se régler sur la situation financière des différentes caisses. Dans le cas de la CPEG, cette dernière regarde à quoi l'oblige la loi. La loi fédérale, votée en 2012, et la loi cantonale adoptée à la fusion de la caisse sont faites d'une telle façon que les conditions à remplir ne permettent juste pas d'adapter les rentes malgré des résultats qui auraient parfois pu le permettre. Personne ne conteste donc la légitimité de la demande, mais le règlement permet aux interlocuteurs de dire que la caisse est autonome. Or, la commission des finances sait très bien que cette autonomie reste somme tout assez limitée. La CPEG dit aujourd'hui qu'il n'est en l'état pas possible d'accéder à la demande compte tenu de la rigidité des règles. La commission est donc quelque part le dernier recours des pensionnés en ce qu'elle peut trouver un chemin et une voie procédurale dans le cadre des discussions budgétaires pour permettre une adaptation et une indexation des rentes, adaptation qui devient urgente face à la réelle perte de pouvoir d'achat depuis 20 ans. Force est de constater que la réalité est assez loin du discours anti-fonction publique de certains sur les rentes dorées des fonctionnaires quand on regarde vraiment la répartition de ces rentes. Dans la loi sur l'AVS, l'indexation est prévue tous les deux ans, avec de petites augmentations à chaque fois. En revanche, la loi sur le deuxième pilier ne le prévoit pas. Les pensionnés espèrent que la commission, dans sa grande sagesse et malgré le désamour de certains envers les rentes de la fonction publique, trouvera cette démarche claire et saura trouver la voie procédurale la plus efficace pour permettre d'indexer ces rentes et de faire face à l'augmentation du coût de la vie.

Un député précise qu'aucune caisse qui n'est pas en primauté de prestations ne prévoit d'indexation. Personne ne prévoit donc ce type de démarches et le député se demande si les pensionnés ont conscience de cela. Il se demande aussi s'ils ont conscience du fait que, lors du vote de la CPEG en mars 2013, il était expressément prévu que la CEH allait fusionner avec une caisse de pension déjà sous-capitalisée et en voie de l'être massivement, avec une baisse

régulière des capitaux propres parce que les cotisations ne couvraient pas les obligations des pensionnés et des actifs. Il a donc fallu augmenter de façon significative les cotisations et baisser les retraites des futurs actifs. Cela a pour conséquence de faire supporter une bonne part des retraites prises avant 2014 par les actifs et les contribuables. Dans le projet de loi, il était clairement dit que, pour préserver les acquis des rentes des gens déjà à la retraite en 2014, il y avait une absence d'indexation jusqu'à concurrence du montant évoqué précisément pour faire participer les retraités à la recapitalisation de la caisse. In fine, beaucoup n'ont pas participé à la recapitalisation pendant longtemps puisqu'il n'y a pas eu d'inflation pendant des années. Maintenant, pour les plus anciens d'entre eux, ils viennent en réalité demander de revenir sur le taux des actifs ou des contribuables sur la participation financière qui a été demandée de manière équitable, chose qu'une immense majorité de la population a également soutenue. Cela revient donc à revenir sur un engagement exigé des pensionnés en 2013 et 2014. Enfin, le député demande si les pensionnés ont conscience que l'on a demandé à la population genevoise 6,4 milliards de F puis 5,2 milliards de F pour que les actifs actuels aient une retraite moindre.

M. Pattaroni rappelle que, dans les premières années de l'entrée en fonction de la nouvelle caisse, il y avait surtout eu une stabilité qui n'avait pas changé grand-chose pour les pensionnés. Les choses ont depuis changé et, lors d'une récente conférence de presse, ces derniers ont rappelé qu'une partie de la population se trouve dans une relative pauvreté, voire une vraie pauvreté, y compris pour les pensionnés. Les auditionnés sont totalement conscients de cela, mais il s'agit d'une nouvelle réalité, avec des perspectives qui ne vont pas vers une amélioration et des dépenses qui s'aggravent toujours plus. C'est bien parce que parmi eux certains vont moins bien que les auditionnés sont présents devant la commission, tout en sachant que cet effort sera sûrement fait par le contribuable.

Le président comprend qu'il y aurait deux propositions : soit un montant fixe avec une treizième rente, soit une indexation, qui serait techniquement difficile.

M. Pattaroni répond que, du point de vue technique, on peut oublier l'indexation puisque la caisse devrait recevoir de l'argent pour le faire. L'équivalent de l'indexation serait une treizième rente avec un certain pourcentage, qui serait réparti entre tous les bénéficiaires.

M. Fioux note que, quand il parlait du chemin procédural le plus efficace, il s'agissait in fine d'une ligne budgétaire donnée à la CPEG pour que la caisse règle en interne la répartition. Comme les députés le voient, il y a beaucoup de petites rentes, et diviser par le nombre de rentiers avantage objectivement les toutes petites rentes. Il ne partage pas du tout l'opposition entre actifs et

retraités développée par le député, de même que l'idée selon laquelle il y aurait eu un accord contractuel sur la non-indexation des rentes.

Un député comprend la démarche des pensionnés, mais estime que la commission n'est finalement pas le bon destinataire. Le conseil de fondation d'une caisse LPP reste un organe indépendant. Le député travaille pour une caisse de prévoyance, et c'est bien la caisse qui décide, selon sa situation financière, si elle attribue ou non une rente en plus, si elle indexe ou si elle augmente la rente. La caisse des SIG, pour rappel, avait un taux de couverture des engagements de 105% au 31 décembre 2022. Dans ces conditions, il est clair que la caisse aura la capacité financière d'attribuer une treizième rente. Pour la CPEG, cela n'est juste pas possible et le conseil a raison de ne pas le faire. Les indexations représentent tant un coût qu'une augmentation des réserves de la caisse et donc de l'engagement de prévoyance. Cela fait au final baisser le taux de couverture. Quand on va demander au contribuable, qui a déjà donné beaucoup d'argent, on va lui demander de remettre encore une fois la main à la poche, et cela va être compliqué à lui expliquer, alors que la population subit aussi l'inflation de son côté. Pour sa part, la commission ne peut rien voter si ce n'est un crédit donné à la caisse sans aucune garantie sur ce qu'elle en ferait. Les auditionnés évoquaient enfin une treizième rente qui serait divisée par le nombre de bénéficiaires. Concrètement, plus la rente est basse, plus l'argent encaissé serait important. Or, pour une treizième rente, il faut qu'il s'agisse du treizième de la rente que touchent les gens, et cela ne viendra pas avantager directement les personnes concernées.

M. Pattaroni note que, d'un point de vue technique, il s'agit de l'équivalent d'un montant qui correspondrait à une treizième rente et qui serait divisé par le nombre de bénéficiaires. Pour ceux qui ont une rente importante, le montant serait évidemment plus faible, tandis que pour ceux qui ont des rentes faibles, cela correspondrait même à une treizième et une quatorzième rente.

M. Delieutraz rappelle que tous les politiciens disent que l'inflation doit se régler par les conventions collectives. On a par ailleurs récemment dit que la moyenne globale des revalorisations de salaire était de 2,5%. Or, les retraités n'ont rien de tout cela et ne savent donc pas à qui s'adresser, alors que tout le monde se renvoie la responsabilité. Cela a pour conséquence que les gens vont demander des prestations complémentaires après avoir travaillé à l'Etat. Il y a donc une responsabilité morale pour ces gens qui n'arrivent plus à tourner. On ne pense jamais aux pensions qui sont quelque part le salaire des retraités.

Le député comprend bien, mais rappelle que c'est le conseil de fondation de la CPEG qui peut faire cela. Il faudrait dans les faits réformer la caisse de pension, ce qui ne semble jamais possible. Si on avait réformé la caisse de pension, on aurait aujourd'hui la capacité de le faire. La situation va continuer

sur cette pente, et la situation fait que le contribuable devra de toute façon remettre de l'argent de sa poche parce que la caisse n'a pas voulu se réformer.

M. Fioux répond que la commission peut évidemment décider qu'elle n'est pas compétente pour créer une ligne budgétaire permettant d'accéder à cette demande. Mais, contrairement à une caisse privée, la commission a autorité sur la CPEG et les députés sont donc tout à fait légitimes à venir trouver une solution qui permette, au-delà de toute question sur la primauté, de soutenir les pensionnés. La caisse n'a jamais été capitalisée à 100% puisque le conseiller d'Etat Ducret, qui était alors président de la caisse, s'était dit qu'en tant qu'employeur public, cela ne faisait pas sens d'accumuler des capitaux pour remplir le but de la caisse, d'où le système retenu. Il s'agissait d'un choix volontaire fait à l'époque pour que les finances de l'Etat n'aient pas à payer des sommes folles alors qu'il n'était pas nécessaire d'accumuler des capitaux pour payer des rentes.

Un député estime que l'on n'avancera pas avec un tel discours et on sait bien qu'il faut aussi des révisions avec l'AVS. Dans le document remis aux députés aujourd'hui qui présente la réponse faite aux auditionnés en décembre 2022, réponse sur laquelle a été basé le début de l'intervention, il faut regarder la suite du courrier qui montre sur la rente minimum de la classe 4, les gens touchent 2616 F pour 40 années d'assurance. C'est bien cela le biais, à savoir comment justifier de demander des indexations surtout pour ceux qui ont des rentes faibles, alors que, s'ils ont des rentes faibles, cela est dû à un faible nombre d'années à l'Etat ou un taux d'activité inférieur à 100%. Le député se demande comment l'on peut justifier de prendre en considération cela alors que d'autres caisses ne le prennent pas en considération. Il est difficile de demander au parlement d'indexer les rentes de personnes qui n'ont pas eu suffisamment d'activité professionnelle pour toucher une rente pleine. Par ailleurs, il n'existe pas de base légale et il faudrait un projet de loi et non pas un amendement au projet de budget.

M. Fioux note que sur la question des bas salaires, et donc des rentes basses, il serait illusoire de croire que c'est un choix individuel et que les gens choisissent toujours leur taux d'activité. C'est en grande partie pour cela que l'on retrouve majoritairement des femmes dans les bas salaires, et notamment dans la classe 4.

Le député observe qu'il faudrait alors indexer les rentes pour l'ensemble de la population.

M. Pattaroni rappelle que le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter le budget social pour répondre à cela et suppléer au problème des basses rentes, à l'instar des subsides d'assurance-maladie.

M. Fioux précise que le reste de la population n'a pas le Conseil d'Etat pour employeur. Le reste de la population peut comprendre la nécessité d'avoir un socle suffisant sans avoir besoin d'aides individuelles pour suppléer. Les représentants du peuple que sont les députés devraient être sensibles à cet argument, notamment pour les plus petites rentes.

M. Pattaroni note qu'il est peut-être un peu ambigu d'avoir parlé d'indexation et que la demande porte plutôt sur un montant d'adaptation qui aurait l'inflation pour référence. Il faut aussi rappeler que le degré de couverture de la CPEG tourne autour des 74%, ce qui est notamment dû à une philosophie autour de la caisse qui estime que les collectivités étant pérennes, il est inutile de prélever plus d'argent pour le taux de couverture. Il est vrai que cela a coûté moins à la collectivité d'avoir une plus petite capitalisation, mais cela a aussi des inconvénients. M. Pattaroni remercie les députés pour leur propos et a entendu leurs remarques.

Audition de la CPEG

(Non-indexation des pensions des pensionnés de l'Etat de Genève)

– ***Mme Jacqueline Curzon, présidente/CPEG***
– ***M. Christophe Decor, directeur général/CPEG***

Mme Curzon remercie la commission de son invitation. La présidente rappelle en premier lieu que le comité de la CPEG et son administration ont des contacts fréquents avec les représentants de l'APEGE et du SSP-retraités et que ces éléments ont déjà été discutés avec eux. Il ne sera donc possible de préciser que des éléments factuels aujourd'hui, sur un phénomène comme l'inflation avec lequel on apprend à vivre. Le calendrier du comité de la CPEG est le même chaque année, à savoir que les comptes sont bouclés au 31 décembre d'une année civile et sont acceptés par le comité au printemps de l'année qui suit. Le comité décide alors d'adapter ou non les pensions en fonction de la situation de la caisse. En avril 2023, lorsque le comité a validé les comptes 2022, il a pris la décision de ne pas indexer les pensions pour l'année 2023. La manière de procéder sera la même en 2024.

La première question naturelle qui se pose est alors de savoir comment la CPEG analyse les possibilités financières de la caisse. Le taux de couverture doit être au-dessus de 80% et il doit y avoir au moins 50% de la réserve de fluctuation de valeur. Il faut également respecter d'autres contraintes imposées par la loi cantonale et le cadre fédéral qui pose des critères comme le chemin de croissance tel que fixé ou encore d'autres seuils fédéraux. Ces seuls fixent notamment un objectif de 75% de taux de couverture d'ici 2030, ce sans quoi

le garant qu'est l'Etat devra financer. Une autre question qui se pose est celle du calcul du coût d'une indexation ou d'une adaptation. Il s'agit là aussi d'un point intéressant puisqu'il faut distinguer une indexation d'un paiement non récurrent, qui serait un bonus ou une prime, payé une seule fois et qui coûterait beaucoup moins cher qu'une indexation, acquise tout du long de la vie du retraité. Selon les calculs de l'administration, un bonus de 2% coûterait environ 18 millions de F. Si ce bonus de 2% devait être répété, on passerait à un coût de 280 millions de F. En 2022, la performance de la caisse était de -6,1%, notamment en raison des marchés. Si ce résultat est moins mauvais que pour d'autres, cela reste une performance négative. Grâce à la recapitalisation, le taux de couverture de la caisse était passé à presque 80% au 1er janvier 2022 avant de redescendre à 73% fin 2022. La situation reste stable pour 2023 et la CPEG croise les doigts pour ne pas avoir de mauvaises surprises d'ici la fin de l'année.

M. Decor rappelle que la commission est familière de l'historique de la caisse. Il a été prévu dans le plan de recapitalisation de la caisse d'atteindre 80% de taux de couverture en 2052. Les rentiers avaient une sécurité dans la loi fédérale et il n'était pas possible de modifier les rentes. Un concept d'effort paritaire avait alors été imaginé entre actifs et pensionnés, en stipulant qu'une partie de l'inflation serait supportée par les pensionnés. Si le garant a mis de l'argent pour progresser vers le taux attendu, les actifs ont pour leur part eu des baisses de prestations tandis que les retraités commencent désormais à sentir ces efforts dus à l'inflation.

Un député rappelle qu'en 2013, au moment de l'adaptation de la loi sur la CPEG, les rentes ont été maintenues au même niveau en raison des contraintes fédérales. Les retraités n'ont donc pas participé à la recapitalisation de la caisse à ce moment-là. Il avait alors été pronostiqué 1 à 2% d'inflation et il avait été décidé que cela serait leur contribution sur le temps. La caisse a depuis dû être recapitalisée et le député trouve assez malvenu de la part de ceux qui étaient déjà à la retraite en 2013 de venir réclamer une indexation alors qu'ils auraient dû contribuer par l'inflation déjà bien avant. Il serait malvenu de péjorer les finances de la caisse par le biais d'une indexation pour des gens dont on avait dit à la population que leur part de contribution à l'assainissement de la CPEG serait celle-ci. Le député félicite la caisse de tenir bon là-dessus. Il sait que ce n'est pas facile, notamment face aux retraités de la CPEG qui ont des rentes trop peu élevées. Il faut rappeler que la caisse n'était pas là au départ pour pallier les rentes LPP des personnes qui ont trop peu travaillé en raison d'une situation sociale d'une certaine époque, et notamment les femmes. C'est pour cela que l'on a des rentes complémentaires AVS. Si les représentants des retraités ont estimé devant la commission que ces rentes complémentaires

étaient une infamie, certains retraités de la CPEG en bénéficient et il ne revient pas à la caisse de pallier ce manque social.

Un député sait bien que la CPEG n'est pas là pour faire du social, mais rappelle qu'une perte de 5% de pouvoir d'achat est un effort conséquent pour les pensionnés. Le Conseil fédéral a récemment demandé aux caisses de faire des efforts dans la mesure du possible pour limiter le risque de tomber dans la précarité pour les retraités. Le député veut être sûr d'avoir compris que verser la prime à 2% une seule fois coûterait 18 millions de F, tandis que la répéter coûterait 280 millions de F. Verser une prime unique serait donc beaucoup plus supportable pour la caisse. Il rappelle également que la caisse des SIG va pouvoir accorder une demi-prime à ses rentiers. S'il s'agit certes d'une caisse beaucoup plus saine, cette solution a permis de satisfaire vraiment les pensionnés. Le député trouve le raisonnement de la caisse des SIG intéressant, à savoir que dans le capital qu'elle possède se trouve aussi la masse de réserves pas mangées par les pensionnés qui travaille et qui produit du rendement. Il est donc normal que les pensionnés puissent profiter de ces gains pendant les années plus favorables. L'inflation arrive toujours dans des moments de crise et les caisses n'arrivent alors pas à produire ces rendements puisqu'elles n'ont jamais le bon niveau. Le député se demande pourquoi la caisse ne pourrait pas créer des provisions lorsque tout va bien, en vue des moments plus sombres. Ce problème est récurrent, et si l'on ne fait rien, il n'y aura toujours pas d'indexation dans 20 ans à la CPEG.

Mme Curzon répond que le comité de la CPEG est très conscient de cela et partage cette analyse. Il doit pouvoir indexer au moins partiellement les rentes à terme. Dans l'analyse de la situation, il n'est pas possible de figer les rentes pour toujours et il faudra bien les adapter en fonction du coût de la vie. Le comité est en train de réfléchir à ce que suggère le député en modifiant l'allocation d'actifs pour générer plus de rendement et financer ces indexations futures. La décision n'est pas encore finalisée, mais le sujet est en cours de discussion au sein du comité.

M. Decor précise que la situation reste bien différente aux SIG où la caisse est capitalisée à 100% et où la réserve de fluctuation est pleine. Si on prend aujourd'hui cette différence-là et que l'on enlevait cette réserve de fluctuation de valeur (donc pleine) à la CPEG, on serait à 63% de taux de couverture. Le 74% annoncé de taux de couverture inclut cette partie. Il n'est pas possible de prendre les mêmes mesures lorsque l'on est à 63% que lorsque l'on est à 100%. C'est là la difficulté du comité entre l'assurance sociale qu'est le deuxième pilier et sa responsabilité envers l'équilibre de la caisse pour suivre le chemin de croissance. Si le taux de couverture était plus élevé, la discussion serait différente sur les indexations.

Une députée comprend qu'une indexation des rentes ou une prime peuvent être des options pour le comité de la caisse au vu de la situation financière. Or, ce versement ne semble pas possible en vertu d'un certain nombre de normes et de règles.

Mme Curzon confirme que l'équilibre financier de la caisse ne le permet pas aujourd'hui.

La députée comprend qu'il ne s'agit donc pas d'un arbitrage du comité, mais bien d'une impossibilité. La députée aurait également voulu savoir combien coûterait une treizième rente.

M. Decor n'a pas le tarif de la treizième rente, mais note que, si on devait donner une prime égale à 2% de plus que la rente normale, cela coûterait 18 millions de F pour l'ensemble. Il faudrait faire une règle de trois pour la treizième rente, calcul qui ne peut pas être fait de tête ici.

La députée se demande comment cela se passerait dans l'hypothèse où le Grand Conseil octroierait par voie de subvention un montant pour que la CPEG puisse octroyer une prime, une indexation ou une treizième rente. La députée demande si cela serait seulement possible et comment la caisse s'organiserait en interne.

Mme Curzon ne peut pas s'engager au nom du comité, mais rappelle qu'il resterait l'organe qui déciderait comment allouer ces fonds si d'aventures ils devaient être versés à la caisse, en sachant qu'ils pourraient être affectés à d'autres objectifs. Selon la volonté politique du parlement, le comité travaillerait pour trouver une solution qui rentrerait dans ce cadre.

Un député demande s'il serait techniquement possible de verser un complément de rente aux toutes petites rentes.

Mme Curzon répond que cette possibilité a été écartée. Même si on donne une prime unique ou récurrente pour les rentes les plus faibles, qu'il faudrait encore définir, cela poserait un problème d'équité puisque certaines rentes sont dues à des choix plus personnels comme le financement d'un logement ou un divorce. Cela a des impacts sur les rentes pour des raisons personnelles et il ne serait pas équitable d'augmenter ces rentes uniquement.

PRISE DE POSITION DES GROUPES

Le président propose de passer au vote d'entrée en matière du PL 13360 et invite les députés à exprimer les positions de leurs groupes.

Le groupe socialiste invite les autres groupes à entrer en matière sur le projet de budget 2024. Il n'est pas nécessaire de rappeler la nécessité d'entamer les discussions sur ce budget, acte essentiel du travail parlementaire qui ne

préjuge en rien le résultat final du vote puisqu'une série d'amendements seront certainement déposés. Le PS est satisfait d'un certain nombre d'aspects de ce projet de budget et l'est moins sur d'autres, notamment sur la décision du Conseil d'Etat de ne pas indexer les salaires face à l'inflation, ce qui résulte en une perte sèche pour les travailleurs de l'administration, mais aussi sur son inaction sur d'autres enjeux criants pour soutenir la population, en particulier les classes moyennes et populaires, comme la hausse des primes d'assurance, des loyers, des coûts de l'énergie ou encore des prix des biens de première nécessité. Le parti aurait attendu de la part du gouvernement une prise en considération des besoins de la population et ce budget sera l'occasion d'en débattre et d'en discuter. Il faut entrer en matière pour faire ce travail, ce que fera le groupe socialiste.

Le Centre entrera également en matière sur ce projet de loi pour effectuer le travail nécessaire sur le texte. Le Centre rappelle que ce budget a été présenté comme un budget de transition, avec une forme de continuité vis-à-vis de la précédente législature. On peut donc comprendre qu'il était difficile pour le nouveau gouvernement de changer complètement les structures du budget. Le Centre est satisfait de voir que les mesures structurelles qui ont compliqué l'analyse budgétaire de ces dernières années n'ont pas été prises en compte cette fois. En revanche, le groupe attend toujours des mesures structurelles, essentiellement sur les ETP dans les départements. Il salue le soutien aux classes défavorisées avec le montant important prévu. Une partie des postes du DIP résulte de la hausse importante du nombre d'élèves et suit la courbe. Cependant, la globalité des postes paraît excessive et le groupe Le Centre entre en matière pour pouvoir amender ce projet de budget.

Le PLR entrera aussi en matière sur ce budget de transition. Le parti s'est toujours battu pour un budget qui ne soit pas déficitaire ou en tout cas un budget qui soit dans le déficit accepté par la population, ce qui est a priori le cas ici. Cependant, la commission a découvert la semaine passée qu'une nouvelle méthodologie se basant notamment sur les correctifs d'impôts améliore le résultat, ce sans quoi il y aura un déficit de 370 millions de F, ce qui est de loin supérieur aux 279 millions de F admissibles. Le député constate que la population souffre pour diverses raisons, que ce soit la crise sanitaire, la crise énergétique ou la crise économique, sans que cela soit la responsabilité de l'Etat de Genève. Le PLR pourrait donc entendre que l'on veuille aujourd'hui mettre plus de moyens pour l'aider. Le groupe regrette cependant que l'opportunité n'ait pas été saisie lors de périodes plus fastes pour mettre des moyens de côté, rembourser la dette et rationaliser l'Etat. Il trouve donc le discours tenu un peu facile et il aimerait que ceux qui le tiennent profitent des

meilleures périodes pour mettre de l'argent de côté, rembourser la dette et aider les populations précaires à l'avenir. Le groupe PLR étudiera avec plaisir ce budget, notamment sur les demandes de nouveaux postes. Si certains sont nécessaires sur le terrain, d'autres sont à discuter et le groupe fera ce travail en commission, notamment pour déterminer ce qu'il votera in fine.

LJS entrera également en matière sur ce projet de budget, son premier au parlement. S'il s'agit d'un budget qui lui apparaît équilibré, il restera attentif à la question des ETP, notamment avec un accent particulier sur la question de l'employabilité et la meilleure utilisation du personnel au sein de l'Etat. D'autre part, le groupe restera attentif sur la question migratoire qui, bien qu'étant une compétence fédérale, est sous-traitée par le canton avec des coûts très importants. Si l'on peut imaginer une amélioration prudente des revenus et que l'on imagine de nouveau un bénéfice plutôt qu'une perte pour 2024, le député aimerait que la commission et, respectivement, le Grand Conseil puissent donner leur orientation sur ses bénéfices. LJS aura également un regard particulier sur le sport qui reste un point à améliorer.

Pour **l'UDC**, ce budget n'est pas un budget auquel ni le parlement ni la population n'est en droit de s'attendre. Le groupe estime que l'on aurait pu s'attendre à mieux, notamment à des déclarations d'intention allant dans le sens de vraies réformes structurelles. Le député n'a pas encore vu le programme de législature et ne sait donc pas encore où veut aller le Conseil d'Etat, mais au vu de ce qui est proposé ici, cela n'augure pas le meilleur pour la suite. Comme à l'accoutumée, les postes supplémentaires sont excessifs. Au niveau des rentrées fiscales, et notamment grâce à la RFFA, le budget se retrouve en dessous de la limite de déficit admissible, ce qui en fait un budget de continuité. Or, ce budget n'aurait jamais dû dépasser le stade du dernier Grand Conseil auquel il a été renvoyé. Si le groupe ne s'y est pas opposé au vu de la composition actuelle, il aurait fallu renvoyer au gouvernement la copie immédiatement pour dire que ce n'était pas le budget auquel l'on était en droit de s'attendre en début de législature. La nouvelle méthodologie tronque le résultat, et le résultat est bon grâce à la RFFA dont la réforme a été absorbée bien plus vite que prévu. Pour toutes ces raisons, ***l'UDC refusera l'entrée en matière*** et essaiera tant que faire se peut d'améliorer la situation en réduisant au maximum le déficit annoncé.

Le groupe des Verts a pris connaissance du projet de budget 2024 et constate une réévaluation bienvenue des estimations fiscales, ainsi que des moyens donnés au social, à la santé, à la formation et à la mobilité. Le groupe regrette cependant un manque d'ambition face à l'urgence climatique qui perdure. Dans un contexte inflationniste et de perte du pouvoir d'achat pour la classe moyenne, il n'est pas acceptable que le Conseil d'Etat renonce à indexer

les salaires de la fonction publique, ce qui enverrait aussi un signal aux entreprises privées. Le groupe des Verts regrette qu'il n'y ait pas encore une orientation politique claire et attendra le programme de législature pour en savoir plus sur les intentions du gouvernement. Néanmoins, comme la majorité de la commission, **les Verts entreront en matière** et mettront tout en œuvre pour que le budget 2024 soit à la hauteur des défis, en particulier environnementaux et sociaux.

Le MCG rappelle que, quand vient le moment du vote d'entrée en matière sur un budget, il ne faut pas se tromper de débat. Il ne s'agit pas d'accepter un budget, mais de travailler sur un projet qui peut devenir acceptable. Le MCG pense que cela peut être le cas ici et il veut entrer en matière dans ce sens. Ce budget a un gros défaut, la hausse massive du nombre de nouveaux postes. A cette hausse excessive s'ajoutent les 137 postes déjà votés en crédits supplémentaires en 2023. Si certains de ces postes sont justifiables, ce n'est pas le cas pour tous. Pour financer cette hausse déraisonnable, le Conseil d'Etat a fait le choix de n'accorder aucune indexation des salaires, ce qui n'est pas acceptable, alors que tous les partis ou presque prétendent préserver le pouvoir d'achat. Le MCG soutiendra une indexation qui s'impose, sa ligne ayant toujours été d'avoir une fonction publique moins nombreuse, mais bien rémunérée. Rien n'est prévu d'autre part pour améliorer la préférence cantonale ou encore la formation professionnelle, pour laquelle le MCG demandera un rehaussement. Le parti conteste également les montants excessifs rétrocédés à la France et fera prochainement des propositions sur le sujet. **Le MCG votera donc l'entrée en matière** du projet de budget 2024 pour le travailler et l'améliorer.

VOTES

1er débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13360 :

Pour :	12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR)
Contre :	2 (2 UDC)
Abstentions :	-

L'entrée en matière du PL 13360 est acceptée.

2e débat

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Présentation des amendements au projet de budget 2024

Audition

- ***Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat/DF***
- ***M. Yves Fornallaz, directeur du budget/DF***
- ***M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint/DF***
- ***M. David Miceli, économètre/AFC***
- ***M. Marco Cuocolo, conseiller financier/DGFE***

Mme Fontanet propose de commencer par une présentation sur les amendements du Conseil d'Etat, à la suite de quoi elle aura une déclaration à faire au nom du Conseil d'Etat concernant les amendements déposés par les députés.

M. Fornallaz précise que la présentation portera sur les amendements présentés par le Conseil d'Etat avec une synthèse du résultat de ces amendements, les principaux amendements déposés, les modalités pour leur vote, les amendements concernant les revenus fiscaux et les amendements concernant les investissements.

Un premier jet d'amendement a été transmis le 8 novembre par le Conseil d'Etat. Dans l'intervalle, l'Etat a reçu les nouveaux taux de cotisation de l'assurance-accident, ce qui génère une modification d'amendement avec une hausse des charges de 1,3 million de F. Les députés vont recevoir la page des amendements transversaux telle que modifiée.

M. Fornallaz poursuit en indiquant que les amendements présentés par le Conseil d'Etat ont pour effet de faire augmenter les charges de 59,6 millions de F et les revenus de 214,8 millions de F. Ainsi, si ces tous ces amendements venaient à être acceptés, le résultat présenté au projet de budget 2024 passe de -255,7 millions de F à un déficit de -100,5 millions de F.

Un député s'étonne que l'on soit désormais à -100,5 millions de F alors que l'on parlait encore de -99,2 millions de F il y a une semaine.

Mme Fontanet répond que cela correspond à l'assurance-accident notamment. L'Etat a reçu il y a quelques jours seulement une augmentation massive des cotisations. Pour rappel, le canton a deux assurances-accident. S'il n'avait au départ que la SUVA, la Cour des comptes a estimé que cela comportait trop de risque et l'Etat a dû en prendre une deuxième. C'est cette deuxième assurance qui a envoyé cette augmentation massive. L'Etat a eu un cas très grave au sein de son personnel, ce qui a mené à une augmentation massive de 35%, comme pour d'autres employeurs.

Le député se rappelle que la SUVA est applicable pour environ un tiers des employés, tandis que cela n'est pas justifié pour d'autre. Des services administratifs se retrouvent par exemple à la SUVA sans raison.

Mme Fontanet répond que l'Etat a justement réduit le personnel soumis à la SUVA et pris une autre assurance, assurance qui a pour sa part augmenté de 35%. La présentation d'aujourd'hui fera bien le détail entre les amendements du 8 novembre et ceux qui sont plus récents.

M. Fornallaz poursuit sur les principaux amendements au projet de budget 2024, qui passe à un résultat de -100,5 millions de F. Les amendements concernent en premier lieu une réévaluation des estimations fiscales pour 138,8 millions de F et le report de l'entrée en vigueur de la LEFI à hauteur de 83,8 millions de F. Cet élément avait été inscrit dans le projet de budget 2024, mais suite au recours et au décalage de l'entrée en vigueur, ces revenus peuvent être maintenus. Un amendement concerne l'indexation et représente 62,8 millions de F sur les natures 30 et 36. Pour l'ensemble des autres amendements, cela représente une détérioration de 4,5 millions de F du résultat.

Mme Fontanet précise sur la LEFI qu'il s'agit d'un amendement positif en 2024, mais que la LEFI sera maintenue pour les années suivantes puisqu'il s'agit d'une loi votée. L'entrée en vigueur est prévue dès 2025. Les -83,8 millions de F sont en revanche maintenus au PFQ.

M. Fornallaz poursuit sur les amendements. Comme indiqué, il y a un élément transversal sur les charges de personnel en natures 30 et 36 concernant l'ajout d'une indexation de 1% sur les salaires, qui représente 28,5 millions de F en charges de personnel et 34,2 millions de F en charges de transfert. Au total, cet amendement péjore le résultat de -62,8 millions de F. Le taux d'inflation constaté entre le 1er novembre 2022 et le 31 octobre 2023 est de 1,4%, et le Conseil d'Etat a choisi une indexation partielle par rapport à l'inflation constatée.

Un député demande comment le Conseil d'Etat a décidé de choisir 1% et pas 1,4% alors que le canton de Vaud a par exemple accordé 1,7%. Par ailleurs, cet amendement maintient le déficit à -100,5 millions de F, ce qui reste encore largement dans le déficit RFFA compatible et il aurait été possible d'aller jusqu'à 1,4%.

Mme Fontanet répond que le Conseil d'Etat a pris en considération toute une série d'éléments. Tout d'abord, le résultat au budget s'élève à -100,5 millions de F, ce qui reste un déficit préoccupant pour le gouvernement. Quand on regarde les augmentations des estimations fiscales et le pourcentage d'augmentation des revenus au projet de budget versus l'augmentation des

charges, il est inquiétant d'avoir un déficit encore aussi important. Cela a été le premier élément pris en compte, en sachant que l'Etat doit avoir retrouvé l'équilibre d'ici 2028. D'autre part, il a effectivement été décidé de n'accorder que 1% d'indexation sur les 1,4% d'inflation. Le Conseil d'Etat voulait faire un geste envers la fonction publique, tout en rappelant que le projet de budget comprenait cette année beaucoup de postes pour soulager les services en souffrance et favoriser les nouvelles prestations. Le projet de budget comprend également le maintien des années prévues l'année dernière pour une année encore, ce qui comprend les subsides maladie et les subsides logement. Le Conseil d'Etat a également regardé ce que faisaient les autres cantons. Pour rappel, Genève avait donné une indexation de 2,44% l'année dernière, ce qui était supérieur à la décision vaudoise. Cette année, le canton octroie à nouveau l'annuité et une indexation à 1%. Le gouvernement a également estimé que pour celles et ceux plus en difficulté au sein de l'Etat, les aides à la population leur étaient également affectées. Le PFQ est par ailleurs extrêmement déficitaire et il a fallu procéder à de nombreux arbitrages. L'indexation a des effets qui perdurent de manière durable dans le temps. Enfin, le Conseil d'Etat a pris en compte le fait qu'il octroie chaque année l'allocation de vie chère qui permet d'indexer en plus de tout ce qui est déjà donné les salaires de l'ensemble des collaborateurs se situant sous une certaine classe et sous une certaine annuité.

Une députée indique que les TPG semblent avoir été pris en compte dans le calcul de l'indexation et elle demande si d'autres opérateurs UNIRESO ont été pris en compte.

Mme Fontanet répond que tous ceux qui appliquent d'une façon ou d'une autre les indexations et sur lesquels l'Etat avait fait des modifications budgétaires pour supprimer ou réduire des montants pour ne pas les prévoir sont maintenant compris dans cet amendement. La hausse était au départ prévue dans le contrat de prestations, avant d'être finalement comprise dans cet amendement. Les TPG sont les seuls concernés à ce niveau, les CFF relevant par exemple des règles fédérales.

Un député revient sur l'indexation pour le petit Etat en nature 30 et observe que, puisque l'annuité est de 28,5 millions de F pour 1% d'indexation et que l'annuité est de 12,4 millions de F, soit 0,44% d'indexation, on arrive l'un dans l'autre à une augmentation de 1,44% de la fonction publique, ce qui est même supérieur aux 1,4% d'inflations. Il est bien d'accord pour dire que certaines personnes ne bénéficieront pas de l'annuité, mais il n'en reste pas moins que l'indexation sera finalement supérieure à l'inflation de 1,4%.

M. Fornallaz répond que l'annuité est en net et prend aussi en compte l'effet noria. En additionnant effectivement l'annuité et l'indexation, même en prenant l'annuité nette, on arrive à un taux supérieur à l'inflation.

Mme Fontanet précise que certains collaborateurs ne touchent pas d'annuité, y compris ceux qui ont une promotion et qui rentrent en annuité 0.

M. Fornallaz poursuit sur l'amendement sur la mise à jour du taux de cotisation. C'est cet amendement qui a été modifié et qui représentait une diminution de -1,5 million de F de charges avant de passer à -200 000 F. Pour ce qui est des autres amendements budgétaires présentés par le Conseil d'Etat, on retrouve une baisse des charges sur l'offre ferroviaire RER (-5,9 millions de F de charges). Les projections financières ont été revues à la baisse avec les CFF, et les coûts liés au RER sont finalement moindres. Il y a une diminution de la restitution de bénéfice de la Fondation des parkings (-4,6 millions de F de revenus) suite à des résultats moins bons qu'escomptés. Il y a ensuite le plan stratégique de lutte contre le crack (+4,3 millions de F de charges) qui compte principalement la subvention pour Première Ligne, le renfort au DIP pour le repérage précoce et les renforts au DIN avec 12 ETP. La convention sur l'entretien des routes d'importance cantonale a été finalisée, pour -2,4 millions de F de charges. Cette convention signée il y a peu fait passer le montant inscrit au projet de budget à 8 millions de F contre 10,4 millions de F précédemment.

Un député aimerait plus de détails sur cet accord pour le réseau routier de la Ville de Genève et ne voit pas pourquoi le canton doit encore verser cet argent à la Ville.

M. Fiumelli explique que le canton paie pour l'ensemble des routes cantonales. L'ensemble des routes sur la Ville sont qualifiées de routes communales, même si certaines ne le sont pas vraiment. La loi sur les routes prévoit une subvention. C'est également pour cela qu'il y avait ensuite eu un problème avec la Confédération qui ne voulait historiquement pas verser directement de l'argent aux communes et passait par le canton. Le canton prévoit donc des frais de compensation, par exemple pour la police. Ces écritures comptables n'avaient pas beaucoup de sens et ont été annulées. Il n'y a maintenant plus que ce dédommagement pour que la Ville entretienne les routes cantonales qui sont communales selon la loi sur les routes.

M. Fornallaz poursuit en expliquant qu'il y a une baisse de -1,7 million de F de charges pour la fondation de prévoyance des TPG suite au rejet par le Tribunal fédéral en septembre 2023 du recours déposé par la fondation en lien avec sa recapitalisation. Il y a enfin une charge supplémentaire dans le cadre du plan de continuité des activités pour +1,6 million de F de charges. On peut réunir enfin trois amendements en lien avec l'assurance-maladie pour

-1,9 million de F de charges. Dans le projet de budget 2024, une bonne partie des coûts avaient déjà été pris en considération. Cependant, suite à la hausse des primes d'assurance, les subsides ont été augmentés de +4,8 millions de F, les charges pour la couverture des créances des assureurs ont été baissées de -1,4 million de F et les contributions fédérales aux subsides ont augmenté de +5, 2 millions de F. Il y a également trois amendements relatifs à l'indexation des prestations sociales pour +5,5 millions de F de charges suite à la hausse des prix de pension dans les EMS (+2,7 millions de F de charges) et dans les EPH (+1,8 million de F de charges) ainsi qu'à l'augmentation de l'effet de l'indexation des prestations d'allocations familiales pour personnes non actives (+1,1 million de F de charges).

Une députée demande si ces augmentations vont permettre d'augmenter le nombre de personnes qui vont avoir accès aux subsides d'assurance-maladie.

Mme Fontanet répond qu'il ne s'agit pas d'une augmentation des subsides octroyés à chaque personne, mais bien du lien avec l'augmentation des primes d'assurance qui fait qu'il va falloir verser un subside à plus de personnes. Il ne s'agit pas d'un choix politique d'augmenter les montants des subsides, mais, au vu de l'augmentation, plus de personnes seront touchées et, respectivement, les montants seront plus importants au vu de cette augmentation.

M. Fornallaz poursuit sur les modalités du vote des amendements. Pour rappel, si les amendements budgétaires ont des effets sur le résultat, les amendements techniques sont des corrections entre natures de charges ou programmes, souvent en lien avec des erreurs dans la saisie du budget. Ces amendements n'ont donc pas d'effet sur le total des charges et des revenus et sur le résultat. Depuis plusieurs années, la commission des finances fait le choix d'examiner les amendements techniques par un vote unique. Concernant la marge de manœuvre des députés, l'art. 97 de la constitution stipule que le Grand Conseil ne peut dépasser la somme totale des dépenses inscrites dans le projet qui lui est soumis sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne peut par ailleurs pas être considéré comme une couverture financière. Le tableau remis aux députés et qui se retrouve en page 14 de la présentation explique les différents cas de figure. Tous les amendements qui concernent des revenus n'ont pas d'incidence et ne modifient pas la marge à disposition des députés. Pour ce qui est des cas qui permettent de contribuer à la marge des députés, le Conseil d'Etat peut proposer une baisse de charges sans contrepartie et qui serait adoptée par la commission. Par exemple, le Conseil d'Etat propose une modification qui baisse les charges de 200 000 F sur les taux de cotisation. Si la commission accepte cet amendement, elle disposera d'une marge de 200 000 F pour augmenter les charges par rapport à cet amendement. Si le Conseil d'Etat propose un amendement avec

une baisse et une augmentation de charges liées mécaniquement, en déplaçant par exemple une charge d'un programme à un autre, cela ne rentre pas dans la marge des députés. En revanche, si le Conseil d'Etat propose une baisse des charges et une augmentation des revenus pour un même amendement, ou s'il propose une baisse des charges et une baisse des revenus (tant que l'une n'est pas liée à l'autre), cela s'ajoute alors à la marge des députés. Par exemple, si la Confédération verse un montant à travers un revenu qui est redistribué à travers des charges, si on baisse les revenus et les charges en même temps de manière mécanique, ce montant ne rentre pas dans la marge à disposition. Les règles sont les mêmes pour les amendements des députés. S'il y a une augmentation des dépenses, cette augmentation vient diminuer la marge acquise. Les députés peuvent retrouver en page 15 tous les amendements qui viennent contribuer à leur marge, qui pourrait se monter en cas d'acceptation à 11,6 millions de F.

Une députée revient sur l'amendement en lien avec l'indexation des prestations sociales et demande quelle est la hausse des prix de pension en EMS et en EPH.

M. Fiuemelli répond que, dans les EMS, le prix à la charge des résidents est indexé sur la base d'un taux de 2%, avec pour effet une augmentation moyenne des prix de pension de 4,7 F par jour, soit une hausse de 1716 F par an.

M. Miceli poursuit sur les revenus fiscaux. Comme cela a déjà été annoncé par M. Fornallaz, il y a un recours contre la LEFI. Le projet de budget prévoyait un montant qui péjorait les recettes de -83,6 millions de F, notamment sur l'impôt sur la fortune, l'impôt immobilier et l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers. Compte tenu de ce recours, la baisse n'aura plus lieu en 2024 et l'Etat maintient ces recettes dans le projet de budget. D'autre part, un amendement technique concerne les amendes fiscales. Lors de la présentation du projet de budget en septembre, les amendes étaient enregistrées avec les revenus fiscaux. A partir du budget 2024, les amendes fiscales seront enregistrées avec toutes les autres amendes en nature 427, ce qui représente un transfert neutre de revenus (+58 millions de F).

La page 19 part du projet de budget 2024 et présente les impacts des amendements. Le recours LEFI a donc un impact de +64 millions de F sur les personnes physiques et +20 millions de F sur les autres impôts, dont +30 millions de F sur l'impôt immobilier complémentaire et -10 millions de F sur l'IBGI. Les amendes fiscales représentent une baisse de -58 millions de F, dont -47 millions de F pour les personnes physiques et -11 millions de F pour les personnes morales. Ces 58 millions de F ne disparaissent pas et vont s'ajouter sur la nature des amendes. Au niveau des mises à jour des estimations,

on constate +139 millions de F, dont +41 millions de F pour les personnes physiques, +63 millions de F pour les personnes morales, +29 millions de F pour la part cantonale à l'IFD et +5 millions de F pour les autres impôts.

Dans le détail des différents impôts, pour les personnes physiques, l'impôt cantonal sur le revenu ne fait pas l'objet de modifications avec les amendements. Le taux de croissance du PIB suisse réel a été maintenu inchangé. En revanche, il y a eu des informations sur certains groupes de contribuables qui font qu'il y a un rehaussement des impôts pour le revenu. Pour l'impôt sur la fortune, il y a également une réévaluation positive. Il y a également une amélioration positive des hypothèses de croissance de l'impôt sur la fortune pour 2023. Le recours contre la LEFI fait que l'on a 64 millions de F supplémentaires sur l'impôt sur la fortune. L'ensemble de ces considérations font que l'on va avoir un montant plus important pour les personnes physiques. Tout cela est illustré dans le graphique en page 21. On voit comment la base 2022 s'est transformée entre le projet de budget et les amendements avec 20 millions de F en plus. Ces 20 millions de F vont se retrouver sur toutes les années intermédiaires pour arriver jusqu'en 2024 où la différence est plus importante, ce qui est dû au recours contre la LEFI, qui est en partie compensée par le transfert des amendes vers la nature des amendes.

Au niveau des personnes morales, sur la base qui sert de point de départ pour faire l'estimation pour projeter sur les années qui suivent, on voit une nette amélioration sur 2022, surtout pour le commerce international. Il y a une très nette amélioration des hypothèses de croissance pour 2023. On avait dans le projet de budget une baisse estimée de -21,6%, qui est revue à la hausse avec les amendements 2024 à -124,4%. En revanche, l'amélioration pour 2023 est compensée par une détérioration des hypothèses pour 2024. Le résultat final sera quand même un supplément. La page 23 présente les hypothèses de croissance avant les amendements pour toutes les branches. On avait pour le commerce international une forte baisse. 2022 était une année exceptionnelle pour l'ensemble des secteurs économiques, tandis que 2023 a vu une baisse des impôts sur le bénéfice. Dans le projet de budget, on prévoyait tout de même une croissance sur 2024. Au total, sur la dernière ligne, on retrouve cette baisse de -21,6%. Avec les amendements, les taux de croissance pour 2023 se sont améliorés pour la quasi-totalité des branches économiques, avec comme résultante un taux de croissance global désormais évalué à 12,4%. En contrepartie, l'impôt pour 2024 qui devait être à la hausse sera plutôt à la baisse compte tenu des informations issues du questionnaire aux entreprises de septembre. Les seuls secteurs en croissance sont ceux de l'horlogerie et de la finance. Pour le commerce international, les taux de croissance négatifs sont fortement à mettre en relation avec le niveau très exceptionnel que l'on a sur

l'année 2022. La page 25 présente la question des montants. La colonne intermédiaire présente les montants qui résultent des nouveaux questionnaires, les écarts étant indiqués dans la dernière colonne. Avec ces amendements, on a un supplément sur l'impôt cantonal sur le bénéfice de +55 millions de F, notamment dans le secteur de l'horlogerie, de la finance et du commerce international. Il y a des branches qui ont des pertes, mais la hausse globale est de 55 millions de F. La page 26 présente le même résultat de manière graphique. La base de 2022 a été largement améliorée. On avait déjà cette notion en 2022, qui était une année extraordinaire. Les informations continuent d'arriver avec les dossiers 2022 qui arrivent à la disposition de l'AFC, ainsi que les réponses données dans le cadre du questionnaire de septembre. On voit encore que cette base s'améliore. Sur la base 2022, il y a +75 millions de F. Sur l'année intermédiaire 2023, dans le cadre du projet de budget, les amendements rajoutent 245 millions de F supplémentaires. On le verra probablement aussi dans le bouclement des comptes 2023. Pour 2024, l'ensemble des hypothèses indiquent que l'on arriverait à un supplément de 52 millions de F pour 2023.

M. Miceli termine avec la part cantonale à l'IFD, qui connaît les mêmes considérations pour les personnes physiques et morales. Sur les autres impôts, l'essentiel des amendements est à mettre en relation avec la LEFI. Il y a +30 millions de F sur l'impôt immobilier complémentaire et +10 millions de F sur l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers. Il y a également +5 millions de F pour l'impôt immobilier complémentaire à mettre en relation avec la mise à jour des taux de capitalisation des immeubles loués.

M. Fornallaz poursuit sur les amendements sur les investissements. L'annexe 4 présente les amendements liés aux investissements, principalement pour l'OCSIN. Il y a 16 objets amendés pour un montant de -31,2 millions de F, principalement en raison de l'avancement des projets et de la capacité à les réaliser. Deux autres amendements concernent le décalage du projet de nouveau stand de tir (-3 millions de F) et l'ajout d'un projet informatique pour la dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière (+2,4 millions de F). Le total des investissements nets au projet de budget 2024 se monte à 729 millions de F. Il est réduit de -32,7 millions de F pour passer à 696,3 millions de F.

Examen des questions transversales posées dans le cadre de l'examen du projet de budget 2024

Audition

- ***Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat/DF***
- ***M. Yves Fornallaz, directeur du budget/DF***
- ***M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint/DF***
- ***M. Marco Cuocolo, conseiller financier/DGFE***

Une députée demande si tout le monde a tenu compte du même ratio concernant les congés longue durée.

Mme Fontanet répond que, pour l'OPE, on parle de congé longue durée à partir de X jours et tous les services appliquent la même politique.

La députée demande si l'Etat touche des indemnités pour ces absences.

Mme Fontanet répond que l'Etat n'a pas d'assurance externe, et c'est donc l'Etat qui paie. Il n'y a pas d'allocation perte de gains, et l'Etat reçoit seulement des montants pour le congé maternité, qui ne fait pas partie du taux d'absence.

Un député revient sur le programme M01 et constate que le tome I du budget présente des montants non connus à ce jour pour 351 000 F. Il aimerait une explication sur ces montants.

M. Fiuemelli répond que si, dans le tableau des subventions, la plupart des lignes sont allouées à des entités précises, pour d'autres, le département en question sait déjà ce qu'il veut faire avec ce montant, mais n'a pas encore à déterminer à qui il confiera le mandat et pour quelle subvention. Ces informations se retrouveront dans les comptes et prendront alors tout leur sens.

Une députée revient sur la question 5 et demande si la réponse du Conseil d'Etat concerne uniquement le personnel du DF ou tout le personnel de l'Etat.

M. Fiumelli indique que la réponse concerne tout le personnel de l'Etat.

La députée remercie l'administration de cette réponse et demande s'il y aura un budget spécifique pour former le personnel de l'administration ou tout du moins le sensibiliser par des actions. On voit que les HUG sont allés dans ce sens par un plan d'action avec des actions, de la formation et de la sensibilisation tant pour accueillir le public que des collaborateurs.

Mme Fontanet rappelle que les HUG sont particulièrement concernés puisqu'ils soignent des gens qui n'étaient pas forcément accueillis correctement jusqu'ici. Il y a désormais un infirmier chargé d'accueillir ces personnes, qui passe également dans l'hôpital pour rappeler les bons comportements et aider les soignants à faire face à ce public. Il n'est pas prévu d'avoir de telles actions en tant que telles au sein de l'Etat. En revanche, il y a

une attention toute particulière dans les départements qui sont en contact direct avec les usagers sur la façon d'accueillir une personne handicapée. Il s'agit donc d'une attitude prônée, mais il n'y a pas de budget prévu.

Un député revient sur le tableau de la page 6 qui présente les ETP d'information et de communication. On voit qu'au DIP, il y a 25 personnes concernées, dont 4 en classe 25, 6 en classe 20, 1 en classe 19 et 13 en classe 18. Tout cela ne représentant que 8,9 ETP, cela veut donc dire que ces personnes ne sont pas à temps plein sur des activités de communication.

M. Fiumelli répond que les départements ont entendu la demande précise et ont fourni le détail de toutes les personnes qui font de la communication d'une manière ou d'une autre. On peut donc comprendre que certaines personnes n'ont peut-être que 10% de leur activité pour faire de la communication, qui est peut-être par exemple de la communication interne.

Le député remercie les départements d'avoir pris en compte ce questionnement et note qu'il est intéressant de voir que beaucoup de personnes font de la communication, mais que cela ne se traduit pas forcément en ETP plein. La page 11 présente le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève et le député s'étonne de voir que seulement 35% des achats de la CCA sont réalisés à Genève, même si les chiffres sont rassurants pour le reste.

M. Béguet précise que la CCA lance énormément d'appels d'offres pour des quantités importantes, notamment pour du matériel de bureau. Nombre de fournisseurs ont leurs sièges en Suisse alémanique et ce sont souvent eux qui remportent les appels d'offres. La CCA s'adresse peu à des entreprises locales, si ce n'est par exemple pour des véhicules que l'on peut trouver à Genève pour autant que la succursale soit sur le canton.

M. Fiumelli rappelle que, du fait de la nature urbaine du canton, de sa taille et de son orientation vers une économie de services, il est difficile de trouver le tissu d'entreprises nécessaires pour procéder à 100% des achats.

Mme Fontanet rappelle que la proximité est toujours prise en compte, mais les règles des appels d'offres font que cela ne peut pas toujours être le critère déterminant.

Le député revient sur les taux relativement élevés d'absences. Si certains sont déjà connus, notamment à l'office des poursuites ou à l'office de la détention, il s'étonne cependant de voir un taux d'absences de 12% à l'office cantonal de l'énergie ou de 9% au secrétariat général du DCS.

Mme Fontanet répond que l'on connaît bien ce problème des absences dans différents services. C'est sous cet angle que le Conseil d'Etat a lancé son plan de lutte contre l'absence. Sur le DCS, il faudrait pouvoir préciser quelles sont les entités qui composent le secrétariat général. Typiquement, le secrétariat

général du DF ne comporte pas que les secrétaires généraux adjoints et les collaborateurs qui les assistent, mais également la DOSIL qui gère l'informatique de l'AFC et de l'office des poursuites. Il est donc difficile de parler du secrétariat général du DCS sans savoir quelles sont les entités qui le composent. Le périmètre peut être beaucoup plus large et varier selon l'organigramme. Le taux d'absences à l'office des poursuites est effectivement trop élevé. Le département a déjà tenté de faire des efforts, mais il reste beaucoup d'absences longue durée pour des personnes malades. Un plan a été mis en place pour s'occuper des présents et essayer de faire revenir les absents. Auparavant, on ne pouvait avoir que les taux sur les douze mois glissants et on voyait peu les effets des mesures, puisque l'on restait péjoré par le taux d'absence du onzième mois d'avant. Désormais, il est possible de suivre l'absence mensuelle. Cela permet surtout quand on met en place un programme spécifique d'avoir des analyses sur le climat de travail ou d'autres éléments. Cependant, le taux d'absence reste encore trop important à l'office des poursuites.

Un député revient sur ces 351 000 F versés à l'aveugle, il trouve cela très dérangeant. Il se demande s'il ne serait pas plutôt possible de revenir avec des crédits supplémentaires. Il s'agit certes de petits montants, mais il est essentiel de pouvoir savoir à quoi sont alloués les montants d'un budget. Il faut pouvoir justifier chaque dépense. Le député demande également quelles seraient les conséquences d'un amendement supprimant cette somme.

Mme Fontanet rappelle qu'un projet de budget est une autorisation de dépense. Il est évident que le Grand Conseil a un rôle politique, en votant ou non le budget et en faisant des amendements. Cependant, lorsque l'on établit un projet de budget, on ne peut pas encore savoir qui l'on va mandater, notamment quand on parle de petits montants. Une entreprise privée connaît le même problème et ne sait pas non plus à qui elle va donner un mandat, même si elle sait qu'elle va avoir des dépenses, par exemple en matière d'avis de droit ou d'entreprises faisant de la dépollution. On ne peut pas tout savoir avant, raison pour laquelle il y a des éléments qui ne sont pas encore connus. Si on pense que le Conseil d'Etat doit d'ores et déjà définir qui seront les mandataires, il ne s'agit plus d'une autorisation de dépense puisque l'on est déjà dans la définition des mandats. Cela n'est juste pas réaliste dans la gestion d'une entité aussi grande que l'Etat de Genève. D'autre part, on ne parle pas de 100 millions de F inconnus, mais de 350 000 F.

M. Fiumelli précise que le total de ces rubriques inconnues se monte à 37 millions de F. Par ailleurs, il existe une rubrique de 150 millions de F uniquement nommée « EMS », alors que le projet de budget devait auparavant indiquer le détail de la répartition EMS par EMS. Il existe également une

enveloppe globale pour les prestations hospitalières de 475 millions de F, pour laquelle on ne sait pas quel pourcentage de ce montant ira aux HUG ou aux cliniques privées. Il y a quand même un certain nombre de choses qui sont validées, qui sont des autorisations de dépenses et qui ne sont pas encore précisément allouées. Dans les comptes, les députés verront très bien ce que le département aura fait avec ces montants.

PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBu-2024) (D 3 70)

Mme Fontanet explique que le Conseil d'Etat a pu prendre connaissance des différents amendements présentés par les députés et en a aussi fait prendre connaissance à ses services. Il a pu constater que, malheureusement, il subsiste une incompréhension et une problématique importante avec une partie des amendements déposés par la droite élargie. Il faut rappeler les différentes bases légales que sont l'art. 28, al. 3 de la LGAF et l'art. 18 du RPCFB, qui est le règlement d'application de la LGAF. Ces articles prévoient et rappellent que le budget est présenté par programme et par nature à deux positions, et qu'il est voté par politique publique et par programme. Cela signifie que les amendements formulés par les députés doivent être faits par programme et par nature à deux positions. Il n'est pas possible de déposer des amendements sur des définitions aussi précises que cela a été fait. Le Conseil d'Etat a reçu des demandes de coupes de 27 millions de F pour les dépenses générales, réparties sur des sous-rubriques qui présentent des augmentations. On ne parle donc pas que de la ligne 31, mais de la ligne 3103, 3104 ou 3105. Selon le Conseil d'Etat, cela ne correspond pas aux prérogatives du Grand Conseil. On rentre ici dans le détail et l'organisation des départements, éléments pour lesquels seul le Conseil d'Etat est compétent pour transférer comme il le veut les éléments d'une position à quatre chiffres vers une autre. Le parlement n'est en revanche pas compétent pour ces natures plus détaillées, et accepter qu'il vote ces amendements pourrait relever de la cogestion. Cependant, le Grand Conseil est évidemment compétent pour dire dans quel programme il veut des coupes. En l'espèce, le problème de cette baisse de 27 millions de F pose problème.

Mme Fontanet explique que les députés demandent par exemple de réduire à l'OCSIN l'ensemble des montants affectés à la location de licences. L'effet de cela est que Mme Kast ne pourra plus faire fonctionner les machines. Il a pourtant été expliqué à la commission qu'il n'y a plus d'achats glissants et que l'OCSIN effectue maintenant des locations pour des questions d'économies. Un autre exemple est celui de la proposition de supprimer des postes qui sont financés par la Confédération, notamment dans la politique M. Or, la suppression de ces postes est susceptible d'avoir pour effet un désengagement

de la Confédération. Il faudrait que le magistrat puisse venir en parler à la commission pour expliquer l'effet de cette potentielle suppression de postes. Il en va de même pour la politique K où les députés proposent de supprimer des postes liés à des transferts neutres. Il s'agit justement d'un département qui a fait des efforts pour faire des transferts neutres et pour qui on supprime les postes liés à ces transferts neutres. C'est pour cela que le Conseil d'Etat demande à pouvoir être reçu pour échanger sur ces différentes questions qui sont de la plus haute importance par rapport aux effets qu'elles pourront avoir. Les députés peuvent être assurés que le Conseil d'Etat respecte pleinement les compétences du Grand Conseil, mais ce dernier aimerait vraiment pouvoir proposer d'autres pistes qui permettront d'arriver aux mêmes effets financiers. La conseillère d'Etat souligne que le même problème s'était posé l'année dernière quand une majorité de la commission avait décidé de faire des arbitrages toute seule et avait envoyé une liste avec des suppressions de postes sans que le Conseil d'Etat puisse s'expliquer. Au vu de l'ampleur de ce qui est demandé cette année, et au vu de la majorité de la commission qui semble soutenir ces demandes, il est essentiel de pouvoir se déterminer. Le Conseil d'Etat n'a pas encore examiné les demandes de suppression très importantes proposées par l'UDC.

M. Fornallaz rappelle que les amendements présentés ici sont présentés au niveau global Etat. Or, pour présenter des amendements transversaux, il faut une règle claire et non interprétable pour l'appliquer. Une réduction linéaire est par exemple quelque chose de clair et mécanique. Les montants pris en considération sont des montants globaux pour l'Etat qui cumulent des diminutions et des augmentations. Il y a également des transferts techniques entre ces natures qui faussent le montant présenté au niveau global. Il est clair qu'aujourd'hui, il ne serait pas techniquement possible d'appliquer un amendement fait à ce niveau puisqu'il n'y a pas de règle claire et uniforme pour l'appliquer.

Un député est très étonné par les propos qu'il entend. Concrètement, le Conseil d'Etat dit que l'on ne peut pas voter en quatre positions alors que c'est exactement ce qu'a proposé le député dans ses amendements au projet de budget 2023. Personne ne lui avait alors indiqué cela et il trouve que c'est absolument inadmissible. Personne ne lui avait dit que cet amendement n'était pas correct, peut-être parce que le Conseil d'Etat savait qu'il n'y avait pas de majorité pour le voter. Cet amendement exact a été proposé l'année passée à la commission des finances puis en plénière, sans aucune opposition des départements. L'explication est de dire que le budget est présenté en deux natures, et non pas que le Grand Conseil doit ensuite le voter en deux natures. Il n'est en aucun cas dit dans la loi que les députés ne peuvent pas faire

d'amendements en quatre positions. Concrètement, que ferait l'Etat si la commission vote en quatre positions, par exemple sur la 3102 ?

Mme Fontanet répond qu'il ne serait pas possible de l'appliquer directement comme le veulent les députés et il faudrait l'appliquer sur la nature 31, de façon transversale.

Le député trouve absolument hallucinant d'apprendre tout cela et ne trouve vraiment pas cela correct. Il maintiendra ses amendements à quatre positions et l'Etat pourra les appliquer comme il voudra. Il considèrera cependant par la suite que le Conseil d'Etat n'aura pas appliqué les décisions du Grand Conseil. Il est hallucinant d'apprendre cela aujourd'hui alors que, l'année passée, le groupe PLR a présenté les mêmes demandes alors qu'elles sont visiblement illégales. Concernant les différents postes, il faut rappeler que le Grand Conseil est un parlement de milice. La commission a entendu les différents départements, et le député a questionné les départements sur ces différents postes pour savoir s'ils étaient justifiés ou non et a pu obtenir des réponses. Une partie des députés s'est réunie et a décidé de procéder à des arbitrages compte tenu des réponses obtenues. Cela a permis de maintenir certains postes et d'en abandonner d'autres qui n'ont pas convaincu. Concernant la politique M, lorsqu'on lit le procès-verbal de la sous-commission, il n'est pas forcément indiqué que ces postes seront compensés par ailleurs. Le député écoute cependant volontiers le département sur ce point. Un député PLR avait dit quelque chose de très juste lors de la précédente séance, à savoir que laisser passer une semaine entre le deuxième et le troisième débat permettra au département de faire des calculs pour savoir où l'on est ainsi qu'aux autres départements de revenir ici. Les députés n'ont pas la science infuse et veulent bien admettre qu'ils ont mal compris certaines explications sur des postes qui pourraient en fait s'avérer essentiels. S'il est possible d'expliquer que d'autres postes sont moins essentiels, le député n'est pas fermé à revenir sur les propositions. Il ne voudrait pas que l'on dise ici que les députés ont joué aux dés ; ces derniers ont au contraire écouté en commission et en sous-commission les départements. Les membres de la commission ont fait leur travail, en conséquence de quoi ils ont retenu que certains postes n'étaient pas nécessaires et qu'il fallait les couper. Il ne faudrait donc pas interpréter les choses différemment. Les départements sont les bienvenus pour venir donner des explications, mais la commission des finances doit aussi pouvoir jouer son rôle. Il trouve à nouveau hallucinant d'entendre que ces amendements ne sont pas valides alors qu'ils semblaient l'être l'année dernière. Les amendements sont donc maintenus.

Mme Fontanet intervient pour donner un exemple sur l'un des amendements de la droite élargie, à savoir le maintien de la nature 3105 au montant du budget

2023. La conseillère d'Etat informe la commission que cette nature comprend notamment l'augmentation de la nourriture des détenus en raison de l'inflation des prix, pour environ 850 000 F. La différence entre les 850 000 F et le million de F correspond à des foyers du DIP. C'est donc précisément pour cela que le Conseil d'Etat déconseille de se baser sur ces natures à quatre positions. Il ne s'agit pas de demander au parlement de faire ce que le gouvernement veut, mais il faut avoir une vision sur tout ce que cela représente. Le Conseil d'Etat se refuse à imaginer que cela corresponde à la volonté des députés.

Un député n'est pas totalement d'accord avec les propos de son collègue de parti et relativise un peu plus. Il ne s'agit pas de la première fois que ce type de discussions a lieu, notamment parce que l'on parle ici en postes alors que l'on ne devrait jamais parler de postes. Le Grand Conseil a uniquement des compétences en matière de francs. Le député propose donc une première motion d'ordre pour que tous les amendements à quatre positions reviennent à deux positions pour respecter la forme et l'esprit voulu par les commissaires. Le Conseil d'Etat conservera la marge qui est la sienne et le Grand Conseil aura donné ses indications. Avec un peu de recul, le député est assez sidéré par le déroulement de ces travaux budgétaires. Les députés ont posé très peu de questions, si ce n'est pour des entités qui ne présentaient aucun changement, comme la Cour des comptes ou le SGGC. La commission s'est montrée peu engagée, à l'instar du Conseil d'Etat. Le gouvernement n'est pas venu convaincre sur ce budget et n'est pas allé chercher une majorité. Le député s'en est véritablement étonné et c'est dans cet esprit qu'il a demandé de faire attention en votant d'abord le 2e débat avant de faire le 3e débat ultérieurement. Cela dit, il y a tout de même des limites à la discussion. Le député aimerait citer trois exemples, un à gauche, un au centre et un à droite. Il y a quelques années, il avait été décidé qu'il y avait un peu trop de postes qui accompagnaient les magistrats au PJ et une majorité assez large au Grand Conseil avait obtenu de supprimer quelques postes, soit environ 3 nouveaux ETP. Le parlement avait voté en exprimant cela en deux positions. Or, le magistrat PLR chargé du PJ avait considéré que les députés n'avaient pas réfléchi de façon adéquate et qu'il avait besoin de ces trois personnes. Ces personnes ont donc été engagées au dépit de l'engagement de stagiaires et du montant de la formation continue pour l'année. Un autre exemple est celui de 35 postes à l'AFC lorsque le DF était dirigé par Le Centre. Il avait alors été dit que ces postes seraient des auxiliaires et que l'on en aurait plus besoin ensuite. Or, ces postes sont toujours là et ont été engagés de façon pérenne depuis. Enfin, un autre exemple est celui du DIP. Des postes avaient été supprimés et la précédente magistrate avait déclaré en plénière que, si cet amendement était voté, elle serait obligée de licencier un certain nombre de postes au sein du

département. Cela avait énormément fâché le député qui avait considéré ces propos comme un mensonge et une menace qui ne serait pas mise à exécution. Au final, le département a tout de même engagé des gens, mais au lieu de les engager au mois de mars, ils ont été engagés en juin et le département s'est arrangé avec les aspects budgétaires en faisant un report sur le budget de l'année suivante en francs. Aucun enseignant et employé du DIP n'a été renvoyé quand bien même cet amendement a été voté. Le député pense que chacun doit rester dans son rôle, avec un rapport de force sur la vision que l'on veut donner au budget. Il est particulièrement sidéré par la liste des mandats qui a été fournie. Le magistrat LJS a par la suite informé que la seule démarche qu'il allait faire dans son département allait être de demander aux services de justifier ces mandats. Cette simple demande a permis de baisser le nombre de mandats présentés, faisant passer les dépenses de 2 à 6 millions de F. Le député a parfois envie de dire qu'il y en a un peu trop. Quand on parcourt cette liste, on voit que, pour deux départements, voire trois, un certain nombre de mandats ne sont pas justifiés. Si on baisse un peu cette ligne 31, s'il y a des exceptions ou des besoins particuliers, les départements reviendront avec des crédits supplémentaires qui sont de toute façon toujours votés. Il va falloir couper et le Conseil d'Etat aura la possibilité de faire des contre-propositions entre le 2e et le 3e débat sur les amendements et de faire tout cela en bonne intelligence. Si cela n'est pas possible, il restera encore quelques semaines jusqu'à la plénière où les amendements sont toujours possibles. Il y a aujourd'hui une majorité de droite qui dit que l'on dépense beaucoup trop et qui propose quelques modestes amendements à cinq chiffres. Le Conseil d'Etat aura de toute façon ensuite la latitude pour faire ce qu'il veut sur les montants.

Un député est aussi un peu surpris des propos tenus précédemment. Le groupe PLR a fait des amendements à quatre positions l'année dernière et tous ont été refusés, sauf quelques-uns. Personne n'était alors venu dire que cela n'était pas possible. Le député rappelle que la liste complète des ETP n'existait pas avant. Les députés s'en plaignaient et ils ont maintenant eu cette liste qui permet de dire au Conseil d'Etat où la commission veut couper. Or, on dit maintenant qu'il ne faut pas être précis. Il faut bien rappeler que, depuis des années, il n'y a jamais eu de réaffectations de postes, ce qui mène aujourd'hui à cette situation. Les réaffectations n'existent juste pas et la majorité de gauche était toujours prête à voter les budgets. Même lorsqu'il n'y a pas eu de budget, les crédits supplémentaires sont venus rattraper les douzièmes. Cette année, il semblerait qu'il y ait une majorité pour voter ces coupes. Tout d'un coup, c'est la panique et il n'est plus possible de faire des amendements à quatre positions. Il serait donc possible de dire au Conseil d'Etat qu'il faut faire x diminutions sur la nature 31 et le laisser procéder aux arbitrages. Cependant, cela revient à

laisser le choix politique au gouvernement, sans l'appréciation des députés. Or, ils ne sont pas d'accord avec un certain nombre de postes. Les députés proposent de voter en deuxième débat comme cela est prévu dans leurs amendements, et le gouvernement pourra revenir la semaine prochaine avec un calcul par politique publique pour voter de nouveaux amendements qui soient cohérents. Il faut que la commission dise ce qu'elle veut, que l'administration le mette en forme et que la commission puisse voter à nouveau la semaine prochaine. Une autre option serait de voter à deux positions, mais cela serait contraire à ce qui a été dit pendant des années, à savoir qu'il fallait indiquer où il fallait couper.

M. Fornallaz rappelle qu'il faut distinguer les deux amendements principaux présentés en natures 30 et 31. Les amendements qui sont présentés en postes sur des francs concernent des charges de personnel. Cet amendement est identifié par programme, avec un montant en francs et peut être appliqué comme cela. Il y a bien une nature à deux positions et un programme défini. En revanche, il revient au Conseil d'Etat de mettre en application dans sa gestion comment il va appliquer cet amendement. Le détail des postes permet à la commission d'avoir les informations sur la manière dont elle peut mesurer les amendements qu'elle veut appliquer. Quelque part, l'amendement sur les charges de personnel a des conséquences, mais ne pose techniquement pas de problème. L'amendement sur la nature 31 est justifié par des natures à quatre positions, mais devra tout de même être appliqué à la nature 3. La liste des amendements a toujours été présentée au parlement en nature à deux positions. Si elle a pu être verbalisée à quatre positions certaines années, il n'en reste pas moins que toutes les demandes du Conseil d'Etat sont toujours formulées à deux positions, que ce soit pour la gestion ou les crédits. Un député a donné une solution pour régler le problème. S'il s'agit d'un amendement transversal, la question qui se pose est comment le Conseil d'Etat doit appliquer cet amendement. A ce stade, il n'y a pas de règle et donc soit cet amendement est distribué au niveau des programmes, soit cet amendement doit être appliqué avec une règle.

Le député rappelle que l'on en arrive à cette situation parce qu'il y a des augmentations qui ne paraissent pas justifiées à la commission. On ne peut que se questionner quand on voit les honoraires de conseillers externes passer de 53 millions de F dans les comptes à 2020 à 90 millions de F dans le projet de budget 2024.

Mme Fontanet explique que cette augmentation est liée aux mandats pour les tutelles et les curatelles. Cela rentre dans la nouvelle politique du DCS face au manque de tuteurs pour toutes les personnes qui en ont besoin. Les délais d'attente sont de plus en plus longs et trop de personnes sous curatelle de

l'Hospice général se sont retrouvées sans accès à leurs comptes. La solution trouvée, plutôt que d'engager 100 personnes pour reprendre tous ces cas, en collaboration avec le PJ, est de traiter cela par le biais de mandats qui devront être validés par le PJ. Cette politique représente certes une augmentation, mais il s'agit d'un besoin et cette manière de faire permet d'éviter des postes. Le Conseil d'Etat comprend que les députés considèrent qu'il y a trop d'argent dépensé, mais cette dépense est absolument nécessaire.

Le député estime que le vrai problème est qu'il faut faire des choix politiques et que les députés n'ont pas les moyens de les faire. Le Conseil d'Etat ne les fait pas non plus et ne propose jamais explicitement de réaffectations. La seule chose que voient continuellement les députés c'est une augmentation du budget, et il devient difficilement audible d'arriver à un budget de 11 milliards de F aux comptes pour une population de 500 000 personnes. La crainte des députés est que le réveil soit très difficile, notamment quand il faudra couper dans des postes essentiels. Il y a chaque année des surprises fiscales, mais le député est convaincu qu'il y aura un problème un jour et que, si ce problème n'est pas réglé maintenant par des prises de position au niveau des postes, cela sera catastrophique. Venir avec 900 postes sur le grand Etat pose un vrai problème.

Mme Fontanet rappelle que le Conseil d'Etat sait bien tout cela. Il a rencontré chacun des groupes pour savoir ce qui était attendu et a rapidement compris que le budget ne passerait pas la rampe de la majorité de la commission. Le budget a fait l'objet d'un vote de consensus comme un gouvernement sur un projet de budget. Aujourd'hui, les députés ont le droit de dire qu'il faut 177 postes de moins, mais il faut pouvoir l'indiquer aux départements pour qu'ils puissent dire quels seraient les choix les plus judicieux.

Un député trouve également qu'il y a eu très peu de questions posées en commission. Le président du Conseil d'Etat est même sorti en toute urgence d'une rencontre protocolaire pour n'avoir au final aucune question. Or, deux semaines après, des députés formulent des propositions de coupes dans tous les départements sans manifestement savoir exactement sur quoi elles portent. Très peu de questions ont été posées sur l'utilité des postes et ces coupes sont maintenant faites à l'aveugle. La majorité de droite est très claire, cependant, on parle ici de supprimer des postes d'enseignants, de psychomotriciens, de psychologues, d'inspecteurs, d'ingénieurs, de médecins adjoints. A un moment donné, on peut dire que l'on coupe un certain nombre de postes, mais il aurait fallu un début politique avec la personne en charge. Quand Mme Hiltpold est venue présenter ces postes, le député lui a demandé si tous ces postes étaient nécessaires, ce que la magistrate a confirmé. Il est donc intéressant de voir que

le groupe PLR ne soutient pas sa propre conseillère d'Etat sur ces postes. Au niveau des amendements du groupe UDC, le député rappelle que ce n'est pas parce que l'on coupe plus de 30 millions de F à l'Hospice général sur le fonctionnement qu'il n'y aura plus de requérants d'asile demain à Genève. L'Hospice ne pourra plus gérer et ces gens ne pourront pas être accueillis correctement. Ces coupes dans les francs et dans les postes vont à l'encontre de ce qu'ont toujours voulu les partis. De manière générale, le député se souvient que Mme Fontanet, lors de la campagne, a maintes fois répété que l'Etat était trop gras et que le canton coûtait trop cher. Or, suite aux élections, si les partis mettent en pratique ce qu'ils avaient dit durant la campagne, les conseillères d'Etat PLR n'abondent plus dans le sens de ces coupes. Il est assez intéressant de voir qu'il est plus facile de faire campagne et de faire des coupes à l'aveugle plutôt que de gérer des départements.

Mme Fontanet rappelle qu'elle représente le Conseil d'Etat. Elle n'a jamais dit qu'il ne fallait pas couper dans les postes, mais bien qu'il y a un problème de mise en place et en perspective de la coupe transversale telle que définie. Sur les postes, après en avoir discuté avec le Conseil d'Etat, il a un problème avec ces postes nommément supprimés, dont certains sont autofinancés et pour lesquels on pourrait perdre les aides fédérales. Mme Fontanet ne s'est pas étonnée des coupes et savait qu'il y aurait des majorités politiques pour faire ce qu'elles ont mis dans leur programme de campagne. Le Conseil d'Etat fera avec ce que le Grand Conseil décide, comme il l'a toujours fait. Il ne faut pas prendre à parti dans cette question le Conseil d'Etat, qui est bien conscient qu'il dépend des majorités. Tout simplement, il faut lui permettre de faire les choix qui le concernent directement.

Une députée (S) revient sur la problématique des suppressions de postes, et se demande si, les libellés des postes qui sont appelés à être supprimés étant simplement indicatifs, le Conseil d'Etat pourra décider de faire des coupes sur d'autres postes au sein du même programme.

Mme Fontanet confirme.

Un député s'associe aux propos portés sur le processus budgétaire. Les choses semblaient assez simples lors des auditions des membres du Conseil d'Etat. En réalité, les négociations commencent aujourd'hui et la commission va maintenant faire un certain nombre de propositions en s'attendant à ce que le Conseil d'Etat contredise ces amendements pour arriver à quelque chose d'acceptable. Sur la question des non-créations de postes en nature 30, les enjeux sont sur des montants. Sur la question de la transversalité, la chose est en réalité assez simple puisque le libellé est inscrit à gauche et que l'Etat doit simplement réappliquer le montant attribué pour 2023.

M. Fornallaz explique que, s'il applique cette règle, il n'arrivera pas au résultat indiqué dans l'amendement. Cet amendement cumule des augmentations et des diminutions, et s'il supprime uniquement les augmentations, il n'arrivera pas au total cumulé au niveau global de l'Etat. La plupart de ces montants sont des diminutions, et le total de 27 millions de F d'augmentations comprend 500 000 F de diminutions. A la fin, le Conseil d'Etat présente une loi budgétaire. S'il applique cette règle, il va diminuer le budget total de 27,5 millions de F et il ne pourra pas arriver au résultat techniquement attendu.

M. Fiumelli revient sur les mandats de tutelle et demande si les députés veulent supprimer ces mandats précisément parce que cette rubrique augmente.

Le député répond que c'est le cas à l'heure actuelle, quitte à ce que la cheffe du département revienne la semaine prochaine pour indiquer qu'il y avait des mandats de tutelle sur ces montants, sur lesquels on pourra revenir.

Un député n'est toujours pas sûr de voir quelle base légale interdit les amendements à quatre positions et ne comprend toujours pas pourquoi on ne lui a rien dit l'année d'avant.

Mme Fontanet répond que rien n'a été dit parce que ces amendements allaient être refusés.

M. Fiumelli rappelle que le procès-verbal stipule bien les conséquences pour chacun de ces amendements, avec des interventions du DF. Si ces amendements pouvaient être déposés, les effets n'étaient pas clairs. En l'occurrence, tous ces amendements avaient été refusés.

Le député estime qu'il ne sert donc à rien de mettre cela dans le budget et il retirera l'amendement à l'exception de la suppression de la subvention RPSL.

2e débat

Le vote d'entrée en matière ayant déjà eu lieu, le président procède à la lecture, article par article, du PL 13360.

Titre et préambule	**pas d'opposition, adopté**
Art. 1	**pas d'opposition, adopté**
Art. 2	**pas d'opposition, adopté**

S'agissant de l'art. 3, le président indique qu'il s'agit du fonctionnement et qu'il faut voter sur les amendements techniques. Il propose de voter ces amendements en bloc.

Les commissaires acceptent de voter en bloc respectivement les amendements techniques concernant le budget de fonctionnement et le budget des investissements par :

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Le président propose maintenant de passer aux amendements transversaux budgétaires.

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat concernant la variation des taux de charges sociales.

Tous les programmes, nature 30 charges de personnel : – 210 805 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Une députée (S) indique qu'elle a déposé un amendement qui propose une indexation à 1,4% et que son amendement étant plus éloigné que celui du Conseil d'Etat, il convient de le voter en premier.

Le président met aux voix l'amendement proposant une indexation à 1,4% des salaires.

Tous les programmes, nature 30 charges de personnel : 39 957 758 F

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Contre : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat sur le même sujet, à savoir une indexation de 1% des salaires.

Tous les programmes, nature 30 charges de personnel : 28 541 256 F

Pour : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Contre : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement pour indexer les salaires de 1,4%.

Tous les programmes, nature 36 charges de transfert : 47 910 568 F

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 PLR)
Contre : 7 (1 LJS, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 1 (1 MCG)

L'amendement est refusé en cas d'égalité.

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat pour indexer les salaires de 1% pour les entités concernées du grand Etat.

Tous les programmes, nature 36 charges de transfert : 34 221 834 F

Pour : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Contre : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le PLR amende la deuxième partie de son amendement sur les natures 31 et propose une coupe transversale de 40 millions de F sur la nature 31 qui remplace tous les amendements en nature à quatre positions.

Un député (PLR) indique que, quand on fait un amendement linéaire, il a cru comprendre que cela se faisait au prorata des montants dans toutes les politiques publiques. Il demande si, dans le cas contraire, il n'appartiendrait pas plutôt au Conseil d'Etat de décider dans quelle politique publique il souhaiterait les affecter.

M. Fornallaz répond que le Conseil d'Etat applique une réduction linéaire, c'est-à-dire au prorata des montants de la nature 31. Il y fait des exceptions puisque certains montants sont de la compétence de la commission tandis que d'autres sont de la compétence du Conseil d'Etat. Il exclut par exemple les montants liés aux provisions, ce qui porte sur les natures 310 à 317. C'est sur le total des montants qui figurent au programme que l'on applique une réduction linéaire.

Mme Fontanet précise, pour que tout le monde ait le même niveau d'information, que l'augmentation sur le projet de budget 2024 de la ligne 31 est d'environ 25 millions de F. Le député demande une baisse de 40 millions de F, et l'on ne revient pas dans ce cas au projet de budget 2023 mais bien en dessous. Le DF reste un peu perplexe.

Un député (LJS) propose de mieux positionner l'amendement de non-augmentation sur la ligne 31 du budget 2023. Certaines lignes en 31 avaient diminué, et l'idée serait alors de garder le projet de budget 2024

diminué, ce qui devrait faire une augmentation un peu plus élevée. L'amendement transversal garderait les montants 2023 si le budget 2024 est supérieur, tout en gardant le budget 2024 s'il est inférieur. Cela ramène l'amendement à 27 millions de F.

Le PLR modifie son amendement et revient à 27 103 809 F.

M. Fiumelli précise que l'augmentation se monte à 25 000 096 F. Il faut noter que la rubrique des dédommagements baisse par exemple de 2,4 millions de F. Le montant de 25 millions de F est le net de la nature 31.

Un député (PLR) indique que cet amendement est déjà déposé, il faut simplement retirer le RPSL et faire l'amendement sur l'ensemble de la nature 31.

M. Fornallaz note que soit les députés déposent leur amendement à 27 millions et disent qu'il s'applique linéairement au pro rata, ce qui ira surtout sur l'OCBA et l'OCSIN, soit ils reprennent leur amendement qui évalue un montant à déduire en fonction de certaines spécificités de nature. Il faudrait alors exclure les montants négatifs. Il est possible d'appliquer une règle dans ce cas, et les montants en augmentation doivent être diminués. Cela permet d'arriver à un montant de 27 652 430 F. Si on veut appliquer quelque chose de linéaire, au-delà de tous les transferts internes et compensations, le montant que l'on peut appliquer de manière propre est celui-ci. Ce montant prend uniquement en compte le cumul des augmentations sur des natures spécifiques. Le Conseil d'Etat aura alors un message clair et pourra traiter cet amendement avec une information qu'il comprend.

Le PLR confirme un amendement de 27 652 430 F avec pour objectif de maintenir au niveau du budget 2023 les rubriques de la nature 31.

Un député (UDC) précise qu'ayant fait partie de l'audition de la politique publique B, les honoraires sont en hausse de 1,8 million de F et il n'aimerait pas que l'on dise que l'on prive l'intégralité de ces moyens pour le DIN. Il a très bien compris le changement du modèle d'affaires, et ce n'est pas sur cela que les députés veulent couper.

Le président met aux voix l'amendement de Tous les programmes, nature 31 charges de bien et de services et autres charges d'exploitation :

-27 652 430 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président propose de passer au vote politique par politique. Il rappelle qu'il faut traiter des subventions en lien avec les programmes au moment où ils sont appelés.

Politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

Le président appelle le programme A01 – Grand Conseil.

Le président indique qu'il y a un amendement des socialistes et des Verts qui propose une indexation de 2% pour les entités subventionnées qui ne sont pas soumises à la LTrait.

Le parti socialiste propose d'expliquer une seule fois cette série d'amendements qui se retrouve sur de nombreux programmes. Il y a toute une série d'entités subventionnées qui sont soumises à la LTrait. Cela permet au Conseil d'Etat de prendre en charge les surcoûts pour que ces structures puissent indexer les salaires. Or, d'autres entités n'y sont pas soumises et ne peuvent pas bénéficier de ces mesures. L'objectif est de se focaliser sur ces entités qui font partie du tissu associatif genevois et qui font face à toute une série d'augmentations de charges, que ce soit les coûts de l'électricité, les augmentations de loyer ou encore les charges de personnel. Afin d'éviter de perdre en pouvoir d'achat, les socialistes et les Verts proposent une indexation de 2%. Ce chiffre est supérieur au 1,4% d'inflation et tient compte du fait que, l'année précédente, il n'y a pas eu d'indexation pour ces entités. Il s'agit donc d'augmenter pour l'ensemble de ces structures de 2% la subvention versée chaque année par l'Etat.

M. Fiumelli indique que, si certaines de ces subventions peuvent rentrer dans la logique d'augmentation des salaires, d'autres subventions n'ont rien à voir. Ainsi, dans le programme E03, la subvention au barrage du Seujet concerne les indemnités versées aux SIG pour l'entretien du barrage. Il en va de même pour l'observatoire de la santé en politique K qui est un organisme de la Confédération qui envoie des factures. Il y a un certain nombre d'entités dans la liste qui ne relèvent pas de la logique d'associations avec des salariés.

Le président met aux voix l'amendement socialiste et des verts sur la nature 36.

Programme A01, nature 36 charges de transfert : 3600 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10(1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme A02 – Conseil d'Etat.

Pas d'opposition, adopté

Le président appelle le programme A03 – Exercice des droits politiques.

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme A04 – Egalité, Genève internationale et aéroport.

Un député (UDC) présente les amendements pour lesquels il s'agit de garder le montant inscrit au budget 2023, que ce soit pour le soutien à l'égalité et contre les violences domestiques et de genre (-7697 F) ou pour les subventions diverses à la Genève internationale (-200 000 F).

Le président met aux voix l'amendement pour l'indexation de 2%.

Programme A04, nature 36 charges de transfert : 29 325 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix les amendements de l'UDC sur le programme A04.

Programme A04 « Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre » : -7697 F

Pour : 3 (1 MCG, 2 UDC)
Contre : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS,1 LC, 4 PLR, 1 MCG)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme A04 « Genève internationale subventions diverses » : -200 000 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Un député (LJS) note que, concernant l'amendement socialiste sur la solidarité internationale, le groupe LJS reconnaît que nous ne sommes actuellement qu'à 0,2% sur les objectifs, mais que l'on augmente déjà de 2,6 millions de F ce programme et que l'on rajoute assez régulièrement des

demandes spécifiques. Il faut que le département sache que le groupe LJS n'est pas fermé à des projets de solidarité internationale de façon à arriver à l'objectif de 0,7%.

Mme Fontanet précise qu'au vu des différents et nombreux crédits supplémentaires votés en faveur de l'aide humanitaire, on sera au-delà des 0,7% aux comptes.

Une députée (S) rappelle que l'on est encore loin du seuil légal, et que, sauf année exceptionnelle, la planification des dépenses en matière de solidarité internationale n'est pas au niveau. Ces 5 000 000 F font pâle figure pour rattraper le retard, mais ils sont nécessaires pour montrer que la solidarité internationale intéresse le canton et qu'il entreprend des démarches pour se mettre en conformité avec la loi.

Le président met aux voix l'amendement sur l'augmentation de l'allocation pour la solidarité internationale.

Programme A04, nature 36 charges de transfert : 5 000 0000 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 1 (1 LJS)

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme A05 – Transparence de l'information, médiation et surveillance.

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme A06 – Cour des comptes.

Pas d'opposition, adopté.

Les commissaires acceptent la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 2 (2 UDC)
Abstentions : -

Politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Le président appelle le programme B01 – Etats-Majors départementaux.

Le président met aux voix l'amendement sur les charges de personnel.

Programme B01, nature 30, charges de personnel -131 388 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement sur les entités non soumises à la LTrait.

Programme B01, nature 36 charges de transfert : 4000 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme B02 – Gestion transversale et départementale des ressources humaines.

Le président indique qu'il y a un amendement pour la suppression de 1,4 ETP de conseiller RH pour G'Evolue, pour -168 446 F.

Mme Fontanet indique qu'il y a à la DSR trois postes et 1,5 poste de la DSR va se consacrer uniquement au projet G'Evolue. Contrairement à ce qui s'est passé sous Score, il faut continuer les réévaluations et l'Etat ne sera pas en mesure de faire les réévaluations demandées par les services s'il n'y a pas ces postes. Cela ne devrait en revanche pas retarder G'Evolue. En revanche, plus aucune réévaluation ne sera faite, ce qui est problématique pour différents services.

Programme B02, nature 30 charges de personnel : -168 446 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG,1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président appelle le programme B03 – Gestion financière transversale et départementale et achats.

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme B04 – Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat pour le plan de continuité pour un montant de 1 550 000 F.

Programme B04, nature 31 charges de bien et de services et autres charges d'exploitation : +1 550 000 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Un député (PLR) indique que plusieurs postes sont concernés par les amendements de la droite sur la B04. Il propose donc un seul amendement pour un montant total de 1 025 810 F.

Une députée (Ve) indique que le groupe des Verts s'opposera à cette logique de suppression de postes alors que ces créations sont dans la ligne droite et cohérente du Grand Conseil et de la transition écologique.

Un député (PLR) rappelle que les députés ne doivent pas faire de cogestion avec le Conseil d'Etat. Ils font donc une proposition de montant, et si le Conseil d'Etat veut réaffecter certains postes sur ces fonctions, le groupe PLR en sera très heureux. Il ne faut pas dire que le PLR est contre la transition énergétique alors qu'il est uniquement contre l'augmentation du nombre de postes à l'Etat. L'amendement ne cible pas spécifiquement ces postes, mais estime que les ressources peuvent être trouvées ailleurs. D'autre part, ces postes ne sont pas autofinancés, mais sont activés dans le cadre des projets. Ils ne seront donc pas dans les frais de fonctionnement. Il s'agit de postes qui ne seront cependant pas supprimés à la fin du projet et il est donc faux de dire qu'ils sont autofinancés.

Le président met aux voix cet amendement de -1 025 810 F sur les charges de personnel en B04.

Programme B04, nature 30 charges de personnel : -1 025 810 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président appelle le programme B05 – Systèmes d'information et numérique.

Un député (PLR) indique qu'il y a un amendement de la droite en nature 30 pour un total de 2 278 250 F, B05.

Programme B05, nature 30 charges de personnel : 2 278 250 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Les commissaires acceptent la politique publique B –ÉTATS-MAJORS ET AUTORITÉS dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 5 (3 S, 2 Ve)

Politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Le président appelle le programme C01 – Mesure et soutien financier individuel en matière d'action sociale.

Le président met aux voix un premier amendement du Conseil d'Etat en faveur de première ligne pour le plan stratégique de lutte contre le crack.

Programme C01, nature 36 charges de transfert : 750 400 F

Pour : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : -
Abstentions : 2 (2 UDC)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix un deuxième amendement du Conseil d'Etat qui concerne la couverture des créances des assureurs pour primes impayées.

Programme C01, nature 36 charges de transfert : -1 440 000 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix un troisième amendement qui concerne l'adaptation des subsides aux assurés à ressources modestes.

Programme C01, nature 36 charges de transfert : 4 800 000 F

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Contre : -
Abstentions : 1(1 UDC)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix un quatrième amendement du Conseil d'Etat en faveur de la Fondation des apprentis d'Auteuil qui est transfert neutre avec une augmentation et une diminution de charges équivalente.

Programme C01, nature 36 charges de transfert : 184 447 F

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix un cinquième amendement du Conseil d'Etat qui concerne des revenus de transferts de la Confédération pour les subsides d'assurance-maladie.

C01, nature 46 revenus de transfert : 5 216 265 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement demandant une indexation de 2% des subventions.

Programme C01, nature 36 charges de transfert : +138 860 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président propose de passer ensuite aux amendements du groupe UDC.

Un député (UDC) explique que le principe est à nouveau de laisser les montants de ces subventions au même niveau que le budget de 2023. Argos et la fondation Partage distribuent certes un certain nombre de sacs à un certain nombre de personnes dont une partie a besoin. Cependant, le groupe estime qu'un certain nombre de personnes en profitent largement alors qu'elles ne devraient même pas être sur notre canton. Ces personnes n'ont pas de papiers et le groupe UDC estime pour ces raisons que cette subvention va à l'encontre du bon sens. En ce qui concerne son troisième amendement, ces diverses actions sociales ponctuelles sont un chèque en blanc dont on ne sait pas ce que l'Etat compte faire.

M. Fiumelli précise que, pour l'association Argos, tout comme pour la FASe par ailleurs, l'augmentation de la subvention s'explique par les mécanismes salariaux liés à l'annuité comme le prévoit le contrat de prestations. Il s'agirait donc d'une baisse de subvention si l'entité devait verser l'annuité sans un soutien supplémentaire.

Mme Fontanet indique qu'elle a dernièrement eu une rencontre avec une grosse fondation et qu'elle peut confirmer que les privés ne se sont pas du tout désintéressés de Partage. Le Conseil d'Etat a au contraire eu un échange intéressant qui a permis de montrer que, dans le cadre du droit à l'alimentation, ce sont les privés qui assurent une grosse partie de Partage. Au vu de cette norme constitutionnelle, il faudra un jour se demander si cela ne doit pas devenir une norme étatique. L'Etat a beaucoup de chance d'avoir cette fondation pour financer Partage. Les fondations ne se retirent pas du tout et Partage est vraiment une fondation qui fait un travail très sérieux.

Un député (PLR) constate que, si on regarde le coût de fonctionnement, la fondation Partage fait ce travail mieux que l'Hospice. Il est essentiel que cela reste en dehors du giron de l'Etat, précisément parce que nombre des bénéficiaires sont dans des situations administratives compliquées. L'Etat ne peut être chargé de renvoyer ces gens et les aider pour manger. Il faut donc qu'il y ait deux entités distinctes.

Le président met aux voix le premier amendement du groupe UDC sur la subvention à l'association Argos.

Programme C01 « Associations Argos » : -28 181 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG)
Abstention : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix le deuxième amendement du groupe UDC sur la subvention à la fondation Partage.

Programme C01 « Fondation Partage » : -2 000 000 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 1 MCG)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix le troisième amendement du groupe UDC sur de diverses actions sociales ponctuelles.

M. Fiuemelli précise que cette ligne sert notamment à financer le programme de surendettement mené par le CSP et Caritas, qui va augmenter au vu de la loi sur le surendettement.

Programme C01 « diverses actions sociales ponctuelles » : -220 000 F

Pour : 7 (2 UDC, 4 PLR, 1 MCG)
Contre : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

C02 – Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat sur les prestations complémentaires fédérales AVS.

Programme C02, nature 36 charges de transfert : 2 681 000 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement pour une indexation de 2% de certaines subventions.

Programme C02, nature 36 charges de transfert : 96 217 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président propose de passer à l'amendement du groupe UDC sur la subvention de l'association AVIVO.

Un député (UDC) indique qu'il s'agit d'une suppression de la subvention et non pas seulement d'un maintien au budget de 2023. L'association AVIVO fait de la politique et prend publiquement des positions. Or, pour le groupe UDC, cela n'est pas compatible avec la perception de subventions publiques. Il n'est juste pas possible de critiquer ouvertement les décisions politiques et l'AVIVO n'est pas neutre.

Le président met aux voix l'amendement du groupe UDC sur la subvention à l'association AVIVO.

Programme C02, « association AVIVO » : – 49 000 F

Pour : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

C03 – Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat sur les prestations complémentaires fédérales AI.

Programme C03, nature 36 charges de transfert : 1 750 000 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement sur l'indexation de 2% de certaines subventions.

Programme C03, nature 36 charges de transfert : 98 060 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

C04 – Soutien à la famille et à l'intégration

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat pour les allocations familiales pour personnes non actives.

Programme C04, nature 36 charges de transfert : 1 100 000 F

Pour : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 2 (2 PLR)

Cet amendement est accepté.

Le président propose de passer aux différents amendements du groupe UDC sur ce programme qui concernent la FASe, le Centre de contact Suisses-Immigrés, Camarada, l'Université populaire albanaise et l'association Maison Kultura.

Un député (UDC) précise que le groupe souhaite à nouveau maintenir toutes ces subventions au même niveau que le budget 2023. Le problème est le même qu'avec l'AVIVO, à savoir que certaines de ces structures prennent des positions politiques. Cela est totalement inacceptable quand on prétend toucher des subventions de l'Etat, ce que font le Centre de contact Suisses-Immigrés et Camarada.

M. Fiumelli précise que l'augmentation pour la FASe ne concerne que les mécanismes salariaux et qu'il n'y a pas d'augmentation réelle de cette subvention. Ce montant est la prise en compte de l'augmentation de l'annuité que la FASe doit verser.

Le président met aux voix les amendements du groupe UDC sur le programme C04.

Programme C04 « Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle » : -509 979 F

Pour : 7 (2 UDC, 4 PLR, 1 MCG)
Contre : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme C04 « Centre de contact Suisses-Immigrés » : -30 000 F

Pour : 7 (1 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Programme C04 « Camarada » : -60 000 F

Pour : 7 (1 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme C04 « Université populaire albanaise » : -100 000 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme C04 « Association Maison Kultura » : -60 000 F

Pour : 6 (2 UDC, 4 PLR)
Contre : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement sur l'indexation de 2% de certaines subventions.

Programme C04, nature 36 charges de transfert : 138 266 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme C05 – Actions en matière d'asile et de migration.

Le président met aux voix l'amendement sur l'indexation de 2% de certaines subventions.

Programme C05, nature 36 charges de transfert : 21 934 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président propose de passer aux amendements de l'UDC.

Un député (UDC) explique que deux de ces amendements concernent l'Hospice général avec pour but de maintenir le fonctionnement et les prestations au même niveau que 2023. Un nouvel amendement qui n'a pas été inscrit dans la liste fournie à la commission concerne Elisa Asile et supprime l'augmentation de la subvention de la structure qui est d'un montant de 48 232 F en 2024. Cette structure prend là encore des positions politiques, ce que le groupe UDC trouve scandaleux quand on est subventionné par l'Etat.

Une députée (S) note que, s'agissant des subventions à l'Hospice général, il s'agit de lui donner les moyens de délivrer des prestations individuelles comme cela est prévu par la loi. L'Etat a des obligations et, s'il n'obtient pas les moyens, il sera obligé de faire ces dépenses d'une autre manière pour répondre à ses obligations. Concernant Elisa Asile, la députée aimerait savoir ce que l'UDC entend par position politique.

Un député (PLR) a une position très nuancée sur l'Hospice général dans le sens où la situation doit être gérée et il faut pouvoir régler les problèmes. Ce n'est pas en coupant dans les budgets que l'on réduira correctement les problèmes liés à l'immigration. En revanche, il rappelle à la commission que, dans le cadre des comptes, elle a entendu l'Hospice sur les forfaits qui sont

alloués à l'Etat pour couvrir les frais liés à la migration. Il s'agit d'une situation où la gestion du même problème, avec des quotas attribués en fonction de la population, diverge selon les cantons. Genève est le premier canton de Suisse en termes de dépenses pour la migration. C'est là où la gestion de la situation et des gens attribués par le SEM est la plus lourde. On peut imaginer qu'entre certains cantons suisses, notamment de montagne ou avec des terrains vestes, il y a des possibilités de gérer cela de façon moins onéreuse. Il n'en reste pas moins qu'il y a un problème dans la gestion de ces forfaits, qui ne sont pas les mêmes selon la manière dont on respecte les critères posés par la Confédération, par exemple dans l'employabilité des gens. Certains cantons ont une politique d'insertion à l'emploi qui est beaucoup plus favorable et qui diminue les coûts. Ces cantons touchent alors des bonus de la Confédération. Lorsque l'Hospice a été questionné sur ce point, il a été répondu que cela était une question de culture, de pratique historique dans le canton et non pas d'apprentissage. Cette réponse ne convient pas au député et, s'il manque de la main-d'œuvre, il y a de vrais efforts d'insertion à faire. Ce n'est effectivement pas en coupant dans le budget aujourd'hui que cette révolution se fera, mais il faut envoyer un signe politique. Ce qu'une partie des cantons suisses allemands est capable de faire, Genève doit pouvoir au moins le faire à moitié.

Un député (LJS) partage ces propos et rappelle que même le magistrat du DCS a confirmé que l'Etat n'était en effet pas très bon sur le sujet. Le député a déposé un amendement sur la partie prestation du budget de l'Hospice. Il y avait un élément qui le gênait dans l'augmentation de la prestation, ce qui l'a amené à reprendre les chiffres et à proposer un amendement. Dans ses prestations aux migrants, l'Hospice général a 113 millions de F de charges en 2023 sur les prestations assistance santé et autres. L'institution avait évalué un revenu fédéral sur les subventions à 104 millions de F. Entre-temps, l'Hospice a fait un projet V2 pour 2023 avec une explosion des charges qui passait à 118 millions de F. Il y a eu un passage des subventions à 121 millions de F. Dans le budget 2024, l'Hospice a reporté l'augmentation des charges, ce qui est normal, mais n'a pas reporté l'augmentation des revenus fédéraux, qui sont même inférieurs au budget initial de 2023. Le député s'en étonne, alors que le nombre de migrants augmente. Il s'est donc permis de questionner l'Hospice, qui a répondu que, par prudence, il avait fait le choix de ne pas refléter ces éléments d'augmentation des revenus fédéraux dans l'élaboration du pré-budget 2024. L'augmentation du forfait fédéral est cependant tout à fait probable. On parle bien de 17,7 millions de F, et l'amendement LGS revient donc à se baser sur les prévisions de ce qu'avait fait l'Hospice en V2 sur les revenus, en baissant la subvention de 17 700 000 F en raison de cette sous-évaluation.

Mme Fontanet indique que, si la commission peut faire des économies sur cet élément, il y a des obligations fédérales. La mesure d'économie demandée par LGS impliquera sûrement que le DCS revienne ultérieurement avec des demandes de crédit.

Le député (LJS) précise qu'il s'agit d'un élément qui a échappé au DCS et que les revenus fédéraux vont en fait correspondre aux charges. Cela n'a juste pas été reporté correctement dans le budget. On sait très bien que ces revenus vont arriver et que l'on va recevoir 121 millions de F et non pas 104 millions de F. Il y a donc une vraie sous-évaluation des revenus fédéraux.

Le président indique qu'il y a trois amendements en nature 36 sur le programme C05. Deux amendements sont dans la même rubrique, mais pour des diminutions différentes.

M. Fiuemelli précise que l'amendement 12 de l'UDC concerne le fonctionnement avec de nouveaux postes et les mécanismes salariaux, tandis que l'amendement 13 concerne les prestations sociales. Il y a bien deux lignes différentes dans le tableau des subventions.

Le président met tout d'abord aux voix les amendements du groupe UDC sur la nature 36.

Programme C05 « Hospice général – Fonctionnement – Asile » : -6 039 470 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 PLR)
Abstentions : 2 (2 PLR)

Cet amendement est refusé.

Programme C05 « Hospice général – Prestations – Asile » : -25 000 000 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)
Abstentions : 2 (2 MCG)

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement du groupe LJS sur le budget prestation de l'Hospice général.

Programme C05, nature 36 charges de transfert : -17 700 000 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix le nouvel amendement du groupe UDC sur l'association Elisa Asile qui supprime l'ensemble de la subvention.

Programme C05, « Elisa Asile » : – 48 232 F

Pour : 3 (1 MCG, 2 UDC)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)
Abstentions : 5 (4 PLR, 1 MCG)

Cet amendement est refusé.

C06 – Protection des personnes adultes sous curatelle

Un député) PLR) indique qu'il y a un amendement de la droite en nature 30 pour diminuer le montant de -381 943 F,

Une députée (S) rappelle à la commission le nombre de fois où elle a été amenée à rajouter des postes au SPAd, en particulier parce qu'elle refusait des postes au budget et se rendait ensuite bien compte que le SPAd implosait sous le nombre de dossiers. Le SPAd est dans l'obligation de traiter les dossiers de curatelle que le TPAE lui envoie. Le nombre de dossiers est en constante augmentation, avec des difficultés pour assurer un suivi correct. Il y a un ratio prévu par les normes fédérales de 60 dossiers par curateur, et on va de nouveau dépasser massivement ce ratio alors que l'on parle de personnes qui sont parmi les plus vulnérables du canton.

Mme Fontanet indique que, s'agissant du SPAd, la Cour des comptes elle-même a exigé une augmentation de postes. Il ne faut pas faire ces économies sur le dos des plus faibles dont on peine déjà à s'occuper. La situation est désespérée au SPAd et, sans ces postes, on continuera d'assister à des scandales avec des gens qui n'ont pas été suivis correctement. Si la conseillère d'Etat n'est pas toujours convaincue de l'utilité de certaines augmentations de postes, le SPAd n'est vraiment pas la bonne entité pour faire des économies.

Un député (PLR) est tout à fait conscient des problèmes au SPAd. La Cour des comptes, pour rappel, n'a pas dit combien de postes en plus il fallait au SPAd. Il y a 24 postes qui ont été prévus au budget et on passe tout de même de 150 à 174 postes.

Mme Fontanet rappelle que 12 de ces postes sont issus de crédits et qu'il n'y a donc que 12 nouveaux postes en 2024.

Programme C06, nature 30 charges de personnel : -381 943 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Les commissaires acceptent la politique publique C – COHÉSION SOCIALE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 2 (2 UDC)
Abstentions : 5 (3 S, 2 Ve)

Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Le président appelle le programme D01 – Culture.

Le président indique qu'il y a un amendement du MCG, du PS, des Verts et du PLR pour augmenter la subvention de l'Orchestre de chambre de Genève de 800 000 F. Il s'agit d'une institution importante qui rencontre aujourd'hui des difficultés malgré un soutien de la Ville, qui pourrait prochainement augmenter. Le parlement l'a déjà soutenue par le passé et le président l'invite à la soutenir à nouveau.

Mme Fontanet note qu'il y a un problème de conformité de cet amendement avec la LRT puisqu'il ne revient pas au canton d'assumer ces éléments qui sont à la charge de la Ville. Le canton n'a en tout cas pas prévu ce financement au budget.

M. Fiumelli précise qu'il y avait un cofinancement jusqu'en 2015. Avec le vote de la LRT culture, il a été décidé que l'OCG passait entièrement dans les mains de la Ville. En contrepartie, le canton a pris d'autres types de subventions.

Un député (PLR) comprend donc que tout ce qui est prévu dans le cadre de la répartition des tâches canton-communes est intégré dans le budget 2024, comme la FASe ou les prestations pour les personnes âgées.

Mme Fontanet rappelle que la loi sur la FASe n'a pas été votée. Ce qui a été voté figure dans le budget. En revanche, il n'y a aucune raison de faire figurer dans le projet de budget des éléments qui n'ont pas été votés. Il est toujours possible de rajouter de tâches au canton, mais il fallait bien préciser ici que l'OCG relève de la commune. Par ailleurs, la Ville a plus d'argent pour mener ce soutien que le canton.

Le président met aux voix cet amendement sur l'OCG.

Programme D01, nature 36 charges de transfert : +800 000 F

Pour : 12 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 2 (2 UDC)
Abstentions : 1 (1 LJS)

Cet amendement est accepté.

Le président propose de passer aux amendements du groupe UDC.

Un commissaire UDC indique que ces amendements concernent un certain nombre d'institutions culturelles et de politiques tarifaires. Il s'agit de maintenir les budgets au même niveau que 2023.

M. Fiumelli signale qu'un certain nombre de subventions, notamment CineForom, ont des augmentations prévues dans le contrat de prestation.

Le président met aux voix ces amendements du groupe UDC.

Programme D01 « Fondation romande pour le cinéma-Cinéforom » : -150 000 F

Pour : 3 (2 UDC, 1 MCG)
Contre : 10 (3S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 3 PLR)
Abstentions : 2 (1 PLR, 1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Programme D01 « Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » : -100 000 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR)
Abstentions : 1 (1 PLR)

Cet amendement est refusé.

Programme D01 « Soutien à la diffusion et au rayonnement » : -100 000 F

Pour : 8 (2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)
Abstentions : –

Cet amendement est accepté.

Concernant l'amendement sur le programme d'accès à la culture pour les jeunes, un député (UDC) note qu'il est peut-être mal formulé. On subventionne

avec ces montants tous les spectacles qui ne fonctionnent pas en y envoyant les jeunes. Cela revient à du sur-subventionnement en achetant des tickets et en inondant les écoles avec. Il faut revoir la politique culturelle de la jeunesse et cesser d'obliger les jeunes à aller voir des spectacles qui n'intéressent personne.

Mme Fontanet rappelle que la loi sur la culture a été votée à une large majorité et prévoyait cela. Personne ne peut décider ce qui est un spectacle qui doit plaire et éveiller les jeunes ou non. Dans le cadre de la politique culturelle, il est intéressant d'acheter des places et de permettre aux jeunes d'avoir des tarifs avantageux. Cela devient de la censure culturelle si on décide quelles sont les pièces où l'on envoie nos jeunes.

Programme D01 « Accès à la culture (tarifs jeunes) » : -200 000 F

Pour : 3 (1 MCG, 2 UDC)
Contre : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Programme D01 « Musée de la BD » : -100 000 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Programme D01 « Intermittents du spectacle » : -1 000 000 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement sur une indexation de 2% de certaines subventions.

Programme D01, nature 36 charges de transfert : 567 432 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Un député (PLR) indique qu'il y a encore un amendement de la droite en nature 30 pour un montant de 128 340 F.

Programme D01, nature 30 charges de personnel : -128 340 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président appelle le programme D02 – Sports et loisirs.

Le président indique qu'il y a un amendement commun des groupes LJS et MCG pour rajouter 2 000 000 de F en nature 36 pour ce programme.

Un député (LJS) rappelle que la répartition entre la culture et le sport est vraiment très déséquilibrée. Il y a un souhait de rééquilibrer les choses pour faire suite à l'augmentation de près de 3 millions de F pour la culture. Le DCS promet un plan d'action pour le sport, mais il semble important de lui montrer qu'il faut soutenir le sport. Il a été dit que la commission pouvait rajouter quelque chose à une institution et non pas une ligne, et le choix a été fait de proposer le Fonds du sport.

M. Fiumelli indique qu'il y a deux problèmes avec cet amendement. Tout d'abord, la LRT sport dit clairement dans son art. 2 qu'il s'agit d'une compétence exclusive des communes. Deuxièmement, le Fonds du sport ne figure pas au budget de l'Etat et est alimenté par les gains de la Loterie romande. Il est tout à fait possible de rajouter une ligne de 2 millions de F de subventions, mais elle n'aurait rien à voir avec le Fonds du sport. Il serait cependant potentiellement incompatible avec la LRT de viser les organisations cantonales.

Un député (MCG) ne pense pas qu'il s'agisse d'une politique d'arrosage, mais bien d'un rééquilibrage. Il reste de grandes disparités entre la culture et le sport, et pas uniquement au niveau cantonal. Dans les communes aussi, la culture est toujours mieux dotée que le sport.

Le président met aux voix cet amendement sur la nature 36 des groupes LJS et MCG.

Programme D02 (Fonds du sport), nature 36 charges de transfert : 2 000 000 F

Pour : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG)
Contre : –
Abstentions : 7 (1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Cet amendement est accepté.

Le président propose de passer aux amendements du groupe UDC.

Un député (UDC) indique que le premier amendement sur le stade de Genève a pour objectif de remonter la subvention au regard de la vétusté de l'infrastructure.

Un député (S) annonce que le groupe socialiste soutiendra cet amendement. Un rapport a pu montrer l'état préoccupant du stade et les besoins importants pour faire en sorte que le stade soit aux normes.

Un député (PLR) indique que son groupe refusera cet amendement, même s'il soutient l'idée derrière cette proposition.

Le président met aux voix cet amendement du groupe UDC.

Programme D01 « Stade de Genève » : 410 000 F

Pour : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)
Contre : 4 (4 PLR)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Un député (UDC) explique que le deuxième amendement du groupe au programme D02 a la même justification. Le soutien à la relève sportive manque clairement de fonds et cet amendement permet de le monter à 1,8 million de F.

Programme D02 « Soutien à la relève sportive » : 340 702 F

Pour : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 PLR, 2 UDC, 2 MCG)
Contre : -
Abstentions : 3 (3 PLR)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement sur l'indexation de 2% sur certaines subventions.

Programme D02, nature 36 charges de transfert : 99 792 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Les commissaires acceptent la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 14 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR ; 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 1 (1 S)

Politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Le président appelle le programme E01 – Protection de l'environnement.

Le président met aux voix l'amendement sur une indexation de 2% sur certaines subventions.
Programme E01, nature 36, transfert de charges : 4200 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme E02 – Energie.

Un député (PLR) indique qu'il y a un amendement de la droite en nature 30 pour -337 929 F.

Programme E02, nature 30 charges de personnel : -337 929 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement sur une indexation de 2% sur certaines subventions.

Programme E02, nature 36 charges de transfert : 201 540 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 1 LC, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme E03 – Gestion des eaux.

Le président met aux voix l'amendement du groupe UDC.

Programme E03 « Education à la nature » : -43 250 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)
Abstentions : 2 (2 MCG)

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement de la droite en nature 30 pour -69 351 F.

Programme E03, nature 30 charges de personnel : -69 351 F.

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement sur une indexation de 2% sur certaines subventions.

Programme E03, nature 36 charges de transfert : 132 658 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme E04 – Environnement et énergie.

Un député (UDC) indique que l'amendement du groupe UDC sur l'Opage de 150 000 correspond à la promotion d'un magasin destiné à la vente de produits du terroir. Ce magasin a besoin de ces moyens supplémentaires pour fonctionner.

Programme E04 « Opage, promotion agricole » : 150 000 F

Pour : 10 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)
Contre : 3 (1 LJS, 2 PLR)
Abstentions : 2 (2 PLR)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement sur une indexation de 2% sur certaines subventions.

Programme E04, nature 36 charges de transfert : 132 658 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Les commissaires acceptent la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 9 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 6 (3 S, 2 Ve, 1 PLR)

Politique publique F – FORMATION

Le président appelle le programme F01 – Enseignement obligatoire et orientation.

Un député (PLR) indique qu'il y a un amendement de la droite en nature 30 pour -2 745 496 F.

Un député (S) rappelle que, de manière générale sur la politique F, le groupe socialiste est très inquiet de l'ensemble des coupes demandées. Il n'échappera pas à la commission qu'il faut une certaine cohérence politique. Le DIP est aujourd'hui dirigé par une magistrate PLR, mais cela ne fera pas changer la position du groupe. On peut faire semblant de dire que l'on trouvera des solutions en coupant des francs, mais ces francs correspondent à des postes. Ces postes viennent combler des besoins qui sont criants face à l'augmentation de la population et donc des élèves. Il est aberrant de couper des augmentations de postes qui permettront d'assurer la rentrée. Il y ga un vrai risque face à une baisse de la qualité de l'enseignement et les socialistes s'opposent fermement à ces amendements de coupe.

Un député (PLR) trouve un peu pénible de parler de coupes alors qu'il y a une augmentation de 3,31% des postes dans le seul programme F01. Il ne s'agit à nouveau pas de couper, mais de réduire un petit peu la hausse. Le député pourrait parler d'un rapport qui avait montré que les enseignants des professeurs du cycle d'orientation travaillent moins que dans les autres cantons. Il y a des solutions, comme l'augmentation des heures d'enseignement ou encore du nombre d'élèves par classe pour venir compenser

ces quelques postes. Si le Conseil d'Etat veut faire des propositions dans ce sens, le groupe PLR en sera ravi.

Une députée (Ve) s'exprime ici pour toute la politique F. Si elle a bien compris l'argumentaire de la droite élargie, il faudrait éviter d'engager de nouvelles personnes parce que l'on veut augmenter le nombre d'élèves par classe. La députée voit dans les postes proposés un poste d'éducateur, de psychomotricien, d'enseignant spécialisé, de logopédiste ou encore de psychologue. On sait très bien que l'augmentation démographique fait augmenter les besoins, ce qui nécessite d'engager de nouvelles personnes. Si on ne le fait pas, on aura de vrais problèmes d'accueil pour les besoins spécifiques, notamment en nombre de personnel formé. Il y a une vraie surcharge dans l'enseignement spécialisé et une augmentation des violences. Si l'on ne crée pas ces postes, cela veut dire qu'il y aura plus d'élèves dans les classes, et le groupe des Verts regrette que ce soit là la solution du PLR. La députée s'oppose évidemment au nom de son groupe à toutes ces propositions.

Une députée (S) rappelle que Mme Hiltpold a indiqué que les augmentations de postes sont certes de 2,9%, mais qu'il faut bien compter la pérennisation des postes de l'année précédente. Si on ne considère que les nouveaux postes pour l'année 2024, on est à 1,9% avec une augmentation démographique de 1,8%. Il y a une quasi-symétrie entre le nombre de postes demandés pour le projet de budget 2024, ce qui est assez loin des chiffres donnés par le PLR.

Mme Fontanet confirme qu'il est juste de dire que les heures d'enseignement sont moins importantes dans le canton de Genève, en particulier pour le cycle. En revanche, il est faux de dire que l'effectif moyen est plus faible à Genève et c'est même tout le contraire puisqu'il y est plus important dans les degrés primaires. S'agissant des degrés secondaires, on fait le même constat. D'autre part, nombre des députés ont eu l'occasion de le constater, les services du DIP sont dans une situation très compliquée et il y a des jeunes qui vivent des situations très compliquées. La nouvelle magistrate doit prendre connaissance de son département et avoir le temps de mettre en place des réformes. La priver des postes qu'elle demande ne lui permettra pas de mener à bien les missions et risque de la mettre en échec dans la reprise du département. Cela serait une erreur au vu des nombreuses réformes qu'il reste à mener dans le département. Il faut pouvoir compter sur ces postes. Les députés savent aussi que, dans le cadre des postes du DIP, de nombreux postes ont été repourvus dans les directions et au sein du secrétariat général. Il n'y a pas de nouvelles demandes de postes pour ces services, en revanche, la magistrate demande à pouvoir faire son travail et développer les politiques qui doivent l'être, en particulier pour l'OMP ou la réforme du cycle d'orientation. Tout cela ne sera pas possible avec les non-augmentations demandées.

Un député (PLR) rappelle que, pour ces postes, l'amendement n'enlèverait que 50% des postes d'enseignants et non pas la totalité. Si le DIP veut tout de même engager ces personnes, il peut tout à fait faire des diminutions ailleurs. Le PLR propose d'augmenter par exemple de 20% le temps d'enseignement des professeurs au cycle pour un salaire qui est 20% plus élevé. Il est donc tout à fait possible de demander aux enseignants de travailler un peu plus pour obtenir des postes supplémentaires, en passant de 16 heures 30 d'enseignement à 20 heures.

Le président met aux voix l'amendement de la droite en nature 30.

Programme F01, nature 30 charges de personnel : -2 745 496 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement sur une indexation de 2% sur certaines subventions.

Programme F01, nature 36 charges de transfert : 953 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme F02 – Enseignement secondaire II et formation continue.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme F02, nature 30 charges de personnel : -969 499 F

Pour : 9 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme F02, nature 36 charges de transfert : 306 819 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 8 (2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur la réduction de la subvention de l'Ecole hôtelière de Genève.

Un député (UDC) indique que l'Ecole hôtelière de Genève est passée en main zurichoise, car GastroSuisse est, sauf erreur de sa part, maintenant dirigée par Zurich, qui ne contribue pas à cette école. Il se demande s'il est correct que le canton subventionne une école dont les coûts pour les étudiants s'élèvent à plus de 60 000 F pour suivre cette formation. En ce sens, il s'agit presque d'une école privatisée en raison de la difficulté pour certaines personnes à y avoir accès pour des raisons financières.

Un député (PLR) pense que la difficulté est de savoir s'ils souhaitent garder une école hôtelière à Genève ou si tous les étudiants sont envoyés à celle de Lausanne. Il rappelle qu'ils ont un contrat de prestations avec l'Ecole hôtelière de Genève, dont les représentants avaient été reçus au sein de cette commission en expliquant l'utilité de cette subvention. Soit ils prennent le risque de ne plus avoir d'école hôtelière à Genève, soit il convient de rediscuter de cette problématique dans le cadre du prochain contrat de prestations, mais il ne voit pas pourquoi voter la suppression de cette subvention.

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur la réduction de la subvention de l'Ecole hôtelière de Genève.

Programme F02, nature 36 charges de transfert : -878 401 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme F 03 – Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques.

Le président met aux voix l'amendement de la droite en nature 30 sur un montant de -2 016 134 F.

Une députée (S) souhaiterait des explications de la part des auteurs de cet amendement. En effet, ils sont en train de parler de maintien de conditions-cadres pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves à besoins spécifiques dans le cadre du programme F03 « Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques ». L'idée est de poursuivre les efforts qui ont été entamés à la fin de la précédente législature pour renforcer l'OMP, améliorer les conditions de travail du personnel encadrant et des enseignants, dans les établissements gérés par l'OMP, qui sont dans une situation d'extrême souffrance, raison pour laquelle elle souhaiterait des explications sur cet amendement.

Un député (S), même si le Conseil d'Etat a dit qu'il ne fallait pas faire de micro-gestion et qu'il s'agissait de son travail en tant qu'exécutif, rappelle que l'objectif de la droite est de couper 7,4 postes d'éducateurs, 5 postes d'enseignants, en plus d'autres types de suppressions. En résumé, cet amendement propose de couper des postes d'éducateurs, d'enseignants, de psychomotriciens, d'enseignants spécialisés, de logopédistes et de psychologues. Il trouve incroyable de faire cette proposition à la suite de plusieurs rapports, notamment celui du foyer de Mancy, de l'OMP, des différentes études qui tous font état du besoin de postes supplémentaires en lien avec l'augmentation de la population, y compris l'augmentation de cette population spécifique, des enfants à besoins spécifiques qui ont besoin de foyers et de professionnels qui peuvent les accompagner. Il souligne qu'il manquait des places à la rentrée scolaire pour ces enfants à besoins spécifiques. Il rappelle que la conseillère d'Etat PLR chargée du DIP a dit qu'il fallait trouver des solutions et c'est elle qui propose ces postes supplémentaires au PB 2024, en déclarant qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement du DIP et de l'OMP. A son sens, il n'est pas possible de se cacher derrière une coupe qui ne représenterait rien, au contraire il s'agit d'un montant extrêmement important. Il dit être très inquiet pour l'avenir de l'OMP et de ces enfants à besoins spécifiques, mais aussi de la formation de manière générale avec les coupes qui sont prévues par cette nouvelle majorité de droite.

Un député (UDC) précise qu'il s'agit d'une coupe d'un montant qui a été déterminé sur la base de certains postes spécifiques, mais il rappelle que les engagements sont prévus aux neuf douzièmes, c'est-à-dire au mois de septembre. Aujourd'hui, ils sont en train d'accorder des postes sans avoir une politique claire et sans savoir ce qui va être fait. Si des postes sont nécessaires,

il demande que ce soit présenté dans le cadre d'une politique très concrète avec un objectif de résultats ; à ce moment seulement le groupe UDC sera prêt à discuter d'un éventuel crédit supplémentaire à accorder pour l'année suivante. En revanche, il ne souhaite pas qu'on vienne lui dire que des postes sont engagés au mois de janvier et qu'ils bloqueraient des institutions en ne votant pas ces postes supplémentaires.

Une députée (Ve) estime qu'il s'agit d'une attaque frontale à la formation de manière générale. Que ce soient les programmes F01, F02 ou F03, ce sont des attaques sur des postes de terrain, ce qu'elle a déjà eu l'occasion de dire la semaine précédente. Ce sont des attaques sur des enseignants, des psychomotriciens, des logopédistes ou des psychologues à l'OMP, mais aussi au DIP en général. Elle trouve cette proposition choquante, car même si elle comprend le retournement de veste du PLR et de la droite élargie qui considère que c'est au Conseil d'Etat de transformer ces postes en un montant, elle pense que ce n'est pas le cas, car ils ont reçu il y a quelques jours une liste avec la non-création de postes de terrain. Ces postes sont nécessaires pour faire face à l'augmentation démographique, à l'augmentation des enfants avec des besoins spécifiques qui est sans doute encore plus exponentielle que l'augmentation démographique, ou encore à l'augmentation des violences. Elle répète trouver choquant de proposer de supprimer des postes de terrain, non seulement à l'OMP, mais aussi au DIP. Dans la liste des postes qu'ils ont reçue, il y a des PAT (postes administratifs et techniques) qui sont essentiellement des infirmiers, des psychologues, des éducateurs, dont la présence est également nécessaire dans les établissements scolaires.

Un député (LC) est d'accord sur le fait qu'il existe un vrai problème en lien avec l'OMP, il conteste l'idée que tout semble pouvoir être réglé en trois mois alors que rien n'a été fait pendant trois ans. Il trouve que tout cela va trop rapidement, et qu'au contraire ce sujet mérite de prendre le temps d'en parler avec la conseillère d'Etat et, sur cette problématique très spécifique, de pouvoir savoir de quoi on parle. Il rappelle également que les HUG sont entrés dans le processus entre-temps, il y a des informations qu'ils n'avaient pas au moment de prendre les décisions.

Un député (LJS) précise qu'aucune des propositions déposées de leur part ne visait à supprimer des postes au sein de l'Etat. Il s'agit uniquement d'en proposer moins que ce que propose le Conseil d'Etat. Sur les propositions ciblées pour arriver à un montant, aucun poste demandé pour l'OMP n'a été touché. Selon lui, un message très clair doit être donné avec des réallocations de ressources au niveau des états-majors et des directions du DIP ; il croit en effet possible d'y trouver des ressources qui peuvent être mises sur le terrain.

Un député (PLR), s'il peut comprendre la frustration de la gauche, trouve un peu limite de parler d'attaque contre des enseignants et des éducateurs qui n'ont même pas encore été engagés. Il rappelle que ce n'est pas eux qui ont décidé du budget et de ces postes, mais le département, or, la droite élargie estime qu'avec un peu moins, le DIP peut quand même remplir sa mission. Il rappelle qu'ils proposent de passer de 3,8% d'augmentation des charges de personnel demandée par le Conseil d'Etat à 2,5% ; en ce sens, il se demande s'il est vraiment possible de parler « d'attaque » à l'encontre du département. Il rebondit sur le fait que la conseillère d'Etat soit membre du groupe PLR, ce qui permet de montrer que ce n'est pas parce qu'il y a une magistrate PLR qu'ils ne vont pas non plus lui mettre la pression au niveau budgétaire au même titre que si c'était Mme Emery-Torracinta. En revanche, il existe une grosse différence entre Mmes Hiltpold et Emery-Torracinta, car cette dernière a été magistrate pendant 10 ans, il s'agissait donc de son budget, or, ils souhaiteraient avoir une vision claire de ce que Mme Hiltpold a l'intention de faire concernant les missions à remplir, notamment au niveau de l'OMP, et qu'elle vienne s'expliquer à ce sujet. Par exemple, pourquoi il y a 2,8 éducateurs supplémentaires à l'OMP, combien d'éducateurs sont engagés à l'OMP, combien de dossiers sont traités par éducateurs, qui sont autant d'éléments qu'ils ont besoin d'avoir pour éviter de prendre une décision arbitraire.

Une députée (S) tient à répondre et confirme que le budget du DIP a la particularité qu'une partie des engagements se fait pour le mois de septembre, car le DIP fonctionne selon le calendrier scolaire et non pas civil. Néanmoins, elle rappelle que gouverner c'est prévoir, il est donc tout à fait logique et pertinent, en préparant le budget pour l'ensemble de l'année 2024, de tenir compte des besoins prévus pour la rentrée scolaire 2024. Il n'est pas possible de systématiquement fonctionner en crédit supplémentaire. En réponse au député qui demande d'attendre d'avoir un projet de réforme global à l'OMP avant de voir quels sont les besoins des postes, elle pense que c'est mal comprendre la situation d'urgence que vit aujourd'hui l'OMP. La réforme de l'OMP peut prendre plusieurs années et aujourd'hui il n'est pas possible d'attendre des années pour apporter du soutien aux équipes. Ils doivent être en mesure aujourd'hui de répondre à cette urgence et d'apporter des soutiens nécessaires aux équipes tout comme à l'accompagnement des enfants plus fragiles et vulnérables. Elle souhaite également répondre au député qui indique que cet amendement ne propose pas de suppression de postes. Il n'y a pas de suppression de postes par rapport au budget 2023, mais des suppressions de postes par rapport à ce qui est prévu dans le PB 2024, à savoir ce qui est prévu pour pouvoir répondre à l'évolution des besoins liée à la démographie, mais

pas uniquement. En particulier dans le domaine de l'enseignement spécialisé, il y a une explosion du nombre d'enfants à besoins spécifiques (par exemple l'augmentation massive d'enfants atteints de TSA), qui ont besoin d'une prise en charge. Il s'agit, selon elle, d'une attaque contre les enfants qui ont des besoins qui ne pourront pas être pris en charge si les effectifs ne sont pas revus à la hausse pour répondre à cette augmentation.

Le député (LJS) rectifie son propos, car dans la liste proposée, il y a bien des postes liés à l'OMP.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme F03, nature 30 charges de personnel : -2 016 134 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme F03, nature 36 charges de transfert : 156 504 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme F04 – Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat en faveur des actions menées par le DIP dans le cadre du plan de stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre le crack pour un montant de 301 805 F.

Programme F04, nature 30 charges de personnel : 301 805 F

Pour : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 2 (2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat en faveur d'une nouvelle aide financière à la Fédération genevoise pour la prévention alcool / cannabis dans le cadre du plan de stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre le crack pour un montant de 50 000 F.

Programme F04, nature 36 charges de transfert : 50 000 F

Pour : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Contre : 5 (3 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 1 (1 PLR)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme F04, nature 30 charges de personnel : -349 961 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme F04, nature 36 charges de transfert : 206 293 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme F05 – Hautes écoles.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat pour un ajustement du budget 2024 de la contribution genevoise à la HES-SO selon la proposition du Comité gouvernemental HES d'un montant de 904 000 F.

Programme F05, nature 36 charges de transfert : 904 000 F

Pour : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : -
Abstentions : 2 (2 UDC)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme F05, nature 36 charges de transfert : 321 499 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Un député (UDC) explique qu'ils ont déposé un amendement concernant l'Université de Genève (UNIGE) pour plusieurs raisons. D'abord, d'année en année, il a l'impression que l'UNIGE dort sur un oreiller de paresse et qu'elle ne fait aucun effort pour faire des économies, avec un budget qui augmente de manière exponentielle. La deuxième raison est en lien avec le refus constant – qui constitue presque un sujet tabou – de l'augmentation des taxes universitaires. Selon lui, il n'y a pas de raison d'augmenter les budgets alors que l'UNIGE refuse constamment une augmentation, voire une simple adaptation, des taxes universitaires. La dernière raison, qui est la plus grave à leur sens, est le total laisser-faire de l'UNIGE vis-à-vis de certaines associations étudiantes, comme la CUAE, qui sont des syndicats ou des associations fortement politisé(e)s. Il rappelle qu'il y a eu des agressions à l'égard de certaines personnes invitées au sein de l'UNIGE pour participer à des débats publics, débats qui ont fortement dégénéré avec une réaction du rectorat qui a essayé de minimiser ces actions qui sont pourtant inadmissibles. L'université doit rester un lieu où l'on peut s'exprimer librement sans prendre le risque de se faire agresser. Tant qu'il y aura une inaction de la part du rectorat ainsi qu'aucun effort pour essayer de faire des économies sur ces budgets, le groupe UDC refusera le budget tel que proposé. Concernant l'amendement en lien avec la HES-SO, le groupe UDC propose de maintenir le montant inscrit au budget 2023, d'où la proposition d'une réduction de 1 366 828 F. Le groupe UDC propose également une réduction de 500 000 F pour l'IHEID aussi en raison du maintien du montant inscrit au budget 2023.

M. Fiumelli précise, pour l'UNIGE et la HES-SO, qu'une bonne partie de l'augmentation est due aux mécanismes salariaux. Si la suppression de cette augmentation est acceptée, cela revient à une baisse de la subvention.

Une députée (S) rappelle que la conseillère d'Etat a été questionnée sur l'augmentation de la subvention en faveur de l'UNIGE, qui leur a expliqué que cette augmentation de subvention était conditionnée à un plan d'économies imposé à l'UNIGE, avec un retour à l'équilibre prévu pour 2027. Elle estime

que dire que l'UNIGE pomperait de l'argent public en ne faisant aucun effort est complètement faux. Elle répète que cette augmentation de subvention est nécessaire par l'octroi des mécanismes salariaux en lien avec une loi votée. En effet, un accord passé entre le Conseil d'Etat et les entités subventionnées dit que, quand il y a un octroi des mécanismes salariaux, il y a une augmentation automatique de la subvention, avec le pourcentage qui est réglé au cas par cas, soit 75% pour l'UNIGE qui doit être couvert par une augmentation de la subvention. Elle évoque aussi l'augmentation du coût de l'énergie. Elle rappelle également les votations populaires d'il y a quelques années qui ont impliqué que l'UNIGE perde l'accès à un certain nombre de financements européens et internationaux ; ces financements doivent donc être compensés en partie par les subventions publiques pour permettre à l'UNIGE de continuer à être une université de pointe. Elle rappelle que l'UNIGE a atteint la 49e place du classement « TOP 50 » de Shanghai (2023 Academic Ranking of World Universities) sur les meilleures universités mondiales. La conseillère d'Etat a également indiqué qu'il n'était pas opportun, à son sens, de fragiliser l'UNIGE en lui demandant de faire plus d'économies que ce qui lui a déjà été demandé alors qu'elle est dans une phase de développement de ses activités avec le succès qu'on lui connaît. Intégrer ce classement est une reconnaissance de l'excellence de l'UNIGE.

Un député (PLR) indique que l'UNIGE a largement expliqué les raisons de cette augmentation. Il signale, sauf erreur de sa part, qu'un projet de loi est en cours, il propose donc de rediscuter de cette problématique dans le cadre du contrat de prestations et rappelle que la nouvelle rectrice sera nommée. Il partage l'idée que des économies peuvent être effectuées, néanmoins, il croit qu'il faut les cibler plutôt que de ne pas attribuer cette subvention supplémentaire, en lien avec les mécanismes salariaux.

Le groupe MCG craint que l'UNIGE coupe dans les programmes de recherche si cette subvention est supprimée. Il pense qu'il faut faire attention, encore plus lorsque l'UNIGE est classée dans le haut de la pyramide mondiale, à ne pas couper dans le budget qui permet de faire émerger des talents qui font la renommée de l'UNIGE. Il signale qu'il existe aussi des programmes de recherche au sein des HUG et que couper une grosse tranche dans cette subvention implique le risque d'en payer le prix un jour, en subissant les effets de cette coupe. Selon lui, les effets se feront ressentir dans 10 ou 15 ans alors que l'université constitue une lumière dans la république pour l'avenir des jeunes et des générations futures, c'est pourquoi il trouverait dommage de couper dans l'augmentation de cette subvention.

Un député (UDC) considère que dire que cette subvention subventionnera des programmes pour lesquels l'UNIGE n'obtient plus de financement, c'est

être à côté de la plaque, car ce n'est pas à quoi servira cette subvention. La position de l'UDC est claire : tant qu'il n'y aura pas de discussion autour de la redéfinition de la taxe universitaire, l'UDC n'entrera pas en matière sur une quelconque augmentation de subvention. Il ne vise pas forcément la taxe universitaire pour les Suisses, mais il trouve inadmissible que des étrangers paient 500 F de taxes universitaires, au même titre que des étudiants suisses dont les parents paient des impôts en Suisse et contribuent à la vie ici. Il considère qu'il devrait y avoir une différence entre des étudiants qui viennent de l'étranger et des étudiants suisses, mais il pense que tout le monde se cachera derrière le prestige d'avoir des étudiants qui viennent de l'étranger. Néanmoins, il estime que ces étudiants mériteraient de payer au moins le double de taxes universitaires que les étudiants suisses, ne serait-ce que de par le fait que les parents ne contribuent en rien au financement du canton à travers les impôts.

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur la réduction de la subvention de l'Université de Genève.

Programme F05, nature 36 charges de transfert : -9 686 310 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur la réduction de la subvention HES-SO Genève indemnité cantonale.

Programme F05, nature 36 charges de transfert : -1 366 828 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur la réduction de la subvention de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID).

Programme F05, nature 36 charges de transfert : -500 000 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Un député (MCG) indique qu'il va rectifier l'amendement déposé par le groupe. En effet, cet amendement demandait une augmentation de 10 000 000 F en faveur des hautes écoles, qu'il propose de réduire à une augmentation de 1 000 000 F. L'objectif de cet amendement est de permettre d'augmenter le nombre de places au sein de la Haute école en informatique, car il y a une forte demande à la fois des élèves et de l'économie de manière globale, puisqu'il existe une pénurie d'informaticiens.

Une députée (S) annonce reprendre la proposition d'amendement de 10 000 000 F à son compte pour une politique volontariste en faveur de la formation professionnelle contre une proposition minimaliste du MCG qui soutient la formation presque du bout des lèvres. Elle invite les membres de la commission à voter la proposition ambitieuse de 10 000 000 F.

M. Fiumelli signale que la subvention doit être attribuée à une ligne précise. Il imagine donc que leur souhait est de toucher la ligne HES-SO Genève indemnités cantonales, ce que le président confirme.

Un député (UDC) signale qu'il manque 10 000 informaticiens en Suisse avec de la peine à recruter. Il donne l'exemple de la dernière personne engagée au sein du SGGC qui vient du canton de Vaud, et encore ils ont eu de la chance que ce soit aussi proche. Il estime que cette proposition n'est pas sérieuse, parce qu'il n'y a aucune demande spécifique d'ouverture de ces postes, ainsi cela reviendrait à donner de l'argent correspondant à un chèque en blanc. Il demande à quoi cette subvention est destinée : des postes d'enseignants, qu'ils auront de la peine à recruter, ou des places pour les étudiants.

Le président met aux voix l'amendement sur une subvention pour les hautes écoles d'un montant de 10 000 000 F.

Programme F05, nature 36 charges de transfert : 10 000 000 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 2 (2 MCG)

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement du MCG sur une subvention pour les hautes écoles d'un montant de 1 000 000 F.

Programme F05, nature 36 charges de transfert : 1 000 000 F

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Contre : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme F06 – Prestations transversales liées à la formation.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme F06, nature 36 charges de transfert : 138 880 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur la réduction des subventions ponctuelles du DIP.

Un député (UDC) indique que cet amendement propose de les maintenir au même niveau que l'année précédente, d'autant plus qu'il n'est pas toujours aisé de savoir où sont attribués ces paniers de subventions ponctuelles. Il s'étonne de toujours augmenter ces subventions sans pour autant avoir un contrôle de ces institutions.

Programme F06, nature 36 charges de transfert : -109 253 F

Pour : 7 (1 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Vote d'ensemble sur la politique publique F – FORMATION

Les commissaires acceptent la politique publique F – FORMATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : -
Abstentions : 7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Le président appelle le programme G01 – Logement et planification foncière.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme G01, nature 30 charges de personnel : -193 508 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme G01, nature 36 charges de transfert : 7399 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement de la droite sur la suppression de la subvention RPSL.

Programme G01, nature 36 charges de transfert : -50 000 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 4 (2 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président appelle le programme G02 – Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers.

M. Fornallaz signale que l'amendement déposé par la droite fait l'objet d'une confusion entre les programmes G02 et G04. Tous les postes ont été mis sur le programme G04 et dans le tableau qui a servi de base, il y avait des postes sur le programme G02, or la répartition est un peu différente. Le montant inscrit dans l'amendement proposé par la droite élargie est de -3,0 ETP pour un montant de -347 418 F ; en réalité, il s'agit de -2,0 ETP sur le programme G02 pour un montant de -241 537 F et de -1,0 ETP sur le programme G04 pour un montant de -105 881 F.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme G02, nature 30 charges de personnel : -241 537 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme G02, nature 36 charges de transfert : 6770 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme G03 – Information du territoire et garantie des droits réels.

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme G04 – Protection du patrimoine bâti et des sites.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme G04, nature 36 charges de transfert : 47 396 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur la réduction des subventions des associations diverses d'un montant de -30 000 F.

Un député (UDC) indique que cet amendement vise à maintenir au même niveau que l'année précédente le panier de subventions ponctuelles pour ces institutions, plutôt que d'augmenter ces subventions sans avoir le contrôle effectué des institutions.

M. Fiumelli précise qu'une liste exhaustive concernant l'attribution de ces montants entre les différentes associations existe aux comptes 2023. Il existe donc un tableau précis sur les comptes des années précédentes et il rappelle qu'ils se doivent d'être transparents en matière de subvention de ces associations.

Programme G04, nature 36 charges de transfert : -30 000 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme G04, nature 30 charges de personnel : -105 881 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Les commissaires acceptent la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, par :

Pour : 9 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Contre : -
Abstentions : 6 (3 S, 2 Ve, 1 UDC)

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Le président appelle le programme H01 – Sécurité publique.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat en faveur de la création d'une équipe de 12,0 ETP policiers dédiée au plan de stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre le crack pour un montant de 545 497 F.

Programme H01, nature 30 charges de personnel : 545 497 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 MCG)
Contre : 7 (1 LJS, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 2 (1 MCG, 1 LC)

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat en faveur de frais d'équipement de l'équipe dédiée au plan de stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre le crack pour un montant de 96 000 F.

Un député (S), puisque la commission vient de refuser une augmentation de 12,0 ETP, pense qu'il n'y a pas besoin d'équipements.

Un député (MCG) souhaite justifier son abstention au précédent vote. 12,0 ETP supplémentaire lui paraît beaucoup alors qu'un système de silo existe ; il aurait été possible de prendre dans un silo, par exemple au sein de la police de proximité, pour renforcer l'équipe de terrain spécialement dédiée à la lutte contre le fléau du crack. Autrement dit, il pense que les ressources existent au sein de la police. Il considère qu'ils pourraient poser une fois de

plus la question à Mme Kast afin de savoir ce qu'elle envisage de faire concernant ces silos. Il reviendra sur son vote, car il trouverait bien quand même de voter ces postes, car la PJ a peut-être moins de ressources, et il est éventuellement prévu de renforcer cette équipe de lutte contre le crack à moitié par les effectifs de la gendarmerie et à moitié par les effectifs de la police judiciaire.

Un député (UDC) rappelle que Mme Bonfanti a été assez claire en disant qu'elle n'était pas favorable à une brigade dédiée à la lutte contre le crack, car cette brigade allait très vite être identifiée par les personnes concernées, raison pour laquelle il refuse cet amendement. Il trouve étonnant d'accepter 2,5 ETP au DIP pour le plan de stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre le crack et de refuser 12,0 ETP policiers ; en ce sens, il appelle a un peu de cohérence dans les votes de certains commissaires.

Programme H01, nature 31 charges de bien et de services et autres charges d'exploitation : 96 000 F

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Contre : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme H01, nature 30 charges de personnel : -586 212 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme H01, nature 36 charges de transfert : 5788 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme H02 – Privation de liberté et mesures d'encadrement.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme H02, nature 30 charges de personnel : -182 518 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme H02, nature 36 charges de transfert : 10 111 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur la réduction de la subvention de l'aumônerie de la prison.

Un député (UDC) indique que cet amendement vise à maintenir la subvention au même niveau que le montant inscrit au budget 2023. Selon eux, cette augmentation de 20 000 F, même si elle est assez modeste, est totalement injustifiée. Si les aumôniers effectuent un travail utile, la subvention actuelle est suffisante et il pense que cette augmentation va aussi encourager des détenus qui s'ennuient à faire appel à l'aumônier pour combler en partie cet ennui.

Programme H02, nature 36 charges de transfert : -20 000 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme H03 – Population, droit de cité et migration.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat sur une partie des émoluments perçus lors de l'émission de passeports et de cartes d'identité qui doit être rétrocédée à la Confédération d'un montant de 1 000 000 F.

Un député (S) souhaite une explication complémentaire, car un montant de 1 000 000 F supplémentaires pour des émoluments perçus lors de l'émission de passeports et de cartes d'identité lui paraît étonnant.

M. Fiumelli explique qu'il s'agit de la part qui doit être reversée à la Confédération, soit des charges contraintes. Il est prévu une augmentation du nombre de documents d'identité délivrés, ce qui va rapporter 2 000 000 F à l'Etat, en contrepartie, l'Etat devra reverser 1 000 000 F à la Confédération.

Programme H03, nature 36 charges de transfert : 1 000 000 F

Pour : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : -
Abstentions : 1 (1 UDC)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat.

Le nombre de cas d'exécution dans le domaine de l'asile est en constante diminution depuis quelques années. Le budget est donc surévalué et doit être ajusté. Cet amendement est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus. Le montant est de -200 000 F.

Programme H03, nature 36 charges de transfert : -200 000 F

Pour : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Contre : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat sur des frais techniques concernant la relation du canton avec la Confédération d'un montant de 250 000 F.

Programme H03, nature 36 charges de transfert : 250 000 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat sur des frais techniques concernant la relation du canton avec la Confédération d'un montant de 250 000 F. Cet amendement est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus.

Programme H03, nature 42 taxes et redevances : 250 000 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat sur l'augmentation du nombre de documents d'identités délivrés (en lien avec l'amendement précédent) d'un montant de 2 000 000 F.

Programme H03, nature 42 taxes et redevances : 2 000 000 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

e président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat, qui est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus, d'un montant de -200 000 F.

Programme H03, nature 46 revenus de transferts : -200 000 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme H03, nature 30 charges de personnel : -230 268 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme H03, nature 36 charges de transfert : 12 525 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme H04 – Sécurité civile et armée.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme H04, nature 30 charges de personnel : -201 978 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme H04, nature 36 charges de transfert : 5170 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Les commissaires acceptent la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 1 (1 Ve)
Abstentions : 4 (3 S, 1 Ve)

Politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Le président appelle le programme I01 – Impôts, taxes et droits.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat sur le report de l'entrée en vigueur de la LEFI (L 13030) d'un montant de 83 823 755 F.

Programme I01, nature 40 revenus fiscaux : 83 823 755 F

Pour : 12 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 1 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat sur l'évolution des estimations fiscales d'un montant de 109 366 699 F.

Programme I01, nature 40 revenus fiscaux : 109 366 699 F

Pour : 12 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 1 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat sur l'évolution des estimations fiscales d'un montant de 29 400 000 F.

Programme I01, nature 46 revenus de transferts : 29 400 000 F

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Le président appelle le programme I02 – Production et perception des impôts.

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme I03 – Administration de la fortune, de la dette et de la RPT.

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme I04 – Exécution des poursuites et faillites.

Pas d'opposition, adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Les commissaires acceptent la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES dans son ensemble, par :

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Politique publique J – JUSTICE

Le président appelle le programme J01 – Pouvoir judiciaire.

Le président signale une modification de l'amendement déposé par la droite

Un député (UDC) indique qu'ils s'étaient basés sur un tableau qui était erroné par rapport aux coûts induits. C'est pourquoi ils avaient demandé un amendement de 50% pour les magistrats alors qu'ils étaient déjà prévus à 50%. Ils proposent donc un amendement d'un montant de -1 117 676 F en nature 30.

Une députée (S) comprend qu'ils ne touchent pas aux magistrats et que cela concerne uniquement l'administratif, ce que le député UDC confirme.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme J01, nature 30 charges de personnel : -1 117 676 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Vote d'ensemble sur la politique publique J – JUSTICE

Les commissaires acceptent la politique publique J – JUSTICE dans son ensemble, par :

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 5 (3 S, 2 Ve)

Politique publique K – SANTÉ

Le président appelle le programme K01 – Réseau de soins.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat, concernant la L-CFFP, sur une adaptation du montant suite à la perception par l'Etat de Genève des charges au net relevant d'une obligation intercantonale d'un montant de -9 956 393 F.

Programme K01, nature 31 charges de bien et de services et autres charges d'exploitation : -9 956 393 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat, concernant la L-CFFP, sur une adaptation du montant suite à la perception par l'Etat de Genève des charges au net relevant d'une obligation intercantonale d'un montant de -10 080 133 F.

Programme K01, nature 43 revenus divers : -10 080 133 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30 d'un montant de -231 163 F.

M. Fornallaz, concernant les amendements de la droite dans le cadre de la politique publique K01 présentés sur la nature 30, soit une réduction de -2,0 ETP et -1,2 ETP, précise que ce deuxième amendement a déjà fait l'objet d'un amendement technique du Conseil d'Etat qui revient à une situation

initiale : une commission des HUG a été transférée, donc ces postes ont déjà été enlevés. Quant au deuxième amendement concernant les -2,0 ETP, il s'agit d'une internalisation du contrôle du financement résiduel ; ils ont terminé cette mission avec une augmentation d'ETP et une baisse des subventions. Ce point-là se retrouve dans le projet de budget, tome 1, avec l'explication à la page 342, à savoir une internalisation avec en contrepartie une diminution de la coopérative des soins infirmiers. Enlever ces ETP reviendrait à les enlever deux fois, car d'une part un amendement a déjà eu lieu, d'autre part ce contrôle sera dorénavant internalisé. Cette explication peut se retrouver en page 8 de l'annexe 3 avec une augmentation de la subvention et une diminution des ETP.

Un député (PLR) comprend que le 0,4 ETP juristes et le 0,8 ETP médecins ont été transférés aux HUG, c'est-à-dire que ces postes n'existent plus et qu'ils ont augmenté la ligne 36 correspondant aux HUG.

M. Fornallaz répond par la positive, sauf que le projet de budget 2024 comprenait ce transfert, qui ne va pas se faire, donc ils ont enlevé les ETP dans les amendements pour revenir à une situation initiale.

M. Fornallaz répond qu'actuellement la coopérative des soins infirmiers mène ce contrôle, demain ils souhaitent que ce contrôle soit mené par un interne à l'Etat, raison pour laquelle ils enlèvent un montant à la subvention versée à cette coopérative, tout en inscrivant des postes pour réaliser cette tâche.

Le député demande, s'ils décident de ne pas supprimer ces postes, s'il faudra redonner une subvention à la coopérative des soins infirmiers.

M. Fiumelli confirme.

Le député demande quel est le montant de cette subvention.

M. Fornallaz indique que ce montant a été inscrit en toute transparence au PB 2024. Il s'agit actuellement d'un montant de 565 000 F de subvention qui a été diminué de 129 000 F.

Le député propose de maintenir ses amendements et de revenir sur ce sujet en 3e débat.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme K01, nature 30 charges de personnel : -231 163 F

Pour : 8 (2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme K01, nature 36 charges de transfert : 77 230 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme K02 – Régulation et planification sanitaire.

Le président rappelle que la proposition d'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30 d'un montant de -255 184 F a été retirée.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme K02, nature 36 charges de transfert : 720 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat en faveur de 0,5 ETP de coordinateur de stratégie cantonal des politiques publiques en matière d'addiction dans le cadre du Plan de stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre le crack pour un montant de 68 889 F.

Programme K03, nature 30 charges de personnel : 68 889 F

Pour : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Contre : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat en faveur d'une augmentation de la subvention à Première Ligne dans le cadre du plan de stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre le crack pour un montant de 2 507 159 F.

Un député (UDC) précise que l'UDC a déposé un amendement qui vise à diminuer l'augmentation de la subvention. Il rappelle que celle-ci a été déjà augmentée de plus de 1 000 000 F dans le cadre du PB 2024, en additionnant ce montant de 2 507 159 F, ils passent à une augmentation d'environ 3 500 000 F pour cette association Première Ligne qui est plus élevée que la subvention qu'elle touchait précédemment. Il veut bien payer une augmentation déjà prévue au budget, mais il s'agit ici d'accorder une augmentation supplémentaire sur une augmentation qui existe déjà au budget. S'il admet que certaines problématiques sont à régler, il estime que ce montant est trop conséquent.

Programme K03, nature 36 charges de transfert : 2 507 159 F

Pour : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Contre : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur la réduction de la subvention en faveur de Première Ligne.

Programme K03, nature 36 charges de transfert : -1 078 967 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme K03, nature 36 charges de transfert : 226 298 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur la réduction de la subvention en faveur d'Action prévention du jeu-Loro.

Un député (UDC) indique que l'idée est toujours de maintenir la même subvention qu'au budget 2023. Selon eux, cette augmentation de subvention n'est de loin pas justifiée. Il ne pense pas qu'il est possible de toucher de l'argent de la Loro qui est ensuite redistribué à toutes les associations de prévention de jeu. Soit on est content que la Loro gagne de l'argent, fasse du bénéfice et les redistribue à des organismes comme aujourd'hui, soit on refuse tout argent qui vient de la Loro et on ne le redistribue à personne, en ne faisant que de la prévention.

M. Fiumelli précise que ce fonds affecté est alimenté par une taxe de 0,5% prélevé sur le revenu brut réalisé sur différents jeux sur le canton, avec un revenu parallèle. Si la commission décide de supprimer ces dépenses, il faudrait modifier la convention intercantonale sur les jeux et, par conséquent, supprimer le revenu.

Programme K03, nature 36 charges de transfert : -49 049 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat qui propose une correction d'une erreur de saisie pour un montant de -382 000 F.

Programme K03, nature 42 taxes et redevances : -382 000 F

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Les commissaires acceptent la politique publique K – SANTÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 7 (1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 1 (1 UDC)
Abstentions : 6 (3 S, 2 Ve, 1 UDC)

Politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI

Le président appelle le programme L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat concernant la participation financière des cantons aux coûts du service de l'emploi des mesures relatives au marché du travail (Art. 92 LACI) – Nouvelle estimation du SECO d'un montant de 253 000 F.

Programme L01, 36 charges de transfert : 253 000 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le président appelle le programme L02 – Régulation du marché du travail et du commerce.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme L02, nature 30 charges de personnel : -115 134 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme L02, nature 36 charges de transfert : 227 795 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme L03 – Promotion économique et tourisme.

Pas d'opposition, adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique L – Economie et emploi

Les commissaires acceptent la politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 5 (3 S, 2 Ve)

Politique publique M – MOBILITÉ

Le président appelle le programme M01 – Transport et mobilité.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat. Il indique que, dans son arrêt du 7 septembre 2023, le TF a rejeté le recours déposé par la Fondation du personnel des TPG (FPTPG) contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève du 31 mars 2022 en lien avec la recapitalisation de la FPTPG par l'Etat de Genève. Par conséquent, le budget doit être ajusté conformément au PL voté d'un montant de -1 170 000 F.

Programme M01, nature 34 charges financières : -1 170 000 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 5 (3 S, 2 Ve)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat pour les projections financières concernant la commande de l'offre ferroviaire RER 2024 qui sont notablement plus favorables suite à l'avancement des négociations avec les CFF d'un montant de -5 900 000 F.

Programme M01, nature 36 charges de transfert : -5 900 000 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat. Il indique que, dans son arrêt du 7 septembre 2023, le TF a rejeté le recours déposé par la Fondation du personnel des TPG (FPTPG) contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève du 31 mars 2022 en lien avec la recapitalisation de la FPTPG par l'Etat de Genève. Par conséquent, le budget doit être ajusté conformément au PL voté d'un montant de -540 000 F.

Programme M01, nature 38 charges extraordinaires : -540 000 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 5 (3 S, 2 Ve)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat concernant la diminution de la restitution 2024 du bénéfice de la Fondation des parkings compte tenu d'hypothèses de résultats inférieures aux prévisions retenues au PB 2024, d'un montant de -4 600 000 F. En outre, le canton et la fondation doivent renégocier la convention d'objectifs, celle-ci prenant fin le 30 juin 2024.

Une députée (S) souhaiterait avoir des explications concernant les hypothèses de résultats inférieures aux prévisions retenues au PB 2024. Elle demande si ces montants sont en lien avec des amendes de stationnement.

M. Fornallaz répond qu'il y a deux explications : d'une part, il est question d'amendes, d'autre part, la convention avec la Fondation des parkings doit être revue au deuxième semestre. A sa connaissance, ne sachant pas sur quoi se basera cette convention, les revenus n'ont pas pu être inscrits au deuxième semestre.

Programme M01, nature 44 revenus financiers : -4 600 000 F

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Contre : -
Abstentions : 1 (1 UDC)

Cet amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme M01, nature 30 charges de personnel : -240 638 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Une députée (S) indique que la question de l'extension des infrastructures de transports publics, en l'occurrence la diamétrale ferroviaire et le réseau de trams, a été adoptée par la commission des travaux et soutenu quasiment

unanimement par la commission des transports. Il ne suffit pas de semer des millions de francs sur les chemins pour que poussent comme par magie des rails de tram et de chemins de fer ; en ce sens, il est absolument essentiel de pouvoir avoir des personnes qui assurent le suivi et le portage de ces projets. En coupant dans les postes, il est évident qu'il y aura du retard dans la construction de ces infrastructures qui sont essentielles.

Un député (PLR) est entièrement d'accord avec les propos de la députée socialiste. Personne ici ne s'oppose à ce qui a été voté par la commission des travaux. Il n'en demeure pas moins qu'il existe, au sein de ce département, des chefs de projets qui miraculeusement disparaissent lorsqu'un projet se termine. Il trouve étonnant de devoir à chaque fois engager un nouveau chef de projet quand un nouveau projet commence, plutôt que de réutiliser les ressources existantes.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PS-Verts sur une indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait.

Programme M01, nature 36 charges de transfert : 103 338 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 9 (1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président appelle le programme M02 – Infrastructures routières et de transports publics.

Le président met aux voix un amendement du Conseil d'Etat. La convention sur l'entretien des routes d'importance cantonale de la Ville de Genève, en cours de finalisation, fixe le montant à verser en 2024 à la Ville de Genève à 8 millions de francs, au lieu de 10,4 millions de francs inscrits au PB 2024.

Programme M02, nature 36 charges de transfert : -2 350 000 F

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Le président met aux voix l'amendement des groupes PLR-LC-UDC-MCG-LJS en nature 30.

Programme M02, nature 30 charges de personnel : -120 319 F

Pour : 9 (1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Le président appelle le programme M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation.

Pas d'opposition, adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique M – MOBILITÉ

Les commissaires acceptent la politique publique M – MOBILITÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 9 (1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 5 (3 S, 2 Ve)

Art. 3 Fonctionnement

Le président met aux voix l'article 3 avec les chiffres modifiés tels qu'ils ont été annoncés par le DF.

[1] Les charges s'élèvent à 10 370,2 millions de francs et les revenus à 10 326,3 millions de francs, hors imputations internes et subventions à redistribuer.

[2] L'excédent de charges s'élève à 43,8 millions de francs.

[3] Le résultat intermédiaire avant amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, s'élève à 57,7 millions de francs.

Pour : 7 (1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)
Abstentions : -

L'article 3 est refusé.

Audition des membres du Conseil d'Etat

Le président explique que la commission entendra tout d'abord Mme Kast et M. Jornot, puis une délégation du Conseil d'Etat constituée de Mmes Fontanet, Kast et Hiltpold.

Mme Kast remercie la commission de cette occasion de revenir afin d'avoir une discussion sur les conséquences des amendements ayant été votés. La conseillère d'Etat a également demandé à revenir en compagnie du procureur général en sa qualité de président du PJ afin de revenir sur la politique J plus particulièrement. Les députés ont d'ores et déjà reçu un courrier plus complet de la part du PJ.

M. Jornot note que ces projets d'amendements ne sont pas de nature à mettre à l'aise la justice pour mener son travail. En préambule, le procureur général indique qu'il a informé le DF la semaine dernière qu'il venait de signer un accord avec la Confédération pour un suivi de partage international d'une confiscation à laquelle le PJ a procédé il y a quelques années. Cet accord de partage équivaut à l'inscription immédiate dans les comptes 2023 d'une modeste recette de 70 millions de F. Cette recette, par rapport à l'amendement dont le procureur a pris connaissance, signifie que les dépenses que les députés s'apprêtent à supprimer l'année prochaine sont couvertes pendant 60 ans. S'il s'agit bien d'une recette extraordinaire qui n'est pas régulière, elle montre bien la situation. Lorsque l'occasion lui en est donnée, la justice perçoit les émoluments ordinaires qui permettent de couvrir une proportion variable de ses dépenses, tandis que d'autres recettes plus conséquentes arrivent. Lorsque l'on aborde les procureurs qui peinent à mener les procédures et qu'on leur dit que, malgré les 70 millions de F qu'ils viennent de ramener, on va quand même refuser les hausses, cela ne fait pas tellement plaisir, et ce quelle que soit l'étiquette des magistrats. En ce qui concerne le fonds de la demande du PJ, le procureur a déjà explicité qu'elle était majoritairement due à la refonte du code de procédure pénale telle que votée par l'assemblée fédérale et qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024. Il faut bien comprendre que le projet de budget du PJ était déjà le fruit d'arbitrages de la commission de gestion puis du Conseil d'Etat et ne représentait pas l'entier des postes qui auraient été nécessaires. Pour reprendre les propos de M. Zweifel dans la presse sur ce qui est nécessaire et urgent, il n'y a rigoureusement rien ici dans ce qui reste dans le budget tel que présenté par le Conseil d'Etat qui ne soit ni nécessaire ni urgent. Le CPP est imposé par la Berne fédérale. Il ne sera pas possible de ne pas appliquer certaines dispositions du code par manque de moyens et il faudra le faire de toute façon. Les appliquer avec des moyens réduits par rapport à ceux estimés indispensables reviendra à ralentir tout le reste. Les audiences pour des affaires mineures viendront donc ralentir le processus pour des procédures concernant

des violences sexuelles ou des infractions financières. Il n'y a pas de miracle et on ne peut pas accomplir plus avec une même somme de personnes qui tirent déjà la langue aujourd'hui. Lors de sa première audition, le procureur se souvient qu'il avait été interpellé sur la quantité de collaborateurs autour des magistrats. Il faut bien comprendre que, comme dans une étude d'avocats, ces collaborateurs sont bel et bien là pour démultiplier les effets du travail du magistrat. Pour un juge au Tribunal cantonal, on compte en moyenne un ratio de 2,5 collaborateur par magistrat, ce qui reste en dessous de la moyenne suisse. Il sera assez difficile de continuer à élire des juges cantonaux s'il faut leur dire qu'ils n'auront pas de greffiers et qu'ils devront rédiger leurs arrêts sans aide pour le faire. Dans les collaborateurs dans le projet de budget, certains sont directement liés à la numérisation de la justice, soit à des points précis du CCP, comme les nouvelles exigences en matière de scellés qui nécessiteront des gens capables d'extraire rapidement des informations du matériel récolté dans le cadre d'une enquête avant qu'il ne puisse être altéré. Au niveau du TPAE, il s'agit d'une juridiction très sensible et souvent malmenée, que ce soit par les justiciables, les journalistes et même parfois les députés. Le nombre de personnes à suivre explose année après année et, si l'on rajoute des postes au SPMi ou au SPAd, on ne veut pas rajouter des postes au TPAE, alors que chaque juge doit suivre 1500 personnes. Il s'agit d'une question d'urgence vitale pour le TPAE que d'avoir des magistrats et collaborateurs autour d'eux. Concernant les dépenses en nature 31, le procureur rappelle qu'il n'a aucune espèce d'influence sur ces frais, qui représentent pour beaucoup les frais d'instruction de procédure pénale ou encore les frais d'assistance judiciaire. Ces frais d'assistants sont dus aux justiciables et sont régis par les normes fédérales en la matière. On peut certes réduire ce poste, avec les conséquences que l'on peut imaginer. Le procureur remercie les députés de lui avoir permis de revenir aux côtés de Mme Kast et il espère que le rappel des contraintes externes convaincra les députés de soutenir le PJ en ne coupant pas à l'excès dans les moyens demandés.

Un député constate que le procureur a beaucoup parlé du nouveau code de procédure pénale avec environ 1000 auditions supplémentaires par année. Le député demande combien d'auditions par jour cela représenterait.

M. Jornot répond qu'il faudrait diviser 1000 par 365 étant donné que ces audiences ont lieu tous les jours, weekend et jour férié compris. Il y a une permanence des arrestations et il a fallu réorganiser cette permanence de manière à avoir suffisamment de personnes sur place pour auditionner tous ceux à qui on doit donner une ordonnance pénale. Inutile de dire que tout le monde a fait observer au parlement que cela allait représenter une charge de travail supplémentaire pour les cantons. La conférence des directeurs

cantonaux de justice et de police s'est penchée sur une étude visant à agréger le coût pour l'ensemble des cantons avec la modification de la CPP, qui est une vraie réalité de charges en plus. Il commence également à y avoir des motions parlementaires à Berne pour quantifier cette surcharge de travail. Un des aspects qui est le plus facile à mettre en évidence est celui des audiences, qui durent le temps nécessaire pour reprendre ce que la police a fait pendant la journée précédente dans le cadre des 24 heures dont elle dispose après une arrestation. Si on peut essayer de faire au plus vite, une audience reste une audience et il faudra la faire de la même manière que les autres, ce qui représente évidemment une charge de travail en plus. D'autres aspects dans le CPP vont imposer des charges. Ainsi, dès janvier, le Ministère public devra statuer sur les prétentions civiles des lésés en matière pénale. Il s'agira d'un travail considérable pour lequel il va falloir réunir des pièces, subir des oppositions, etc. Tout ceci alourdit le système et il ne sera pas possible de dédier une partie du Ministère public à ces nouvelles charges tout en maintenant le reste. Tout le monde est concerné et l'ensemble va être ralenti. Si on avait demandé cela en 2013 lors de la dernière augmentation de magistrats au Ministère public, il aurait été possible de faire avec ce qui avait été donné et de voir comment les choses allaient fonctionner. Seulement, comme il n'y a précisément pas eu de nouvelle dotation de procureurs depuis 2013, le cumul de l'augmentation des procédures en dix ans avec ces nouvelles contraintes rend tout simplement illusoire de faire la même chose avec les mêmes moyens. Il est essentiel de pouvoir maintenir un délai raisonnable pour les justiciables.

Un député trouve très claires les conséquences importantes des amendements voulus par la majorité de droite. Le député rappelle que l'on dit souvent que, dans les politiques publiques, certains ETP pourraient être réalloués pour plus d'efficience. Il se demande si cela serait possible au PJ ou si tout le monde est déjà à 100% sur sa tâche.

M. Jornot ne peut évidemment pas s'exprimer sur l'ensemble de l'Etat, mais il rappelle que plus les entités sont petites et à des tailles appréhendables, plus il est facile de s'assurer que tout le monde soit à la tâche. Au PJ, il y a 90% de juridictions, le reste étant composé d'une petite administration centrale qui est toujours sacrifiée au moment de demander des postes. Les juridictions sont organisées de façon autonome et un président ou un greffier de juridiction gère sa juridiction. Qu'elle soit très grande ou plus petite, les directions de juridiction connaissent tout le monde et peuvent donc facilement identifier si un étage travaille moins qu'un autre. S'il était possible de réallouer, cela serait fait et cela se fait par ailleurs effectivement. Il y a quelques années, le Grand Conseil a voté une modification de la loi d'application pénale pour faire du

Ministère public l'autorité cantonale en matière de casier judiciaire et en matière de gestion du fichier ADN. Un service a été créé avec quatre personnes. Au bout d'un moment, il est apparu que deux personnes suffisaient et les deux autres ETP ont été mis ailleurs. Les directeurs de juridictions ont un pouvoir autonome sur leur structure et voient constamment le manque de moyens. Ils sont donc toujours dans un effort de réorganisation pour y arriver. Quand on parle de fonctions comme des juristes, il est clair que l'on ne garde pas des gens qui ne donnent pas satisfaction. En revanche, cela ne concerne que les postes existants et ne vient pas créer des postes de juristes ou d'informaticiens en plus.

Une députée revient sur les coupes en nature 31 et se demande s'il va être demandé aux juridictions d'alléger les demandes d'expertise, ce qui pourrait conduire à une détérioration de la qualité des procédures, ou si, au contraire, les juridictions vont continuer dans le même sens et on aura des excédents de dépenses.

M. Jornot note que l'on ne peut pas ignorer la diminution de cette ligne et que la commission de gestion va chercher à voir quels petits postes peuvent être réduits, par exemple la formation continue. Si l'on peut gratter sur de petites dépenses insignifiantes, la justice genevoise n'est pas encore au niveau de la justice française, et le procureur se refuse à cesser d'analyser l'ADN sur les scènes de vol ou de procéder à des autopsies par manque de moyens. Pour toutes ces dépenses liées à l'instruction des procédures, les dépenses continueront d'être engagées par les magistrats, et ce indépendamment de la ligne budgétaire. Le risque est donc bien d'aller vers le dépassement. On y va aussi avec l'assistance judiciaire, qui est fixée par le droit fédéral. Il y avait déjà eu une tentative de coupe il y a quelques années et le PJ avait dû dire aux avocats qu'ils ne pourraient plus les payer. Finalement, le Conseil d'Etat avait trouvé des moyens et tout était rentré dans l'ordre. On voit bien qu'il s'agit de dossiers très complexes pour lesquels il est compliqué d'aller dans l'économie.

Mme Kast rappelle que le risque associé à la limitation des moyens est clairement celui de l'impunité, avec des délais rallongés et le potentiel abandon de l'action pénale au bout d'un moment. La baisse de qualité dans les investigations menées risque de conduire à des erreurs avec des séquestres mal faits et des actions qui ne seront pas faites dans les normes. La conseillère d'Etat pense que l'on est vraiment dans une problématique qui est très importante par rapport au respect du droit en général. Le Conseil d'Etat et le Pouvoir judiciaire ont présenté des budgets sincères et, si le parti pris est de faire des budgets insincères à corriger en cours d'année, on pourra alors peut-être s'assurer que la justice fonctionne correctement. Le Conseil d'Etat

peine vraiment à comprendre la démarche faite sur une question aussi importante que celle du PJ.

Mme Fontanet explique que le Conseil d'Etat a finalement préféré venir sous forme de délégation et remercie le président d'avoir accepté ce changement d'horaire. Il sera plus intéressant de rencontrer la commission de façon transversale et le gouvernement souhaitait surtout présenter les conséquences des amendements présentés et acceptés, les conséquences pour les départements, mais aussi pour les projets qui doivent aboutir et les politiques publiques à mener. Le Conseil d'Etat reste évidemment à la disposition des députés pour répondre à leurs questions à cet égard.

Il faut tout d'abord revenir sur deux éléments. En premier lieu, les conséquences des amendements sur le programme de l'OCBA. La commission a très largement diminué les postes au sein de l'OCBA et il paraissait important au Conseil d'Etat d'en faire part, tout comme sur la diminution en nature 31. Cette baisse correspond à l'augmentation des contrats d'électricité qui sont déjà signés et, sauf à couper le chauffage, il sera difficile de réaliser autrement cette baisse. Il y a également des besoins en matière de locations, avec des services qui doivent trouver des locations plus importantes ou tout simplement trouver des locaux corrects. L'augmentation des contrats d'entretien et de nettoyage doit également être prise en compte. Enfin, Mme Fontanet invite la commission à garder en tête l'augmentation de la TVA.

Mme Kast explique, que ce soit pour l'OCBA ou l'OCSIN, que les coupes faites sur la nature 31 impactent l'ensemble des départements et posent un problème de cohérence par rapport à des votes préalables du Grand Conseil, notamment le milliard pour la transition énergétique ainsi que les montants votés pour le numérique. Ces projets ont déjà été votés par le parlement. Lorsque la commission coupe en nature 31 sur ces éléments, elle n'impacte pas que le DT ou le DIN, mais n'importe quel département qui pourra voir un de ses projets dont il a cruellement besoin être impacté. Cela peut concerner une extension de prestations, par exemple des locaux pour accueillir des jeunes en difficulté. Le Grand Conseil est conscient de cette nécessité. Or, quand on coupe la nature 31 sur l'OCBA, on coupe la possibilité de trouver des lieux, de chauffer, de travailler dans ces locaux. Sur la question de l'OCSIN, le parlement a voté encore très récemment aux extraits un plan d'investissement très conséquent pour le service des prestations complémentaires. Ce projet va devoir être implémenté et bénéficier des ressources. Sans la ligne 31, il ne sera pas possible de développer le projet. Tout ne peut pas être mis dans les projets d'investissement et les départements seront en grande difficulté avec ces coupes transversales.

Mme Fontanet revient sur la question des postes. Elle rappelle que le parlement demande depuis des années que l'Etat soit exemplaire sur ses propres bâtiments avant d'ordonner aux privés de faire des travaux. Or, la commission a supprimé 12 postes sur la rénovation énergétique du parc immobilier. Sans ces 12 postes, qui sont largement activés et pour lesquels on supprime les revenus qui vont avec, cela va remettre en question l'avancement de cette transition énergétique du parc immobilier de l'Etat. Au niveau de l'environnement et de l'énergie, l'OCEN pourrait perdre trois postes pour contribuer à distribuer des subventions aux privés. Sans ces postes, il y a aura beaucoup plus de difficultés à développer de façon massive l'aide aux privés.

Mme Hiltpold note que, si couper dans le personnel est une chose, cela a des conséquences, notamment sur le taux d'encadrement et le nombre d'élèves par classe, qui devra augmenter. Le DIP a des ratios qui font qu'il demande des postes en fonction de l'évolution prévue. Il est très problématique de vouloir couper des postes d'enseignants et d'éducateurs pour l'OMP, ce qui ne permettra pas de poursuivre le volant d'actions entamées. Le département prévoit environ 30 élèves qui ne pourraient pas être accueillis. On ne peut pas jouer sur les taux d'encadrement pour l'enseignement spécialisé. Ces enfants ont des besoins très particuliers, ce qui nécessite notamment plus d'encadrement. En plus du manque de locaux, il y a un cruel manque de places pour les enfants à besoins spécifiques. Au vu de ce qui s'est passé à la rentrée dernière où il a fallu accueillir des enfants dans l'enseignement régulier dans des conditions difficiles, et s'il faudrait effectivement que le département soit propriétaire plutôt que locataire, il faut que l'OCBA ait les moyens de louer des locaux. Il n'est juste pas possible de mettre ces enfants dans l'enseignement régulier qui n'est pas adapté pour eux. Sur les coupes en nature 31, il y a quelques cas problématiques, notamment sur les dispositifs externes pour les élèves en difficulté, les décrocheurs, qui sont en augmentation. Si l'on n'augmente pas les moyens, on fera moins pour ces jeunes alors qu'il faut les accompagner et leur trouver des solutions. Il faut également pouvoir accompagner la réforme de l'école de commerce, par des formations et de l'accompagnement. Les coupes concernent aussi des réallocations internes pour près de 400 000 F alors même qu'il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires.

Mme Fontanet indique que la commission a par exemple procédé à une baisse de 1 million de F à l'OAIS avec pour effet de supprimer des mandats confiés à des experts dentistes, experts qui permettent dans les faits d'éviter des dépenses de 2,2 millions de F chaque année. Ces experts sont mandatés pour analyser et remettre en question les devis remis par les personnes à l'aide sociale qui demandent la prise en charge de leurs frais dentaires. Si l'OAIS ne

peut pas mandater ces experts, il n'y aura plus personne pour s'assurer de l'exactitude des devis qui sont faits. La conseillère d'Etat entend que le Grand Conseil fait son travail, mais il est important pour le Conseil d'Etat de rappeler les conséquences de ces coupes, aussi désagréable que cela puisse être. Quand les députés font le choix de faire des coupes quelque part sans dire ce que cela doit concerner, il est important pour le gouvernement de donner ces éclairages pour que le parlement ne puisse pas dire qu'il n'avait pas été informé. Le Conseil d'Etat a construit un budget avec une majorité de droite et de gauche, et a souhaité trouver un consensus, ce qui est la force de son fonctionnement. Il y a des revenus supplémentaires cette année et il ne s'agit pas de tous les dépenser. Il y a une dette très importante dont on souhaiterait consacrer la majeure partie à de l'investissement et pas à des dépenses de fonctionnement. Le Conseil d'Etat est parvenu à réduire le déficit tel qu'il était et il est vraisemblable que les comptes seront bons. On ne peut que se réjouir de ces nouvelles, qui permettront de diminuer la dette. Mme Fontanet prend acte par ailleurs de ce qu'elle a entendu sur Léman Bleu, à savoir qu'elle sera l'héroïne de l'UDC lorsque les comptes seront bons, et elle s'en réjouit donc dès mars 2024. Le Conseil d'Etat comprend les volontés d'économies du Grand Conseil, mais s'interroge sur leur ampleur et leurs conséquences. Il y a de grands projets en cours au sein de l'Etat, par un exemple un projet de simplification de la vie des administrés qui sera explicité dans le programme de législature, projet qui sera aussi impacté par ces coupes. Pour mener ces projets, il faut des dépenses supplémentaires, et ce n'est pas en coupant particulièrement à l'OCSIN que l'on pourra aller de l'avant sur ces programmes.

Mme Kast revient sur la nature 31 à l'OCSIN, et plus précisément les coûts de location. La conseillère d'Etat a eu l'occasion d'expliquer à la commission les raisons de ces dépenses et s'étonne de voir malgré tout cette coupe. Les locations ne sont pas un choix. Microsoft, avec qui l'administration fonctionne, demande désormais de louer des licences plutôt que de les acheter. S'il n'y a plus de moyens pour le faire, tout le monde devra travailler en open source. Cela n'est juste pas sérieux et on ne peut pas envisager de faire des économies de cette manière. Il y aura au final des non-dépensés et donc des économies sur les investissements, mais il faudra bien répercuter cette charge sur les budgets de fonctionnement. Il en va de même pour les postes financés. Dans la politique H, à la police ou à l'OCPM, si ces postes ne sont pas créés, il n'y aura pas les émoluments nécessaires pour financer ce travail et les administrés seront perdants alors que ces postes sont autofinancés par leurs propres prestations. Il est dommage de ne pas donner à l'administration les moyens de travailler puisque son travail couvre la charge et que les dossiers des citoyens sont traités plus vite. Mme Kast a également appris ce matin que les 12 postes

de policiers du plan crack avaient été refusés. La commission aurait tort de penser que l'on peut assurer la sécurité dans les quartiers, que nombre de personnes demandent d'augmenter, sans postes supplémentaires. Il n'est pas possible de déplacer les policiers d'un quartier à un autre sans créer un vide quelque part. Il faut être très clair et rappeler que ces postes de policiers s'inscrivent dans la logique des quatre piliers. Malheureusement, il faudra expliquer à la population qu'il n'a pas été possible de mettre plus de personnel en uniforme dans la rue parce que le parlement n'a pas voulu donner les moyens nécessaires. Le parlement doit rester cohérent et se souvenir qu'il a déposé pas moins de dix motions depuis le début de la législature pour que Genève soit pionnière en matière de numérique. Or, la commission souhaite aujourd'hui supprimer le poste de chargé de projet demandé ainsi que les subventions au délégué au numérique. Il y a également une motion pour des postes de police en ligne permettant de porter plainte sur internet. Sans les postes supplémentaires, il est certes possible de voter toutes ces motions, mais le Conseil d'Etat dira systématiquement qu'il n'y a pas de moyens. Par ailleurs, la commission a également refusé deux postes de secrétaires à la police. Il s'agit de personnes qui doivent pouvoir retranscrire les enfants victimes d'infractions graves. Les procédures pour les enfants victimes se font dans des salles spéciales et sont filmées. Il y a besoin de secrétaires pour retranscrire cela et il ne sera pas possible de traiter correctement les plaintes et ces cas dramatiques sans ces postes. Il est fondamental que la commission puisse prendre en compte ces besoins très importants, notamment pour les plus fragiles d'entre nous.

Un député revient sur le DIP et note que presque une centaine de postes ne seront pas créés après le deuxième débat, ce qui concerne un certain nombre d'enseignants pour l'école et le cycle ainsi que tous les postes à l'OMP pour les enfants avec des besoins spécifiques. Dans la discussion qui a eu lieu, certains députés estimaient qu'il y avait tellement de postes au DIP qu'il serait toujours possible de faire des réallocations de postes. Or, le député imagine bien que les juristes et les chargés de communication ne sont pas adaptés pour assurer des prestations à des enfants à besoins spécifiques et il faudra alors les licencier pour engager des enseignants spécialisés, des éducateurs et des psychomotriciens, à moins d'attendre les départs à la retraite et les démissions. Le député demande si la conseillère d'Etat partage cette analyse ou si elle confirme que ces postes sont absolument indispensables aujourd'hui.

Mme Hiltpold va évidemment dire que ces postes sont nécessaires. Il faut vraiment distinguer les postes d'enseignants spécialisés du reste. Un juriste ne pourrait pas enseigner, tout comme un enseignant de l'enseignement régulier ne pourrait pas enseigner dans le régulier tandis que l'inverse est possible. Il y

a une vraie augmentation du nombre d'élèves, et réduire les postes d'enseignant fait évidemment augmenter le nombre d'élèves par classe. Il a y un certain nombre de domaines où l'on ne peut pas remplacer tel profil par un autre. Les gens qui partent à la retraite sont par ailleurs comptés dans le personnel existant et cela ne change rien aux postes qu'il faut demander en plus. S'il est possible de se passer de certains postes comme des secrétaires, l'absence d'autres rendraient la tâche beaucoup plus complexe. Il y a aussi des postes en plus au SPMi pour protéger le nombre croissant de mineurs qui ont besoin de protection. Concrètement, plus il y a de mineurs, plus il y a besoin de postes, qui nécessitent certains profils particuliers.

Un député revient sur les dentistes à l'OAIS et note que cela ne peut pas être pire que les dentistes qui font un contrôle scolaire et qui envoient des parents pour rien chez le dentiste. Cela engendre des frais pour les familles alors que l'enfant n'a rien du tout. Pour le groupe UDC, ces frais ne sont pas justifiés. Au niveau du plan crack, le député s'étonne des propos tenus. Les partis rencontrent régulièrement les syndicats de police et l'UDC a toujours entendu les syndicats dire qu'il ne fallait pas de postes supplémentaires, mais bien une réorganisation des postes. Il faut moins d'administratif et plus de postes sur le terrain. D'une manière plus générale, le député entend les remarques sur les suppressions de postes, mais demande alors ce que propose le Conseil d'Etat pour faire des économies sur ce qui est moins urgent pour permettre un rééquilibrage et activer les postes qui sont vraiment nécessaires.

Mme Kast répond qu'elle entend chez la police une énorme fatigue, un épuisement face aux rappels sur les congés et aux heures supplémentaires. Ils sont très sollicités depuis cette rentrée comme tout un chacun a pu le constater. D'autre part, si l'on peut entendre qu'il y a trop d'administratif, il est justement là pour décharger le policier et lui permettre d'aller sur le terrain. Par ailleurs, il serait peu judicieux de mettre un policier formé pour retranscrire les auditions d'enfants victimes d'infractions graves. Cela serait une très mauvaise allocation des ressources. C'est justement pour aller dans ce sens qu'il y a besoin de personnel administratif pour que les policiers ne soient pas pris par des tâches administratives. Concernant le plan crack, Mme Kast ne voit pas le rapport. Les 12 postes demandés seront sur le terrain, ce qui va dans le sens des demandes du groupe UDC. Il s'agit bien d'une nouvelle mission puisque l'on veut mettre un focus particulier sur le crack. Si on peut entendre qu'il y a trop d'administratif, il faut aussi rappeler qu'il y a, par exemple, la brigade de prévention de la traite des êtres humains qui est passée de 23 à 17 personnes entre 2023 et 2024. Cet effectif est juste insuffisant et il n'est plus possible de travailler comme cela. Les 12 postes pour le plan crack correspondent à 6 gendarmes et 6 agents de police judiciaire. S'il est éventuellement possible

de réallouer un poste ou deux sur la traite des êtres humains, il faut de toute façon renforcer la cellule contre la drogue. Il y a clairement besoin de plus de monde sur le terrain et le seul moyen d'y arriver est de voter des postes supplémentaires.

Mme Fontanet note que le Conseil d'Etat s'est surtout inquiété de voir aujourd'hui ces chiffres importants de baisse et les conséquences. Si maintenant les députés sont prêts à entendre le gouvernement, mais qu'ils ne veulent pas accepter le projet de budget avec ces postes et ces nouvelles dépenses, il faut demander au Conseil d'Etat de revenir d'ici la semaine prochaine avec des propositions de baisser les postes et de supprimer 100 ou 120 au lieu de 177. Le Conseil d'Etat fera volontiers ce travail qu'il ne voulait pas entamer avant d'avoir la décision finale de la commission sur les amendements proposés et les baisses globales. S'il n'est pas possible de voter le projet de budget, le Conseil d'Etat reviendra de toute façon dans six mois avec un nouveau projet de budget et s'assurera cette fois qu'il sera accepté.

Une députée a du mal à entendre, dans le discours du Conseil d'Etat, qu'il y ait chaque année entre 300 et 400 nouveaux postes et qu'il en faille finalement toujours plus. Chaque membre du Conseil d'Etat tient le même discours et oublie que les entreprises ne peuvent, elles, pas fonctionner avec un déficit. Malgré ces augmentations massives, il ne semble toujours pas y avoir de solution et la création aveugle et systématique de postes ne résout pas le problème. Il faut s'attaquer à une réorganisation en profondeur des méthodologies de travail. Mme Fontanet l'a dit, les rentrées d'argent sont exceptionnelles depuis trois ans et les comptes seront encore bons pour 2023. Il n'est cependant pas possible de tabler sans arrêt sur ces rentrées et les comptes seront peut-être moins bons à l'avenir. On ne peut donc pas tenir des comptes pour travailler sur le budget. La députée estime que le message de la commission aurait pu être anticipé par le gouvernement, les partis autour de la table ayant largement fait campagne sur l'augmentation des postes. Il était prévisible que la commission allait demander des coupes massives. Avec 300 nouveaux postes et un budget déficitaire, il est regrettable que le gouvernement n'ait pas agi plus tôt et n'ait pas travaillé plus en lien avec l'exécutif. Le gouvernement aura besoin de temps pour lancer la nouvelle stratégie, mais commencer une législature avec un budget aussi déficitaire et venir ensuite culpabiliser les députés sur les suppressions n'est pas correct. Cela fait des années que l'on crée trop de postes et le but du PLR et des autres n'est pas de mettre en difficulté la population, mais bien d'assumer sa responsabilité et d'inviter l'Etat à travailler autrement.

Mme Fontanet partage certains points de vue de la députée, mais rappelle qu'une entreprise n'est pas tenue de s'occuper de personnes à la rue ou

d'enfants victimes. Couper des postes dans une entreprise n'a juste pas les mêmes répercussions. Le Conseil d'Etat doit respecter des lois votées par le parlement, qui sont très cadrantes. S'il est facile de remplacer des gens dans une entreprise, il y a à l'Etat des postes occupés par des personnes absentes depuis deux ans et le cadre empêche d'agir au niveau du personnel. Si on veut retrouver plus de souplesse et fonctionner mieux avec des compensations entre les services, il faut aussi que le parlement donne cette souplesse. Mme Fontanet aimerait que la nouvelle majorité permette d'avoir un cadre moins rigide qui permette une meilleure gestion, puisque c'est cette rigidité qui met aussi l'Etat dans cette situation. Le taux d'absence reste très important et cela n'est pas sans occasionner des coûts supplémentaires, par exemple pour le remplacement au DIP qui emploie près de la moitié du personnel de l'Etat. Il s'agit d'un élément important, mais les députés votent des projets en donnant des missions. A un moment donné, ces nouvelles missions demandent aussi des postes supplémentaires. Par exemple, l'engagement de l'Etat auprès des enfants avec des besoins spéciaux nécessite des postes pour s'assurer qu'ils soient scolarisés. S'agissant des comptes, le Conseil d'Etat est bien conscient que les résultats actuels sont liés à des années de crise. Le canton a beaucoup de chance d'avoir des revenus aussi importants, en hausse de 8,5% au projet de budget 2024 alors que les charges augmentent de 3,5%. Il faut donc bien rappeler que, si l'augmentation n'est pas plus élevée, le nombre de charges fixes est très important.

Un député déclare que, si le Conseil d'Etat dit qu'il peut revenir la semaine prochaine avec d'autres solutions, ce sont des solutions qu'il aurait dû proposer aujourd'hui. Cela fait une semaine qu'il connaît la liste des postes et il aurait pu trouver des propositions alternatives. Ce qui est gênant, c'est que quand le parlement fait de la cogestion, on lui dit qu'il ne peut pas en faire, et quand il n'en fait pas, on lui dit qu'il doit être plus précis dans ses demandes. Depuis que le député est revenu au Grand Conseil en 2019, il n'a jamais vu un membre du Conseil d'Etat venir avec un crédit supplémentaire en expliquant comment il pouvait réallouer des ressources. En revanche, un certain nombre de projets ont dû être retirés par le Conseil d'Etat parce qu'ils n'avaient aucune chance de passer. Le député se souvient des 40 postes pour le programme PAS. La commission de la santé ne voulait pas de ces postes, et le conseiller d'Etat en charge avait alors réussi à trouver 18 postes aux HUG. Le projet de loi avait finalement été retiré par manque de soutien. On sent que la majorité est en train de changer et que le parlement veut maintenant moins de postes. Genève dispose déjà d'énormément de moyens et coûte entre 40 et 60% plus cher en frais de fonctionnement que Vaud ou Zurich. Il y a aujourd'hui 19 000 fonctionnaires et 50 000 avec le grand Etat pour 500 000 habitants, ce

qui n'est juste pas envisageable. Le PLR veut de l'efficience et que l'on se demande où sont les besoins. Il faut regarder dans les départs à la retraite et les démissions comment l'on peut réorganiser les services. Le PLR répète depuis des années que les enseignants dans le secondaire I travaillent moins que les autres cantons et qu'il faudrait remonter à 21 heures leurs heures d'enseignement. Le parti ne veut évidemment licencier personne, mais il veut plus d'efficience en demandant un petit effort supplémentaire. L'Etat ne peut évidemment pas fonctionner comme le privé. Cependant, on a toujours l'impression que les besoins sont immenses partout et ce discours est en train de changer. Le PLR n'est en soi pas capable d'identifier quels postes il faut couper. Il peut en revanche se satisfaire d'une hausse limitée à 300 postes pour l'année prochaine et un message clair. Sans cela, les coupes seront encore plus restrictives en 2024. Il faut des solutions, alors même que des tas de rapports disent que l'on peut faire mieux. La majorité politique a changé, et si tout passait toujours avec la gauche, les choses vont changer pendant cette législature. Par ailleurs, celles et ceux qui annoncent qu'ils lanceront des référendums ne seront peut-être pas ceux que l'on croit.

Mme Fontanet rappelle que si Genève se compare avec le seul canton comparable, à savoir Bâle-Ville, le rapport BAK souligne bien que, malgré les idées reçues, le fonctionnement n'y est pas plus cher, y compris pour les gros postes de dépense comme le DIP.

Mme Kast vient des communes et confirme qu'elles ont en effet plus de souplesse grâce au cadre légal auquel elles sont astreintes. Si elle entend la nécessité de réorganiser l'Etat, il faut aussi voter des lois qui aillent dans ce sens. La conseillère d'Etat regrette certains dogmes sur l'économie de la part du PLR, mais partage sa vision sur la nécessité d'une organisation réorganisée et plus agile. Les contraintes embêtent finalement tout le monde, à commencer par le Conseil d'Etat. Il faut faire l'effort de la cohérence. Or, le Grand Conseil vote des lois qui ne laissent aucune marge de manœuvre au Conseil d'Etat en rentrant toujours dans les détails au niveau de la loi. On ne peut pas demander au gouvernement de faire des réorganisations tout en lui coupant la marge de manœuvre pour le faire.

Un député note que l'on a longuement parlé de l'OMP ce matin et il aurait voulu connaître la vision du DIP sur la réforme de l'office. D'autre part, il aimerait des précisions sur les 2,5 postes au DIP pour le plan crack.

Mme Hiltpold rappelle que la sous-commission a longuement discuté de l'OMP et notamment du plan d'action pour renforcer ce service qui a été très exposé et qui doit recevoir des renforts qui sont vraiment justifiés. Le service est en difficulté pour de nombreuses raisons et ne peut pas être comparé avec l'enseignement régulier. Il y a par exemple un besoin de doyens dans les écoles

spécialisées, comme c'est le cas aujourd'hui. Tout ce plan avait été expliqué et présenté lors de la législature précédente pour renforcer ce service qui en a grand besoin. Pour le plan crack, il s'agit de postes de prévention que le DIP souhaite mettre au niveau du secondaire II pour renforcer la prévention contre les addictions.

Mme Kast poursuit sa précédente intervention en notant qu'il est un peu difficile de comprendre comment il aurait fallu présenter un budget autrement. Le parlement est soucieux de ses prérogatives et n'aurait probablement pas apprécié que le Conseil d'Etat vienne influencer ses débats avant le vote d'entrée en matière. Il est possible qu'il faille revoir le processus budgétaire pour le rendre plus itératif notamment lorsque le Conseil d'Etat prend connaissance de ces amendements par le biais des services de Mme Fontanet. Il faudrait donc comprendre que le gouvernement aurait dû venir dès le début avec des propositions alternatives dans un délai très court. Le temps manque pour que le Conseil d'Etat puisse revenir avec des réponses à ces amendements.

Un député comprend que le Conseil d'Etat voudrait comprendre ce que les députés veulent faire comme démarches. Il ne revient pas sur les propos de ses collègues, si ce n'est qu'il ne faudrait pas parler de coupes, mais plutôt de réduction de hausses. Il insiste également sur le rapport BAK, qui avait été commandé par le Conseil d'Etat et qui avait fait des propositions. Mme Fontanet a comparé Genève avec le canton de Bâle-Ville. Or, si on lit cette étude, elle fait une première comparaison en prenant le total du budget en le divisant par le nombre d'habitants. On constate alors que Genève a des charges supplémentaires de 90% supérieures aux autres cantons. Mais même en sortant de cette interprétation, si on prend les chiffres politique par politique et qu'on les compare au nombre de bénéficiaires, Genève est toujours plus cher de 30% que les autres cantons comparables. Si l'on peut entendre que Genève ne coûte pas forcément plus cher sur certaines politiques comme l'enseignement, cela ne doit pas empêcher le gouvernement de revoir toutes les lignes où l'on est largement trop cher. Le PLR insiste sur cette étude qui avait été demandée par le gouvernement et qui a permis de donner des pistes très intéressantes sans qu'on l'exploite par la suite. Le député ne revient pas non plus sur le fait que le PLR n'est pas là pour remplacer des gens par des gens qui ne seraient pas adaptés. Si les postes de juristes ont été séparés, c'est bien parce que l'on considère qu'en cas d'urgence dans un service, il est possible d'aller chercher ce type de postes dans un autre département. Il s'agit juste là d'une question de réallocation des actifs. Mme Kast prenait elle-même l'exemple de certaines politiques où il y a moins de personnes suite à des départs à la retraite. Le budget est toujours là et il est toujours possible d'engager des postes dans ce

domaine. Le département a pris la décision de réallouer de son côté, ce qui est exactement ce que demandent ici les députés. Il est toujours possible de procéder à des réallocations lorsqu'il y a des urgences et il ne sert à rien de culpabiliser les députés s'ils ne votent pas tel ou tel poste. Genève a des dépenses largement supérieures dans le domaine du social et il ne lui semble pas que les aînés, les enfants ou les personnes en situation de handicap dans les autres cantons sont dans des situations de précarité totale. Une fois de plus, l'argent est là, mais il n'est pas utilisé de manière optimale. Concernant les postes informatiques, le député entend le discours sur les députés qui veulent de la numérisation, mais qui ne donnent ensuite pas les postes. Or, les députés ont maintes fois entendu le Conseil d'Etat et l'OCSIN dire que cette numérisation permettrait d'avoir moins de postes par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Or, il n'y a jamais d'économies de postes dans les faits. Il est compliqué d'entendre pour les députés que l'on veut numériser tout en demandant des moyens qui sont dans les faits déjà là puisque l'on est en train d'automatiser certaines prestations. Pour ce qui est du DIP et de la possible baisse du taux d'encadrement qui ferait augmenter le nombre d'élèves par classe, les indicateurs montrent que le taux d'encadrement en primaire passerait de 16,2 à 16,1 tandis qu'il passerait de 19,4 à 19,3 au cycle. Il y aurait donc un maintien voire une amélioration de ce taux d'encadrement. Si on enlève une partie des postes proposés, on voit donc que le taux d'encadrement ne va pas se détériorer, mais même s'améliorer. Il en va de même au PJ. Le député a écouté avec attention le procureur général et il rappelle qu'il y avait en moyenne 5 postes administratifs par magistrat. Si on enlève 11 postes des 33 postes demandés cette année, il reste toujours 2,4 postes administratifs par magistrat, ce qui change peu de la moyenne de 2,5 postes donnée par le procureur. Il faut arrêter à un moment et regarder que le canton a un budget de 10 milliards de F pour 520 000 habitants, soit 19 230 F par habitant. Si on compare avec le canton de Zurich, pour un budget de 18 milliards de F, on parle de 11 250 F par habitant, soit une différence de 70%. Concrètement, couper 27 millions de F sur un budget de 10 milliards de F constitue difficilement une catastrophe qui devrait empêcher l'Etat de tourner et le député aimerait savoir ce que le Conseil d'Etat pense de tous ces éléments.

Mme Kast rappelle encore une fois qu'il s'agit toujours d'une question de contraintes telles que celles fixées par le Grand Conseil au Conseil d'Etat. Si le Grand Conseil dit que l'on peut allouer les postes sur l'entier de l'Etat, toute politique publique confondue, cela est faisable et idem pour la nature 31. En revanche, s'il faut le faire par politique publique à deux positions voire à une position, cela est beaucoup plus compliqué. A l'OCSIN, en politique B, la commission a ramené l'entier du budget à 2023 et aucun poste n'a été accepté,

de même que la nature 31 ou la nature 36. Il est dès lors très difficile de faire des réallocations.

Mme Fontanet revient sur les propos de Mme Kast et note que les décisions prises par la commission ne sont effectivement pas de couper dans des postes existants, mais de couper dans des augmentations. Si on laisse le Conseil d'Etat libre de faire les coupes là où il veut, cela n'est même pas possible puisque cela veut sinon dire qu'il y aura des économies et non pas des coupes dans des augmentations. Si on veut faire aujourd'hui la même économie de 27 millions, mais pas là où les choses augmentent, il ne sera juste pas possible de les trouver puisqu'elles n'auront pas été aussi importantes dans le cadre des augmentations. On peut faire les choix et les mettre en œuvre, mais avec des conséquences parce que les députés coupent justement là où il y a des augmentations. Il n'est pas possible de couper des postes existants. On pourrait effectivement faire un inventaire de tout ce que fait l'Etat pour savoir si tout ce qui est fait est efficient et répond à un réel besoin ou s'il est juste bien de le faire. Cela pourrait ensuite engranger des suppressions de tâches ou de missions. Il s'agirait d'un grand programme d'introspection. Sur la comparaison avec le canton de Zurich, il y a beaucoup de différences, notamment en matière de répartition des tâches puisque les communes assurent 50% des coûts. A chaque fois que le Conseil d'Etat propose des transferts de charge aux communes, il est impossible de trouver une majorité et le gouvernement se retrouve à devoir retirer son projet faute de soutien. Si l'exécutif est prêt à chercher des solutions et des réductions de dépenses, le système de fonctionnement fait que les choses sont compliquées. La commission sait à quel point la participation du canton à la RPT va par exemple devenir horrifiante, justement parce que Genève a des revenus incroyables par rapport à sa population.

Un député peut admettre qu'au niveau de la police judiciaire, il ne soit pas possible de dégarnir certaines brigades comme la brigade des mœurs ou la brigade des mineurs. En revanche, pour la gendarmerie, on sait que les effectifs de la police de proximité peuvent être remplacés par ceux des polices municipales, ce qui permettrait de venir combler ces postes pour le plan crack. Il ne s'agit cependant pas du débat aujourd'hui et cela ne se fera pas cette année. Le député a des relations quotidiennes avec ses collègues dans les brigades et il voit bien que ces derniers n'arrivent plus à faire leur travail. La sécurité fait évidemment partie de la prospérité et il faudrait revoir la question de la police de proximité pour que les trois silos de la gendarmerie fonctionnent mieux. Il est difficilement audible de dire que l'on ne trouve aucun poste sur l'ensemble du personnel de la police. Il existait auparavant un système pyramidal ou chaque niveau pouvait faire des efforts. Avec les silos, on voit

que les effectifs se partagent très peu et engrangent un problème de gestion pour la gendarmerie. Le nombre de gradés est passé de 8 à 55 dans la gendarmerie, et cela fait tellement de hiérarchie que l'on trouve de moins en moins de gens sur le terrain. En tant qu'ancien gendarme, le député confirme qu'il faut surtout des gens sur le terrain, tout en développant beaucoup plus la mobilité du personnel. Si l'on fait cela, la gestion sera beaucoup plus facile et on trouvera les postes nécessaires.

Mme Kast trouve que ces propos ne sont pas cohérents avec les votes qui ont eu lieu ce matin. Pour rappel, six des douze postes demandés sont à la police judiciaire, alors que le MCG dit ne pas vouloir y toucher. D'autre part, si la conseillère d'Etat entend la nécessité d'avoir plus de monde sur le terrain, il n'est juste pas possible de dégrader quelqu'un pour le renvoyer sur le terrain, cela allant être vécu comme une sanction. Mme Kast soutient également un élargissement des compétences de la police municipale pour permettre de faire reprendre un certain nombre de missions dans le budget des communes, mais cela ne se fera pas au budget 2024. C'est bien aujourd'hui qu'il faut agir sur le crack, et on ne peut pas prendre un capitaine et l'envoyer dans la rue. Cela serait juste incohérent dans l'organisation du poste. La conseillère d'Etat partage la vision du député, mais ne peut pas l'appliquer sur le plan crack qui nécessite des ressources supplémentaires pour cette année.

Un député aimerait que l'on élargisse cette réflexion en parvenant à s'autofinancer avec les recettes fiscales de l'Etat. Par ailleurs, il faut rappeler que, si la population a augmenté de 1,1% en 2022, les charges ont, elles, augmenté de 3,5%. Pour revenir sur l'OCBA, le Conseil d'Etat a parlé des 12 postes qui ne seraient pas créés. Or, il faut aussi rappeler que, sur les 80 millions de F d'investissements par année qui ont été votés, seulement 15 millions de F ont été inscrits au projet de budget 2024. Il faut aussi rappeler que, quoiqu'il arrive, ces postes finiront dans le fonctionnement, indépendamment du fait qu'il y ait des projets ou non pour financer ces salaires. Le député se demande s'il est juste d'engager 12 personnes alors que l'on prévoit seulement 15 millions de F d'investissement. Concernant le plan crack, la commission a été saisie d'une demande de crédit de 1 million de F pour Première Ligne et est à nouveau saisie d'un amendement de 2,5 millions de F, encore pour Première Ligne. Le député demande si l'association va bénéficier de 3,5 millions de F ou si ces 1,5 million sont compris dans l'amendement.

Mme Fontanet répond qu'il est correct de dire que ce montant comprend le montant voté en crédit supplémentaire qui vient se rajouter au projet de budget 2024.

Le député s'étonne tout de même que Première Ligne ait encore besoin de 2,5 millions de F en plus.

Mme Fontanet rappelle que Première Ligne va ouvrir un sleep-in et qu'il y a une augmentation absolument dramatique de cette situation. Ce qui a été mis au projet de budget comprend le million voté en crédit ainsi qu'une augmentation de la subvention pour faire face à l'augmentation de la mission de l'association en 2024. On peut estimer que ce montant est trop important, mais si on demande à la population ce qui lui pose problème, le crack ressortira et Première Ligne participe au plan global de lutte contre ce problème.

Mme Fontanet rappelle que le plan crack n'a pas été déposé avant octobre, et que ces millions sont nécessaires pour le mettre en œuvre.

Le député se souvient que le crédit avait un libellé « plan d'action – urgence crack ».

Mme Fontanet répond qu'il ne s'agissait pas encore du plan crack. Sur les 12 postes à l'OCBA, le député sait bien qu'il y a des délais importants pour les engagements. Il s'agit ici d'engager des chefs de projet, et si on veut commencer les projets début 2025 ou 2026, il faut bien pouvoir construire les projets en amont, ce qui explique les délais pour lancer les investissements.

M. Fornallaz rappelle qu'il faut bien prendre en compte le temps d'engagement puis celui du développement du projet. Les projets vont bien accélérer en 2025 et 2026, mais il n'est pas possible d'arriver immédiatement au niveau d'investissement optimal.

Mme Fontanet explique qu'il faut bien construire le projet en amont et que s'il n'y a pas les gens pour le faire, il n'est pas possible d'avancer dessus. Le projet de loi a été voté par le Grand Conseil à l'unanimité et le Conseil d'Etat doit pouvoir appliquer cette décision. Concernant les postes qui pourraient passer dans le fonctionnement alors qu'il s'agit d'auxiliaires, Mme Fontanet rappelle que les contrats d'auxiliaires ne peuvent pas être renouvelés indéfiniment, et que sans poste qui se libère ou sans nouveau poste créé, les gens ne peuvent pas rester au sein de l'administration. Sans poste qui se libère, il est impossible de garder un auxiliaire.

Un député revient sur les syndicats de police et note que, s'il serait difficile d'entendre maintenant la police, il aimerait qu'elle soit sollicitée par écrit sur les propos tenus qui diffèrent très largement de la perception du groupe socialiste qui a également rencontré les syndicats. Si l'UDC affirme qu'il n'y aurait pas besoin de postes, les socialistes ont entendu le contraire et aimeraient solliciter l'avis des syndicats sur le sujet.

Une députée revient sur les coupes effectuées par la commission de 17 millions de F sur l'Hospice général en C05 sur la migration, en prétendant

que les financements et recettes de la Confédération pour cette politique publique auraient été sous-évalués dans le projet de budget. La députée demande si le Conseil d'Etat peut apporter des précisions sur ce point.

Mme Fontanet n'a pas de retour sur cet élément précis. La DGFE a eu des échanges qui restent sur l'argumentation donnée par l'Hospice, à savoir que l'institution estime que l'on aurait pu faire plus serré, ce que le DCS ne partage pas. La conseillère d'Etat va voir si M. Apothéloz peut préciser rapidement l'argumentaire du DCS sur ce point. Elle peut en revanche apporter une réponse de M. Maudet sur les effets de la suppression des 3 ETP dans le cadre de la diamétrale ferroviaire et des axes forts vélos. Ces postes s'inscrivent dans le cadre des PL 13176, PL 13192 et PL 13061 tels que votés par le parlement. M. Maudet confirme que cela va indubitablement entraîner du retard dans la construction et la livraison de ces infrastructures. Pour ce qui est de la diamétrale, il est indispensable de pouvoir démarrer les études dès 2024 pour être dans les temps et inscrire le projet dans le message en lien avec PRODES 2026 et favoriser la reprise du financement de ces études puis de la réalisation par la Confédération dans les meilleurs délais. M. Maudet concluait en disant que, si l'amendement de la commission des finances était maintenu, les revenus d'activation des charges de personnel associées devraient être retirés, à savoir 360 000 F, pour assurer la neutralité budgétaire.

Un député rappelle que, pour le groupe du Centre, les prestations à la population doivent être fournies et personne ne dit le contraire. En revanche, le fonctionnement de l'appareil étatique est une autre question. La question discutée depuis deux heures d'une diminution de budget de 50 millions de F correspond à 0,5% du budget total. On a pourtant l'impression que la république va s'arrêter de fonctionner si on touche à ce montant. Certaines choses restent peu claires, mais le député rappelle tout de même qu'il y a 18 700 fonctionnaires au petit Etat pour lesquels il y a en moyenne 800 personnes qui ne sont pas en emploi et sont malades et absentes. Or, si on mettait un programme pour lutter contre l'absentéisme, cela correspondrait plus ou moins aux postes proposés par les députés. Sur la question de la Fondation des parkings, la commission a pu voir que 4 millions de F de recettes avaient été supprimés en raison du nouveau contrat de prestations qui n'a pas vraiment estimé les recettes. Potentiellement, il y aurait une recette supplémentaire sur la Fondation des parkings dont l'Etat se prive.

Mme Fontanet n'est pas tout à fait en mesure de répondre sur la Fondation des parkings et elle interpellera M. Maudet sur ce point.

Le député note que c'est le même principe que pour l'Hospice général, à savoir que l'on a sous-estimé les recettes.

Mme Fontanet répond que le DCS n'a pas comptabilisé de recettes, tandis que l'Hospice estimait que l'on aurait pu les comptabiliser. Or, pour la Fondation des parkings, c'est l'Etat qui diminue les recettes.

M. Fiumelli précise que les charges de l'Hospice général pourraient certes être diminuées par des revenus supplémentaires. A la Fondation des parkings, il n'y a pas de charges. Il y a des prévisions de recettes que le département a estimées en baisse au vu de la nouvelle convention négociée à partir de juin 2024. Si la commission veut rajouter un revenu, cela ne va rien changer. Cela va juste améliorer le résultat global de 4 millions de F sans autoriser à dépenser en plus.

Un député rappelle que le groupe LJS est relativement à l'aise sur les propositions de diminuer la hausse puisque cela faisait partie de ses propositions de campagne. Il a largement insisté sur ce point durant les auditions, notamment en questionnant tous les départements sur la question de l'employabilité. Quelle ne fut donc pas sa surprise de voir que ce budget de transition comportait une telle augmentation de postes, sans aucune réallocation de ressources. Il existe aujourd'hui de la marge de manœuvre dans les services, par exemple à l'OCSIN où l'on peut imaginer que, sur les 707 postes, il y a des projets qui se terminent et sur lesquels on peut réallouer des ressources.

Un député aimerait revenir sur les postes d'auxiliaires évoqués précédemment, surtout par rapport aux réallocations. On entend souvent dire que, même si un projet s'arrête, il suffit de prolonger deux fois un contrat pour qu'il ne soit plus possible de licencier la personne. Cette dernière est alors considérée comme un poste fixe. Le député aimerait savoir ce qu'il en est à l'Etat, et notamment si les chefs de projet engagés sur des missions peuvent se retrouver employés permanents suite à des prolongations.

Mme Fontanet rappelle que les auxiliaires sont engagés en CDD et que leur contrat peut être renouvelé au maximum deux fois. Une fois que cette date arrive à échéance, le contrat se termine. L'exception réside dans les cas où un poste se libère et où l'on peut engager l'auxiliaire sur le poste libre. Cela s'est récemment produit à la DGFE avec une personne qui donnait satisfaction. Une fois que la personne est engagée, elle a deux ans de probation avant d'être nommée fonctionnaire. Mais il faut bien qu'il y ait un poste libre ou un nouveau poste voté pour que cela soit possible. La commission a été saisie du cas du PJ où il y a eu une régularisation d'une trentaine d'auxiliaires. Les francs étaient dans les faits justes dans le projet de budget, mais le nombre de postes n'avait pas été mis à jour en nombre d'ETP. Le département des finances a donc demandé au PJ de mettre ces informations à jour dans le projet, mais les personnes étaient déjà engagées et les francs étaient justes. La même chose

s'était produite il y a quelques années au DIP. Le département insiste désormais pour que les ETP et les francs soient mis à jour.

Le président met aux voix la proposition du député (S) d'envoyer un courrier aux syndicats de police pour demander confirmation des propos tenus par le député MCG.

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 UDC)
Contre : 9 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Abstentions : -

Cette proposition est refusée.

Mme Fontanet a obtenu une réponse de M. Apothéloz sur l'Hospice général. Le conseiller d'Etat rappelle le contexte, à savoir que le canton doit assumer vis-à-vis de la Confédération des charges qui correspondent à des dépenses obligatoires, et ce même si le budget est insuffisant. Si le montant ne suffit pas, il faudra que le DCS revienne et dépose un crédit supplémentaire. Au niveau des chiffres, l'Hospice général prévoit 11 073 personnes en 2024, soit 456 personnes supplémentaires par rapport à 2023 au niveau de la migration. Il précise que cela nécessite l'ouverture de plus de 500 places d'hébergement qu'il va falloir trouver, de nouvelles places pour fermer les lieux d'hébergement qui ne sont plus adaptés, la transformation de bureaux en hébergements et la création de différents foyers. L'adaptation du dispositif d'encadrement social et d'intégration des migrants nécessite le respect des exigences minimales de prise en charge. Ceci induit donc un financement supplémentaire en cas d'augmentation du nombre de personnes accueillies. Si certains députés estiment que la participation fédérale est mal évaluée, l'augmentation des forfaits fédéraux n'est pas linéaire par rapport à l'évolution du nombre de migrants. Elle dépend plutôt de l'évolution de certaines catégories de personnes que le canton s'attend à recevoir. Le forfait versé est plus ou moins important selon les catégories. Le département fait donc une moyenne selon les différentes catégories que l'on s'attend à recevoir. Il y a une augmentation constante de RMNA et le risque est que l'Hospice général restreigne les conditions d'encadrement de ces jeunes mineurs et majeurs alors même que le parlement demande un encadrement adéquat. La diminution du revenu pourrait avoir lieu et, si le Conseil d'Etat ne prévoit pas maintenant cette charge, il devra revenir avec un crédit supplémentaire en 2024 puisqu'il s'agit d'une charge contrainte.

Suite du débat budgétaire

Audition du Secrétariat général du Grand Conseil

M. Laurent Koelliker, sautier, et Mme Irène Renfer, secrétaire générale adjointe

M. Koelliker rappelle que l'art. 3 sur le fonctionnement a été refusé par la commission en 2e débat. Or, pour entamer le 3e débat, la commission doit constituer un art. 3 qui sera le budget de fonctionnement. Elle doit donc décider sur quoi elle veut se baser. Le sautier propose un vote de principe qui reviendrait à ne pas considérer qu'il faut refaire le vote du 2e débat et à prendre comme base le texte tel qu'issu du 2e débat. Cela permettra de reconstruire l'art. 3 en 3e débat avec les chiffres issus du débat, pour des questions de clarté.

Mme Renfer rappelle que la commission est encore en deuxième débat, et qu'elle peut donc encore récupérer l'art. 3 en 3e débat. L'idée est de pouvoir repartir sur quelque chose qui soit clair pour le tout le monde et qui puisse servir de base de travail. Cela ne veut cependant pas dire que ces chiffres sont pour autant acceptés.

M. Koelliker précise que cela permettra à la fin à la commission de produire un amendement avec tous les amendements qui devraient être traités comme des sous-amendements. Une fois que l'art. 3 aura été amendé dans toutes les rubriques souhaitées par la commission, elle pourra voter pour le réintroduire dans cet état dans la loi au niveau du 3e débat. Les amendements préparés pour ce débat visent plutôt à réintroduire des amendements du 2e débat au lieu de nouveaux éléments.

M. Koelliker précise que la commission va finalement se mettre d'accord sur les chiffres sur lesquels elle va discuter. Cela peut arriver dans d'autres commissions lorsqu'il y a un amendement général qui touche de multiples articles et la commission se fixe une base de travail pour modifier article par article avant de voter à la fin l'amendement dans son ensemble.

Le président remercie le sautier d'avoir examiné le sujet et trouvé une solution conforme à l'esprit de la loi et pas uniquement à la lettre.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Politique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

Crédit de renouvellement 2020-2024 OCSIN : 23 654 F

Pas d'opposition, adopté.

AIGLE – Refonte du système d'information : -800 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Refonte du système d'information et de communication des droits politiques : -2 000 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix la politique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE dans son ensemble, telle qu'amendée :

Pas d'opposition, adopté.

Politique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Crédit de renouvellement 2020-2024 OCSIN : -12 771 290 F

Pas d'opposition, adopté.

Equipement et services numériques indispensables au travail à distance de l'administration cantonale : -2 700 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix la politique B – ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES dans son ensemble, telle qu'amendée :

Pas d'opposition, adopté.

Politique C – COHÉSION SOCIALE

Crédit de renouvellement 2020-2024 OCSIN : 692 741 F

Pas d'opposition, adopté.

Refonte du système d'information et de communication du service de protection de l'adulte : -1 400 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix la politique C – COHÉSION SOCIALE dans son ensemble, telle qu'amendée :

Pas d'opposition, adopté.

Politique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Crédit de renouvellement 2020-2024 OCSIN : -46 937 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix la politique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS dans son ensemble, telle qu'amendée :

Pas d'opposition, adopté.

Politique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Crédit de renouvellement 2020-2024 OCSIN : 24 401 F

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Contre : -
Abstentions : 1 (1 UDC)

Cet amendement est accepté.

La politique E est acceptée par la commission, telle qu'amendée par :

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Contre : -
Abstentions : 1 (1 UDC)

Politique F – FORMATION

Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF) : -1 188 056 F

Pas d'opposition, adopté.

Crédit de renouvellement OCSIN 2020-2024 : 44 812 F

Pas d'opposition, adopté.

Connectivité dans les écoles secondaires I et II : -245 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Education au numérique Ecole obligatoire / Enseignement secondaire II / OMP – 1 250 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix la politique F – FORMATION dans son ensemble, telle qu'amendée :

Pas d'opposition, adopté.

Politique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Crédit de renouvellement 2020 -2024 OCSIN : -361 282 F

Pas d'opposition, adopté.

Evolution du SIC de l'office du registre foncier de 2023 à 2027 : -565 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité et la gestion des infractions : -2 600 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière : 2 412 000 F

Pour : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : -
Abstentions : 2 (2 UDC)

Cet amendement est accepté.

La commission accepte la politique G dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : -
Abstentions : 2 (2 UDC)

Politique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Crédit de renouvellement 2020-2024 OCSIN : -1 374 0006 F

Pas d'opposition, adopté.

Refonte de l'application de gestion du personnel de la police et de la détention (projet Kairos) : -800 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Renouvellement du système d'aide à l'engagement (SAE) : -1 500 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Nouvelle structure pour le stand de tir : -3 000 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix la politique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble, telle qu'amendée :

Pas d'opposition, adopté.

Politique I – IMPÔTS ET FINANCES

AFC – évolution du SIC fiscal 2020-2024 : -1 497 994 F

Pas d'opposition, adopté.

Evolution du système d'information et de communication de l'OCP (OPUS) : -631 793 F

Pas d'opposition, adopté.

Faciliter les interactions avec l'administration fiscale : -1 390 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix la politique I – IMPÔTS ET FINANCES dans son ensemble, telle qu'amendée :

Pas d'opposition, adopté

Politique J – JUSTICE

Pas d'opposition, adopté.

Politique K – SANTÉ

Crédit de renouvellement 2020-2024 OCSIN : -169 447 F

Pas d'opposition, adopté.

Santé numérique (Partenariat HUG, IMAD et administration cantonale) : -960 000 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix la politique K – SANTÉ dans son ensemble, telle qu'amendée :

Pas d'opposition, adopté.

Politique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI

Crédit de renouvellement 2020-2024 OCSIN : 1 350 401 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix la politique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI dans son ensemble, telle qu'amendée :

Pas d'opposition, adopté.

Politique M – MOBILITÉ

Crédit de renouvellement 2020-2024 OCSIN : -35 682 F

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix la politique M – MOBILITÉ dans son ensemble, telle qu'amendée :

Pas d'opposition, adoptée.

Art. 4 Investissements

[1] Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 730,8 millions de francs et les recettes à 35,2 millions de francs, hors prêts du patrimoine administratif.

[2] Les investissements nets s'élèvent à 695,7 millions de francs.

[3] Les dépenses relatives aux prêts du patrimoine administratif sont arrêtées à 19,3 millions de francs et les recettes à 9,1 millions de francs.

La commission accepte l'art. 4 tel qu'amendé par :

Pour :	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre :	-
Abstentions :	-

Art. 5 pas d'opposition, adopté

Art. 6 pas d'opposition adopté

Le président met aux voix le principe d'un vote sur la base des travaux du 2e débat sur l'art. 3.

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Le principe est accepté par la commission.

3e débat

Une députée demande s'il est possible d'indiquer la marge des députés pour ce 3e débat.

M. Cuocolo répond que la marge se monte à 67 971 617 F.

Un député (UDC) indique que son groupe a redéposé certains amendements pour lesquels les votes ont été serrés ainsi qu'un amendement supplémentaire demandant une indexation à 0,5%. Le groupe UDC se refusera à voter un budget déficitaire dans sa globalité. Le groupe redemande par ailleurs une discussion sur la subvention à l'OCG. Suite à des discussions sur la LRT visant à redonner le financement à la Ville, l'UDC et le MCG vont déposer un amendement à la Ville de Genève afin de financer également l'OCG à hauteur de 800 000 F. Puisqu'il revient à la Ville d'assumer ce financement, le groupe UDC propose de revenir sur ce vote.

Une députée (Ve) indique que son groupe a pour sa part déposé six amendements avec le groupe socialiste. Le premier amendement au programme B04 propose de revenir au montant proposé par le Conseil d'Etat dans son projet de budget. Il est important de mentionner que les postes impactés par cette coupe en nature 30 sont essentiels pour la transition écologique. Si on ne crée pas ces postes, il sera impossible de mettre en application la loi sur l'énergie de manière adéquate et dans un délai raisonnable. Si l'on veut véritablement rénover les immeubles de l'Etat, il faut lui donner les moyens de le faire et la députée invite la commission à accepter cet amendement. Un amendement au programme C02 concerne la subvention de l'AVIVO. Cette association représente les personnes retraitées et préretraitées et existe depuis maintenant 70 ans. Les besoins et la précarité des aînés augmentent, et cette subvention permet d'assurer le travail de l'office social de l'association. Sa suppression engrangerait des conséquences sur ⅔ d'un poste d'assistant social, ce qui serait catastrophique pour une association qui est le prolongement du travail de l'Etat. Deux amendements ont été déposés pour les programmes E02 et E03. Il est intéressant de noter que la commission a supprimé en E02 un poste nécessaire pour distribuer les subventions aux privés alors qu'il est activable à 100% en investissement. Cette proposition de

coupe est difficilement compréhensible alors que ce poste est essentiel pour mettre en œuvre le plan directeur de l'énergie 2020-2030. Pour le programme E03, l'amendement propose de rétablir des postes pour étudier les nappes phréatiques et il est essentiel d'avoir ces professionnels qui entrent en ligne de compte pour aller plus loin dans l'avancement du projet. Enfin, les deux derniers amendements ont été déposés sur les programmes M01 et M02. L'amendement sur le programme M01 en nature 30 comporte une erreur et se monte à 240 638 F et non pas 240 368 F. Cet amendement est essentiel pour la transition écologique, tout comme ceux pour les politiques E et B. Le Conseil d'Etat l'a bien dit, ne pas voter cet amendement va entraîner des retards sur la mise en œuvre des projets de lois associés et donc dans la mise en œuvre de la diamétrale ferroviaire en lien avec PRODES. Par ailleurs, 2 ETP sont supprimés à l'aveugle alors qu'ils sont activables en investissement. Il en va de même pour l'amendement au programme M02 qui est là encore totalement en lien avec la transition écologique et concerne les axes forts vélos. Il y a besoin d'un ingénieur pour faire cela correctement, poste qui est complètement activable en investissement.

Une députée (S) indique en premier lieu que son groupe soutiendra évidemment les amendements codéposés avec les collègues du groupe des Verts pour la réintégration de différents postes coupés lors du deuxième débat. Le groupe socialiste a également déposé des amendements sur les politiques C et F et va encore en déposer un sur la politique. Avec les coupes opérées au deuxième débat, il ne reste plus aucun moyen supplémentaire pour l'OCSIN, ni en francs, ni en poste, ne serait-ce que pour mettre en place les propres demandes du Grand Conseil. Il est donc stratégique et essentiel de réintroduire ces éléments dans le projet de budget. Les impacts de ces coupes sont difficiles à maîtriser et peuvent avoir des conséquences plus larges que prévu comme l'a expliqué le Conseil d'Etat. Le groupe socialiste a également redéposé deux amendements pour une indexation à 1,4% pour suivre l'augmentation du coût de la vie, tant en nature 30 que 36.

Le groupe socialiste a aussi déposé un amendement pour réintroduire les postes et le matériel pour le plan crack. Il s'agit d'une préoccupation quotidienne de la population, mais aussi de nombreux parlementaires. Couper dans ces moyens ne permettra pas de résoudre le problème. Le groupe a également déposé un amendement de 18 millions de F pour verser une subvention à la CPEG afin que cette dernière puisse verser sous forme de prime unique une indexation ponctuelle des rentes des pensionnés. Le groupe a déposé cet amendement sur le programme B02, mais note qu'il pourrait être inscrit ailleurs et reste ouvert aux suggestions du département.

M. Fornallaz répond que, si le programme est valide, la nature n'est pas forcément la bonne. Si cet amendement est accepté, le DF reviendra avec les bonnes modalités, qui pourraient par exemple être les charges de personnel.

Le président revient sur l'amendement sur l'indexation en nature 30 et en nature 36 et demande si le département peut fournir la différence des 0,4%.

M. Fornallaz revient sur les 1,4% et note que la différence de 0,4% est de 13 688 734 F pour la nature 36 et de 11 416 502 F en nature 30.

Un député (S) précise qu'il y a deux nouveaux amendements. Le premier concerne le programme F01 en nature 30. Il n'aura pas échappé à la commission que, dans la communication du DIP, il a été indiqué que le taux d'encadrement était de 15,9 lors de la dernière rentrée. L'amendement propose 70 ETP supplémentaires strictement pour l'enseignement primaire, valorisés sur 5 mois, pour maintenir en 2024 le taux tel quel. Le deuxième amendement porte sur l'enseignement spécialisé et vise à assurer le statu quo en termes d'encadrement. Le groupe socialiste considérant ce statu quo insuffisant, il propose d'augmenter les moyens pour l'OMP et les institutions spécialisées en nature 30 et 36 avec 5% supplémentaires.

Le président met aux voix les amendements de l'UDC en natures 30 et 36 pour une indexation à 0,5%.

Tous les programmes, nature 30 charges de personnel : -14 270 628 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LSJ, 2 MCG, 1 LC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Tous les programmes, nature 36 charges de transfert : -17 110 917 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix les amendements des groupes socialistes et Verts.

Tous les programmes, nature 30 charges de personnel : 11 416 502 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 2 (2 MCG)

Cet amendement est refusé.

Tous les programmes, nature 36 charges de transfert : 13 688 734 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 2 (2 MCG)

Cet amendement est refusé.

Le président met également aux voix les amendements en nature 31 des groupes des socialistes et des Verts.

Tous les programmes, nature 31 charges de biens et services et autres charges d'exploitation : 27 652 430 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Le président propose de passer au vote des amendements politique publique par politique publique, pour celles qui font l'objet d'amendements.

Politique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Programme B01 – Etats-majors départementaux

Un député (S) a oublié de mentionner l'amendement sur les coupes dans les postes relatives aux programmes B01, B02 et B05.

Le président met aux voix l'amendement socialiste sur les programmes B01, B02 et B05 en nature 30.

Programmes B01, B02, B05, nature 30 charges de personnel : 2 570 084 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme B02 – Gestion transversale et département des ressources humaines

Le président met aux voix l'amendement du groupe socialiste pour une subvention à la CPEG.

Programme B02, nature 36 charges de transfert : 18 000 000 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 2 (2 MCG)

Cet amendement est refusé.

Programme B04 – Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Le président met aux voix l'amendement du groupe Vert pour réintégrer les postes liés à la transition écologique.

Programme B04, nature 30 charges de personnel : 1 025 810 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

La commission accepte la politique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES dans son ensemble par :

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Politique C – COHÉSION SOCIALE

Programme C01 – Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC.

Programme C01, « Diverses actions sociales ponctuelles » : -220 000 F

Pour : 2 (2 UDC)
Contre : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Programme C02 – Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Le président met aux voix l'amendement des socialistes et des Verts sur l'AVIVO.

Programme C02, nature 36 charges de transfert (AVIVO) : 49 000 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 7 (1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 2 (2 MCG)

Cet amendement est refusé.

Programme C04 – Soutien à la famille et à l'intégration

Le président met aux voix les amendements du groupe UDC.

Programme C04, « FASe » : -509 979 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)
Abstentions : 2 (2 MCG)

Cet amendement est refusé.

Programme C04 « Centre de contact Suisse-Immigrés » : -30 0000 F

Pour : 7 (4 PLR, 2 UDC, 1 MCG)
Contre : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme C04, « Camarada » : -60 000 F

Pour : 6 (4 PLR, 2 UDC)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Programme C05 – Actions en matière d'asile et de migration

Le président met aux voix l'amendement UDC.

Programme C05 « Elisa Asile » : – 48 232 F

Pour : 6 (2 UDC, 4 PLR)
Contre : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 1 MCG)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement des socialistes et des Verts pour la réintroduction de la coupe de 17 millions de F à l'Hospice général.

Programme C05, nature 36 charges de transfert : 17 700 000 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG,1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme C06 – Protection des personnes adultes sous curatelle

Le président met aux voix l'amendement des socialistes et des verts.

Programme C06, nature 30 charges de personnel : 381 943 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

La commission accepte la politique C – COHÉSION SOCIALE dans son ensemble par :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 2 (1 S, 1 UDC)
Abstentions : 5 (2 S, 2 Ve, 1 UDC)

Politique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Programme D01 – Culture

Le président met aux voix l'amendement de l'UDC sur l'OCG.

Une députée (PLR) rappelle que cet amendement était conditionné à un accord conclu avec la Ville de Genève. Il semblait que la Ville ne soit pas forcément disposée à entrer en matière à ce stade et le PLR votera donc en conséquence.

Un député (LJS) note qu'après explications, son groupe va respecter la LRT et les prérogatives de la Ville, qui n'est pas en manque de moyens particulier. Le groupe soutiendra désormais l'amendement du groupe UDC pour respecter des négociations difficiles et longues entre le canton et les communes.

Un député (UDC) rappelle qu'il faut en revenir aux fondamentaux. Les députés se plaignent sans arrêt de ce que doit dépenser le canton à la place des communes. M. Kanaan a fait exprès de ne pas inscrire ce poste au budget de la

Ville en espérant que le canton vienne derrière pour soutenir l'OCG. Il est temps de respecter la LRT et de laisser la Ville prendre en charge cette subvention qui lui revient selon la loi. Le député espère que les socialistes à la Ville de Genève soutiendront cet amendement.

Selon un député (PLR), il faut maintenant voir la volonté d'effort voulue par le Municipal de la Ville et le PLR avisera ensuite sa position en plénière.

Un député (PLR) note que, si M. Kanaan veut jouer des muscles avec le canton, le PLR en fera de même. Il imagine que la Ville devrait voter cet amendement, ce qui amènera le PLR à voter aussi ce soutien. Le parti est en faveur de ce soutien à l'OCG, mais de manière paritaire, comme cela est prévu par la LRT. Il rappelle que la gauche est majoritaire à la Ville et que cela ne devrait pas poser de problème. Le PLR votera sans problème ce soutien en plénière si la Ville fait des efforts.

Programme D01, « Orchestre de chambre de Genève » : -800 000 F

Pour : 7 (2 UDC, 4 PLR, 1 JS)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Abstentions : 1 (1 LC)

En cas d'égalité, cet amendement est refusé.

Le président met aux voix les amendements des Verts et socialistes.

Programme D01, nature 30 charges de personnel : 128 340 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

D01, nature 36 charges de transfert : 100 000 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions :

Cet amendement est refusé.

La commission accepte la politique D – CULTURE, SPORT ET LOISIR dans son ensemble par :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : -
Abstentions : 7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)

Politique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Programme E02 – Energie

Le président met aux voix l'amendement des socialistes et des Verts.

Programme E02, nature 30 charges de personnel : 337 929 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme E03 – Gestion des eaux

Le président met aux voix l'amendement des socialistes et des Verts.

Programme E03, nature 30 charges de personnel : 69 351 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

La commission accepte la politique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE dans son ensemble par :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : -
Abstentions : 7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)

Politique F – FORMATION

Programme F01 – Enseignement obligatoire et orientation

Le président met aux voix les amendements des socialistes et des Verts.

Programme F01, nature 30 charges de personnel : 2 745 496 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme F01.01, nature 30 charges de personnel : 4 000 000 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme F02 – Enseignement secondaire II et formation continue

Le président met aux voix l'amendement des socialistes et des Verts.

Programme F02, nature 30 charges de personnel : 969 499 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme F03 – Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Le président met aux voix les amendements des socialistes et des verts pour une amélioration de 5% de la prise en charge.

Programme F03, nature 30 charges de personnel : 2 000 000 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 9 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme F03, nature 36 charges de transfert : 2 000 000 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Un député (S) revient sur le manque de places et d'accompagnement pour ces enfants. Les familles des 94 enfants concernés sont désespérées face à ce manque de places pour des enfants qui comptent parmi les plus vulnérables de notre canton. La réponse de la majorité de droite n'est pas suffisante et revient à dire à ces familles qu'elles doivent se débrouiller. Le député aimerait que l'on puisse apporter des réponses à ces 94 enfants.

Mme Fontanet rappelle que tout le monde râle quand il y a des problèmes avec des familles laissées au bord de la route. Il n'est pas possible de prendre ces postes ailleurs dans l'administration du DIP et la conseillère d'Etat fait appel à la conscience de tous. Ces postes ne sont pas politiques et sont juste nécessaires pour accueillir ces enfants.

Le président met aux voix l'amendement des socialistes et des Verts.

Programme F03, nature 30 charges de personnel : 2 016 134 F

Pour : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

Programme F04 – Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Le président met aux voix l'amendement des socialistes et des Verts.

Programme F04, nature 30 charges de personnel : 349 961 F

Pour : 5 (3 S 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme F06 – Hautes écoles

Le président met aux voix l'amendement du groupe UDC.

Programme F06, « Subventions ponctuelles DIP » : -109 253 F

Pour : 7 (1 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Cet amendement est refusé en cas d'égalité.

La commission accepte la Politique F – FORMATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 1 (1 Ve)
Abstentions : 6 (3 S, 1 Ve, 2 UDC)

Politique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Programme H01 – Sécurité publique

Le président met aux voix l'amendement des socialistes et des Verts.

Un député (MCG) note qu'effectivement, comme il l'a souligné en 2e débat, s'il est clair que Mme Kast n'a pas encore eu le temps d'effectuer les changements souhaités par le Grand Conseil au sein de la police, le MCG va accepter ces 12 ETP nécessaires par rapport au plan crack. Il aurait de toute

façon au moins fallu 6 ETP à la police judiciaire et il n'est pas possible d'aller dégarnir d'autres brigades.

Programme H01, nature 30 charges de personnel : 545 497 F

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Contre : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

La commission accepte la politique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble par :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : -
Abstentions : 7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)

Politique J – JUSTICE

Programme J01 – Pouvoir judiciaire

Un député (S) explique que l'amendement des socialistes et des Verts vise à réintroduire les montants retirés lors du deuxième débat. La commission a par la suite reçu à nouveau le procureur général. Le député a personnellement trouvé M. Jornot convaincant et sincèrement affecté par ces non-augmentations de postes. Il est vraiment regrettable de supprimer ces besoins supplémentaires du PJ et cette position est quelque peu dogmatique de la part de la droite.

Un député rappelle que suite à l'audition du PJ, il est apparu que la réforme du CPP allait engranger entre 3 et 4 auditions supplémentaires chaque jour. Il n'est pas demandé au PJ de renoncer à l'ensemble de ses magistrats et cette coupe n'empêchera pas la justice de fonctionner et de mettre en œuvre les éléments liés à la nouvelle procédure.

Programme J01, nature 30 charges de personnel : 1 117 676 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

La commission accepte la politique J – JUSTICE dans son ensemble par :

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 5 (3 S, 2 Ve)

Politique K – SANTÉ

Programme K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Le président met aux voix l'amendement du groupe UDC.

Programme K03, « Première ligne » : -1 078 967 F

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : 5 (3 S, 2 Ve)
Abstentions : -

Cet amendement est accepté.

La commission accepte la politique K – SANTÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Contre : -
Abstentions : 5 (3 S, 2 Ve)

Politique M – MOBILITÉ

Programme M01 – Transports et mobilité

Un député (S) rappelle qu'il s'agit de développer la diamétrale ferroviaire, le réseau ainsi que les axes vélos pour aller dans le sens des crédits votés par ce Grand Conseil. Mme Fontanet a transmis les propos de M. Maudet, à savoir que si ces postes ne sont pas votés il y aura des retards sur ces développements, et cela sera catastrophique. Il faut agir pour que Genève ait la mobilité plus durable dont le canton a besoin et le député ne voit pas pourquoi il faudrait supprimer ces 3 postes qui sont par ailleurs activés dans les crédits d'investissement.

Programme M01, nature 30 charges de personnel : 240 638 F

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Contre : 8 (2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

Programme M02, nature 30 charges de personnel : 120 319 F

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)
Contre : 10 (1 LJS, 1 LC, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : -

Cet amendement est refusé.

La commission accepte la politique M – MOBILITÉ dans son ensemble par :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 1 (1 Ve)
Abstentions : 6 (3 S, 1 Ve, 2 UDC)

Art. 3 Fonctionnement

[1] Les charges s'élèvent à 10 371,1 millions de francs et les revenus à 10 326,3 millions de francs, hors imputations internes et subventions à redistribuer.
[2] L'excédent de charges s'élève à 44,8 millions de francs.
[3] Le résultat intermédiaire avant amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, s'élève à 56,7 millions de francs.

La commission accepte l'art. 3 tel qu'amendé par :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)
Abstentions : -

Déclarations des groupes

Le PLR remercie le Conseil d'Etat et ses services, en particulier ceux du DF. Il rappelle que c'est un parlement de milice et que l'éclairage que lui apportent les fonctionnaires est fondamental. Il les remercie pour cela et espère que les propos qui ont pu être exprimés n'ont heurté personne. Sur le fond, il est question d'un budget à 10 milliards, soit équivalent à celui de la Ville de Paris, qui compte 2,1 millions d'habitants, soit 4× plus que le canton de Genève. Cela veut dire qu'il y a à Genève largement les moyens d'offrir des prestations de qualité à la population en ayant un budget équilibré, voire excédentaire pour rembourser la dette, qui est de loin la plus élevée par habitant du pays après celle du canton de Bâle. Les recettes augmentent, mais ce ne sera peut-être un jour plus le cas. Si les recettes peuvent être fluctuantes, c'est moins le cas des charges, qui se pérennisent. Il faut éviter l'effet ciseaux, où l'augmentation des charges dépassera l'augmentation des recettes.

Le député souhaite rappeler quelques éléments importants pour expliquer leurs propositions d'amendements. En premier lieu, en regardant l'évolution entre les comptes 2011 et les comptes 2022, on voit que le nombre d'élèves (primaire, secondaires I et II) a augmenté de 9017, soit une hausse de 13%. Sur la même période, le nombre d'enseignants ETP a augmenté de 985, soit de 18%. Cela fait 1 enseignant pour 9 élèves. Certes, il y a des classes difficiles, des classes avec élèves à besoins spéciaux, nécessitant un accompagnement, mais on ne peut pas entendre que rien n'est mis à disposition de l'enseignement. Ces chiffres démontrent que les moyens sont là, et dire le contraire est mensonger. Etant donné les augmentations de ces dernières années, on est très loin d'une quelconque politique d'austérité.

Au niveau de l'augmentation de la population sur la même période, il y a eu +11%. Les recettes fiscales ont augmenté de 64%, soit 6× plus que l'augmentation de la population, et les charges de l'Etat ont augmenté de 35%, soit 3× plus que l'augmentation de la population. Il ne faut certes pas s'arrêter à l'augmentation de la population, mais quand on est trois fois supérieur, c'est que les moyens ont très nettement été mis. S'agissant des effectifs, il y a eu +30%, à savoir +4490 fonctionnaires sur cette période, soit en moyenne 450 engagements par année. Une fois de plus, les moyens ont été mis. Il peut entendre qu'il peut y avoir des problèmes dans certains secteurs, nécessitant d'y mettre des moyens, mais il faut dans ce cas savoir les diminuer ailleurs. Il rappelle que le parlement ne coupe rien de ce qui existe, il ne fait que freiner les augmentations proposées. Si l'on compare avec les autres cantons, en incluant les charges des communes et en divisant par le nombre d'habitants, le chiffre est de 40% supérieur par rapport à Vaud et de 60% supérieur par rapport à Zurich, et il ne pense pas que cela se traduit par un pourcentage équivalent de prestations de plus qui sont offertes à Genève par rapport à ces cantons.

Le député rappelle que, si le projet est à la base celui du Conseil d'Etat, qui a déjà procédé à des arbitrages, c'est le parlement qui décide du budget et du montant maximal de dépenses par politique publique, charge ensuite au Conseil d'Etat de l'appliquer. C'est pour cette raison que le parlement est élu. Celui-ci cherche à remplir son rôle au plus proche de sa conscience et il convient de respecter ce travail. Pour le PLR, tant qu'il n'y aura pas de vraie réforme structurelle de fond, en termes de réorganisation transversale, de mobilité du personnel, le parlement continuera à faire des arbitrages en considérant que l'Etat est trop gros et continue à trop grossir. Trop souvent, la réponse du Conseil d'Etat face à des problèmes ou à de nouvelles lois et obligations est d'engager de nouvelles personnes, en créant de nouveaux postes. Il n'y a pas de vraie réflexion pour réorganiser les choses, faire autrement, en réallouant ou en diminuant ailleurs. Il convient de ne pas

dépenser l'argent que l'on n'a pas et que l'on ne recevra pas. C'est ce que chacun applique dans sa vie quotidienne, et il s'agit de faire pareil au niveau de l'Etat. En entreprise, quand il y a une urgence à traiter, il faut savoir prendre des décisions et reprioriser, quitte à décaler le traitement d'autres affaires. S'agissant du budget, les membres PLR ne sont pas complètement satisfaits ; ils auraient souhaité un budget à l'équilibre, voire excédentaire afin de rembourser la dette. Néanmoins, entre les recettes fiscales supplémentaires, les amendements du Conseil d'Etat qui ont fait baisser le déficit à 99 MF, puis le travail en commission qui l'a ramené à 44,8 MF, ils trouvent cela acceptable, c'est pourquoi **le groupe PLR votera ce budget.**

Le groupe socialiste refusera ce budget. On est dans une situation avec une forte inflation, une augmentation des coûts de l'énergie, des primes d'assurance-maladie, des loyers, alors que les salaires et les rentes stagnent, conduisant ainsi à une précarisation massive de la population. Le groupe est dans ce contexte assez consterné de voir que le budget amendé par la commission, et même celui proposé par le Conseil d'Etat, n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de la population. C'est d'autant plus consternant à leur sens que la situation financière de l'Etat est bonne, voire excellente, au vu des excédents aux comptes qu'il y a eu ces derniers temps ; beaucoup de collectivités publiques la lui envient sans doute. Les prévisions de recettes supplémentaires font que l'on peut s'attendre également à des comptes 2023 largement excédentaires ; entre septembre et novembre, il y a eu 214 MF de recettes supplémentaires, ce qui est gigantesque.

La députée estime ainsi qu'on ne peut pas dire qu'on ne peut pas dépenser l'argent qu'on n'a pas : cet argent, le canton l'a. La réserve conjoncturelle explose tant elle est remplie. Aux comptes 2022, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à une attribution à 50/50 du bénéfice à la réserve conjoncturelle, considérant qu'il n'était plus nécessaire de la combler, comme elle dépasse le milliard. Dans ce contexte, l'orthodoxie budgétaire de la majorité de droite du Grand Conseil est absurde. A son sens, l'objectif sous-jacent de cette majorité est de préparer le canton à de multiples baisses fiscales qui favorisent fortement les personnes les plus aisées, que ce soit en termes de revenus ou de fortune, mais en rien les personnes les plus vulnérables, dont les besoins augmentent. En outre, les besoins n'augmentent pas uniquement parce que la population augmente ; il y a d'autres phénomènes comme le vieillissement de la population, une augmentation massive des élèves à besoins particuliers, une inflation amenant une précarisation de la population et donc un besoin de plus en termes de prestations sociales. De plus, il y a aussi les questions de migration qui viennent alourdir fortement le budget du DIP ; c'est une situation très spécifique, mais à laquelle il faut répondre, afin de remplir les obligations

fédérales, mais aussi humanitaires. Le budget que va voter la commission est incapable de répondre à l'ensemble de ces enjeux. Les socialistes continueront à mettre en place des mesures et à déposer des amendements dans le cadre de la plénière pour pouvoir répondre aux attentes et aux besoins de la population.

Les Vertes et les Verts refuseront ce budget, car il a été trop amendé et ne contient plus les postes liés essentiellement à la transition écologique. Il y a une situation d'urgence climatique et écologique. Or, les coupes proposées dans la politique B, en lien avec les bâtiments, mais aussi dans la politique E, sont une attaque frontale à la politique et à la stratégie visant à y répondre. Le groupe des Vertes et des Verts ne peut non plus pas accepter ce budget en raison des coupes dans la politique M, dans le budget nécessaire au développement de la mobilité douce, notamment les axes forts vélos, le développement du réseau de tram et de la diamétrale ferroviaire, qui sont nécessaires pour réaliser la transition écologique dans les temps. Même s'ils saluent les efforts du Conseil d'Etat, trop de postes ont été coupés. La majorité a d'abord dit qu'elle couperait dans la création de nouveaux postes, puis va couper des montants, l'idée étant de couper à large spectre ; la droite a même coupé des postes qui étaient financés par les investissements, ce qui est un non-sens.

Il y a une croissance démographique, des besoins accrus, une précarité grandissante, un vieillissement de la population, une augmentation des loyers, une augmentation des prix de l'énergie, une crise migratoire, une urgence climatique ; malgré ce contexte, le budget n'aura pas les postes nécessaires pour répondre aux besoins de la population en termes de prestations. De plus, la majorité a coupé dans la subvention de l'AVIVO, qui représente les personnes âgées ; cette association n'a désormais plus de subvention pour répondre aux besoins de ces personnes en termes de prestations sociales, ce qui est scandaleux. Cette association compte 10 000 membres et est très représentative des problématiques que rencontre la population concernée. La majorité a aussi refusé l'augmentation de la subvention pour l'association Première Ligne, qui est nécessaire pour lutter contre le crack, qui est un fléau à Genève. La lutte contre cette problématique nécessite des moyens supplémentaires, avec une adaptation des prestations par rapport à cette population vulnérable, ainsi que la création de sleep-in et la mise en place d'un accompagnement social. La députée rappelle que le parlement avait pourtant voté une motion soutenant la politique des 4, voire 5 piliers en incluant le social, pour lutter contre le crack. La gauche avait proposé 1,4% d'indexation pour les salaires de la fonction publique, ce qui n'a pas été accepté. La fonction publique n'aura donc pas d'indexation alors que l'inflation est bien supérieure. Les Vertes et les Verts vont refuser ce budget, complètement détérioré par les

amendements de la droite élargie, et reviendront en plénière avec des amendements pour améliorer ce budget afin qu'il réponde aux prestations de la population à la hauteur de ses besoins.

Un député (**MCG)** observe qu'il est rare de pouvoir obtenir un budget totalement satisfaisant, les uns et les autres souhaitant qu'il soit plus ou moins doté. Aujourd'hui, la commission est parvenue à un budget toutefois acceptable, proche de l'équilibre. Le groupe MCG tenait à ce que la fonction publique obtienne une indexation, ce qui est le cas avec ce 1%. Il pense qu'une indexation automatique peut être négociée avec la fonction publique. Il est normal que les représentants du personnel demandent plus, mais il faut faire selon ses moyens. Les prestations à la population sont maintenues malgré tout : les subsides aux assurances-maladie augmentent, même s'ils ne sont pas encore suffisants pour soulager l'ensemble de la classe moyenne et la population précaire. Au niveau du budget social, environ 80 MF sont dépensés par année pour la réinsertion professionnelle, alors que l'on pourrait trouver des solutions en employant moins de frontaliers à l'Etat pour donner plus de chance aux résidents genevois. Ce qui compte, s'agissant de la fonction publique, est que l'on ne touche pas trop au panier de la ménagère. Le député est persuadé que, si l'on propose des augmentations de postes ou l'annuité et l'indexation, les fonctionnaires choisiront le panier de la ménagère. Ils sont prêts à faire plus d'efforts, mais il ne faut pas toucher aux avantages sociaux de la fonction publique. Il faut être raisonnable. La commission a bien travaillé ; le député s'associe aux remerciements à l'attention de Mme Fontanet et de ses collaborateurs. Selon lui, il vaut mieux **accepter un budget comme le fait le MCG** que de le refuser comme la minorité, car si le budget est refusé, les dégâts seront beaucoup plus importants pour la population que les quelques coupes qui ont été votées en commission.

Un député (**LJS)** adresse également ses remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des différents départements et au Conseil d'Etat pour l'établissement de ce budget, qui représente un travail considérable. **LJS est satisfait du budget** qui sort de cette commission, qui est conforme à un budget de transition. Le groupe attend avec impatience le plan de législature qui montrera les grandes lignes directrices que décidera d'avoir le Conseil d'Etat pour cette législature. LJS regrette que l'augmentation des subventions aux associations des politiques C, D et F n'aient pas eu de majorité ; le groupe maintiendra son soutien à cette augmentation en plénière. Le député remercie ses collègues commissaires pour ces débats riches et respectueux.

Le Centre s'associe aux remerciements qui ont été exprimés. Il faut relever le travail qui a été accompli. Le Centre était attaché à ne pas revivre le

psychodrame de l'année passée vis-à-vis de la fonction publique, où le Conseil d'Etat avait passé des accords et où, finalement, des intervenants avaient fait en sorte que les choses se passent différemment. L'indexation et l'annuité sont accordées, les deux ensembles faisant plus que l'augmentation du coût de la vie. Le Centre soutient cela sans réserve. Parallèlement à cela, il y a le maintien des prestations à la population : allocations logement, assurances-maladie, prestations complémentaires AVS et AI ; tout cela n'a pas été touché et c'est important. Dans les négociations préliminaires, le problème des ETP était une vraie discussion. Il rappelle qu'il y avait 168 postes liés aux crédits supplémentaires, 324 nouveaux, pour un total de 492. Au niveau du grand Etat, on rajoute 554 postes et 28,4 dans les autres subventionnés, soit au total une demande de 1069 postes supplémentaires en une année, ce qui est beaucoup. Compte tenu des problèmes d'absentéisme et d'organisation, il y a une possibilité de faire en sorte que les choses fonctionnent différemment. Concernant les investissements, tout le monde est conscient de la nécessité de ces investissements importants, mais, étant donné la nouvelle organisation où les investissements incluent les ETP, il relève que, compte tenu du fait qu'ils ne sont pas entrés en matière sur certains postes autofinancés, ils partent du principe que les chefs de département feront en sorte que les priorités soient là où il le faut. S'agissant des remarques quant au fait que la majorité aurait sabré dans le budget, il précise que la réduction représente 0,56% du budget. Il faut avoir conscience que ce n'est pas parce qu'il y a des recettes importantes et réjouissantes qu'il faut dépenser la totalité de l'argent à disposition. Enfin, le député rappelle que la totalité des postes supplémentaires avait été acceptée dans le budget 2023, et qu'il y en avait beaucoup. **Le Centre soutiendra ce budget 2024.**

Un député **(UDC)** s'associe pleinement aux propos du PLR à l'exception de sa conclusion. Il remercie le Conseil d'Etat et le personnel qui a mis ce budget en place. L'UDC est préoccupée par le fait que les dépenses augmentent plus vite que la population. Les revenus augmentent vite, mais leur fragilité est connue, comme on le voit avec certaines attaques de la gauche. Celle-ci avait notamment attaqué la RFFA, mais l'on voit aujourd'hui comme il était important que ces entreprises restent, étant donné qu'elles permettent de financer de nombreuses prestations. Le député observe qu'il n'y a eu aucune coupe dans le social, un maintien et une augmentation des subsides d'assurance-maladie ; personne n'est laissé sur le trottoir à Genève. Quant à la remarque sur Première Ligne, il relève que les 2,5 MF prévus dans le plan crack ont été votés. Une subvention d'un million a été supprimée. Le député déplore l'absence de mesures structurelles et la présentation d'un budget

déficitaire, faisant que **l'UDC va refuser ce budget**, étant donné que le parti a toujours été transparent sur le fait qu'elle ne votera pas de budget déficitaire.

Vote d'ensemble du PL 13360

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13360, tel qu'amendé :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG,1 LC, 4 PLR)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)
Abstentions : -

Le PL 13360 est accepté.

Suite à ces explications, la majorité de la commission des finances vous invite à accepter le projet de budget tel qu'amendé par ses soins et, donc, à accepter le projet de loi 13360-A.

Annexes

1) *Présentation du département des finances relative aux thèmes transversaux*
2) *Tableau présentant l'évolution de la prime maladie nette des subsides pour les ménages types, à savoir célibataire et couple avec enfants*
3) *Présentation des amendements du Conseil d'Etat à la commission des finances du 15 novembre 2023*
4) *Amendements techniques et budgétaires du Conseil d'Etat du 8 novembre 2023*
5) *Modifications des amendements du Conseil d'Etat du 8 novembre 2023 (document distribué le 15 novembre 2023)*
6) *Courrier du Pouvoir judiciaire portant sur une baisse des lignes 30 et 31 le concernant*
7) *Récapitulatifs des amendements votés par la commission des finances au projet de budget 2024 (listes des amendements techniques, budgétaires et en lien avec les investissements issus du 3e débat)*

Des éléments complémentaires se trouvent dans le PL 13360-A – Seconde partie :

1) *Rapports de sous-commissions*
2) *Présentations des entités publiques autonomes :*
   a) *Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)*
   b) *Transports publics genevois (TPG)*
   c) *Etablissements publics pour l'intégration (EPI)*
   d) *Hospice général (HG)*
   e) *Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)*
   f) *Université de Genève (UNIGE).*
   g) *Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV)*
   h) *Fondation pour les terrains industriels (FTI)*
3) *Réponses aux questions transversales :*
   a) *Grand Conseil*
   b) *Conseil d'Etat*
   c) *Pouvoir judiciaire*
   d) *Cour des comptes*

ANNEXE 1

Projet de budget 2024
Commission des finances

Thèmes transversaux

Sommaire

1 Synthèse du PB 2024

2 Thèmes transversaux

2.1 Revenus fiscaux
2.2 Charges de personnel et postes
2.3 Péréquation financière inter-cantonale (RPT)
2.4 Dette

3 Projet de budget des investissements (PBi)

1.

Synthèse du PB 2024

Résultat du PB 2024

En millions

	B 2023	PB 2024	Ecarts en Francs	en %
Charges de fonctionnement	9'984.6	10'367.2	382.6	3.8%
Revenus de fonctionnement	9'508.2	10'111.6	603.4	6.3%
Résultat net	-476.4	-255.7		
Résultats selon limite fixée à l'art. 68 LGAF		-279.0		

Art. 68 LGAF Dispositions transitoires relatives à la mise en œuvre de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

- Le déficit budgétaire admissible est limité à 372 millions de francs en 2020, ce montant étant graduellement réduit à raison de 23,25 millions de francs par année, jusqu'à 2027 y compris.
- Ce déficit budgétaire admissible peut être dépassé à hauteur de la réserve conjoncturelle disponible.
- En cas d'excédent de charges au budget dépassant le déficit budgétaire admissible et la réserve conjoncturelle disponible, la procédure de mesures d'assainissement obligatoires s'enclenche.

Résultat du PB 2024

INSTRUMENTS DE POLITIQUE BUDGETAIRE	PB 2024	B 2023	C 2022
RESULTAT NET	-154	-358	1'451
Amortissement de la réserve budgétaire	-101	-118	-724
EXCEDENT FINAL	-256	-476	727

Page 5

Evolution du résultat du PB 2024

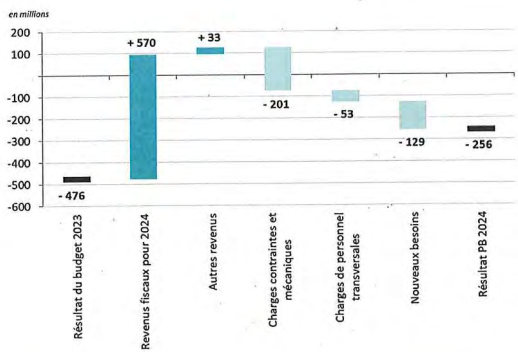

Page 6

Variation des charges par politique publique au PB 2024

Variation des charges au PB 2024 par rapport au B 2023 (en millions)

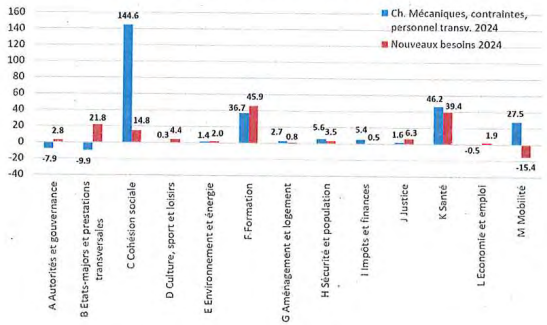

Page 7

Répartition des charges par politique publique

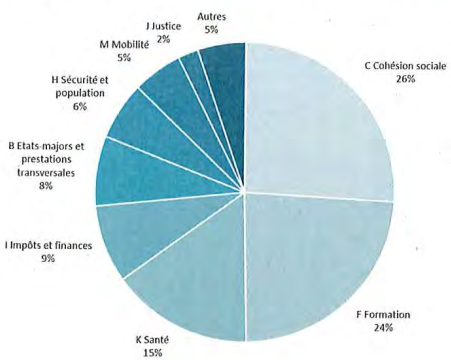

Page 8

Evolution des charges par nature

Charges (en millions)	PB 2024	B 2023	Ecart
30 Charges de personnel	2'926	2'855	72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	671	646	25
33 Amortissements du patrimoine administratif	350	361	-10
34 Charges financières	207	221	-13
36 Charges de transfert	6'110	5'784	326
38 Charges extraordinaires	101	118	-17
Total charges	**10'367**	**9'985**	**383**

Page 9

Répartition des revenus par politique publique

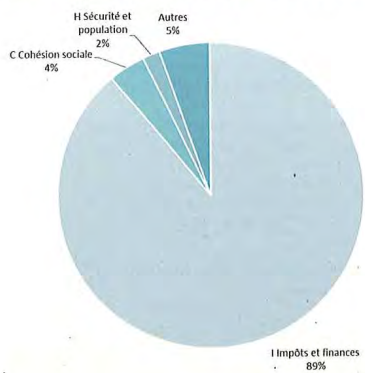

Page 10

Evolution des revenus par nature

Revenus (en millions)	PB 2024	B 2023	Ecart
40 Revenus fiscaux	7'719	7'226	492
41 Patentes et concessions	28	28	0
42 Taxes et redevances	434	424	10
43 Revenus divers	97	98	0
44 Revenus financiers	265	251	15
46 Revenus de transferts	1'568	1'482	87
Total revenus	**10'112**	**9'508**	**603**

Page 11

Projets de loi (PL) connexes au PB 2024

Les PL considérés comme connexes sont ceux dont les effets financiers sont déjà enregistrés au PB 2024, dans l'attente de leur adoption par le Grand Conseil.

- Le PL modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LaMal) et prévoyant de maintenir pour l'année 2024 le montant augmenté du subside destiné à la réduction des primes de certains assurés genevois. Ces augmentations avaient été décidées pour la seule année 2023. En raison de l'inflation, il est proposé de reconduire l'augmentation des subsides en 2024. L'impact financier de ce PL est inscrit au PB 2024 et se monte à 25 millions de charges supplémentaires.

Plusieurs PL concernant les subventions soumises à la LIAF devront aussi être adoptés par le Grand Conseil.

Page 12

Réorganisation des départements et nouvelle arborescence

Le changement de législature justifie un changement d'organisation des départements ainsi qu'une révision de l'arborescence des politiques publiques et des programmes.

Le budget 2023 ainsi que les comptes 2022 présentés dans les publications ont été retraités afin de présenter une information comparable au projet de budget 2024.

Les francs et les ETP, présentés selon la nouvelle arborescence des programmes pour le budget 2023 et le compte 2022, peuvent donc présenter des montants différents par rapport au budget 2023 et au compte 2022 publié pour certains programmes modifiés par la nouvelle arborescence des programmes.

La nouvelle arborescence n'a aucun effet sur les totaux de charges et de revenus ainsi que sur les résultats de l'Etat.

Page 13

Contenu du tome 1

Le projet de budget de fonctionnement est composé de :

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers prévisionnels présentés selon les normes IPSAS (exception : tableau de trésorerie et bilan)
- Détail par politique publique et par programme, soit pour chaque programme :
  - les tableaux financiers présentant les charges, les revenus ainsi que les ETP
  - les projets prioritaires
  - La justification des principaux écarts par rapport au précédent budget.

- La liste récapitulatives des budgets en francs par politique publique et programme
- Les tableaux récapitulatifs des effectifs
- Liste des subventions accordées ainsi que les provisions

Page 14

2.

Thèmes transversaux

Page 15

2.1.

Revenus fiscaux

Page 18

Revenus fiscaux

1. Estimation des impôts périodiques
2. Estimation des impôts non périodiques
3. Evolution des revenus fiscaux
4. Principaux faits marquants

1. Estimation des impôts périodiques

- Impôt cantonal sur le **revenu** des personnes physiques imposées au barème ordinaire (PPIBO)
- Impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques imposées à la **source** (IS)
- Impôt cantonal sur la **fortune** des personnes physiques (PP)
- Impôt cantonal sur le **bénéfice** des personnes morales (PM)
- Impôt cantonal sur le **capital** des PM
- **Impôt immobilier complémentaire** (IIC) (PP + PM)
- **Part cantonale à l'impôt fédéral direct** (IFD)
  - Impôt sur le revenu des PPIBO
  - Impôt sur le revenu des IS
  - Impôt sur le bénéfice des PM

1. Estimation des impôts périodiques
Modèle (PP et PM)

- Point de départ pour l'estimation de l'impôt **2024**
  Dernière situation fiscale suffisamment connue : 2021
- Hypothèses de croissance

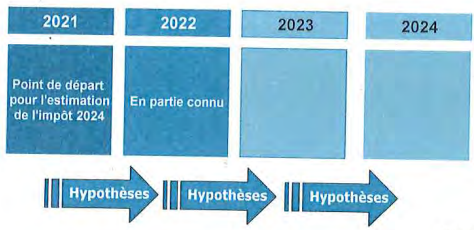

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 19

1. Estimation des impôts périodiques
Hypothèses de croissance

- Impôt sur le **revenu** des PP
  - Taux de croissance du PIB suisse réel
    Source : Groupe de perspectives économiques (GPE)
- Impôt sur la **fortune** des PP
  - Taux de croissance de la fortune mobilière
    Source : Indicateurs publiés par la banque nationale suisse (BNS)
  - Tendance de long terme
- Impôt sur le **bénéfice** des PM
  - Taux de croissance du bénéfice
    Source : Questionnaire aux entreprises les plus importantes (panel)
  - Tendance de long terme
- Impôt sur le **capital** des PM
  - Tendance de long terme
- **Impôt immobilier complémentaire** (IIC)
  - Tendance de long terme

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 20

1. Estimation des impôts périodiques
Anticipation des correctifs d'estimation

- **Estimation à 100%** des impôts périodiques dans les comptes car ils sont encore **inconnus** au moment du bouclement
- Nécessité de **réévaluer les impôts les années suivantes** en exploitant les informations contenues dans les déclarations déposées par les contribuables ou dans les taxations
- Ecart entre les deux estimations = **correctif d'estimation**
- Persistance de **correctifs d'estimation importants** dans les comptes
- Inscription d'un montant dans le PB2024, déterminé sur une base historique, pour **anticiper** les correctifs d'estimation : **+114** millions de francs

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 21

1. Estimation des impôts périodiques
Modifications entrant en vigueur en 2024

- Loi sur les estimations de certains immeubles (LEFI)
  - Majoration de **12%** de la valeur fiscale de certains immeubles
  - Baisse linéaire de **15%** du barème de l'impôt sur la fortune
  - Réduction à **0,2‰** du taux de l'impôt immobilier complémentaire pour les immeubles détenus par les personnes physiques et affectés à leur résidence principale
  - Taux de **2%** pour l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers lorsque le bien a été détenu pendant 25 ans et plus
  - Impact évalué à **-84** millions de francs
- Base Erosion and Profit Shifting (BEPS)
  - Taux d'imposition minimum de **15%** pour les entreprises multinationales réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros
  - Impact évalué à **+40** millions de francs

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 22

1. Estimation des impôts périodiques
Estimation de l'impôt 2024 des PPIBO

- Evaluation de l'impôt 2021 (base de calcul)
- Prise en compte des dossiers 2022 connus
- Hypothèses de variation du **revenu** et de la **fortune**
  - Entre 2021 et 2022 – **PIB CH réel : +2,0%** et **BNS**
  - Entre 2022 et 2023 – **PIB CH réel : +1,0%** et **BNS**
  - Entre 2023 et 2024 – **PIB CH réel : +1,2%** et **croissance de long terme**
- Prise en compte des correctifs d'estimation
  - **+8** millions de francs
- Prise en compte de la LEFI
  - **-64** millions de francs

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 23

1. Estimation des impôts périodiques
Estimation de l'impôt 2024 des IS

- Prise en compte de la perception 2022
- Hypothèses sur les rectifications à venir (tendance)
- Hypothèses de croissance de l'impôt
  - Entre 2022 et 2023 – **PIB CH réel : +1,0%**
  - Entre 2023 et 2024 – **PIB CH réel : +1,2%**
- Prise en compte des correctifs d'estimation
  - **+16** millions de francs

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 24

1. Estimation des impôts périodiques
Impôt cantonal sur le revenu et la fortune des PP

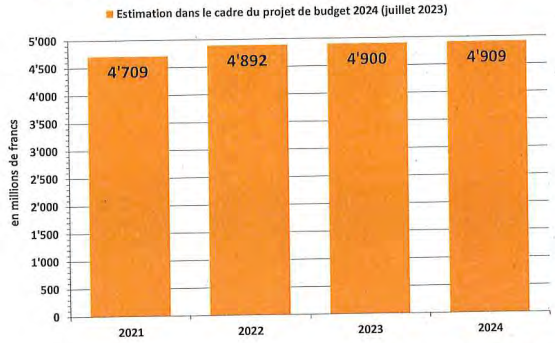

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 25

1. Estimation des impôts périodiques
Estimation de l'impôt 2024 des PM

- Evaluation de l'impôt 2021 (base de calcul)
- Prise en compte des dossiers 2022 connus
- Hypothèses de variation du bénéfice
  - Entre 2021 et 2022 – **panel de janvier 2023 : +12,8%**
  - Entre 2022 et 2023 – **panel de janvier 2023 : -3,2%**
  - Entre 2023 et 2024 – **tendance de long terme : +3,0%**
- Hypothèses de variation du capital
  - Tendance de long terme : **+3,0%**
  - RFFA – fin de l'extension de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital (à concurrence de 100% dans le PB2024)
- Prise en compte des correctifs d'estimation
  - **+63** millions de francs
- Prise en compte de BEPS
  - **+40** millions de francs

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 26

1. Estimation des impôts périodiques

Impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des PM

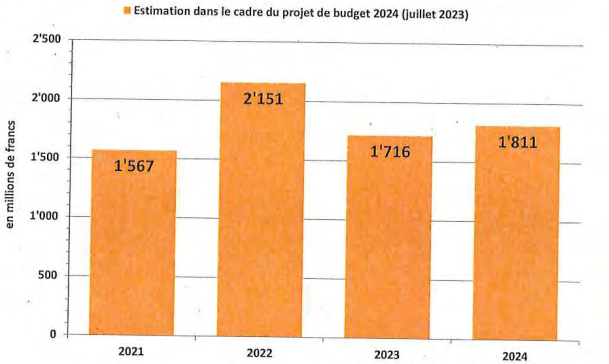

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 27

2. Estimation des impôts non périodiques

- Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers
- Droits d'enregistrement
- Impôt sur les successions
- Impôt sur les donations

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 28

2. Estimation des impôts non périodiques
Adaptation méthodologique

- Dépendance de la survenance d'événements dont l'ampleur peut varier d'une année à l'autre
- Anticipation impossible
- Prévisions pour le budget sur une base historique
- Approche habituelle trop conservatrice compte tenu de la tendance haussière observée par le passé
- Montant supplémentaire dans le PB2024, déterminé sur une base historique : **+53** millions de francs

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 29

3. Evolution des revenus fiscaux

Revenus fiscaux, en millions de francs	C2022	B2023	PB2024	PB2024/B2023	
Personnes physiques (PP)	5'274	4'670	4'851	+181	+3,9%
Personnes morales (PM)	2'045	1'618	1'871	+253	+15,6%
Part cantonale à l'IFD	840	727	805	+78	+10,7%
Autres impôts	1'111	938	997	+58	+6,2%
Total revenus fiscaux	**9'269**	**7'953**	**8'523**	**+570**	**+7,2%**

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat
Page 30

4. Comparaison C2022-PB2024
Niveau historiquement haut dans les C2022

Retour des revenus fiscaux à un niveau habituel après le pic atteint en 2022, écart de **-745** millions de francs entre C2022 et PB2024

- Correctifs d'estimation
  - Montant de **414** millions dans les C2022, expliqué par un faible nombre de contribuables, avec des situations exceptionnelles, non récurrentes
  - Montant de **114** millions dans le PB2024, sur la base de l'historique
  - Baisse de **-300** millions de francs
- Rectifications de taxations et amendes
  - Montant de **270** millions dans les C2022, dont une part très importante est expliquée par la conclusion d'affaires hors norme
  - Montant de **157** millions dans le PB 2024, sur la base de l'historique
  - Baisse de **-114** millions de francs

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 31

4. Comparaison C2022-PB2024
Niveau historiquement haut dans les C2022

- Impôts non périodiques
  - Niveau historiquement élevé de **704** millions dans les C2022, expliqué par des événements exceptionnels (opérations immobilières, successions et donations importantes)
  - Montant de **593** millions dans le PB2024, compte tenu du ralentissement observé en cours d'année 2023
  - Baisse de **-111** millions de francs
- Pic atteint en 2022 pour les impôts périodiques
  - Certains secteurs économiques et certains contribuables importants ont connu une situation extraordinaire en 2022, qui ne devrait pas se reproduire, sur la base des informations disponibles
  - Baisse de **-220** millions de francs

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 32

4. Principaux faits marquants
Réalité meilleure que prévu

- Forte hausse attendue des revenus fiscaux
  - **+570** millions de francs (+7,2%) entre B2023 et PB2024
- Budget 2023 préparé en septembre 2022 dans un contexte incertain
  - La réalité constatée sur les dossiers 2022 disponibles semble s'avérer meilleure que prévu lors de la construction du B2023, surtout pour les personnes morales
  - Réévaluation des impôts périodiques de **+280** millions pour 2023
- Forte concentration de l'impôt sur un faible nombre de contribuables
  - Variabilité accrue des revenus fiscaux
  - Difficulté d'anticipation des évolutions futures

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 33

4. Principaux faits marquants
Concentration de l'impôt des PM

Part des branches économiques dans l'impôt cantonal sur le bénéfice

Bâtiment et génie civil	0.7%
Industrie alimentaire et non alimentaire	0.9%
Industrie chimique et pharmaceutique	1.7%
Horlogerie et bijouterie	8.3%
Transports et communications	0.1%
Commerce international	49.3%
Commerce de détail	1.5%
Hôtellerie et restauration	0.3%
Banques et assurances	15.0%
Immobilier	5.5%
Conseil et service aux entreprises	6.6%
Autres branches	10.1%
	100.0%

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 34

4. Principaux faits marquants
Hypothèses et tendances

- Dernières évaluations du GPE : taux de croissance du PIB suisse réel de **+1,0%** pour 2023 et **+1,2%** pour 2024
- Taux de croissance de l'impôt cantonal sur la fortune : **+3,2%** pour 2023 (BNS) et **+4,9%** pour 2024 (tendance de long terme)
- Taux de croissance de l'impôt cantonal sur le bénéfice : **-3,2%** pour 2023 (panel de janvier 2023) et **+3,0%** pour 2024

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 35

4. Principaux faits marquants
Impôt cantonal sur le revenu et la fortune des PP

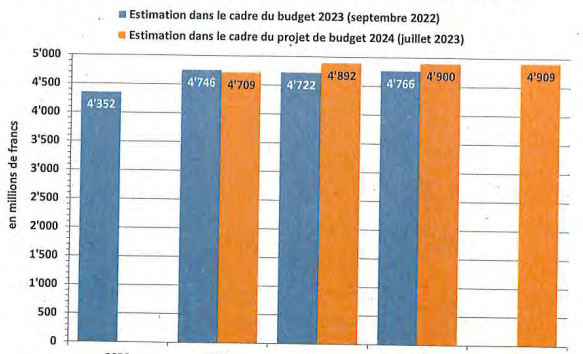

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 36

4. Principaux faits marquants
Impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des PM

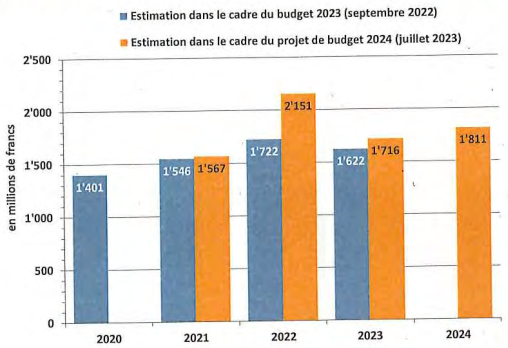

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

Page 37

2.2

Charges de personnel et postes

Page 38

2.2.1

Charges de personnel

En francs

Page 39

Charges de personnel 2024
Principales variations – nature 30 – (1/2)

Les charges de personnel représentent 2,926 milliards de francs et augmentent de :
2,5% (+72 millions) par rapport au Budget 2023
2,0% (+58 millions) par rapport au Budget 2023 + Crédits Supplémentaires

Les éléments suivants sont les principaux facteurs de variation :

❑ Au niveau des variations d'ETP :

- **ETP 2023 votés en crédits supplémentaires** (+13,6 millions) au moment de l'élaboration du PB principalement destinés aux politiques suivantes :
  - F Formation (+11,5 millions ; 87 ETP)
  - C Cohésion sociale (+1,5 million ; 12 ETP)
  - K Santé (+0,7 million ; 5,4 ETP)
- **Nouveaux postes 2024** (+30,1 millions) principalement destinés aux politiques suivantes :
  - F Formation (+10,1 millions)
  - J Justice (+7,1 million)
  - H Sécurité et population (+4,2 millions)
  - B Etats-majors et prestations transversales (+4,1 millions)
  - C Cohésion sociale (+2,3 millions)
- **Coûts induits en 2024 des nouveaux postes 2023** (+18,6 millions)

Page 40

Charges de personnel 2024
Principales variations – nature 30 – (2/2)

❑ Au niveau des mécanismes salariaux transversaux :

Les autres principaux facteurs de la hausse :
- **Effet induit annuité 2023** (+9,1 millions)
- **Annuité 2024** (+25,0 millions)

Ces augmentations sont partiellement compensées par des baisses de charges ou des mesures d'économie :
- **Effet Noria** (-21,7 millions)
- **Caisses de pensions gérées par l'Etat** (-5,3 millions)

Charges de personnel 2024
Mécanismes salariaux – natures 30 et 36

Les mécanismes salariaux sont constitués :
- de l'annuité
- de l'effet Noria
- de l'indexation

Ils sont budgétés pour le Petit Etat en nature 30 et pour les établissements subventionnés en nature 36 au prorata du taux de subventionnement.

(en millions de francs)	Nature 30	Nature 36	TOTAL
Effet induit annuité 2023	9.1	2.8	**11.9**
Annuité 2024	25.0	35.6	**60.6**
Effet Noria 2024	-21.7	-12.4	**-34.2**
Total	**12.4**	**26.0**	**38.3**

Charges de personnel 2024
Historique des mécanismes salariaux

Les **mécanismes salariaux** inscrits au PB2024 concernent :

- Une annuité
- Aucune indexation

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PB2024
Annuité	CONDITIONNELLE[1]	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Indexation	0%	0%	0%	0%	0% (économie 0.9%)	0%	0%	0% (économie 0.1%)	2.44% (économie 0.26%)	0% (économie 2.0%)

[1] Annuité versée uniquement au personnel ayant un salaire équivalent 100% annuel inférieur à 88'868.- (selon valeur calculée par l'OCSTAT en 2010).

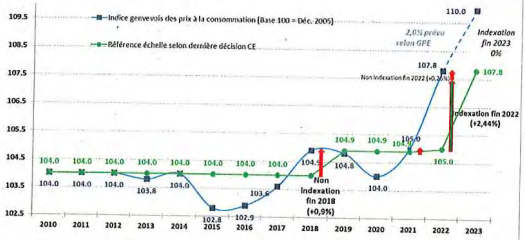

Charges de personnel 2024
Principales variations – nature 30
(+71.8 millions)

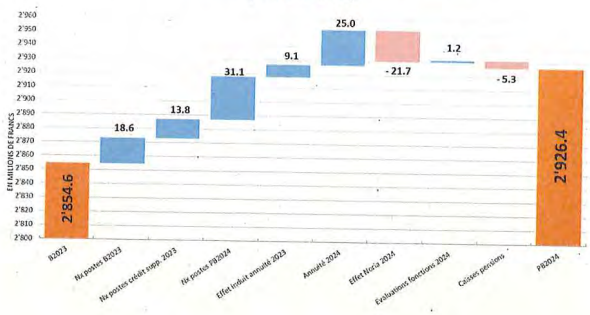

Charges de personnel 2024
Principales variations par politique publique – nature 30

en millions

Politique publique	12ème provisoires 2022	Budget 2023	Projet de Budget 2024	Ecart Projet budget 2024 vs Budget 2023	
				en francs	en %
A Autorités et gouvernance	47.8	55.2	**48.9**	-6.2	-11.3%
B Etats-majors et prestations transversales	238.7	263.0	**271.0**	8.0	3.0%
C Cohésion sociale	46.9	51.9	**58.0**	6.1	11.8%
D Culture, sport et loisirs	4.4	5.1	**5.4**	0.3	5.3%
E Environnement et énergie	45.0	49.4	**51.1**	1.7	3.5%
F Formation	1'330.0	1'437.8	**1'481.9**	44.1	3.1%
G Aménagement et logement	55.2	59.8	**61.4**	1.7	2.8%
H Sécurité et population	490.4	530.5	**538.3**	7.8	1.5%
I Impôts et finances	99.6	104.5	**105.5**	1.0	0.9%
J Justice	142.7	156.1	**162.1**	6.0	3.8%
K Santé	22.3	25.2	**26.0**	0.9	3.5%
L Economie et emploi	64.4	63.3	**63.1**	-0.2	-0.3%
M Mobilité	49.7	52.8	**53.6**	0.8	1.5%
Total Général	2'637.3	2'854.6	2'926.4	71.8	2.5%

2.2.2

Charges de personnel
Les ETP (Equivalent Temps Plein)

Effectif du personnel 2024

Principales variations – (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

La croissance des postes au PB est de **+492.3 ETP** (+2.7%). Elle comprend :

- les crédits supplémentaires 2023 adoptés (105.7 ETP),
- la régularisation des postes auxiliaires au PJ (31 ETP),
- des postes pour la crise migratoire non encore validés par un crédit supp. (3 ETP)
- les postes financés (28.6 ETP),
- les priorités du Conseil d'Etat (324 ETP).

	CHA	DF	DIP	DIN	DT	DSM	DEE	DCS	SGGC	PJ	CdC	Total
PB2024 vs B2023	-0.5	6.2	265.2	68.1	34.4	8.1	-4.0	41.1	-	73.0	0.7	492.3
Crédits supplémentaires 2023	-	-	87.3	-	-	5.4	1.0	12.0	-	-	-	105.7
Régularisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31.0	-	31.0
PB2024 vs B2023 avec crédits suppl. adoptés et régularisation	-0.5	6.2	177.9	68.1	34.4	2.7	-5.0	29.1	-	42.0	0.7	355.6
Crise migratoire hors crédits supplémentaires	-	-	-	3.0	-	-	-	-	-	-	-	3.0
Financés	-	-	0.8	5.0	16.8	3.0	-	3.0	-	-	-	28.6
Croissance ordinaire PB2024	**-0.5**	**6.2**	**177.1**	**60.1**	**17.6**	**-0.3**	**-5.0**	**26.1**	**-**	**42.0**	**0.7**	**324.0**

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du Personnel de l'Etat

Page 47

Effectif du personnel 2024

Principales variations – (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

L'ensemble de ces nouveaux postes est détaillé dans le document transmis lors de cette présentation :

Répartition	Département	Programme	Descriptif	Classe	Libellé de la fonction	ETP	Valorisation postes PB2024	Coût indult 2025	Coût indult 2026/2027
Crédits supp. adoptés	03-DIP	F01	Migration	18	Emergent	29.8	3740135		
				20	Emergent	17.2	2349564		
		F02	Migration	20	Emergent	33.0	4507555		
		F04	Migration	9	Assistant dentaire	1.2	113719		
				18	Etudiant protection enfant (PE)	5.0	852787		
				20	Médecin	1.0	177669		
	06-DSM	K01/K02/K03	Assistant	18	Adjoint financier	0.3	42172		
		K02	Assistant prolongé en AS	17	Adjoint scientifique 1	1.0	134523		
		K02/K03	Adjoint de direction	21	Adjoint de direction	1.0	156767		
			Assistante de direction	14	Assistant de direction	1.0	107427		
		K03	Analyste système	19	Analyste système	0.8	78094		
			Architecte développeuse	17	Architecte développeuse	0.2	27511		
			Besoin 3 mois uniquement - Réductionnées au COVID	20	Pharmacienne cantonale adjointe	-0.1	-22251		
			Besoin 6 mois uniquement	9	Secrétaire	1.0	87771		
				21	Pharmacienne inspectrice	0.4	60473		
	07-DEE	L02	PCTH - poste sup. accordé par créd. Supp. 2023	20	Juriste	1.0	153313		
	08-DCS	C06	SPAD - Permissionnaires CS 2023	12	Commis administratif 4	1.0	107849		
				13	Gestionnaire	4.0	451218		
				16	Mesurant protection adulte (PA)	7.0	901107		
	14-PJ	J01	Selon courrier PJ	18	Régularisation	31.0			
Total Crédits supp. adoptés						135.7	17 917 416		

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du Personnel de l'Etat

Page 48

Effectif du personnel 2024

Principales variations par politique publique +492.3 ETP

(ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

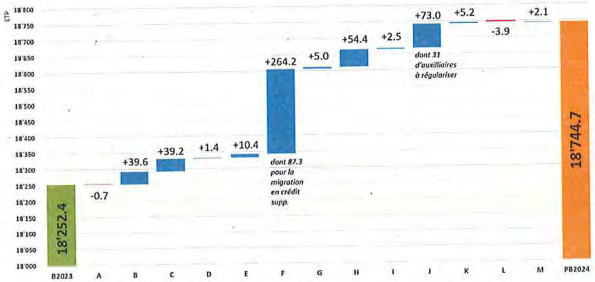

A Autorités et gouvernance
B Etats-majors et prestations transversales
C Cohésion sociale
D Culture, sport et loisirs
E Environnement et énergie
F Formation
G Aménagement et logement
H Sécurité et population
I Impôts et finances
J Justice
K Santé
L Economie et emploi
M Mobilité

Effectif du personnel 2024

Total Petit Etat – par politique publique

(ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Politique publique	12ème provisoires 2022	Budget 2023	Projet de Budget 2024	Ecart Projet budget 2024 vs Budget 2023	
				en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	216.3	223.1	**222.4**	-0.7	-0.3%
B Etats-majors et prestations transversales	1'377.0	1'470.9	**1'510.5**	39.6	2.7%
C Cohésion sociale	380.3	404.5	**443.7**	39.2	9.7%
D Culture, sport et loisirs	24.9	29.3	**30.7**	1.4	4.8%
E Environnement et énergie	303.8	319.1	**329.6**	10.4	3.3%
F Formation	8'886.9	9'227.9	**9'492.1**	264.2	2.9%
G Aménagement et logement	374.6	388.6	**393.6**	5.0	1.3%
H Sécurité et population	3'461.7	3'573.1	**3'627.5**	54.4	1.5%
I Impôts et finances	798.2	796.5	**799.0**	2.5	0.3%
J Justice	795.7	827.4	**900.4**	73.0	8.8%
K Santé	145.4	161.2	**166.3**	5.2	3.2%
L Economie et emploi	463.3	442.0	**438.1**	-3.9	-0.9%
M Mobilité	374.8	389.0	**391.1**	2.1	0.5%
Total général	17'603.0	18'252.4	**18'744.7**	492.3	2.7%

Effectif du personnel 2024

Total Petit Etat – par entités

(ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

ENTITES ETAT	12ème provisoires 2022	Budget 2023	Projet de Budget 2024	Ecart Projet budget 2024 vs Budget 2023	
				en nombre de postes	en %
CHA	122.3	124.5	124.1	-0.5	-0.4%
DF	1'102.4	1'127.7	1'133.8	6.2	0.5%
DIP	8'959.4	9'302.7	9'567.9	265.2	2.9%
PAT	*2'292.7*	*2'396.6*	*2'462.5*	*65.9*	*2.7%*
ENS	*6'666.8*	*6'906.0*	*7'105.4*	*199.3*	*2.9%*
DIN	4'122.9	4'268.5	4'336.6	68.1	1.6%
PAT	*1'968.4*	*2'098.0*	*2'159.1*	*61.1*	*2.9%*
POL	*2'154.5*	*2'170.5*	*2'177.5*	*7.0*	*0.3%*
DT	982.8	1'029.8	1'064.2	34.4	3.3%
DSM	559.1	589.7	597.8	8.1	1.4%
DEE	475.9	468.1	464.1	-4.0	-0.9%
DCS	435.5	465.1	506.2	41.1	8.8%
Total administration	16'760.3	17'375.9	17'794.5	418.6	2.4%
SGGC	24.3	24.3	24.3	-	0.0%
PJ	795.7	827.4	900.4	73.0	8.8%
Total admin. 3 pouvoirs	17'580.4	18'227.5	18'719.1	491.6	2.7%
CdC	22.6	24.9	25.6	0.7	3.0%
Total entités état	17'603.0	18'252.4	18'744.7	492.3	2.7%

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du Personnel de l'Etat
Page 91

Effectif du personnel 2024

Total Petit Etat – par type/catégorie

(ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Par type :	12ème provisoires 2022	B2023	PB2024	Ecart PB2024 vs. B2023	
				en nombre de postes	en %
Permanents	17'097	17'731	18'175	*443.1*	*2.5%*
Agents spécialisés	51	99	117	*18.4*	*18.6%*
Auxiliaires	455	422	453	*30.9*	*7.3%*
Total ETP	17'603	18'252	18'745	*492.3*	*2.7%*

Par catégorie :	12ème provisoires 2022	B2023	PB2024	Ecart PB2024 vs. B2023	
				en nombre de postes	en %
Magistrats	158	165	174	*9.0*	*5.5%*
PAT	8'624	9'011	9'288	*277.0*	*3.1%*
Enseignants	6'667	6'906	7'105	*199.3*	*2.9%*
Police, sûreté, prison	2'155	2'171	2'178	*7.0*	*0.3%*
Total ETP	17'603	18'252	18'745	*492.3*	*2.7%*

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du Personnel de l'Etat
Page 92

Effectif du personnel 2024

Grand Etat – par entités – (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Entités contrôlées	12ème provisoires 2022	Budget 2023	Projet de Budget 2024	Ecart Projet budget 2024 vs Budget 2023	
				en nombre de postes	en %
UNIGE	3'166.3	3'191.0	3'235.4	44.3	1.4%
HUG	11'097.0	11'228.0	11'255.0	27.0	0.2%
HG	1'008.5	1'172.5	1'392.9	220.4	18.8%
IMAD	2'004.3	2'015.3	2'094.3	79.0	3.9%
AIG	971.7	986.3	1'013.7	27.4	2.8%
TPG	2'143.0	2'153.7	2'257.9	104.2	4.8%
SIG	1'609.0	1'605.0	1'626.0	21.0	1.3%
FdP	189.2	185.2	191.6	6.4	3.5%
FPLC	8.2	8.0	8.0	-	0.0%
FTI	42.8	45.3	53.5	8.2	18.2%
FIDP	41.6	49.1	48.4	-0.7	-1.4%
FIPOI	62.0	61.5	64.5	3.0	4.9%
Palexpo	170.0	190.7	195.0	4.3	2.3%
Ports Francs	32.0	29.4	27.4	-2.0	-6.8%
EPI	762.1	784.1	793.9	9.9	1.3%
Fondation PAV	7.6	8.6	10.6	2.0	23.3%
Total entités contrôlées	23'315.2	23'713.7	24'268.1	554.4	2.3%

Autres subventionnés	Budget 2021	Budget 2022	Projet Budget 2023	Ecart Projet Budget 2023 vs Budget 2022	
				en nombre de postes	en %
HES	1'105.8	1'138.7	1'170.2	31.5	2.8%
EMS	4'114.5	4'132.2	4'129.1	-3.1	-0.1%
Total autres subventionnées	5'220,3	5'270,9	5'299.3	28.4	0.5%

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Office du Personnel de l'Etat
Page 53

2.3

Péréquation financière inter-cantonale (RPT)

Page 54

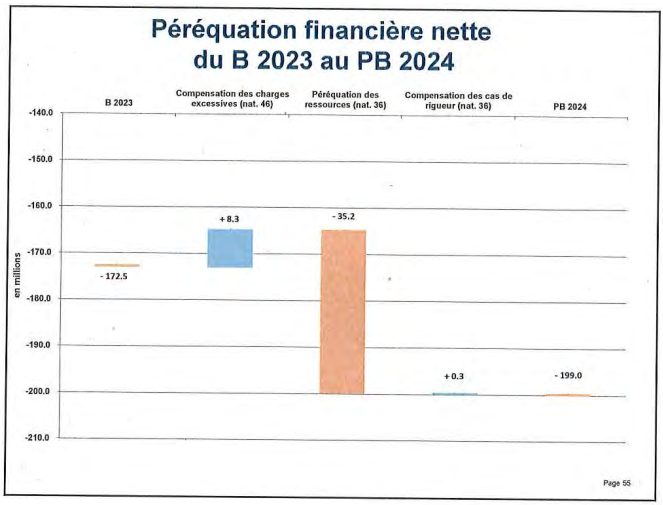
Péréquation financière nette
du B 2023 au PB 2024
B 2023
Compensation des charges excessives (nat. 46)
Péréquation des ressources (nat. 36)
Compensation des cas de rigueur (nat. 36)
PB 2024
en millions
-140.0
-150.0
-160.0
-170.0
-180.0
-190.0
-200.0
-210.0
- 172.5
+ 8.3
- 35.2
+ 0.3
- 199.0
Page 55

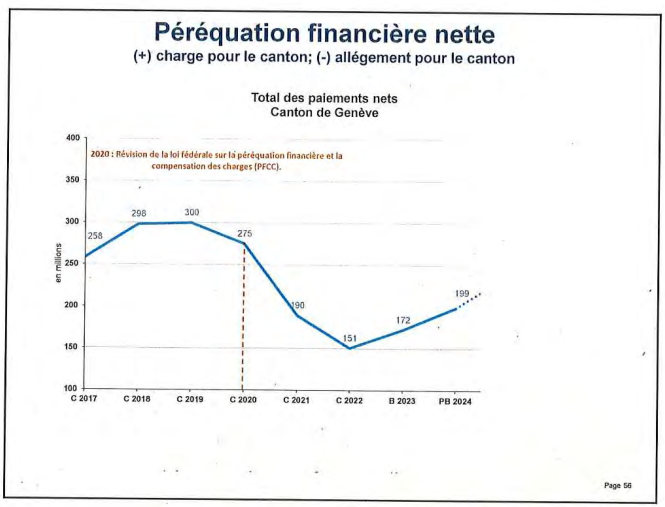
Péréquation financière nette
(+) charge pour le canton; (-) allégement pour le canton
Total des paiements nets
Canton de Genève
2020 : Révision de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC).
en millions
400
350
300
250
200
150
100
258
298
300
275
190
151
172
199
C 2017
C 2018
C 2019
C 2020
C 2021
C 2022
B 2023
PB 2024
Page 56

Péréquation financière nette

(+) charge pour le canton; (-) allégement pour le canton

Total des paiements 2024 nets

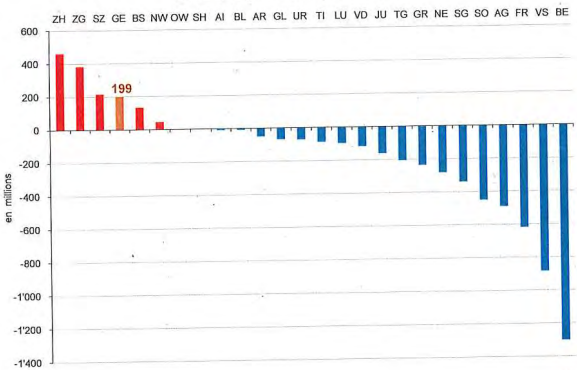

Page 57

Péréquation financière nette (4/4)

(+) charge pour le canton; (-) allégement pour le canton

Total des paiements 2024 nets par habitant

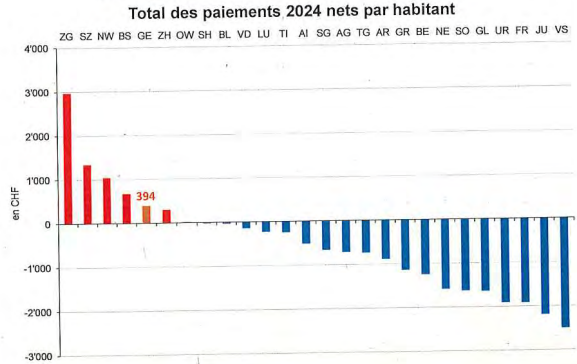

Page 58

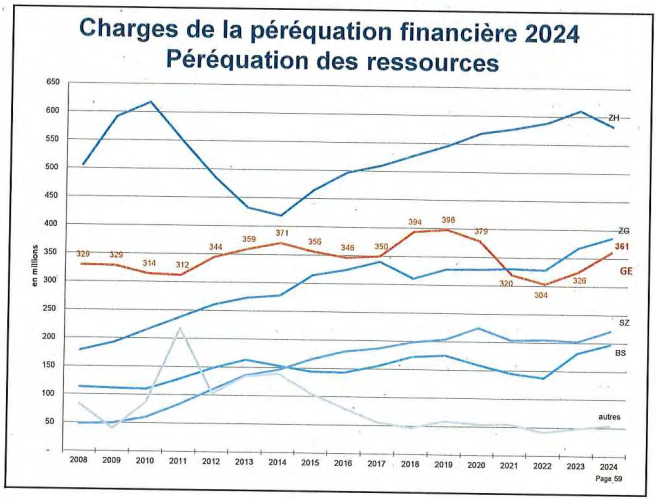
Charges de la péréquation financière 2024
Péréquation des ressources
en millions
650
600
550
500
450
400
350
300
250
200
150
100
50
-
ZH
ZG
361
GE
SZ
BS
autres
329
329
314
312
344
359
371
356
346
350
394
398
379
320
304
326
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
Page 59

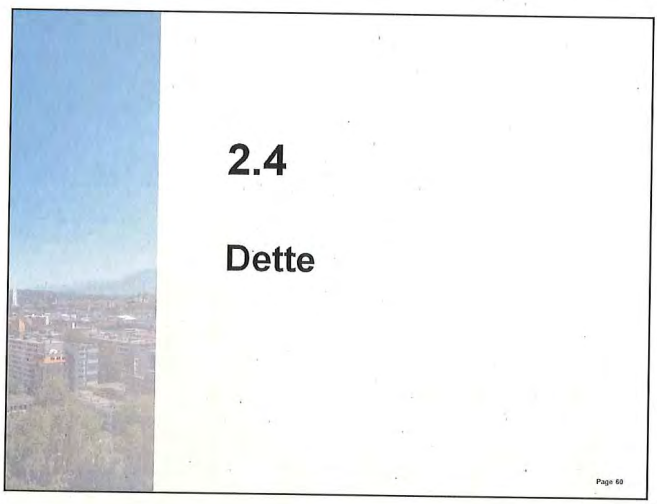
2.4
Dette
Page 60

Evolution de la dette 2021 - 2023

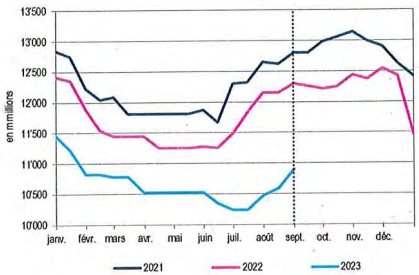

Page 61

Evolution des taux de référence

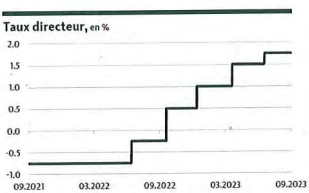

(Source : Banque Migros, Bloomberg)

Page 62

Échéances importantes 2024

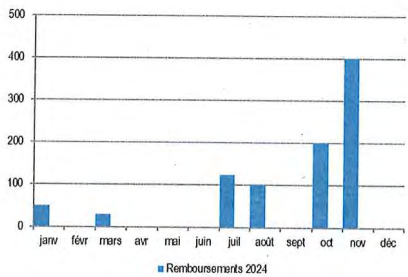

Page 63

Echéancier de la dette (emprunts à long terme)

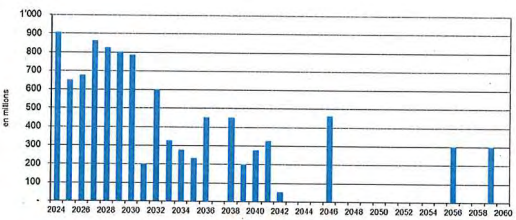

Page 64

Stratégie en matière de gestion de la dette

Objectifs du programme I03

Objectif de taux en 2024 : 1.30%

Objectifs de structure :

- Proportion *maximale* des emprunts à **court terme : 25%**
- Proportion *maximale* des emprunts à **taux variable : 30%**

Objectif de stabilisation :

- Planification des échéances : lissage de l'échéancier à long et très long terme

Page 65

Evolution de la dette moyenne PB 2024

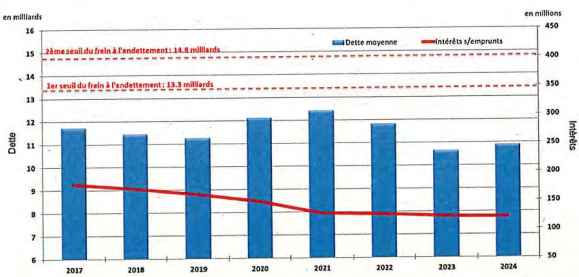

Page 66

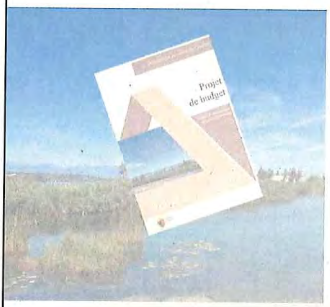

Projet de budget des investissements 2024

Matthias Bapst - DGFE

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Direction générale des finances de l'Etat

Page 67

PBi 2024 - vue de l'ensemble des investissements

En millions de francs	B 2023	PB 2024	Ecart
Dépenses d'investissement	704	764	60
Recettes d'investissement	35	35	0
Investissements nets	**669**	**729**	**60**
Dépenses prêts du PA	19	19	0
Recettes prêts du PA	5	9	-4
Prêts du PA nets	**14**	**10**	**-4**

Page 68

PBi 2024 - historique et évolution des investissements

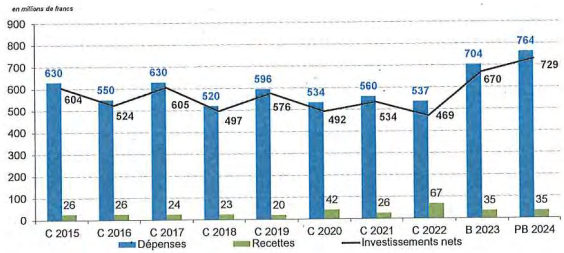

PBi 2024 - part de la transition écologique

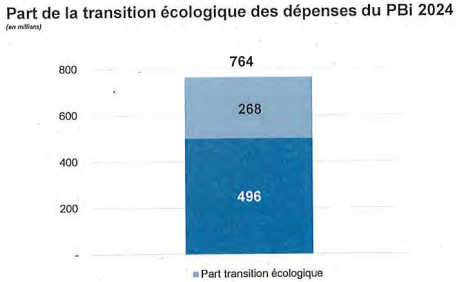

PBi 2024 - projets d'investissements inscrits au PB 2024

Le projet de budget 2024 est constitué de :

- 96% de crédits d'investissements votés
- 3% de PL déposés au Grand Conseil
- 1% de projets non déposés au Grand Conseil (6 projets)

Page 71

PBi 2024 - dépenses par politique publique

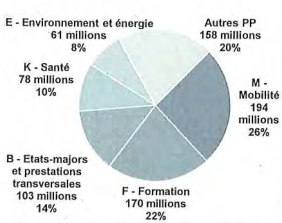

Dépenses : 764 millions

Mobilité
Formation
Etats majors et prestations transversales
Santé
Environnement et énergie

représentent
80%
des dépenses

Page 72

PBi 2024 - principaux investissements (hors crédits de renouvellement)

10 projets d'investissement représentent

38% des dépenses planifiées pour 2024,

soit 289 millions sur 764 millions.

Projets *(en millions de francs)*	Politique publique	PB 2024	
Construction lignes de transports publics	M	50	7%
Electrification de la flotte de véhicules des TPG	M	40	5%
Projets d'agglomération	M	39	5%
Efficience et rénovation énergétique	B	36	5%
Construction de logements d'utilité publique	G	35	4%
Subvention pour l'assainissement énergétique	E	20	3%
Collège Rousseau - rénovation	F	20	3%
Extension de 7 cycles d'orientation	F	18	2%
Renaturation Aire et Drize du secteur PAV	E	18	2%
Rénovation d'Uni Bastions	F	13	2%
Total		**289**	**38%**

Page 73

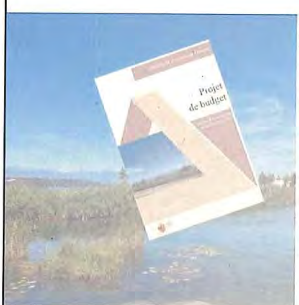

Charges d'amortissements découlant des investissements

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Direction générale des finances de l'Etat

Page 74

PBi 2024 - amortissements

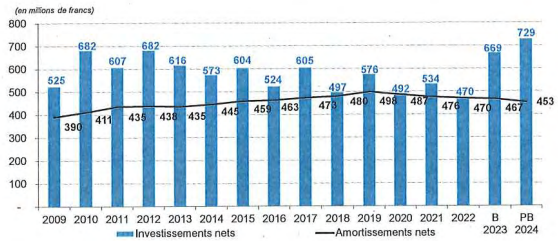

Page 75

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Direction générale des finances de l'Etat

Page 76

Comparatif de 2019 à 2024 prime nette (subside déduit) par catégorie de subside

Groupes	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7	G8	G9
Barème 2020 à 2023 personne seule	**0 à 30'000**	**30'001 à 35'000**	**35'001 à 37'500**	**37'501 à 40'000**	**40'001 à 42'5000**	**42'501 à 45'000**	**45'001 à 47'500**	**47'501 à 50'000**	
personne seule / prime nette 2024	225.70	275.70	325.70	365.70	395.70	435.70	465.70	495.70	
personne seule / prime nette 2023	181.20	231.20	281.20	321.20	351.20	391.20	421.20	451.20	
personne seule / prime nette 2022	179.40	229.40	279.40	319.40	349.40	389.40	409.40	439.40	
personne seule / prime nette 2021	186.30	236.30	286.30	326.30	356.30	396.30	416.30	446.30	
personne seule / prime nette 2020	183.50	233.50	283.50	323.50	353.50	393.50	413.50	443.50	
Groupes	A	B	C						
Barème 2019 personne seule	**0 à 18'000**	**18'001 à 29'000**	**29'001 à 38'000**						
personne seule / prime nette 2019	391.50	411.50	451.50	481.50	481.50	481.50	481.50	481.50	

Groupes	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7	G8	G9
Barème 2020 à 2023 1 personne + 1 enfant	**0 à 51'000**	**51'001 à 61'000**	**61'001 à 71'000**	**71'001 à 81'000**	**81'001 à 91'000**	**91'001 à 101'000**	**101'001 à 111'000**	**111'001 à 121'000**	**121'001 à 151'000**
1 personne + 1 enfant prime nette 2024	253.10	303.10	353.10	393.10	423.10	463.10	493.10	523.10	625.10
1 personne + 1 enfant prime nette 2023	196.00	246.00	296.00	336.00	366.00	406.00	436.00	466.00	570.00
1 personne + 1 enfant prime nette 2022	204.90	254.90	304.90	344.90	374.90	414.90	434.90	464.90	544.90
1 personne + 1 enfant prime nette 2021	211.40	261.40	311.40	351.40	381.40	421.40	441.40	471.40	553.40
1 personne + 1 enfant prime nette 2020	209.10	259.10	309.10	349.10	379.10	419.10	439.10	469.10	550.10
Groupes	A	B	C	D1	D2	D3			
Barème 2019 1 personne + 1 enfant	**0 à 35'000**	**35'001 à 53'000**	**53'001 à 67'000**	**67'001 à 72'000**	**72'001 à 77'000**	**77'001 à 82'000**			
1 personne + 1 enfant prime nette 2019	416.50	436.50	476.50	506.50	531.50	534.50	606.50	606.50	606.50

Groupes	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7	G8	G9
Barème 2020 à 2023 couple + 2 enfants	**0 à 57'000**	**57'001 à 67'000**	**67'001 à 77'000**	**77'001 à 87'000**	**87'001 à 97'000**	**97'001 à 107'000**	**107'001 à 117'000**	**117'001 à 127'000**	**127'001 à 157'000**
Couple + 2 enfants prime nette 2024	506.20	606.20	706.20	786.20	846.20	926.20	986.20	1'046.20	1'490.20
Couple + 2 enfants prime nette 2023	392.00	492.00	592.00	672.00	732.00	812.00	872.00	932.00	1'140.00
Couple + 2 enfants prime nette 2022	409.80	509.80	609.80	689.80	749.80	829.80	869.80	929.80	1'089.80
Couple + 2 enfants prime nette 2021	422.80	522.80	622.80	702.80	762.80	842.80	882.80	942.80	1'106.80
Couple + 2 enfants prime nette 2020	418.20	518.20	618.20	698.20	758.20	838.20	878.20	938.20	1'100.20
Groupes	A	B	C	D1	D2	D3			
Barème 2019 couple + 2 enfants	**0 à 41'000**	**41'001 à 59'000**	**59'001 à 73'000**	**73'001 à 78'000**	**78'001 à 83'000**	**83'001 à 88'000**			
Couple + 2 enfants prime nette 2019	833.00	873.00	953.00	1'013.00	1'063.00	1'069.00	1'213.00	1'213.00	1'213.00

ANNEXE 3

Amendements du Conseil d'État au projet de budget 2024

Commission des finances du 15 novembre 2023

SOMMAIRE

1. Synthèse des amendements du Conseil d'État
2. Amendements au PB 2024 de fonctionnement
3. Modalités de votes des amendements
4. Amendements concernant les revenus fiscaux
5. Amendements au PB 2024 d'investissement

1. Synthèse des amendements du Conseil d'État au projet de budget 2024

Synthèse des amendements du Conseil d'État au projet de budget 2024 de fonctionnement

Le Conseil d'État a transmis les premières listes d'amendement à la commission des finances **le 8 novembre 2023**

Dans l'intervalle, l'amendement transversal concernant les taux des charges sociales a été ajusté. Suite à une communication tardive des assurances, une correction concernant les taux de cotisation de l'assurance accident a été ajoutée, soit une augmentation des charges de 1.3 million

Compte tenu de cette correction relative aux taux de cotisation intégrée aux amendements du Conseil d'État, le déficit budgétaire au PB amendé s'élève à **-100.5 millions** au lieu de -255.7 millions au PB 2024 publié.

En millions

	Budget 2023	PB 2024 publié	Amendements du Conseil d'Etat du 8 **novembre**	PB 2024 avec amendements du Conseil d'Etat
Charges de fonctionnement	9'984.6	10'367.2	59.6	10'426.8
Revenus de fonctionnement	9'508.2	10'111.6	214.8	10'326.3
Résultat net	**-476.4**	**-255.7**	**155.2**	**-100.5**

Synthèse des amendements au PB 2024

En millions

	Charges	Revenus	Résultat
PB 2024 publié	**10'367.2**	**10'111.6**	**-255.7**
Variation liée à la mise à jour des estimations fiscales à fin septembre		138.8	**138.8**
Report de l'entrée en vigueur de la LEFI (L13030)		83.8	**83.8**
Indexation de 1,0% de l'échelle des traitements inclus 2.8 millions d'indexation des TPG	62.8		**-62.8**
Revision des subsides assurances maladie	3.4	5.2	**1.9**
Plan stratégique de lutte contre le Crack	4.3		**-4.3**
Indexation des prestations sociales	5.5		**-5.5**
Diminution de la restitution de bénéfice de la Fondation des Parking		-4.6	**-4.6**
Revue à la baisse des charges liées à l'offre ferroviaire RER de 2024	-5.9		**5.9**
Convention sur l'entretien des routes d'importance cantonale de la Ville de Genève	-2.4		**2.4**
Autres amendements du Conseil d'Etat	-8.1	-8.4	**-0.3**
PB 2024 amendé par le Conseil d'Etat	**10'426.8**	**10'326.3**	**-100.5**

Principaux amendements au PB 2024

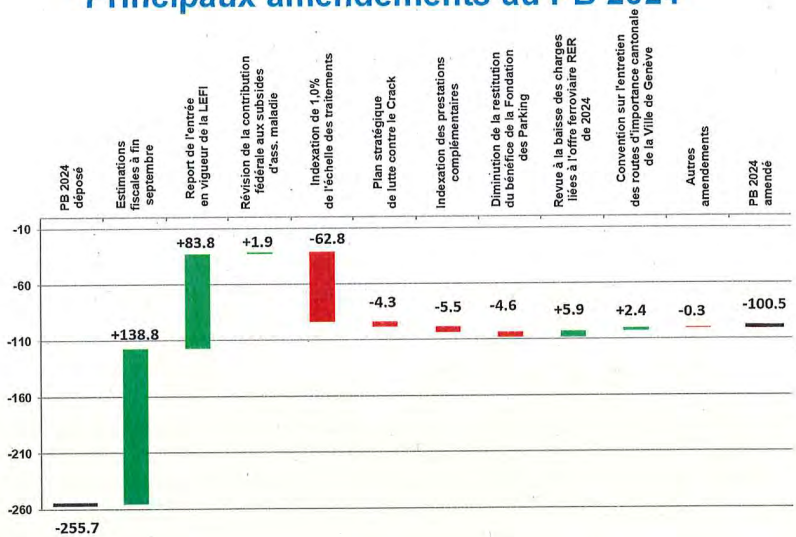

2. Principaux amendements au PB 2024 de fonctionnement

Amendements transversaux concernant les charges de personnel

Indexation des traitements

Un **amendement transversal** prévoit une indexation de 1,0% de l'échelle des traitements et augmente les charges de personnel de 28.5 millions et les charges de transfert de 34.2 millions soit au total une péjoration du résultat de **- 62.8 millions**.

Cet amendement est basé sur l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation sur les 12 derniers mois dont le taux à fin octobre est de 1,4%.

Mise à jour des taux de cotisation

Un **amendement transversal** concernant la baisse de cotisation patronale aux caisses d'allocations familiales, la baisse de la cotisation patronale à l'assurance maternité et la hausse de l'assurance accident professionnel réduit au total les charges de personnel **de -0.2 million**.

Principaux autres amendements budgétaires (1/2)

Revue à la baisse des charges liées à l'offre ferroviaire RER de 2024 (- 5.9 millions de charges) suite à des projections financières plus favorables suite à l'avancement des négociations avec les CFF.

Diminution de la restitution du bénéfice de la Fondation des parkings (-4.6 millions de revenus) suite à un bénéfice inférieur à celui retenu au PB 2024.

Plan stratégique de lutte contre le Crack (+ 4.3 millions de charges) adopté par le Conseil d'État le 04 octobre 2023 prévoit une augmentation des charges de 4.3 millions et de 15 ETP.

Finalisation encours de la convention sur l'entretien des routes d'importance cantonale de la Ville de Genève (- 2.4 millions de charges) prévoit un montant à verser en 2024 à la Ville de Genève à 8 millions contre 10.4 millions au PB 2024.

Fondation de prévoyance des TPG (- 1.7 million de charges) suite au rejet par le tribunal fédéral en septembre 2023 du recours déposé par la Fondation de prévoyance des TPG en lien avec sa recapitalisation.

Charges supplémentaires dans le cadre du plan de continuité des activités (+ 1.6 million de charges) selon décision du Conseil d'État du 20 septembre 2023 (exPV 6600-2023).

Principaux autres amendements budgétaires (2/2)

3 amendements en lien avec l'assurance maladie (-1.9 million de charges) :

- Augmentation des subsides d'assurance maladie (+4.8 millions de charges).
- Baisse des charges pour couverture des créances des assureurs pour primes impayées (-1.4 million de charges).
- Augmentation de contribution fédérale aux subsides d'assurance maladie (+5.2 millions de revenus).

3 amendements relatifs à l'indexation des prestations sociales (+ 5.5 millions de charges):

- Adaptation des prestations complémentaires fédérales (AVS) en raison de la hausse des prix de pension appliqués dans les EMS (+2.7 millions de charges).
- Adaptation des prestations complémentaires fédérales (AI) en raison de la hausse des prix de pension appliqués dans les EPH (+1.8 million de charges).
- Couverture de l'effet de l'indexation des prestations d'allocations familiales pour personnes non actives (+1.1 million de charges).

2. Modalités de vote des amendements

Deux catégories d'amendements de fonctionnement: budgétaires ou techniques

Les amendements sont qualifiés soit de "budgétaires", soit de "techniques"

Amendements budgétaires (+155.2 millions sur le résultat)

- Amendements modifiant le résultat de l'État.
- Variations de charges ou de revenus.

Amendements techniques (effet neutre sur le résultat)

- Corrections d'erreurs neutres entre natures de charges et entre natures de revenus ou entre programmes.
- Transfert de budget alloué à une même tâche.

Les amendements budgétaires sont votés un par un.

Les amendements techniques sont présentés dans une liste spécifique et généralement votés en bloc par la Commission des finances.

Dépôt des amendements par les députés de la Commission des finances

- Modalités de calcul de la marge su Grand Conseil

Art. 97 Vote du budget

En adoptant le budget, le Grand Conseil ne peut dépasser la somme totale des dépenses inscrites dans le projet qui lui est soumis sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne peut être considéré comme une couverture financière.

Dépôt des amendements par les députés de la Commission des finances

Dépenses		Recettes			Résultat sur le déficit	Effet sur la marge GC
Amendements présentés par le CE						
↗				admis, sans marge disponible	péjoré	aucun
↗	↘				inchangé	aucun
	↘				amélioré	augmentation
		↗			amélioré	aucun
			↘		péjoré	aucun
		↗	↘		inchangé	aucun
↗		↗			inchangé	aucun
↗			↘	admis, sans marge disponible	péjoré	aucun
	↘	↗			amélioré	augmentation (1)
	↘		↘		inchangé	augmentation (1) (2)
Amendements présentés par les députés						
↗				admis, si marge disponible	péjoré	diminution
↗	↘				inchangé	aucun
	↘				amélioré	augmentation
Vote sur une politique publique, selon loi 12073						
Sous forme d'un amendement ramenant à 0 les montants de la PP					amélioré	augmentation
Par un refus de la politique publique (3)					-	aucun

(1) à hauteur de la diminution de la dépense

(2) marge inchangée s'il s'agit d'amendements sur les charges et les revenus liés pour des raisons techniques et comptables

(3) dans ce cas, le budget passe de N politiques publiques à N-1 politiques publiques, toutes choses égales par ailleurs

Dépôt des amendements par les députés de la Commission des finances

Les amendements du CE suivants diminuant les charges peuvent permettre aux députés de déposer des amendements sans augmenter le total initial des charges :

- Programme M01 : la revue à la baisse des charges liées à l'offre ferroviaire RER de 2024 : **5.9 millions.**
- Programme M01 : Baisse de charges en lien avec la recapitalisation de la FPTPG : **1.7 million.**
- Programme M02 : Convention de l'entretien des routes d'importance cantonale de la Ville de Genève : **2.4 millions.**
- Programme C01 : Réduction de la prise en charge des actes de défaut de biens liés aux créances insolvables des primes d'assurance-maladie : **1.4 million.**
- Tous programmes : baisse de cotisations patronales : **0.2 million.**

Si tous ces amendements sont acceptés, la marge du Grand Conseil est de 11.6 millions.

4. Amendements - Revenus fiscaux

Recours contre la LEFI

- Loi sur les estimations de certains immeubles (LEFI)
  - Majoration de **12%** de la valeur fiscale de certains immeubles.
  - Baisse linéaire de **15%** du barème de l'impôt sur la fortune.
  - Réduction à **0,2‰** du taux de l'impôt immobilier complémentaire pour les immeubles détenus par les personnes physiques et affectés à leur résidence principale.
  - Taux de **2%** pour l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers lorsque le bien a été détenu pendant 25 ans et plus.
  - Impact évalué à **-84** millions de francs, intégré au PB2024.
- Recours contre la loi votée le 18 juin 2023
  - Amendement au PB2024 : **+84** millions de francs.

Amendement technique

- Déplacement neutre des amendes sur une autre nature comptable
  - Amendes fiscales ne font plus partie des revenus fiscaux
  - Regroupement avec les autres amendes
- Amendement technique au PB2024 :
  - **Impôts directs** des personnes physiques et des personnes morales (natures comptables 400 et 401)
    - 58 millions de francs
  - **Amendes**
    (nature comptable 427)
    + 58 millions de francs

Modifications entre le PB2024 et le PB2024 amendé

Revenus fiscaux, en millions de francs	PB2024	Recours LEFI	Amendes fiscales	Mise à jour Données et hypothèses	PB2024 amendé
Personnes physiques (PP)	4'851	+ 64	- 47	+ 41	4'909
Personnes morales (PM)	1'871		- 11	+ 63	1'923
Part cantonale à l'IFD	805			+29	834
Autres impôts	997	+ 20		+ 5	1'022
Total revenus fiscaux	8'523	+ 84	- 58	+ 139	8'688
Amendes fiscales	-		+ 58		58

14/11/2023 - Page 19

Modifications entre le PB2024 et le PB2024 amendé

Personnes physiques (PP)

- Impôt cantonal sur le revenu

  Evolution positive pour certains groupes de contribuables pour 2022
  Maintien des hypothèses de croissance du PIB pour 2023 et 2024

	PB2024	PB2024 amendé	
2023	+ 1,0%	+ 1,0%	=
2024	+ 1,2%	+ 1,2%	=

- Impôt cantonal sur la fortune

  Evolution positive pour certains groupes de contribuables pour 2022
  Amélioration des hypothèses de croissance de l'impôt sur la fortune pour 2023
  Recours contre la LEFI avec impact positif pour 2024

	PB2024	PB2024 amendé	
2023	+ 4,4%	+ 5,3%	▲
2024	- 3,1%	+ 0,0%	▲

Amendes fiscales déplacées sur une autre nature comptable

14/11/2023 - Page 20

Modifications entre le PB2024 et le PB2024 amendé

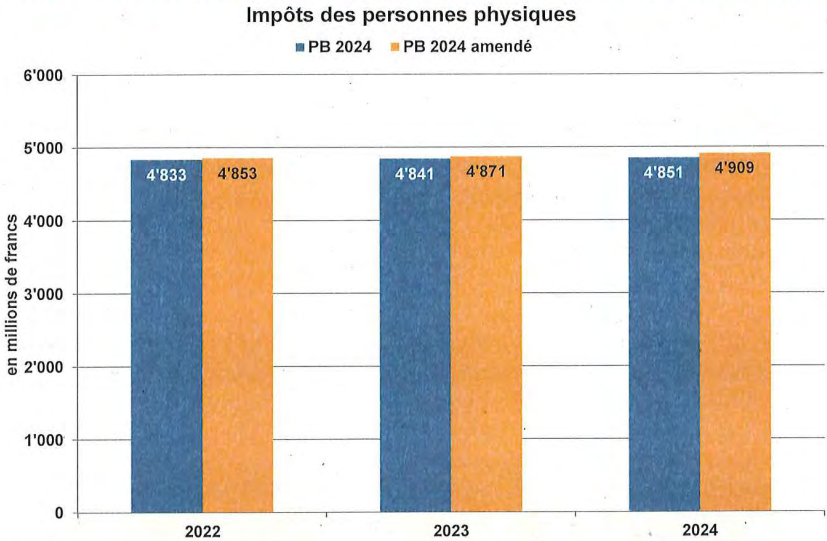

Modifications entre le PB2024 et le PB2024 amendé

Personnes morales (PM)

- Impôt cantonal sur le bénéfice
  Evolution positive pour 2022, surtout pour le commerce international
  Amélioration des hypothèses de croissance pour 2023
  Détérioration des hypothèses de croissance pour 2024

	PB2024	PB2024 amendé	
2023	- 21,6%	- 12,4%	▲
2024	+ 2,9%	- 8,5%	▼

Amendes fiscales déplacées sur une autre nature comptable

Modifications entre le PB2024 et le PB2024 amendé

PB 2024 - Questionnaire de janvier 2023

Impôt cantonal sur le bénéfice		Taux de croissance	
Branche économique	**Poids 2021**	**2023**	**2024**
Bâtiment et génie civil	0.8%	- 3.2%	+ 3.0%
Industrie alimentaire et non alimentaire	0.9%	- 1.6%	+ 3.0%
Industrie chimique et pharmaceutique	1.7%	- 2.2%	+ 3.0%
Horlogerie et bijouterie	**8.4%**	**+ 0.6%**	**+ 3.0%**
Transports et communications	0.1%	- 3.2%	+ 3.0%
Commerce international	**49.7%**	**- 34.9%**	**+ 3.0%**
Commerce de détail	1.5%	- 2.4%	+ 3.0%
Hôtellerie et restauration	0.3%	+ 0.4%	+ 3.0%
Banques et assurances	**15.2%**	**- 3.1%**	**+ 3.0%**
Immobilier	5.5%	- 2.6%	+ 3.0%
Conseil et service aux entreprises	**6.7%**	**- 2.9%**	**+ 3.0%**
Autres branches	9.3%	+ 1.3%	+ 2.2%
Total	**100.0%**	**- 21.6%**	**+ 2.9%**

14/11/2023 - Page 23

Modifications entre le PB2024 et le PB2024 amendé

PB 2024 amendé - Questionnaire de septembre 2023

Impôt cantonal sur le bénéfice		Taux de croissance	
Branche économique	**Poids 2021**	**2023**	**2024**
Bâtiment et génie civil	0.8%	+ 2.9%	- 0.1%
Industrie alimentaire et non alimentaire	0.9%	+ 8.7%	- 1.0%
Industrie chimique et pharmaceutique	1.7%	+ 5.0%	- 0.0%
Horlogerie et bijouterie	**8.3%**	**+ 20.1%**	**+ 6.7%**
Transports et communications	0.1%	+ 3.0%	- 3.0%
Commerce international	**49.1%**	**- 25.3%**	**- 15.9%**
Commerce de détail	1.5%	+ 5.5%	- 0.2%
Hôtellerie et restauration	0.3%	+ 11.8%	+ 0.5%
Banques et assurances	**16.3%**	**+ 5.6%**	**+ 3.8%**
Immobilier	5.5%	+ 21.7%	- 13.3%
Conseil et service aux entreprises	**5.9%**	**+ 3.6%**	**- 1.1%**
Autres branches	9.8%	+ 1.2%	- 7.3%
Total	**100.0%**	**- 12.4%**	**- 8.5%**

14/11/2023 - Page 24

Modifications entre le PB2024 et le PB2024 amendé

Impôt cantonal sur le bénéfice	Montants en millions de francs		
Branche économique	**PB 2024**	**PB amendé**	**Ecarts**
Bâtiment et génie civil	14	14	- 0
Industrie alimentaire et non alimentaire	12	18	+ 5
Industrie chimique et pharmaceutique	25	24	- 1
Horlogerie et bijouterie	**185**	**230**	**+ 45**
Transports et communications	2	2	- 0
Commerce international	**786**	**798**	**+ 12**
Commerce de détail	23	21	- 2
Hôtellerie et restauration	5	4	- 1
Banques et assurances	**209**	**218**	**+ 8**
Immobilier	74	71	- 2
Conseil et service aux entreprises	**98**	**86**	**- 12**
Autres branches	134	136	+ 2
Total	**1'566**	**1'620**	**+ 55**

Modifications entre le PB2024 et le PB2024 amendé

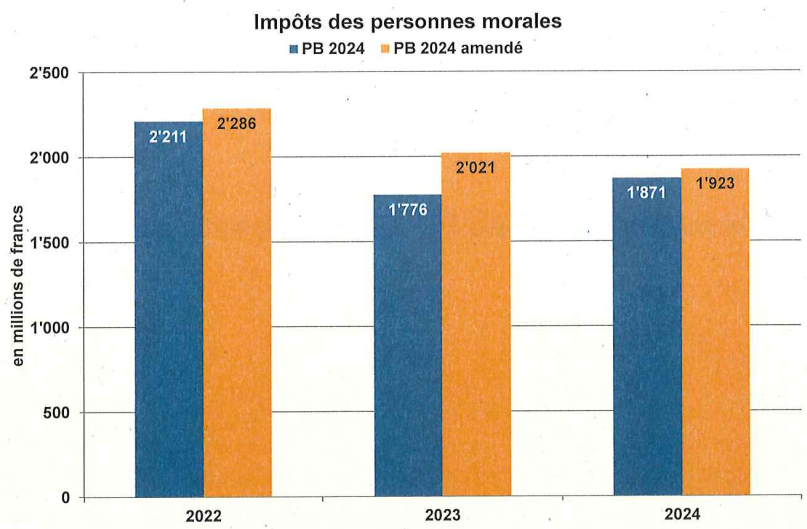

Modifications entre le PB2024 et le PB2024 amendé

Part cantonale à l'IFD

- Impôt cantonal sur le bénéfice

  Mise à jour des hypothèses et des données servant de point de départ pour les estimations fiscales.

Autres impôts

- Impôt immobilier complémentaire

  Mise à jour des taux de capitalisation des immeubles.

  Recours contre la LEFI avec impact positif pour 2024.

- Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers

  Recours contre la LEFI avec impact négatif pour 2024.

5. Amendements au PB 2024 d'investissement

Synthèse des amendements du Conseil d'État au projet de budget 2024 d'investissement

Les amendements proposés prévoient :

- Diminution des tranches budgétaires 2024 de 16 objets de l'OCSIN (-32.1 millions) dans le but de rendre la planification de l'office cohérente au regard de sa capacité de réalisation
- Décalage d'un objet après 2024 ("nouvelle structure pour le stand de tir") dont le projet de loi n'est pas encore déposé au Conseil d'État (-3 millions).
- Ajout d'un projet informatique (dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière) dont la première tranche en 2024 est estimée à 2.4 millions.

	PB 2024 publié	Amendements du Conseil d'Etat	PB 2024 avec amendements du Conseil d'Etat
Dépenses d'investissement	764	-32.7	731.3
Revenus d'investissement	35	0	35
Investissements nets	**729**	**-32.7**	**696.3**

Hors prêts du patrimoine administratifs

14/11/2023 - Page 29

Questions ?

ANNEXE 4

7427-2023

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT

8 novembre 2023

Concerne : adoption des amendements au projet de budget 2024 (PB 2024)

Vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF – D 1 05);

vu le règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCB – D 1 05.04);

vu le projet de loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBu-2024 – D 3 70);

vu l'extrait de procès-verbal du 4 octobre 2023 (6847-2023) concernant les amendements au projet de budget 2024 (PB 2024),

LE CONSEIL D'ÉTAT

Décide :

1. D'adopter les listes d'amendements au projet de budget de fonctionnement, soit les amendements budgétaires de fonctionnement et les amendements techniques de fonctionnement annexées.
2. D'adopter la liste des amendements au projet de budget des investissements annexée.
3. De transmettre les trois listes d'amendements validées aux points 1 et 2 à la commission des finances pour traitement dans le cadre du vote du projet de budget 2024.

Communiqué à :

Tous 1 ex.

CONSEIL D'ÉTAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme,

La chancelière d'État :

Annexe 1 : consolidation des amendements de fonctionnement (budgétaires et techniques)
Annexe 2 : liste des amendements budgétaires de fonctionnement
Annexe 3 : liste des amendements techniques de fonctionnement
Annexe 4 : liste des amendements d'investissement

ANNEXE 1 : CONSOLIDATION DES LISTES D'AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE

		PROJET DE BUDGET 2024			TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	ETP Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
TOTAL ETAT		10'367'230'458	10'111'554'968		58'333'949	214'794'586	13.20	10'425'564'407	10'326'349'554
RESULTAT			-255'675'490		156'460'637				-99'214'853
				Amendements budgétaires	58'333'463	214'794'586	15.00		
				Amendements techniques	486	-	-1.80		
	TRANSVERSAL				61'282'106	-	-	61'282'106	-
				Amendements budgétaires	61'282'106	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
A	AUTORITES ET GOUVERNANCE	90'915'122	49'395'440		-	-	-	90'915'122	49'395'440
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
B	ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES	781'044'808	74'155'665		1'319'524	-	-1.45	782'364'332	74'155'665
				Amendements budgétaires	1'550'000	-	-		
				Amendements techniques	-230'476	-	-1.45		
C	COHESION SOCIALE	2'684'980'637	385'414'018		9'986'418	5'711'715	-	2'694'967'055	391'125'733
				Amendements budgétaires	9'641'400	5'216'265	-		
				Amendements techniques	345'018	495'450	-		
D	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50'333'617	2'234'084		-	-	-	50'333'617	2'234'084
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
E	ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	108'185'940	42'993'392		-	-	-	108'185'940	42'993'392
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
F	FORMATION	2'464'965'586	77'587'439		1'255'805	-	2.50	2'466'221'391	77'587'439
				Amendements budgétaires	1'255'805	-	2.50		
				Amendements techniques	-	-	-		
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	149'592'802	42'229'100		-	-	-	149'592'802	42'229'100
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
H	SECURITE ET POPULATION	646'732'641	182'967'124		1'743'491	2'050'000	12.45	648'476'132	185'017'124
				Amendements budgétaires	1'691'497	2'050'000	12.00		
				Amendements techniques	51'994	-	0.45		

ANNEXE 1 : CONSOLIDATION DES LISTES D'AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE

		PROJET DE BUDGET 2024			TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	ETP Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
I	IMPOTS ET FINANCES	870'316'441	8'996'888'742		-	222'590'454	-	870'316'441	9'219'479'196
				Amendements budgétaires	-	222'590'454	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
J	JUSTICE	228'299'698	56'677'361		-	-	-	228'299'698	56'677'361
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
K	SANTE	1'589'962'517	55'544'607		-7'546'395	-10'957'583	-0.30	1'582'416'122	44'587'024
				Amendements budgétaires	-7'380'345	-10'462'133	0.50		
				Amendements techniques	-166'050	-495'450	-0.80		
L	ECONOMIE ET EMPLOI	143'138'733	51'282'751		253'000	-	-	143'391'733	51'282'751
				Amendements budgétaires	253'000	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
M	MOBILITE	558'761'916	94'185'245		-9'960'000	-4'600'000	-	548'801'916	89'585'245
				Amendements budgétaires	-9'960'000	-4'600'000	-		
				Amendements techniques	-	-	-		

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
						61'282'106	-		-		
Tous les programmes	30	Charges de Personnel	2'926'401'143		Variation des taux des charges sociales : - pour la Cotisation patronale aux caisses d'allocations familiales : baisse de 0,06% à hauteur de -1,41 million de francs - pour la Cotisation patronale à l'assurance maternité : baisse de 0,003% à hauteur de -0,07 million de francs	-1'480'984		budg.	-	2'924'920'159	-
Tous les programmes	30	Charges de Personnel	2'926'401'143		Le projet de budget ne prévoyait pas d'indexation. Le taux de variation sur les 12 derniers mois de l'indice genevois des prix à la consommation à fin octobre 2023 est de 1,4%. Cet amendement permet une indexation de 1,0% de l'échelle des traitements. Il tient compte d'un montant de 2,8 millions de francs pour l'indexation aux TPG	28'541'256		budg.	-	2'954'942'399	-
Tous les programmes	36	Charges de transfert	6'110'438'065			34'221'834		budg.	-	6'144'659'899	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
B ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			781'044'808	74'155'665		1'550'000	-		-	782'594'808	74'155'665
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique	31	Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation	155'769'969		Dans le cadre du plan de continuité des activités et selon décision du CE (exPV 6600-2023): -location entretien et convoyage de groupes de secours éléctrogènes (200'000 francs) - réserves de fuel et remplissage régulier des groupes de secours (1'000'000 francs) - sécurisation des groupes de secours (350'000 francs)	1'550'000		budg.	-	157'319'969	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'684'980'637	385'414'018		9'641'400	5'216'265		-	2'694'622'037	390'630'283
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Association Première Ligne	182'000		Dans le cadre du plan stratégique de prévention et de réduction des risques pour les consommateurs de crack, l'association Première Ligne va intensifier son soutien social, lequel passe notamment par une ouverture prolongée de la bagagerie et par une augmentation de l'activité de ramassage. En effet, la mise à l'abri dans l'urgence puis l'accès à un logement stable et à des services sociaux essentiels joue un rôle crucial dans la réduction des risques liés au crack et la réintégration sociale. Le plan stratégique Crack concerne également les programmes F04, H01 et K03.	750'400		budg.	-	932'400	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	48'800'000		La loi 12416 continue à déployer ses effets positifs bien au-delà de ce qui était attendu. Ainsi, la progression des dépenses du canton en matière de prise en charge des actes de défaut de bien (ADB) liés aux créances insolvables des primes d'assurance-maladie devrait encore s'atténuer en 2024. Cet amendement vise à adapter le montant prévu au projet de budget 2024 en fonction des dernières projections de dépenses 2023.	-1'440'000		budg.	-	47'360'000	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Subsides aux assurés à ressources modestes	663'875'007		Cet amendement vise à adapter le montant prévu pour les subsides d'assurance-maladie à la suite des augmentations importantes de primes d'assurance-maladie annoncées par la Confédération pour l'année 2024, qui présagent également d'une progression de la précarité et donc du nombre de bénéficiaires de subsides. Dans la mesure où l'Etat doit verser les montants dus à toutes les personnes éligibles à ces prestations, un amendement est nécessaire pour garantir une couverture financière suffisante des besoins de prestations 2024.	4'800'000		budg.	-	668'675'007	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Fondation des Apprentis d'Auteuil	-		Cet amendement vise à transférer la subvention actuellement accordée à l'Intégration pour tous (IPT) à la fondation des Apprentis d'Auteuil qui propose des formations (AFP et CFC) dans le domaine de l'hôtellerie-restauration à des jeunes en rupture de formation/en situation de décrochage scolaire. Les prestations fournies par cette fondation revêtent un enjeu majeur au niveau de la politique sociale et d'intégration du canton, dans la mesure où l'amélioration du niveau de formation de ces jeunes, notamment dans un secteur d'activité qui peine à recruter, contribue grandement à réduire le risque qu'ils se retrouvent à l'aide sociale à l'Hospice général, sachant que les jeunes à l'aide sociale sont dans leur très grande majorité sans formation permettant leur placement sur le marché du travail. Cet amendement est de nature neutre sous l'angle budgétaire, sans effet sur la croissance des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il vise à adapter les prestations du domaine social à périmètre constant pour mieux répondre aux besoins de la population.	184'447		budg.	-	184'447	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Intégration pour tous (IPT)	184'447			-184'447		budg.	-	-	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	46	Revenus de transferts		208'949'237	La contribution fédérale aux subsides d'assurance-maladie de 203.2 millions inscrite au projet de budget découle des premières prévisions de la Confédération. Suite à la communication par l'OFSP des montants définitifs qui se montent à 208.4 millions, un amendement de+5.2 millions est nécessaire pour adapter les montants des revenus prévus au budget.		5'216'265	budg.	-	-	214'165'502
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	36	Prestations complémentaires fédérales - AVS	274'319'000		Les prix de pension appliqués dans les EMS, à charge des résidents, seront indexés pour l'année 2024 sur la base d'un taux d'inflation de 2% (GPE), avec pour effet une augmentation moyenne des prix de pension de 4.7 francs par jour (235 francs/jour * 2%), soit une hausse de 1'716 francs par an. Selon nos estimations, la prestation moyenne versée aux bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS en institution devra ainsi être augmentée de 1'115 francs, soit 65% de cette hausse des prix de pension. L'indexation des prix de pension est notamment liée à l'augmentation des coûts supportés par les EMS qui affectent leur capacité d'exploitation.	2'681'000		budg.	-	277'000'000	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	Prestations complémentaires fédérales - AI	180'000'000		Les prix de pension appliqués dans les EPH, à charge des résidents, seront indexés pour l'année 2024 sur la base d'un taux d'inflation de 2% (GPE), avec pour effet une augmentation moyenne des prix de pension de 3.42 francs par jour (171 francs/jour * 2%), soit une hausse de 1'248 francs par an. Selon nos estimations, la prestation moyenne versée aux bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AI en institution devra ainsi être augmentée de 936 francs, soit 75% de cette hausse de prix de pension. L'indexation des prix de pension est notamment liée à l'augmentation des coûts supportés par les EPH qui affectent leur capacité d'exploitation.	1'750'000		budg.	-	181'750'000	-
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	36	Allocations familiales pour personnes non actives	43'000'000		Selon les dernières projections des dépenses 2023 dévolues aux allocations familiales pour personnes sans activité, le financement supplémentaire prévu au projet de budget publié pour couvrir l'impact de l'indexation (+3.7%) des montants des allocations familiales dès 2023 est insuffisant. Dans la mesure où la caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA) doit verser les montants dus à toutes les personnes éligibles à ces prestations, un amendement est nécessaire pour garantir une couverture suffisante des besoins de prestations 2024.	1'100'000		budg.	-	44'100'000	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
F FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'464'965'586	77'587'439		1'255'805	-		2.5	2'466'221'391	77'587'439
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	30	Charges de personnel	68'736'333		Actions menées par le DIP dans le cadre du Plan stratégique du Conseil d'État de lutte contre le crack, soit : 1) renforcement des ressources médicales du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (+1.5 ETP) pour le repérage et l'intervention précoce dans les établissements du secondaire II ; 2) renforcement du réseau socio-sanitaire HUG/OEJ (Office de l'Enfance et de la Jeunesse) via une personne de liaison dédiée au service de protection des mineurs (+1 ETP). Le plan stratégique Crack concerne également les programmes C01, H01 et K03.	301'805		budg.	2.5	69'038'138	-
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	36	Soutien à l'enfance	76'954		Nouvelle aide financière à la Fédération genevoise pour la prévention alcool / cannabis dans le cadre du plan d'action du Conseil d'État de lutte contre le crack. Le plan stratégique Crack concerne également les programmes C01, H01 et K03.	50'000		budg.	-	126'954	-
F05 Hautes écoles	36	Contribution intercantonale à la HESSO	109'709'000		Ajustement du budget 2024 de la contribution genevoise à la HES-SO selon proposition du Comité gouvernemental HES du 21.09.2023	904'000		budg.	-	110'613'000	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
H SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			646'732'641	182'967'124		1'691'497	2'050'000		12.0	648'424'138	185'017'124
H01 Sécurité publique	30	Charges de personnel	343'279'836		Création d'une équipe de 12 ETP policier dédiée au Plan Crack Le plan stratégique Crack concerne également les programmes C01, F04 et K03.	545'497		budg.	12.0	343'825'333	-
H01 Sécurité publique	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37'539'174		Frais d'équipement de l'équipe dédiée au Plan Crack Le plan stratégique Crack concerne également les programmes C01, F04 et K03.	96'000		budg.	-	37'635'174	-
H03 Population, droit de cité et migration	36	Charges de transfert	5'661'328		Une partie des émoluments perçus lors de l'émission passeports et de cartes d'identité doit être rétrocédée à la Confédération. Le nombre de documents d'identité délivrés augmentant, la part rétrocédée à la Confédération doit l'être également.	1'000'000		budg.	-	6'661'328	-
H03 Population, droit de cité et migration	36	Charges de transfert	5'661'328		Le nombre de cas d'exécution de renvois dans le domaine de l'asile est en constante diminution depuis quelques années. Le budget est donc surévalué et doit être ajusté. Cet amendement est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus.	-200'000		budg.	-	5'461'328	-
H03 Population, droit de cité et migration	36	Charges de transfert	5'661'328		Les frais d'utilisation du registre Symic sont refacturés par la Confédération aux cantons sur la base de la population étrangère dans chaque canton. Les frais supportés par la Confédération et la proportion d'étrangers affectés au canton de Genève par rapport à l'ensemble de la Suisse augmentant, la contribution genevoise doit être adaptée. Cet amendement est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus.	250'000		budg.	-	5'911'328	-
H03 Population, droit de cité et migration	42	Taxes et redevances		19'980'302	Le nombre de demande de titres de séjour et d'autorisations de travail émanant de la population étrangère est en augmentation ce qui se traduit par une augmentation des émoluments perçus pour de la délivrance de ces documents. Cet amendement est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus.		250'000	budg.	-	-	20'230'302

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
H SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
H03 Population, droit de cité et migration	42	Taxes et redevances		19'980'302	Augmentation du nombre de documents d'identité délivrés		2'000'000	budg.	-	-	21'980'302
H03 Population, droit de cité et migration	46	Revenus des transferts		1'406'457	Le nombre de cas d'exécution de renvois dans le domaine de l'asile est en constante diminution depuis quelques années. Le budget relatifs aux frais d'exécution de renvois refacturés à la Confédération est donc surévalué et doit être ajusté. Cet amendement est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus.		-200'000	budg.	-	-	1'206'457

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
I IMPOTS ET FINANCES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			870'316'441	8'996'888'742		-	222'590'454		-	870'316'441	9'219'479'196
I01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		7'718'578'991	Report de l'entrée en vigueur de la LEFI (L13030) L'impact de la loi, inscrite au PB2024, est une baisse de revenus fiscaux de 83.8 millions. Un recours a été déposé contre cette loi. L'entrée en vigueur de la LEFI ne doit pas être fixée au 1er janvier 2024 car la taxation ne peut pas être suspendue jusqu'au prononcé de l'instance de recours et son application, en 2024, créerait des inégalités de traitement. Dès lors, l'impact de la loi ne doit plus figurer dans le budget 2024.		83'823'755	budg.	-	-	7'802'402'746
I01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		7'718'578'991	Évolution des estimations fiscales La mise à jour des estimations fiscales à fin septembre, prenant en compte, entre autres, le panel des entreprises, fait apparaître une augmentation des revenus fiscaux de 138.8 millions par rapport aux montants inscrits au projet de budget 2024. Les variations sont expliquées par les éléments suivants : • Impôts des personnes physiques : Les hypothèses de croissance 2023 et 2024 retenues pour le PB2024 restent stables, par conséquent, l'essentiel de l'augmentation de 41 millions s'explique par l'avancement de la taxation.		109'366'699	budg.	-	-	7'827'945'690
I01 Impôts, taxes et droits	46	Revenus de transferts		804'883'000	• Impôts des personnes morales : L'essentiel de l'augmentation de 62.9 millions est dû à la mise à jour des données, en particulier la prise en compte de l'avancement de la taxation, à la hausse pour 2022. L'impact du panel des entreprises, par rapport aux hypothèses de croissance retenues au PB2024, est marginal. • Impôt immobilier complémentaire : la mise à jour des taux de capitalisation, intervenue pour les amendements, occasionne une hausse de 5.5 millions. • Part cantonale à l'IFD : Ces revenus augmentent de 29.4 millions de francs en raison de l'augmentation des revenus fiscaux.		29'400'000	budg.	-	-	834'283'000

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
L ECONOMIE ET EMPLOI

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			143'138'733	51'282'751		253'000	-		-	143'391'733.0	51'282'751.0
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	36	Participation cantonale LACI	18'548'000		Participation financière des cantons aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail (Art 92 LACI) - Nouvelle estimation du SECO de septembre 2023. Le décompte définitif du SECO pour l'année 2024 sera connu en mai 2025.	253'000		budg.	-	18'801'000	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
K SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			1'589'962'517	55'544'607		-7'380'345	-10'462'133		0.5	1'582'582'172	45'082'474
K01 Réseau de soins	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'170'932		Convention sur le financement de la formation médicale postgrade (L-CFFP), selon la L11610: adaptation du montant suite à la perception par l'État de Genève des charges au net relevant d'une obligation intercantonale.	-9'956'393		budg.	-	7'214'539	-
K01 Réseau de soins	43	Revenus divers		33'645'340	Convention sur le financement de la formation médicale postgrade (L-CFFP), selon la L11610: adaptation du montant suite à la perception par l'État de Genève des charges au net relevant d'une obligation intercantonale.		-10'080'133	budg.	-	-	23'565'207
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel	17'113'230		0.5 ETP de coordinateur de la stratégie cantonal des politiques publiques en matière d'addiction, suite à l'adoption du plan stratégique de lutte contre le crack par le Conseil d'État le 04.10.2023. Le plan stratégique Crack concerne également les programmes C01, F04 et et K03.	68'889		budg.	0.5	17'182'119	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Première ligne	3'574'957		Augmentation de la subvention à Première ligne suite à l'adoption du plan stratégique de lutte contre le crack par le Conseil d'État le 04.10.2023. Le plan stratégique Crack concerne également les programmes C01, F04 et et K03.	2'507'159		budg.	-	6'082'116	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	42	Taxes et redevances		4'619'455	Correction d'un erreur de saisie au PB2024.		-382'000	budg.	-	-	4'237'455

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
M MOBILITE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			558'761'916	94'185'245		-9'960'000	-4'600'000		-	548'801'916	89'585'245
M01 Transport et mobilité	34	Charges financières	3'712'500		Dans son arrêt du 7 septembre 2023 le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé par la Fondation du personnel des TPG (FPTPG) contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève du 31 mars 2022 en lien avec la recapitalisation de la FPTPG par l'État de Genève. Par conséquent, le budget doit être ajusté conformément au PL voté.	-1'170'000		budg.	-	2'542'500	-
M01 Transport et mobilité	36	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	34'700'000		Les projections financières concernant la commande de l'offre ferroviaire RER de 2024 sont notablement plus favorables suite à l'avancement des négociations avec les CFF.	-5'900'000		budg.	-	28'800'000	-
M01 Transport et mobilité	38	Charges extraordinaires	2'563'991		Dans son arrêt du 7 septembre 2023 le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé par la Fondation du personnel des TPG (FPTPG) contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève du 31 mars 2022 en lien avec la recapitalisation de la FPTPG par l'État de Genève. Par conséquent, le budget doit être ajusté conformément au PL voté.	-540'000		budg.	-	2'023'991	-
M01 Transport et mobilité	44	Revenus financiers		6'807'000	Diminution de la restitution 2024 du bénéfice de la Fondation des parkings compte tenu d'hypothèses de résultat inférieures aux prévisions retenues au PB2024. En outre, le canton et la fondation doivent renégocier la Convention d'objectifs, celle-ci prenant fin le 30 juin 2024 .		-4'600'000	budg.	-		2'207'000
M02 Infrastructures routières et de transports publics	36	Charges de transfert	27'945'591		La convention sur l'entretien des routes d'importance cantonale de la Ville de Genève, actuellement en cours de finalisation, fixe le montant à verser en 2024 à la Ville de Genève à 8 millions de francs, au lieu de 10.4 millions inscrits au PB 2024.	-2'350'000		budg.	-	25'595'591	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
B ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			781'044'808	**74'155'665**		**-230'476**	**-**		**-1.45**	**780'814'332**	**74'155'665**
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	3'851'693		Transfert d'un chargé de communication et d'information du SG-DSM à la direction générale de la santé (DGS). Transfert neutre vers les programmes K01, K02 et K03.	-178'482		techn	-1.00	3'673'211	-
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	30	Charges de personnel	24'800'180		Régularisation du transfert de 0.45 ETP vers le programme H03 dans le cadre de la cellule de retour au travail (CRT). Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.	-51'994		techn	-0.45	24'748'186	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'684'980'637	385'414'018		345'018	495'450		-	2'685'325'655	385'909'468
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	422'850'000	-	Cet amendement vise simplement à regrouper les ressources budgétaires allouées aux mesures d'insertion professionnelle de l'Hospice général sur la même rubrique budgétaire. Il est de nature technique et neutre sous l'angle budgétaire, sans effet sur le montant des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il s'agit d'un transfert du même montant sur le même programme et pour le financement des prestations d'aide sociale.	-4'590'000		techn	-	418'260'000	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Hospice Général - Prestations - Insertion Professionnelle	11'410'000			4'590'000		techn	-	16'000'000	-
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	36	Foyer de jour Pro Senectute	-		Cet amendement a pour but d'affecter les ressources budgétaires conformément à la nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes mentionnée dans le règlement modifiant le règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCB – D 1 05.04) adopté par le Conseil d'Etat le 16 août 2023. Il est de nature technique et neutre sous l'angle budgétaire, sans effet sur le montant des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il s'agit d'un transfert du même montant du programme K01 (DSM) vers le programme C02 (DCS).	195'018		techn	-	195'018	-
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	36	Foyer de jour Salon de Sylvia	-			150'000		techn		150'000	
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	46	Revenus de transferts		88'222'002	Cet amendement a pour but de transférer la subvention LRT Foyers de jour conformément à la nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes mentionnée dans le règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCB – D 1 05.04) adopté par le Conseil d'Etat le 16 août 2023. Il est de nature technique et neutre sous l'angle budgétaire, sans effet sur le montant des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il s'agit d'un transfert du même montant du programme K01 (DSM) vers le programme C02 (DCS).		495'450	techn	-	-	88'717'452

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Aigues-Vertes	22'614'477		Cet amendement résulte de l'actualisation de la planification des ouvertures et fermetures de places dans les EPH. Il vise à adapter les subventions accordées à ces institutions en fonction de l'évolution des places pérennes disponibles. Il est de nature technique et neutre sous l'angle budgétaire, sans effet sur le montant des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il s'agit d'un transfert du même montant sur le même programme et pour le financement de la même prestation.	346'800		techn	-	22'961'277	-
	36	EPH - Clair-Bois Adultes (secteur majeurs)	26'968'285			88'800		techn	-	27'057'085	-
	36	EPH - Fondation Ensemble Adultes (secteur majeurs)	13'591'953			220'800		techn	-	13'812'753	-
	36	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	82'673'336			774'000		techn	-	83'447'336	-
	36	EPH - Fondation Pro (entreprise sociale privée)	4'863'271			403'920		techn	-	5'267'191	-
	36	EPH - Foyer-Handicap	20'068'396			86'400		techn	-	20'154'796	-
	36	EPH - Réalise	1'024'740			79'200		techn	-	1'103'940	-
	36	EPH - Fondation SGIPA - Adultes (secteur majeurs)	22'391'353			276'000		techn	-	22'667'353	-
	36	EPH - Fondation Trajets	8'249'611			16'800		techn	-	8'266'411	-
	36	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)	95'645			150'000		techn	-	245'645	-
	36	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	12'332'722			-2'442'720		techn	-	9'890'002	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT D CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			50'333'617	2'234'084		-	-		-	50'333'617	2'234'084
D01 Culture	36	Soutien aux arts vivants	2'400'000		Cet amendement correspond à un ajustement budgétaire de nature neutre, sans effet sur le montant des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il s'agit d'un transfert du même montant sur le même programme et pour le financement des mêmes prestations s'inscrivant dans la mise en oeuvre de l'IN167.	-100'000		techn	-	2'300'000	-
D01 Culture	36	Soutien à la culture	350'000			100'000		techn	-	450'000	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
F FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'464'965'586	77'587'439		-	-		-	2'464'965'586	77'587'439
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	36	Enveloppe dispositif enseignement spécialisé	7'825'193		Annualisation places 2023 enseignement spécialisé	-328'572		techn	-	7'496'621	-
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	36	Astural - enseignement spécialisé	7'320'848		Annualisation places 2023 enseignement spécialisé	222'696		techn	-	7'543'544	-
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	36	Fondation Ensemble - secteur mineurs	11'642'311		Annualisation places 2023 enseignement spécialisé	105'876		techn	-	11'748'187	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
H SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			646'732'641	182'967'124		51'994	-		0.45	646'784'635	182'967'124
H03 Population, droit de cité et migration	30	Charges de personnel	33'921'482		Régularisation du transfert de 0.45 ETP du programme B03 dans le cadre de la cellule de retour au travail (CRT). Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.	51'994		techn	0.45	33'973'476	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
I IMPOTS ET FINANCES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			870'316'441	8'996'888'742		-	-		-	870'316'441	8'996'888'742
I01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		7'718'578'991	Changement d'imputation comptable des amendes fiscales de la nature 40 (Revenus fiscaux), vers la nature 42 (Taxes et redevances) afin de respecter le plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé des cantons). Il s'agit d'un transfert purement technique et neutre.		-57'800'000	techn	-		7'660'778'991
I01 Impôts, taxes et droits	42	Taxes et redevances		61'500'000	Changement d'imputation comptable des amendes fiscales de la nature 40 (Revenus fiscaux), vers la nature 42 (Taxes et redevances) afin de respecter le plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé des cantons). Il s'agit d'un transfert purement technique et neutre.		57'800'000	techn	-		119'300'000

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
K SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			1'589'962'517	55'544'507		-166'050	-495'450		-0.80	1'589'796'467	55'049'157
K01 Réseau de soins	30	Charges de personnel	3'688'249		Transfert d'un chargé de communication et d'information du SG-DSM à la direction générale de la santé (DGS). Transfert neutre du programme B01	53'545		techn	0.30	3'719'794	-
K01 Réseau de soins	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'170'932		Cet amendement technique concerne des réallocation budgétaires au sein de la direction générale de la santé en raison d'une erreur de saisie lors de l'élaboration du PB2024. Amendement technique entre les porgrammes K01 et K03.	200'000		techn	-	17'370'932	-
K01 Réseau de soins	36	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)	511'930			-469'927		techn	-	42'003	-
K01 Réseau de soins	36	IEPA Clair Val	419'392		Cet amendement technique concerne des réallocation budgétaires au sein de la direction générale de la santé en raison d'une erreur de saisie lors de l'élaboration du PB2024.	49'102		techn	-	468'494	-
K01 Réseau de soins	36	Coopérative de soins infirmiers	566'207			129'793		techn	-	696'000	-
K01 Réseau de soins	36	Quartier de l'Adret	1'832'107			-318'968		techn	-	1'513'139	-
K01 Réseau de soins	36	IEPA Adret	-			610'000		techn	-	610'000	-
K01 Réseau de soins	36	Soins palliatifs	475'000		Cet amendement technique concerne des réallocation budgétaires au sein de la direction générale de la santé en raison d'une erreur de saisie lors de l'élaboration du PB2024.	-150'000		techn	-	325'000	-
K01 Réseau de soins	36	Efficience réseau de soins	844'103			150'000		techn	-	994'103	-
K01 Réseau de soins	36	Efficience du réseau de soins	844'103		Transfert au DCS de la subvention Salon de SylVia. Il s'agit d'un transfert du même montant du programme K01 (DSM) vers le programme C02 (DCS).	-150'000		techn	-	694'103	-
K01 Réseau de soins	36	Efficience du réseau de soins	844'103		Transfert au DCS de la subvention Pro Senectute. Il s'agit d'un transfert du même montant du programme K01 (DSM) vers le programme C02 (DCS).	-195'018		techn	-	649'085	-
K01 Réseau de soins	36	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	223'775'954		Augmentation subvention suite au report du transfert de la commission du secret professionnel des HUG à la direction générale de la santé (DGS). Amendement technique entre la ligne de subvention HUG MIG (K01) et les charges de personnel du programme K02.	367'486		techn	-	224'143'440	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
K SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
K01 Réseau de soins	43	Revenus divers		33'645'340	Rétrocession de la part assureur en financement du Coût d'Utilisation des Immobilisations (CUI) - HUG - correction de nature comptable (erreur de saisie au PB2024).		-2'000'000	techn	-	-	31'645'340
K01 Réseau de soins	46	Revenus de transferts		11'183'710	Transfert au DCS de la subvention LRT Foyers de jour. Il s'agit d'un transfert du même montant du programme K01 (DSM) vers le programme C02 (DCS).		-495'450	techn	-	-	10'688'260
K01 Réseau de soins	46	Revenus de transferts		11'183'710	Rétrocession de la part assureur en financement du Coût d'Utilisation des Immobilisations (CUI) - HUG - correction de nature comptable (erreur de saisie au PB2024).		2'000'000	techn	-	-	13'183'710
K02 Régulation et planification sanitaire	30	Charges de personnel	5'254'492		Transfert d'un chargé de communication et d'information du SG-DSM à la direction générale de la santé (DGS). Transfert neutre du programme B01	53'545		techn	0.30	5'308'037	-
K02 Régulation et planification sanitaire	30	Charges de personnel	5'254'492		Diminution charges de personnel suite au report du transfert de la commission du secret professionnel des HUG à la direction générale de la santé (DGS). Amendement technique entre la ligne de subvention HUG MIG (K01) et les charges de personnel du programme K02.	-367'000		techn	-1.80	4'887'492	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel	17'113'230		Transfert d'un chargé de communication et d'information du SG-DSM à la direction générale de la santé (DGS). Transfert neutre du programme B01	71'392		techn	0.40	17'184'622	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'399'515		Cet amendement technique concerne des réallocation budgétaires au sein de la direction générale de la santé en raison d'une erreur de saisie lors de l'élaboration du PB2024. Amendement technique entre les porgrammes K01 et K03.	-200'000		techn	-	9'199'515	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
L ECONOMIE ET EMPLOI

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			143'138'733.00	51'282'751.00		-	-		-	143'138'733.0	51'282'751.0
L03 promotion économique et tourisme	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'561'006		Dans le cadre du développement de l'économie de proximité, des appels à projets sont lancés depuis 2023 afin de soutenir l'émergence de solutions novatrices qui visent à renforcer l'économie locale, tout en proposant à la population genevoise des biens et services plus respectueux de l'environnement. Initialement prévu sous la forme de mandat (nature 31), les dernières analyses juridiques ont démontré que ces projets revêtent plutôt la forme d'un soutien financier de l'Etat (nature 36). Afin de respecter les normes comptables, un transfert neutre entre ces deux natures doit être effectué.	-800'000		techn	-	3'761'006	-
L03 promotion économique et tourisme	36	Actions en faveur de l'économie genevoise	512'500		Dans le cadre du développement de l'économie de proximité, des appels à projets sont lancés depuis 2023 afin de soutenir l'émergence de solutions novatrices qui visent à renforcer l'économie locale, tout en proposant à la population genevoise des biens et services plus respectueux de l'environnement. Initialement prévu sous la forme de mandat (nature 31), les dernières analyses juridiques ont démontré que ces projets revêtent plutôt la forme d'un soutien financier de l'Etat (nature 36). Afin de respecter les normes comptables, un transfert neutre entre ces deux natures doit être effectué.	800'000		techn	-	1'312'500	-

ANNEXE 4 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENTS HORS PRETS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

N° de projet	Libellé	CR (publié)	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET AMENDE 2024	
			Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
					Total des amendements	-32'738'478	-		
A - Autorités et gouvernance									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	2'959'210		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	23'654	-	2'982'864	-
12543	AIGLE - Refonte du système d'information	0415	1'500'000			-800'000	-	700'000	-
13062	Refonte du système d'information et de communication des droits politiques	0415	2'700'000			-2'000'000	-	700'000	-
B - Etats-majors et prestations transversales									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	53'771'290		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-12'771'290	-	41'000'000	-
12978	Equipements et services numériques indispensables au travail à distance de l'administration cantonale	0415	3'000'000			-2'700'000	-	300'000	-
C - Cohésion sociale									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	502'574		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	692'741	-	1'195'315	-
13352	Refonte du système d'information et de communication du service de protection de l'adulte	0415	2'400'000			-1'400'000	-	1'000'000	-
D - Culture, sport et loisirs									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	206'769		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-46'937	-	159'832	-
E - Environnement et énergie									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	440'518		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	24'401	-	464'919	-
F - Formation									
12080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF)	0415	3'188'056		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-1'188'056	-	2'000'000	-
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	3'309'832			44'612	-	3'354'444	-
13010	Connectivité dans les écoles secondaires I et II	0415	1'245'000			-245'000	-	1'000'000	-
13011	Education au numérique Ecole obligatoire / Enseignement secondaire II / OMP	0415	2'250'000			-1'250'000	-	1'000'000	-

ANNEXE 4 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENTS HORS PRETS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

N° de projet	Libellé	CR (publié)	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET AMENDE 2024	
			Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
G - Aménagement et logement									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	1'663'928		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-361'282	-	1'302'646	-
13140	Evolution du SIIC de l'office du registre foncier de 2023 à 2027	0415	885'000			-565'000	-	320'000	-
13169	Numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité et la gestion des infractions	0415	3'500'000			-2'500'000	-	1'000'000	-
1921037	Dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière	0415	-		Intégration d'un objet dont le projet de loi sera prochainement soumis au Grand Conseil	2'412'000	-	2'412'000	-
H - Sécurité et population									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	2'747'109		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-1'374'006	-	1'373'103	-
13155	Refonte de l'application de gestion du personnel de la police et de la détention (projet Kairos)	0415	1'200'000			-800'000	-	400'000	-
13226	Renouvellement du système d'aide à l'engagement (SAE)	0415	2'500'000			-1'500'000	-	1'000'000	-
1921073	Nouvelle structure pour le stand de tir	0414	3'000'000		La forme de soutien n'est pas encore arrêtée et le projet de loi n'est pas encore prêt à être déposé.	-3'000'000	-	-	-
I - Impôts et finances									
12623	AFC - Evolution du SIIC fiscal 2020-2024	0415	2'727'994		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-1'497'994	-	1'230'000	-
12946	Evolution du système d'information et de communication de l'OCP (OPUS)	0415	1'571'793			-631'793	-	940'000	-
13087	Faciliter les interactions avec l'administration fiscale cantonale	0415	1'700'000			-1'390'000	-	310'000	-
K - Santé									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	706'149		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-169'447	-	536'702	-
13004	Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	0415	1'960'000			-960'000	-	1'000'000	-
L - Economie et emploi									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	1'476'845		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	1'350'401	-	2'827'246	-
M - Mobilité									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	1'057'113		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-35'682	-	1'021'431	-

ANNEXE 1 : CONSOLIDATION DES LISTES D'AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT

TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE

		PROJET DE BUDGET 2024			TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	ETP Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
TOTAL ETAT		10'367'230'458	10'111'554'968		59'604'128	214'794'586	13.20	10'426'834'586	10'326'349'554
RESULTAT			-255'675'490		155'190'458				-100'485'032
				Amendements budgétaires	59'603'642	214'794'586	15.00		
				Amendements techniques	486	-	-1.80		
	TRANSVERSAL				62'552'285	-	-	62'552'285	-
				Amendements budgétaires	62'552'285	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
A	AUTORITES ET GOUVERNANCE	90'915'122	49'395'440		-	-	-	90'915'122	49'395'440
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
B	ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES	781'044'808	74'155'665		1'319'524	-	-1.45	782'364'332	74'155'665
				Amendements budgétaires	1'550'000	-	-		
				Amendements techniques	-230'476	-	-1.45		
C	COHESION SOCIALE	2'684'980'637	385'414'018		9'986'418	5'711'715	-	2'694'967'055	391'125'733
				Amendements budgétaires	9'641'400	5'216'265	-		
				Amendements techniques	345'018	495'450	-		
D	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	50'333'617	2'234'084		-	-	-	50'333'617	2'234'084
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
E	ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	108'185'940	42'993'392		-	-	-	108'185'940	42'993'392
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
F	FORMATION	2'464'965'586	77'587'439		1'255'805	-	2.50	2'466'221'391	77'587'439
				Amendements budgétaires	1'255'805	-	2.50		
				Amendements techniques	-	-	-		
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	149'592'802	42'229'100		-	-	-	149'592'802	42'229'100
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
H	SECURITE ET POPULATION	646'732'641	182'967'124		1'743'491	2'050'000	12.45	648'476'132	185'017'124
				Amendements budgétaires	1'691'497	2'050'000	12.00		
				Amendements techniques	51'994	-	0.45		

ANNEXE 1 : CONSOLIDATION DES LISTES D'AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE

		PROJET DE BUDGET 2024			TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	ETP Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
I	IMPOTS ET FINANCES	870'316'441	8'996'888'742		-	222'590'454	-	870'316'441	9'219'479'196
				Amendements budgétaires	-	222'590'454	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
J	JUSTICE	228'299'698	56'677'361		-	-	-	228'299'698	56'677'361
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
K	SANTE	1'589'962'517	55'544'607		-7'546'395	-10'957'583	-0.30	1'582'416'122	44'587'024
				Amendements budgétaires	-7'380'345	-10'462'133	0.50		
				Amendements techniques	-166'050	-495'450	-0.80		
L	ECONOMIE ET EMPLOI	143'138'733	51'282'751		253'000	-	-	143'391'733	51'282'751
				Amendements budgétaires	253'000	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
M	MOBILITE	558'761'916	94'185'245		-9'960'000	-4'600'000	-	548'801'916	89'585'245
				Amendements budgétaires	-9'960'000	-4'600'000	-		
				Amendements techniques	-	-	-		

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2024 - FONCTIONNEMENT
TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
						62'552'285	-		-		
Tous les programmes	30	Charges de Personnel	2'926'401'143		Variation des taux des charges sociales : - pour la Cotisation patronale aux caisses d'allocations familiales : baisse de 0,06% à hauteur de -1,41 million de francs - pour la Cotisation patronale à l'assurance maternité : baisse de 0,003% à hauteur de -0,07 million de francs - pour l'assurance accident professionnel SUVA : baisse de 0,1140% à 0,1085% (soit -5% pour -0,03 million de francs - pour l'assurance accident professionnel Zurich Assurance : hausse de 0,210% à 0,284% (soit +35% pour +1,30 million de francs)	-210'805		budg.	-	2'926'190'338	-
Tous les programmes	30	Charges de Personnel	2'926'401'143		Le projet de budget ne prévoyait pas d'indexation. Le taux de variation sur les 12 derniers mois de l'indice genevois des prix à la consommation à fin octobre 2023 est de 1,4%.	28'541'256		budg.	-	2'954'942'399	-
Tous les programmes	36	Charges de transfert	6'110'438'065		Cet amendement permet une indexation de 1,0% de l'échelle des traitements. Il tient compte d'un montant de 2,8 millions de francs pour l'indexation aux TPG	34'221'834		budg.	-	6'144'659'899	-

ANNEXE 6

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Commission de gestion

Genève, le 20 novembre 2023

Commission de gestion du Pouvoir judiciaire
Secrétariat général
Place du Bourg-de-Four 1
Case postale 3966
CH - 1211 Genève 3

Commission des finances
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Par courriel

Projet de budget 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

La direction du budget a informé le Pouvoir judiciaire des réductions proposées par un amendement soumis à votre commission dans le cadre du processus budgétaire en cours. La Commission de gestion souhaite faire part à votre commission de la vive inquiétude qui est la sienne au vu de l'impact qu'aurait une révision à la baisse du budget des autorités judiciaires, tant pour les charges de personnel (nature 30) que pour les charges de biens et de services (31).

Pour ce qui concerne les charges de personnel, la Commission de gestion rappelle que le projet de budget présenté à votre commission a été arrêté d'un commun accord avec le Conseil d'Etat. Auparavant, la Commission de gestion avait procédé à de très stricts arbitrages internes, ne retenant que la moitié des postes jugés nécessaires par les juridictions. En outre, le Conseil d'Etat avait exigé une réduction supplémentaire dans le cadre des discussions intervenues durant l'été. La Commission de gestion rappelle surtout que les nouveaux postes portés au projet de budget correspondent à des dépenses directement liées d'une part à la révision du code de procédure pénale entrant en vigueur le 1er janvier 2024 et, d'autre part, à l'accroissement constant de la charge du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, dont la situation se dégrade de façon alarmante.

27 des 39 nouveaux postes sollicités (70%) sont ainsi affectés à la filière pénale pour mettre en œuvre la réforme fédérale adoptée courant 2022, dont sept postes de magistrat titulaire (5 au Ministère public, 1 au Tribunal pénal et 1 à la Cour de justice) et les postes des membres du personnel scientifique et administratif chargés de les assister. Il est à cet égard rappelé que le Ministère public devra tenir dès l'année prochaine un millier d'audiences additionnelles, soit environ 20% d'augmentation. Or, cette juridiction n'a pas vu évoluer sa dotation en procureurs depuis 2013, soit plus de dix ans, alors que le nombre de nouvelles procédures a augmenté de 26% pendant la même période. L'ensemble de la filière sera pour le surplus touché par les nouvelles dispositions fédérales, qui alourdiront à maints égards les procédures, notamment dans le domaine sensible de la gestion des scellés. Les effectifs sollicités sont le strict minimum susceptible d'éviter une augmentation inacceptable de la durée des procédures, au détriment des justiciables et des avocats.

9 autres des 39 postes sollicités (23%) sont affectés au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, dont la charge ne cesse d'augmenter, année après année. Le nombre de nouveaux dossiers de personnes majeures a ainsi augmenté de 25% depuis 2014. Quant au nombre de mesures de protection prononcées à l'égard de personnes mineures, il a plus que

doublé depuis la même année. Un projet conduit avec le département de la cohésion sociale vise à améliorer le dispositif de la protection de l'adulte. Il n'en reste pas moins que le vieillissement de la population et l'évolution d'une partie d'entre elle vers la précarité ont eu un impact impressionnant sur la charge du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant durant la dernière décennie. Dans ce domaine aux enjeux particulièrement sensibles pour les personnes concernées, il faut impérativement et dès l'année prochaine adapter les moyens aux besoins. La création de deux chambres supplémentaires (2 postes de magistrat titulaire, accompagnés des membres du personnel scientifique et administratif indispensable à l'instruction des dossiers) ne saurait être reportée sans avoir un impact direct et rapide sur la qualité des prestations fournies à la collectivité publique en général et aux personnes les plus fragiles en particulier.

La Commission de gestion attire par ailleurs votre attention sur le fait que les charges de biens et de services du Pouvoir judiciaire (nature 31) sont pour la presque totalité directement liées à l'instruction des procédures : il s'agit des moyens permettant de financer les mesures d'instruction ordonnées par les magistrats, telles que les expertises, les contrôles techniques, les interprétations et les traductions, les frais de port ou encore l'assistance juridique et judiciaire, qui représente à elle-seule près de 10% du budget de fonctionnement du Pouvoir judiciaire. Les dépenses correspondantes doivent être considérées comme des dépenses liées. Une dotation budgétaire insuffisante serait de nature à provoquer un dépassement de crédit, comme il apparaît que cela sera nécessaire cette année.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre haute considération.

Patrick Becker
Secrétaire général

Olivier Jornot
Président

Copie : Mmes Nathalie FONTANET et Carole-Anne KAST, conseillères d'Etat

LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT

B ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			781'044'808	**74'155'665**		**-230'476**	**-**		**-1.45**	**780'814'332**	**74'155'665**
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	3'851'693		Transfert d'un chargé de communication et d'information du SG-DSM à la direction générale de la santé (DGS). Transfert neutre vers les programmes K01, K02 et K03.	-178'482		techn	-1.00	3'673'211	-
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	30	Charges de personnel	24'800'180		Régularisation du transfert de 0.45 ETP vers le programme H03 dans le cadre de la cellule de retour au travail (CRT). Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.	-51'994		techn	-0.45	24'748'186	-

LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT

C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'684'980'637	**385'414'018**		**345'018**	**495'450**		**-**	**2'685'325'655**	**385'909'468**
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	422'850'000		Cet amendement vise simplement à regrouper les ressources budgétaires allouées aux mesures d'insertion professionnelle de l'Hospice général sur la même rubrique budgétaire. Il est de nature technique et neutre sous l'angle budgétaire, sans effet sur le montant des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il s'agit d'un transfert du même montant sur le même programme et pour le financement des prestations d'aide sociale.	-4'590'000		techn	-	418'260'000	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Hospice Général - Prestations - Insertion Professionnelle	11'410'000			4'590'000		techn	-	16'000'000	-
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	36	Foyer de jour Pro Senectute	-		Cet amendement a pour but d'affecter les ressources budgétaires conformément à la nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes mentionnée dans le règlement modifiant le règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCB – D 1 05.04) adopté par le Conseil d'Etat le 16 août 2023. Il est de nature technique et neutre sous l'angle budgétaire, sans effet sur le montant des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il s'agit d'un transfert du même montant du programme K01 (DSM) vers le programme C02 (DCS).	195'018		techn	-	195'018	-
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	36	Foyer de jour Salon de Sylvia	-			150'000		techn		150'000	
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	46	Revenus de transferts		88'222'002	Cet amendement a pour but de transférer la subvention LRT Foyers de jour conformément à la nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes mentionnée dans le règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCB – D 1 05.04) adopté par le Conseil d'Etat le 16 août 2023. Il est de nature technique et neutre sous l'angle budgétaire, sans effet sur le montant des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il s'agit d'un transfert du même montant du programme K01 (DSM) vers le programme C02 (DCS).		495'450	techn	-	-	88'717'452

LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT

C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Aigues-Vertes	22'614'477		Cet amendement résulte de l'actualisation de la planification des ouvertures et fermetures de places dans les EPH. Il vise à adapter les subventions accordées à ces institutions en fonction de l'évolution des places pérennes disponibles. Il est de nature technique et neutre sous l'angle budgétaire, sans effet sur le montant des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il s'agit d'un transfert du même montant sur le même programme et pour le financement de la même prestation.	346'800		techn	-	22'961'277	-
	36	EPH - Clair-Bois Adultes (secteur majeurs)	26'968'285			88'800		techn	-	27'057'085	-
	36	EPH - Fondation Ensemble Adultes (secteur majeurs)	13'591'953			220'800		techn	-	13'812'753	-
	36	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	82'673'336			774'000		techn	-	83'447'336	-
	36	EPH - Fondation Pro (entreprise sociale privée)	4'863'271			403'920		techn	-	5'267'191	-
	36	EPH - Foyer-Handicap	20'068'396			86'400		techn	-	20'154'796	-
	36	EPH - Réalise	1'024'740			79'200		techn	-	1'103'940	-
	36	EPH - Fondation SGIPA - Adultes (secteur majeurs)	22'391'353			276'000		techn	-	22'667'353	-
	36	EPH - Fondation Trajets	8'249'611			16'800		techn	-	8'266'411	-
	36	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)	95'645			150'000		techn	-	245'645	-
	36	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	12'332'722			-2'442'720		techn	-	9'890'002	-

LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT

D CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			50'333'617	**2'234'084**		-	-		-	**50'333'617**	**2'234'084**
D01 Culture	36	Soutien aux arts vivants	2'400'000		Cet amendement correspond à un ajustement budgétaire de nature neutre, sans effet sur le montant des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il s'agit d'un transfert du même montant sur le même programme et pour le financement des mêmes prestations s'inscrivant dans la mise en oeuvre de l'IN167.	-100'000		techn	-	2'300'000	-
D01 Culture	36	Soutien à la culture	350'000			100'000		techn	-	450'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT

F FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'464'965'586	**77'587'439**		**-**	**-**		**-**	**2'464'965'586**	**77'587'439**
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	36	Enveloppe dispositif enseignement spécialisé	7'825'193		Annualisation places 2023 enseignement spécialisé	-328'572		techn	-	7'496'621	-
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	36	Astural - enseignement spécialisé	7'320'848		Annualisation places 2023 enseignement spécialisé	222'696		techn	-	7'543'544	-
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	36	Fondation Ensemble - secteur mineurs	11'642'311		Annualisation places 2023 enseignement spécialisé	105'876		techn	-	11'748'187	-

LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT

H SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			646'732'641	**182'967'124**		**51'994**	**-**		**0.45**	**646'784'635**	**182'967'124**
H03 Population, droit de cité et migration	30	Charges de personnel	33'921'482		Régularisation du transfert de 0.45 ETP du programme B03 dans le cadre de la cellule de retour au travail (CRT). Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.	51'994		techn	0.45	33'973'476	-

LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT

I IMPOTS ET FINANCES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			870'316'441	**8'996'888'742**		**-**	**-**		**-**	**870'316'441**	**8'996'888'742**
I01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		7'718'578'991	Changement d'imputation comptable des amendes fiscales de la nature 40 (Revenus fiscaux), vers la nature 42 (Taxes et redevances) afin de respecter le plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé des cantons). Il s'agit d'un transfert purement technique et neutre.		-57'800'000	techn	-		7'660'778'991
I01 Impôts, taxes et droits	42	Taxes et redevances		61'500'000	Changement d'imputation comptable des amendes fiscales de la nature 40 (Revenus fiscaux), vers la nature 42 (Taxes et redevances) afin de respecter le plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé des cantons). Il s'agit d'un transfert purement technique et neutre.		57'800'000	techn	-		119'300'000

LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT

K SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			1'589'962'517	**55'544'607**		**-166'050**	**-495'450**		**-0.80**	**1'589'796'467**	**55'049'157**
K01 Réseau de soins	30	Charges de personnel	3'666'249		Transfert d'un chargé de communication et d'information du SG-DSM à la direction générale de la santé (DGS). Transfert neutre du programme B01	53'545		techn	0.30	3'719'794	-
K01 Réseau de soins	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'170'932		Cet amendement technique concerne des réallocation budgétaires au sein de la direction générale de la santé en raison d'une erreur de saisie lors de l'élaboration du PB2024. Amendement technique entre les porgrammes K01 et K03.	200'000		techn	-	17'370'932	-
K01 Réseau de soins	36	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)	511'930			-469'927		techn	-	42'003	-
K01 Réseau de soins	36	IEPA Clair Val	419'392		Cet amendement technique concerne des réallocation budgétaires au sein de la direction générale de la santé en raison d'une erreur de saisie lors de l'élaboration du PB2024.	49'102		techn	-	468'494	-
K01 Réseau de soins	36	Coopérative de soins infirmiers	565'207			129'793		techn	-	695'000	-
K01 Réseau de soins	36	Quartier de l'Adret	1'832'107			-318'968		techn	-	1'513'139	-
K01 Réseau de soins	36	IEPA Adret	-			610'000		techn	-	610'000	-
K01 Réseau de soins	36	Soins palliatifs	475'000		Cet amendement technique concerne des réallocation budgétaires au sein de la direction générale de la santé en raison d'une erreur de saisie lors de l'élaboration du PB2024.	-150'000		techn	-	325'000	-
K01 Réseau de soins	36	Efficience réseau de soins	844'103			150'000		techn	-	994'103	-
K01 Réseau de soins	36	Efficience du réseau de soins	844'103		Transfert au DCS de la subvention Salon de Sylvia. Il s'agit d'un transfert du même montant du programme K01 (DSM) vers le programme C02 (DCS).	-150'000		techn	-	694'103	-
K01 Réseau de soins	36	Efficience du réseau de soins	844'103		Transfert au DCS de la subvention Pro Senectute. Il s'agit d'un transfert du même montant du programme K01 (DSM) vers le programme C02 (DCS).	-195'018		techn	-	649'085	-
K01 Réseau de soins	36	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	223'775'954		Augmentation subvention suite au report du transfert de la commission du secret professionnel des HUG à la direction générale de la santé (DGS). Amendement technique entre la ligne de subvention HUG MIG (K01) et les charges de personnel du programme K02.	367'486		techn	-	224'143'440	-

K01 Réseau de soins	43	Revenus divers		33'645'340	Rétrocession de la part assureur en financement du Coût d'Utilisation des Immobilisations (CUI) - HUG - correction de nature comptable (erreur de saisie au PB2024).		-2'000'000	techn	-	-	31'645'340
K01 Réseau de soins	46	Revenus de transferts		11'183'710	Transfert au DCS de la subvention LRT Foyers de jour. Il s'agit d'un transfert du même montant du programme K01 (DSM) vers le programme C02 (DCS).		-495'450	techn	-	-	10'688'260
K01 Réseau de soins	46	Revenus de transferts		11'183'710	Rétrocession de la part assureur en financement du Coût d'Utilisation des Immobilisations (CUI) - HUG - correction de nature comptable (erreur de saisie au PB2024).		2'000'000	techn	-	-	13'183'710
K02 Régulation et planification sanitaire	30	Charges de personnel	5'254'492		Transfert d'un chargé de communication et d'information du SG-DSM à la direction générale de la santé (DGS). Transfert neutre du programme B01	53'545		techn	0.30	5'308'037	-
K02 Régulation et planification sanitaire	30	Charges de personnel	5'254'492		Diminution charges de personnel suite au report du transfert de la commission du sercret professionnel des HUG à la direction générale de la santé (DGS). Amendement technique entre la ligne de subvention HUG MIG (K01) et les charges de personnel du programme K02.	-367'000		techn	-1.80	4'887'492	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel	17'113'230		Transfert d'un chargé de communication et d'information du SG-DSM à la direction générale de la santé (DGS). Transfert neutre du programme B01	71'392		techn	0.40	17'184'622	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'399'515		Cet amendement technique concerne des réallocation budgétaires au sein de la direction générale de la santé en raison d'une erreur de saisie lors de l'élaboration du PB2024. Amendement technique entre les porgrammes K01 et K03.	-200'000		techn	-	9'199'515	-

LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT

L ECONOMIE ET EMPLOI

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			143'138'733.00	**51'282'751.00**		**-**	**-**		**-**	**143'138'733.0**	**51'282'751.0**
L03 promotion économique et tourisme	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'561'006		Dans le cadre du développement de l'économie de proximité, des appels à projets sont lancés depuis 2023 afin de soutenir l'émergence de solutions novatrices qui visent à renforcer l'économie locale, tout en proposant à la population genevoise des biens et services plus respectueux de l'environnement. Initialement prévu sous la forme de mandat (nature 31), les dernières analyses juridiques ont démontré que ces projets revêtent plutôt la forme d'un soutien financier de l'Etat (nature 36). Afin de respecter les normes comptables, un transfert neutre entre ces deux natures doit être effectué.	-800'000		techn	-	3'761'006	-
L03 promotion économique et tourisme	36	Actions en faveur de l'économie genevoise	512'500		Dans le cadre du développement de l'économie de proximité, des appels à projets sont lancés depuis 2023 afin de soutenir l'émergence de solutions novatrices qui visent à renforcer l'économie locale, tout en proposant à la population genevoise des biens et services plus respectueux de l'environnement. Initialement prévu sous la forme de mandat (nature 31), les dernières analyses juridiques ont démontré que ces projets revêtent plutôt la forme d'un soutien financier de l'Etat (nature 36). Afin de respecter les normes comptables, un transfert neutre entre ces deux natures doit être effectué.	800'000		techn	-	1'312'500	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
						34'899'855	**-**		**-**		
Tous les programmes	30	Charges de Personnel	2'926'401'143		Variation des taux des charges sociales : - pour la Cotisation patronale aux caisses d'allocations familiales : baisse de 0,06% à hauteur de -1,41 million de francs - pour la Cotisation patronale à l'assurance maternité : baisse de 0,003% à hauteur de -0,07 million de francs - pour l'assurance accident professionnel SUVA : baisse de 0,1140% à 0,1085% (soit -5% pour -0,03 million de francs) - pour l'assurance accident professionnel Zurich Assurance : hausse de 0,210% à 0,284% (soit +35% pour +1,30 million de francs)	-210'805		budg.	-	2'926'190'338	-
Tous les programmes	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	671'197'263		Amendement de la commission des finances	-27'652'430		budg.		643'544'833	-
Tous les programmes	30	Charges de Personnel	2'926'401'143		Le projet de budget ne prévoyait pas d'indexation. Le taux de variation sur les 12 derniers mois de l'indice genevois des prix à la consommation à fin octobre 2023 est de 1,4%.	28'541'256		budg.	-	2'954'942'399	-
Tous les programmes	36	Charges de transfert	6'110'438'065		Cet amendement permet une indexation de 1,0% de l'échelle des traitements. Il tient compte d'un montant de 2,8 millions de francs pour l'indexation aux TPG	34'221'834		budg.	-	6'144'659'899	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
B ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			781'044'808	**74'155'665**		**-2'053'894**	**-**		**-36.4**	**778'990'914**	**74'155'665**
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de Personnel	32'189'790		Amendement de la commission des finances Suppression de 1 ETP	-131'388		budg.	-1.0	32'058'402	-
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30	Charges de Personnel	47'217'487		Amendement de la commission des finances Suppression de 1.4 ETP	-168'446		budg.	-1.4	47'049'041	-
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique	30	Charges de Personnel	42'695'094		Amendement de la commission des finances Suppression de 15 ETP	-1'025'810		budg.	-15.0	41'669'284	
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique	31	Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation	155'769'969		Dans le cadre du plan de continuité des activités et selon décision du CE (exPV 6600-2023): -location entretien et convoyage de groupes de secours éléctrogènes (200'000 francs) -réserves de fuel et remplissage régulier des groupes de secours (1'000'000 francs) -sécurisation des groupes de secours (350'000 francs)	1'550'000		budg.	-	157'319'969	-
B05 Systèmes d'information et du numérique	30	Charges de Personnel	124'099'312		Amendement de la commission des finances Suppression de 19 ETP	-2'278'250		budg.	-19.0	121'821'062	

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'684'980'637	**385'414'018**		**-8'489'543**	**5'216'265**		**-3.5**	**2'676'491'094**	**390'630'283**
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Première Ligne	182'000		Dans le cadre du plan stratégique de prévention et de réduction des risques pour les consommateurs de crack, l'association Première Ligne va intensifier son soutien social, lequel passe notamment par une ouverture prolongée de la bagagerie et par une augmentation de l'activité de ramassage. En effet, la mise à l'abri dans l'urgence puis l'accès à un logement stable et à des services sociaux essentiels joue un rôle crucial dans la réduction des risques liés au crack et la réintégration sociale. Le plan stratégique Crack concerne également les programmes F04, H01 et K03.	750'400		budg.	-	932'400	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	48'800'000		La loi 12416 continue à déployer ses effets positifs bien au-delà de ce qui était attendu. Ainsi, la progression des dépenses du canton en matière de prise en charge des actes de défaut de bien (ADB) liés aux créances insolvables des primes d'assurance-maladie devrait encore s'atténuer en 2024. Cet amendement vise à adapter le montant prévu au projet de budget 2024 en fonction des dernières projections de dépenses 2023.	-1'440'000		budg.	-	47'360'000	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Subsides aux assurés à ressources modestes	663'875'007		Cet amendement vise à adapter le montant prévu pour les subsides d'assurance-maladie à la suite des augmentations importantes de primes d'assurance-maladie annoncées par la Confédération pour l'année 2024, qui présagent également d'une progression de la précarité et donc du nombre de bénéficiaires de subsides. Dans la mesure où l'Etat doit verser les montants dus à toutes les personnes éligibles à ces prestations, un amendement est nécessaire pour garantir une couverture financière suffisante des besoins de prestations 2024.	4'800'000		budg.	-	668'675'007	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Fondation des Apprentis d'Auteuil	-		Cet amendement vise à transférer la subvention actuellement accordée à l'Intégration pour tous (IPT) à la fondation des Apprentis d'Auteuil qui propose des formations (AFP et CFC) dans le domaine de l'hôtellerie-restauration à des jeunes en rupture de formation/en situation de décrochage scolaire. Les prestations fournies par cette fondation revêtent un enjeu majeur au niveau de la politique sociale et d'intégration du canton, dans la mesure où l'amélioration du niveau de formation de ces jeunes, notamment dans un secteur d'activité qui peine à recruter, contribue grandement à réduire le risque qu'ils se retrouvent à l'aide sociale à l'Hospice général, sachant que les jeunes à l'aide sociale sont dans leur très grande majorité sans formation permettant leur placement sur le marché du travail. Cet amendement est de nature neutre sous l'angle budgétaire, sans effet sur la croissance des charges, ni sur le résultat de fonctionnement. Il vise à adapter les prestations du domaine social à périmètre constant pour mieux répondre aux besoins de la population.	184'447		budg.	-	184'447	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Intégration pour tous (IPT)	184'447			-184'447		budg.	-	-	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	46	Revenus de transferts		208'949'237	La contribution fédérale aux subsides d'assurance-maladie de 203.2 millions inscrite au projet de budget découle des premières prévisions de la Confédération. Suite à la communication par l'OFSP des montants définitifs qui se montent à 208.4 millions, un amendement de +5.2 millions est nécessaire pour adapter les montants des revenus prévus au budget.		5'216'265	budg.	-	-	214'165'502
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	36	Prestations complémentaires fédérales - AVS	274'319'000		Les prix de pension appliqués dans les EMS, à charge des résidents, seront indexés pour l'année 2024 sur la base d'un taux d'inflation de 2% (GPE), avec pour effet une augmentation moyenne des prix de pension de 4.7 francs par jour (235 francs/jour * 2%), soit une hausse de 1'716 francs par an. Selon nos estimations, la prestation moyenne versée aux bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS en institution devra ainsi être augmentée de 1'115 francs, soit 65% de cette hausse des prix de pension. L'indexation des prix de pension est notamment liée à l'augmentation des coûts supportés par les EMS qui affectent leur capacité d'exploitation.	2'681'000		budg.	-	277'000'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	36	Association AVIVO	49'000		Amendement de la commission des finances	-49'000		budg.	-	-	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	Prestations complémentaires fédérales - AI	180'000'000		Les prix de pension appliqués dans les EPH, à charge des résidents, seront indexés pour l'année 2024 sur la base d'un taux d'inflation de 2% (GPE), avec pour effet une augmentation moyenne des prix de pension de 3.42 francs par jour (171 francs/jour * 2%), soit une hausse de 1'248 francs par an. Selon nos estimations, la prestation moyenne versée aux bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AI en institution devra ainsi être augmentée de 936 francs, soit 75% de cette hausse de prix de pension. L'indexation des prix de pension est notamment liée à l'augmentation des coûts supportés par les EPH qui affectent leur capacité d'exploitation.	1'750'000		budg.	-	181'750'000	-
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	36	Allocations familiales pour personnes non actives	43'000'000		Selon les dernières projections des dépenses 2023 dévolues aux allocations familiales pour personnes sans activité, le financement supplémentaire prévu au projet de budget publié pour couvrir l'impact de l'indexation (+3.7%) des montants des allocations familiales dès 2023 est insuffisant. Dans la mesure où la caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA) doit verser les montants dus à toutes les personnes éligibles à ces prestations, un amendement est nécessaire pour garantir une couverture suffisante des besoins de prestations 2024.	1'100'000		budg.	-	44'100'000	-
C05 Actions en matière d'asile et de migration	36	Hospice général - Prestations - Asile	100'455'706		Amendement de la commission des finances	-17'700'000		budg.	-	82'755'706	-
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	30	Charges de Personnel	21'858'517		Amendement de la commission des finances Suppression de 3.5 ETP	-381'943		budg.	-3.5	21'476'574	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT D CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			50'333'617	**2'234'084**		**3'322'362**	**-**		**-0.8**	**53'655'979**	**2'234'084**
D01 Culture	30	Charges de Personnel	3'105'205		Amendement de la commission des finances Suppression de 0.8 ETP	-128'340		budg.	-0.8	2'976'865	-
D01 Culture	36	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'621'694		Amendement de la commission des finances	-100'000		budg.	-	2'521'694	-
D01 Culture	36	Orchestre de chambre de Genève	-		Amendement de la commission des finances (nouvelle subvention)	800'000		budg.	-	800'000	-
D02 Sport et loisirs	36	Stade de Genève	1'390'000		Amendement de la commission des finances	410'000		budg.	-	1'800'000	-
D02 Sport et loisirs	36	Soutien à la relève sportive	1'459'298		Amendement de la commission des finances	340'702		budg.	-	1'800'000	-
D02 Sport et loisirs	36	Fonds de l'aide au sport	-		Amendement de la commission des finances (nouvelle subvention)	2'000'000		budg.	-	2'000'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT E ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			108'185'940	**42'993'392**		**-257'280**	**-**		**-3.6**	**107'928'660**	**42'993'392**
E02 Energie	30	Charges de Personnel	5'539'367		Amendement de la commission des finances Suppression de 3 ETP	-337'929		budg.	-3.0	5'201'438	-
E03 Gestion des eaux	30	Charges de Personnel	14'777'894		Amendement de la commission des finances Suppression de 0.6 ETP	-69'351		budg.	-0.6	14'708'543	-
E04 Agriculture et nature	36	Opage, promotion agricole	1'834'000		Amendement de la commission des finances	150'000		budg.	-	1'984'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
F FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'464'965'586	**77'587'439**		**-2'809'151**	**-**		**-63.4**	**2'462'156'435**	**77'587'439**
F01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	739'467'315		Amendement de la commission des finances Suppression de 47.9 ETP	-2'745'496		budg.	-47.9	736'721'819	-
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	30	Charges de personnel	483'328'258		Amendement de la commission des finances Suppression de 13.6 ETP	-969'499		budg.	-13.6	482'358'759	-
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	30	Charges de personnel	68'736'333		Amendement de la commission des finances Suppression de 4.4 ETP	-349'961		budg.	-4.4	68'386'372	-
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	30	Charges de personnel	68'736'333		Actions menées par le DIP dans le cadre du Plan stratégique du Conseil d'Etat de lutte contre le crack, soit : 1) renforcement des ressources médicales du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (+1.5 ETP) pour le repérage et l'intervention précoce dans les établissements du secondaire II ; 2) renforcement du réseau socio-sanitaire HUG/OEJ (Office de l'Enfance et de la Jeunesse) via une personne de liaison dédiée au service de protection des mineurs (+1 ETP). Le plan stratégique Crack concerne également les programmes C01, H01 et K03.	301'805		budg.	2.5	69'038'138	-
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	36	Soutien à l'enfance	76'954		Nouvelle aide financière à la Fédération genevoise pour la prévention alcool / cannabis dans le cadre du plan d'action du Conseil d'Etat de lutte contre le crack. Le plan stratégique Crack concerne également les programmes C01, H01 et K03.	50'000		budg.	-	126'954	-
F05 Hautes écoles	36	Contribution intercantonale à la HESSO	109'709'000		Ajustement du budget 2024 de la contribution genevoise à la HES-SO selon proposition du Comité gouvernemental HES du 21.09.2023	904'000		budg.	-	110'613'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
G AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			149'592'802	**42'229'100**		**-590'926**	**-**		**-5.0**	**149'001'876**	**42'229'100**
G01 Logement et planification foncière	30	Charges de Personnel	12'860'061		Amendement de la commission des finances Suppression de 2 ETP	-193'508		budg.	-2.0	12'666'553	-
G01 Logement et planification foncière	36	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)	50'000		Amendement de la commission des finances	-50'000		budg.	-	-	-
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	30	Charges de Personnel	31'255'304		Amendement de la commission des finances Suppression de 2 ETP	-241'537		budg.	-2.0	31'013'767	-
G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	30	Charges de Personnel	6'695'553		Amendement de la commission des finances Suppression de 1 ETP	-105'881		budg.	-1.0	6'589'672	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
H SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			646'732'641	**182'967'124**		**-150'976**	**2'050'000**		**-13.3**	**646'581'665**	**185'017'124**
H01 Sécurité publique	30	Charges de personnel	343'279'836		Amendement de la commission des finances Suppression de 7 ETP	-586'212		budg.	-7.0	342'693'624	-
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	148'005'943		Amendement de la commission des finances Suppression de 2.3 ETP	-182'518		budg.	-2.3	147'823'425	-
H03 Population, droit de cité et migration	30	Charges de personnel	33'921'482		Amendement de la commission des finances Suppression de 2 ETP	-230'268		budg.	-2.0	33'691'214	-
H03 Population, droit de cité et migration	36	Charges de transfert	5'661'328		Une partie des émoluments perçus lors de l'émission passeports et de cartes d'identité doit être rétrocédée à la Confédération. Le nombre de documents d'identité délivrés augmentant, la part rétrocédée à la Confédération doit l'être également.	1'000'000		budg.	-	6'661'328	-
H03 Population, droit de cité et migration	36	Charges de transfert	5'661'328		Le nombre de cas d'exécution de renvois dans le domaine de l'asile est en constante diminution depuis quelques années. Le budget est donc surévalué et doit être ajusté. Cet amendement est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus.	-200'000		budg.	-	5'461'328	-
H03 Population, droit de cité et migration	36	Charges de transfert	5'661'328		Les frais d'utilisation du registre Symic sont refacturés par la Confédération aux cantons sur la base de la population étrangère dans chaque canton. Les frais supportés par la Confédération et la proportion d'étrangers affectés au canton de Genève par rapport à l'ensemble de la Suisse augmentant, la contributuion genevoise doit être adaptée. Cet amendement est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus.	250'000		budg.	-	5'911'328	-
H03 Population, droit de cité et migration	42	Taxes et redevances		19'980'302	Le nombre de demande de titres de séjour et d'autorisations de travail émanant de la population étrangère est en augmentation ce qui se traduit par une augmentation des émoluments perçus pour de la délivrance de ces documents. Cet amendement est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus.		250'000	budg.	-	-	20'230'302

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
H SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
H03 Population, droit de cité et migration	42	Taxes et redevances		19'980'302	Augmentation du nombre de documents d'identité délivrés		2'000'000	budg.	-	-	21'980'302
H03 Population, droit de cité et migration	46	Revenus des transferts		1'406'457	Le nombre de cas d'exécution de renvois dans le domaine de l'asile est en constante diminution depuis quelques années. Le budget relatifs aux frais d'exécution de renvois refacturés à la Confédération est donc surévalué et doit être ajusté. Cet amendement est neutre en termes de résultat, les charges étant compensées par les revenus.		-200'000	budg.	-	-	1'206'457
H04 Sécurité civile et armée	30	Charges de personnel	13'066'879		Amendement de la commission des finances Suppression de 2 ETP	-201'978		budg.	-2.0	12'864'901	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
I IMPOTS ET FINANCES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			870'316'441	**8'996'888'742**		**-**	**222'590'454**		**-**	**870'316'441**	**9'219'479'196**
I01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		7'718'578'991	Report de l'entrée en vigueur de la LEFI (L13030) L'impact de la loi, inscrite au PB2024, est une baisse de revenus fiscaux de 83.8 millions. Un recours a été déposé contre cette loi. L'entrée en vigueur de la LEFI ne doit pas être fixée au 1er janvier 2024 car la taxation ne peut pas être suspendue jusqu'au prononcé de l'instance de recours et son application, en 2024, créerait des inégalités de traitement. Dès lors, l'impact de la loi ne doit plus figurer dans le budget 2024.		83'823'755	budg.	-	-	7'802'402'746
I01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		7'718'578'991	Evolution des estimations fiscales La mise à jour des estimations fiscales à fin septembre, prenant en compte, entre autres, le panel des entreprises, fait apparaître une augmentation des revenus fiscaux de 138.8 millions par rapport aux montants inscrits au projet de budget 2024. Les variations sont expliquées par les éléments suivants : • Impôts des personnes physiques : Les hypothèses de croissance 2023 et 2024 retenues pour le PB2024 restent stables, par conséquent, l'essentiel de l'augmentation de 41 millions s'explique par l'avancement de la taxation.		109'366'699	budg.	-	-	7'827'945'690
I01 Impôts, taxes et droits	46	Revenus de transferts		804'883'000	• Impôts des personnes morales : L'essentiel de l'augmentation de 62.9 millions est dû à la mise à jour des données, en particulier la prise en compte de l'avancement de la taxation, à la hausse pour 2022. L'impact du panel des entreprises, par rapport aux hypothèses de croissance retenues au PB2024, est marginal. • Impôt immobilier complémentaire : la mise à jour des taux de capitalisation, intervenue pour les amendements, occasionne une hausse de 5.5 millions. • Part cantonale à l'IFD : Ces revenus augmentent de 29.4 millions de francs en raison de l'augmentation des revenus fiscaux.		29'400'000	budg.	-	-	834'283'000

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
J JUSTICE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			228'299'698	**56'677'361**		**-1'117'676**	**-**		**-11.0**	**227'182'022**	**56'677'361**
J01 Pouvoir judiciaire	30	Charges de personnel	162'068'190		Amendement de la commission des finances Suppression de 11 ETP	-1'117'676		budg.	-11.0	160'950'514	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
K SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			1'589'962'517	**55'544'607**		**-8'690'475**	**-10'462'133**		**-1.5**	**1'581'272'042**	**45'082'474**
K01 Réseau de soins	30	Charges de personnel	3'666'249		Amendement de la commission des finances Suppression de 2 ETP	-231'163		budg.	-2.0	3'435'086	-
K01 Réseau de soins	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'170'932		Convention sur le financement de la formation médicale postgrade (L-CFFP), selon la L11610: adaptation du montant suite à la perception par l'Etat de Genève des charges au net relevant d'une obligation intercantonale.	-9'956'393		budg.	-	7'214'539	-
K01 Réseau de soins	43	Revenus divers		33'645'340	Convention sur le financement de la formation médicale postgrade (L CFFP), selon la L11610: adaptation du montant suite à la perception par l'Etat de Genève des charges au net relevant d'une obligation intercantonale.		-10'080'133	budg.	-	-	23'565'207
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel	17'113'230		0.5 ETP de coordinateur de la stratégie cantonal des politiques publiques en matière d'addiction, suite à l'adoption du plan stratégique de lutte contre le crack par le Conseil d'Etat le 04.10.2023. Le plan stratégique Crack concerne également les programmes C01, F04 et et K03.	68'889		budg.	0.5	17'182'119	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Première ligne	3'574'957		Augmentation de la subvention à Première ligne suite à l'adoption du plan stratégique de lutte contre le crack par le Conseil d'Etat le 04.10.2023. Le plan stratégique Crack concerne également les programmes C01, F04 et et K03.	2'507'159		budg.	-	6'082'116	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Première ligne	3'574'957		Amendement de la commission des finances	-1'078'967		budg.		2'495'990	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	42	Taxes et redevances		4'619'455	Correction d'une erreur de saisie au PB2024.		-382'000	budg.	-	-	4'237'455

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
L ECONOMIE ET EMPLOI

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			143'138'733	**51'282'751**		**137'866**	**-**		**-1.0**	**143'276'599.0**	**51'282'751.0**
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	36	Participation cantonale LACI	18'548'000		Participation financière des cantons aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail (Art 92 LACI) - Nouvelle estimation du SECO de septembre 2023. Le décompte définitif du SECO pour l'année 2024 sera connu en mai 2025.	253'000		budg.	-	18'801'000	-
L02 Régulation du marché du travail et du commerce	30	Charges de personnel	21'987'728		Amendement de la commission des finances Suppression de 1 ETP	-115'134		budg.	-1.0	21'872'594	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES – FONCTIONNEMENT
M MOBILITE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2024 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			558'761'916	**94'185'245**		**-10'320'957**	**-4'600'000**		**-3.0**	**548'440'959**	**89'585'245**
M01 Transport et mobilité	30	Charges de personnel	16'403'196		Amendement de la commission des finances Suppression de 2 ETP	-240'638		budg.	-2.0	16'162'558	-
M01 Transport et mobilité	34	Charges financières	3'712'500		Dans son arrêt du 7 septembre 2023 le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé par la Fondation du personnel des TPG (FPTPG) contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève du 31 mars 2022 en lien avec la recapitalisation de la FPTPG par l'Etat de Genève. Par conséquent, le budget doit être ajusté conformément au PL voté.	-1'170'000		budg.	-	2'542'500	-
M01 Transport et mobilité	36	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	34'700'000		Les projections financières concernant la commande de l'offre ferroviaire RER de 2024 sont notablement plus favorables suite à l'avancement des négociations avec les CFF.	-5'900'000		budg.	-	28'800'000	-
M01 Transport et mobilité	38	Charges extraordinaires	2'563'991		Dans son arrêt du 7 septembre 2023 le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé par la Fondation du personnel des TPG (FPTPG) contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève du 31 mars 2022 en lien avec la recapitalisation de la FPTPG par l'Etat de Genève. Par conséquent, le budget doit être ajusté conformément au PL voté.	-540'000		budg.	-	2'023'991	-
M01 Transport et mobilité	44	Revenus financiers		6'807'000	Diminution de la restitution 2024 du bénéfice de la Fondation des parkings compte tenu d'hypothèses de résultat inférieures aux prévisions retenues au PB2024. En outre, le canton et la fondation doivent renégocier la Convention d'objectifs, celle-ci prenant fin le 30 juin 2024 .		-4'600'000	budg.	-		2'207'000
M02 Infrastructures routières et de transports publics	30	Charges de personnel	22'851'369		Amendement de la commission des finances Suppression de 1 ETP	-120'319		budg.	-1.0	22'731'050	-
M02 Infrastructures routières et de transports publics	36	Charges de transfert	27'945'591		La convention sur l'entretien des routes d'importance cantonale de la Ville de Genève, actuellement en cours de finalisation, fixe le montant à verser en 2024 à la Ville de Genève à 8 millions de francs, au lieu de 10.4 millions inscrits au PB 2024.	-2'350'000		budg.	-	25'595'591	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS HORS PRETS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

N° de projet	Libellé	CR (publié)	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET AMENDE 2024	
			Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
					Total des amendements	**-32'738'478**	**-**		
A - Autorités et gouvernance									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	2'959'210		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	23'654	-	2'982'864	-
12543	AIGLE - Refonte du système d'information	0415	1'500'000			-800'000	-	700'000	-
13062	Refonte du système d'information et de communication des droits politiques	0415	2'700'000			-2'000'000	-	700'000	-
B - Etats-majors et prestations transversales									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	53'771'290		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-12'771'290	-	41'000'000	-
12978	Equipements et services numériques indispensables au travail à distance de l'administration cantonale	0415	3'000'000			-2'700'000	-	300'000	-
C - Cohésion sociale									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	502'574		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	692'741	-	1'195'315	-
13352	Refonte du système d'information et de communication du service de protection de l'adulte	0415	2'400'000			-1'400'000	-	1'000'000	-
D - Culture, sport et loisirs									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	206'769		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-46'937	-	159'832	-
E - Environnement et énergie									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	440'518		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	24'401	-	464'919	-
F - Formation									
12080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF)	0415	3'188'056		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-1'188'056	-	2'000'000	-
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	3'309'632			44'812	-	3'354'444	-
13010	Connectivité dans les écoles secondaires I et II	0415	1'245'000			-245'000	-	1'000'000	-
13011	Education au numérique Ecole obligatoire / Enseignement secondaire II / OMP	0415	2'250'000			-1'250'000	-	1'000'000	-

LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2024 ISSUE DU 3EME DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
INVESTISSEMENTS HORS PRETS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

N° de projet	Libellé	CR (publié)	PROJET DE BUDGET 2024		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET AMENDE 2024	
			Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
G - Aménagement et logement									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	1'663'928		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-361'282	-	1'302'646	-
13140	Evolution du SIC de l'office du registre foncier de 2023 à 2027	0415	865'000			-565'000	-	300'000	-
13169	Numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité et la gestion des infractions	0415	3'600'000			-2'600'000	-	1'000'000	-
1921037	Dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière	0415	-		Intégration d'un objet dont le projet de loi sera prochainement soumis au Grand Conseil	2'412'000	-	2'412'000	-
H - Sécurité et population									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	2'747'109		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-1'374'006	-	1'373'103	-
13155	Refonte de l'application de gestion du personnel de la police et de la détention (projet Kairos)	0415	1'200'000			-800'000	-	400'000	-
13226	Renouvellement du système d'aide à l'engagement (SAE)	0415	2'500'000			-1'500'000	-	1'000'000	-
1921073	Nouvelle structure pour le stand de tir	0414	3'000'000		La forme de soutien n'est pas encore arrêtée et le projet de loi n'est pas encore prêt à être déposé.	-3'000'000	-	-	-
I - Impôts et finances									
12623	AFC - Evolution du SIC fiscal 2020-2024	0415	2'727'994		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-1'497'994	-	1'230'000	-
12946	Evolution du système d'information et de communication de l'OCP (OPUS)	0415	1'571'793			-631'793	-	940'000	-
13067	Faciliter les interactions avec l'administration fiscale cantonale	0415	1'700'000			-1'390'000	-	310'000	-
K - Santé									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	706'149		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-169'447	-	536'702	-
13004	Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	0415	1'960'000			-960'000	-	1'000'000	-
L - Economie et emploi									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	1'476'645		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	1'350'401	-	2'827'046	-
M - Mobilité									
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	0415	1'057'113		Tous les projets informatiques ont été revus à la baisse en tenant compte du niveau d'avancement des projets, de la capacité à réaliser chacun des projets, puis finalement d'une réduction sur chacun des projets afin de faire correspondre la planification 2024 à la capacité de réalisation de l'OCSIN.	-35'682	-	1'021'431	-

Date de dépôt : 4 décembre 2023

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de Caroline Marti

La réalité économique et sociale que notre canton connaît en cette fin d'année 2023 est caractéristique de la mauvaise répartition des richesses qui prévaut à Genève et de la défaillance de l'Etat pour y remédier.

En effet, la situation économique et les finances publiques du canton sont bonnes, voire excellentes. Les bénéfices record engrangés par certains secteurs économiques, au premier rang desquels le trading international, et la reprise économique post-covid se traduisent par une forte hausse des recettes fiscales et un taux de chômage bas. Malheureusement, cette embellie économique ne profite pas à tout le monde, loin s'en faut.

Ecrasés par la forte inflation qui vient s'ajouter aux désormais structurelles hausses des loyers et des primes d'assurance-maladie, des pans entiers de la population genevoise se précarisent. Incapable d'imposer une réévaluation généralisée des salaires et des rentes de vieillesse, l'Etat devrait alors, selon la minorité socialiste, intervenir en augmentant les prestations et en renforçant les services publics pour soutenir la population en souffrance. Et il en a d'ailleurs amplement les moyens au vu des résultats très largement excédentaires des deux derniers exercices comptables.

Mais les besoins de la population et la poursuite de l'intérêt général, le PLR, Le Centre, l'UDC, le MCG et LJS n'en ont cure. Sourde aux signaux de détresse lancés par la population précarisée, la majorité de droite de la commission des finances a opéré de multiples coupes dans le budget présenté par le Conseil d'Etat.

Aux yeux de la première minorité, l'objectif de l'exercice budgétaire est de mener une radiographie des besoins de la population et d'y apporter des réponses en renforçant certains services et en développant certaines prestations. Or ce n'est pas la ligne que la majorité de droite a suivie, son seul et unique but étant de réduire la taille de l'Etat, quitte à laisser des dizaines de milliers de personnes s'enfoncer dans la pauvreté.

Projet de budget présenté par le Conseil d'Etat

Bien que très largement insuffisant pour répondre à la baisse du pouvoir d'achat de la population, mais aussi aux enjeux de transition numérique, de vieillissement de la population ou d'urgence climatique, le projet de budget du Conseil d'Etat présenté en septembre 2023 permettait, a minima, aux services de l'Etat de fonctionner plus ou moins correctement.

Le déficit annoncé, certes important, restait toutefois en dessous du déficit autorisé dans le cadre de la RFFA. Par ailleurs, depuis plusieurs années maintenant, on constate un écart de plus en plus important entre la projection budgétaire, généralement déficitaire, et les résultats aux comptes, très largement excédentaires.

Aidé par une réévaluation des recettes une nouvelle fois en forte hausse (+214 millions), le Conseil d'Etat est revenu en novembre devant la commission des finances avec des amendements permettant de diviser quasiment par trois le déficit annoncé (-100 millions contre -275 millions planifiés en septembre).

Cela lui a également permis de trouver le financement pour certains de ses nouveaux projets comme le plan de lutte contre le crack auquel la majorité de droite a réservé un sort funeste – nous y reviendrons.

Sans grand enthousiasme et malgré de nombreux points à critiquer, la minorité socialiste aurait été prête, dans un esprit de compromis, à adopter le budget amendé du Conseil d'Etat ; la seule pierre d'achoppement fondamentale qui demeurait était l'absence, puis l'insuffisante indexation des salaires que le Conseil d'Etat proposait au personnel du petit et du grand Etat.

Augmentation des besoins clairement identifiée

Année après année, la majorité de droite se plaint d'une augmentation des charges de l'Etat. C'est vrai, mais cette hausse reste cependant bien inférieure à celle des besoins de la population causée par les phénomènes ci-dessous. Résultat : les services sont surchargés et la qualité des prestations s'érode.

Une population qui se précarise et qui se fragilise

Une part importante de l'augmentation des charges est à chercher dans la hausse des prestations sociales individuelles. Dans la mesure où les montants de prestations restent inchangés par rapport à l'année précédente, cette augmentation, bien supérieure à la hausse démographique, illustre en réalité la précarisation de la population genevoise. En effet, cela indique que de plus en plus de ménages, dont la situation économique se détériore, atteignent les

barèmes pour obtenir des aides financières. Dans le budget 2024, cela représente une hausse de 9,5% de l'aide sociale, de 5,7% pour les subsides d'assurance-maladie, de 5,2% pour les prestations complémentaires AVS et de 4,6% pour les bourses et prêts d'études.

Dans ce contexte, vouloir réduire les charges comme le claironne la droite ou chercher à « limiter leur hausse » reviendrait à réduire les aides à ces personnes précarisées alors même que leurs montants devraient être augmentés et le cercle des ayants droit élargi pour répondre à l'inflation et à la baisse du pouvoir d'achat qui en résulte. Par ailleurs, la précarisation de la population, qui conduit à une augmentation du nombre de bénéficiaires d'aides financières, devrait entraîner une hausse du personnel en charge de la délivrance des prestations, faute de quoi les services se retrouvent surchargés, le personnel en souffrance tandis que la délivrance des prestations prend du retard.

En parallèle de la précarisation de la population se produit un phénomène de vulnérabilisation de celle-ci qui n'est pas nécessairement d'ordre économique, mais plutôt psychosocial. En effet, le nombre de personnes, en particulier d'enfants, souffrant de troubles TSA, de troubles psychiques ou de troubles du comportement explose littéralement. Or la prise en charge de ces enfants nécessite des moyens beaucoup plus conséquents. Alors que le taux d'encadrement à l'école primaire régulière est d'un enseignant pour seize élèves, dans l'enseignement spécialisé, celui-ci est ramené à un enseignant/éducateur pour 2,2 enfants. Malheureusement, les quelque 31 postes de renfort dans l'enseignement spécialisé prévus au budget et que la majorité de droite a voulu biffer avant de finalement se raviser in extremis sont bien insuffisants pour répondre aux besoins spécifiques de ces enfants. C'est dans cette optique que la minorité socialiste a déposé un amendement pour augmenter de 5% la prise en charge des élèves par l'OMP et les institutions de pédagogie spécialisée subventionnées ; la majorité de droite l'a balayé d'un revers de main.

Une population qui vieillit

D'ici 2040, selon les projections de l'évolution démographique, une augmentation de plus de 50% du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans est prévue. Quant aux personnes âgées de plus de 80 ans, leur nombre devrait presque doubler (+88%). Dans le même temps, la population globale ne devrait augmenter que de 8% à 18% selon les estimations.

Or les personnes ayant atteint le 3e et plus encore celles ayant atteint le 4e âge ont besoin de plus de prestations d'aide et d'accompagnement dans les domaines psychosocial et sanitaire que des personnes adultes, actives et en

bonne santé. Le vieillissement de la population fait, là aussi, exploser les besoins de soins, de soutien, d'accompagnement et de protection, et donc les charges qui en découlent. Une nouvelle fois, refuser ou limiter la hausse des charges dans ce contexte sociodémographique revient à détériorer la qualité des prestations offertes aux seniors.

Malheureusement, le budget présenté par le Conseil d'Etat et, a fortiori, la version balafrée par les amendements de la droite ne permet pas de répondre de manière digne aux besoins de prise en charge de nos ainé-e-s. On le voit notamment à travers la nouvelle hausse du nombre de dossiers par curateur du SPAD (78 dossiers par ETP alors que la COPMA recommande de limiter ce ratio à 60 dossiers par curateur) ou le manque de places dans les EMS qui engendre des surcoûts de l'ordre de 12 millions pour la prise en charge de personnes âgées en attente de placement.

De nouveaux défis

Si le budget de l'Etat doit répondre aux problématiques et difficultés immédiates rencontrées par la population, il doit aussi permettre à notre canton de se doter des outils adéquats pour s'adapter et apporter des réponses aux grandes transformations sociétales et aux nouveaux défis qui se dressent devant nous pour les années à venir.

L'urgence climatique

La lutte contre le réchauffement global est sans conteste l'un des plus grands défis que l'humanité aura à affronter au cours du siècle qui vient. Consciente de cette réalité et de l'urgence qui en découle, le 6 octobre 2017, la Suisse a ratifié l'accord de Paris ; en décembre 2019, Genève a déclaré l'urgence climatique ; en juin 2021, le Conseil d'Etat a adopté son plan climat cantonal renforcé. Et en décembre 2024, la majorité de droite coupe la quasi-totalité des postes prévus pour la mise en œuvre des mesures de réduction des gaz à effet de serre, en particulier dans la rénovation énergétique des bâtiments et les infrastructures de mobilité durable. Chercher l'erreur ! Si nous entendons honorer nos engagements internationaux en matière de protection de l'environnement, il est grand temps de passer de la parole aux actes. Et cela passe par un renforcement des services chargés de la mise en œuvre des investissements en faveur de la transition écologique. En effet, il ne suffit pas de semer des millions sur les routes pour que poussent des rails de tram ; il faut des porteurs de projets, disposant de compétences diverses et spécifiques pour les mener à bien. Questionné par la commission sur l'impact de la suppression des postes de porteurs de projets pour la réalisation des infrastructures de mobilité durable, M. Maudet a fait savoir à la commission

que « cela va indubitablement entraîner du retard dans la construction et la livraison de ces infrastructures », ce alors que l'urgence de la situation climatique nous commande au contraire d'accélérer le mouvement.

La transition numérique

La transition numérique déjà bien amorcée va fondamentalement transformer nos manières d'étudier, de travailler, de penser, de nous déplacer, de communiquer ou de nous divertir. Elle ouvre de multiples opportunités, mais représente également des dangers contre lesquels nous devons nous prémunir. Or le retard que nous avons accumulé en matière de transition numérique est aujourd'hui considérable. Occultant complètement les risques liés à la protection des données, à la cybersécurité, à la cybercriminalité, déniant les gains que pourrait nous apporter le développement d'outils informatiques performants, la majorité de droite du Grand Conseil a supprimé la totalité des postes demandés pour renforcer l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), abandonnant ainsi l'administration cantonale si ce n'est à l'âge de pierre, du moins à l'ère du papier et du stencil.

Un Etat qui se défile face à la fonction publique et qui n'assume pas son rôle d'exemple

Au vu du niveau d'inflation qui s'ajoute à la hausse du prix de l'énergie, des primes d'assurance-maladie et des loyers et afin d'éviter une baisse massive du pouvoir d'achat, les salaires et les rentes doivent impérativement être revus à la hausse. C'est vrai autant pour les employé-e-s du service public que pour ceux du secteur privé. Dans ce contexte, l'Etat employeur se doit de montrer l'exemple. Or, même si le projet de budget 2024 prévoit le versement de l'annuité et de l'allocation unique de vie chère, l'absence d'indexation des salaires dans la première mouture du Conseil d'Etat, puis une bien maigre indexation de 1% dans le budget amendé ne répond ni aux attentes du personnel ni au devoir d'exemplarité qui revient à l'Etat.

Alors que le la hausse de l'indice cantonal des prix à la consommation s'élève à 1,4% et que l'indexation n'a pas été complète l'année dernière, la limitation de l'indexation à 1% représente ni plus ni moins une baisse du niveau de vie pour l'ensemble des employés de l'Etat et une grande part du secteur subventionné. Dans la mesure où la situation financière du canton est excellente – nous y reviendrons –, cette indexation partielle est tout simplement mesquine. Aux yeux de la première minorité, l'indexation des salaires de la fonction publique doit a minima couvrir la hausse effective des prix à la consommation.

Il en va de même pour les ancien-ne-s employé-e-s de l'Etat aujourd'hui à la retraite et dont les rentes restent stables malgré une hausse massive de l'inflation et des primes d'assurance-maladie ces deux dernières années. Pour éviter une précarisation massive des seniors, laquelle représente d'ailleurs un coût important pour l'Etat à travers l'augmentation des prestations complémentaires à l'AVS, les rentes LPP doivent, elles aussi, être réévaluées. D'autant plus que beaucoup d'ancien-ne-s employé-e-s de l'Etat, majoritairement des femmes, ont de très petites rentes vieillesses qui ne leur permettent pas de faire face à l'augmentation des coûts de la vie. La minorité a également proposé un amendement pour verser 18 millions à la CPEG de manière à ce que la caisse puisse octroyer à ses pensionnés une prime unique de vie chère afin d'amortir l'effet de l'inflation sur le niveau de vie des retraité-e-s ; cet amendement a malheureusement été balayé par la majorité de droite du Grand Conseil.

Un tissu associatif sous haute tension

A bien des égards et dans de nombreuses politiques publiques, l'Etat a choisi de déléguer une partie de ses tâches à des associations. Par ailleurs, les prestations que les associations ont d'elles-mêmes décidé de développer répondent à un besoin identifié et relèvent de l'intérêt public. A ce titre, le tissu associatif local joue un rôle absolument incontournable dans une grande diversité de domaines allant de la protection des minorités et des personnes vulnérables à la cohésion sociale dans les quartiers, en passant par la pratique du sport, la prévention et la promotion de la santé ou la richesse de l'offre culturelle.

Alors que les coupes dans les subventions aux associations opérées durant la législature 2013-2018 (-5%) se font encore sentir, les entités subventionnées sont mises sous pression par la hausse des sollicitations causée par l'augmentation des besoins de la population et la hausse de leurs charges qui découlent de l'inflation. En effet, tout comme l'Etat, les associations doivent répondre à l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui viennent toquer à leurs portes tout en voyant leurs frais de fonctionnement prendre l'ascenseur en raison de la hausse du coût des marchandises, des demandes d'indexation des salaires de leurs employé-e-s ou de l'augmentation des coûts de l'énergie. Pourtant, contrairement à l'Etat qui augmente ses budgets pour absorber l'augmentation de ses charges, les subventions aux associations, elles, n'augmentent pas de manière généralisée. Afin d'assurer aux associations les moyens de poursuivre leur action dans des conditions acceptables, la minorité a déposé des amendements pour « indexer » les subventions aux associations

de 2%, amendements là encore refusés par la majorité de droite du Grand Conseil.

Une majorité de droite qui a d'ailleurs une drôle de manière de montrer sa reconnaissance face au travail accompli par les associations. En effet, l'UDC a proposé des coupes dans les subventions à une trentaine d'associations. Elle a d'ailleurs été suivie par le reste de la droite dans sa proposition de réduire le soutien à la diffusion et au rayonnement culturel ainsi que la subvention à l'association Première Ligne dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action contre le crack.

Pire encore, la majorité de droite du Grand Conseil applique des mesures de rétorsion politique contre deux associations qui ont eu le malheur de donner publiquement leur avis et de défendre politiquement les intérêts de leurs bénéficiaires. Mécontente de ces prises de position qui ne corroboraient pas la doctrine néolibérale défendue par la droite, la majorité de la commission des finances a purement et simplement supprimé la totalité de leurs subventions. Il s'agit de l'AVIVO, qui délivre de nombreuses prestations sociales, culturelles et de loisirs, luttant ainsi contre l'isolement social des seniors, et du RPSL, dont les activités s'inscrivent clairement dans la poursuite de plusieurs buts constitutionnels et légaux en faveur de l'accès au logement pour toutes et tous. Museler ainsi la société civile et associative constitue une atteinte inacceptable à la démocratie et à la liberté d'expression.

Des moyens à disposition pour répondre aux besoins

Pourtant, l'Etat aurait largement les moyens de répondre de manière beaucoup plus ambitieuse aux besoins de la population, aux défis occasionnés par le vieillissement de la population, à l'urgence climatique et à la transition numérique, d'indexer les salaires de la fonction publique sur le renchérissement réel et de soutenir le tissu associatif dans son travail et ses actions.

En effet, le déficit du budget présenté en septembre et, a fortiori, celui du budget amendé est largement en dessous du déficit maximal autorisé dans le cadre de la mise en œuvre de la RFFA. Par ailleurs, avant amortissement de la réserve budgétaire, le résultat du budget est positif.

D'un point de vue comptable, une réserve conjoncturelle a été prévue ; la somme des excédents et déficit des dernières années atteint le milliard de francs et les comptes des derniers exercices se sont montrés très largement positifs, y compris ceux de l'année 2021 pourtant très fortement marquée par le covid. Finalement, le niveau d'endettement a considérablement baissé ces

dernières années ; fin 2022, la dette n'avait jamais été aussi basse depuis plus de 10 ans.

Coupes massives orchestrées par la droite

Considérant l'excellente santé financière du canton que nous venons d'exposer, les coupes massives opérées par la droite ne répondent à aucune nécessité budgétaire, mais relèvent plutôt de l'application aveugle de la doxa néolibérale consistant à affaiblir les services publics et à réduire les prestations de l'Etat social pour ensuite baisser les impôts des personnes les plus nanties.

Force est de constater que le budget 2024 n'a pas échappé à cette logique. Une droite unie, regroupant l'UDC, le MCG, le PLR, Le Centre et LJS, s'est entendue pour faire passer au régime sec les associations, les services de l'administration et, in fine, les bénéficiaires des prestations et des services publics.

Coupe de près de la moitié des nouveaux postes

Sur les 355 nouveaux postes planifiés dans le projet de budget du Conseil d'Etat, la majorité de droite en a supprimé 155. Sachant que les nouveaux besoins en personnel identifiés par les services ont déjà fait l'objet d'arbitrages et de réductions à l'interne des départements et du Conseil d'Etat, les postes inscrits au budget publié par le gouvernement sont considérés comme absolument essentiels au fonctionnement de l'administration, à l'avancement des projets et à la délivrance des prestations. La suppression de ces 155 postes aura donc des conséquences dévastatrices pour les services publics et les prestations à la population.

En effet, refuser d'augmenter le nombre d'enseignant-e-s à l'école primaire en dépit de la hausse des effectifs d'élèves revient à admettre une augmentation du nombre d'élèves par classe ou le déplacement d'élèves pour maximiser le remplissage des classes. Il en va de même pour la suppression des postes d'assistance administrative dans les écoles et les services de protection de l'enfance sous prétexte qu'ils ne sont pas « sur le terrain ». Or, sans ces postes d'assistance, les tâches administratives retombent sur les enseignant-e-s, qui ne peuvent alors plus faire ce pourquoi ils et elles ont été engagés, à savoir enseigner à leurs élèves.

Mais la formation n'est pas la seule politique publique visée par les coupes de postes de la droite. Dans la politique publique du logement et de l'aménagement, c'est la totalité des postes demandés qui ont été biffés. Une

manœuvre à peine voilée pour réduire les moyens de contrôle de l'Etat sur le marché du logement et laisser les spéculateurs spéculer en paix.

Autre marotte de la droite : les postes de juristes. Ils ont tous été supprimés sous prétexte qu'ils et elles sont déjà assez nombreux et peuvent être transférés d'un service à l'autre pour répondre aux besoins les plus urgents. Ces deux assertions sont fausses. Alors que notre société se judiciarise, les besoins des différents services en matière de conseils et d'analyses juridiques augmentent, ce qui nécessite d'engager de nouveaux juristes. Par ailleurs, un juriste ne peut pas avoir une connaissance approfondie dans l'ensemble des domaines du droit. Ce n'est pas un hasard si les avocats se spécialisent dans certains domaines spécifiques. Les juristes de l'Etat ne sont donc pas interchangeables. Une nouvelle fois, ces attaques répétées de la majorité de droite contre les postes de juristes ont certainement pour objectif masqué d'affaiblir la capacité de l'Etat à se défendre et à défendre les intérêts de la collectivité face à des privés qui visent leurs propres intérêts.

Dans le domaine de la justice, la majorité de droite a encore coupé onze postes demandés par le Pouvoir judiciaire pour renforcer la filière pénale (notamment pour répondre aux nouvelles exigences du code de procédure pénale) et par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), chroniquement sous-doté[1]. Le domaine de la protection de l'adulte, qui est également affaibli par la suppression de postes au service de protection de l'adulte, est lui aussi chroniquement sous-doté.

Comme mentionné plus haut, les coupes touchent également de nombreux postes à l'office cantonal des bâtiments (OCBA), à l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et dans la mise en œuvre des investissements dans le domaine de la mobilité.

Coupes dans la ligne 31 : charges de biens et services et autres charges d'exploitation

En supprimant toute augmentation de charges dans la ligne 31, la majorité de droite ne coupe pas moins de 4% de cette rubrique budgétaire. Est en particulier visée l'augmentation des charges de denrées alimentaires qui s'explique par l'inflation et la hausse du coût de celles-ci. En supprimant cette augmentation de charges, on réduit la nourriture des enfant-e-s des

[1] La majorité de droite s'est arcboutée sur l'interprétation erronée selon laquelle les demandes de postes supplémentaires conduiraient à un ratio de cinq collaborateur-trice-s par magistrat-e, quand bien même le procureur général a été très clair sur le fait que malgré les postes de personnel administratif supplémentaires, ce ratio ne dépasserait pas 2,5, ratio en dessous de la moyenne suisse.

établissements scolaires spécialisés ou des institutions étatiques ainsi que des personnes en détention. Egalement très fortement touchés par cette coupe : le Pouvoir judiciaire et l'assistance juridique ainsi que les expertises demandées dans le cadre des procédures. En coupant dans ces montants, la majorité de droite nous montre la drôle d'idée qu'elle se fait de la justice. Par ailleurs, comme beaucoup des charges regroupées dans cette rubrique sont des charges contraintes, ou du moins des charges sur lesquelles le Conseil d'Etat n'a que peu de marge de manœuvre (primes d'assurance-maladie, loyers, pertes sur créances effectives, etc.), cette coupe linéaire sera concentrée sur des dépenses du type entretien des bâtiments ou des voies de circulation, matériel médical, matériel pédagogique, etc.

Suppression de subventions aux associations

En plus de la suppression des subventions à l'AVIVO et au RPSL de même que la réduction des montants pour le soutien à la diffusion et au rayonnement culturel mentionnées plus haut, la majorité de droite, sur proposition du MCG et de LJS, a décidé de couper 17 millions dans la subvention à l'Hospice général pour l'aide aux migrant-e-s. En guise d'explication, la majorité de droite prétend que les financements fédéraux ont été sous-estimés, ce qui a conduit le canton à surestimer sa propre contribution financière. La minorité rappelle que le budget est une autorisation, et non une augmentation de dépense. Si les financements fédéraux augmentent, le canton réduira alors sa propre contribution. C'est n'est pas à la commission des finances de supputer le montant des financements fédéraux en la matière.

Refus des moyens de mise en œuvre du plan de lutte contre le crack

Par le biais d'amendements déposés en cours de débat budgétaire, le Conseil d'Etat a sollicité des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre son plan de lutte contre le crack dans diverses politiques publiques (santé, formation, cohésion sociale et sécurité). Cela concerne des moyens supplémentaires en termes de personnel, d'équipement et de subvention à l'association Première Ligne.

En prétendant que, des dires même des syndicats de police, une augmentation des postes de policier-ère-s serait inutile[2], la majorité de droite

[2] Un député UDC indique que les partis rencontrent régulièrement les syndicats de police et qu'il les a toujours entendu dire qu'il ne fallait pas de postes supplémentaires, mais bien une réorganisation des postes existant pour avoir plus de présence sur le terrain et moins dans l'administratif. La commission a voté sur

de la commission a refusé les douze postes supplémentaires de policier-ère-s, leur équipement et a diminué la subvention complémentaire octroyée à Première Ligne. C'est profondément hypocrite de la part de la majorité que de s'alarmer de la croissance massive de la consommation de crack et de ses conséquences, mais de ne pas voter les moyens pour lutter contre ce fléau. Les personnes qui souffrent de cette situation apprécieront !

La minorité tient finalement à rappeler que les services sous-dotés en financement et en personnel sont très rapidement mis sous pression, les collaborateur-trice-s se retrouvent surchargé-e-s, les arrêts pour cause de maladie s'accumulent et les efforts de rattrapage nécessaires pour rétablir une situation saine sont in fine extrêmement coûteux.

Les économies d'aujourd'hui se payeront cash demain ; elles sont contreproductives pour les services publics et financièrement inefficientes sur le long terme.

Amendements de la minorité

En plus des amendements déposés pour contrer les coupes opérées par la droite sur les charges de personnel, sur les biens et services et sur les subventions, amendements qui seront redéposés en plénière, la minorité a déposé les amendements suivants :

– Indexation des salaires de la fonction publique à 1,4% au lieu de 1% pour répondre au renchérissement ;
– Octroi de 18 millions de francs à la CPEG pour lui permettre de verser à ses pensionnés une « prime unique » afin de faire face au renchérissement ;
– Hausse de 2% des subventions aux associations non soumises à la B 5 15 ;
– Augmentation des subventions dévolues à la solidarité internationale afin de s'approcher de la norme légale de 0,7% du budget cantonal octroyé à des projets d'aide internationale ;
– Amélioration de 5% de l'offre à l'OMP et dans les institutions d'enseignement spécialisé subventionnées ;
– Création de postes d'enseignant-e-s supplémentaires au primaire pour éviter une baisse du taux d'encadrement des élèves.

Ces amendements seront redéposés lors du débat en plénière. La minorité se réserve la possibilité d'en déposer d'autres.

---

la proposition de demander aux syndicats une clarification par écrit de leur position sur la question, la demande a été rejetée par la majorité de la commission.

Responsabilité de la droite sur l'augmentation des charges

Alors que la majorité de droite s'alarme de l'augmentation des charges, il n'est pas inutile de rappeler qu'elle en est, dans une certaine mesure, directement responsable. En effet, l'opposition quasi systématique de la majorité de droite cantonale et fédérale à un plus grand contrôle du marché du logement, du marché du travail ou du système de santé engendre à la fois une augmentation des dépenses à la charge des ménages et une stagnation de leurs revenus, ce qui prétérite le niveau de vie des ménages, bénéficie directement aux spéculateurs immobiliers et aux actionnaires des grandes entreprises, notamment dans le domaine de la santé.

En se faisant le bras armé de la défense des intérêts et des profits des milieux économiques et des acteurs de l'immobilier, la majorité de droite contraint l'Etat à intervenir non pas pour réguler ces marchés, mais pour développer les prestations à la population afin de leur assurer un certain nombre de droits fondamentaux tels qu'un logement, un revenu leur permettant de vivre dignement ou l'accès aux soins.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la planification hospitalière et la prise en charge d'une partie des coûts par les cantons, véritable cadeau aux cliniques privées, a été votée par la droite bourgeoise aux Chambres fédérales et se répercute aujourd'hui sur les finances cantonales.

N'oublions pas non plus que la décision d'imposer une capitalisation à 80% des caisses de pension publiques a été proposée une nouvelle fois par le PLR et ses alliés au Parlement fédéral. La conséquence pour le canton de Genève, dont la CPEG fonctionnait en capitalisation partielle, a été de devoir recapitaliser la CPEG en 2019. Le coût de cette recapitalisation, rendue nécessaire par la modification de la loi fédérale et dont les modalités ont été validées en votation populaire, coûte une centaine de millions au canton en 2024.

Réponse aux besoins de la population à travers des modifications de lois

Si la marge de manœuvre du Conseil d'Etat et du Grand Conseil est vaste dans le cadre des débats budgétaires, il est un domaine dans lequel les moyens d'action demeurent limités : il s'agit des prestations financières individuelles. En effet, ces prestations inscrites soit dans une loi, soit dans un règlement sont des droits acquis pour leurs bénéficiaires et doivent leur être versées, même si les montants ne sont pas votés (ou sont réduits) dans le budget. Le corollaire est que même si une majorité du Grand Conseil décidait d'augmenter les montants prévus au budget pour le versement de l'aide sociale ou des prestations complémentaires, par exemple, les prestations financières ne

pourraient pas être revues à la hausse, à moins d'une modification de la loi et/ou du règlement. C'est la raison pour laquelle la minorité socialiste a renoncé à proposer des amendements pour augmenter la ligne budgétaire de ces aides financières. Pourtant, c'est bien par là que nous devrions commencer pour apporter une réponse concrète au principal enjeu auquel nous faisons face aujourd'hui : la précarisation de la population en raison de l'inflation, de la hausse des primes d'assurance-maladie et des loyers. La minorité socialiste s'engage à revenir par le biais d'objets parlementaires pour adapter l'ensemble des prestations sociales individuelles à l'actuel renchérissement.

En tout état de cause et vu que ce budget fortement tailladé par la majorité de droite met à mal les services publics tout en ne permettant pas de répondre aux besoins croissants de la population, la minorité socialiste vous recommande de refuser ce projet de budget.

Date de dépôt :

RAPPORT DE LA DEUXIÈME MINORITÉ

Rapport de Marjorie de Chastonay

Introduction

Les Vertes et les Verts refuseront le budget 2024 tel que sorti de la commission des finances.

Un projet de budget se présente, se négocie et se vote en plusieurs temps. Tout d'abord, il y a l'entrée en matière, puis le 2e débat et le 3e débat incluant le vote final en commission des finances et, enfin, le vote du Grand Conseil en session plénière. Toutes ces étapes prennent plusieurs mois, de septembre à décembre, durant lesquels ont lieu des travaux de commission. Lors de ces travaux, il y a tout d'abord une première proposition de budget du Conseil d'Etat en septembre. Puis, en novembre, arrive le temps de la deuxième proposition de budget avec des amendements en fonction des dernières informations reçues. A partir de ce moment, le projet de budget est bien avancé. Néanmoins, il reste encore une étape primordiale, celle des travaux de la commission des finances, lors desquels les commissaires proposent des amendements qui seront négociés, discutés et enfin votés. Le 22 novembre 2023, le projet de budget 2024 est sorti de la commission des finances complètement amputé par des coupes dans la création de postes, des coupes dans les subventions aux associations et des montants coupés. Ce massacre a été perpétré par une grande alliance de la droite : la droite élargie qui inclut le PLR, l'UDC, le MCG, Le Centre et LJS. Dorénavant, nous savons qui se trouve à droite de l'échiquier politique et qui se trouve à gauche.

Ces coupes, qui équivalent à des non-créations de postes, pourtant nécessaires face à la croissance démographique de notre canton, ont tout d'abord été ciblées sur des postes précis de terrain et inscrits sur une liste d'amendements de la droite élargie. La volonté de la droite d'imposer sa manière de gérer l'Etat comme une entreprise va tout balayer sur son passage. La vengeance, suite à l'engagement et au soutien de certaines associations à des candidats pour les élections fédérales, passera aussi par là. C'est la grande razzia. Toutes les politiques publiques sont ciblées, des centaines de postes, mais certaines politiques sont plus laminées que d'autres. Citons la politique publique B qui représente les états-majors dans lesquels des décisions clés,

stratégiques et structurelles, sont prises et dans lesquels les moyens sont nécessaires pour mettre en branle des tournants, par exemple la transition écologique via la transition énergétique et numérique, la mobilité et les objectifs du plan climat cantonal renforcé ou encore la formation, l'OMP ou les aînés. Tout y passe. Même des postes de terrain, même des postes strictement liés à la croissance démographique ou à la mise en application des lois votées par le Grand Conseil. Nous avons tenté en vain de freiner la brutalité des coups portés à la fonction publique, aux prestations à la population ou encore aux investissements à mettre en œuvre. Nous avons déposé des amendements conjointement avec le PS pour une meilleure indexation des salaires face à l'inflation (1,4% au lieu de 1% proposé par le Conseil d'Etat). Nous avons également redéposé des amendements lors du 3e débat pour réintroduire des postes supprimés lors du 2e débat ou encore des montants coupés sur des subventions d'associations. Mais nous n'avons pas réussi à stopper le rouleau compresseur de la droite élargie qui a beaucoup écrasé sur son passage. Pour toutes ces raisons que je vais détailler plus amplement dans le présent rapport, les Vertes et les Verts refuseront le projet de budget tel qu'amendé en commission des finances. Néanmoins, il reste encore une lueur d'espoir lors de la session plénière des 13 et 14 décembre 2023. D'ici là, nous ne lâcherons rien pour que la population puisse bénéficier de prestations à la hauteur des 10 milliards que ce budget représente.

Contexte

Alors que nous sommes en situation d'urgence climatique, d'urgence sociale et de précarisation de la population, alors que les primes d'assurance-maladie prennent l'ascenseur et que les loyers s'envolent, alors que l'inflation et l'augmentation du prix de l'électricité vident davantage le portemonnaie des habitantes et habitants de notre canton, et bien que le Conseil d'Etat soit à majorité de droite, les Vertes et les Verts étaient prêts à discuter et à voter un budget 2024. Ce projet de budget devait être, pour une fois, dissocié de mesures structurelles telles que des projets de lois connexes liés au projet de budget dans l'espoir de trouver une éventuelle majorité avec les partis gouvernementaux. Cependant, les attaques majeures contre la création de nouveaux postes indispensables au bon fonctionnement de l'Etat et les mesures de vengeance infligées aux associations à travers des refus d'augmentation de subventions ou même des suppressions de subventions ont complètement bouleversé le cours des négociations. Alors même si le Conseil d'Etat avait fait le choix délibéré de séparer la publication de son plan financier quadriennal (PFQ) afin de le faire coïncider avec le dépôt de son programme de législature, cela n'a pas empêché la majorité de droite de montrer son vrai visage lors des

travaux budgétaires. Rappelons tout de même que ces suppressions de nouveaux postes et de dizaines de millions au budget s'inscrivent dans un contexte dans lequel l'endettement n'a jamais été aussi bas durant ces vingt dernières années, mais que les besoins se sont accrus au niveau écologique et social.

Amendements du Conseil d'Etat

Alors que les dernières prévisions fiscales avaient permis au Conseil d'Etat de faire un certain nombre **d'amendements améliorant le projet de budget 2024**, le 8 novembre dernier, la droite élargie en a profité pour refuser des créations de postes indispensables à la croissance démographique et aux besoins accrus de la population.

Le Conseil d'Etat a adopté les amendements au projet de budget 2024 (PB24) suite aux nouvelles prévisions fiscales. Ces dernières indiquent que le déficit initialement prévu de 256 millions de francs devait finalement s'établir à 99 millions. Le déficit budgétaire sera encore davantage réduit en sortant de la commission des finances.

Les principaux amendements adoptés par le Conseil d'Etat sont les suivants :

- Evolution des estimations fiscales à fin septembre 2023 suite aux derniers résultats du panel des entreprises, faisant apparaître une augmentation des revenus fiscaux de l'ordre de 139 millions de francs ;
- Annulation de la baisse de revenus de 88 millions de francs suite au recours déposé contre la loi sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI), lequel suspend son application pour l'année 2024 ;
- **Indexation des salaires de la fonction publique de 1%, représentant un montant total de 63 millions de francs, suite à l'augmentation de l'indice genevois des prix à la consommation de 1,4% entre octobre 2022 et octobre 2023 ;**
- Adaptation de l'enveloppe budgétaire versée au titre de subsides d'assurance-maladie et d'allocations familiales pour personnes non actives de 5,9 millions de francs ;
- Mis en œuvre du plan de prévention et de réduction des risques pour les consommateurs et consommatrices de crack, pour un montant de près de 4,3 millions de francs ;
- Adaptation du financement des prestations complémentaires AVS et AI en raison de l'augmentation des prix de pension, respectivement dans les EMS et les EPH, de 4,4 millions de francs.

Coupes systématiques par la droite élargie

Les coupes systématiques et irresponsables de la droite élargie (PLR, UDC, MCG, LC et LJS) ont réduit à néant toute possibilité de négociations en vue de trouver un consensus budgétaire (voir liste des coupes de créations de postes : amendements de la droite élargie). Le budget 2024 tel que sorti de la commission des finances est un budget d'une majorité de droite aveugle à l'urgence climatique et sociale. Nous, les Vertes et les Verts, ne pouvons pas soutenir la proposition de budget telle qu'amendée par la commission pour les raisons suivantes :

– La proposition de budget du Conseil d'Etat, déjà **insuffisante** à nos yeux, a été **laminée** ;
– Alors que le **déficit** affiché par le **projet de budget 2024** du Conseil d'Etat se trouvait ramené à **99 millions** au lieu de 255 millions suite à la révision à la hausse des estimations fiscales (encore une fois sous-évaluées : +214 millions annoncés en octobre),
– alors que les **comptes 2022** s'étaient soldés par un excédent « brut » de 1,3 milliard, un record,
  - 150 postes ont été biffés, dont 70 qui étaient expressément demandés par la conseillère d'Etat PLR chargée du DIP ;
  - Des dizaines de millions nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat ont été coupés.

Transition écologique :

– Alors que le Grand Conseil a voté des **investissements de 1 milliard** pour la **rénovation énergétique** des bâtiments de l'Etat, tous les postes nécessaires pour piloter et gérer cette enveloppe ont été simplement biffés. Des coupes systématiques ont été effectuées pour balayer toutes les demandes concernant la mise en œuvre de la **stratégie énergétique** du canton. C'est à se demander si cette majorité de droite reconnaît même **l'urgence climatique,** pourtant soutenue à la quasi-unanimité du Grand Conseil en 2019 et par près de 75% de la population genevoise en juin 2023 dans le cadre de la votation populaire sur la loi climat.
– Le Grand Conseil a voté la **création d'axes forts vélos**, l'étude d'une **diamétrale ferroviaire et la prolongation des lignes de tram**. Tous les nouveaux postes concernant ces projets ont été supprimés dans la proposition de budget 2024. Les Vert-e-s peinent à comprendre comment ces projets pourront voir le jour sans personne pour les mener à bien. Cela est d'autant plus dommageable que certains sont liés à des financements

fédéraux que, faute d'avancées significatives, le canton de Genève risque de perdre.

Social, culture et santé (asile)

– Que penser encore de l'attaque contre nos retraité-e-s (suppression de la subvention à l'AVIVO), contre les plus précaires (diminution de F 17,7 millions de la subvention à l'Hospice général), contre la création culturelle (100 000 F en moins) et du refus de mettre en œuvre le plan crack (suppression des postes nécessaires à sa mise en œuvre) ? Que ce sont des coupes bêtes et méchantes sans aucun lien avec les besoins avérés des services concernés, y compris ceux dirigés par des conseiller-ère-s d'Etat issu-e-s de la majorité de droite !

2e débat : Indexation

Lors du 2e débat, les Vertes et les Verts, avec le PS, ont déposé et soutenu des amendements en lien avec une indexation adéquate. En effet, dans d'autres cantons, l'indexation pleine et entière a été accordée. Alors que l'inflation touche une grande partie de la population, alors que le prix des loyers augmente et que cela a un véritable impact sur le budget des classes moyennes et des personnes précaires, le 8 novembre 2023, le Conseil d'Etat a fait des propositions d'amendements au budget. Parmi ces amendements, il y a l'indexation des salaires de la fonction publique de 1%, représentant un montant total de 63 millions de francs, faisant suite à l'augmentation de l'indice genevois des prix à la consommation de 1,4% entre octobre 2022 et octobre 2023, selon le communiqué de presse du Conseil d'Etat.

Cette proposition de la part du Conseil d'Etat est une nette amélioration du projet de budget 2024, mais elle n'est pas suffisante. Le Conseil d'Etat justifie cette proposition d'indexation des salaires de la fonction publique de 1% de l'échelle des traitements comme une faveur, puisqu'elle n'est pas obligatoire. A nos yeux, ce pourcentage n'est pas suffisant et n'est pas digne de la confiance en la qualité du travail fourni par le personnel de l'Etat, ni du contexte économique et social. Même si le Conseil d'Etat rappelle que le projet de budget est déficitaire, que l'indexation à 1% tient compte de l'indice genevois des prix à la consommation et même si le Conseil d'Etat prévoit de nombreux postes et le renforcement de prestations, nous ne pouvons pas accepter cette proposition MINIMALISTE. Relevons que le canton de Vaud a accordé 1,7% à son personnel. De plus, cette décision politique s'inscrit dans un contexte de flambée des prix et d'augmentation généralisée du coût de la vie. Cela concerne environ 35 000 personnes à Genève qui subissent une baisse de salaire réel et donc de niveau de vie. Le Conseil d'Etat aurait pu aller jusqu'à

proposer 1,4%, puisque cela reste encore possible dans le cadre du déficit RFFA compatible.

Selon Mme Fontanet qui représente le gouvernement, « *le Conseil d'Etat a pris en considération toute une série d'éléments. Tout d'abord, le résultat au budget s'élève à -100,5 millions de F, ce qui reste un déficit préoccupant pour le gouvernement. Quand on regarde les augmentations des estimations fiscales et le pourcentage d'augmentation des revenus au projet de budget versus l'augmentation des charges, il est inquiétant d'avoir un déficit encore aussi important. Cela a été le premier élément pris en compte, en sachant que l'Etat doit avoir retrouvé l'équilibre d'ici 2028. D'autre part, il a effectivement été décidé de n'accorder que 1% d'indexation sur les 1,4% d'inflation. Le Conseil d'Etat voulait faire un geste envers la fonction publique, tout en rappelant que le projet de budget comprenait cette année beaucoup de postes pour soulager les services en souffrance et favoriser les nouvelles prestations. Le projet de budget comprend également le maintien des années prévues l'année dernière pour une année encore, ce qui comprend les subsides maladie et les subsides logement. Le Conseil d'Etat a également regardé ce que faisaient les autres cantons. Pour rappel, Genève avait donné une indexation de 2,44% l'année dernière, ce qui était supérieur à la décision vaudoise. Cette année, le canton octroie à nouveau l'annuité et une indexation à 1%. Le gouvernement a également estimé que pour celles et ceux plus en difficulté au sein de l'Etat, les aides à la population leur étaient également affectées. Le PFQ est par ailleurs extrêmement déficitaire et il a fallu procéder à de nombreux arbitrages. L'indexation a des effets qui perdurent de manière durable dans le temps. Enfin, le Conseil d'Etat a pris en compte le fait qu'il octroie chaque année l'allocation de vie chère qui permet d'indexer en plus de tout ce qui est déjà donné les salaires de l'ensemble des collaborateurs se situant sous une certaine classe et sous une certaine annuité.* »

Amendements Vert.e.s-PS

Après ces explications qui ne nous ont pas convaincus, nous, **les Vertes et les Verts, avons déposé avec le PS, lors du 2e débat, mais aussi lors du 3e débat, un amendement qui propose une indexation à 1,4% des salaires (pour le petit Etat)** sur tous les programmes, en nature 30 (charges de personnel), pour un montant d'environ 40 millions de francs suisses (39 957 758 F) qui a été refusé par la droite élargie : 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 MCG) contre 8 non (1 LJS, 1 LC, 4 PLR et 2 UDC).

Par contre, l'amendement du Conseil d'Etat avec une indexation à 1% (en nature 30, charges de personnel) pour un montant d'environ 30 millions

(28 541 256 F) a été accepté avec 9 oui (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG et 1 LC) contre 6 non (4 PLR et 2 UDC).

Avec le PS, nous avons également **proposé une indexation des salaires à 1,4% pour le Grand Etat** qui a aussi été refusée notamment à cause d'une abstention MCG (nature 36 charges de transferts) pour un montant d'environ 50 millions de francs (47 910 568 F). Vote : 7 oui (3 S, 2 Ve, 1 MCG et 1 PLR), contre 7 non (1 LJS, 1 LC, 3 PLR et 2 UDC) et 1 abstention (MCG).

L'amendement du Conseil d'Etat pour indexer les salaires de 1% pour les entités du Grand Etat a été accepté par 9 oui contre 6 non.

Par ailleurs, nous **avons également proposé avec le PS une indexation de 2% pour les entités subventionnées** qui ne sont pas soumises à la LTrait. C'est une série d'amendements qui se retrouvent sur de nombreux programmes. En effet, il y a toute une série d'entités subventionnées qui sont soumises à la LTrait. Cela permettrait au Conseil d'Etat de prendre en charge les surcoûts pour que ces structures puissent indexer les salaires. Or d'autres entités n'y sont pas soumises et ne peuvent pas bénéficier de ces mesures.

C'est le **TISSU ASSOCIATIF GENEVOIS** que nous avons visé. Des entités qui font particulièrement face à toute une série d'augmentations de charges, que ce soit au niveau des loyers, du prix de l'électricité ou encore des charges de personnel. Afin d'éviter de perdre en pouvoir d'achat, les Vert.e.s et les socialistes ont proposé une indexation à 2%. Ce chiffre est supérieur aux 1,4% d'inflation et tient compte du fait que l'année précédente, il n'y a pas eu d'indexation pour ces entités. Il s'agit donc d'augmenter de 2%, pour l'ensemble de ces structures, la subvention visée chaque année par l'Etat.

Tous ces amendements ont été refusés par la majorité de droite élargie en commission des finances, que ce soit en 2e débat ou en 3e débat (la grande majorité des votes se sont conclus par 10 voix contre (4 PLR, 2 UDC, 2 MCG, 1 LC et 1 LJS) contre 5 voix pour (2 Ve et 3 S).

Politique publique A : Autorités et gouvernance

1. Programme : **A04 Egalité, Genève internationale et aéroport** – Nature : 36 Charges de transfert : Montant : F 29 325.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Centre d'accueil pour la Genève internationale, Fédération genevoise de coopération, Foyer Arabelle, AVVEC, Viol secours, SOS Femmes, Association Vires, Fondation au cœur des Grottes, F-information – filigrane, Soutien pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre,*

Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator, Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse, Association 6 logis, Geneva Cities HUB, Association Violence que faire, Comité international de la Croix rouge, Médecins sans frontières.

2. Programme : **A04 Égalité, Genève internationale** et aéroport, statistique Nature : 36 Charges de transfert : Montant : F 5 000 000.-

➔ Exposé des motifs : La loi prévoit que 0,7% du budget annuel du canton doit être alloué à la solidarité internationale. Ce pourcentage ne s'élève actuellement qu'à 0,2%. Cette augmentation permet de se rapprocher de cette norme légale.

Politique publique : B : Etats-majors et prestations transversales

3. **Programme : B01 Etats-majors départementaux –** Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 4 000.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : Soutien aux acteurs de la politique numérique.

Politique publique : C Cohésion sociale

4. **Programme : C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale –** Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 138 860.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Fondation Partage, CSP, Caritas, Fondation Phénix, Entreprise sociale l'Orangerie, Le Refuge – Dialogai, Première ligne, Diverses associations sociales ponctuelles, Intégration pour tous, Scène Active, La main tendue, Association 6 logis, ASSUAS, Association pour la permanence de défense des patients et des assurés, Antenne drogue famille.*

5. **Programme : C02 Actions et soutien financier individuels en faveur des personnes âgées** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 96 217.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *UAT, Le Chaperon Rouge,*

Soutien aux seniors et à la proche aidance, proches aidants +, AVIVO, APAF.

6. **Programme : C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées –** Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 98 060.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Fondation Cap loisirs, Pro Infirmis, Insieme Genève, Association Dracar, Association Cérébral Genève, Pro mente sana, Anyatas, Association Actifs, Association Parole, Association Autrement aujourd'hui, Association Réshange, Association genevoise d'insertion sociale (AGIS), Association Danse habile, Fonds Hélios – action soutien intégration handicap.*

7. **Programme : C04 Soutien à la famille et à l'intégration** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 138 266.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *CCSI, Camarada, Université populaire albanaise, Office protestant de consultations conjugales et familiales, Association Maison Kultura, Maison genevoise des médiations, Association couple et famille, Association des familles monoparentales, Coordination genevoise Ecoute contre le racisme, Compagna, PIC – Programme d'intégration cantonal, BIE Subvention accordées aux communes, BIE autres subventions, BIE cours de français, BIE cours de langue d'origine.*

8. **Programme : C05 Actions en matière d'asile et de migration** – Nature : 36 Charges de transfert – Montant : F 21 934.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Croix rouge genevoise, Pluriels, Elisa Asile, AGORA.*

Politique publique : D Culture, sport et loisirs

9. **Programme : D01 Culture –** Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 567 432.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *OSR, Cinéforum,*

Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain, Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fondation Bodmer, Concours de Genève, Fondation de la Maison Rousseau et de la Littérature, Soutien à la diffusion et au rayonnement, Soutien aux arts vivants, Accès à la culture (tarifs jeunes), Soutien au livre et à l'écrit, Fondation pour l'écrit, Soutien à la culture, Musée de la BD, Soutien au numérique, Fonds de soutien à l'édition, Institut national genevois, Musée international de la Réforme, Association Quartz Genève Zurich, Rencontres internationales de Genève, Cercle de la librairie et de l'édition, Association pour le patrimoine industriel, Société Jean-Jacques Rousseau, Fédération genevoise des concours internationaux de musique, Bourses et résidences.

10. **Programme : D02 Sport et loisirs** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 99 792.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Stade de Genève, Genève Futur Hockey, Genève Plage, Soutien à la relève sportive, Sport – encadrement et entrainement des jeunes, Elite individuelle, Fondation des Evaux, Elite individuelle canton.*

Politique publique : E Environnement et énergie

11. **Programme : E01 Protection de l'environnement** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 4 200.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *2050 Today, Développement durable : subventions aux organisations privées à but non lucratif, Subvention associations diverses, Prix cantonal du développement durable.*

12. **Programme : E02 Energie –** Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 201 540.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Encouragement à l'utilisation d'énergie renouvelable, Subvention électromobilité, Fonds des privés : subvention accordées.*

13. **Programme : E03 Gestion des Eaux Nature** : 36 Charges de transfert Montant : F 25 030.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Education à la nature, Fonds renaturation contrats rivières, Barrage du Seujet, Commission internationale pour la protection du Léman, Fonds cantonal de renaturation : subvention accordées aux communes.*

14. **Programme : E04 Agriculture et nature** -. Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 132 658.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Opage, MA-Terre, AgriVulg, Subventions pour la biodiversité, Agriculture soumise à la LIAF, Fondation Neptune, Agriculture non soumise à la LIAF, Subventions forestières, Subventions pour la biodiversité, Dégâts dus à la faune.*

Politique publique : F Formation

15. **Programme : F01 Enseignement obligatoire et orientation** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 953.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *FAPEO.*

16. Programme : **F02 Enseignement secondaire II et formation continue** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 306 819.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *IFAGE, Ecole hôtelière de Genève, CEBIG, Association des répétitoires AJETA, UOG, Subventions pour cours à divers organismes, Association Reliance, Université populaire du canton de Genève, Université du 3e âge, Association Métiers d'arts Genève, subvention qualification +.*

17. Programme : **F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 156 504.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : Enveloppe dispositif enseignement spécialisé.

18. Programme : **F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 206 293.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Enveloppe dispositif éducation spécialisée, Fondation 022 Familles, Fondation suisse du service social international, Ecole des parents, Colonies de vacances – CPV, Colonies de vacances -, Association du scoutisme genevois, Colonies de vacances – Caritas-Jeunesse, Colonies de vacances – Ma Jeunesse Suisse romande, Colonie de vacances – Vacances Nouvelles, Colonies de vacances – divers, Groupement genevois centres d'entrainement aux méthodes d'éducation active, GLAJ-Ge, Unions Chrétiennes de Genève, Soutien à l'enfance.*

19. Programme : **F05 Hautes écoles** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 321 499.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *IHEID, Fondation Hardt.*

20. Programme : **F06 Prestations transversales liées à la formation** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 138 880.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Fondation ETM, Env. dispositif ens. Artistiques délégués, Espace musical, Studio Kodaly, Cadets de Genève, Ecole de danse de Genève, Ondine Genevoise, Accademia d'Archi, La Bulle d'Air, Subventions ponctuelles DIP, Vivre Ensemble, Fonds Jeunesse – Soutien organismes Culture et rencontre, Confédération des écoles de musique, Ecole et quartier Versoix.*

Politique publique : G Aménagement et logement

21. **Programme : G01 Logement et planification foncière** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 7 399.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Cité universitaire, RPSL.*

22. Programme : **G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers –** Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 6 770.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Projets régionaux et transfrontaliers, Association handicap architecture urbanisme (HAU), OU subventions diverses.*

23. Programme : **G04 Protection du patrimoine bâti et des Sites –** Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 47 396.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Cathédrale St-Pierre, Subvention associations diverses, Musée habitat rural de Ballenberg, Association Métiers d'arts Genève, Subvention à la restauration des bâtiments.*

Politique publique : H Sécurité et population

24. **Programme : H01 Sécurité publique** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 5 788.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Association Rhizome, Musique de la Police, Section genevoise de sauvetage sur le lac Léman, Subventions diverses DIN.*

25. Programme : **H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement –** Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 10 111.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Association REPR, Aumônerie de la prison.*

26. Programme : **H03 Population, droit de cité et migration** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 12 525.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant besoin de protection particulier, Fondation Au cœur des Grottes, CSP – Service d'aide aux victimes de traite d'êtres humains.*

27. Programme : **H04 Sécurité civile et armée** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 5 170.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Musée militaire genevois, Fédération des corps de sapeurs-pompiers, Vieux artilleurs, Jeunes sapeurs-pompiers, Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays, Rétribution des chefs de musique, Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales, Habillement et équipement des musiques cantonales.*

Politique publique : K Santé

28. **Programme : K01 Réseau de soins** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 77 230.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Sages-femmes à domicile, Coopérative de soins infirmiers, Services Alzheimer GE, Action de lutte contre la pénurie des professionnels< de la santé, Efficience du réseau de soins, Assistanat en cabinet, Soins palliatifs, Fondation IRIS, Observatoire de la santé.*

29. Programme : **K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 226 298.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Première ligne, Fondation genevoise pour le dépistage du cancer, Groupe santé Genève, Dialogai, Boulevard, Personnes vivant avec (PAV), Carrefour addictions, Carrefour addictions – prévention du jeu – casino, Action de promotion de la santé, Appartenance Genève, Association fourchette verte, Croix bleue genevoise, Programme de prévention des accidents par morsure, Fondation sécurité des patients,*

Interassociation de sauvetage ISOPTH, Observatoire de la santé, Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux.

Politique publique : L Economie et emploi

30. Programme : **L02 Régulation du marché du travail et du commerce** – Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 227 795.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Association paritaire pour des mesures d'accompagnement, Fondation d'aide aux entreprises, Office de promotion industrielle, Fondation genevoise pour l'innovation technologique, Fondation Building Bridges, Association Génération Innovation Lémanique.*

Politique publique : M : Mobilité

31. **M. Mobilité Programme : M01 Transports et mobilité –** Nature : 36 Charges de transfert Montant : F 103 338.-

➔ Exposé des motifs : Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : *Société des mouettes genevoises, Société générale de Navigation.*

3e débat

Nous avons redéposé les amendements précédents, notamment liés à une indexation à 1,4%, mais également des amendements supplémentaires pour rétablir les postes nécessaires soit aux prestations à la population, soit au déploiement des investissements votés par le Grand Conseil ou encore pour rétablir des subventions nécessaires au bon fonctionnement de certaines entités actives sur le terrain.

Amendements redéposés :

1. **Toutes les politiques publiques** – tous les programmes – nature 31 (charges de biens et services et autres charges d'exploitation (F 27 652 430.-) :

→ réintroduction des montants coupés linéairement lors du 2e débat sur la ligne 31.

2. **Toutes les politiques publiques** – tous les programmes – nature 36 (charges de transferts (F 13 688 734.-) :

➔ indexation à 1,4%.

3. **Toutes les politiques publiques** – tous les programmes – nature 30 (charges de personnel) (F 11 416 502.-) :

➔ indexation à 1,4%.

Amendements nouveaux pour rétablir les postes ou les subventions supprimés :

Politique publique : B : Etats-majors et prestations transversales

1. B02 Gestion transversale et départementale des ressources – nature 36 (charges de transfert) (F 18 000 000.-) :

➔ **Subvention à la CPEG** pour le versement d'une prime de vie chère pour les pensionnés de la caisse afin d'atténuer l'impact de l'inflation sur leur pouvoir d'achat.

2. B04 : Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique – nature 30 (charges de personnel) (F 1 025 810.-) :

➔ **Création de postes : transition écologique.**

3. B01, B02, B05 : nature 30 (charges de personnel) (F 2 578 084.-) :

➔ Rétablir la coupe budgétaire votée en 2e débat par PLR-LC-UDC-MCG-LJS.

Commentaires :

Les coupes totales sont irresponsables (refus de création de postes) dans la B04 (OCBA) et la B05 (informatique) alors que les investissements doivent être accompagnés par des ressources en personnel et que de nombreux retards dans les projets informatiques ont été constatés.

Le PLR a finalement proposé un seul amendement qui concerne respectivement tous les ETP mentionnés dans la liste (2 architectes PDI, 2 architectes transition écologique, 4 ingénieurs spécialistes, 2 ingénieurs spécialistes marchés publics, 1 ingénieur chef de projet, 2 architectes chefs de projets, 1 secrétaire PDI et 1 ingénieur d'exploitation) pour un montant total de 1 025 810 F. C'est une forme d'hypocrisie : pour faire passer absolument

des non-créations de postes, le PLR les transforme en montants. Alors que nous avons reçu la liste précise des postes ciblés spécifiquement, le PLR prétexte qu'il s'agit de ressources qui peuvent être trouvées ailleurs.

Nous voyons bien que ce sont des postes essentiellement liés à la transition écologique. Si on ne crée pas ces postes, il sera bien difficile pour le gouvernement de mettre en place cette transition et notamment de **respecter la loi sur l'énergie et le milliard voté par le Grand Conseil. Ne pas voter ces postes va sûrement freiner la mise en application de la loi sur l'énergie** et la mise en conformité des bâtiments de l'Etat. Il ne sera pas possible d'appliquer la loi dans un délai raisonnable et il s'agit là d'une **attaque majeure contre la transition écologique** en contradiction avec ce que le parlement a voté. Le groupe des Vertes et des Verts s'opposera à cette logique de suppression de postes alors que ces créations sont dans la ligne droite et cohérente du Grand Conseil et de la transition écologique. Il faut bien comprendre que **ces postes en B04 concernent exclusivement la mise en œuvre du milliard de rénovation thermique** pour le compte de l'Etat. Les postes demandés sur la politique B04 permettront justement de passer à la vitesse supérieure en termes de déploiement des investissements.

Le résultat du vote de l'amendement de la droite élargie sur le programme B04, nature 30 charges de personnel : -1 025 810 F est le suivant : 10 oui (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC) contre 5 non (3 S, 2 Ve). **Cet amendement est accepté.**

Politique publique : C : Cohésion sociale :

4. **C02 : Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées – nature 36 (charges de transfert) (F 49 000.-) :**

➔ **Restitution du montant de F 49 000.- pour la subvention annuelle de l'association AVIVO.**

5. C05 : Actions en matière d'asile et de migration – nature 36 (charges de transfert) (F 17 700 000.-) :

➔ Réintroduction du montant coupé en 2e débat.

6. **C06 : Protection des personnes adultes sous curatelle** – nature 30 (charges de personnel) (F 381 943.-) :

➔ Amendement sur les charges de personnel pour réintroduction du montant coupé en 2e débat pour le SPAd (2,5 intervenants IPA et 1 juriste) tel que prévu initialement par le projet de budget du Conseil d'Etat.

Commentaires : C06 – Protection des personnes adultes sous curatelle

L'amendement de la droite élargie en nature 30 pour diminuer le montant de -381 943 F, qui correspond approximativement à 3,5 ETP (2,5 intervenants IPA et 1 juriste) est mesquin. En effet, le SPAd a souvent été en manque de postes et il a fallu en ajouter via des crédits supplémentaires puisque, sans ces postes, le SPAd implosait sous le nombre de dossiers. Or le SPAd est dans l'obligation de traiter les dossiers de curatelle que le TPAE lui envoie. Le nombre de dossiers est en constante augmentation, il y a des difficultés pour pouvoir assurer un suivi correct.

Pour les Vertes et les Verts, ce service protège des personnes adultes sous curatelle, des personnes en situation de vulnérabilité. Il a de grosses difficultés et a besoin du minimum pour fonctionner. Cela est vraiment mesquin de couper ici alors que l'on sait qu'il y a eu un rapport de la Cour des comptes et que l'on entend régulièrement parler de dysfonctionnements. Il y a peut-être un problème de gestion, mais ce n'est pas en coupant dans le vide que l'on améliorera la problématique. Il faut plutôt donner les moyens au service d'être à la hauteur des personnes qu'il assiste. Ces coupes sont mal ciblées.

L'amendement de la droite élargie du **programme C06, nature 30 charges de personnel : -381 943 F est accepté avec 10 voix pour** (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC) contre 5 contre (3 S, 2 Ve).

Politique publique : D : D01 : Culture, sport et loisirs

7. D01 : Culture, sport et loisirs – nature 30 (charges de personnel) (F 128 340.-) :

➔ Réintroduction du montant coupé en 2e débat.

8. D01 : Culture : nature 36 (charges de transfert) – (F 100 000.-) :

➔ Réintroduction du montant coupé en 2e débat.

Autres amendements et commentaires :

Sur ce programme **D01 Culture**, un amendement du MCG, du PS, des Vert.e.s et du PLR pour augmenter la subvention de **l'Orchestre de chambre de Genève** est de 800 000 F. Il s'agit d'une institution importante qui rencontre aujourd'hui des difficultés malgré un soutien de la Ville qui pourrait prochainement augmenter. Le parlement l'a déjà soutenue par le passé. Le groupe des Vertes et des Verts est évidemment favorable à cette proposition d'amendement qu'il soutiendra avec plaisir. Cet amendement permettra à l'OCG de payer ses musiciens dignement. Ces derniers ont aujourd'hui des contrats à mi-temps qui restent précaires, les obligeant à assurer d'autres activités en plus de leur engagement auprès de l'orchestre. Les Vertes et les Verts sont enchantés de pouvoir les soutenir pour qu'ils puissent exercer leur métier dignement. L'amendement a été accepté au 2e débat avec une large majorité : 12 oui contre 2 non (2 UDC) et 1 abstention (1 LJS).

Malheureusement, cet amendement sera refusé au 3e débat car, selon le Conseil d'Etat, il y a un problème de conformité avec la LRT et ces éléments sont à la charge de la Ville. Le canton n'a en tout cas pas prévu ce financement au budget. En effet, avec le vote de la LRT culture, il a été décidé que l'OCG passait entièrement dans les mains de la Ville. En contrepartie, le canton a pris d'autres types de subventions.

Programme D02 – Sports et loisirs

Il y a un amendement commun des groupes LJS et MCG pour rajouter 2 000 000 de F en nature 36 pour ce programme que nous avons soutenu. Le sport n'est actuellement pas assez soutenu et il est important de saisir cette occasion pour aider les associations sportives, dans lesquelles de nombreux bénévoles sont actifs. Cet amendement sur la nature 36 des groupes LJS et MCG est accepté : **Programme D02 (Fonds du sport), nature 36 charges de transfert : 2 000 000 F avec 8 voix pour** (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG) et 7 abstentions (1 LC, 4 PLR, 2 UDC).

Politique publique E : Environnement et énergie

9. **E02 : Energie – nature 30 (charges de personnel) – F 337 929.- :**

➔ **Création de postes : OCEN + 1 attaché de direction : poste nécessaire pour distribuer des subventions aux privés en matière de transition énergétique**

10. **E03 : Energie – nature 30 (charges de personnel) – F 69 351.- :**

➔ **Création de postes : OCEAu + 0.6 juriste : poste nécessaire pour des distribuer des subventions aux privés en matière de transition énergétique**

Politique publique F : Formation :

11. F01 : Enseignement obligatoire et orientation – nature 30 (charges de personnel) – F 2 745 496.- :

➔ Rétablir la coupe budgétaire votée en 2e débat par l'alliance PLR, Le Centre, UDC, MCG et LJS, visant notamment 38 ETP d'enseignant.es (+ 580 élèves en 2024).

Commentaires :

Alors que DIP est aujourd'hui dirigé par une magistrate PLR, les nombreuses coupes dans les créations de postes nécessaires, transformées en coupes de francs, sont irresponsables et incohérentes. Ces postes viennent combler des besoins criants face à l'augmentation de la population et donc des élèves. Il est aberrant de couper des augmentations de postes qui permettront d'assurer la rentrée. Il y a un vrai risque face à une baisse de la qualité de l'enseignement, et les Vertes et les Verts s'opposent à tous les amendements de la droite élargie.

Selon l'argumentaire de la droite élargie, il faudrait éviter d'engager de nouvelles personnes parce que l'on veut augmenter le nombre d'élèves par classe. Or, dans les postes proposés, il y a un poste d'éducateur, de psychomotricien, d'enseignant spécialisé, de logopédiste ou encore de psychologue. Nous savons très bien que **l'augmentation démographique fait augmenter les besoins**, ce qui nécessite d'engager de nouvelles personnes. Si on ne le fait pas, on aura de vrais problèmes d'accueil pour les besoins spécifiques, notamment en nombre de personnel formé. Il y a une vraie surcharge dans l'enseignement spécialisé et une augmentation des violences. Si on ne crée pas ces postes, cela veut dire qu'il y aura plus d'élèves dans les classes, et le groupe des Vert.e.s regrette que ce soit là la solution du PLR et de la droite élargie. Nous nous opposons évidemment à toutes ces propositions.

Il faut ici mettre en lumière l'hypocrisie de la droite élargie, qui prétendait toujours s'opposer à la création de postes qu'elle considérait comme inutiles, préférant favoriser les moyens sur le terrain. En l'occurrence, les non-créations de postes qui sont proposées ici concernent justement des **postes de terrain**. Ces postes sont absolument nécessaires sur le terrain, et les députés

dépositaires de ces demandes le savent très bien. Tout le monde ici a le souvenir du **scandale de Mancy**, une problématique parmi tant d'autres au sein du département et de ses services. Il est juste scandaleux de faire de telles propositions de coupes sur des postes de terrain.

12. F01.01 : Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2) – nature 30 (charges de personnel) – F 4 000 000.- :

➔ A la rentrée 2023, le taux d'encadrement dans le primaire à Genève était de 15,9 élèves (élève pour 1 ETP). Pour maintenir ce taux d'encadrement, environ 70 ETP supplémentaires sont nécessaires (valorisés sur mois).

13. F02 : Enseignement secondaire II et formation continue – nature 30 – charges de personnel – F 969 499.- :

➔ Rétablir la coupe budgétaire votée en second débat par PLR-LC-UDC-MCG-LJS, visant notamment 11 ETP d'enseignant.es (+ 340 élèves en 2024).

14. F03 : Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques – nature 30 (charges de personnel) – F 2 000 000.- et nature 36 (charges de transfert) – F 2 000 000.- :

➔ Améliorer d'environ 5% la prise en charge des élèves par l'OMP et les institutions de pédagogie spécialisée subventionnées (valorisation 5 mois pour nature 30).

15. F03 : Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques – nature 30 (charges de personnel) – F 2 016 134.- :

➔ Rétablir la coupe budgétaire votée en 2e débat par le PLR, Le Centre, l'UDC, le MCG et LJS visant **notamment** (+94 élèves à l'enseignement spécialisé en 2024 : 10 ETP d'éducateur-rices, 9 ETP d'enseignant-es, 5 ETP d'enseignant-es spécialisé-es, 3 ETP de personnel thérapeutique, psychomotricien, logopédiste, psychologue.

Commentaires :

Programme F 03 – Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Concernant l'enseignement spécialisé et plus spécifiquement l'OMP, la droite élargie a proposé des coupes sur des postes de terrain, puis a transformé ces postes en montants. Cela ne change rien au fait que l'OMP a besoin de personnel supplémentaire formé pour faire face à l'afflux croissant d'élèves, mais aussi pour maintenir les conditions-cadres adéquates (cf. l'amendement de la droite en nature 30 sur un montant de -2 016 134 F). Il y a actuellement une grande souffrance à tous les niveaux. Il est indispensable de rappeler ici que la droite élargie a transmis des amendements de coupes dans des postes tels que : 7,4 postes d'éducateurs, 5 postes d'enseignants et d'autres types de suppressions. Dès lors, cet amendement propose de couper des postes d'éducateurs, d'enseignants, de psychomotriciens, d'enseignants spécialisés, de logopédiste et de psychologues. Ce sont bel et bien des postes de terrain indispensables face à la crise que vit l'OMP, selon plusieurs rapports, notamment celui du foyer de Mancy et de différentes études qui toutes font état du besoin de postes supplémentaires en lien avec l'augmentation de la population, y compris l'augmentation de cette population spécifique, des enfants à besoins spécifiques qui ont besoin de foyers et de professionnels qui peuvent les accompagner. Rappelons-nous, il y a quelques mois, à la rentrée scolaire 2023-2024, qu'il manquait des places pour ces enfants à besoins spécifiques. C'est la conseillère d'Etat PLR chargée du DIP qui a besoin de trouver des solutions et qui propose ces postes supplémentaires au PB2024, en déclarant qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement du DIP et de l'OMP. Par conséquent, la droite élargie ne peut pas se cacher derrière une coupe qui ne représenterait rien ; au contraire, il s'agit d'un montant extrêmement important.

Le PLR a toujours précisé ne pas être contre les postes de terrain, ne pas vouloir supprimer les postes de professionnels qui sont auprès des élèves. Or, très clairement, cet amendement vise des coupes dans des postes qui sont directement en charge des élèves et auprès des enfants à besoins spécifiques.

Pour les Vertes et les Verts, il s'agit d'une attaque frontale contre la formation de manière générale. Que ce soient les programmes F01, F02 ou F03, ce sont des attaques contre des postes de terrain. Ce sont **des attaques contre des enseignants, des psychomotriciens, des logopédistes ou des psychologues à l'OMP, mais aussi au DIP** en général. Cette proposition est choquante, car même si le PLR et la droite élargie retournent leur veste et qu'ils considèrent que c'est au Conseil d'Etat de transformer ces postes en montants, ce n'est pas ce qui était écrit dans les amendements contenant la liste avec la

non-création de postes de terrain. Ces postes sont nécessaires pour faire face à **l'augmentation démographique, à la hausse du nombre d'enfants avec des besoins spécifiques qui est sans doute encore plus exponentielle que l'augmentation démographique, ou encore à l'augmentation des violences**. C'est révoltant de proposer de supprimer des postes de terrain, non seulement à l'OMP, mais aussi au DIP. Dans la liste des postes qu'ils ont reçue, il y a des PAT (postes administratifs et techniques) qui sont essentiellement des infirmiers, des psychologues, des éducateurs, dont la présence est également nécessaire dans les établissements scolaires.

16. F04 : Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité – nature 30 – charges de personnel – F 349 961.- :

➔ Rétablir la coupe budgétaire votée en second débat par l'alliance PLR-Le Centre-UDC-MCG-LJS visant notamment le renforcement de la protection des mineurs.

Commentaires sur la G01 :

Concernant la **politique G**, la droite élargie continue de se venger sur les associations en supprimant la subvention du RPSL. L'amendement de la droite sur la suppression de la subvention RPSL (**Programme G01, nature 36 charges de transfert : -50 000 F) est accepté par 10 oui** (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC) contre 4 non (2 S, 2 Ve).

Politique publique H : Sécurité et population :

17. H01 : Sécurité publique – nature 30 – charges de personnel – F 545 497.- :

➔ Amendement sur les charges de personnel pour la création d'une équipe de 12 ETP policiers dédiée au **Plan crack.**

18. H01 : Sécurité publique : nature 31 – charges de biens et services et autres charges d'exploitation – F 96 000.- :

➔ Frais d'équipement de l'équipe dédiée au Plan Crack.

Commentaires : Programme H01 – Sécurité publique : Plan Crack

L'amendement du Conseil d'Etat en faveur de la création d'une équipe de 12 ETP policiers dédiée au plan de stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre le crack pour un montant de 545 497 F (**Programme H01, nature 30 charges**

de personnel : 545 497 F) est refusé par 7 voix contre (1 LJS, 4 PLR, 2 UDC) **contre 6 voix pour** (3 S, 2 Ve, 1 MCG) et 2 abstentions (1 MCG, 1 LC).

L'amendement du Conseil d'Etat en faveur de frais d'équipement de l'équipe dédiée au plan de stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre le crack pour un montant de 96 000 F est également refusé.

Les Vert.e.s avaient le vain espoir d'une prise de conscience de la part de la droite élargie pour voter ces postes qui sont nécessaires pour mettre en place un véritable plan cadre, ce qui a été expliqué au sein de cette commission. Il faut agir rapidement et ne pas attendre que le problème s'étende et qu'il soit trop tard. C'est aujourd'hui qu'il faut des personnes sur le terrain. Ils ont déjà parlé de prévention, avec une politique des quatre piliers votés par le Grand Conseil pour lutter contre le crack, voire cinq piliers si on compte l'aspect social qui a été ajouté. Cette problématique est transversale et concerne autant le DIP que la police avec ces 12 ETP ou encore la santé et le social. Il est nécessaire de voter ces postes, du moins au 3e débat. Le programme H01 fait partie de cette politique des quatre piliers avec la police, mais aussi en prenant en compte la prévention et l'accompagnement qui devrait en découler au niveau social.

Politique publique J : Justice :

19. J01 : Pouvoir judiciaire : nature 30 – charges de personnel – F 1 117 676.- :

➔ Réintroduction du montant coupé en 2e débat.

Politique publique M : Mobilité :

20. M01 : Transport et mobilité : nature 30 – charges de personnel – F 240 638.- :

➔ **Création de postes : transition écologique – diamétrale ferroviaire et réseau de trams : 2 ingénieurs.**

21. M02 : Infrastructures routières et de transports publics : nature 30 – charges de personnel – F 120 319.- :

➔ **Création de postes : transition écologique : axes forts vélos : +1 ingénieur.**

➔ **Il s'agit de développer la diamétrale ferroviaire, le réseau ainsi que les axes forts vélos pour aller dans le sens des crédits votés par ce Grand Conseil. Si ces postes ne sont pas votés, il y aura des**

retards sur ces développements et cela sera catastrophique. Il faut agir pour que Genève ait la mobilité plus durable dont le canton a besoin.

Commentaires :

L'amendement des groupes PLR-Le Centre-UDC-MCG-LJS en nature 30 **(Programme M01, nature 30 charges de personnel : -240 638 F) a été accepté par 10 voix pour** (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC) contre 5 contre (3 S, 2 Ve).

Une fois de plus, la droite élargie attaque des postes nécessaires à la transition écologique et plus spécifiquement à la **question de l'extension des infrastructures de transports publics, en l'occurrence la diamétrale ferroviaire et le réseau de trams**, qui a pourtant été adoptée par la commission des travaux et soutenue quasiment unanimement par la commission des transports. Aujourd'hui, il est absolument essentiel de pouvoir avoir des personnes qui assurent le suivi et le portage de ces projets. En coupant dans les postes, il est évident qu'il y aura du retard dans la construction de ces infrastructures essentielles.

Axes forts vélos

C'est pour cette raison que nous avons redéposé des amendements lors du 3e débat afin de réintroduire ces postes nécessaires à la transition écologique. En effet, développer des alternatives au transport individuel motorisé (TIM) permet d'opérer un transfert modal vers des moyens de transports collectifs moins polluants ou des pistes cyclables continues, séparées et sécurisées. Rappelons ici que le plan climat cantonal renforcé vise une diminution des TIM de 40% d'ici 2030. Cet objectif, déjà difficilement atteignable aujourd'hui, s'éloigne davantage s'il n'est pas possible de déployer les investissements prévus pour des infrastructures écologiques et des postes nécessaires à leur avancement.

3e débat et position du Conseil d'Etat

Le gouvernement a présenté les conséquences des amendements acceptés pour les départements, mais aussi pour les projets qui doivent aboutir et les politiques publiques à mener.

Il faut tout d'abord revenir sur deux éléments :

1. En premier lieu, les conséquences des amendements sur le programme de l'OCBA. **La commission a très largement diminué les postes au sein de l'OCBA,** et il paraissait important au Conseil d'Etat d'en faire part, tout

comme sur la diminution en nature 31. Cette baisse correspond à l'augmentation de contrats d'électricité qui sont déjà signés, et sauf à couper le chauffage, il sera difficile de réaliser autrement cette baisse.

2. Que ce soit pour l'OCBA ou l'OCSIN, les coupes faites sur la nature 31 impactent l'ensemble des départements et posent un problème de cohérence par rapport à des votes préalables du Grand Conseil, notamment **le milliard pour la transition énergétique ainsi que les montants votés pour le numérique**. Ces projets ont déjà été votés par le parlement. Lorsque la commission coupe en nature 31 sur ces éléments, elle n'impacte pas que le DT ou le DIN, mais n'importe quel département qui pourra voir l'un de ses projets dont il a cruellement besoin être impacté. Cela peut concerner une extension de prestations, par exemple des locaux pour accueillir des jeunes en difficulté.

Sur la question des postes, le parlement demande depuis des années que l'Etat soit exemplaire sur ses propres bâtiments avant d'ordonner aux privés de faire des travaux. **Or la commission a supprimé 12 postes sur la rénovation énergétique du parc immobilier. Sans ces 12 postes, qui sont largement activés et pour lesquels on supprime les revenus qui vont avec, l'avancement de la transition énergétique du parc immobilier de l'Etat est remis en question. Au niveau de l'environnement et de l'énergie, l'OCEN pourrait perdre trois postes pour contribuer à distribuer des subventions aux privés. Sans ces postes, il y a aura beaucoup plus de difficultés à développer de façon massive l'aide aux privés.**

Concernant la formation, **couper dans le personnel** a des conséquences, notamment sur le **taux d'encadrement et le nombre d'élèves par classe, qui devra augmenter**. Le DIP a des ratios qui font qu'il demande des postes en fonction de l'évolution prévue. Il est très problématique de vouloir couper des postes d'enseignants et d'éducateurs pour l'OMP, ce qui ne permettra pas de poursuivre le volet d'actions entamées. Le département prévoit environ 30 élèves qui ne pourraient pas être accueillis. On ne peut pas jouer sur les taux d'encadrement pour l'enseignement spécialisé. **Ces enfants ont des besoins très particuliers, ce qui nécessite notamment plus d'encadrement. En plus du manque de locaux, il y a un cruel manque de places pour les enfants à besoins spécifiques.** Au vu de ce qui s'est passé à la rentrée dernière, où il a fallu accueillir des enfants dans l'enseignement régulier dans des conditions difficiles, et puisque le département devrait effectivement être propriétaire plutôt que locataire, il faut que l'OCBA ait les moyens de louer des locaux. Sur les coupes en nature 31, il y a quelques cas problématiques, notamment sur les dispositifs externes pour les élèves en difficulté, les **décrocheurs**, qui sont

en augmentation. Si l'on n'augmente pas les moyens, on fera moins pour ces jeunes alors qu'il faut les accompagner et leur trouver des solutions.

Le Conseil d'Etat a construit un budget avec une majorité de droite et de gauche, et a souhaité trouver un consensus, ce qui est la force de son fonctionnement. Il y a des revenus supplémentaires cette année et il ne s'agit pas de tous les dépenser. Il y a une dette très importante dont on souhaiterait consacrer la majeure partie à de l'investissement et pas à des dépenses de fonctionnement. **Le Conseil d'Etat est parvenu à réduire le déficit tel qu'il était, et il est vraisemblable que les comptes seront bons. On ne peut que se réjouir de ces nouvelles, car cela permettra de diminuer la dette**.

Concernant les **12 postes de policiers du plan crack** qui ont été refusés, la commission aurait tort de penser que l'on peut assurer la sécurité dans les quartiers, que nombre de personnes demandent d'augmenter, sans postes supplémentaires. Il n'est pas possible de déplacer les policiers d'un quartier à un autre sans créer un vide quelque part. Il faut être très clair et rappeler que ces postes de policiers s'inscrivent dans la logique des quatre piliers. Malheureusement, il faudra expliquer à la population qu'il n'a pas été possible de mettre plus de personnel en uniforme dans la rue parce que le parlement n'a pas voulu donner les moyens nécessaires.

Conclusion

Le groupe des Vertes et des Verts a déposé six amendements avec le groupe socialiste. Le premier amendement au programme B04 propose de revenir au montant proposé par le Conseil d'Etat dans son projet de budget. Il est important de mentionner que les postes impactés par cette coupe en nature 30 sont essentiels pour la transition écologique. Si on ne crée pas ces postes, il sera impossible de mettre en application la loi sur l'énergie de manière adéquate et dans un délai raisonnable. Si l'on veut véritablement rénover les immeubles de l'Etat, il faut lui donner les moyens de le faire, et nous invitons la commission à accepter cet amendement.

Un amendement au programme C02 concerne la subvention de l'AVIVO. Cette association représente les personnes retraitées et préretraitées et existe depuis maintenant 70 ans. Les besoins et la précarité des aînés augmentent, et cette subvention permet d'assurer le travail de l'office social de l'association. Sa suppression engrangerait des conséquences sur un poste d'assistant social, ce qui serait catastrophique pour une association qui est le prolongement du travail de l'Etat.

Deux amendements ont été déposés aux programmes E02 et E03. Il est intéressant de noter que la commission a supprimé en E02 un poste nécessaire

pour distribuer les subventions aux privés alors qu'il est activable à 100% en investissement. Cette proposition de coupe est difficilement compréhensible alors que ce poste est essentiel pour mettre en œuvre le plan directeur de l'énergie 2020-2030. Pour le programme E03, l'amendement propose de rétablir des postes pour étudier les nappes phréatiques ; il est essentiel d'avoir ces professionnels qui entrent en ligne de compte pour aller plus loin dans l'avancement du projet.

Enfin, les deux derniers amendements ont été déposés sur les programmes M01 et M02. L'amendement sur le programme M01 en nature 30 comporte une erreur et se monte à 240 638 F, et non pas 240 368 F. Cet amendement est essentiel pour la transition écologique, tout comme ceux pour les politiques E et B. Le Conseil d'Etat l'a bien dit : ne pas voter cet amendement va entrainer des retards sur la mise en œuvre des projets de lois associés et donc dans la mise en œuvre de la diamétrale ferroviaire en lien avec PRODES. Par ailleurs, 2 ETP sont supprimés à l'aveugle alors qu'ils sont activables en investissement. Il en va de même pour l'amendement au programme M02 qui, là encore, est totalement en lien avec la transition écologique et concerne les axes forts vélos. Il y a besoin d'un ingénieur pour faire cela correctement, poste qui est complètement activable en investissement.

Les Vertes et les Verts ont évidemment soutenu les amendements co-déposés avec le PS :

– pour la réintégration de différents postes coupés lors du 2e débat ;
– des amendements sur les politiques publiques C et F ;
– deux amendements pour une indexation à 1,4% pour suivre l'augmentation du coût de la vie, tant en nature 30 que 36 ;
– un amendement pour réintroduire les postes et le matériel pour le plan crack ;
– un amendement de 18 millions de F pour verser une subvention à la CPEG afin que cette dernière puisse verser, sous forme de prime unique, une indexation ponctuelle des rentes des pensionnés ;
– deux nouveaux amendements : le premier concerne le programme F01 en nature 30. Il n'aura pas échappé à la commission que dans la communication du DIP, il a été indiqué que le taux d'encadrement était de 15,9 lors de la dernière rentrée. L'amendement propose 70 ETP supplémentaires strictement pour l'enseignement primaire, valorisés sur cinq mois, pour maintenir en 2024 le taux tel quel. Le deuxième amendement porte sur l'enseignement spécialisé et vise à assurer le statu quo en termes d'encadrement. Ce statu quo est insuffisant, on propose

d'augmenter les moyens pour l'OMP et les institutions spécialisées en nature 30 et 36 avec 5% supplémentaires.

A la fin du 3e débat, la commission accepte l'art. 3 tel qu'amendé :

Art. 3 Fonctionnement

[1] Les charges s'élèvent à 10 371,1 millions de francs et les revenus à 10 326,3 millions de francs, hors imputations internes et subventions à redistribuer.

[2] L'excédent de charges s'élève à 44,8 millions de francs.

[3] Le résultat intermédiaire avant amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, s'élève à 56,7 millions de francs.

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)
Abstentions : -

Les Vertes et les Verts refuseront ce budget, car il a été trop amendé et ne contient plus les postes liés essentiellement à la transition écologique. Il y a une situation d'urgence climatique et écologique. Or les coupes proposées dans la politique publique B en lien avec les bâtiments, mais aussi dans la politique publique E sont une attaque frontale contre la politique et la stratégie visant à y répondre. Le groupe des Vertes et des Verts ne peut non plus pas accepter ce budget en raison des coupes dans la politique M, dans le budget nécessaire au développement de la mobilité douce, notamment les axes forts vélos, le développement du réseau de trams et de la diamétrale ferroviaire, qui sont nécessaires pour réaliser la transition écologique dans les temps. Même s'ils saluent les efforts du Conseil d'Etat, trop de postes ont été coupés. La majorité a d'abord dit qu'elle couperait dans la création de nouveaux postes, puis a coupé des montants, l'idée étant de couper à large spectre ; la droite a même coupé des postes qui étaient financés par les investissements, ce qui est un non-sens.

Il y a une croissance démographique, des besoins accrus, une précarité grandissante, un vieillissement de la population, une augmentation des loyers, une augmentation du prix de l'énergie, une crise migratoire, une urgence climatique ; malgré ce contexte, le budget n'aura pas les postes nécessaires pour répondre aux besoins de la population en termes de prestations. De plus, la majorité a coupé dans la subvention de l'AVIVO, qui représente les

personnes âgées ; cette association n'a désormais plus de subvention pour répondre aux besoins de ces personnes en termes de prestations sociales, ce qui est scandaleux. Cette association compte 10 000 membres et est très représentative des problématiques que rencontre la population concernée. La majorité a aussi refusé l'augmentation de la subvention pour l'association Première Ligne, nécessaire pour lutter contre le crack, qui est un fléau à Genève. La lutte contre cette problématique nécessite des moyens supplémentaires, avec une adaptation des prestations par rapport à cette population vulnérable, ainsi que la création de sleep-in et la mise en place d'un accompagnement social. Le parlement avait pourtant voté une motion soutenant la politique des quatre piliers – voire des cinq piliers si on inclut le social – afin de lutter contre le crack. La gauche avait proposé 1,4% d'indexation pour les salaires de la fonction publique, ce qui n'a pas été accepté. La fonction publique n'aura donc une indexation que de 1% alors que l'inflation est bien supérieure. Les Vertes et les Verts refuseront ce budget complètement détérioré par les amendements de la droite élargie et reviendront en plénière avec des amendements afin de l'améliorer et qu'il offre des prestations à la population à la hauteur de ses besoins.

Vote d'ensemble

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13360 tel qu'amendé :

Pour : 8 (1 LJS, 2 MCG,1 LC, 4 PLR)
Contre : 7 (3 S, 2 Ve, 2 UDC)
Abstentions : -

Le PL 13360 est accepté.

Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts vous recommandent de refuser l'entrée en matière sur le projet de budget 2024.

Date de dépôt : 4 décembre 2023

RAPPORT DE LA TROISIÈME MINORITÉ

Rapport de Michael Andersen

Introduction

Le 14 septembre 2023, le Conseil d'Etat nous présentait son projet de budget 2024 qui prévoyait un déficit de F -255,7 millions, déficit qualifié d'admissible par notre exécutif conformément à l'article 68 de la LGAF.

Selon ce projet de budget, l'évolution des revenus et des charges entre le projet de budget 2023 et le budget 2024 avant amendements était de respectivement +6,3% et +3,8%, la croissance des revenus étant principalement liée à l'imposition des personnes morales. Rappelons à titre indicatif qu'en 2022, la population augmentait de 5881 personnes, soit + 1,1% en une année. Cette hausse était particulièrement forte et s'expliquait par l'arrivée de 3900 personnes ayant obtenu un statut de protection provisoire (livret S).

Ce projet de budget prévoyait (avant amendements) une variation de 492,3 ETP pouvant être décomposés comme suit :

ETP liés aux crédits supplémentaires adoptés en 2023	105,7
ETP liés à la régularisation de postes auxiliaires au PJ	31
Autres ETP	355,6

La valorisation de ces 355,6 ETP se montait à F 29 600 305 et le coût induit y relatif sur le projet de budget 2025 à F 18 691 838, les charges de personnel représentant F 2,926 milliards.

Notons que ce projet de budget ne prévoyait pas l'indexation des salaires de la fonction publique et comptait, pour la première fois, une inscription de 114 millions de revenus supplémentaires permettant d'anticiper des correctifs d'estimations. Ces deux approches avaient permis de rendre le déficit admissible.

Le 15 novembre 2023, la commission des finances se voyait présenter les amendements du Conseil d'Etat suivants (liste non exhaustive) :

Variation taux de charges sociales	transversal	30	1 480 984
Indexation 1%	transversal	30	-28 541 256
Indexation 1%	transversal	36	-34 221 834
Plan de continuité (groupe de secours électrogène, réserve fuel, etc.)	B04	31	-1 550 000
Association Première Ligne (plan crack)	C01	36	-750 400
Couvertures créances pour primes impayées	C01	36	1 440 000
Subsides assurés modestes	C01	36	-4 800 000
Contribution fédérales aux subsides en augmentation	C01	46	5 216 265
Indexation prix de pension EMS	C02	36	-2 681 000
Indexation PC fédérales AI	C03	36	-1 750 000
All. Fam. personnes non actives en hausse	C04	36	-1 100 000
Actions DIP plan crack (+2.5 ETP)	F04	30	-301 805
Aide fin. Fédération genevoise prévention alcool et drogues (plan crack)	F04	36	-50 000
Augmentation contribution HES-SO	F05	36	-904 000
12 ETP policiers (plan crack)	H01	30	-545 497
Frais d'équipement (plan crack)	H01	31	-96 000
Emoluments sur l'émission passeports et CI rétrocédés à la Conf. en hausse	H03	36	-1 000 000
Augmentation nombre de passeports et CI délivrés	H03	42	2 000 000
Report entrée en vigueur LEFI	I01	40	83 823 755
Amélioration estimations fiscales (PP et PM)	I01	40	109 366 699
Amélioration estimations fiscales (part IFD)	I01	46	29 400 000
Adaptation montant convention sur le fin. de la formation médicale postgrade	K01	31	9 956 393
Adaptation montant convention sur le fin. de la formation médicale postgrade	K01	43	-10 080 133
0.5 ETP coordinateur plan crack	K03	30	-68 889
Association Première Ligne (plan crack)	K03	36	-2 507 159
Correction erreur de saisie au PB 2024	K03	42	-382 000
Augmentation participation cantonale LACI	L01	36	-253 000
Rejet recours FPTPG	M01	34	1 170 000
Indemnités aux CFF en baisse	M01	36	5 900 000
Rejet recours FPTPG	M01	38	540 000
Diminution restitution bénéfice Fondation des parkings	M01	44	-4 600 000
Diminution convention sur l'entretien des routes cantonales à la Ville de Genève	M02	36	2 350 000

Il était notamment prévu une indexation de 1% des salaires du grand et du petit Etat pour un montant total de F 62 763 090 et des revenus fiscaux supplémentaires de F 138 766 699 (hors impact lié à l'effet suspensif de la LEFI).

Tenant compte de l'ensemble des amendements présentés par le Conseil d'Etat, le déficit devait être ramené à F -99,2 millions.

A la suite des travaux des commissaires, le budget de fonctionnement a été ramené à un déficit de F -44,8 millions compte tenu des amendements du Conseil d'Etat acceptés à une grande majorité ainsi que d'amendements de la majorité des commissaires pour environ F 13 millions en nature 30, F 27 millions en nature 31 et F 17 millions en nature 36.

Attractivité de Genève

Alors même que lors de la présentation du budget 2024, le Conseil d'Etat nous indiquait qu'il fallait se montrer prudent quant au maintien des niveaux de croissance des revenus observés ces trois dernières années, nous voici à

nouveau face à un budget déficitaire qui ne permet pas d'améliorer la situation financière de notre canton.

Selon une récente étude, Genève est à la traîne en matière d'attractivité en comparaison de plusieurs cantons.

Fonction publique

L'analyse réalisée dans le cadre de cette étude montre que la dette genevoise représentait 45,4% du PIB contre 18,2% pour la moyenne des autres cantons suisses (chiffres 2020). Le montant de la dette par habitant est deux fois supérieur à celui de Bâle-Ville et quatre fois plus élevé que celui du canton de Vaud.

Cet endettement s'est érigé autour de déficits chroniques alimentés par des dépenses publiques parmi les plus importantes de Suisse. La fonction publique, gourmande en personnel, excède de 15% celle de Zurich ou du canton de Vaud et perçoit une rémunération parmi les plus attractives en comparaison intercantonale.

En d'autres termes et selon une étude de la CCIG, en matière de charges de fonctionnement, Genève dépense F 6238 de plus par habitant et par année que le canton et les communes de Vaud, soit 39% de plus, et F 8672 de plus par habitant et par année que le canton et les communes de Zurich, soit 64% de plus !

Enfin, selon le rapport BAK, Genève a toujours des charges supplémentaires de 39% plus élevées par rapport à la moyenne des cantons comparables.

Système fiscal vulnérable

Le canton de Genève a mis en place un système fiscal social avec des effets redistributifs très importants (1% de taux maximum sur la fortune et 46% de taux maximum sur les revenus). Celui-ci repose toutefois sur une pyramide fiscale très fragile : 15,2% de la population contribue au paiement de 70% de l'impôt total. A titre de comparaison, cette même proportion s'élève à 26,5% dans le canton de Vaud, à 25,2% dans le canton de Bâle-Ville et à 23% dans celui de Zurich.

Cette donnée est confirmée par le rapport BAK, qui indique : « La combinaison du potentiel de ressources et d'exploitation du potentiel fiscal donne les recettes fiscales par tête. Dans le canton de Genève, celles-ci sont supérieures d'environ 90% à la moyenne des cantons. »

Cela illustre parfaitement le fait que le canton de Genève doit se montrer méfiant s'agissant du niveau des recettes fiscales, lesquelles ne peuvent pas être considérées comme pérennes compte tenu de la fragilité de la pyramide.

Chiffres clés

- Le budget, avec ses 10,3 milliards de charges, correspond à celui de la ville de Paris, qui compte quatre fois plus d'habitants que Genève ;
- Fin 2022, la dette du canton de Genève s'élevait à près de 12 milliards – 23 milliards en tenant compte des engagements de prévoyance, des cautionnements, des obligations et des garanties. A Paris, la dette était de 7,7 milliards à la même époque ;
- Les charges augmentent de 3,5%, soit bien plus rapidement que la population genevoise, laquelle croissait de 1,1% en 2022, année exceptionnelle eu égard à l'arrivée de nombreux permis S ;
- Entre les comptes 2011 et 2022, le nombre d'élèves (primaire, secondaires I et II) a augmenté de +9017, soit une hausse de 13%. Sur la même période, le nombre d'ETP d'enseignants a crû de +985, soit de 18% ;
- Alors que la population augmentait de 11% sur la même période, les effectifs de la fonction publique ont augmenté de 30%, à savoir +4490 fonctionnaires. Il s'agit en moyenne de 450 engagements par année ;
- En comparaison intercantonale, si l'on divise les charges du canton et des communes par le nombre d'habitants, celles-ci sont de 40% supérieures par rapport au canton de Vaud et de 60% supérieures comparé à celui de Zurich ;
- L'annuité, l'indexation de 1% et l'allocation de vie chère prévues dans le cadre du budget 2024 tel qu'amendé excèdent l'indice des prix à la consommation qui était de 1,4% fin octobre 2023.

Conclusion

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, accepter pareil budget déficitaire nous semble complètement inconscient. Genève a les moyens de mener à bien des politiques publiques sans pour autant toujours engager des centaines de personnes.

Par ailleurs, ce budget ne contient aucune réforme structurelle pour ramener les finances du canton à l'équilibre ni de quelconque analyse quant à des réallocations des ressources qui permettraient de répondre aux besoins prioritaires.

A peine un besoin est-il identifié qu'on y répond par des engagements supplémentaires, lesquels constituent des charges pérennes compte tenu du statut du personnel.

L'UDC a toujours été très claire : nous ne voterons pas de budget déficitaire. C'est pourquoi, si nos amendements ne sont pas acceptés et que le déficit persiste, la troisième minorité vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser un tel budget afin d'envoyer un signal fort quant à la gestion des deniers publics de notre canton.

GRAND CONSEIL **PL 13360-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 29 novembre 2023

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBu-2024) (D 3 70)

Seconde partie

1. Rapports des sous-commissions

2. Présentations des entités publiques autonomes

3. Réponses aux questions transversales

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 12.23

Table des matières

1) Rapports de sous-commissions

Politique publique A – AUTORITES ET GOUVERNANCE
Grand Conseil 4

Politique publique A – AUTORITES ET GOUVERNANCE
Présidence 7

Politique publique A – AUTORITES ET GOUVERNANCE
Cour de comptes..... 20

Politique publique B – ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES 23

Politique publique C – COHESION SOCIALE..... 61

Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS 65

Politique publique E –ENVIRONNEMENT ET ENERGIE..... 69

Politique publique F – FORMATION..... 79

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT..... 89

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION..... 101

Politique publique I – IMPOTS ET FINANCES 111

Politique publique J – JUSTICE 124

Politique publique K – SANTÉ..... 137

Politique publique L – ECONOMIE ET EMPLOI 154

Politique publique M – MOBILITE..... 167

2) Présentations des entités publiques autonomes :

a) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) 190
b) Transports publics genevois (TPG). 198
c) Etablissements publics pour l'intégration (EPI) 206
d) Hospice général (HG) 211
e) Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) 218
f) Université de Genève 224

g) Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV) 230
h) Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) 236

3) Réponses aux questions transversales

a) Grand Conseil.....243
b) Conseil d'Etat.....248
c) Pouvoir judiciaire 300
d) Cour des comptes 307

1. Rapport des sous-commissions

Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A :

Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)

2 octobre 2023

Commissaires : Cyril Aellen (PLR)
Marjorie de Chastonay (Ve)

Rapporteure : Marjorie de Chastonay

Personnes auditionnées : M. Laurent Koelliker, Sautier (SGGC) et Mme Irène Renfer, Secrétaire générale adjointe (SGGC).
Procès-verbaliste : Garance Sallin.

Présentation

Fonctionnement

M. Koelliker relève qu'il y a assez peu de changements dans le PB 2024 ; il n'y a pas d'élément lié à un changement de législature. Le montant des jetons de présence est adéquat par rapport au rythme de travail ordinaire du Grand Conseil. La seule modification concerne l'adaptation de la dotation annuelle aux partis ; le Bureau a décidé d'appliquer une indexation de 3%. C'est une obligation prévue par la loi, qui prévoit que ce montant (100'000 F par groupe et 7'000 F par député) est indexé à chaque changement de législature. En prenant l'indice des prix à la consommation, ils sont arrivés à ces 3%. Pour 2023, ils n'ont pas modifié le budget car cela s'appliquait seulement sur 8 mois et les ressources disponibles étaient suffisantes, mais pour 2024, cela représente un montant de 42'000 F. Ils ont procédé par réaffectation à l'intérieur des lignes budgétaires, ce qui fait qu'il n'y a pas d'augmentation du budget. Ils ont pris 30'000 F sur le budget dévolu aux manifestations du Grand Conseil (comme la sortie de la Présidente, la prestation de serment du Conseil d'Etat, sachant qu'il n'y aura pas de prestation de serment l'an prochain). Les autres 12'000 F ont été pris sur la ligne de l'entretien du matériel informatique. L'année passée, ils ne connaissaient pas encore exactement le chiffre lié à l'entretien de la salle du Grand Conseil, comme le contrat de maintenance n'avait pas encore été conclu. Tout cela a permis d'avoir les 42'000 F à budget constant. La seule vraie variation est sur la ligne des charges de personnel du SGGC, avec le montant prévu pour l'annuité (de l'ordre de 28'000 F).

Mandats

M. Koelliker indique que le Grand Conseil a peu de mandats, les rares prestations qu'ils demandent auprès de tiers répondent à un appel d'offres public : pour les imprimés du mémorial et des tirés à part, et pour la traduction en langue des signes. Le reste n'est pas à proprement parler des mandats, mais sont sur cette ligne budgétaire : il y a les repas des commissions, ainsi qu'un consultant informatique qui a longtemps travaillé pour le service informatique de l'Assemblée fédérale et qui les accompagne depuis plusieurs années. Cet informaticien est consulté pour mener les projets informatiques. Le prochain projet vise à pouvoir afficher l'objet en discussion sur l'écran du temps de parole. Une autre prestation concerne la défense des lois, avec les avis de droit, etc.

Mme Renfer explique que le SGGC se met en contact avec les avocats, mais sur mandat des commissions.

Le député PLR demande si les repas sont faits dans le cadre d'un appel d'offre global.

M. Koelliker répond que c'est plutôt du gré à gré. À une époque, il y avait plusieurs prestataires, puis certains ont arrêté la prestation. Il n'y a actuellement plus beaucoup de prestataires sur le marché local qui fournissent cette prestation avec cette flexibilité-là. Il y a eu des discussions avec le Café Papon, qui a le mandat de tenir la buvette. Historiquement, le Café Papon a toujours tenu la buvette du Grand Conseil. Quand les gérants actuels ont repris, ils n'étaient pas forcément intéressés à reprendre cela, car ils voulaient avant tout faire tourner leur restaurant. Pendant longtemps, une autre société de traiteur a eu le mandat de tenir la buvette, via l'OCBA. Quand il a fallu quitter les lieux pour les travaux, il y a eu d'autres mandats très ponctuels avec d'autres prestataires, puis ils sont passés par les services de l'OMM. En revenant, ils ont demandé si le Café Papon était intéressé, et celui-ci, comme il fonctionnait bien, a repris la buvette, mais pas les repas de commission, car il ne fait que des repas chauds. Ce mandat est formalisé avec l'OCBA pour la buvette du Grand Conseil, et les repas de traiteur sont de gré à gré (Entreprise Genecand). Pour les cérémonies, un appel d'offre est fait, par exemple, pour la réception de la prestation de serment du Conseil d'Etat, car ce sont des montants de l'ordre de 15'000 à 20'000 F (fois deux, car il y a deux réceptions). Ils font là appel à plusieurs sociétés, généralement pas celle qui fait les repas le reste de l'année. Pour les réceptions du Grand Conseil aux Pas-Perdus, c'est le Café Papon qui s'en occupe. Il est difficile de trouver une société qui assure la buvette seule. Un appel d'offre a été fait mais aucun candidat ne remplissait les conditions. Il faut que la personne qui tient la buvette ait de temps en temps un événement plus intéressant, car la buvette fait office de carte de visite pour montrer qu'ils sont dans le bâtiment. Le contrat prévoit qu'ils aient une forme d'exclusivité pour les manifestations à l'intérieur du bâtiment.

Investissements

M. Koelliker explique que l'essentiel des dépenses de la tranche prévue seront aux comptes 2023, avec le renouvellement du matériel informatique des députés. Une nouveauté est qu'auparavant l'enveloppe pour les accessoires complémentaires devait être dépensée jusqu'à la fin 2023, mais le Bureau a pensé que cela pourrait pousser à consommer le montant sans en avoir forcément besoin, ce qui fait que la période de validité est désormais étendue sur les trois premières années. Une petite fenêtre sur ACCORD est prévue à cet effet.

La députée Ve comprend que cela dilue l'investissement sur plusieurs années.

M. Koelliker le confirme. L'essentiel sera toutefois grosso modo cette année, puis il y aura des montants résiduels qui entrent dans la tranche des années suivantes.

Point de situation sur les dépenses de la transformation de la salle du Grand Conseil

M. Koelliker indique que le PL de bouclement devrait normalement arriver l'année prochaine (2 ans suivant la mise en service). Tous les signaux laissent penser que le budget sera respecté. De dernières factures peuvent encore arriver cette année, mais ce ne sont a priori pas des montants significatifs. Le projet est désigné comme « Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville », mais ce n'était pas dans le cadre d'un projet de rénovation : c'était un projet ad hoc de 19.3 MF, avec un montant de 18.276 MF et 1.013 MF (dévolu pour tous les systèmes audiovisuels et le mobilier). Sur ce dernier montant, le cumul au 31 décembre 2022 est de 734'027 F, et cela ne devrait pas beaucoup monter. Il est donc possible qu'il y ait un bouclement avec environ 1 MF en moins de dépensé que le crédit initial, mais c'est l'OCBA qui a vraiment la vision dessus, ayant piloté ce projet. Il y a eu un suivi très attentif des choses qui n'étaient pas encore réglées, car en cas de malfaçons à corriger, cela revient à la charge de l'Etat après 2 ans. Ils suivent donc tous les mois le règlement. Pour ce qui ne sera pas à régler, ils feront normalement mettre une réserve.

La députée Ve demande si tout est à jour actuellement au niveau de l'accessibilité.

M. Koelliker le confirme. Il y a eu initialement des problèmes avec l'ascenseur, mais c'est désormais réglé. Une inondation a eu lieu cet été, qui a court-circuité tous les systèmes se trouvant dans la cage d'ascenseur, mais au-delà de cela, il n'y a plus de problème. Il y a parfois quelques soucis avec les votes, mais ce sont généralement des problèmes de réseau sur lesquels ils ont peu de prise.

Les députés conviennent que le SGGC n'a pas besoin d'être auditionné en commission des finances.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A :

Présidence

3 octobre 2023

Commissaires : Cyril Aellen (PLR)
Marjorie de Chastonay (Ve)

Rapporteure : Marjorie de Chastonay

Personnes auditionnées : Mme Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat (DF), M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat (DT), Mme Michère Righetti, Chancelière d'Etat (Chancellerie), Mme Malika Bussien, directrice financière (Chancellerie).

Procès-verbaliste : Lucas Duquesnoy

Annexes et documents distribués en séance :

1. Présentation du DF, du DT et de la Chancellerie relative à la politique A *(distribuée en séance)* Chancellerie d'État

Présentation

M. Hodgers souhaite la bienvenue aux députés et leur propose de passer en revue la politique A, programme par programme.

Mme Righetti rappelle que cette audition ne porte pas sur les programmes A01 et A06, qui font l'objet d'auditions spécifiques, mais bien sur les programmes A02, A03, A04 et A05.

Programme A02 : Conseil d'Etat

Mme Righetti rappelle que le programme A02 concerne le Conseil d'État comme entité et qu'il inclut son état-major rapproché. Cela regroupe la Chancellerie, la direction des affaires juridiques, le service administratif du Conseil d'État, le service du protocole ou encore le service de communication d'information. Le programme inclut également le service des affaires européennes, régionales et fédérales. **Mme Fontanet** est chargée de tout le volet concernant les affaires internationales et fédérales, tandis que **M. Hodgers** est en charge des affaires régionales. Enfin, le programme est responsable des archives d'État, pour lesquelles le chantier continue de bien se dérouler.

Il y a pour ce programme une diminution de charges qui est liée essentiellement aux prévisions actuarielles en lien avec les rentes des magistrats. Pour rappel, quatre magistrats sont sortis et quatre nouveaux magistrats sont arrivés, ce qui a changé un peu les perspectives actuarielles puisque les conditions de rémunération et de retraite ne sont pas les mêmes. **Il y a pour ce point une baisse de -0,8 million de F (-5.7%) qui n'appelle pas beaucoup de commentaires.**

Sur les **charges de transfert**, **il y a une augmentation d'environ +200'000 F de cotisations au GLCT du Téléphérique du Salève en lien avec la rénovation du téléphérique du Salève** et le financement de cette rénovation, notamment l'emprunt pour financer le solde de ces rénovations. Le GLCT du Téléphérique du Salève attend 1,7 million d'euros d'un fonds européen, montants qui sont pour l'instant bloqués par un audit de la Commission européenne sur les aides d'état en France. Il a donc été prévu une hausse éventuelle de 200'000 F au budget, ce qui serait le pire du cas. Dans le budget 2023, ce montant se montait à 300'000 F pour le GLCT du Salève. **On pourrait donc passer à environ 500'000 F de contribution en fonction du versement ou non de cette subvention.** Jusqu'à présent, il y a eu peu de fonds genevois qui sont allés au financement de cette rénovation, si ce n'est une fondation privée ainsi que le fond Rothschild, qui est aux mains de l'État et qui est réservé à ce type d'opérations. Il y a autrement eu beaucoup de participation des collectivités françaises. Le canton doit donc payer en tant que membre du GLCT, en augmentant sa cotisation de membre pour couvrir ces frais.

Questions des député.e.s

Q (PLR) : Est-ce que le canton de Genève a été **associé à la politique tarifaire ?**
R (Mme Righetti) : Genève fait partie du GLCT, et cette question a été débattue, compte tenu de l'investissement dans les rénovations et de ce qui est proposé maintenant comme activité. Genève a donc été associé aux réflexions.

Mme Righetti poursuit sur la **question des ETP** et signale un **transfert neutre de 1,5 ETP dont 0.5 ETP a été transféré au DIN dans le cadre de la cellule de retour au travail.**

Q (PLR) : Il revient **sur la ligne 31** et note que s'il n'y a **pas de variation budgétaire**, il y en a une vis-à-vis des comptes. Cela fait-il partie des lignes budgétaires qui fluctuent beaucoup d'années en années et pour lesquelles on essaye d'avoir un budget moyen ?
R (Mme Bussien) : La ligne concerne tout ce qui est en lien avec les **réceptions protocolaires**. Il y en a eu beaucoup moins avec le Covid, ce qui explique notamment l'écart entre 2022 et 2024. Les **frais de réception** se retrouvent en ligne 3130, soit les prestations et services de tiers.

Q (PLR) : Il s'interroge sur cet **écart de 1,5 million de F entre les comptes et le budget**.
R (Mme Bussien) : Ce montant est vraiment utilisé en fonction des besoins de l'année en termes de manifestation. **R (Mme Righetti) :** Les deux plus grosses dépenses du programme concernent d'une part les prestations de service pour les réceptions protocolaires et d'autre part les cotisations aux conférences, qui sont, elles, invariables.

Programme A03 : Droits politiques

Mme Righetti : On constate une **diminution assez nette des charges entre les deux exercices.** 2023 a été une année exceptionnelle avec trois votations auxquelles se sont rajoutées les élections cantonales et les élections fédérales. Pour 2024, il n'y aura que des votations et l'élection de la Cour des comptes, ce qui est beaucoup moins lourd qu'en 2023 et engendre une **diminution de charges significatives**.

Q (Ve) : Elle revient sur la problématique de **l'envoi du matériel de vote aux personnes sous curatelle** dans les délais impartis. Des **charges supplémentaires** sont-elles nécessaires pour régler ce problème ? **R (Mme Righetti) :** Il est question de **mettre à jour le registre tenu par l'OCPM**, or, la Chancellerie se base sur ce registre des électeurs pour envoyer le matériel de vote. L'OCPM s'est mis à travailler **avec le TPAE pour changer les données concernant les personnes sous curatelle.** Le service des votations a informé la chancelière que le **changement était en cours** et on espère maintenant qu'il sera réglé dès le premier tour des élections fédérales, mais il est plus probable que cela soit le cas pour le deuxième tour. Il faut maintenant que le travail se fasse entre le TPAE et l'OCPM, puisqu'il n'est pas possible de travailler avec d'autres adresses que celles de l'OCPM. **L'office n'a par ailleurs pas demandé à sa connaissance de moyens supplémentaires pour le faire. Le dossier est suivi par les services de la Chancellerie, qui ont constaté le problème avec insatisfaction lors des dernières élections. Q (Ve) :** Elle avait déjà posé une question urgente à ce sujet, et même si elle avait obtenu une réponse claire, aucun délai n'avait pu être donné. **R (Mme Righetti) :** Elle ne peut pas garantir une modification d'ici au premier tour, mais que le problème devrait être réglé pour le deuxième tour.

Q (PLR) : Il pose la même question que pour le programme A02 **sur la baisse de charges de -1,6 million de F, en rappelant que l'on passe du simple au double** entre les comptes 2022 et le projet de budget 2024. **R (Mme Bussien) :** Cela est vraiment **dû aux opérations électorales**. Il y a eu quatre votations en 2022 alors que le nombre d'opérations était beaucoup plus important en 2023. En 2024, il n'y aura que l'élection de la Cour des comptes et les votations**. On adapte le budget en fonction de la charge des opérations.**

Q (PLR) : Il s'étonne que l'élection de la **Cour des comptes** coûte 2 millions de F. **R (Mme Bussien) :** Il y a même peut-être eu seulement trois votations en 2022, avec une quatrième votation annulée ou qui ne concernait pas Genève. Tout dépend de la taille des opérations. Il n'y a eu que trois votations en 2022 (au lieu des 4 habituelles). Par ailleurs, chaque tour de l'élection de la Cour des comptes coûte 1 million de F, sachant qu'il y a déjà 500'000 F de frais d'affranchissement auxquels s'ajoutent notamment le matériel électoral et l'affichage.

Programme A04 : Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Mme Fontanet poursuit sur le programme A04, qui comprend le Bureau de promotion de l'égalité et de promotion des violences, la Direction des affaires internationales, l'Office cantonal de la statistique et l'Aéroport international de Genève**.**

En matière de charges de personnel, ce programme présente un peu moins de 100'000 F, ce qui est en lien avec les effets des mécanismes salariaux sur ces différents

offices. Sur les **charges de transfert**, il y a une augmentation de +2.6 millions de F. La variation s'explique par une **hausse des subventions du BPEV de 1 million de F. 0,5 million de F qui vont au *foyer Arabelle*, qui est le seul foyer qui n'est pas encore subventionné à raison de 50% de ses frais de fonctionnement.** Un récent rapport sur les lieux d'hébergement recommandait que pour que ces foyers puissent continuer à travailler et pour que leurs prestations soient pérennes, il était important de pouvoir les subventionner à hauteur de 50% de leurs frais de fonctionnement. C'est ce que le DF a fait pour le foyer Arabelle en augmentation la subvention de 0,5 million de F. Cela a permis de lui donner de nouvelles prestations, en particulier le service d'accompagnement externe, qui permet d'accompagner psychologiquement, mais aussi juridiquement et administrativement les femmes et les enfants accueillis. Le dispositif est proposé à des personnes qui restent chez elles ou sont à l'hôtel, mais qui ont besoin de ce suivi social. Ce besoin a été souligné par la période Covid, et après deux ans d'essai, le dispositif fonctionne maintenant très bien. **Une autre augmentation est celle de 0.6 million de F pour le *foyer Au cœur des Grottes*. Il s'agissait du seul lieu qui n'était pas subventionné par le canton**, recevant jusqu'ici une petite subvention de la part de la Ville de Genève. Le foyer a décidé d'étendre ses prestations et a reçu une maison de la part d'une fondation. Le foyer était jusqu'ici dans des bâtiments qui devraient être détruits dans le cadre de PLQ. Le Conseil d'État a décidé de reprendre une partie du subventionnement. Une partie est prise en charge par le DIN, pour les victimes de la traite d'êtres humains, et une autre est prise en charge par le BPEV pour les victimes de violences domestiques.

Il y a également une augmentation de 1,3 million de F pour assurer le maintien à Genève des conférences internationales. Un certain nombre d'entre elles ont rencontré des problèmes pour se tenir suite à des chantiers, ce qui a limité la disponibilité des salles. Face à une concurrence majeure d'autres villes qui pourraient profiter de cette situation pour se rendre plus disponibles et plus avantageuses pour accueillir ces conférences, **le canton a décidé de pérenniser ce soutien.** Il y a aussi **0.2 million de F pour le démarrage du portail des Nations.** Il s'agit d'un centre des visiteurs destiné à accueillir le grand public avec des expériences interactives. Le projet est largement financé par des privés et le canton viendrait juste apporter un **petit soutien**. Il y a d'autre part un **soutien supplémentaire de 100'000 F pour le CAGI.** Cela concerne la restructuration du bureau de l'amiable compositeur dans lequel il y a trois amiables compositeurs. Au vu de la nature des problèmes apportés, il a été décidé qu'il fallait un **juriste**. Plutôt que d'engager ce juriste à la DAI, ce poste sera au CAGI, financé en partie par la DAI pour les questions en lien avec le bureau de l'amiable compositeur, en partie par le CAGI, qui a aussi la place pour l'accueillir. Il y a enfin un **transfert neutre en faveur de MSF** avec une hausse de contribution de 0,2 million de F qui vient diminuer la ligne en faveur des pays en voie de développement pour soutenir le travail extraordinaire de MSF.

Aéroport

Pour les **revenus financiers, l'écart principal de 0,4 million de F est lié à la part de bénéfice de l'AIG qui reviendrait à l'État pour 2024, en hausse de 0.8%.**

Q (Ve) : Elle avait justement cherché les informations sur l'AIG et ne les avait pas retrouvées dans cette politique. **R (Mme Fontanet) :** Si l'AIG était déjà dans cette politique durant la première moitié de la précédente législature, il était au département de M. Dal

Busco. Il continue d'être en politique A, mais sous la responsabilité du DF, par souci de clarté. **L'aéroport avait été placé sous la mobilité parce que repris par M. Dal Busco, mais il était déjà auparavant dans la politique A lorsqu'il était sous la responsabilité de M. Maudet.** Les institutions qui dépendent du DF ont désormais été regroupées ensemble dans le programme A04 par souci de clarté. **Pour rappel, il n'y a pas de coûts pour l'aéroport, mais uniquement des revenus, dans le cadre de la part au bénéfice.**

Q (Ve) : Elle comprend qu'il y a donc une **rétrocession au canton** et demande où elle se retrouve. **R (Mme Fontanet) :** Il faut **différencier la rétrocession des taxes qui reviennent aux communes et au canton, tandis que la part du bénéfice ne revient qu'au canton.** Le montant de 400'000 F représente l'augmentation de la rétrocession. Il y a aussi, sauf erreur, des taxes reversées aux communes. **R (M. Hodgers) :** Il précise que la rétrocession des taxes concerne en fait les SIG. Les taxes aéroportuaires sont très réglementées par Berne et les compagnies pourraient faire recours. Pour les SIG, l'État est propriétaire à 55%, contre 45% détenu par les communes.

Q (Ve) : La commission des finances avait découvert qu'en 2022, le Conseil d'État avait pris la décision de suspendre cette rétrocession du bénéfice. **R (Mme Fontanet) :** Cela concernait **uniquement la part du bénéfice**. Le Conseil d'État avait effectivement décidé de réduire cette part en 2022, mais l'aéroport faisant de nouveau un bénéfice, **la rétrocession pleine a maintenant été réintroduite, à savoir 50% du bénéfice. R (Mme Righetti) :** Cela concernait surtout l'année de sortie du Covid.

Programme A05 : Transparence de l'information, médiation et surveillance

Mme Righetti indique qu'il n'y a **pas d'éléments financiers particuliers sur ce programme** qui comprend les préposés à la protection des données et à la transparence, le bureau de médiation administrative, le groupe de confiance, le service d'audit interne et le service des affaires communales.

Q (Ve) : Elle a bien compris que le projet de budget était dissocié du programme de législature, mais aimerait des **éléments sur le financement des soins** qui a été beaucoup abordé récemment. **R (Mme Righetti) :** Dans le cadre de la révision LAMal, il y a effectivement eu **un ordre de mission via le SAEF**. **La réforme en cours au niveau fédéral pourrait avoir un impact massif sur le canton, notamment s'il fallait passer à un co-financement de l'hospitalier et de l'ambulatoire.** Sous l'égide du DSM, il y a eu un ordre de mission pour travailler avec la députation à Berne concernant les options à prendre en sensibilisant sur l'impact sur le canton, notamment sur les **coûts financiers** qui pourraient être de l'ordre de **90 millions de F.** L'idée était d'avoir des échanges avec la députation pour voir quels amendements feraient sens en termes de coûts, mais aussi qui ne créeraient pas un report de charges excessives sur les cantons, surtout pour Genève qui fournit déjà des efforts sur les primes. **R (Mme Fontanet) :** Elle rappelle que dans le cadre du SAEF, des lobbyistes suivent toutes les sessions aux chambres fédérales et interviennent pour sensibiliser la députation genevoise aux enjeux importants pour le canton. Il ne s'agit pas d'une dépense de la chancellerie, mais bien de la mission octroyée aux attachés aux affaires fédérales face à une crainte que des projets ou des lois soient votés au niveau fédéral et impactent le canton. Par ailleurs, cette sensibilisation ne concerne pas que les élus genevois, mais l'ensemble des membres des chambres fédérales. Le Conseil d'État a confié une quarantaine de missions aux

attachés, qui ont de très bons contacts avec les élus fédéraux. **R (Mme Righetti) :** L'impact de cette politique se traduirait dans la **politique K** sous forme de charges contraintes.

Investissements

Q (PLR) : Il demande s'il y a des informations sur les investissements. **R (Mme Righetti) :** Le gros chantier est celui de **l'hôtel des archives**, pour lequel tout se passe bien, avec un déménagement qui aura lieu dans les temps fin 2024.

ANNEXE

Projet de budget 2024
Fonctionnement

Politique Publique A
Autorités et Gouvernance

Audition du 3 octobre 2023

La politique publique A est composée des programmes suivants :

A01 Grand Conseil (audition spécifique)

A02 Conseil d'Etat

A03 Exercice des droits politiques

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

A05 Transparence de l'information, médiation & surveillance

A06 Cour des comptes (audition spécifique)

A02 Conseil d'Etat

Le programme du Conseil d'Etat regroupe les entités suivantes :

1. Conseil d'Etat
2. Direction des affaires juridiques
3. Service administratif du Conseil d'Etat
4. Service du protocole
5. Service de communication et d'information
6. Service des affaires européennes, régionales et fédérales
7. Archives d'Etat

A02 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**18'854'731**	**-596'299**	**-3.1%**	**19'451'030**	**18'722'992**
30 Charges de personnel	14'045'582	-643'317	-5.7%	14'888'899	15'492'806
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl	2'707'377	0	0.0%	2'707'377	1'719'019
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'017	-2'443	-28.9%	8'460	8'530
34 Charges financières	612'909	17'361	2.9%	595'548	602'261
36 Charges de transfert	1'406'846	232'100	19.8%	1'174'746	866'663
39 Facturations internes	76'000	0	0.0%	76'000	33'706
REVENUS	**615'016**	**-71'985**	**-10.5%**	**687'001**	**1'006'509**
42 Taxes et redevances	589'996	-71'985	-10.9%	661'981	455'569
43 Revenus divers	25'000	0	0.0%	25'000	549'234
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
49 Facturations internes	-	-	-	-	1'706
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-18'239'715**	**524'314**	**-2.8%**	**-18'764'029**	**-17'716'483**
Coût d'état-major	*-2'040'567*	*-145'054*	*7.7%*	*-1'895'513*	*-1'816'468*
Coût des prestations de moyens	*-6'056'470*	*451'357*	*-6.9%*	*-6'507'827*	*-6'448'320*
COÛT COMPLET	***-26'336'752***	***830'617***	***-3.1%***	***-27'167'369***	***-25'981'671***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***69.60***	***-1.50***	***-2.11%***	***71.10***	***68.00***
ETP fixes	*69.60*	*-1.50*	*-2.11%*	*71.10*	*67.00*
ETP auxiliaires	-	-	-	-	*1.00*

A02 Conseil d'Etat

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nature 30) : - 0.8 million (-5.7%)

  La diminution s'explique principalement par :

  - Provision pour la caisse des pensions des magistrats qui est ajustée chaque année en fonction des dernières hypothèses actuarielles (-1.1 mio)
  - Augmentation de la rémunération et des cotisation des magistrats entrants avec la nouvelle loi (+0.3 mio)

- Charges de personnel (nature 36) : + 0.2 million (+19.8%)
  - Contribution des membres au GLCT du Téléphérique du Salève générée par un emprunt supplémentaire afin de boucler le projet de rénovation
- ETP : - 1.5 ETP liés à des transferts neutres ETP)

A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : CHA

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**9'373'879**	**-2'782'498**	**-22.9%**	**12'156'377**	**5'174'510**
30 Charges de personnel	3'833'879	-1'092'498	-22.2%	4'926'377	2'752'656
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'415'000	-1'620'000	-23.0%	7'035'000	2'410'039
36 Charges de transferts	125'000	-70'000	-35.9%	195'000	10'000
39 Facturations internes	-	-	-	-	1'815
REVENUS	**23'595**	**-75'912**	**-76.3%**	**99'507**	**213'055**
42 Taxes et redevances	3'595	-912	-20.2%	4'507	26'327
43 Revenus divers	20'000	-75'000	-78.9%	95'000	186'728
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-9'350'284**	**2'706'586**	**-22.4%**	**-12'056'870**	**-4'961'455**
Coût d'état-major	*-556'993*	*70'187*	*-11.2%*	*-627'180*	*-322'738*
Coût des prestations de moyens	*-6'073'863*	*-392'348*	*6.9%*	*-5'681'515*	*-4'616'319*
COUT COMPLET	***-15'981'140***	***2'384'425***	***-13.0%***	***-18'365'565***	***-9'900'511***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***15.70***	***0.00***	***0.00%***	***15.70***	***14.70***
ETP fixes	*15.70*	*0.00*	*0.00%*	*15.70*	*14.70*

A03 Exercice des droits politiques

En 2024 : 4 votations fédérales et cantonales
2 élections majoritaires (Cour des comptes 1er et 2ème tour)

-> **Diminution des charges (- 2.8 millions)**

- Charges de personnel (nature 30) : - 1.1 million
- Charges de biens et service (nature 31) : - 1.6 million
- Charges de transfert (nature 36) : - 0.1 million

Pour rappel, l'année 2023 comptait :
3 votations fédérales et cantonales
Elections GC-CE 1er et 2ème tour
Elections CN-CdE 1er et 2ème tour

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Le programme A04 regroupe les entités suivantes :

1. Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences / BPEV (DF)
2. Direction des affaires internationales / DAI (DF)
3. Office cantonal de la statistique / OCSTAT (DF)
4. Aéroport de Genève (DF)

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**34'972'719**	**2'712'578**	**8.4%**	**32'260'141**	**35'777'578**
30 Charges de personnel	7'573'267	73'605	1.0%	7'499'662	7'126'685
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'010'803	0	0.0%	1'010'803	712'944
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'269	26	2.1%	1'243	1'243
36 Charges de transfert	26'387'380	2'638'947	11.1%	23'748'433	27'936'397
39 Facturations internes	-	-	-	-	309
REVENUS	**-47'981'070**	**380'629**	**-0.8%**	**-47'600'441**	**-15'629'843**
42 Taxes et redevances	-30'070	229	-0.8%	-29'841	-18'927
43 Revenus divers	-213'500	-19'600	8.4%	-233'100	-152'094
44 Revenus financiers	-47'650'000	-400'000	0.8%	-47'250'000	-15'447'718
46 Revenus de transferts	-87'500	0	0.0%	-87'500	-61'104
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-13'008'351**	**-2'331'949**	**-15.2%**	**-15'340'300**	**-20'087'735**
Coût d'état-major	*-173'879*	*-1'316*	*0.8%*	*-172'563*	*-160'986*
Coût des prestations de moyens	*-3'412'523*	*1'069'785*	*-23.9%*	*-4'482'308*	*-4'024'305*
COUT COMPLET	***9'421'949***	***-1'263'481***	***-11.8%***	***10'685'430***	***-24'283'026***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***45.75***	***0.00***	***0.00%***	***45.75***	***42.25***
ETP fixes	*44.15*	*0.00*	*0.00%*	*44.15*	*42.25*
ETP auxiliaires	*1.10*	*0.00*	*0.00%*	*1.10*	*-*
ETP agents spécialisés	*0.50*	*0.00*	*0.00%*	*0.50*	*0.50*

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Explications des écarts principaux :

- Charges de transfert (nature 36) : + 2.6 millions (+11.1%)

  La variation s'explique par :

  - Augmentation + 0.5 million à Foyer Arabelle / BPEV
  - Nouvelle dotation + 0.6 million au Foyer Au Cœur des Grottes / BPEV

  - Crédit de 1.3 million p/assurer le maintien à Genève des conférences internationales / DAI
  - Augmentation + 0.2 million pour le Portail des Nations / DAI
  - Dotation supplémentaire + 0.1 million pour le Centre d'accueil de la Genève internationale_CAGI / DAI
  - Transfert neutre en faveur de Médecins sans Frontières

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Explications des écarts principaux :

- Revenus financiers (nature 44) : + 0.4 million (+ 0.8%)

L'augmentation s'explique par :

- Part du bénéfice de l'Aéroport international de Genève revenant à l'Etat en augmentation de 0.4 million

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance

Ce programme comprend les entités suivantes :

- Les préposés à la protection des données et transparence (CHA)
- Le bureau de médiation administrative (CHA)
- Le groupe de confiance (CHA)
- Le service d'audit interne (DF)
- Le service des affaires communales (DIN)

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance

Département responsable : CHA *(avec DF et DIN)*

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**8'050'267**	**49'375**	**0.6%**	**8'000'892**	**6'913'854**
30 Charges de personnel	7'839'715	57'984	0.7%	7'781'731	6'752'530
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	207'020	-9'314	-4.3%	216'334	158'497
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'532	705	24.9%	2'827	2'827
REVENUS	**586'734**	**195**	**0.0%**	**586'539**	**689'496**
42 Taxes et redevances	586'734	195	0.0%	586'539	689'426
43 Revenus divers	-	-	-	-	70
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-7'463'533**	**-49'180**	**0.7%**	**-7'414'353**	**-6'224'358**
Coût d'état-major	*-491'872*	*-3'540*	*0.7%*	*-488'332*	*-390'359*
Coût des prestations de moyens	*-2'309'039*	*-755'803*	*48.7%*	*-1'553'236*	*-1'629'476*
COÛT COMPLET	***-10'264'444***	***-808'523***	***8.6%***	***-9'455'921***	***-8'244'193***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***41.45***	***0.00***	***0.00%***	***41.45***	***35.95***
ETP fixes	*38.95*	*0.00*	*0.00%*	*38.95*	*33.45*
ETP agents spécialisés	*2.50*	*0.00*	*0.00%*	*2.50*	*2.50*

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE A : Autorités et gouvernance

Cour des Comptes (CdC)

19 octobre 2023

Commissaires : Cyril Aellen (PLR)
Marjorie de Chastonay (Ve)

Rapporteure : Marjorie de Chastonay

Personnes auditionnées : Mme Sophie Forster Carbonnier, Présidente (CdC), Mme Christelle Goumaz, Responsable administrative et financière (CdC).
Procès-verbaliste : Léa Di Benedetto.

Principaux changements en lien avec le budget 2024

Fonctionnement

Mme Forster Carbonnier souligne que le budget se traduit par une grande stabilité. La seule variation importante est celle de la charge de provision constituée en 2022 puisque deux magistrats sont arrivés au nombre d'années nécessaires pour bénéficier d'une rente. Aucun autre magistrat ne va atteindre en 2024 le nombre d'années de fonction requises, donc la charge de provision a disparu. Le budget de la Cour revient à la situation d'il y a 2 ans. La Cour est satisfaite du budget octroyé, et ne demande pas d'augmentation pour les charges de personnel ou de dépenses générales. Il y a une augmentation des équivalents temps-pleins.

La députée Ve remarque un mouvement au niveau des temps partiels, mais cela ne change pas grand-chose sur l'impact budgétaire.

Mme Forster Carbonnier acquiesce. Pendant longtemps, le personnel de la Cour a été stable sans aucun départ, à peu de choses près. Cela fait maintenant 16 ans que la Cour des comptes existe et les gens commencent à vouloir changer d'orientation. Elle témoigne du départ de personnes ayant des postes de directeurs et qui n'ont pas été remplacées « un pour un », mais qui sont parfois remplacées par 2 personnes plus « juniors » avec un salaire inférieur. L'effectif en équivalents temps-pleins a donc augmenté de +0.75. La Cour des comptes n'a presque plus de collaborateur à 100% (il n'en reste que 4), car la plupart des collaborateurs travaillent à un taux entre 80 et 95%. Ainsi, si la Cour engage plus de personnes, elles travaillent à des taux d'activités plus bas et la charge salariale reste constante.

En termes de mouvements, un des deux directeurs de l'unité audit à la Cour a pris sa retraite. La Cour des comptes a par ailleurs décidé de changer de système en interne, en ne remplaçant pas ce poste de directeur et en employant désormais plus qu'un directeur au sein de l'unité d'audit, tout en nommant des responsables de missions. Le directeur restant aura une charge de RH, de planification et de s'assurer de la qualité des procédures de la Cour. La Cour des comptes a promu 7 responsables de mission avec des personnes sous leurs responsabilités. Ainsi, la structure de la Cour des comptes est moins pyramidale qu'avant.

Le député PLR demande comment sont pratiqués les temps partiels à taux élevé, s'il s'agit de jours ou demi-jours de congés, ou par annualisation du temps de travail.

Mme Goumaz explique qu'il s'agit d'une annualisation du temps de travail pour déterminer le nombre de jours de congés auxquels ils ont droit et qui sont convertis en vacances supplémentaires pour les personnes entre 90 et 95% de taux d'activité. À 80-85%, les personnes travaillent généralement à temps partiel avec un jour fixe de congé par semaine.

Mme Forster Carbonnier précise que ce sont beaucoup de jeunes parents qui travaillent à 80-85% avec un jour libre par semaine ou qui bénéficient de jours de congé supplémentaires.

La députée Ve souligne qu'ils avaient constaté un taux d'absentéisme peut-être en lien avec des enfants en bas âge.

Mme Forster Carbonnier assure que cela correspondait aux tranches d'âge des parents avec enfants.

Investissements

Le député PLR s'enquiert quant aux investissements.

Mme Forster Carbonnier explique que ce sont principalement les renouvellements d'ordinateurs et de matériel informatique.

Divers

Le député PLR avait annoncé que leur audition devant la commission n'était pas nécessaire. Il demande à Mme Forster Carbonnier si elle est de son avis.

Mme Forster Carbonnier acquiesce, mais ils restent à disposition.

Le député PLR a compris qu'ils seraient disponibles dans le futur pour les mandats qui pourraient être confiés.

Mme Forster Carbonnier précise qu'une fois les travaux terminés sur le budget, la Cour souhaitait venir présenter aux commissaires les recommandations du CDF concernant l'unité Révision, notamment celle en lien avec l'augmentation des seuils de matérialité. La mise en œuvre de ces recommandations pourra être présentée à la Commission des finances à la fin de la saison de révision des comptes.

Le député PLR souligne les polémiques de ces derniers mois sur la problématique des mandats confiés par l'Etat à des tiers. Dans le cadre du travail de révision, il demande s'ils peuvent être plus axés sur cette problématique. Si ce n'est pas le cas, il demande si cela peut faire l'objet d'une mission à part.

Mme Forster Carbonnier pense qu'il s'agirait d'une mission à part, car ils sont en dessous des seuils de matérialité, c'est un travail de longue haleine. La Cour avait sollicité la commission des finances pour obtenir la liste des mandants, mais elle ne l'a pas encore été analysée.

Le député PLR pense qu'il y a aussi l'adéquation avec la politique publique menée.

Mme Forster Carbonnier demande que la commission interpelle la Cour plus précisément sur la question.

La députée Ve demande dans quelle mesure cela s'inscrit dans le budget.

Mme Forster Carbonnier admet que ce n'est pas dans le budget et que la Cour ne communique pas sur les travaux qu'elle n'a pas commencés. La Cour se tient à disposition de la commission des finances et elle va poursuivre les analyses sur la liste des mandats.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

PROJET DE BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE B01-B02-B03:

Département des Finances (DF)

9 octobre 2023

Commissaires : CARASSO Grégoire – ANDERSEN Michael

Rapporteur : ANDERSEN Michael

Personnes auditionnées :

FONTANET Nathalie	Conseillère d'Etat
APPFEL MAMPAEY Coralie	Directrice générale de l'OPE
BARTOLOMEI-FLÜCKIGER Stefanie	Directrice financière du DF
BEGUET Pierre	Directeur général de la DGFE
FIUMELLI Olivier	Secrétaire général adjoint du DF
GOBET Pierre-Antoine	Secrétaire général du DF

Synthèse

À titre liminaire, il a été rappelé que la politique publique B.01, B.02 et B.03 **concernent les États-majors et les prestations transversales**. Il a été précisé que la politique B01 est gérée par la Chancellerie, mais que pour des raisons de simplifications, c'est le DF qui présente également ce programme aux députés.

Programme B.01 : États-majors départementaux

Le programme B.01 comprend les Etats-Majors (secrétariats généraux) et le contrôle interne de chaque département comme le contrôle interne transversal. Elle ne contient pas de projets prioritaires, ces derniers étant exprimés dans les différents programmes.

Il a été rappelé qu'une présentation a d'ores et déjà été faite à la commission des finances s'agissant des prestations transversales.

Présentation a ensuite été faite des différents écarts significatifs :

- Une augmentation de 0.7 million sur les charges de personnel correspondant à une augmentation de 2,3% et de 3.1 ETP. Cette variation s'explique par les mécanismes salariaux, mais aussi par des transferts neutres entre différents programmes (pour 2 ETP), et par la création de 1.1 ETP, dont 1 ETP au DIN pour la mise en œuvre de la politique numérique du Conseil d'Etat et 0.1 ETP au niveau du secrétariat général du DCS. Les transferts sont amplifiés dans le cadre de la

réorganisation des départements de la nouvelle législature. À la question d'un commissaire concernant le rattachement du poste au DIN à la politique B01, il a été précisé que le délégué au numérique a toujours été rattaché à l'Etat-major. À la question d'un commissaire concernant l'origine des transferts des postes, il a été répondu que l'un d'eux provenant pour une personne qui se situait à la loge de l'Hôtel-de-ville (qui dépendait du centre de documentation et des publications) a été transférée au SG. Le 2ème est plus difficile à décrypter en raison des 7 départements et des nombreux changements. Elle ne peut pas se prononcer sur 1 ETP précisément, mais peut affirmer qu'il s'agit de la somme de plusieurs transferts en plus et en moins (dans la B 02, la B 03 et peut-être la B 04 et 05).

- Une augmentation de 0.4 million des charges de biens et services, dont 0.3 million au DIN, destiné à la mise en œuvre du droit à l'intégrité numérique et de la politique numérique du Conseil d'Etat.

- En termes de subventions, une augmentation de 0.2 million est prévue pour le soutien à des organisations contribuant à l'objectif d'intégrité numérique. À la question d'un commissaire concernant le bénéficiaire de cette subvention, il lui a été répondu de s'adresser directement au DIN.

Concernant les indicateurs, un commissaire s'interroge sur l'indicateur 4.1 afin de savoir si la méthodologie d'évaluation a été modifiée afin de remédier à cette évaluation binaire qui ne reflétait pas le travail effectué dans ce domaine.

Programme B.02 : Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Il est précisé que ce programme concerne la gestion transversale et départementale des ressources humaines. 4 axes stratégiques sont à prendre en considération.

Offrir un cadre propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations. Il a été rappelé qu'une modification de la politique RH avait été opérée, mettant en avant plusieurs principes, à savoir la confiance, la collaboration et l'autonomie. Un des aspects qui reste à améliorer concerne le rôle du manager, et des formations seront organisées à cet égard. Il est mentionné que la Communauté des managers, qui a grandement cru ces dernières années (comprenant 462 managers du petit Etat) développe ses activités dans ce domaine. Réduire le taux d'absence à travers le plan de lutte qui sera renforcé en 2024, avec des engagements qui auront abouti. L'importance de la question liée à la santé du travail est réaffirmée toutefois il est fait mention de la difficulté du recrutement dans le domaine de la médecine du travail. Enfin, l'aboutissement de la modification de la LPAC sera également un point permettant de renforcer cet axe stratégique.

Un commissaire se questionne sur l'absentéisme. Il constate qu'il existait une cellule de retour au travail, il se demande si elle est encore utilisée ou si elle a changé de nom dans le budget 2024.Il lui est précisé qu'elle existe encore et est très active. Par ailleurs, une 2ème personne rejoindra cette cellule le 1er novembre, doublant ainsi l'effectif de cette dernière. Cet organe est essentiel car il vient en aide aux personnes qui ont des problèmes de santé et qui doivent être aidées pour réintégrer le marché du travail.

Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et la diversité. Dans ce domaine, il nous a été indiqué qu'un projet pilote du CV anonyme devra être mené à bien. Il nous a été indiqué que le canton respecte l'égalité hommes-femmes ce qui a été certifié par l'outil Logib.

Permettre à l'Administration de s'adapter aux évolutions de la société. Pour ce faire, le déploiement d'une nouvelle stratégie globale de formation sera mis en avant. Dans un second temps, les futurs besoins de l'Etat devront être recensés afin de former en lien avec les besoins tout en intégrant la dimension numérique. Enfin un accent sur la gestion de carrière sera mis en avant (mobilité interne, bilans de compétences).

Un commissaire souligne l'importance de la mobilité du personnel qui souhaite changer d'activité. Il demande si les transferts neutres mentionnés dans le budget intègrent cette dimension. Il lui est répondu que les transferts de postes ne sont pas forcément en lien avec le programme de mobilité. L'administration se dit bien évidemment favorable à la mobilité afin d'éviter la perte de talents. Elle distingue toutefois ces transferts neutres qui découlent, par exemple, d'un service qui a des postes en réserve et peut communiquer avec un autre service du même département qui a un besoin urgent. Il est précisé qu'il y a plusieurs cas de figures possibles à ces transferts neutres et explique que le DF a tenté de casser les silos afin que le passage soit réalisable entre B03 et B05 par exemple. Enfin, il est précisé qu'il s'agit d'une démarche volontaire avant tout, mais que d'énormes défis persistent. G'EVOLUE devrait définir des filières professionnelles, ainsi que des plans de formation permettant de passer d'une filière à l'autre. L'enjeu sera de conserver le personnel dans un contexte de pénurie.

Attirer et fidéliser les collaborateurs de qualité. Ceci sera fait à travers la poursuite des travaux de la commission paritaire G'Evolue. Cet avancement des travaux permettra de fidéliser les collaborateurs et d'en attirer de nouveaux. Il est indiqué que la commission paritaire a été constituée et travaille depuis le début de l'année (syndicats et représentants de l'Etat). L'OPE a par ailleurs organisé plusieurs séances de formation sur les systèmes d'évaluation de fonction, afin de former les membres de cette commission, et les résultats sont très positifs. Il est ajouté qu'un travail est fait sur l'attractivité de l'Etat de Genève, notamment sur la marque employeur Etat de Genève. L'Etat participera au Forum Geneva le 17 octobre, destiné aux étudiants et où plusieurs départements seront présents avec, à la clé, 16 offres de stage ainsi que 2 offres d'emploi. Cette démarche est nécessaire afin de lutter contre la pénurie de talents.

Un député se questionne, en termes de budget 2024, quelles sont les ambitions les plus réalistes pour G'EVOLUE en évoquant un calendrier 2025. Il lui est précisé qu'il s'agit d'un calendrier 2027 et que pour début 2024, il faudrait que le Conseil d'Etat choisisse la méthode et le mandataire, sur proposition de la commission, avant de commencer les évaluations.

Présentation a ensuite été faite des différents écarts significatifs :

- Une augmentation de 1.3 million sur les charges de personnel correspondant à une augmentation de 2,8% et de 4.8 ETP. Elle contient bien entendu les mécanismes salariaux. Par ailleurs, cette augmentation comprend notamment 2 postes d'auxiliaire qui ont été demandés lors du budget 2023 et qui n'avaient pas été accordés (demande réduite à 1.4 ETP au PB2024). Ces postes sont prévus pour remplacer l'équipe qui aujourd'hui s'occupe de l'évaluation dans le cadre du

projet G'EVOLUE. En effet, cette dernière ne peut pas avoir la charge de participer au projet G'Evolue en soutenant la commission paritaire, et en même temps refaire des évaluations sectorielles. De plus, à la direction des paies et des assurances, un poste de contrôleur de gestion est demandé en raison de la charge de travail liée aux modifications découlant de l'introduction de l'assurance paternité, de l'hospitalisation des nouveau-nés ou encore des différentes prestations liées à la COVID. Il est souligné qu'un montant de 25 millions annuel pourrait être récupéré en disposant du niveau suffisant de collaborateurs et qu'un renforcement de ce service est nécessaire (problème liée à la prescription). Enfin, un collaborateur fixe pour couvrir les obligations légales de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail est demandé. Ce poste s'inscrit dans le cadre du plan « absence » et permettra de faire de la prévention. Cette position bénéficie d'un transfert neutre pour un solde de +1.4 ETP.

Concernant les indicateurs, un commissaire s'interroge sur l'indicateur 6.1 pour qui il lui semble que le taux inclut la maladie et demande pourquoi les accidents notamment n'y sont pas mentionnés. Il lui est répondu que le taux d'accident n'évolue pas (autour des 0.8 et 0.9% chaque année) raison pour laquelle le taux d'absence dû à la maladie semblait être l'indicateur le plus pertinent. Le commissaire s'interroge concernant l'objectif et sa fixation à 5.1%. Il lui est répondu qu'il y a un objectif linéaire avec une cible à long terme à 4.4%. Le but est de réduire l'absence, mais il est également nécessaire de s'occuper des présents, car l'absence entraine l'absence. Il fallait améliorer les outils permettant un suivi des absences. Ceux-ci tenaient compte des absences sur l'année, alors qu'à présent un suivi est fait dans chaque service, mois par mois, permettant d'observer directement les taux d'absence mensuels. Un accent doit être mis sur l'employabilité des personnes en fin de carrière.

Programme B.03 : Gestion financière transversale et départementale et achats

Ce programme concerne la gestion financière transversale et départementale ainsi que les achats. Il comprend la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) du DF, en plus des directions financières de tous les départements.

Deux projets sont mis en avant dans ce programme :

- Le processus d'approvisionnement qui a été revu cette année (concerne les 1800 personnes qui peuvent engager l'Etat en effectuant des achats et les plus gros fournisseurs de l'Etat)

- La révision du processus de recouvrement (si l'Etat émet des factures non fiscales) qui raccourcit les délais

Présentation a ensuite été faite des différents écarts significatifs :

- Une diminution de 50'000 sur les charges de personnel. Il est expliqué qu'il y a 1.5 ETP en moins sur tout le programme ainsi qu'une baisse des charges globales, dont 1 transfert neutre qui se fait au DSM et les mécanismes salariaux.

Un commissaire s'interroge sur le nombre de personnes étant parties à la retraite sur les trois programmes. Il lui est répondu qu'il y en a peu, mais qu'en revanche, la pyramide des âges est très fragile. Un grand remplacement se réalisera ces prochaines années.

En effet, à la direction générale des finances, la moyenne d'âge dépasse les 50 ans et il faudra retrouver de nouveaux talents ainsi qu'organiser cette transition. Une analyste de données débutera prochainement son activité afin de travailler sur cette thématique. Bien que le DF soit en dessous des 50 ans de moyenne d'âge, il est précisé que 3 départements sont au-dessus, confirmant ainsi les propos sur le remplacement qui doit s'effectuer. Un système de supervision a été mis en place il y a deux ans qui consiste à annoncer chaque départ et remplacement à Madame la Conseillère d'Etat afin de s'assurer de la nécessité d'engager une nouvelle personne. Il est précisé qu'il n'y jamais d'abus, mais qu'en revanche, ce mécanisme permet de comprendre et cibler les besoins.

Annexes – Présentation des programmes

ANNEXE

Projet de budget 2024
Fonctionnement

Politique Publique B
Etats-majors et prestations transversales

Audition du 9 octobre 2023

B01 Etats-majors départementaux

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**36'316'110**	**1'343'492**	**3.8%**	**34'972'618**	**31'823'072**
30 Charges de personnel	32'189'790	729'888	2.3%	31'459'902	28'390'164
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'485'970	409'257	13.3%	3'076'713	2'801'945
33 Amortissements du patrimoine administratif	372'350	6'197	1.7%	366'153	286'540
36 Charges de transfert	200'000	200'000	-	-	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	300'000
39 Facturations internes	68'000	-1'850	-2.6%	69'850	44'424
REVENUS	**1'710'338**	**1'166**	**0.1%**	**1'709'172**	**2'123'745**
42 Taxes et redevances	1'340'305	1'166	0.1%	1'339'139	773'402
43 Revenus divers	-	-	-	-	699'357
44 Revenus financiers	370'033	0	0.0%	370'033	350'987
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	0
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	300'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-34'605'772**	**-1'342'326**	**4.0%**	**-33'263'446**	**-29'699'327**
Coût des prestations de moyens	*-7'910'875*	*-1'518'571*	*23.8%*	*-6'392'304*	*-6'132'123*
Coûts répartis	*42'516'647*	*2'860'897*	*7.2%*	*39'655'750*	*35'831'450*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***
TOTAL POSTES	***157.32***	***3.11***	***2.02%***	***154.21***	***148.45***
ETP fixes	*144.77*	*3.11*	*2.20%*	*141.66*	*134.47*
ETP auxiliaires	*4.35*	*0.00*	*0.00%*	*4.35*	*7.78*
ETP agents spécialisés	*8.20*	*0.00*	*0.00%*	*8.20*	*6.20*

B01 Etats-majors départementaux

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +0.7 million (+2.3%), +3.1 ETP

La variation par rapport au budget 2023 s'explique par :

- des transferts neutres entre différents programmes
- la création de 1.1 ETP, dont 1 ETP au DIN pour la mise en œuvre de la politique numérique du Conseil d'Etat.

- Charges de biens et services (nat 31) : +0.4 million (+13.3%)
  - L'écart provient principalement d'une augmentation de budget de 0.3 M au DIN destinée à la mise en œuvre du droit à l'intégrité numérique et de la politique numérique du Conseil d'Etat.
- Charges de transferts (nat 36) : +0.2 million
  - Un montant de 0.2 M est prévu pour soutenir des organisations ou actions contribuant à l'objectif d'intégrité numérique.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Réalisation du programme de législature :

Les différentes actions et les projets seront déployés selon 4 axes stratégiques:

- Offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations
  - Mettre l'autonomie et la confiance au centre de l'organisation du travail
  - Repenser et valoriser le rôle du manager, développer la communauté des managers
  - Réduire le taux d'absence par le déploiement de 27 mesures, dont l'amélioration du suivi des absences et la gestion des présents, et promouvoir la santé et la sécurité au travail
  - Adapter le cadre légal : modification de la LPAC
- Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et la diversité
- Permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société
  - Déploiement d'une nouvelle stratégie globale de formation
  - Accent sur la gestion de carrière (mobilité interne, bilans de compétences)
  - Intégration de la dimension numérique
- Attirer et fidéliser des collaborateurs et collaboratrices de qualité
  - Poursuite des travaux par la commission paritaire G'Evolue

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**49'987'125**	**1'272'320**	**2.6%**	**48'714'805**	**42'564'379**
30 Charges de personnel	47'217'487	1'272'756	2.8%	45'944'731	40'913'442
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'712'777	-7'800	-0.3%	2'720'577	1'593'740
33 Amortissements du patrimoine administratif	36'467	9'003	32.8%	27'464	28'386
34 Charges financières	20'394	-1'639	-7.4%	22'033	24'960
39 Facturations internes	-	-	-	-	3'852
REVENUS	**4'200'352**	**1'095**	**0.0%**	**4'199'257**	**4'450'796**
42 Taxes et redevances	2'358'352	1'095	0.0%	2'357'257	2'409'392
43 Revenus divers	-	-	-	-	4'532
46 Revenus de transferts	1'842'000	0	0.0%	1'842'000	2'036'871
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-45'786'773**	**-1'271'225**	**2.9%**	**-44'515'548**	**-38'113'584**
Coût d'état-major	*-1'153'748*	*-57'067*	*5.2%*	*-1'096'681*	*-957'032*
Coût des prestations de moyens	*-10'162'110*	*87'308*	*-0.9%*	*-10'249'418*	*-8'971'918*
Coûts répartis	*57'102'631*	*1'240'984*	*2.2%*	*55'861'647*	*48'042'533*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***
TOTAL POSTES	***160.97***	***4.83***	***3.09%***	***156.14***	***144.80***
ETP fixes	*144.15*	*3.43*	*2.44%*	*140.72*	*136.86*
ETP auxiliaires	*2.42*	*1.40*	*137.25%*	*1.02*	*4.04*
ETP agents spécialisés	*14.40*	*0.00*	*0.00%*	*14.40*	*3.90*

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +1.3 million (+2.8%), +4.8 ETP

Les charges de personnel augmentent de 1.3 million en raison :

- des mécanismes salariaux ;
- de l'octroi de moyens supplémentaires à l'office du personnel de l'Etat (+3.4 ETP et jetons de présence pour la commission paritaire G'Evolue) pour les projets en cours visant à moderniser le système d'évaluation des fonctions, la culture professionnelle et les pratiques en matière de ressources humaines au sein de l'Etat ;
- des transferts neutres pour un solde de +1.4 ETP en provenance ou vers d'autres programmes (B01, B04 et B05).

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Projets prioritaires :

- Déploiement de mesures de simplification du processus achat-fournisseurs
- Revue des processus de recouvrement et de contentieux

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**26'816'526**	**-76'629**	**-0.3%**	**26'893'155**	**25'078'905**
30 Charges de personnel	24'800'180	-50'590	-0.2%	24'850'770	23'139'609
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'608'309	-624	-0.0%	1'608'933	1'493'293
33 Amortissements du patrimoine administratif	29'037	4'785	19.7%	24'252	24'274
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	379'000	-30'200	-7.4%	409'200	421'729
REVENUS	**295'350**	**15'443**	**5.5%**	**279'907**	**399'119**
42 Taxes et redevances	249'177	25'443	11.4%	223'734	361'758
43 Revenus divers	45'000	-10'000	-18.2%	55'000	37'361
44 Revenus financiers	1'173	0	0.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-26'521'176**	**92'072**	**-0.3%**	**-26'613'248**	**-24'679'786**
Coût d'état-major	*-628'193*	*-29'383*	*4.9%*	*-598'810*	*-542'417*
Coût des prestations de moyens	*-11'414'905*	*-704'822*	*6.6%*	*-10'710'083*	*-10'221'583*
Coûts répartis	*38'564'273*	*642'133*	*1.7%*	*37'922'140*	*35'443'785*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***
TOTAL POSTES	***148.01***	***-1.50***	***-1.00%***	***149.51***	***141.85***
ETP fixes	*144.11*	*-1.50*	*-1.03%*	*145.61*	*136.85*
ETP auxiliaires	*3.90*	*0.00*	*0.00%*	*3.90*	*5.00*

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : -0.1 million (-0.2%), -1.5 ETP

La baisse des charges de personnel reflète les effets suivants :

- des transferts neutres de 1.5 ETP vers d'autres programmes (K01, K02, K03),
- partiellement compensés par les mécanismes salariaux.

Merci de votre attention

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

PROJET DE BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE B04:

Département du territoire (DT)

19 octobre 2023

Commissaires : ANDERSEN Michael – CARASSO Grégoire

Rapporteur : CARASSO Grégoire

Personnes auditionnées :

HODGERS Antonio	Conseiller d'Etat (DT)
GOUMAZ Christian	Secrétaire général (DT)
DEKONINCK Frédéric	Directeur financier (DT)
JANDEAU Serge	Directeur administration et finance (OCBA)
CHAUSSE Valérie	Directrice de la gestion et valorisation (OCBA)

Programme B04 : Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Le programme B04 comprenant 6 prestations dont 4 relèvent de l'OCBA (voir annexe, p. 2) : Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat (B04.01), Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat (B04.02), Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat (B04.03) et Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat (B04.04). Deux prestations ne sont pas gérées par l'OCBA, à savoir les directions logistiques dans les différents départements ainsi que l'archivistique (Logistique départementale, B04.10) et la maîtrise des véhicules de l'Etat dont le groupe MOVE s'occupe (Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat, B04.05).

Les enjeux prioritaires pour 2024 sont les suivants. Après l'emménagement de 650 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans des locaux rénovés de la pointe Nord du PAV, les études se poursuivent pour le développement plus global du site. L'ambitieux programme de transition écologique des bâtiments de l'Etat se poursuivra autour de trois lois : la L13210 Milliard écologique, la L13191 Embrasures nouveau périmètre et la L11975 Efficience énergétique. Pour le DT, nouveau département chargé de l'OCBA, l'enjeu est de clarifier et de définir les priorités pour accélérer la rénovation des bâtiments, car c'est une question centrale et l'Etat souhaite se montrer exemplaire à ce sujet.
Une autre activité classique de l'OCBA est la rénovation des bâtiments, qui prend en compte la question énergétique et qui continue aussi avec le crédit de renouvellement qui s'achèvera en 2024 et les projets spécifiques de l'Hôtel des Archives, UNI Bastions ou encore du collège Rousseau. Le développement des infrastructures nouvelles se poursuit notamment avec les établissements ES II de Meyrin et Confignon, les CFPS et

CO à Bernex, le bâtiment de la police internationale, le Centre des Sciences Physiques et Mathématiques de l'Université, la haute école de santé à Champel, l'extension de 7 CO et la nouvelle patinoire à Lancy.
Le dernier élément prioritaire est l'accompagnement par l'OCBA de la mise en place des plans de continuité des activités en lien avec la pénurie d'énergie, en s'assurant de la disponibilité et de l'approvisionnement énergétique des bâtiments de l'Etat dans un potentiel scénario de contingentement (respectivement 10%, 20%, 30%). Dans la pire hypothèse, qui est celle d'un délestage, un certain nombre de bâtiments seraient complètement privés d'électricité, c'est pourquoi le département propose des mesures telles que le déploiement de groupes de secours fixes ou mobiles et la mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique pour éviter d'en arriver à cette mesure extrême. L'OCBA a également conclu un nouveau contrat de fourniture d'électricité avec les SIG pour stabiliser les prix à moyen terme.

Le périmètre sous gestion du département – le très vaste parc immobilier de l'Etat – représente 1'730 bâtiments cadastrés répartis sur près de 640 sites et sous-sites et 1'470 bâtiments cadastrés propriété EGE (PA) sur près de 490 sites. En termes financiers, les bâtiments et les terrains dont l'Etat est propriétaire représentent respectivement 4 milliards de CHF et 4,9 milliards de CHF (VNC 31.12.2022). En ce qui concerne les investissements, l'Etat prévoit des dépenses d'environ 200 millions de CHF par année, toutes politiques publiques confondues, pas seulement la B04. Pour l'exploitation, il y a 12'500 demandes d'intervention/travaux d'entretien courants par année, 3'900 contrats actifs de maintenance et d'entretien, 245 baux (Etat locataire) et 950 baux (Etat propriétaire/bailleur).

Sur le plan du PB24, les charges globales représentent 426'883'955 millions de CHF dont une moitié consiste en amortissements (répercussions d'investissements), les revenus s'élevant à 45'138'212 millions de CHF. Sur l'ensemble du programme B04, il y a 310 ETP. Pour l'OCBA seule, il y en a 260. Au niveau des écarts, il y a un certain nombre de demandes de budget supplémentaires. Le département requiert 15 ETP supplémentaires pour 2.5 millions de CHF, soit 12 ETP pour compléter le dispositif au déploiement de la transition écologique (L13210 dite du milliard écologique), car il est nécessaire d'avoir des équipes pouvant porter le projet, et 3 ETP pour la réalisation des nombreux autres projets prévus au plan décennal des investissements (nouveau cycle, patinoire, etc.), car il manque là aussi du personnel pour gérer ces projets, il faut aussi éviter un impact sur les finances de l'Etat suite à de potentielles dérives. L'immense majorité de ces charges sont compensées par l'activation, puisque cela participe à la création de la valeur et donc l'autorisation de dépense est déjà comprise dans les budgets d'investissements votés par le parlement.

Un commissaire demande quelle est la proportion de postes liés aux investissements (directement activables) et s'enquiert de la raison de la baisse des charges d'amortissement. Il est répondu que sur les 15 postes, 12 vont pouvoir être activés et engendrer des recettes qui arriveront dans le compte de fonctionnement. Les 3 postes non-activables dépendent de phases de travaux (préparation d'un projet) qu'il n'est pas possible de passer un poste en investissement. Lorsqu'il participe à la création de valeur, il peut être activé et apparaître dans la recette des comptes de fonctionnement. Sur le plan des amortissements, en 2008, lorsque le bilan de l'Etat a été créé, il y a eu une valorisation des biens au travers d'expertises. Il a fallu déterminer une valeur et une durée de vie restante pour entamer le bilan et calculer les amortissements base zéro. Il se trouve que plusieurs bâtiments sont arrivés à la fin et sont désormais amortis. Les

charges d'investissement sont appelées à augmenter à nouveau à l'avenir, au vu des ambitions massives de l'Etat en termes d'investissements, en particulier au titre de la transition énergétique.

En réponse à la question d'un commissaire concernant la comptabilisation des revenus relatifs aux charges de personnel activables sur les différents projets, il est précisé qu'il s'agit de la ligne 43 « revenus divers ». Sur 1'223021 millions de CHF, 95% représentent l'activation. Tous les postes ne sont pas activables et rarement à 100%. Par exemple, l'on compte 80% pour un chef de projet/ architecte, entre 50% et 70% pour un spécialiste des marchés publics et même 0% pour des ressources néanmoins cruciales telles que le support administratif.

Pour la Nature 31, l'augmentation sur les charges de biens et services de 6.9 millions de CHF concerne principalement la facture d'électricité et des effets de bords en lien avec les contrats d'entretien (indexation de salaire) et une extension de la volumétrie. Le reste concerne des éléments plus marginaux telles les nouvelles locations. Cela dépend de ce qui est décidé en termes d'ETP. Par ailleurs, le Parlement avait octroyé 1,4 million de CHF pour terminer la dépollution du site du Chalet du Bac, mais le département les rend, car elle s'est terminée en 2023.

Sur le plan des investissements (voir annexe, p. 7), ils se montent à 222 millions. 55% (117 millions) concernent la formation, 19% (43 millions) les Etats-majors et prestations transversales, 7% (15 millions) la culture, le sport et les loisirs, 5% (12 millions) la sécurité et population. Si l'on se penche sur la partie concernant les Etats-majors et prestations transversales, 50% (111 millions) sont liés aux nouveaux actifs, 34% (75 millions) au renouvellement d'actifs et 16% (36 millions) à la transition écologique. Cette dernière part est appelée à augmenter considérablement.

Un commissaire rappelle avoir été surpris de constater que le milliard écologique voté n'avait pas été dépensé aux comptes 2022, notamment du fait d'oppositions entre le DT et l'OCBA. Il se demande si le regroupement de ces deux entités a engendré une amélioration des rapports. Personnellement, il trouve que l'investissement concernant la transition écologique des bâtiments de l'Etat (15 millions) manque d'ambition. Le Conseiller d'Etat indique qu'un tiers du parc de l'Etat est patrimonial ; le défi du milliard est important et met en jeu la crédibilité de l'Etat, qui a malheureusement pris trop de retard pour être exemplaire. La grande demande du département est les 15 ETP, afin que l'OCBA puisse engager le milliard au travers d'une augmentation des volumes. Il est précisé par ailleurs que le fait d'avoir regroupé le DT et l'OCBA permet de traiter les problèmes à l'interne et les arbitrer / débloquer plus aisément. Il est néanmoins du ressort de l'OCBA d'intégrer certains éléments sur les politiques publiques et identifier ceux qui sont problématiques afin de mieux agencer les projets. Il serait également judicieux d'accélérer le rythme, car la situation est urgente. Les deux entités partagent cependant l'objectif de dépenser au plus vite, mais d'une bonne manière les budgets octroyés par le Parlement.

En réponse à la question d'un commissaire relative à l'indicateur 2.4 (IDC des bâtiments) et à l'absence de valeurs sur une base historique, il est précisé qu'il s'agit d'une question technique : c'est un nouvel indicateur intégré au projet de budget qui intéresse le DT, mais il n'est pas possible de l'introduire dans le tableau. En revanche, il est noté en valeur comparative dans les commentaires (385). Le commissaire souhaiterait connaitre les valeurs 2020, 2021 et 2022.

Un commissaire interroge la politique associée aux revenus (en croissance) des parkings de l'Etat pour ses collaborateurs et se demande si elle s'inscrit en cohérence avec, par exemple, le label Ecomobile que délivre l'Etat aux entreprises qui promeuvent la mobilité douce auprès de leurs employés. Il est précisé qu'il n'y a plus de parkings gratuits, les prix sont ceux du marché. Il existe des particularités, par exemple pour la détention (horaires irréguliers et localisation périphérique) ou pour certains enseignants (voltigeurs), mais la politique générale de l'Etat est plutôt restrictive. Par ailleurs, les parkings publics dont l'Etat est propriétaire sont aussi comptabilisés dans le bénéfice d'1,5 million de CHF et ce sont eux qui génèrent le plus gros de ce revenu. La LMCE avait engendré une perte de 2-3 millions de revenus, mais un rebond était espéré en incitant les gens du quartier à utiliser les parkings proches de leurs habitations. Ce rebond a été rapide, d'où la correction budgétaire dans l'optique d'une augmentation de revenu.

Enfin, un commissaire souhaiterait connaitre la politique d'octroi des mandats, notamment en ce qui concerne les liens d'intérêts. Les éléments de réponse suivants sont apportés : les métiers connaissent leurs besoins et les hiérarchies octroient les mandats tout en respectant les règles sur les appels d'offres. Le département cherche toujours à s'améliorer sur le sujet. Des seuils d'alerte (autour de 100'000 CHF) seront introduits, les unités devront signaler tout dépassement afin que le département connaisse la situation avec chaque fournisseur dans l'optique d'éviter des conflits d'intérêts ou une attitude trop complaisante. Toutefois, il faut parfois trouver les fournisseurs sur le canton et le département préfère évidemment travailler avec ceux dont le travail a été satisfaisant dans le passé. Les bons fournisseurs sont connus et sont recommandés d'une direction à une autre. L'arrivée de l'OCBA est une aubaine, car leur politique sur les appels d'offres est complémentaire. Il s'agit pour le DT d'adapter ses directives départementales.
Le Conseiller d'Etat complète ces propos en indiquant que la récurrence est l'un des enjeux repérés dans l'affaire des mandats. La directive de l'OPE est claire ; si, pour un office, la récurrence de la prestation est prévisible et son addition dépasse les seuils, un appel d'offre est légalement exigé. Ce n'est en outre pas du ressort d'un Conseiller d'Etat de faire du micro-management, et il accorde sa confiance à ses équipes pour gérer ces questions au mieux. Il n'a pas, pour l'instant, repéré un problème de récurrence prévisible au sein du DT et de l'OCBA.
Sur le plan des liens d'intérêts il existe une base légale pour les liens d'intérêt directs (enfants, alliés etc.) et l'article 15 de la loi sur la procédure administrative encadre les questions de degré de filiation. Dans la pratique, lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur, ce dernier est averti du fait qu'il doit impérativement signaler toute situation potentiellement problématique, et pas seulement pour les mandats. Il s'agit simplement de s'assurer qu'une personne ayant un quelconque lien d'intérêt ne soit pas celle qui prend les décisions. Il n'est pas possible d'exclure, lors d'un appel d'offre public, une entreprise au titre du fait qu'elle a un lien avec un magistrat ou un fonctionnaire, car il faut respecter l'égalité de traitement des offrants. Cependant, le comité ou l'autorité qui va statuer sur l'offre ne doit, lui, pas avoir de lien. Enfin, il est rappelé que les problèmes de concentration se précisent dans le cas où il y a beaucoup d'interventions (réparations et entretien courant). Une telle situation est contrôlée mensuellement pour éviter tout favoritisme et un seuil de 100'000 CHF par fournisseur est établi. L'interface de commande des interventions permet cette surveillance. Entre 80% et 90% des 12'500 interventions ne dépassent toutefois pas les 3'000 CHF.

Annexe – présentation du 19 octobre 2023

ANNEXE 1

PB 2024

B04 – Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Audition du 19.10.2023

Prestations

- **B04.01** Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- **B04.02** Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- **B04.03** Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- **B04.04** Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

→ **OCBA**

- **B04.05** Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- **B04.10** Logistique départementale

→ **LOG DPTS**

Projets prioritaire 2024

- Après l'emménagement de 650 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans des locaux rénovés de la pointe Nord du PAV, **les études se poursuivent pour le développement plus global du site** (PLQ en cours)

- L'ambitieux programme de **transition écologique des bâtiments** de l'Etat se poursuivra autour des lois 13210 *Milliard écologique*, 13191 *Embrasures nouveau périmètre* et 11975 *Efficience énergétique*

- La **rénovation** des bâtiments continue aussi avec le crédit de renouvellement qui s'achèvera en 2024 et les projets spécifiques de l'Hôtel des Archives, UNI Bastions ou encore du collège Rousseau

- Le **développement des infrastructures** nouvelles n'est pas en reste avec, notamment, les établissements ES II de Meyrin et Confignon, les CFPS et CO à Bernex, le bâtiment de la police internationale, le Centre des Sciences Physiques et Mathématiques de l'Université, la haute école de santé à Champel, l'extension de 7 CO et la nouvelle patinoire à Lancy

- L'OCBA accompagnera la mise en place des **plans de continuité des activités** en s'assurant de la **disponibilité et de l'approvisionnement énergétiques** des bâtiments de l'Etat : nouveau contrat d'électricité, déploiement de groupes de secours fixes ou mobiles et mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique

Périmètre sous gestion et chiffres clés

- Patrimoine immobilier
  - ~1'730 bâtiments cadastrés répartis sur près de 640 sites et sous-sites
  - ~1’470 bâtiments cadastrés propriété EGE sur près de 490 sites
  - Bâtiments propriété EGE (PA) = ~4.0 milliards (VNC 31.12.2022)
  - Terrains propriété EGE (PA) = ~4.9 milliards (31.12.2022)
- Investissements
  - ~200 millions de dépenses par an en moyenne sur 10 ans toutes politiques publiques confondues
- Exploitation
  - ~12’500 demandes d’intervention/travaux d'entretien courants en 2022
  - ~3'900 contrats actifs de maintenance et d’entretien
  - ~245 baux (Etat locataire)
  - ~950 baux (Etat propriétaire/bailleur)

Le PB 2024 en chiffres

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**426'883'955**	**-8'807'522**	**-2.0%**	**435'691'477**	**445'613'852**
30 Charges de personnel	42'695'094	2'485'803	6.2%	40'209'291	37'099'376
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	155'769'969	6'859'683	4.6%	148'910'286	161'354'810
33 Amortissements du patrimoine administratif	211'592'540	-17'905'277	-7.8%	229'497'817	230'710'491
36 Charges de transfert	16'370'253	-244'131	-1.5%	16'614'384	15'957'131
39 Facturations internes	456'100	-3'600	-0.8%	459'700	492'043
REVENUS	**45'138'212**	**1'207'758**	**2.7%**	**43'930'454**	**44'159'915**
41 Patentes et concessions	210'000	0	0.0%	210'000	222'091
42 Taxes et redevances	1'656'157	2'852	0.2%	1'653'305	1'611'335
43 Revenus divers	6'904'957	1'223'021	21.5%	5'681'936	4'621'911
44 Revenus financiers	22'729'292	512'103	2.3%	22'217'189	21'780'126
46 Revenus de transferts	13'445'956	-487'518	-3.5%	13'933'474	15'702'641
49 Facturations internes	191'850	-42'700	-18.2%	234'550	221'811
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-381'745'744**	**10'015'279**	**-2.6%**	**-391'761'023**	**-401'453'937**
Coût d'état-major	*-1'446'464*	*-537'255*	*59.1%*	*-909'209*	*-707'246*
Coût des prestations de moyens	*-12'500'076*	*-886'173*	*7.6%*	*-11'613'903*	*-12'657'311*
Coûts répartis	*395'692'284*	*-8'591'851*	*-2.1%*	*404'284'135*	*414'818'495*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	**-**	***0***	***0***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***317.56***	***14.29***	***4.71%***	***303.27***	***278.22***
ETP fixes	*310.61*	*14.29*	*4.82%*	*296.32*	*270.64*
ETP auxiliaires	*4.95*	*0.00*	*0.00%*	*4.95*	*5.48*
ETP agents spécialisés	*2.00*	*0.00*	*0.00%*	*2.00*	*2.10*

Explication des écarts

Nature 30 – Charges de personnel : +15 ETP / +2.5 millions (+6%)

- +12 ETP pour compléter le dispositif au déploiement de la transition écologique (loi 13210 dite du *milliard écologique*) -
- +3 ETP pour la réalisation des nombreux projets prévus au plan décennal des investissements (plus de 50 nouveaux projets d'ici 2030 : formation, sécurité, santé, sport et culture essentiellement)
- Annuité

Nature 31 – Charges de biens et services : +6.9 millions (+5%)

- Nouveau contrat électricité avec SIG (+4 millions); répercussion dans les tarifs des adaptation du réseau pour faire face aux délestages et coupures éventuels (+0.5 million)
- Nouvelles locations (+2.6 millions) / déménagement PPN (-1.9 millions yc déménagement)
- Nouveaux contrats d'entretien et de nettoyage (+1.8 millions) / indexation des salaires et nouveau taux de TVA (+0.8 million)
- Finalisation en 2023 des travaux de démolition / dépollution du site Chalet du Bac (-1.4 millions)
- Surveillance des intervenants sur les chantiers (+0.3 million)

Nature 33 – Amortissements: -17.9 millions (-8%)

- Actifs en fin de vie et activation annuelle des dépenses du crédit de renouvellement

Nature 43 – Revenus divers : +1.2 million (+21%)

- Activation des nouveaux postes sur les investissements (ETP 2023 et 2024)

Investissements de l'OCBA toutes politiques publiques confondues (1/2)

222 millions de dépenses

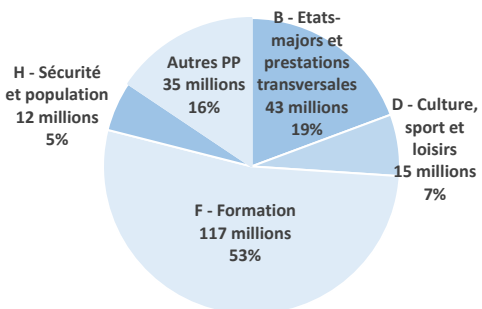

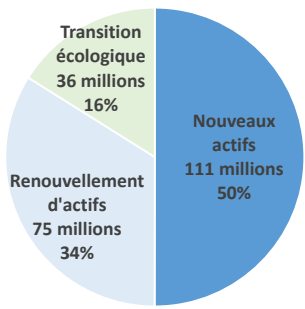

4 politiques publiques concentrent **84%** des dépenses

50% des dépenses pour la création de **nouveaux actifs**

Investissements de l'OCBA toutes politiques publiques confondues (2/2)

Principaux investissements 2024 (dépenses) - *millions de francs*			
N° loi	**Libellé**	**PB 2024**	**% total 2024**
12460	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA	75	34%
12743	Collège Rousseau rénovation et surélévation	18	8%
13170	CO - 7 extensions de 12 classes - constructions et équipements	18	8%
12552/13191	Première étape de rénovation écologique des bâtiments (transition écologique)	17	8%
13210	Transition écologique des bâtiments de l'Etat de Genève	15	7%
12149	Rénovation d'Uni Bastions	13	6%
12632	Hôtel des Archives	12	5%
9995/10822	CMU 5&6èmes étapes	12	5%
12724	HUG - Rénovation et agrandissement des blocs opératoires - phase 2	7	3%
13100	Haute école de la santé et pavillon modulaire CFPS Ternier	7	3%
Autres projets		29	13%
Total dépenses d'investissements 2024		**222**	

Investissements de l'OCBA sur la politique publique B

Avec 43 millions de francs de dépenses, les investissements sur la politique publique B représentent 19% des investissements totaux de l'OCBA.

N° loi	Libellé	PB 2024
12552/13191	Première étape de rénovation écologique des bâtiments	16.8
13210	Transition écologique des bâtiments de l'Etat de Genève	15.0
12460	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCBA	5.4
11975	Efficience énergétique	3.9
12243	Acquisitions de terrains et bâtiments	1.0
13224	Remplacement des véhicules légers de l'Etat par des véhicules électriques	0.5
12978	Equipements et services numériques indispensables au travail à distance	0.4
en millions de francs		**42.9**

Merci de votre attention

ANNEXE 2

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Le Conseiller d'Etat

DT
Case postale 3880
1211 Genève 3

Monsieur Michael Andersen
Député au Grand Conseil

Monsieur Grégoire Carasso
Député au Grand Conseil

Nréf. : CG/FDe/ChB
Vréf. :

Code interne: A106E3/GC

Genève, le 30 octobre 2023

Concerne : Projet de budget 2024 – Programme B04 "Gestion des locaux et logistique" – Réponses aux questions complémentaires, suite à l'audition du DT

Messieurs les députés,

Suite à l'audition du 19 octobre 2023 – relative au projet de budget 2024 du programme B04 rattaché au département du territoire (DT) – par votre sous-commission, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-dessous les éléments demandés.

La sous-commission souhaite connaître l'indice de dépense de chaleur (IDC) pour les années 2020, 2021 et 2022.

La valeur moyenne de l'indice de dépense de chaleur du parc sous gestion OCBA s'établit comme suit pour les 3 années précédentes :

2020 = 403 MJ/m2/an
2021 = 389 MJ/m2/an
2022 = 371 MJ/m2/an

Pour rappel, au budget 2023, la cible visé est de 385 MJ/m2/an et au projet de budget 2024, de 375 MJ/m2/an.

La sous-commission demande la liste des bâtiments sur lesquels des actions de transition écologique seront menées en 2024.

Le montant des investissements liés à la transition écolgique programmées sur 2024 est de 36 millions de francs qui se répartissent selon les lois suivantes :

LOI 12552 (loi 13191) - ouvrant un crédit d'investissement de 250 000 000 francs pour financer la première étape des travaux de rénovation des bâtiments de l'Etat de Genève permettant de répondre aux prescriptions légales et réglementaires en matière de transition écologique (ex-loi Embrasures phase 1) = 17 millions de francs.

LOI 13210 - ouvrant un crédit d'investissement de 1 000 000 000 destiné à la transition écologique des bâtiments de l'Etat = 15 millions de francs.

LOI 11975 - ouvrant un crédit d'investissement de 35 000 000 francs pour financer la deuxième étape du programme d'efficacité énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève = 4 millions de francs.

La liste des objets figure en annexe.

La sous-commission demande le détail des revenus de parking projetés en 2024.

Les parkings publics sont des grands parkings accessibles à tout public (Ansermet, Finances, Hepia, D.Dufour, Uni-Mail , Uni-Dufour). Le revenu projeté au PB 2024 est de 4.4 millions de francs.

C2022 = 4.3 millions de francs; B2023 = 3.5 millions de francs

Les parkings privés sont des parkings (généralement de faible capacité) destinés aux abonnés et aux utilisateurs occasionnels considérés comme ayants-droit. Les ayants-droit peuvent être du personnel de l'administration répondant à des critères de sélection (handicap, co-voiturage, horaires de travail hors période transport public…) ou des résidents proches des parkings (env.300 mètres). Ces parkings privés étant utilisés à la fois par du public spécifique ou par des collaborateurs de l'EGE dont la population varie régulièrement, les parts respectives des revenus provenant du personnel de l'instruction publique ou de la police/détention ne sont pas isolées comptablement. Le revenu projeté sur le PB 2024 est de 3.2 millions de francs dont 2.9 gérés par la Fondation des parkings et 0.3 gérés directement par l'OCBA.

C2022 = 3.3 millions de francs dont 3MF parkings gérés par la Fondation des parkings et 0.3MF gérés par l'OCBA

B2023 = 2.6 millions de francs (dont 2.3MF parkings gérés par la Fondation des parkings et 0.3MF gérés par l'OCBA)

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Messieurs les députés, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Antonio Hodgers

Annexe : La liste des bâtiments sur lesquels des actions de transition écologique seront menées en 2024

PB 2024 B04. Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Audition de la sous-commission des finances 19.10.2023

Transition écologique : 36 millions d'investissements prévus en 2024

LOI 12552 (loi 13191) - ouvrant un crédit d'investissement de 250 000 000 francs pour financer la première étape des travaux de rénovation des bâtiments de l'Etat de Genève permettant de répondre aux prescriptions légales et réglementaires en matière de transition écologique (ex-loi Embrasures phase 1)

Selon le planning intentionnel de mise en œuvre de la loi, une tranche de **17 millions de francs** est prévue en 2024 constituée des interventions suivantes :

Statut	Maitrise d'ouvrage	Site	Périmètre	Phase	Dépenses 2024
Projet ouvert	OCBA	Site Battelle	HPERéno / Embrasures	Etude/Réalisation	2'720'000
Projet ouvert	OCBA	Site Pontets 33	HPERéno	Terminé	2'212'188
Projet ouvert	OCBA	Villa Loëx 167	HPERéno	Réalisation	1'000'000
Projet ouvert	OCBA	Site Hôtel-de-Ville 11	Embrasures	Réalisation	1'000'000
Projet ouvert	OCBA	Site Taconnerie 7	Embrasures	Etude	1'000'000
Projet ouvert	OCBA	Site Henri-Fazy 2	Embrasures	Réalisation	600'000
Projet ouvert	OCBA	Villa Rive-Belle	HPERéno	Réalisation	500'000
Projet ouvert	OCBA	Association des usagers du bâtiment	HPERéno	Appel d'offres	400'000
Projet ouvert	OCBA	Mission du Portugal	Embrasures	Réalisation	373'287
Projet ouvert	OCBA	Site William-Rappard	HPERéno	Appel d'offres	300'000
Projet ouvert	OCBA	UNI Mirabeau	HPERéno	Appel d'offres	250'000
Projet ouvert	OCBA	Site Colombe 6	HPERéno	Appel d'offres	200'000
Projet ouvert	OCBA	Site Granges 7	En attente	Coordination	200'000
Projet ouvert	OCBA	HEPIA - Prairie	HPERéno	Etude	170'000
Projet ouvert	OCBA	Site Calvin 8	HPERéno	Etude	103'089
Projet ouvert	OCBA	ECG Henry-Dunant	HPERéno	Etude	102'497
Projet ouvert	OCBA	Collège Voltaire	HPERéno	Etude	100'000
Projet ouvert	OCBA	Domaine de Valavran	HPERéno	Appel d'offres	100'000
Projet ouvert	OCBA	Site Gazomètres 3-5-7	HPERéno	Appel d'offres	100'000
Projet ouvert	OCBA	Divers sites (tranche < 100 KCHF)	HPERéno / Embrasures	Etude/Appel d'offre	230'980
Projet ouvert	HUG	HUG Beau-Séjour	HPERéno	Réalisation	2'300'000
Projet ouvert	HUG	Site Hôpital de Loëx	HPERéno / Embrasures	Etude/Appel d'offre	311'683
Projet ouvert	HUG	Site Hôpital de Gériatrie	HUG à définir	Etude	60'000
Projet ouvert	HUG	Site HUG Belle-Idée	HPERéno	Etude	34'580
Projet non ouvert	OCBA	CFPA - Necker 2	HPERéno	Etude	600'000
Projet non ouvert	OCBA	Collège Claparède	HPERéno		
Projet non ouvert	OCBA	Site Moillebeau 72	HPERéno		
Projet non ouvert	OCBA	Site quai du Rhône 12	Embrasures		
Projet non ouvert	HUG	Site Hôpital de Loëx	Attente retour HUG	Etude /Travaux	2'000'000
Projet non ouvert	HUG	Site HUG Belle-Idée	Attente retour HUG		
Projet non ouvert	HUG	Site HUG Bellerive	Attente retour HUG		
Projet non ouvert	HUG	Site HUG Cluse-Roseraie	Attente retour HUG		
					16'968'304

LOI 13210 - ouvrant un crédit d'investissement de 1 000 000 000 destiné à la transition écologique des bâtiments de l'Etat.

Le déploiement du programme de transition écologique se poursuit avec une tranche de **15 millions de francs** en 2024

Statut	Maîtrise d'ouvrage	Site	Périmètre / objectifs PTE	Phase	Dépenses 2024
Projet ouvert	OCBA	Divers Bâtiments	Tri des Déchets	Travaux	3'000'000
Projet ouvert	OCBA	Collège de Staël	Rénovation chaufferie CAD, Ventilation, Automatisation & Régulation, ...	Travaux	1'600'000
Projet ouvert	OCBA	Institut Jaques-Dalcroze	Rénovation chaufferie PAC, distribution et radiateurs basse température, ventilation, ...	Travaux	1'000'000
Projet ouvert	OCBA	CO Voirets	Rénovation chaufferie CAD, complément photovoltaïque, renaturation surface préau, ...	Travaux	900'000
Projet ouvert	OCBA	Villa - Mission du Portugal	Rénovation chaufferie bois, centrale photovoltaïque, ...	Travaux	700'000
Projet ouvert	OCBA	Battelle	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	614'000
Projet ouvert	OCBA	Taconnerie 7	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	300'000
Projet ouvert	OCBA	Site Henri-Fazy 2	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	300'000
Projet ouvert	OCBA	Site Hôtel-de-Ville 11	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	300'000
Projet ouvert	OCBA	Archives d'Etat	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	300'000
Projet ouvert	OCBA	Site Hôtel-de-Ville 2	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	300'000
Projet ouvert	OCBA	CFPS – Bougeries	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Travaux	250'000
Projet ouvert	OCBA	Le Petit Saugy	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	Le Grand Saugy	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	ECPS Baulacre + Centre	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	ECPS Baulacre - Fondation	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	ECPS Antarès et Vidollet	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	Crèche Petits Loups	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	250'000
Projet ouvert	OCBA	Divers Bâtiments	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Travaux	200'000
Projet ouvert	OCBA	CFP Ternier	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Etudes	200'000
Projet ouvert	OCBA	ECG Aimée-Stitelmann	Assainissement énergétique (IDC, CO2, électricité, Thermique Renouvelable, ...)	Travaux	140'000
Projet ouvert	OCBA	Site militaire Mategnin	Optimisation énergétique (réduction CO2, augmentation thermique renouvelable)	Travaux	110'000
Projet ouvert	OCBA	CO de Montbrillant	CECB+	Travaux	58'000
Projet ouvert	OCBA	ECPS Ecole Colombière 8	CECB+	Etudes	55'500
Projet ouvert	OCBA	Maison la Grève	CECB+	Etudes	55'500
Projet ouvert	OCBA	Ancienne Chapelle Fruitière 30	CECB+	Etudes	55'500
Projet ouvert	OCBA	Site Verseuse 17	CECB+	Etudes	50'500
Projet ouvert	OCBA	Site Dupuy 18A	CECB+	Etudes	50'500
Projet ouvert	OCBA	CO de Budé	CECB+	Travaux	45'000
Projet ouvert	OCBA	Poste de Police Pallanterie	CECB+	Etudes	30'200
Projet ouvert	OCBA	Collège Sismondi	CECB+	Travaux	30'000
Projet ouvert	OCBA	Hôtel de Police Gravière NHP	CECB+	Etudes	28'000
Projet ouvert	OCBA	Colonie Les Clos Sapins	CECB+	Etudes	5'000
Projets n/ouverts	OCBA	Divers sites	Evaluation en cours (détermination du périmètre d'intervention)	Etudes	2'100'000
					14'277'700

LOI 11975 - ouvrant un crédit d'investissement de 35 000 000 francs pour financer la deuxième étape du programme d'efficacité énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève

Des interventions d'optimisation énergétiques sont planifiées à hauteur de **4 millions de francs** en 2024, notamment sur les sites de l'HEPIA à Lullier (production de chaleur), du CEC A. Chavanne (éclairage), du CO Voirets (production de chaleur et éclairage) et UNI Mail (éclairage).

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

PROJET DE BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE B05:

Département des institutions et du numérique (DIN)

16 octobre 2023

Commissaires : ANDERSEN Michael – CARASSO Grégoire

Rapporteur : CARASSO Grégoire

Personnes auditionnées :

KAST Carole-Anne	Conseillère d'Etat (DIN)
SCHRENZEL Guy	Secrétaire général (DIN)
BARCLAY Alexander	Délégué au numérique (DIN)
CLAVEL Michel	Directeur financier (DIN)
RUPP Katja	Directrice des services transversaux (OSCIN)
BEHAGUE Audrey	Cheffe du service administratif et financier (OSCIN)

Programme B05 : Systèmes d'information et numérique

Ce programme couvre deux prestations (voir présentation en annexe 1) : les systèmes d'information et du numérique (B05.01) et l'organisation et sécurité de l'information départementale (B05.10). Il vise les objectifs stratégiques suivants : (1) élaborer la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information du Conseil d'Etat (2) mettre les e-démarches de l'Etat à disposition des citoyens et des entreprises (3) fournir les services numériques au sein de l'administration cantonale (4) conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique et (5) garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État.

Sur le plan des services numériques de l'administration cantonale en 2023, la volumétrie en cause (nombre d'utilisateurs, nombre de collaborateurs, croissance informatique et infrastructure, sécurité, etc. – voir annexe 1, p. 5) implique des charges de fonctionnement et des collaborateurs supplémentaires.

L'ambition est de pouvoir accélérer la déclinaison de la politique numérique (poursuite de la mise en œuvre de la cyber-administration, renforcement des mesures de cybersécurité, protection des données et continuité de services critiques, concrétisation du droit à l'intégrité numérique et l'inclusion numérique) tout en tenant compte de la capacité de mise en œuvre de l'Etat, contrainte par une réalité budgétaire et les

arbitrages qu'elle implique quant aux ressources en interne (nature 30) ou par le biais de tiers (nature 31).

A cet égard, une démarche d'analyse est en cours. Actuellement, les ressources sont sourcées majoritairement avec des locations de service, c'est-à-dire des compétences louées par le biais d'appels d'offres AIMP inscrits sur cinq ans (une fois que le projet terminé, les ressources s'en vont) ; cependant, durant le projet, ces ressources doivent être gérées à l'interne et impliquent une charge de management, des locaux, etc. L'idée à terme serait d'avoir ces ressources plutôt en mandat de grande capacité auprès de leurs fournisseurs, ce qui implique une manière d'acheter complètement différente, et avec des règles qui sont encore à définir. Enfin, il est souligné que le marché suisse manque d'informaticiens (difficultés de recrutement), avec pour corollaire un besoin de travailler sur un périmètre plus large, à l'échelle européenne.

S'agissant du PDI et du PFQ (voir annexe 1, p. 8) le fort lien entre investissement et fonctionnement est souligné. Outre les coûts de sécurité, une évolution du modèle d'affaires des fournisseurs est soulignée : précédemment, l'OCSIN pouvait acquérir des licences, puis n'avoir plus que la maintenance à payer. Aujourd'hui, les fournisseurs ont tendance à ne proposer plus que la location, ce qui change fondamentalement la manière dont l'argent est dépensé.

Sur le plan du compte de fonctionnement, les variations suivantes sont commentées. L'évolution des charges de personnel découle des mécanismes salariaux afférents à l'exercice 2024, de l'annualisation des coûts relatifs aux postes obtenus l'année précédente et de 18.85 ETP nouveaux postes (18 ETP OCSIN, 0.85 ETP directions départementales des systèmes d'information – voir le détail technique des postes en annexe, pp. 11-12). La notion de prestation intellectuelle est soulignée. L'une des particularités de l'OCSIN réside dans le fait que les collaborateurs travaillent sur des activités et livrent, en fonction des jours-hommes de travail qu'ils peuvent délivrer, des prestations qui ont différentes natures, selon les besoins. A nouveau, les enjeux RH sont mis en évidence, tant sur le plan de l'attractivité de l'État pour ces fonctions informatiques (recrutement) que sur celui de la formation continue (maintien et développement des compétences internes). En réponse à la question d'un commissaire, il est indiqué que le montant alloué par l'OPE pour l'OCSIN est de CHF 168.- par collaborateur et par année (nature 309), ce qui est jugé insuffisant – pour dire le moins. Suite à la question d'un commissaire relative à la mention par l'OPE dans le PB24 de 14 ingénieurs e-télécom, une note complémentaire est transmise avec la réconciliation entre ces deux grilles de lecture complémentaire (voir annexe 2, p. 1)

S'agissant des charges de biens et services, une augmentation de 10,3 millions de francs est proposée. Les nouveaux besoins ont trois composantes principales : charges de location (voir commentaire plus haut sur les licences type Microsoft), charges de maintenance (hausse tarifaire) et consommation des services par les utilisateurs (voir annexe 1, p. 13).

Au niveau des indicateurs (voir annexe 1, p. 14), le nombre de citoyens qui disposent d'un compte e-démarche est en croissance (projection de 635'000 personnes d'ici 2028 – attractivité en hausse grâce à la simplification et l'augmentation des e-demarches). Le taux de satisfaction global des usagers e-démarche, mesuré tous les trois ans, est stable. La part de l'administration cantonale qui est en ligne est elle aussi en augmentation. Enfin, le coût net du programme B.05 par compte utilisateur augmente inévitablement.

En réponse à la question d'un commissaire, il est précisé que la valeur indiquée en cible (CHF 500) est un maximum et non un objectif ; l'efficience escomptée avec la croissance du volume étant inévitablement contrebalancée par les augmentations de charges (voir plus haut les remarques sur la sécurité et les licences notamment).

Enfin, les questions suivantes sont abordées avec les commissaires :

- Ambition du Conseil d'État sur l'allocation des subventions (nature 36) relative au droit à l'intégrité numérique : il est précisé que l'intention est d'avoir le moyen d'appuyer des initiatives émergentes (intelligence artificielle ou fracture numérique pour les seniors et primo-arrivants par exemple) et qui contribuent aux objectifs du nouvel article constitutionnel.
- Articulation entre cybersécurité et concrétisation du droit à l'intégrité numérique : il est souligné que le point relève pour l'essentiel de la politique publique H (quatre postes, dans le programme H.01, concernent la cybercriminalité). Selon un commissaire, la dimension de la sécurité numérique est soumise à des attentes très fortes (augmentation du dommage économique de 300% entre 2021 et 2022 à Genève), et il considère qu'il y a des ponts intellectuel et matériel à construire entre ces politiques publiques (prestation e-demarches, cybersécurité, droit à l'intégrité numérique).
- Collaboration entre l'OCSIN et les DOSI : elle se renforce, notamment sur la manière dont les dépenses en investissements sont gérées.
- Un ETP correspond 220 jours-homme par an.
- Investissements par politique publique (voir annexe 1, pp. 16-17).
- Le montant des dépenses de mandats et location de service : voir le détail dans l'annexe 2, pp. 2-3.
- Surcoût entre une location de services et mandat : si la différence entre un interne et un externe (location de service) est de l'ordre de 25-30%, il est plus difficile d'estimer celle entre une location de service et un mandat (nature de la prestation, risque juridique, délai, etc.). Dans le cadre d'un mandat, il existe une co-responsabilité avec leur fournisseur, alors que, dans le cadre d'un L.S.E, l'OCSIN achète des jours-hommes et le collaborateur externe est traité comme un interne. Il s'agit, selon elle, d'un vrai modèle juridique différent et les deux doivent co-exister, car ils répondent à des besoins différents.
- Liens avec l'Université de Genève sur le plan de la formation des informaticiens : les contacts existent et sont de qualité, avec notamment l'enjeu de faire (re)connaitre la marque employeur OCSIN pour que les personnes postulent.

Annexes : présentation du 16/10/23 (A1), réponses écrites aux questions (A2)

ANNEXE 1

Projet de budget 2024

Politique publique B
Etats-majors et prestations transversales

Programme B05 - Systèmes d'information et numérique

Audition du 16 octobre 2023

B05 - Systèmes d'information et numérique

PRESTATIONS

B05.01 Systèmes d'information et du numérique — **OCSIN**

B05.10 Organisation et sécurité de l'information départementale — **Directions départementales**

La prestation B05.01 (OCSIN) représente 94% du PB 2024 du programme

Le contexte

Les objectifs stratégiques du programme B05

Le programme B05 vise à…

- Elaborer la **politique numérique** ainsi que la **stratégie** des systèmes d'information du Conseil d'Etat
- Mettre les **e-démarches** de l'Etat à disposition des citoyens et des entreprises
- Fournir les **services numériques** au sein de l'administration cantonale
- Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique
- Garantir un niveau de **sécurité de l'information** conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État

Les services numériques de l'administration cantonale en 2023

Les ambitions

Mener une transition numérique réussie et solide au service de la population genevoise

- **Accélérer** la mise en œuvre de la **politique numérique**
  - Poursuite de la mise en œuvre de la cyberadministration et de la transition numérique de l'administration cantonale;
  - Le renforcement des mesures relatives à la cybersécurité, à la protection des données sensibles et à la continuité des services numériques critiques;
  - La concrétisation du droit à l'intégrité numérique, désormais inscrit dans la Constitution genevoise;
  - Des mesures visant à promouvoir l'inclusion numérique et le numérique responsable.

- La **capacité de mise en œuvre** est toutefois contrainte par la réalité budgétaire de l'Etat et de nécessaires arbitrages devront être opérés.

Projets prioritaires 2024

- **Lancement et poursuite de projets d'importance stratégique** dans de nombreuses politiques publiques:
  - Amélioration du système d'information et de communication (ci-après : "SIC") fiscal,
  - Renouvellement du SIC social,
  - Renouvellement du système d'aide à l'engagement du 117 et du 144,
  - SIC Protection des personnes adultes sous curatelle,
  - SIC Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale),
  - Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation,
  - Connectivité dans les écoles secondaires,
  - Numérisation complète des processus de suivi des projets de construction,
  - Refonte du SIC des droits politiques,
  - etc.
- Poursuite des **projets de renouvellement** des actifs mutualisés et des systèmes d'information ; outils nécessaires au travail en mobilité du personnel de l'administration
- Renforcement de la **sécurité de l'information**, la **protection des données** et la **gestion des risques** (notamment en vue de contenir l'obsolescence des outils numériques).

Un impact majeur des investissements sur le budget de fonctionnement qui se conjugue à une hausse structurelle des dépenses de fonctionnement

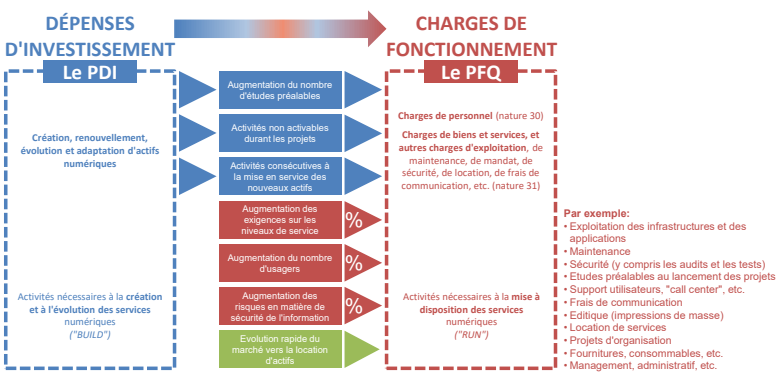

Projet de budget 2024

Fonctionnement

B05 Systèmes d'information et numérique

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**241'961'042**	**18'178'007**	**8,1%**	**223'783'035**	**210'769'203**
30 Charges de personnel	124'099'312	3'571'151	3.0%	120'528'161	111'628'620
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	68'063'670	10'271'540	17.8%	57'792'130	55'133'393
33 Amortissements du patrimoine administratif	49'781'210	4'335'316	9.5%	45'445'894	43'991'618
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	16'850	0	0.0%	16'850	15'572
REVENUS	**23'003'264**	**120'482**	**0,5%**	**22'882'782**	**15'670'154**
42 Taxes et redevances	3'039'461	4'692	0.2%	3'034'769	3'695'383
43 Revenus divers	19'468'255	255'312	1.3%	19'212'943	11'149'486
46 Revenus de transferts	495'548	-139'522	-22.0%	635'070	823'925
49 Facturations internes	-	-	-	-	1'359
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-218'957'778**	**-18'057'525**	**9,0%**	**-200'900'253**	**-195'099'049**
Coût d'état-major	*-1'417'038*	*1'269'838*	*-47.3%*	*-2'686'876*	*-2'082'201*
Coût des prestations de moyens	*-27'124'787*	*-395'782*	*1.5%*	*-26'729'005*	*-26'003'055*
Coûts répartis	*247'499'603*	*17'183'469*	*7.5%*	*230'316'134*	*223'184'305*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***726.66***	***18.85***	***2.66%***	***707.81***	***668.87***
ETP fixes	*722.50*	*17.85*	*2.53%*	*704.65*	*657.97*
ETP auxiliaires	*1.16*	*0.00*	*0.00%*	*1.16*	*10.10*
ETP agents spécialisés	*3.00*	*1.00*	*50.00%*	*2.00*	*0.80*

B05 Systèmes d'information et numérique

30 - Charges de personnel : + 3.6 millions (+ 3%)

Principales variations

- La hausse de cette nature résulte des effets des mécanismes salariaux 2023 et 2024 et des nouveaux postes sollicités (**18.85 nouveaux postes** dont 18 ETP pour l'OCSIN et 0.85 ETP pour les directions départementales).

Focus sur les 18 ETP sollicités pour l'OCSIN

- L'OCSIN assure, notamment, des "prestations intellectuelles" sur la base des ressources dont il dispose. Les ressources sont des collaborateurs internes et des ressources externes.
- La gestion de la capacité à délivrer les prestations à l'Administration cantonale est un enjeu de taille car elle suppose la juste allocation de ressources humaines pour mener un large panel d'activités métier, activités qui sont toutes en croissance.
- La capacité des ressources RH s'analyse notamment en termes de **"jours/homme"** à disposition ; en termes de **compétences** et en termes de **planification**.
- Les activités métiers s'analysent en termes de projets d'investissement et de conduite opérationnelle de l'ensemble de l'écosystème informatique (exploitation, maintenance, sécurité, projets de fonctionnement, etc.).
- **L'attractivité de l'OCSIN est un enjeu de taille dans un marché suisse de l'emploi structurellement sous doté au regard des besoins dans ces fonctions.**

B05 Systèmes d'information et numérique

30 - Charges de personnel : + 3.6 millions (+ 3%)

Focus sur les 18 ETP sollicités pour l'OCSIN (suite)

- Par principe strictement respecté, un nouvel ETP fixe ne sera engagé que s'il concerne une **fonction permanente**, c'est-à-dire qui répond à un **besoin sur le long terme**.
- Sous l'angle des fonctions, les 18 ETP se détaillent comme suit :
  - Ingénieurs : 8 ETP
    - *Besoins : PL e-Dossier PJ ; gestion des actifs logiciels ; réduction des risques d'indisponibilité des systèmes ; experts en "incidentologie", plateforme de tests, sécurité, bases de données, exploitation des systèmes critiques, etc.*
  - Chefs de projet : 4 ETP
    - *Besoins : Création d'un centre d'expertise pour la gestion de dossiers ; outil de gestion des horaires pour le personnel police et détention (KAIROS)" ; pilotage du PL cyberadministration ; projets de sécurité logique ; gestion de crises et gestion du processus "Problèmes", etc.*
  - Architectes : 2 ETP
    - *Besoins : Accompagner la croissance capacitaire et certains besoins issus des PL*
  - Analystes métier : 2 ETP
    - *Besoins : Accompagner la hausse des projets prévus au PDI*
  - Gestionnaires de service : 2 ETP
    - *Besoins : Gestion du plan de continuité numérique ; gestion des SIC (registre foncier, logement, actifs logiciels)*

B05 Systèmes d'information et numérique

31 - Charges de biens et services : + 10.3 millions (+ 17.8%)

Les nouveaux besoins s'expliquent comme suit :

- **Charges de location :** Les principaux besoins concernent notamment les licences Microsoft; les licences d'un outil de gestion de dossier; la participation cantonale à l'Administration numérique suisse; des coûts relatifs à la surveillance et la sécurisation des postes de travail, aux plateformes collaboratives, à la Business intelligence. (+5.7 millions)

- **Charges de maintenance :** Les principaux besoins concernent des contrats en cours dont les facturations dépendent de critères relatifs à l'évolution des volumétries sous gestion ; des hausses tarifaires des fournisseurs ; des charges induites générées par les crédits d'investissement. (+4.3 millions)

- **Consommation des services par les utilisateurs :** Coûts des communications de l'administration; coûts des services de support à la population et à l'administration.

33 - Amortissements du patrimoine administratif : + 4.3 millions (+ 9.5%)

- Les charges d'amortissement qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en augmentation.

B05 – Indicateurs PB 2024

	Type indicateur	PB24	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	500'000	420'000	392'000	635'000	2028
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	78%	2028
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	36%	29%	29%	44%	2028
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	72.5%	70%	72.5%	75%	2028
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficacité	462	471	411	500	2025

Projet de budget 2024

Investissements

Politique Publique B

Principaux projets et priorités pour 2024

Système d'information et de communication :

- Soutenir l'Etat dans sa transition numérique
- Renouveler et adapter les actifs mutualisés de l'Administration, du Pouvoir Judiciaire et du Grand Conseil (Infrastructures de télécommunication et informatiques, postes de travail, outils numériques)
- Faire évoluer les systèmes d'information transversaux de l'Etat et notamment dans le domaine des finances et des ressources humaines
- Réduire les risques liés à la sécurité de l'information.
- Faire évoluer les systèmes d'information transversaux
- Déployer des mesures favorisant le travail à distance des collaboratrices et collaborateurs
- Favoriser l'émergence de la science des données au sein de l'Administration cantonale

Investissements de l'OCSIN
toutes politiques publiques confondues

Projet	Libellé	PP	Crédit voté/prévu	Cumul au 31.12.2022	B 2023	PB 2024
DIN / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - CRÉDIT D'OUVRAGE						
11472	Transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville	A	67'000	69'071		
11580	Relocalisation caserne des Vernets - Meyrin Mategnin - construction	H	148'000	125'559		
11768	Lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité	H	1'200'000	997'632	210'000	
11868	Aménagements routiers et centrale régionale de trafic (PARR)	M		185'654		
12080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF)	F	30'919'000	10'018'960	5'000'000	3'188'056
12084	Relocalisation caserne des Vernets - Epeisses - construction et équipements	H	82'815	106'840		
12085	Transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville	H	183'849	185'916		
12147	Modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police	H	4'920'000	3'799'798	420'000	
12149	Rénovation d'Uni Bastions	F	64'800	16'816	10'000	9'596
12386	SIC Social 2019-2023	C	10'538'000	7'158'454	1'230'000	1'079'546
12543	AIGLE - Refonte du système d'information	A	6'335'000	1'915'124	1'715'000	1'500'000
12625	AFC - Evolution du SIC fiscal 2020-2024	I	12'600'000	6'872'007	2'600'000	2'727'994
12632	Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (AEG) - construction et équipements	A	230'000			170'000
12633	Centre cantonal de biométrie	H	1'372'414	655'685	410'000	
12743	Collège Rousseau (rénovation) - Construction et équipements	F	725'000	297'914	334'100	210'695
12946	Evolution du système d'information et de communication de l'OCP (OPUS)	I	5'555'000	1'983'207	2'443'000	1'571'793
12978	Equipements et services numériques indispensables au travail à distance de l'administration cantonale	B	8'200'000		5'006'000	3'000'000
12984	Bâtiment pour la police internationale et le CCPD - construction et équipement	H	1'777'000			
13004	Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	K	10'887'000		985'000	1'960'000
13010	Connectivité dans les écoles secondaires I et II	F	3'179'400		1'579'700	1'245'000
13011	Education au numérique Ecole obligatoire / Enseignement secondaire II / OMP	F	6'242'000		2'021'100	2'250'000
13062	Refonte du système d'information et de communication des droits politiques	A	12'300'000		1'225'000	2'790'000
13067	Faciliter les interactions avec l'administration fiscale cantonale	I	7'560'000		2'110'000	1'700'000
13100	Haute école de la santé et pavillon modulaire CFSP Ternier - Construction et équipements	F	190'000		50'000	246'000
13140	Evolution du SIC de l'office du registre foncier de 2023 à 2027	G	4'325'000		865'000	865'000
13155	Refonte de l'application de gestion du personnel de la police et de la détention (projet Kairos)	H	3'500'000		600'000	1'200'000
13169	Numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, des contrôles de conformité et la gestion des infractions	G	11'980'000		2'096'000	3'600'000
13170	CO - 7 extensions de 12 classes - constructions et équipements	F	130'000			130'620
13202	Justitia 4.0	J	4'146'000			736'378
13226	Renouvellement du système d'aide à l'engagement (SAE)	H	8'180'000		700'000	2'500'000
1921647	Evolution du système de gestion des amendes d'ordre et des contraventions	H	2'950'000		515'000	
1921053	Refonte du système d'information et de communication du service de protection de l'adulte	C	6'253'000		600'000	2'400'000
	Total crédit d'ouvrage		**166'940'278**	**26'388'637**	**32'924'900**	**34'992'678**

Investissements de l'OCSIN
toutes politiques publiques confondues

DIN / Office cantonal des systèmes d'information et du numérique - CRÉDIT DE RENOUVELLEMENT						
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	A	10'848'288	4'865'480	2'700'725	2'959'210
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	B	190'102'311	96'493'813	40'977'345	53'771'290
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	C	3'805'477	204'875	1'052'253	502'574
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	D	535'983	388'623	144'715	206'769
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	E	1'908'098	706'224	420'945	440'518
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	F	11'952'412	5'421'362	3'037'158	3'309'632
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	G	5'048'956	3'073'977	1'179'432	1'663'928
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	H	6'581'866	5'783'223	1'243'225	2'747'109
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	I		1'221'502	10'000	481'698
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	K	1'833'061	1'315'333	485'739	706'149
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	L	9'947'837	1'219'171	2'559'646	1'476'645
12459	Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN	M	3'967'711	1'782'601	924'817	1'057'113
Total 201'2459			**246'552'000**	**122'472'184**	**54'766'000**	**69'322'635**
Total crédit de renouvellement			**246'552'000**	**122'472'184**	**54'766'000**	**69'322'635**
DIN / Office cantonal des système d'information et du numérique - TOTAL			**413'492'278**	**147'860'821**	**87'690'900**	**104'315'313**

Source: Projet de budget 2024, tome 2, pages 205

ANNEXE 2

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions et du numérique
OCSIN

Projet de budget (PB) 2024 – Programme B05

Note complémentaire à l'intention de Messieurs Andersen et Carasso
Suite à l'audition du 16 octobre 2023 en sous-commission des finances

Le 19 octobre 2023

Messieurs les députés,

Vous trouverez ci-après les réponses aux interrogations formulées lors de l'audition du 16 octobre 2023 dans le cadre de l'examen du PB 2024.

Question 1

Quelles sont les raisons des écarts entre le détail des ETP fournis par l'OPE et le détail des ETP présentés par l'OCSIN lors de l'audition du 16 octobre 2023 ?

Réponse OCSIN

Le détail des ETP selon le fichier OPE présente une répartition des nouveaux postes sollicités comme suit :

Allocation des nouveaux postes 2024 Selon détail OPE				
Fonction	Classe	ETP	PB 2024	Coût induit 2025
Analyste métier	20	4	460'538	153'313
Ingénieur télécom / informatique 3	21	14	1'684'462	561'487
Total			**2'145'000**	**714'800**

Le détail des ETP selon la présentation PowerPoint faite par l'OCSIN lors de l'audition du 16 octobre 2023 présente une répartition des nouveaux postes sollicités comme suit :

Allocation des nouveaux postes 2024 Selon arbitrages OCSIN				
Fonction	Classe	ETP	PB 2024	Coût induit 2025
Analyste métier	20	2	230'269	76'756
Ingénieur télécom / informatique 3	21	8	962'550	320'850
Chefs de projets	21	4	481'275	160'425
Architecte	22	2	251'464	83'821
Gestionnaire de service	21	2	240'637	80'212
Total			**2'166'195**	**722'064**

L'écart entre les deux tableaux s'explique par le processus de traitement interne OCSIN des arbitrages budgétaires demandés par le Conseil d'Etat au cours de l'été 2023.

En effet, dans le cadre de ces arbitrages, l'OCSIN a dû réduire ses demandes de nouveaux postes de 14,8 ETP. Compte tenu du délai très restreint de matérialisation de cet arbitrage dans les fiches PFQ et OPE, l'OCSIN a procédé à une allocation discrétionnaire des demandes de nouveaux postes pour atteindre la cible attendue de -14.8 postes.
Le résultat de cet arbitrage discrétionnaire (premier tableau ci-dessus) a été remis à l'OPE. Le critère essentiel était alors de rester au plus proche de la classe moyenne des nouveaux postes sollicités (soit la classe 21).

Dans un second temps, les 18 nouveaux postes sollicités ont été alloués d'une manière plus fine, au plus proche des besoins opérationnels i.e. qui privilégie l'équilibre des nouveaux postes au regard des fonctions. L'allocation des 18 postes a donc été retravaillée pour être proportionnelle aux besoins initiaux exprimés (le résultat de cette allocation proportionnelle correspond au deuxième tableau).

L'impact budgétaire de cette deuxième allocation versus la première allocation n'est pas totalement neutre mais reste globalement bien maitrisé.
Pour rappel, la plupart des fonctions de l'OCSIN peuvent être exercées en interne (postes de fonctionnaires) ou en externe, ce qui amène l'OCSIN à procéder à des arbitrages continus de l'allocation de ses ressources humaines et financières.

Question 2

Quel est le montant des dépenses de mandats et L.S.E prévus au titre de 2023 et du projet de budget 2024 ?

Pour mémoire, les montants comptabilisés au titre de 2022 sont les suivants :

En milliers de francs

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats	8'668	10'754	19'422
Locations de service	12'686	15'371	28'058
Total	**21'355**	**26'125**	**47'480**

Dépenses 2023

Concernant les **dépenses d'investissement**, il n'est pas établi de budget par nature de dépenses (L.S.E, mandats, achats, etc.). Les engagements comptables sont saisis au fil de l'eau, en fonction de l'avancement des projets et dans la limite des crédits d'investissement votés.

Concernant les **dépenses de fonctionnement**, un budget opérationnel est fixé pour les dépenses relatives aux L.S.E et mandats (nature 313), il peut parfois être révisé en cours d'année, en fonction des besoins et de l'avancée des projets, dans la limite du budget total de la nature 31.

La situation intermédiaire des dépenses au 18 octobre 2023 se présente comme suit :

En milliers de francs

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats	6'213	6'727	12'940
Locations de service	9'819	15'327	25'146
Total	**16'032**	**22'055**	**38'086**

Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2023 sont les suivantes :

En milliers de francs

	Prévisions de dépenses 2023 Budget de fonctionnement
Mandats	8'900
Locations de service	13'500
Total	**22'400**

Ces prévisions de dépenses sont encore sujettes à variabilité d'ici le bouclement comptable du 31.12.2023.

Projet de budget 2024

Le projet de budget 2024 inclut des demandes budgétaires relatives aux natures comptables 313200 et 313019 (respectivement L.S.E / mandats) à hauteur de + 1'360 milliers de francs afin d'assurer, notamment, des activités de maintenance ou de support induites par les nouveaux actifs ainsi que pour renforcer certaines activités liées à la sécurité de l'information.

NB : La variation de la nature 313 entre le budget 2023 et le PB 2024 s'élève à +1'782 milliers de francs, dont +1'360 milliers de francs de nouvelles demandes et +422 milliers de francs correspondant à des réallocations budgétaires neutres du budget 2023.

Nous nous tenons à disposition pour tout complément d'information.

Commission des finances

Projet de budget 2024

Rapport de la sous-commission chargée d'étudier la politique publique C–Cohésion sociale

Mardi 31 octobre 2023

Procès-verbaliste : Clément MAGNENAT

Commissaires :

BLONDIN Jacques LC Rapporteur

AELLEN Cyril PLR

Représentants du département présents :

APOTHELOZ Thierry DCS

BINDER Rogers DCS

BRUNAZZI Marc DCS

MAFFIA Aldo OAIS

MAULER Laurent SESA

Le budget 2024 augmente de 159 millions et 97% de cette augmentation concernent les charges contraintes. Ce projet de budget du Conseil d'État ne contient pas d'innovation particulière. Il est le reflet de la volonté de se donner le temps de réfléchir au programme de législature tout en poursuivant les projets en cours.

La mise en œuvre des lois approuvées par le parlement, en particulier la loi sur le surendettement et la loi sur l'aide sociale nécessiteront un travail conséquent.

L'asile préoccupe le DCS avec 50'000 personnes arrivées en Suisse en 2023 et des projections qui prévoient les mêmes chiffres pour l'année 2024. 1'850 places d'accueil ont été créées en 2022, 800 places supplémentaires en 2023 par l'Hospice général et 500 places sont encore prévues à l'heure actuelle. Il y a des craintes importantes quant à la capacité à poursuivre l'accueil en 2024 si les prévisions du SEM se confirment, notamment en lien avec la problématique des RMNA dont le nombre augmente de manière massive. La prise en charge des RMNA est particulièrement coûteuse. Il y a 268 RMNA à ce jour à Genève.

Pour les subsides d'assurance-maladie, les montants octroyés en 2023 seront reconduits et ils seront augmentés de la même manière pour 2024

Pour les prestations complémentaires, le canton continue à fournir un effort important avec un montant de 619 millions, dont 165 millions pour les prestations complémentaires cantonales.

Le système informatique de l'OAIS (Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales) ne tient plus à l'heure actuelle et il y a un gros travail qui est en cours pour un projet de loi d'investissement conséquent dans ce domaine pour aboutir in fine à une sorte de dossier social informatisé.et à une refonte complète du RDU. Les PC représentent 600'millions de francs sous gestion et l'État souhaite développer les E-démarches pour faciliter les demandes de prestations pour la population.

Pour les EMS au premier janvier 2024, le modèle de financement change et fera l'objet de contrats de prestations avec chaque établissement pour répondre aux exigences de la LAMal en matière de financement résiduel des soins.

La Fondation Partage (banque alimentaire) a pendant de nombreuses années été financée par la loterie romande et une fondation privée qui ont dit que l'État devait reprendre ce financement. La demande initiale était de 4 millions pour la Fondation Partage. Le Conseil d'État a arbitré en décidant de donner 2 millions cette année et 2 millions en 2025. La loterie romande a accepté de prolonger le financement pour 2024 pour assurer que la prestation.

Questions des commissaires

A) La répartition des demandeurs d'asile au niveau fédéral se fait elle proportionnellement à la population ?

La réponse est oui

B) Les RMNA sont-ils plus nombreux en Suisse que dans les autres pays européens ?

La réponse est négative, ce phénomène est présent dans toute l'Europe.

C) Il est demandé si le DCS pourrait établir un tableau présentant l'évolution de la prime maladie nette pour les foyers types, à savoir célibataire, couple et couple avec enfant. Les subsides d'assurance-maladie explosent et c'est précisément parce qu'on augmente les subsides de façon massive que la prime nette de subvention a diminué pour une grande partie de la population et il est difficile de constater de manière chiffrée l'évolution d'une prime payée par les ménages si l'on prend tous les facteurs en compte.

Le Département essaiera d'établir un tel document avec comme base de calcul la situation d'un couple avec 2 enfants. Le DCS travaillera sur les moyennes des primes habituelles cantonales. Il est précisé qu'il y a un autre élément que le DCS peut faire ressortir, à savoir non seulement la prime moyenne cantonale, mais aussi la part prise en charge par le taux d'effort en aide aux subsides que chaque canton réalise. Cela donne une indication de l'effort produit.

D) L'informatique fait l'objet de beaucoup de PL d'investissement. Quand le DCS dit que ce projet a pour but de demander une seule fois chaque document, il demande s'il s'agit uniquement de transversalité entre les services ou bien s'il s'agit également d'une transversalité dans l'ensemble du Petit État ?

L'idée du département est dans ce futur système de créer un coffre-fort numérique avec des documentations qui seront disponibles pour le citoyen. Ce sera au citoyen de donner accès ou non à

ses documents. Il prend l'exemple d'une attestation de non-poursuites.la personne n'aura plus qu'à l'activer au moment de sa demande pour obtenir ce document.

E) Il est demandé si dans le cadre de ce projet est aussi prévue la transmission automatique d'informations entre les services d'État.

Il est rappelé la modification apportée à la loi sur le RDU en 2019 proposée par le Conseil d'État. Au final, la proposition retenue par le Grand Conseil avait été resserrée : la droite avait peur pour des questions de protection de la sphère privée et la gauche pensait que ce serait une chasse aux sorcières contre les fraudeurs des assurances sociales, alors que le but était précisément de faciliter le dispositif. Il faudra une harmonisation des lois sur l'aide sociale et sur le RDU pour permettre cette facilitation de l'entraide administrative. Le système est améliorable, mais il faudrait desserrer quelques éléments clés pour permettre ces facilitations tout en garantissant la protection de la sphère privée.

Les PC représentent 619 millions. Il y a une partie fédérale et une partie cantonale. On critique souvent le système en disant que l'accès à l'information est compliqué. Il demande ce que le DCS va mettre en place pour améliorer cet aspect.

Il est reconnu que l'accessibilité à cette prestation est compliquée. Ces prestations sont très longues à obtenir. Dès qu'il y a des éléments de fortune et des biens, le dossier devient vite compliqué. Pour un dossier simple, il faut 19 jours de traitement pour un dossier complet. La difficulté est précisément de rendre complet le dossier pour l'usager, car une multitude de pièces sont exigées. À Genève, quelqu'un peut déposer un dossier et même si le dossier n'est pas complet, le dossier est ouvert avec une relance régulière pour obtenir les pièces manquantes. La difficulté réside donc dans la composition de l'ensemble des pièces nécessaires. Il faut en effet faciliter l'information et mettre à jour le système informatique qui est actuellement peu lisible. Mais il faut admettre que la loi fédérale telle qu'elle est prévue rend le système très compliqué. La mise à jour récente de la loi fédérale rend le système encore plus compliqué.

F) Suite à la modification de la loi, et la suppression de l'alinéa relatif à l'assistance au suicide dans les EMS quand est-il de la réalité sur le terrain ?

Il est répondu que personne n'a eu conscience de l'impact de cette suppression. La loi fédérale ayant changé, il est possible que cette modification de la loi cantonale n'ait pas forcément d'incidence. Dans la pratique, Exit continue à venir dans les EMS, mais cela pourrait devenir plus difficile à l'avenir.

G) Quelle est la situation du personnel du SPAD ?

Il y a déjà 12 personnes en place via un crédit supplémentaire de la COFIN et 12 postes supplémentaires sont encore nécessaires. L'objectif reste celui de 60 dossiers suivis par chaque IPA. Chaque nouveau poste est rapidement contrebalancé par la forte augmentation du nombre de dossiers suivis. Quand il y a une surcharge, le taux d'absence augmente, alors que dès qu'il y a un apport supplémentaire au niveau du personnel, le taux d'absence diminue.

Il est indiqué que par le passé, chaque IPA suivait 77 dossiers. On a réussi à passer à 70 dossiers par IPA. Si l'on veut se rapprocher de l'objectif des 60 dossiers par IPA, avec l'augmentation du nombre de dossiers, il faut en effet avoir des postes

supplémentaires. Le gros souci du DCS est qu'il faut travailler sur les questions systémiques de ces éléments, à savoir mettre en amont des éléments

pour éviter l'augmentation du nombre de curatelles ainsi que pour s'assurer que lorsqu'une personne sort d'une curatelle, cette sortie est pérenne et que cette personne ne se retrouve pas à nouveau sous curatelle quelques mois plus tard.

Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE D

DCS/ Cohésion sociale

2 octobre 2023

Commissaires : Laurent Seydoux (LJS) Emilie Fernandez (Ve)
Rapporteure : Emilie Fernandez

Personnes auditionnées :

APOTHÉLOZ Thierry	DCS	Conseiller d'Etat
GATTIKER Isabelle	OCCS	Directrice générale
FALCIOLA Marie-Anne	OCCS	Responsable des finances
BRUNAZZI Marc	DCS	Directeur des services supports
BINDER Rogers	DCS	Responsable financier

Procès-verbaliste: Léa di Benedetto

M. APOTHÉLOZ explique que la culture, le sport et les loisirs sont regroupés dans cette politique publique.

Culture
Pour la culture, l'enjeu de 2024 est principalement orienté sur le développement de la loi votée le 23 juin dernier. C'est un acte fondamental qui permet d'avancer sur le projet de règlement d'application de la loi. Le cofinancement de la création et des institutions conduit le DCS à analyser les demandes et à préciser les critères en fonction des lignes directrices de la politique culturelle cantonale. Cette politique met en avant la question de la rémunération des artistes. M. APOTHÉLOZ insiste, aujourd'hui il n'est pas normal que des artistes se produisent sans rémunération correcte. Le canton s'engagera pour une amélioration de la condition professionnelle des actrices et des acteurs du domaine de la culture via plusieurs projets phares, dont un dispositif pilote d'incitation à la rémunération des artistes.

En matière de gestion du harcèlement, le DCS a organisé plusieurs séances avec la Ville de Genève au sujet de la mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre le harcèlement. Les changements autour de la durabilité ont également été évoqués.

Tout ceci est traversé par le point fort de l'accès à la culture, ce qui conduit à 2 demandes dans le projet de budget 2024 :

- Un financement supplémentaire de 3.9 millions
- Un besoin de postes pour mettre en œuvre la nouvelle loi et son suivi (1.4 ETP / 0.3 million)

Il ajoute que Mme GATTIKER suit les chantiers afin de concrétiser ces éléments pour le 1er janvier 2024. Ils ont toujours indiqué avancer par tranches. Il faut mesurer ce que cela engendre comme travail pour l'OCCS, particulièrement le service de la culture.

La commissaire (Ve) s'enquiert de savoir quelle évolution de la rémunération des artistes est prévue dans le budget 2024. M. APOTHÉLOZ explique qu'ils ont passé le cap de l'analyse. Ils se sont inspirés du fonds Mondriaan qui accompagne cette rémunération. Un artiste exposé dans un musée sans rémunération n'est pas acceptable, mais il faut savoir comment accompagner le musée, car son budget reste le même. Ils travaillent avec les faitières et ont conclu un accord avec l'Association suisse des musées qui a établi des tabelles. Un projet-pilote vise à accompagner 2 secteurs particulièrement mis en lumière après la période Covid : la musique et l'art contemporain. Ils ont mandaté la Fédération Genevoise des Musiques de Création (musiques actuelles) pour créer des tabelles et des exigences claires à l'égard des organisateurs.

La prise en charge des charges sociales est aussi étudiée, car les gens qui ne cotisent pas se retrouveront plus tard à demander des prestations complémentaires. Avec le DEE, ils ont aussi mandaté une démarche autour du portage salarial, par exemple une structure avec un système de chèque-service. Le commissaire (LJS) explique que le portage salarial est intéressant pour quelqu'un qui exerce plusieurs mandats et peut ainsi les reporter sur un porteur salarial.

La commissaire (Ve) demande si une réflexion a été réalisée autour de la rémunération des artistes lorsqu'ils ne travaillent pas, comme l'intermittence en France. M. APOTHÉLOZ explique qu'ils ne travaillent pas sur l'idée d'un statut, car ils risquent de rencontrer une opposition au niveau fédéral. Mais la nouvelle loi permet de participer au financement des recherches, ce temps-là sera valorisé.

La commissaire (Ve) comprend que dès 2024, les subventions peuvent transiter des communes au canton, et demande si c'est le service de la culture qui traite les demandes de subventions des projets artistiques en direct. M. APOTHÉLOZ acquiesce et Mme GATTIKER ajoute que cela sera intégré de manière graduelle sur les 3-4 prochaines années.

Le commissaire (LJS) pense que la question de la culture est essentielle. Il comprend que 2,9 millions de francs sont prévus dans le cofinancement d'institutions avec la Ville. Il demande si la liste exacte des montants sera établie en 2024. M. APOTHÉLOZ explique qu'ils n'ont pas la liste des montants, mais qu'ils en ont une pour les institutions, celle qui a été communiquée lors de l'accord Canton/Ville de Genève/Communes et qui ne concerne pas que des institutions de la Ville de Genève.

Le commissaire (LJS) demande si cela va diminuer la subvention de la Ville comme cela a pu arriver dans d'autres domaines. Aussi, financer donne des responsabilités, il demande si elles ont été complètement pilotées par la Ville, et s'il y a une volonté du canton de participer. Il semble que cela manque dans la loi. Il demande s'il s'agit d'un simple subventionnement que la Ville continue à piloter et le canton fournit des montants supplémentaires. M. APOTHÉLOZ prévoit que le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de donner des moyens qui vont augmenter avec le temps, annoncés à

11 millions de francs annuels et précise que c'est en plus dans le PFQ. Ce montant a été annoncé dans la presse, dans la loi et dans les travaux parlementaires. Il existe une interdiction pour les communes de diminuer les fonds si on passe par le fonds de régulation, ce ne serait pas *fair-play*, ils doivent garder leurs subventions. Ils y resteront attentifs. Concernant la gouvernance, en fonction des institutions ils vont uniquement cofinancer, pour d'autres ils vont aussi cogouverner. Toutefois, cela oblige à être présent aux conseils de fondation et à suivre les travaux, ce qui demande un travail important aux fonctionnaires.

La commissaire (Ve) demande ce qui a motivé le dispositif de lutte contre le harcèlement. M. APOTHÉLOZ mentionne les différentes affaires qui ont été dénoncées dans des compagnies, de danse en particulier. Elles ont laissé apparaitre des manquements à différents niveaux. Tout ceci les a conduits à repenser le dispositif. Mme GATTIKER précise que cela comprend toutes les formes de harcèlement, ainsi que le « mobbing » au travail. C'est un travail historique effectué par le canton de Genève. Elle mention notamment le cas de Krystian Lupa dont la pièce à la Comédie a été annulée à la suite d'une situation telle et précise que c'est la première fois que cela se présente à travers le monde. M. APOTHÉLOZ ajoute que le dispositif a été introduit dans les contrats de prestations afin de rappeler leurs exigences. Mme GATTIKER explique qu'il sera régulièrement analysé et qu'il n'est pas définitif.

La commissaire (Ve) s'enquiert de la subvention culturelle de 1 million de francs attribuée aux intermittents du spectacle. M. APOTHÉLOZ assure qu'ils ont historiquement toujours soutenu Action Intermittence. Mme FALCIOLA explique qu'il y a la partie Action Intermittence, avec un montant annuel de 500'000 francs. 300'000 francs sont prévus pour l'Association Inarema qui visera à aider les petites structures à atteindre les barèmes définis, ces petites structures sont celles subventionnées jusqu'à 250'000 francs. Ensuite, 200'000 francs ont été répartis au niveau des faitières.

Mme GATTIKER ajoute qu'une coopérative de salariat permettrait de mettre en place le portage salarial. Elle apporterait un soutien modeste de 37'000 francs pour les aider à se lancer avec la structure de portage.

Sports

Au chapitre des sports, la rédaction du plan d'action cantonal des sports est terminée avec comme objectif une adoption par le Conseil d'Etat pour 2024-2028. Le DCS a pris le temps de consulter les services concernés afin d'éviter le travail en silos et de s'assurer que les départements soient pleinement engagés dans ces activités. M. APOTHÉLOZ pense par exemple à l'intérêt du DSM autour de la santé et de l'activité physique, du DIP sur l'accès aux jeunes, du DT sur les questions d'infrastructures.

En termes de budget 2024, le DCS a prévu un renforcement du soutien à la relève sportive. Un élément nouveau est la présence de Genève aux JO 2024 de Paris, en collaboration avec la Confédération sur deux axes. Il s'agit d'abord d'investir la Maison Suisse à Paris, c'est l'occasion de travailler avec un projet culturel sur place. Les cantons qui participent se sont répartis dans différents domaines : Bâle sera orientée

sur la chimie, Zurich va s'orienter sur le plan industriel, et Genève sera orientée sur le plan sportif.

Un deuxième axe fort est la collaboration avec le Centre culturel Le CENTQUATRE-PARIS dans le 19e arrondissement qui sera orientée sur les sports urbains, qui font leur entrée dans les JO et une mise en avant des sportifs genevois. L'opération menée par Présence Suisse se fera en lien avec le Team Genève et Léman Bleu.

M. APOTHÉLOZ rappelle que la Suisse a obtenu l'Euro 2025 féminin, avec la participation de la Ville de Genève. Ils montent un dispositif avec les cantons, les communes et les villes pour mettre en place ce projet.

La commissaire (Ve) s'enquiert de l'indicateur du programme GE Découvre, en effet pour l'avoir testé elle-même, cette prestation est très utilisée et elle demande s'il y a la possibilité de développer cette prestation. Mme FALCIOLA précise que l'indicateur mesure la qualité de l'offre, parfois un cours est abandonné si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Cela permet aussi de renouveler l'offre et laisse une certaine latitude, parfois le cours ne plaira pas, d'où ces 90% par rapport aux 97%. M. APOTHÉLOZ ajoute qu'il n'est pas prévu dans le budget 2024 de développer cette prestation. Ils ont revu le processus pour éviter de demander aux parents d'être prêts en ligne à 6h pour obtenir un cours.

Le commissaire (LJS) souligne que la commission des finances a traité la question de Genève-Plage. Il a déposé un PL visant à modifier la LRT afin d'inclure Genève-Plage.

Sur la question des JO, M. Le commissaire (LJS) souligne l'importance de représenter Genève à la Maison Suisse. Les 500'000 francs représentent le versement du canton pour l'organisation. Il demande si un budget supplémentaire est prévu pour organiser des évènements à côté de cela et faire venir des personnalités pour faire vivre l'espace. M. APOTHÉLOZ confirme qu'il n'y a pas de budget et précise qu'ils confient l'organisation à Présence Suisse qui s'occupera de la coordination de l'ensemble du dispositif. M. Le commissaire (LJS) voudrait rendre attentif sur l'importance de prévoir un montant.

Le commissaire (LJS) mentionne le dépôt d'un PL qui clarifie le soutien aux faitières, le soutien correspond à ce qui a été mis dans le descriptif du projet de budget. Le PL intègre d'autres aspects du sport qui comprennent l'insertion, la santé, l'intégration et la formation. Au niveau du Grand Conseil, il y a des majorités pour développer le sport.

Le commissaire (LJS) s'interroge sur les investissements sur la patinoire des trèfles blancs. M. APOTHÉLOZ précise que le jury a décidé d'un troisième tour à l'unanimité. La prochaine étape sera au printemps prochain. Le commissaire (LJS) demande si tous les terrains sont des propriétés de l'Etat. M. APOTHÉLOZ affirme qu'il n'en manque qu'un.

Le commissaire (LJS) pense que la commission des finances reste attentive aux mandats. M. APOTHÉLOZ ajoute que le seul élément de la liste sur lequel ils ont repris la directive est l'engagement de personnel successif.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE E

Département du Territoire
Mardi 3 octobre 2023

Présents : M. Roger GOLAY
M. Yvan ZWEIFEL (rapporteur)

Assistent : M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat DT
M. Christian GOUMAZ, Secrétaire général DT
M. Frédéric DEKONINCK, Directeur financier DT
M. Gilles MULHAUSER, Directeur général OCEau
M. Philippe ROYER, Directeur général OCEV
Mme Marie SAVARY, Juriste OCEN

Procès-verbaliste : Mme Garance SALLIN

---

1. Introduction

Sur l'ensemble de la politique publique, les charges et les produits se présentent ainsi :

Charges de la politique publique E :
- La politique publique E représente 1.0% des charges de l'Etat de Genève.
- Les charges totalisent 108.2 millions au PB2024 (hors subventions à redistribuer et facturations internes), soit une augmentation de 3.4 millions par rapport au budget 2023.

Revenus de la politique publique E :
- Les revenus totalisent 43.0 millions au PB2024 (hors subventions à redistribuer et facturations internes), soit une baisse de 2.5 millions par rapport au budget 2023.

Les charges qui augmentent donc globalement de 3.4 millions pour l'année 2024 concernent principalement :
- La transition écologique pour 1,2 million, afin de répondre à l'urgence climatique selon plusieurs axes d'actions, en particulier avec la mise en œuvre du plan climat, des projets pour les plantations d'arbres et les infrastructures écologiques, la renaturation et la gestion des ressources en eau.

- La transition énergétique pour 0.6 million en poussant les rénovations via des subventions, en implémentant la baisse de l'indice de chaleur pour les bâtiments, en poursuivant la sortie du fossile et en assurant le déploiement des réseaux thermiques structurants.
- La hausse des amortissements pour 0.9 million.
- Les charges de personnel transversales pour 0.9 million, en particulier pour l'annuité 2024. Les postes de la politique publique E augmentent de 10.4 ETP dont 4.8 sont entièrement activables sur des projets d'investissement.

2. Programme E01 – Protection de l'environnement

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**23'100'008**	**793'020**	**3.6%**	**22'306'988**	**19'783'253**
30 Charges de personnel	16'100'432	348'007	2.2%	15'752'425	14'387'279
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'832'221	477'500	8.9%	5'354'721	4'430'274
33 Amortissements du patrimoine administratif	632'080	7'514	1.2%	624'566	647'406
36 Charges de transfert	515'475	-40'000	-7.2%	555'475	289'645
39 Facturations internes	19'800	0	0.0%	19'800	28'649
REVENUS	**1'924'231**	**-12'891**	**-0.7%**	**1'937'122**	**1'591'690**
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	618
42 Taxes et redevances	1'306'172	-109'506	-7.7%	1'415'678	1'076'908
43 Revenus divers	97'115	96'615	19'323.0%	500	183'480
46 Revenus de transferts	520'944	0	0.0%	520'944	328'136
49 Facturations internes	-	-	-	-	2'548
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-21'175'777**	**-805'912**	**4.0%**	**-20'369'865**	**-18'191'563**
Coût d'état-major	*-555'165*	*133'192*	*-19.3%*	*-688'357*	*-669'516*
Coût des prestations de moyens	*-3'578'890*	*-271'813*	*8.2%*	*-3'307'077*	*-3'249'796*
COÛT COMPLET	***-25'309'832***	***-944'532***	***3.9%***	***-24'365'300***	***-22'110'874***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***101.60***	***1.80***	***1.80%***	***99.80***	***87.75***
ETP fixes	*97.20*	*1.20*	*1.25%*	*96.00*	*82.95*
ETP auxiliaires	*1.20*	*0.00*	*0.00%*	*1.20*	*2.20*
ETP agents spécialisés	*3.20*	*0.60*	*23.08%*	*2.60*	*2.60*

UN COMMISSAIRE relève qu'il est écrit que la géothermie peut couvrir plus de 30% des besoins en chaleur et que plusieurs projets démarrent en 2024. La question est de savoir si cela produit de la chaleur de manière alternative ou continue, c'est-à-dire si les 30% sont couverts globalement en continu, ou si cela ne peut être produit qu'à une saison en particulier.

M. HODGERS répond que le grand avantage de la géothermie est que la chaleur de la terre est toujours la même, quelle que soit la saison.

M. ROYER explique que c'est l'eau qui est récupérée de la nature, qui séjourne sous terre et se réchauffe. C'est comme un réservoir de chaleur continu, à condition de bien gérer les emplacements des forages et la nappe. Il ne s'agit pas de trop l'épuiser, mais d'avoir une gestion intelligente. On va chercher de l'eau pour la chaleur, mais on

réinjecte aussi de l'eau dans la nappe. Ce n'est pas du tout saisonnier, cela se fait en continu. Cette source de chaleur pourra alimenter les réseaux thermiques structurants (RTS), mais pourra également se déployer hors RTS. Suite à l'étude prospective, la connaissance est désormais bonne, il y a la volonté de passer à une phase plus opérationnelle, soit sur des forages dédiés au chauffage, soit en réutilisant les forages exploratoires qui ont été faits.

UN COMMISSAIRE demande comment seront produits les 70% restants.

Mme SAVARY répond qu'en 2050, environ 50% des besoins en énergie seront produits par les réseaux thermiques (en partie alimentés par la géothermie), 20-30% par des réseaux thermiques non structurants, et le reste par des installations décentralisées comme les pompes à chaleur.

UN COMMISSAIRE demande si 100% seront renouvelables.

Mme SAVARY répond qu'il sera difficile de faire du 100%, car il y aura toujours un résidu, mais dans les grandes lignes, ce sera effectivement cela. Actuellement, il y a 90% de fossile pour le chauffage.

M. HODGERS précise que la combinaison entre l'amélioration de l'isolation des bâtiments et l'utilisation de renouvelable constitue un levier important au niveau énergétique.

UN COMMISSAIRE relève l'objectif de 40% du parc en véhicules électriques, couplé avec -40% de trafic motorisé. Il trouve cet objectif très ambitieux, voire irréaliste. Sachant qu'à Genève, plus de 80% des gens sont locataires, ils sont donc, pour avoir un véhicule électrique, contraints de savoir si leur propriétaire va installer des bornes dans leur immeuble. Il demande quel est ici l'incitatif. Pour atteindre les objectifs cités, il faut s'assurer que les propriétaires privés mettent à disposition des bornes de recharge.

M. ROYER explique qu'un plan va être mis en œuvre en 2024 dans ce sens. Ils développent deux axes. Le premier est déjà en place : il concerne l'équipement des nouveaux parkings. Le règlement (Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés) a été changé : tout parking d'un nouveau bâtiment doit être équipé avec les câbles (pas la borne, mais le raccordement est prêt). Le dispositif prévu dès 2024 est de basculer les subventions à l'achat de bornes vers une subvention à l'électrification des parkings existants. Ils aideront les propriétaires à équiper les parkings avec les prises nécessaires pour que différents modèles de bornes soient ensuite installables. La subvention ira aux propriétaires. Ils espèrent ainsi qu'il y aura un effet incitatif pour l'électrification. Un montant de 1 million est prévu (même montant que la subvention actuelle).

UN COMMISSAIRE demande si les communes sont plus enclines à déployer les bornes électriques.

M. ROYER explique que dès le départ, ils ont développé avec les SIG des outils qui permettent d'intégrer les plans directeurs des communes. Certaines communes veulent aller très vite, d'autres prennent plus de temps. En Ville de Genève, il y a quelques difficultés, car il n'y a pour l'instant pas d'acceptation de l'implantation de bornes en surface. Il y a toutefois une ouverture pour les bornes dans les parkings. C'est cette piste qui est envisagée avec la Ville. Il est prévu avec les SIG d'aller au contact des communes pour rappeler cette démarche et présenter la méthodologie. À ce jour, ils ne disposent pas des outils pour obliger les communes par rapport à cette thématique.

UN COMMISSAIRE évoque la question de la pollution des eaux souterraines. L'Etat était quasiment à bout touchant dans les discussions avec la France. Il demande où cela en est.

M. GOUMAZ répond qu'une commission de gestion de la nappe est prévue fin octobre afin de faire le point. Un certain nombre de choses ont été testées, notamment en rouvrant des puits et en mixant avec de l'eau du lac pour commencer à réutiliser la nappe. Il y a aussi des tests pour l'agriculture; à ce stade, mais c'est encore très expérimental, ce test donne de bons résultats. Cela permet de commencer à réutiliser la nappe. Il n'est pas certain que cela permettra d'éviter de créer une autre installation. Le plus important est l'emprise territoriale. Les choses vont plutôt dans le bon sens, mais cela reste à confirmer. S'agissant de la procédure en justice, ils l'ont faite pour éviter la prescription. L'expertise va prendre des années, et ce n'est qu'à sa fin que les responsabilités seront vraiment établies. De là, ils pourront déterminer s'ils engagent une action pécuniaire. Il y a des coûts d'investissement, mais aussi des frais conséquents d'exploitation.

UN COMMISSAIRE observe qu'il y a deux postes à engager, dont un qui est activé sur un projet. L'autre poste est un poste d'hydrogéologue.

M. ROYER explique que ce poste concerne la question des eaux souterraines (géothermie, protection des eaux souterraines, conflits d'usage, etc.). Les eaux souterraines sont aussi un élément essentiel à prendre en compte dans la question de l'accès à l'eau.

M. GOUMAZ ajoute qu'il faut que l'Etat puisse avoir une capacité de connaissance suffisante pour protéger la ressource que constituent les eaux souterraines.

UN COMMISSAIRE demande si ce poste s'ajoute à une équipe existante.

M. ROYER répond qu'il y a actuellement deux hydrogéologues. Le nouveau poste s'ajoute à ces deux postes.

3. Programme E02 - Energie

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**33'971'365**	**650'536**	**2.0%**	**33'320'829**	**35'934'581**
30 Charges de personnel	5'539'367	642'247	13.1%	4'897'120	4'320'739
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'297'683	7'500	0.3%	2'290'183	1'844'874
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'715	790	1.4%	54'925	54'925
36 Charges de transfert	10'077'000	0	0.0%	10'077'000	8'325'642
37 Subventions redistribuées	16'000'000	0	0.0%	16'000'000	21'387'188
39 Facturations internes	1'600	0	0.0%	1'600	1'212
REVENUS	**23'836'390**	**-267'312**	**-1.1%**	**24'103'702**	**29'131'387**
42 Taxes et redevances	1'412'758	613	0.0%	1'412'145	1'232'326
43 Revenus divers	513'835	-267'925	-34.3%	781'760	588'182
44 Revenus financiers	5'909'797	0	0.0%	5'909'797	5'920'192
47 Subventions à redistribuer	16'000'000	0	0.0%	16'000'000	21'387'188
49 Facturations internes	-	-	-	-	3'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-10'134'976**	**-917'850**	**10.0%**	**-9'217'126**	**-6'803'194**
Coût d'état-major	*-191'005*	*22'992*	*-10.7%*	*-213'997*	*-201'067*
Coût des prestations de moyens	*-2'677'107*	*-613'404*	*29.7%*	*-2'063'703*	*-2'379'877*
COÛT COMPLET	***-13'003'088***	***-1'508'262***	***13.1%***	***-11'494'826***	***-9'384'138***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***37.20***	***5.00***	***15.53%***	***32.20***	***29.90***
ETP fixes	*33.50*	*3.00*	*9.84%*	*30.50*	*28.30*
ETP auxiliaires	*2.70*	*1.00*	*58.82%*	*1.70*	*1.60*
ETP agents spécialisés	*1.00*	*1.00*	-	-	-

UN COMMISSAIRE observe que dans les postes prévus, il y a deux inspecteurs pour accompagner la mise en place de la loi et du règlement qui devaient sortir du parlement. Comme ce n'est pas la loi qui était souhaitée par le département, il demande si ces postes se justifient toujours, surtout au vu de la suspension de la promulgation de loi finalement votée démocratiquement par le Grand Conseil.

M. HODGERS répond qu'ils se justifient toujours. Il en profite pour dire que le département n'attendait aucune loi (ce qui laisse pantois les commissaires…). Sur la période de six mois donnée par l'art. 109, al. 5, la loi et le règlement s'appliquent. Quand bien même on irait vers un nouveau règlement avec le CECB, il faudrait encore plus de ressources, car 60'000 propriétaires pourraient mandater des experts pour établir le CECB; tout cela doit être géré administrativement, car ils ne pourraient pas avoir d'autorisation de construire s'ils n'ont pas de CECB validé par l'OCEN.

Mme SAVARY précise que ce seraient les mêmes profils (des ingénieurs).

M. GOUMAZ indique que la Cour des comptes a relevé que l'Etat était largement sous-doté par rapport aux ambitions. L'OCEN est un tout petit office, il faut qu'il puisse monter en puissance.

UN COMMISSAIRE se dit interpelé par le terme d'inspecteur.

M. GOUMAZ explique que, indépendamment du côté contraignant pour partir en rénovation, il y a tout un volet qui consiste à augmenter massivement les subventions. Derrière, il faut de toute façon des gens qui vont examiner les projets, contrôler que la subvention a été utilisée à bon escient, etc. Il y a donc vraiment besoin d'augmenter la volumétrie. De gros enjeux ont été mis en avant par la Cour des comptes s'agissant du système d'information et de communication (SIC) de l'OCEN. Ils vont venir devant le parlement avec un PL dans ce sens (projet Sinergie). Une autre question est celle de la régulation, en particulier des tarifs; l'Etat est extrêmement pauvre en la matière, et il faut qu'il puisse se renforcer.

UN COMMISSAIRE demande s'il faut nécessairement un poste d'attaché de direction, et non plutôt un chef de projet.

M. GOUMAZ explique que l'office a actuellement une organisation très plate. Le directeur général fait les entretiens d'évaluation de tous les collaborateurs, ce qui n'est pas sain. Cela fait aussi prendre un risque très important en termes d'organisation systémique. Il faut vraiment quelqu'un qui puisse s'occuper de l'aspect plus opérationnel.

UN COMMISSAIRE demande des précisions concernant cette phrase : « La Cour des comptes avait soulevé un risque concernant les dossiers arrivés à échéance ces prochaines années et qui ne seront pas réalisés. Un nouveau schéma comptable a été établi impliquant la suppression de la comptabilisation de reprises de charges payer sur les subventions promises, mais non dues ou trop anciennes pour un total de 0.5 million de francs. »

M. DEKONINCK explique qu'il y a actuellement une comptabilisation nette. Ils reçoivent les subventions de la Confédération, qui sont affectées sur les dossiers. Sur ces dossiers, il y a ce qui n'est pas réalisé à ce jour. Quand il y a un projet de plus de 5 ans, ils ne peuvent plus verser la part fédérale; la Confédération fait un net entre les deux, et l'Etat enregistre directement en net. La Cour des comptes souhaite que l'on montre clairement ce qui est dû en reversement à la Confédération. Il faut identifier chaque flux pour qu'apparaisse la part qui doit revenir à la Confédération. Le PL sur le SIC permettra aussi de répondre à ces questions de comptabilité.

Mme SAVARY ajoute que pour les projets pour lesquels ils reçoivent la contribution globale versée par l'OFEN, il y a un maximum de 2 ans, prolongeable jusqu'à 5 ans. Après, la Confédération estime que le délai est passé, c'est pourquoi il y a parfois des différences à ce niveau-là. Il faut compter 5 ans depuis la délivrance de la promesse de subventionner. Si le projet a des retards, par exemple à cause de recours, le temps continue à être compté et le délai de 5 ans peut être atteint, et il est non négociable.

UN COMMISSAIRE demande si beaucoup de projets sont dans ce cas de figure.

Mme SAVARY répond par la négative : généralement, ils arrivent à récupérer les retards.

UN COMMISSAIRE relève que les SIG ne sont pas capables à ce jour de dire à quels coûts le raccordement aux réseaux structurants va se faire. C'est un problème, avec le risque que les gens se tournent vers d'autres énergies. Le peuple a voté, il y a des investissements importants, mais à ce jour il n'est pas possible de dire où cela en est. Il faudrait pouvoir rendre des comptes.

M. HODGERS répond qu'ils arrivent au bout de ce processus, qui a pris du temps. Il fallait que les prix soient compétitifs par rapport aux alternatives, qu'ils soient uniformes sur tout le réseau, et que ce soit aussi économiquement tenable pour l'entreprise.

M. GOUMAZ précise qu'il y a encore tout un processus de validation. Il y aura un passage au conseil d'administration des SIG, à ce stade pour information. Il y aura ensuite la procédure formelle de consultation, avec la nomination d'une commission qui va étudier ces tarifs. Cela passera aussi auprès du surveillant des prix. Ce n'est qu'après tous ces préavis que le Conseil d'Etat peut se prononcer sur la validation des tarifs. Le règlement d'application doit être adopté, il faut aussi une convention avec les SIG. Il y a tout ce volet juridique, les enjeux étant très importants. Des mécanismes d'ajustement seront aussi mis en place : si par hypothèse, les choses se développent mieux qu'ils le pensent, et qu'il y a un meilleur ratio coûts-bénéfices, il faudrait que cela puisse être réinjecté auprès du consommateur. Il y a une zone d'incertitude assez majeure, c'est pourquoi il faut tout un travail très précis autour de cela. La question des ressources se pose aussi, car ils sont très peu dotés pour cela.

Mme SAVARY ajoute que le Conseil d'Etat a aussi adopté les nouvelles cartes de réseaux thermiques structurants planifiant leur déploiement aux échéances 2030, 2040 et 2050. Cela permet aux acteurs d'avoir une prévisibilité sur le déploiement et de savoir quand interviendront les raccordements. Cela favorise aussi la coordination avec les communes et les autres offices. Les réseaux ont été étudiés de façon à pouvoir aller dans les zones où les solutions individuelles ne sont pas forcément faisables, par exemple les pompes à chaleur pour des questions de bruit.

UN COMMISSAIRE relève en page 20 de l'annexe que la consommation totale du canton est de 9'450 GWh. Il comprend que c'est toute la consommation de tous les habitants et de toutes les entreprises du canton. On vise à avoir 19% de renouvelable. Il demande quelle est la répartition du canton aujourd'hui. Il est aussi preneur pour connaître l'évolution dans le temps.

Mme SAVARY indique que la production d'énergie renouvelable actuelle vient à 75% de l'hydraulique, le reste est partagé entre le photovoltaïque et l'électricité produite à partir de la combustion des déchets.

4. Programme E03 – Gestion des eaux

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**34'596'032**	**872'945**	**2.6%**	**33'723'087**	**34'894'063**
30 Charges de personnel	14'777'894	460'212	3.2%	14'317'682	13'230'993
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'420'310	7'500	0.1%	11'412'810	10'855'812
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'835'597	405'235	9.1%	4'430'362	4'435'492
34 Charges financières	-	-	-	-	1'037'729
36 Charges de transfert	3'494'331	-1	-0.0%	3'494'332	2'659'207
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	2'613'991
39 Facturations internes	67'900	0	0.0%	67'900	60'839
REVENUS	**29'308'958**	**-2'218'280**	**-7.0%**	**31'527'238**	**31'589'218**
41 Patentes et concessions	16'566'115	0	0.0%	16'566'115	15'337'558
42 Taxes et redevances	11'431'609	657	0.0%	11'430'952	10'742'052
43 Revenus divers	123'000	0	0.0%	123'000	69'410
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	1'113'235	-2'218'936	-66.6%	3'332'171	2'751'207
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'613'991
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-5'287'074**	**-3'091'226**	**140.8%**	**-2'195'848**	**-3'304'845**
Coût d'état-major	*-509'562*	*116'099*	*-18.6%*	*-625'661*	*-615'708*
Coût des prestations de moyens	*-2'626'687*	*-221'089*	*9.2%*	*-2'405'598*	*-2'415'793*
COÛT COMPLET	***-8'423'323***	***-3'196'216***	***61.1%***	***-5'227'107***	***-6'336'345***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***93.95***	***2.60***	***2.85%***	***91.35***	***86.20***
ETP fixes	*92.75*	*1.60*	*1.76%*	*91.15*	*84.20*
ETP auxiliaires	*0.20*	*0.00*	*0.00%*	*0.20*	*1.20*
ETP agents spécialisés	*1.00*	*1.00*	-	-	*0.80*

UN COMMISSAIRE évoque le 0.6 ETP demandé pour un poste de juriste. Il se dit généralement très critique par rapport au nombre de juristes engagés à l'Etat. Il a le sentiment que ces juristes sont souvent engagés pour inventer un nouveau règlement qui va ensuite obliger les entreprises et les particuliers à faire quelque chose de nouveau, ce qui nécessitera ensuite de nouveaux postes d'inspecteurs ou autre pour contrôler et réguler. Il aimerait donc comprendre quelle sera la fonction de ce juriste.

M. MULHAUSER répond que l'OCEau est l'un des moins dotés en juristes de l'Etat. Quand il a commencé, il y avait 0.8 juriste pour traiter les affaires d'une centaine de personnes. Actuellement, il y a 1.3 ETP. L'idée est maintenant d'avoir deux juristes qui travaillent ensemble pour apprécier les situations. Il ne s'agit pas de juristes qui sont là pour provoquer des obstacles supplémentaires, mais plutôt l'inverse. Il y a quelques années, des postes d'inspecteurs ont été créés, ce qui a généré une activité de contentieux. En outre, la loi sur les eaux date de 1961; une proposition de refonte importante va arriver. Il y a donc du travail de légistique, du travail de contentieux et le travail quotidien. La Capitainerie a été intégrée à l'office, amenant tous les contentieux qui y sont liés. Il y a un retard juridique important à rattraper. Ces contentieux sont par exemple en lien avec la mise à jour de la directive réglant la question du transport des bateaux. Il faut traiter tous les cas de rigueur. Beaucoup de contentieux viennent des places d'amarrage. Il va y avoir aussi un fort travail sur l'assainissement. Ce poste est là pour rattraper le retard accumulé.

5. Programme E04 – Agriculture et nature

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**57'083'437**	**1'553'359**	**2.8%**	**55'530'078**	**55'034'495**
30 Charges de personnel	14'699'463	271'561	1.9%	14'427'902	13'191'882
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'641'834	-12'500	-0.2%	7'654'334	7'095'400
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'913'667	317'826	12.2%	2'595'841	2'552'979
36 Charges de transfert	7'352'871	525'473	7.7%	6'827'398	7'130'032
37 Subventions redistribuées	24'181'382	465'000	2.0%	23'716'382	24'825'510
39 Facturations internes	294'220	-14'000	-4.5%	308'220	238'692
REVENUS	**28'636'896**	**439'217**	**1.6%**	**28'197'679**	**27'923'006**
42 Taxes et redevances	2'810'504	-200'644	-6.7%	3'011'148	1'555'279
43 Revenus divers	312'929	127'629	68.9%	185'300	11'811
44 Revenus financiers	4'000	0	0.0%	4'000	-
46 Revenus de transferts	796'381	44'932	6.0%	751'449	1'073'467
47 Subventions à redistribuer	24'181'382	465'000	2.0%	23'716'382	24'825'510
49 Facturations internes	531'700	2'300	0.4%	529'400	456'939
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-28'446'542**	**-1'114'144**	**4.1%**	**-27'332'398**	**-27'111'489**
Coût d'état-major	*-506'858*	*123'620*	*-19.6%*	*-630'478*	*-613'887*
Coût des prestations de moyens	*-5'963'137*	*89'155*	*-1.5%*	*-6'052'292*	*-5'851'002*
Coût d'infrastructure voirie	*-20'500*	*6'000*	*-22.6%*	*-26'500*	*-22'311*
COÛT COMPLET	***-34'937'036***	***-895'368***	***2.6%***	***-34'041'668***	***-33'598'690***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***96.80***	***1.00***	***1.04%***	***95.80***	***89.70***
ETP fixes	*94.60*	*1.00*	*1.07%*	*93.60*	*87.50*
ETP auxiliaires	*2.20*	*0.00*	*0.00%*	*2.20*	*2.20*

UN COMMISSAIRE évoque les projets de captage du CO2. Il existe des projets intéressants de Satom se développant à Monthey. Il demande si des investissements sont prévus de ce point de vue là, à Genève. L'exposé des motifs parle de mesures visant à renforcer le captage de CO2.

M. MULHAUSER pense que la contribution de l'agriculture à la captation de CO2 se fait à travers les sols : faire en sorte que la matière organique soit de plus en plus stable dans le sol. Si l'on fait un travail de non-labour, la matière humique reste en place.

M. GOUMAZ ajoute que globalement, ils cherchent à préserver l'agriculture, à la faire évoluer de sorte que son empreinte écologique soit la plus verte possible et apporte les bénéfices systémiques. Ce sont des éléments intégrés dans la gestion de l'agriculture, plutôt que d'imaginer un grand projet parti de rien et déconnecté.

6. Subventions accordées

UN COMMISSAIRE demande des précisions quant à la ligne « Pneus silencieux » (Tome 1 – page 483).

M. ROYER explique que l'idée avait été budgétée, mais a été mise entre parenthèses pour l'instant. Un pneu est étiqueté selon plusieurs paramètres, dont le bruit. Le bruit est évalué, mais il y a beaucoup de doutes quant à la façon dont il est évalué, c'est pourquoi ils n'ont pas mis en œuvre cette subvention. Elle n'est pas abandonnée, elle est simplement mise en pause pour l'instant en attendant la résolution du problème de qualification des pneus.

M. GOUMAZ précise que l'idée était de payer le montage à quelqu'un qui achèterait des pneus silencieux.

M. HODGERS indique que l'approche est celle d'une sorte de promotion de lancement. Par exemple, les gens achètent maintenant des vélos électriques, il n'y a plus de raison que l'Etat donne un bon pour cela. L'idée est maintenant de mettre en avant les autres éléments technologiques naissants, avec un coup de pouce de départ, ce qui permet d'enclencher la machine. Il pense que sur quelques technologies de niche très sous-estimées, une telle action de l'Etat peut faire la différence pour les généraliser par la suite.

UN COMMISSAIRE demande des précisions quant aux subventions forestières versées à des personnes (non soumis LIAF – Tome 1 page 484).

M. HODGERS explique qu'il y a beaucoup de forêts privées à Genève. L'entretien d'une certaine manière d'une forêt privée est très favorable à la biodiversité. L'Etat soutient donc ces propriétaires pour l'entretien.

UN COMMISSAIRE relève que l'augmentation est importante et demande s'il y a un vrai plan derrière, ou si cela est lié à une demande d'une association ou d'un groupement.

M. GOUMAZ indique qu'en page 30 de l'exposé des motifs, il y a une explication à ce sujet. C'est le transfert d'une prestation financée sous une certaine forme qui est désormais financée sous une autre, ce qui leur paraît plus juste.

M. MULHAUSER précise, en termes de planification, que le plan directeur forestier vient d'être révisé.

7. Conclusion

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que la procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

COMMISSION DES FINANCES
Projet de budget 2024

Rapport de la sous-commission chargée d'étudier la politique publique F – Formation

Séance du **mardi 17 octobre 2023**
Procès-verbaliste : Thomas HUMEROSE

Membres	**Groupe**	**Fonction**
MARTI Caroline	S	Rapporteure
BLONDIN Jacques	LC	

Personnes auditionnées	**Dpt/Instit.**
HILTPOLD Anne	DIP
MARCHESINI Paola	DIP/SG
BARBARESCO Laurent	DIP/DF
JOST Samy	DIP/DF
HUMBERT Thomas	DIP/DF

Généralités et synthèse des priorités

Mme Hiltpold explique que le projet de budget du DIP comprend une augmentation des charges de 83 millions, soit une hausse de 3,5%, et une diminution des revenus de 3,8 millions (-4,7%), lesquels sont environ passés de 82 à 78 millions. L'augmentation des charges de 83 millions peut se décomposer de la manière suivante : 24, 6 millions pour des éléments transversaux de traitement du personnel, 14 millions pour les charges contraintes et 12,4 millions pour l'accueil des élèves issus de la migration.

Sur les 14 millions de charges contraintes, environ 4 sont nécessaires pour adapter le budget pour la pédagogie spécialisée, domaine dans lequel les subsides sont en augmentation. La participation au financement de l'université et des hautes écoles qui découle des accords intercantonaux sont également en hausse. Le budget relatif à la prise en charge des mineurs non accompagnés doit également être revu à la hausse, car celui-ci était précédemment sous-évalué et doit être adapté aux coûts effectifs du dispositif d'accueil mis en place, ce qui représente une augmentation de 2,5 millions. Le décalage de la date d'engagement des enseignants a un coût, puisque ceux-ci sont désormais engagés au 1er août de l'année, et non plus au 1er septembre, étant donné que la rentrée des classes a été avancée.

S'agissant des postes, le projet de budget présente une augmentation de 265,2 ETP, soit une hausse de 2,9%. Toutefois, Mme Hiltpold explique qu'une partie de ces portes ne sont en réalité pas des nouveaux postes, mais des pérennisations de postes octroyés en 2023 en crédit supplémentaires. Si on retranche les crédits qui ont déjà été octroyés en 2023, les augmentations ne sont que de 70,6 millions (+2,9%), et l'augmentation des postes n'est que de 177,9 ETP (+1,9%).

Sur le total de 265,2 postes, 255 sont des postes permanents et 9,5 sont des postes non permanents. 199 sont des postes du personnel enseignant et 56 sont des postes pour le personnel administratif. Tous les postes non permanents figurent dans cette dernière catégorie de personnel.

Hausse démographique

Le principal enjeu pour la politique F est de faire face à l'évolution démographique et la hausse de l'effectif des élèves. En effet, l'effectif des élèves augmente de 1,8%, ce que Mme Hiltpold considère être une augmentation significative. Elle indique que l'augmentation des postes liée à l'évolution démographique représente une hausse de 0,7%.
Elle rappelle également que l'augmentation du nombre d'élèves n'est pas considérée comme une charge budgétaire contrainte ce qui est selon elle problématique, car cela réduit considérablement la marge de manœuvre politique du département quand les effectifs d'élèves augmentent. En effet, la seule marge serait de modifier les taux d'encadrement, ce qui n'est pas souhaitable. L'augmentation démographique explique la création de 127,6 postes dont la majeure partie correspond à des postes d'enseignants et de personnel face aux élèves.

Migration

Mme Hiltpold indique également que le DIP doit aussi faire face à la crise migratoire, et rappelle que des postes pour y répondre avaient été acceptés en crédits supplémentaires par la commission des finances dans le courant de l'année 2023, Ces postes sont pérennisés dans le cadre de ce projet de budget, mais aucun nouveau poste n'est pour l'heure demandé. Elle explique qu'il est très compliqué de faire des projections en fin d'année pour la rentrée suivante.
M. Humbert ajoute que ce qui est prévu, en l'état actuel des choses, c'est que la migration devrait rester à un niveau relativement haut en 2024, et que celle-ci impactera avant tout l'enseignement secondaire II ES. Concrètement, 90,9 ETP ont été demandés en crédit supplémentaire pour la rentrée 2023, et 87,3 pour la rentrée 2024, soit une diminution de 3.6 ETP. 8,5 ETP ont été ajoutés pour le secondaire 2, et 3,8 et 8,3 ont été retirés, respectivement du primaire et du secondaire 1.

Autres priorités

Elle ajoute que le département a aussi des besoins supplémentaires, notamment pour lutter contre les hospitalisations sociales, pour soutenir les écoles, la formation duale et professionnelle. Le nombre de postes demandés pour faire mettre en œuvre les autres priorités du département est de 50 ETP. Ces postes sont répartis sur les projets suivants : le numérique à l'école, l'orientation professionnelle, la troisième heure d'éducation physique, le renforcement de l'OMP, la réforme de l'ordonnance fédérale de la formation de commerce et du collège et la mise en œuvre du logiciel SAFE, les postes utilisés dans le cadre du projet SAFE seront toutefois rendus à l'échéance du projet.

La hausse des charges liées à ces nouveaux besoins se chiffre à +16 mio. Ils serviront à :

1. L'ouverture de **31 nouvelles places dans l'enseignement spécialisé** subventionné ;

2. **Une augmentation du financement de l'université à hauteur de 6 millions** tels quels prévus par la nouvelle convention d'objectifs, **et de l'IHEID à hauteur de 0,5 million**. L'Université reçoit désormais moins de fonds de la part de la Confédération et des partenaires européens. Il en résulte des comptes déficitaires ce qui conduit l'Université à entamer de grosses économies. Le canton souhaite toutefois que l'Université puisse développer de nouveaux projets, raison pour laquelle il est nécessaire de relever le montant de la subvention dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2027 qui sera bientôt soumise aux députés. L'augmentation de la subvention a été conditionnée à la réalisation d'un plan d'économies de 20 millions, pour un retour à l'équilibre budgétaire en 2027. La hausse de la subvention permettra à l'université de faire 1% d'économie en moins que ce qu'elle devrait sans hausse de la subvention. Rappelons encore le mécanisme qui prévoit que les augmentations de charges liées aux annuités et à l'indexation des salaires auxquels l'Université doit se soumettre ne sont couvertes par une hausse de la subvention n'équivalent qu'à 75% de son coût. C'est en partie cela qui a participé à creuser le déficit. Pour l'exercice 2023, l'Université doit trouver quasiment 5 millions pour pouvoir financer cette quote-part de 25% des

mécanismes salariaux. L'augmentation de la subvention a aussi pour objectif de soutenir l'Université et d'éviter qu'elle se fragilise alors qu'elle est en pleine phase de développement et d'expansion qui l'a conduit au 49e rang mondial des Universités. Pour le surplus, l'Université est également touchée de plein fouet par la hausse du prix de l'énergie.

3. L'**ouverture de places en foyers, le renfort éducatif et le développement de mesures ambulatoires dans le cadre de l'éducation spécialisée (par exemple AEMO)** induisent une augmentation de charge de près de 5,3 millions. Il s'agit, dans ce cadre, de prendre en charge des mineurs pour lesquels les parents n'arrivent pas ou plus à assurer seul la prise en charge éducative de leurs enfants. Ces mesures ont pour but notamment d'éviter des hospitalisations sociales. Il s'agit par exemple de développer des places en foyer qui accueille aussi les parents afin que le lien parents-enfants soit conservé. On constate une augmentation du nombre de cas, mais également une complexification de ceux-ci. Ces missions sont assurées par l'AGAPE et la FOJ à travers une augmentation de leur subvention. Elle précise que pour faire ce travail, des montants sont confiés soit à l'AGAPE soit à la fondation FOJ, et que des mesures éducatives en milieu ouvert sont prévues.

4. Le **développement des cours interentreprises et la participation au déménagement d'une partie des associations professionnelles sur le campus de Plan-les-Ouates** représentent une charge de 2 millions supplémentaires. Les cours interentreprises sont des cours professionnels donnés par les entreprises aux apprentis dans le cadre de la formation duale. Une partie de ces cours étaient donnés dans des locaux du DIP. Ils auront désormais lieu sur le nouveau site de Plan-les-Ouates. Il s'agit notamment pour l'état de participer au paiement des loyers de ces nouveaux locaux. Il s'agit d'une mise à disposition gratuite de locaux, ce qui correspond à une subvention non monétaire. Ces cours donnés par les entreprises et permettent de renforcer la pratique professionnelle, avec comme objectif de compléter ce que les apprentis ne peuvent pas apprendre au sein l'école et de l'entreprise dans laquelle ils effectuent leur formation duale. En réponse à un-e commissaire qui s'inquiète des freins que les contraintes administratives imposées aux entreprises formatrices et les charges financières représentent pour le développement des formations duales, Mme Hiltpold indique que le DIP n'a pas de programme spécifique pour venir en aide aux entreprises qui n'arrivent pas à assumer les contraintes, mais que l'OFPC se tient a disposition des entreprises qui rencontrent des certaines difficultés pour trouver des solutions. M. Jost ajoute que durant le COVID, la commission des finances a voté deux crédits supplémentaires en soutien aux mesures d'apprentissage. Le premier correspondait à la prise en charge des 3 premiers mois de salaire des apprentis. Le deuxième correspondait à la création d'une prime unique de 3'000 francs allouée à chaque nouvelle entreprise formatrice, et une prime de 10'000 allouée pour toute entreprise qui créait un réseau d'entreprises formatrices. Ces mesures ont bien fonctionné la première année, moins la deuxième si bien que le 2ème crédit n'a pas été entièrement utilisé, les demandes étant insuffisantes.

5. La **participation cantonale au financement de l'exploitation des structures d'accueil préscolaires** via la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) **va augmenter de 400'000 francs**.

6. Les autres projets prioritaires du département en particulier **le renforcement de l'OMP, le déploiement du numérique à l'école et la mise en œuvre du projet SAFE** représentent une augmentation des charges de 6 millions.

7. Les charges liées au financement des **sorties scolaires sont en baissent de 3 millions** en raison d'une reprise de leur financement par les communes.

    - Projet SAFE (remplacement du système informatique): Mme Marchesini indique que le département attend beaucoup de ce projet qui permettra de remplacer une multitude de programmes très anciens et bien souvent dysfonctionnels au point que cela a pu, par le passé, menacer une rentrée scolaire ou entrainé des pertes de données relatives aux élèves. Le programme SAFE permet également de repenser quelques thématiques, comme celle du système des remplacements des enseignants, lequel fonctionne encore aujourd'hui avec des cartes papier et des tableaux Excel. De manière générale, le programme SAFE permettra d'harmoniser le système, de le moderniser, et de rendre l'organisation et la structure du travail du département plus efficace. Mme Hiltpold ajoute que cela permettra également de moderniser et d'améliorer la communication avec les parents, notamment via une application.

Questions des commissaires :

Question : qu'est-ce que le projet d'innovation pédagogique ?
Réponse : Ce projet impliquera une modification de la loi sur l'instruction publique. Il s'agit principalement de passer d'une organisation de la scolarité primaire en trimestre à une organisation en semestre, ce qui implique moins d'évaluations pour les élèves et laisse plus de temps aux enseignants de procéder à leur mission première qu'est l'enseignement. Ce projet doit également répondre à certaines problématiques identifiées telles que l'entrée en scolarité. Il a été observé que le système harmos a conduit à placer les élèves de 1P et 2P déjà dans un cadre d'apprentissage très strict, ce qui peut les mettre en grande difficulté et déboucher, finalement, à une orientation trop précoce vers l'enseignement spécialisé. Le projet vise à améliorer l'entrée en scolarité pour tous, renforcer le dialogue entre les familles et l'école et le maintien des élèves au sein de l'école régulière. Ce projet ne nécessite, à ce stade, pas beaucoup de moyens supplémentaires.

Question : Qu'en est-til de l'employabilité des adultes sans qualifications et comment les missions dans ce domaine sont réparties entre le DIP et le DCS ?
Réponse : Leur objectif est que les adultes, suivis par l'OFPC puissent suivre des formations certifiantes et recevoir, finalement, un CFC ou une validation des acquis. Des bénéficiaires de l'aide sociale peuvent également, hypothétiquement, rejoindre ce genre de filières qui sont aussi ouvertes aux tout jeunes adultes pour qui le collège ou l'ECG du soir ne correspondent pas à leur besoin ou leur attente.

Question : l'exposé des motifs du projet de budget fait état de difficultés de recrutement dans le secteur de l'enseignement spécialisé. Quelles sont les pistes de solution pour y faire face ?
Réponse : Pour certaines professions comme les logopédistes par exemple, le nombre de places de stage a été augmenté. En ce qui concerne les enseignants spécialisés, diverses actions ont été mises sur pied, comme par exemple une facilitation de la transition de l'école régulière vers l'enseignement spécialisé pour les enseignant-e-s qui souhaitent se réorienter. Cela passe notamment par la possibilité de pouvoir accomplir la formation complémentaire nécessaire à l'enseignement spécialisé en cours d'emploi, ce qui n'était pas le cas auparavant. Une formation certifiante en emploi a donc été mise sur pied, tout comme une formation de niveau DAS, laquelle est reconnue uniquement sur le plan cantonal, mais permet d'obtenir les papiers requis de manière accélérée. Elle ajoute que le nombre de places en enseignement spécialisé a aussi été augmenté et que, par conséquent, la volumétrie des personnes en formation a été doublée. Elle souligne que cette année, la formation était pleine, ce qui indique que les choses vont dans la bonne direction.

Question : Est-ce que les équipes pluridisciplinaires sont présentes dans toutes les écoles et comment sont-elles composées ?
Réponse : Les équipes pluridisciplinaires sont composées de logopédistes, d'infirmiers scolaires, d'éducateurs spécialisés, d'enseignants spécialisés et de psychologues. Elle explique qu'à l'origine, une équipe par école avait été envisagée. Le constat a ensuite été fait qu'une telle approche nécessitait beaucoup trop de temps pour être mise en œuvre, ce qui explique pourquoi, aujourd'hui, certaines écoles ont une équipe complète et d'autres non. Actuellement, toutes les écoles ont complété le taux d'infirmiers et d'infirmières et d'éducateurs, et que des enseignants spécialisés ont été déployé dans tous les établissements. En ce qui concerne les logopédistes et les psychologues, il n'y en a pas dans toutes les écoles. Ce budget ne prévoit pas de renforcer les équipes pluridisciplinaires, l'idée étant de faire un arrêt sur image et de constater ce qui est nécessaire à ce stade, mais aussi ce qui peut être fait avec les ressources déjà à disposition. En d'autres termes, il s'agit désormais d'analyser la situation avant de continuer à déployer.

Question : Outre les équipes pluri-disciplinaires, y a-t-il d'autres projets qui ont fait l'objet d'un arbitrage budgétaire et pour lesquels il a été décidé de renoncer à certains postes ?
Réponse : Quelques services avaient sollicité plus de moyens, malgré le fait qu'ils aient déjà été renforcés, mais qu'il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes. A ce titre, elle explique que le Conseil d'Etat s'est donné la règle de ne pas dépasser une augmentation de postes de plus de 1,9% à quoi le DIP s'est conformé. Sachant que les effectifs d'élèves sont en augmentation de 1,8%, la quasi-totalité des nouveaux postes servent à répondre à l'augmentation démographique. Les possibilités de créer des postes pour d'autres missions et d'autres projets sont ainsi très limitées.

Question : Qu'en est-il de l'évolution de la démographie des élèves dans l'enseignement spécialisé ?

Réponse : s'agit de prendre en charge de 60 à 90 enfants supplémentaires. Elle souligne que cette prise en charge coute entre 100'000 et 125'000 francs par enfant et par année. En effet, il faut environ un éducateur ou enseignant spécialisé pour 2,2 enfants.

Question : comment le taux de 1,9% à ne pas dépasser dans le cadre de l'augmentation des postes a été fixé par le Conseil d'Etat ?
Réponse : Il a toujours été question d'essayer de respecter une augmentation maximale de 2%. Il s'agit aussi de ne pas dépasser le maximum de déficit autorisé par la LGAF.

Question : en F03 et F04, le budget 2023 présentait une augmentation de postes beaucoup plus importante que ce qui est demandé au budget 2024. Des arbitrages budgétaires ont dû être effectués spécifiquement dans ces programmes ?
Réponse : Le budget 2023 comprend les besoins en postes cumulés sur deux exercices, étant donné qu'il n'y a pas eu de budget en 2022. Le budget 2023 comprend notamment les postes alloués en crédit supplémentaire dans le courant de l'année 2022 pour répondre à la crise de l'OMP, soit 45 nouveaux postes. En ce qui concerne la F04, des ressources avaient été allouées pour le projet HARPEJ, notamment pour le développement d'une section AEMO au SPMI.

Question : Pourquoi l'augmentation des équipes d'encadrement socio-éducatif n'est prévu que dans les établissements du secondaire 2 ?
Réponse : Le secondaire 2 est historiquement le secteur le moins bien doté en équipes socio-éducatives, en particulier à l'ECG. A ce titre, le besoin s'y fait particulièrement ressentir, raison pour laquelle il a été décidé de renforcer ce secteur en particulier.

Question : Existe-t-il une obligation pour les enseignant-e-s de suivre des cours de formations continues ?
Réponse : Les formations sont obligatoires, en principe hors temps d'enseignement, quand il y a des changements pédagogiques ou des changements dans les plans d'étude. En dehors de ces cas de figure, de telles formations ne sont donc pas systématiques.

Question : Quelles sont les fonctions d'un civiliste au sein du DIP.
Réponse : Ils sont engagés pour effectuer des missions variées allant de l'assistance dans l'archivage des documents à la surveillance dans les préaux d'écoles.Ces derniers ont un coût qui correspond à ce que l'Armée donne aux jeunes qui font le service militaire.

Question : À quoi correspond le « Plan Apprentissage 2020 » financé par la Confédération et qui va prendre fin ?
Réponse : Il s'agit d'un plan d'apprentissage activé suite au COVID pour renforcer l'apprentissage. Ce plan comprenait différents volets, déclinés en 14 mesures, dont une partie était financée par la Confédération, mais aussi tout un volet cantonal, notamment les primes à l'embauche de nouveaux apprentis (voir plus haut). Dans le cadre de ce plan, 2 auxiliaires étaient financés par la Confédération pour CAP formation, financement qui arrive à terme en 2024. L'idée est donc de pérenniser les fonctions en ajoutant deux postes, mais aussi d'améliorer le dispositif et parvenir à diminuer le nombre de dossiers par collaborateur de 70 à environ 50 dossiers. En comparaion, dans le canton de VD, le nombre de dossiers par collaboratreur est d'environ 20 à 30.

Questions : quelles mesures sont mises en place pour augmenter le nombre de jeunes formés dans le domaine de la santé ? Des pistes sont-elles examinées afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage pour des postes d'ASSC, et ce aussi au sein d'établissements privés. Qu'est-ce qui est entrepris pour faire évoluer la formation tertiaire afin que les personnes qui se forment dans le domaine de la santé, notamment à l'ECG, puissent poursuivre leur formation au niveau des HES ?
Réponse : le nombre de places en soins infirmiers à la Haute école de santé a été augmenté de 50 places. Malheureusement, le succès est mitigé, puisqu'actuellement, l'offre de places de formation dépasse la demande. Il s'agit aussi de faire en sorte que les gens formés restent plus longtemps dans la profession. A ce titre, elle indique qu'une des solutions consistera peut-être en l'amélioration des conditions de travail du personnel infirmier.

Questions : Comment va l'OMP ? Comment fonctionne-t-il ? Quelles mesures structurelles ont été prises depuis l'année dernière ? Les 45 postes octroyés en crédits supplémentaires en 2022 ont-ils été engagés ? Quels sont les objectifs poursuivis avec la demande de 13 nouveaux postes à l'OMP ?
Réponses : L'OMP ne va pas très bien, mais les choses s'améliorent, notamment grâce à l'engagement d'un nouveau directeur. Le plus important est d'améliorer la communication au sein de l'office, et de redonner du sens aux fonctions de chacun-e. Aujourd'hui, certains cadres ne se parlent plus et les deux pôles (médical et pédagogique) sont profondément éloignés. L'objectif principal est de parvenir à renouer le dialogue entre tous les intervenants et de communiquer de manière ouverte et transparente. A ce titre, elle estime qu'il faut encore un peu de temps pour que les choses rentrent dans l'ordre. La rentrée de l'OMP a été complètement ratée, car aucune priorisation des cas n'a été faite. Une telle situation ne doit pas se reproduire et le département travaille à une réorganisation en profondeur pour trouver des solutions. Toutefois, la publication du rapport sur l'OMP en fin de législature précédente à fait ressortir un certain attachement des collaborateur-trice-s à l'OMP et à la richesse de cet office et laisse penser qu'ils et elles sont motivés à lui faire remonter la pente. Il s'agit cela dit de travailler notamment avec le DSM, pour évaluer les manières de mieux collaborer avec le secteur de la santé. S'agissant des postes, les 13 ETP contribuent au plan de mesures de stabilisation et de renforcement de l'OMP déjà présenté à la commission des finances. Parmi ces 13 postes figurent 5 ETP de doyens, lesquels ont déjà été désignés et doivent notamment mettre en œuvre un management de proximité qui n'existait pas auparavant au sein des établissements de l'office. Il s'agit de petits pourcentages qui sont ajoutés au taux de travail d'un-e collaborateur-trice d'un site pour lui donner un rôle de responsabilité et d'autorité sur le terrain. Il faut savoir que les établissements de l'OMP sont répartis sur 100 sites disséminés dans le canton et regroupés en 12 établissements. Il est apparu nécessaire de créer des référents de terrain pour les soutenir dans les équipes, trancher lors de prises de décisions, mais aussi faire redescendre et remonter beaucoup plus efficacement les informations. Cumulé, ces petits pourcentages représentent 5 ETP, à quoi s'ajoute un pool de remplaçants pérenne. Cela permettra que les remplacements soient assumés par des personnes formées, engagées sur le long terme, qui connaitront le fonctionnement de l'OMP et des enfants et pourront être envoyés sur les sites en crise ou qui ont besoin de renfort. Finalement, 3 ETP de référents métiers spécialisés sont prévus dans le cadre de ce projet de budget. Ils et elles permettront d'accompagner au mieux les équipes en difficulté, de leur apprendre comment agir et réagir dans la difficulté.

Sur les 45 ETP octroyés en 2022 en crédits supplémentaires, 28 ont été engagés pour renforcer les structures existantes, un peu plus que 4 sur les 6 ETP de référents métiers l'ont été également prévus ont été engagés au niveau des référents métiers. S'agissant du renforcement de la gouvernance et du management de proximité, un peu plus de 3 ETP sur les 10 prévus ont été engagés. Les recrutements peuvent aller plus ou moins vite, mais qu'il s'agit aussi de réfléchir au temps qu'il faut donner pour stabiliser efficacement l'OMP et ses équipes.

Question : Est-il possible d'obtenir les demandes qui ont été effectuées par les différents offices ou services, afin de se rendre compte des arbitrages qui ont été faits par le département et le Conseil d'Etat ?
Réponse : Ce n'est pas possible, car ce serait trop délicat, vis-à-vis des services n'ont pas connaissance de ce que chacun a demandé, de montrer les arbitrages qui ont été faits en interne.

Question : Combien il y a actuellement d'hospitalisations sociales, quelle est leur durée moyenne et quel est le profil des enfants.
Réponse : Fin septembre 2023, le nombre s'élevait à 22. En ce qui concerne le profil des enfants, il s'agit d'enfants de 1 à 10 ans environ, principalement hospitalisés par de défaut de placement. En ce qui concerne la durée moyenne, elle est très variable et va de 6 jours à 205 jours. Ces hospitalisations sociales représentent une grande préoccupation pour le département, raison pour laquelle des moyens supplémentaires sont et doivent encore être octroyés, notamment dans la cadre dle coût d'une hospitalisation sociale est encore plus élevée, puisqu'un jour de prise en charge est facturé 900 francs du 1er au 15e jour, et 1500 francs à partir du 16e jour.

Question : Existe-t-il des enfants qui devraient être pris en charge par l'OMP et qui se retrouvent en hospitalisation sociale faute de place dans les structures.
Réponse : Il est difficile de répondre précisément à cette question, car il s'agit souvent de situations mixtes. Il y a effectivement une recrudescence des hospitalisations sociales, mais il est difficile de dire si ce sont des enfants et des jeunes qui correspondraient aux prestations OMP.

Question : Est-ce que le transfert du foyer de l'Aubépine de l'OMP à la FOJ implique un changement de la mission du foyer ?
Réponse : Non. Le cas du foyer de l'Aubépine illustre la péjoration des situations prises en charge. Le foyer comprend 4 places et nécessite 13 ETP au total. Il s'agit d'un milieu semi-fermé avec un taux d'encadrement très élevé. Le nombre de places dans ce foyer devrait, courant 2025, être doublé. Il faut toutefois encore trouver un bâtiment adéquat.

Question : La FOJ est-elle soumise à la LTrait et à la LPAC ?
Réponse : Non, la FOJ est membre AGOEER-INSOS. Il s'agit d'une fondation de droit public, et les collaborateur-trice-s de la FOJ ont quasiment le même statut que les fonctionnaires de l'Etat.

Question : Est-ce que les variations des subventions à la FOJ et aux écoles spécialisées que l'on observe au budget 2024 étaient prévues dans les contrats de prestations ?

Réponse : Deux éléments font varier les subventions. D'une part le nombre de places ouvertes, lesquelles ne sont pas mises, à priori, dans les contrats de prestations, d'autre part les mécanismes salariaux. Ainsi, pour les structures qui appliquent des mécanismes salariaux analogues à ceux de l'Etat de Genève, un complément de subventions est versé.

Investissements

Questions : Comment sont échelonnées les différentes rénovations des bâtiments scolaires ? Est-ce que ces derniers seront toujours utilisables durant les travaux ? le financement sera-t-il pris sur le milliard voté pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat ?
Réponses : Des projets de rénovation sont déjà en cours. Seuls deux bâtiments scolaires seront rénovés exclusivement via le milliard climatique, à savoir, le cycle de Pinchat et le bâtiment de Ternier. En ce qui concerne l'utilisation des bâtiments durant des travaux de rénovation, elle explique que le DIP ne peut pas se permettre de fermer entièrement des bâtiments et que, dans l'énorme majorité des cas, il sera question de procéder à des rénovations par phasages et de déployer des pavillons démontables dans l'enceinte des écoles.

Question : Où en est-on du transfert entre le cycle du Renard et le cycle de Balexert ?
Réponse : Il s'agit d'attendre la délocalisation du pôle football, mais cela va prendre du temps. Elle indique que le projet du cycle du Renard va probablement être remis en question. Cela ne remet toutefois pas en cause le projet du CO de Balexert.

Question : On entend régulièrement un certain ras-le-bol des communes au sujet des planifications des besoins à moyen terme par le SRED, qui sont souvent imprécis ou trop tardifs et qui nécessitent de revoir la planification territoriale en toute fin de processus, ce qui implique souvent de revoir toute la planification. Est-ce que des pistes d'amélioration sont envisagées ?
Réponse : Pour les communes, l'émergence de nouveaux besoins en fin de planification représente effectivement un souci, puisqu'elles doivent alors revoir leur projet. Elle estime cependant que les communes commencent à comprendre que, dès l'instant où il y a un nouveau quartier qui se construit, il s'agit de prévoir des équipements publics et n'attendent plus de recevoir l'information du SRED pour prévoir une école lorsqu'elles planifient la construction d'un nouveau quartier. Le problème est qu'entre le début de la planification et le développement du PLQ, bien des choses sont susceptibles d'évoluer. C'est souvent en toute fin de processus qu'il est possible d'affiner l'évaluation des besoins. La réussite de la planification réside, selon le SRED, dans un partage rapide et complet des informations. Lorsqu'il y a des défauts dans la transmission des informations et la compréhension des enjeux, cela produit souvent d'importants impacts à la chaine. Il s'agit donc d'être attentif à la collaboration entre les communes, le SRED et l'office de l'urbanisme. On constate à priori que le canton ne construit jamais trop grand, d'autant plus que dans le lorsqu'un bâtiment scolaire est construit, il est souvent possible de mutualiser ses locaux, et ainsi d'en faire bénéficier la population, dans le cas où l'intégralité de ceux-ci ne servirait pas à l'école.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE G

Département du Territoire
Mardi 17 octobre 2023

Présents : M. Thomas WENGER
M. Yvan ZWEIFEL (rapporteur)

Assistent : M. Christian GOUMAZ, Secrétaire général DT
M. Frédéric DEKONINCK, Directeur financier DT
Mme Marie-Christine DULON, Directrice générale OCLPF
Mme Saskia DUFRESNE, Directrice générale OAC et DPAV
M. Sylvain FERRETTI, Directeur général OU
M. Pierre-Alain GIRARD, Directeur général OPS

Procès-verbaliste : Mme Garance SALLIN

---

1. Introduction

Sur l'ensemble de la politique publique, les charges et les produits se présentent ainsi :

Charges de la politique publique G :
- La politique publique G représente 1.4% des charges de l'Etat de Genève dont 40% sont consacrés aux aides au logement.
- Les charges totalisent 149.6MF au PB2024 (hors subventions à redistribuer et facturations internes), soit une hausse de 3.5MF par rapport au budget 2023.

Revenus de la politique publique G :
- Les revenus totalisent 42.2MF au PB2024 (hors subventions à redistribuer et facturations internes), soit une augmentation de 0.9MF par rapport au budget 2023.

2. Programme G01 – Logement et planification foncière

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**79'364'553**	**1'272'229**	**1.6%**	**78'092'324**	**69'015'659**
30 Charges de personnel	12'860'061	464'845	3.8%	12'395'216	11'151'771
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'765'225	0	0.0%	2'765'225	2'023'178
33 Amortissements du patrimoine administratif	305'057	-178'640	-36.9%	483'697	532'252
36 Charges de transfert	63'426'710	986'024	1.6%	62'440'686	55'306'991
39 Facturations internes	7'500	0	0.0%	7'500	1'469
REVENUS	**12'563'203**	**789'622**	**6.7%**	**11'773'581**	**12'853'784**
42 Taxes et redevances	10'643'203	789'622	8.0%	9'853'581	10'357'736
43 Revenus divers	-	-	-	-	117
46 Revenus de transferts	1'920'000	0	0.0%	1'920'000	2'495'931
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-66'801'350**	**-482'607**	**0.7%**	**-66'318'743**	**-56'161'875**
Coût d'état-major	*-443'432*	*98'220*	*-18.1%*	*-541'652*	*-518'950*
Coût des prestations de moyens	*-3'472'036*	*962'828*	*-21.7%*	*-4'434'864*	*-3'182'598*
COÛT COMPLET	***-70'716'818***	***578'441***	***-0.8%***	***-71'295'259***	***-59'863'424***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***86.30***	***2.00***	***2.37%***	***84.30***	***77.80***
ETP fixes	*81.50*	*1.00*	*1.24%*	*80.50*	*76.00*
ETP auxiliaires	*3.80*	*1.00*	*35.71%*	*2.80*	*1.80*
ETP agents spécialisés	*1.00*	*0.00*	*0.00%*	*1.00*	-

M. GOUMAZ énumère les principaux enjeux : mise en œuvre de la loi modifiant la LGZD (L 12762) dans les nouveaux quartiers ou ceux plus centraux disposant de droits à bâtir dans le respect des pourcentages relatifs à la mixité sociale, mise en œuvre des stratégies de densification retenues dans le plan directeur cantonal 2030 afin de combattre la pénurie de logements, avec une nouvelle action pour la construction des immeubles prévus dans les PLQ de plus de 5 ans. Il y a aussi la poursuite des réflexions visant à contrôler les abus liés à la location de courte durée des appartements. Pour cela, ils sont assez tributaires de l'avancement des travaux du DEE sur la révision de la LRDBHD, qui va être le point d'accroche de l'obligation d'annonce. À l'origine, ils envisageaient une révision partielle de la loi sur cet élément-là, mais la nouvelle magistrate du DEE souhaite faire une réforme plus globale de la LRDBHD, ce qui va prendre plus de temps.

UN COMMISSAIRE observe que cela va prendre beaucoup de temps, alors que cela fait déjà des années que le sujet est abordé. Il estime que cela n'est politiquement pas satisfaisant. Il est à souhaiter que le DEE, en collaboration avec le DT, puisse accélérer sur cette question-là.

M. GOUMAZ confirme que le DT est très demandeur sur ce point. Il poursuit la présentation : un nouveau rapport de politique foncière sera établi en 2024 en poursuivant la favorisation de la production de logements, et un grand projet pour la digitalisation de tous les processus liés à la politique du logement et de la planification foncière sera lancé.

Principaux écarts

Charges de personnel

M. GOUMAZ explique qu'il y a une augmentation de +0.5 MF / +2 ETP, pour un négociateur en biens immobiliers en lien avec de nombreux projets d'investissement (1 ETP), et un comptable pour pallier le retard de traitement des dossiers devant être transférés au contentieux (+1 ETP avec contrat d'auxiliaire).

UN COMMISSAIRE se rappelle qu'un négociateur avait déjà été engagé récemment.

Mme DULON explique que c'était pour travailler pour le compte des communes, sur la base d'un mandat rémunéré. Ce poste est donc totalement autofinancé. Le poste sollicité au budget 2024 permettra de faire face à une très forte augmentation des projets de la politique publique M (mobilité).

UN COMMISSAIRE demande pour quels projets des terrains sont recherchés.

Mme DULON répond qu'il y a l'étude de l'extension du réseau de trams, les voies vertes, les routes et les BHNS.

UN COMMISSAIRE demande s'il s'agit bien d'une personne qui va aller discuter des conditions et qui va faire en sorte que l'Etat puisse acquérir un terrain qui a été identifié.

Mme DULON le confirme. La personne intervient lorsque le terrain et le projet ont été identifiés et que le terrain doit être libéré. Ils comptent actuellement 6 négociateurs, ce nouveau poste de négociateur serait le 7e.

UN COMMISSAIRE mentionne le poste d'auxiliaire : il demande si la personne engagée partira une fois le retard rattrapé ou s'ils ont déjà prévu de le garder.

Mme DULON répond qu'ils n'arrivent pas à suivre l'augmentation du nombre de dossiers. Ils ont imaginé pouvoir supporter cette hausse avec un nombre d'ETP équivalents parce qu'ils iraient plus vite avec la révision du système d'information, mais cela a pris du retard, c'est pourquoi ils ont besoin d'un auxiliaire. Dans trois ans, ils arriveront à revenir à une situation stable. C'est donc bien d'un auxiliaire sur cette période donnée dont ils ont besoin.

UN COMMISSAIRE demande, comme il s'agit d'un poste d'auxiliaire, s'il n'y a pas la possibilité de trouver une ressource dans un autre office, le temps de rattraper ce retard.

M. GOUMAZ répond qu'à chaque renouvellement de poste, il y a un travail d'évaluation de la nécessité de le repourvoir, afin de s'assurer qu'il y a un réel besoin. Aujourd'hui, tous leurs postes sont nécessaires, c'est pourquoi ils font cette demande. Si le poste n'est pas octroyé, il faudra faire des arbitrages : soit il faudra vivre avec ce retard, soit d'autres éléments vont être péjorés.

UN COMMISSAIRE demande s'il existe un mécanisme entre les départements au niveau RH pour annoncer par exemple le besoin pour un type de ressource afin de permettre des mises à disposition si nécessaire.

M. GOUMAZ répond que cela peut se faire de manière un peu informelle, mais il n'y a pas quelque chose d'institutionnalisé. L'Etat peut clairement progresser dans cette gestion interdépartementale.

Mme DUFRESNE précise qu'il s'agit d'un poste d'auxiliaire, c'est-à-dire qu'après 3 ans, le contrat est terminé et ne peut pas être repourvu. S'il y en a d'autres, ce sont de nouveaux auxiliaires ; cela ne signifie pas que ceux d'avant sont restés.

Charges de transfert

M. GOUMAZ explique qu'il y a 1 MF d'augmentation, principalement sur la partie sociale (allocations au logement). Il y a le maintien du dispositif d'augmentation du plafond d'allocation par pièce de 1000 à 1400 F (décision prise par le Conseil d'Etat à titre de contribution à la lutte contre les impacts de l'inflation).

UN COMMISSAIRE demande comment cela est calculé ; 1000 à 1400 F/pièce/an est une grosse augmentation du plafond.

Mme DULON explique que le plafond augmente en effet beaucoup, mais il avait diminué il y a quelques années de 1200 F/pièce/an à 1000 F/pièce/an pour des raisons budgétaires. La plupart des allocataires (plus de 70%) sont au maximum. Cela signifie qu'on leur donne une allocation de logement, mais, s'il n'y avait pas ce plafond, ils devraient recevoir beaucoup plus pour garantir le taux d'effort. L'allocation est donc limitée pour des raisons budgétaires.

M. GOUMAZ précise que l'on ne vise que les personnes pour lesquelles le taux d'effort réel est au-dessus des minima fixés par la loi.

UN COMMISSAIRE demande de combien les aides d'une personne moyenne sont augmentées.

Mme DULON peut transmettre quelques exemples par écrit.

M. GOUMAZ explique que, en contrepartie, l'inflation amène des aspects positifs : les salaires ont augmenté, et mécaniquement, le taux d'effort s'abaisse. Il y a donc à la fois un impact sur les allocations, mais aussi sur les surtaxes. Concernant les charges de transfert, il y a aussi un accroissement du parc locatif (+0.5 MF), avec beaucoup de construction de logements sociaux, une diminution des allocations en lien avec une hausse des revenus sans augmentation de loyer (-1.5 MF) et le retrait du PL sur la participation des communes aux prestations sociales (+0.5 MF).

Taxes et redevances

M. GOUMAZ indique qu'il y a une augmentation des surtaxes (+0.8 MF) en lien avec la croissance des revenus et l'accroissement du parc locatif.

UN COMMISSAIRE demande où en est le projet de Trèfle-Blanc.

M. GOUMAZ explique que le périmètre est sécurisé. Reste encore toute la procédure, avec les autorisations de construire, le travail de développeur, etc.

UN COMMISSAIRE demande s'il y a un indicateur qui mesure le pourcentage du fonds LUP utilisé chaque année.

M. GOUMAZ répond par la négative. Mme DULON explique qu'il y a d'une part le montant dépensé et d'autre part le montant attribué. Ces deux montants ne sont jamais corrélés. Cela se voit dans les comptes et dans le rapport du fonds LUP.

3. Programme G02 – Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**46'812'538**	**1'772'532**	**3.9%**	**45'040'006**	**41'634'579**
30 Charges de personnel	31'255'304	713'355	2.3%	30'541'949	28'226'328
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	12'841'481	200'000	1.6%	12'641'481	11'711'646
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'152'297	793'802	221.4%	358'495	230'414
36 Charges de transfert	1'429'956	65'375	4.8%	1'364'581	1'269'935
39 Facturations internes	133'500	0	0.0%	133'500	196'256
REVENUS	**11'586'901**	**263'008**	**2.3%**	**11'323'893**	**12'433'780**
42 Taxes et redevances	10'486'499	1'155	0.0%	10'485'344	11'820'291
43 Revenus divers	560'000	0	0.0%	560'000	240'890
44 Revenus financiers	-	-	-	-	82'460
46 Revenus de transferts	405'682	261'853	182.1%	143'829	92'461
49 Facturations internes	134'720	0	0.0%	134'720	197'678
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-35'225'637**	**-1'509'524**	**4.5%**	**-33'716'113**	**-29'200'799**
Coût d'état-major	*-1'077'726*	*256'912*	*-19.2%*	*-1'334'638*	*-1'313'519*
Coût des prestations de moyens	*-7'661'294*	*-1'775'419*	*30.2%*	*-5'885'875*	*-6'874'424*
COÛT COMPLET	***-43'964'657***	***-3'028'031***	***7.4%***	***-40'936'626***	***-37'388'742***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***194.15***	***2.00***	***1.04%***	***192.15***	***178.00***
ETP fixes	*181.15*	*0.20*	*0.11%*	*180.95*	*166.00*
ETP auxiliaires	*3.00*	*0.00*	*0.00%*	*3.00*	*3.60*
ETP agents spécialisés	*10.00*	*1.80*	*21.95%*	*8.20*	*8.40*

M. GOUMAZ explique qu'il y a la mise en œuvre des études nécessaires à la révision du plan directeur cantonal ; la poursuite des projets urbains (modifications de zones et PLQ), et notamment les grands projets prioritaires tels que Vernier-Meyrin-Aéroport,

Grands-Esserts, Bernex, Grand-Saconnex, Châtelaine, ZIMEYSAVER, Cherpines et les Communaux d'Ambilly ; la poursuite des travaux relatifs aux mesures des projets d'agglomération (PA) – il s'agit de ceux réalisés à travers l'OU, sachant qu'une majorité des mesures des PA concernent la mobilité et sont donc réalisés par un autre département. Les autres enjeux sont la mise en œuvre des quartiers du PAV, tout en continuant la planification. Il y a aussi la poursuite de l'adaptation de la ville aux changements climatiques et à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les projets d'aménagements. Enfin, il y a la poursuite de la refonte de la loi sur les constructions et les installations diverses, avec la consolidation des nouvelles pratiques et processus suite à la dématérialisation complète des procédures en matière d'autorisations de construire. Ils viennent maintenant de lancer le projet de dématérialisation pour toute la partie post-autorisation de construire.

Principaux écarts

Charges de personnel

M. GOUMAZ indique qu'il y a une augmentation de +2 ETP pour l'accélération des développements dans le périmètre PAV, avec des contrats d'agents spécialisés. Il y a un fort travail d'accélération à faire au niveau de la planification. Le PAV est un des lieux où il y a le plus gros potentiel de création de logements ces prochaines années. Il y a donc un fort enjeu sur ces postes.

Charges de biens et services

0.2 MF sont demandés pour l'accompagnement des équipes métier dans la prochaine mise en œuvre de la loi sur la numérisation complète des processus d'autorisation de construire. Cela consiste à accompagner le changement : à la fois au niveau de la formation concrète aux nouveaux outils, mais aussi dans le changement au niveau des processus. Pour que cela se passe bien dans les équipes, il ne faut pas négliger cet aspect-là.

UN COMMISSAIRE se demande s'il faut encore une couche technique supplémentaire, sachant qu'il y a déjà l'OCSIN et des DOSI dans les départements.

M. GOUMAZ répond que ces organes-là assurent la part de travail qui leur revient. Pour l'accompagnement au changement, cela ne porte pas que sur les aspects techniques, sans quoi on passe à côté d'une part importante de ce qui peut assurer le succès d'un projet. Cela se fait via des mandats et non par l'engagement de ressources.

Mme DUFRESNE précise que cela touche à quelque chose d'extrêmement transversal, qui concerne un grand nombre d'offices, y compris hors du département. Pour mettre en œuvre cette loi conséquente, il y aura besoin d'un accompagnement. Ils ont le recul du premier projet pour affirmer que c'est un accompagnement vraiment nécessaire.

Amortissements

M. GOUMAZ indique qu'il y a une hausse de 0.8 MF des amortissements issus des projets d'agglomération.

M. DEKONINCK explique que c'est l'effet de la mise en service des projets compris dans le PA1.

Revenus de transfert

M. GOUMAZ indique qu'il y a une hausse de 0.3 MF due à la hausse des produits différés des subventions reçues en investissement dans le cadre du PA1. Il y a une subvention fédérale, qu'ils répartissent sur la durée de vie de l'actif. S'il y a une volumétrie plus importante des investissements, il y a une hausse mécanique de ces subventions différées.

4. Programme G03 – Information du territoire et garantie des droits réels

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**12'447'496**	**194'559**	**1.6%**	**12'252'937**	**11'170'060**
30 Charges de personnel	10'636'632	242'228	2.3%	10'394'404	9'753'932
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	752'537	0	0.0%	752'537	335'496
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'054'627	-48'469	-4.4%	1'103'096	1'071'608
36 Charges de transfert	0	0	-	-	0
39 Facturations internes	3'700	800	27.6%	2'900	9'024
REVENUS	**18'010'530**	**-102'439**	**-0.6%**	**18'112'969**	**23'830'108**
42 Taxes et redevances	17'695'954	325	0.0%	17'695'629	23'207'082
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'408
46 Revenus de transferts	284'576	-102'764	-26.5%	387'340	567'273
49 Facturations internes	30'000	0	0.0%	30'000	54'345
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**5'563'034**	**-296'998**	**-5.1%**	**5'860'032**	**12'660'048**
Coût d'état-major	*-366'766*	*87'454*	*-19.3%*	*-454'220*	*-453'902*
Coût des prestations de moyens	*-3'709'934*	*439'263*	*-10.6%*	*-4'149'197*	*-3'575'229*
COÛT COMPLET	***1'486'335***	***229'720***	***18.3%***	***1'256'615***	***8'630'917***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***72.15***	***0.00***	***0.00%***	***72.15***	***68.20***
ETP fixes	*71.00*	*0.00*	*0.00%*	*71.00*	*68.20*
ETP auxiliaires	*1.15*	*0.00*	*0.00%*	*1.15*	-

M. GOUMAZ énumère les principaux enjeux : mise en œuvre de la stratégie de la géo-information cantonale et de son plan de mesures, poursuite de l'évolution du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) comme le préconise la stratégie fédérale, poursuite de la mise en place de la méthode BIM à l'Etat de Genève dans certains processus, plus particulièrement ceux des autorisations de construire. Il ne s'agit pas d'obliger quiconque à déposer en format BIM, mais de permettre à ceux

qui ont conçu leur maquette ainsi de le faire, afin qu'ils n'aient pas besoin de tout remodéliser autrement.

UN COMMISSAIRE demande si les premiers retours sont positifs.

Mme DUFRESNE précise que c'est pour l'instant ouvert à un cercle restreint. Cela vient d'être mis en place. Il n'y pas assez de recul pour avoir un retour à ce jour.

M. GOUMAZ précise qu'un cycle complet n'a pas encore pu être fait, où une demande d'autorisation a été formulée sous format BIM et a été traitée jusqu'à la délivrance de l'autorisation. En outre, ils réutilisent ces outils dans le cadre d'autres éléments, comme la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat. Il poursuit la présentation : au niveau du registre foncier, il y a la mise à disposition des réquisitions du registre foncier suite à la dématérialisation des pièces pour les années 2017 à 2023. Cela facilite l'accès ; un autre intérêt réside au niveau des questions de sécurité de l'information. Il y a aussi la poursuite du projet fédéral eGris qui vise à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignements national pour les données du registre foncier, et la poursuite du transfert des données à l'office fédéral de la justice pour leur sauvegarde à long terme et à l'office fédéral de la statistique pour les statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaire immobilier.

Principaux écarts

Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de +0.2 MF, en lien avec l'application des mécanismes salariaux (0.1 MF) et l'annualisation des 3 ETP alloués dans le cadre du budget 2023 (0.1 MF).

Revenus de transfert

Il y a une baisse de -0.1 MF en lien avec la baisse des produits différés des subventions reçues de la Confédération en investissement sur le crédit de renouvellement du DT pour la mensuration officielle.

5. Programme G04 – Protection du patrimoine bâti et des sites

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**11'132'915**	**282'192**	**2.6%**	**10'850'723**	**10'272'271**
30 Charges de personnel	6'695'553	249'600	3.9%	6'445'953	5'984'542
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'040'174	0	0.0%	2'040'174	1'923'497
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'377	2'592	54.2%	4'785	4'785
36 Charges de transfert	2'369'811	30'000	1.3%	2'339'811	2'349'575
39 Facturations internes	20'000	0	0.0%	20'000	9'873
REVENUS	**233'186**	**-78'232**	**-25.1%**	**311'418**	**29'915**
42 Taxes et redevances	33'186	323	1.0%	32'863	24'918
43 Revenus divers	200'000	-78'555	-28.2%	278'555	4'997
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-10'899'729**	**-360'424**	**3.4%**	**-10'539'305**	**-10'242'357**
Coût d'état-major	*-230'872*	*50'807*	*-18.0%*	*-281'679*	*-278'492*
Coût des prestations de moyens	*-1'601'535*	*-437'663*	*37.6%*	*-1'163'872*	*-767'032*
COÛT COMPLET	***-12'732'135***	***-747'279***	***6.2%***	***-11'984'856***	***-11'287'881***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***40.95***	***1.00***	***2.50%***	***39.95***	***37.50***
ETP fixes	*40.80*	*1.00*	*2.51%*	*39.80*	*36.70*
ETP auxiliaires	*0.15*	*0.00*	*0.00%*	*0.15*	*0.80*

M. GOUMAZ énumère les principaux enjeux : recensement architectural, avec l'achèvement de l'étude et la validation des ultimes communes et objets en 2024 et 2025 ; accompagnement de la Ville de Genève dans l'élaboration de la muséologie du site archéologique de St-Antoine (ouverture prévue fin 2025) ; conception d'un projet de signalétique permettant de mettre en valeur le patrimoine protégé du canton, ce qui répond aussi à un rapport de la Cour des Comptes.

M. GIRARD explique que ce travail sur la signalétique est de proposer une signalétique harmonisée. L'idée n'est pas de rajouter une couche, mais de capitaliser sur ce qui existe déjà. Il s'agit aussi de coupler avec des propositions de financement avec la Fondation pour le patrimoine bâti genevois.

M. GOUMAZ poursuit la présentation : il y a la mise en œuvre de la stratégie d'intégration du patrimoine des projets d'aménagement, avec le renfort du service des monuments et des sites pour réduire et redéfinir certaines zones protégées en adéquation avec l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale. Il a été constaté que plusieurs zones protégées ont des périmètres qui ne sont plus totalement en phase et qu'il conviendrait de redéfinir pour centrer uniquement sur là où la protection est vraiment nécessaire, également pour alléger le carcan administratif. Il faut aussi assurer le suivi des chantiers de restauration (Hôtel de Ville 2, phase 3, Palais de Justice, temple de la Fusterie, château de Bellerive, tour d'Hermance, etc.), et la poursuite de l'amélioration de la prise en compte du patrimoine par les professionnels, dans les chantiers de l'OCBA (réaffectation des domaines de Penthes et Rigot) et dans la formation académique.

Principaux écarts

Charges de personnel

Il y a 0.2 MF et 1 ETP de plus, en lien avec le renfort dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration du patrimoine en amont des projets d'aménagement afin d'accélérer les processus de préavis. Il s'agit de fluidifier toute la chaîne de production des autorisations de construire.

UN COMMISSAIRE relève qu'il est précisé dans le document que c'est en lien avec l'augmentation constante du nombre d'objets protégés. Il demande plus de précisions à ce sujet. Cela peut être contradictoire avec l'objectif de réduction des périmètres protégés.

M. GOUMAZ explique que la politique suivie depuis quelques années a été d'éviter que le patrimoine arrive en bout de course dans les différents projets, créant toute une série de blocages. Il faut que la question patrimoniale soit mise dès le départ comme entrant dans le projet. Cela ne signifie pas que le patrimoine doit nécessairement gagner en cas d'arbitrage, mais qu'il faut le prendre en compte pour que le projet soit construit avec cette donnée. Le travail de recensement effectué ces dernières années a montré qu'il y avait des biens extraordinaires, d'autres qui le sont moins, mais avec une valeur patrimoniale néanmoins, et d'autres avec moins d'intérêt. Le recensement ne vaut pas mesure de protection. Il y a donc maintenant tout un travail pour prendre des mesures concrètes de protection pour les objets extraordinaires qui ne sont aujourd'hui pas protégés. La volumétrie augmente de ce fait, mais il est mieux d'avoir quelque chose de défini officiellement, plutôt que d'avoir des blocages au moment des projets, entraînant de forts retards.

UN COMMISSAIRE se souvient qu'une personne a déjà été engagée dans la même optique assez récemment. Sachant qu'on engage une ressource ici et deux pour le PAV, alors que ce dernier est sans doute beaucoup plus important pour la population, il a l'impression qu'il y a une balance un peu déséquilibrée. Il comprend que la question patrimoniale soit prise en compte, mais l'objectif premier devrait porter sur la construction de logements.

M. GIRARD précise que ce poste n'est pas pour augmenter le nombre d'objets protégés, mais pour réduire les périmètres de protection. Les zones protégées ont été pour la plupart définies dans les années 60 et se sont beaucoup développées depuis. Toutes les nouvelles constructions dans les villages protégés sont soumises à des contraintes liées au patrimoine, et il est plus compliqué de construire dans ces zones. Ils ont reçu beaucoup d'interrogations des communes qui ne comprennent pas pourquoi la CMNS prolonge de manière conséquente les délais de réalisation. Il y a 22% de zone 4B protégée, ce qui est trop important au regard du développement important du canton. Cela concerne des communes comme Satigny, Bernex ou Puplinge. Il y a donc une cohérence avec l'objectif de construction de logements : en réduisant ces périmètres, on les soustrait à la protection du patrimoine. Pour cela, il faut un travail proche de l'aménagement du territoire, donc ils collaborent avec l'OU dans le cadre de la Plateforme patrimoine et territoire pour coordonner cette réduction des périmètres protégés.

M. GOUMAZ explique que leur état d'esprit est d'accélérer les processus en prenant en compte correctement la question patrimoniale (ni trop, ni pas assez). Cela prend certes plus de temps au départ, mais à terme, ils y gagnent et renforcent leur capacité à pouvoir réaliser les projets.

UN COMMISSAIRE comprend cela, mais est convaincu qu'il est possible de fluidifier les processus pour résoudre les blocages avant d'engager quelqu'un pour résoudre ces mêmes blocages.

6. Investissements

M. GOUMAZ énumère les principales dépenses d'investissement : poursuite des dépenses pour atteindre 20% de LUP sur le parc locatif cantonal (PB2024 = 35 MF dont 18 MF d'acquisitions + 17 MF de dotations), poursuite du projet de numérisation complète des processus post-autorisation de construire (3.6 MF), contribution au fonds au développement urbain (2.5 MF), démarrage des travaux du projet Cool City – CO Sécheron (2.5 MF), versement des subventions pour le site archéologique de St-Antoine (1 MF), poursuite du projet d'évolution du SIC du registre foncier (0.9 MF), poursuite du crédit de renouvellement 2020-2024 du DT (1.9 MF), poursuite du crédit de renouvellement 2020-2024 de l'OCSIN (3.5 MF) et prêts aux coopératives d'habitation (5 MF).

7. Subventions accordées

UN COMMISSAIRE constate que la subvention au logement social augmente de 500'000 F. Il y a une augmentation continue avec un chiffre rond. Il demande quelle est la logique derrière cela.

M. GOUMAZ répond que c'est lié à la question de la volumétrie des aides au logement et de l'augmentation du parc. Le chiffre est rond, car il n'est pas forcément opportun d'être à l'unité dans des estimations de subventions.

UN COMMISSAIRE évoque les subventions à des associations diverses. Il y a une augmentation de 30'000 F, et il est précisé « voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre si des bénéficiaires sont déjà connus ». Il demande des précisions.

M. GOUMAZ répond qu'il s'agit de la subvention au Pavillon Sicli.

8. Mandats à des tiers

UN COMMISSAIRE demande si le processus interne d'attribution des mandats va être adapté en 2024.

M. GOUMAZ répond qu'il ne le sera pas fondamentalement, en principe. Les mandats sont décidés au niveau de l'office, afin que ce soit fait au niveau du terrain. Il y a ensuite des seuils d'approbation : à partir de 50'000 F, le directeur financier doit aviser la

demande, et le secrétaire général avise ce qui est au-dessus de 150'000 F. Il prendre en compte la question de la confiance donnée aux équipes sur le terrain et celle de la capacité à contrôler toutes les dépenses du département. Ils sont plutôt en train d'affiner le processus. Il faut toutefois faire attention avec la lecture des tableaux transmis : pour simplifier la tâche, il y a eu des agglomérés de plusieurs factures ponctuelles. Tout n'est pas tout blanc ou tout noir au niveau des marchés publics. Si on fait un appel d'offre global pour un mandat plus important qui englobe plusieurs prestations, les plus petites entreprises ne sont plus en mesure de concourir, car elles n'en ont pas la capacité. Ils vont essayer d'affiner le regard par rapport à la volumétrie et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de faux incitatifs. Il rend toutefois attentif la commission des finances à ce qu'il n'y ait pas un système qui sclérose tout complètement et qui ferait que les managers n'auraient plus aucune autonomie. Les cadres sont aussi là pour prendre un certain nombre de responsabilités. Si absolument tout remonte au secrétaire général, cela ne devient qu'une signature formelle, sans véritable contrôle. Il ne veut pas rentrer dans ce système-là : s'il y a un contrôle à son niveau, il veut que ce soit un véritable contrôle. Il faut aussi savoir que dans ce processus-là, le magistrat n'intervient pas du tout.

UN COMMISSAIRE pense qu'il peut y avoir une forme de confort au sein des services à appeler les gens qu'ils connaissent déjà, avec qui ils ont déjà collaboré, etc., ce qui fait que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont mandatées. Il faut faire attention à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes.

M. DEKONINCK précise que jusqu'à présent, ils n'avaient pas encore l'OCBA au sein du département, qui est bien équipé en matière de gestion des appels d'offres. Ils vont profiter de l'arrivée de l'OCBA au département pour bénéficier de leur savoir-faire, mais n'en ont pas encore eu le temps étant donné que cela ne fait que depuis juin. Il indique également que des seuils d'alerte par fournisseur vont être mis en place pour surveiller les cumuls annuels.

M. GOUMAZ explique que l'OCBA a mis en place un système pour les petites interventions, où il y a une limite par fournisseur. En outre, si on comptait le coût global de toutes les petites interventions à réaliser, cela ferait une grosse demande via un appel d'offre public, à laquelle seule une grosse entreprise pourrait répondre, ce qui n'est pas forcément ce qui est souhaité non plus. Il y a un juste équilibre à trouver. Par ailleurs, même avec les appels d'offres publics, le risque zéro n'existe pas. Ce qui est central est l'offre la plus économiquement avantageuse, donc ce n'est pas uniquement une question financière, il y a aussi celle de la qualité qui intervient. Le processus pour les mandats peut certes être amélioré, mais il faut avoir conscience de la complexité de la problématique.

9. Conclusion

Les commissaires présents remercient le département pour toutes les explications précises reçues, ainsi que la procès-verbaliste pour son travail rapide et de qualité.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE H – Sécurité et population

Département des institutions et du numérique (DIN)

Séance du mardi 17 octobre 2023

Commissaires présentes : Emilie Fernandez
Diane Barbier-Mueller (**rapporteure**)

Personnes auditionnées :
Carole-Anne Kast (Conseillère d'Etat en charge du DIN)
Claude Bettex (OCD)
Yves Bezençon (OCPAM)
Monica Bonfanti (Police)
Michel Clavel (DF)
Sebastien Grosdemange (DIN)
Bernard Gut (OCPM)
Redouane Saadi (SGA DIN)
Guy Schrenzel (SG DIN)

Procès-verbaliste : Clément Magnenat

Le budget de la politique publique se résume ainsi :

Budget 2023:	Charges F 642 837 593	evenus F 199 454 488
Projet de budget 2024 :	Charges F 651 792 341	Revenus F 185 467 724
Ecart :	Charges F 8 954 748	Revenus F -13 986 764

La politique publique H est composée de 4 programmes : H01 Sécurité publique ; H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement ; H03 Population, droit de cité et migration et H04 Sécurité civile et armée.

Programme H01 – Sécurité publique

Mme Bonfanti **présente les projets prioritaires pour l'année 2024**.

La PCC 2021-2023 étant terminée, un bilan sera remis d'ici la fin de l'année à la Conseillère d'Etat. Pour la nouvelle PCC, plusieurs axes seront développés : les problématiques liées à la cybersécurité, le développement des mesures pour les victimes, le renforcement de la prévention et une meilleure coordination entre tous les membres de la chaîne sécuritaire en ce qui concerne l'exécution des sanctions. Pour 2024, la gouvernance pour la gendarmerie sera mise en place et une réflexion sera menée pour le rapatriement de la formation initiale à Genève, tout en gardant une collaboration avec les autres cantons.

Mme Bonfanti explique que la LPol et la LIPol devront être modifiées, raison de la création d'un poste de juriste, qui devra travailler à la refonte de cette loi. Une révision des répartitions des compétences concernant les polices de proximité entre communes et cantons est également prévue. S'agissant de l'analyse de la réponse opérationnelle, une société a été mandatée pour analyser si les ressources sont utilisées correctement ou s'il faut modifier la réponse opérationnelle.

Elle mentionne enfin le projet pilote concernant la surveillance électronique des auteurs de violences domestiques. La police définira les contours de cette phase pilote en fin d'année et celle-ci pourra débuter en 2025.

M. Clavel aborde **les différents écarts qui concernent le programme H 01**. A propos des **charges de personnel**, on peut observer une croissance de 3,2 millions principalement due à la création de 26 ETP.

Il présente ensuite **l'impact des mécanismes salariaux**, qui concernent principalement l'effet Noria et les annuités. Il y a également des coûts induits par rapport au poste obtenu pour le budget 2023 ainsi que des transferts et des réallocations neutres pour 0,2 million. La somme des salaires des personnes était inférieure au budget, raison pour laquelle une correction de 0,6 million a été prévue. Il y a aussi les effets d'une mesure en vigueur depuis plusieurs années qui visent à remplacer la prise en charge des frais d'assurance-maladie du personnel de police par une indemnisation fixe. Mme Kast précise que ce point a déjà été décidé et qu'il est en vigueur, mais qu'il y a encore certains policiers qui bénéficiaient de l'ancien système. Chaque année, il y a donc des décalages jusqu'à ce que tous les policiers soient sous le nouveau système.

M. Clavel présente ensuite **les charges de biens et services** qui connaissent une hausse de 0,2 million. Cette hausse est en lien avec la nécessité d'augmenter les montants pour l'allocation des débiteurs douteux. S'agissant des **amortissements du patrimoine administratif**, on constate une hausse de 0,8 million. Il s'agit de la correction d'une erreur antérieure où un certain nombre d'investissements étaient imputés au programme H 02 alors qu'ils concernaient en réalité l'ensemble de la politique publique H. Le programme H 02 connait une baisse, mais les 3 autres connaissent cette baisse : il s'agit donc d'une évolution neutre. Les charges financières baissent de 0,1 million. Il s'agit d'une baisse purement technique relative au fonds AVS de la police. Les charges

de transfert quant à elles baissent de 0,2 million. Cela est dû au fait que le secteur d'aide aux victimes était précédemment entièrement au sein du DCS. Or cette répartition a été modifiée. Il y a également deux autres augmentations de subvention qui concernent le Centre Rhizome et le financement du Centre de consultation LAVI. Mme Kast indique que pour le Centre de consultation LAVI, la subvention au Centre comprend également les mécanismes salariaux. M. Clavel continue en indiquant que les **facturations internes** baissent de 0,1 million. Il s'agit d'une opération totalement neutre, dans la mesure où ces prestations sont délivrées par d'autres services de l'État.

M. Clavel présente ensuite **l'évolution des revenus**. S'agissant des taxes et redevances, on constate une hausse de 0,8 million, qui découle de la baisse du régime des vitesses en zone urbaine qui devrait se traduire par une hausse des infractions traitées tant au niveau de la brigade judiciaire et radar que du service des contraventions. Les revenus divers quant à eux baissent de 1,1 million. Il souligne que cette rubrique enregistre quasi exclusivement la variation de la provision constituée pour tenir compte des engagements résultant du Pont Police. La diminution de -1.1 million anticipée reflète le fait que l'on s'attend à une utilisation moindre de la provision pour le Pont Police en 2024. Chaque année, on fait évoluer cette provision en fonction du nombre de personnes qui ont décidé de bénéficier de cette possibilité. M. Grosdemange ajoute qu'il reste jusqu'en 2027 pour bénéficier du Pont Police.

Mme Bonfanti commente quelques **indicateurs**. L'indicateur 1.1 a une valeur fixée à 5,5, car une augmentation des infractions est attendue par la police, compte tenu des nouvelles dispositions du droit pénal sexuel. Concernant l'indicateur 1.3, la valeur cible de 11% va être étudiée, car Genève connait alors bien plus de cas d'accidents dus à l'alcool que les autres cantons. Mme Kast pense que l'alcool à Genève est pris en canton, y compris si d'autres facteurs sont en jeu, comme la vitesse. Pour l'indicateur 3.2, elle indique que le but est d'augmenter ce taux de satisfaction. Mme Bonfanti explique qu'un questionnaire est envoyé à la personne après sa prise en charge dans un poste de police. Certains cas sont lacunaires, le formulaire étant envoyé à la maison, il n'est pas possible de traiter les cas de violences conjugales. Une commissaire relève que l'indicateur 3.1 est relativement ambitieux par rapport aux données de l'année 2022. Elle demande si cela est en lien avec la création de nouveaux postes. Mme Bonfanti répond par la négative : cela est dû au fait de pouvoir bénéficier d'une information plus fluide depuis le moment du dépôt de plainte. Il n'y a pas de postes supplémentaires en tant que tels ici.

Questions des commissaires :
Une commissaire relève que 2 grands volets sont présents pour ce programme H 01, à savoir la cybersécurité et les plaintes en ligne. Elle constate qu'une augmentation du nombre de postes administratifs est prévue et demande si une répercussion est prévue, dans l'hypothèse où les plaintes en ligne permettent d'alléger le nombre de plaintes déposées en personnes afin de faire rebasculer ces postes d'accueil plutôt que de créer des postes supplémentaires. Mme Bonfanti répond que pour les plaintes en ligne, la police ne sait pas encore quand cette option sera disponible. Dans le budget 2024, on ne demande pas de postes supplémentaires pour l'accueil. Il est évident que si les plaintes déposées en présentiel baissent, alors ce basculement des postes aura lieu.

Une commissaire revient sur les trois postes supplémentaires prévus en lien avec la réduction de la vitesse en zone urbaine. Elle demande si l'ensemble des charges en lien avec cette nouvelle zone 30 km/h ont été chiffrées. Mme Bonfanti répond que la police s'attend à 14'000 nouvelles amendes d'ordre avec cette nouvelle législation. Certaines de ces amendes seront transformées en ordonnance pénale parce que non payées dans un délai de 30 jours. L'ensemble des nouvelles charges en lien avec cette réduction de la vitesse est estimé à 1,5 million. La commissaire souhaite comprendre la nécessité de créer ces 3 postes supplémentaires. Mme Bonfanti répond que ce sont ces collaborateurs qui traitent les images radars. Si l'on diminue la vitesse, il y aura fatalement beaucoup plus d'amendes d'ordre. Ces estimations ont été basées sur les zones 30 km/h existantes. La police s'attend à voir beaucoup plus d'amendes d'ordre.

Une commissaire relève que 2 postes supplémentaires sont prévus pour le service des contraventions. Elle demande combien de postes ce service compte aujourd'hui. Mme Bonfanti répond que ce service est composé d'une centaine de postes actuellement. La commissaire relève qu'au vu de la rémunération prévue (100'000 francs annuels), ce sont des personnes qualifiées qui sont prévues. Mme Bonfanti le confirme, ces collaborateurs traitent de l'ensemble de la procédure : transformer l'amende en ordonnance pénale si l'amende n'est pas payée et statuer sur les oppositions tardives. La procédure peut même aller jusqu'à Champ-Dollon.

Une commissaire relève qu'un poste supplémentaire est prévu pour la gestion des panneaux d'informations routiers. Elle demande quel est ce nouveau besoin. Mme Bonfanti explique qu'initialement, ce besoin était estimé à 3 postes supplémentaires, ramené à finalement plus qu'un. Ce besoin est justifié, car une cinquantaine de nouveaux panneaux d'informations variables sont prévus. Mme Kast précise que ces panneaux permettent de réorienter le trafic en amont en cas de problèmes, et d'éviter ainsi des embouteillages. Cela peut se révéler utile en cas de grands événements, comme un concert important ou un grand match de football.

Une commissaire revient sur la pré-plainte en ligne. D'après le dernier document reçu de la part du Département, le projet pilote devait démarrer encore en 2023 et le système généralisé devait être disponible en 2024. Elle demande si ce processus est intégré au budget 2024. Mme Bonfanti le confirme, mais relève que ce processus est intégré depuis longtemps au budget. À Genève, la signature manuscrite est nécessaire pour le dépôt d'une plainte. Le projet pilote n'a pas encore démarré, mais cela sera fait en 2024. Cela permettra de mieux réaffecter les postes aux différentes demandes. Par exemple, la police a déjà réaffecté des postes à l'accueil, car peu de personnes se rendaient physiquement au poste de Rive.

Une commissaire relève que 7 ETP supplémentaires sont prévus pour la PCC. Pour ces postes, la plupart concernent des départs en 2024 et les charges sont répercutées principalement sur l'année 2025. M. Clavel indique que dans le document remis par l'office du personnel, il est indiqué que cet impact représente un montant de 454'000 francs de coûts indus en 2025. Mme KAST précise que les mesures du plan d'action crack ne sont pas incluses. Ces dernières feront l'objet d'un amendement et représenteront également de nouveaux postes de policiers.

Mme Bonfanti indique que la nouvelle volée pour la formation de policiers est bien remplie. Ces 7 nouveaux postes peuvent commencer dès septembre 2024. Pour ce qui est des mesures crack, il s'agirait de 12 nouveaux policiers. Or on ne peut pas attendre que 12 personnes sortent de l'école pour mettre en vigueur la politique en matière de crack. Mme Kast souligne que c'est pour cette raison que les mesures ne peuvent pas forcément être mises en place au premier janvier, car les calendriers des mesures et de la formation se chevauchent.

Programme H 02

M. Bettex présente **les projets prioritaires** pour l'année 2024. Le premier est la poursuite des travaux de planification en lien avec la Stratégie pénitentiaire 2022-2032 suite au vote de la loi sur la planification pénitentiaire. Dans ce cadre, des études de faisabilité ont commencé notamment sur le site de Puplinge. Un projet de loi de modification des limites de zones sera élaboré, pour 2024. Par ailleurs, un projet de loi ouvrira un crédit d'étude prévue en 2024 et un autre projet de loi ouvrira un crédit d'investissement qui est lui prévu en 2027.

Le deuxième projet prioritaire sera la construction ou la rénovation/transformation d'établissements pénitentiaires. Dans ce cadre, on fait attention à ne pas investir à perte en rénovant des bâtiments qui seraient amenés à être détruits prochainement.

Le troisième projet prioritaire est le déploiement du Concept de réinsertion et de désistance, afin d'assurer une prise en charge adéquate tout au long du parcours carcéral, notamment par le développement et l'exploitation d'ateliers. Sur le terme de « désistance », il explique que ce dernier vise la sortie du chemin délictueux des personnes en détention.

Le quatrième projet prioritaire est le développement des formes alternatives d'exécution de peines (travail d'intérêt général TIG, bracelets électroniques et semi-détention) qui doit se poursuivre avec les partenaires institutionnels et privés afin de limiter au plus strict nécessaire une mise en détention. La fusion prochaine entre le SPI et le SAPEM permettra une meilleure efficacité dans ce domaine.

Enfin, le cinquième projet prioritaire est la réorganisation de la gouvernance de l'office et de son fonctionnement au travers des établissements et des services afin de permettre d'atteindre les objectifs prioritaires cités plus avant. Ce volet est déjà en cours.

M. Bettex explique **les charges de personnels** prévus pour son office. L'augmentation représente 2,6 millions. Au total, 3.3 ETP supplémentaires sont prévus. Ces derniers correspondent à 1 ETP fixe pour les RH de l'OCD pour gérer l'augmentation du nombre d'ASPIII à la BSA, 0.5 ETP fixe RAM (répondant application métier) pour le développement d'outils de pilotage (tableaux de bord finance, etc.), 0.8 ETP fixe pour la COM afin de développer la présence de l'office sur les réseaux sociaux (actuellement le service compte 2 ETP), afin de développer le recrutement, et 1 ETP auxiliaire engagé comme agent spécialisé pour la DIL pour soutenir les développements en cours pour la planification pénitentiaire. Une personne supplémentaire est prévue pour 2027.

Les amortissements du patrimoine administratif baissent de 1,3 million. Comme déjà évoqué sous le programme H 01, cette variation découle du reclassement d'investissements qui étaient imputés par erreur sur le programme H02, alors qu'ils concernaient en fait tous les programmes de la politique publique H. Il s'en suit une baisse des amortissements sur ce programme compensé par des hausses sur les autres programmes.

M. Bettex présente les indicateurs, qui correspondent aux valeurs cibles. Concernant l'indicateur 3.1 il indique qu'il s'agit d'une série de mesures qui visent à développer la présence et l'engagement de collaboratrices au sein de l'office, car l'office est actuellement essentiellement masculin. Il s'agit par exemple de renforcer les contacts avec les communes pour développer les places de crèche. Un deuxième volet concerne le développement du temps partiel. M. Grosdemange complète en indiquant qu'un accent est également mis sur le recrutement, et que dans ce cadre une présentation avait été faite lors de la Cité des métiers.

Questions des commissaires :
Une commissaire souhaite connaitre les chantiers prévus en 2024 pour Champ-Dollon. M. Bettex n'a pas la liste des rénovations envisagées, mais reconnait que de travaux devront être entrepris pour maintenir l'activité de Champ-Dollon pendant encore 10 ans. Cela concerne les systèmes électriques, la sécurité, les infiltrations d'eau (aussi présents à la Brenaz) ou encore la carbonatation. Mme Kast complète qu'il est également souhaité entreprendre des travaux d'amélioration, comme une peinture sur les fenêtres permettant d'atténuer la chaleur dans les pièces particulièrement exposées. Une députée souhaite connaitre les montants des travaux d'entretien annuels pour la prison de Champ-Dollon, en particulier pour l'année 2023 (**en attente**).

Une commissaire souhaite connaitre la raison du poste supplémentaire aux RH. M. Bettex explique que ce poste est prévu pour pallier à la gestion de la centaine d'agents de la sécurité publique qui n'était pas dévolue à l'office par le passé étant donné que cette tâche était assurée par le prestataire Securitas. Maintenant que tous ces postes sont à nouveau internalisés, ce poste supplémentaire est nécessaire dans le cadre de cette tâche. Mme Kast confirme que cela est une conséquence directe de l'adoption de la nouvelle loi sur la réinternalisation du convoyage des détenus.

Programme H 03

M. Gut présente **les projets prioritaires** pour l'année 2024. La première priorité de l'OCPM est de délivrer à la population résidente et aux personnes autorisées à travailler dans le canton, des prestations de qualités dans des délais raisonnables, pour une population vaste et hétéroclite.
L'office développe son offre des E-démarches, avec notamment la création d'un formulaire électronique permettant de faire des demandes d'autorisation de séjour, permettant ainsi de raccourcir les délais de traitement. La clientèle de l'OCPM est composée de 80% d'étrangers, parmi lesquels on recense 35% de primo-arrivants qui souvent ne parlent pas de langue parlée en Suisse. Il faut donc veiller à ce que les victimes de la fracture numérique ne soient pas péjorées dans le cadre du développement des E-démarches.

Afin de réduire les déplacements, l'office a mis sur pied une plateforme de rendez-vous, similaire à celle existante pour la biométrie, qui est en phase pilote depuis le début de l'été. Mme Kast décrit le fonctionnement : la personne s'inscrit en ligne pour obtenir que quelqu'un de l'office la contacte par téléphone pendant une tranche horaire que la personne a choisie. Cela permet au collaborateur qui doit passer cet appel de joindre la personne à un moment qui lui convient et cela permet également de parler avec un collaborateur qui a déjà connaissance du dossier. Cela permet de faire gagner du temps à l'usager et aux collaborateurs de l'office. Elle considère que cette expérience pourrait également être répercutée dans d'autres offices. L'office a également mis en place une antenne administrative où il est possible de poser des questions en lien avec les démarches à suivre. Les personnes qui travaillent au sein de cette antenne sont des stagiaires d'Espace Entreprise. L'office met en place un coaching pour ces stagiaires afin qu'ils puissent informer correctement les administrés. En réponse à une commissaire, M. Gut confirme qu'il est prévu dans le budget 2024 de développer le projet des rendez-vous téléphonique. Actuellement, le service de rappel téléphonique fonctionne 6 à 7 demi-journées par semaine. L'objectif est d'offrir ce service toute la semaine avec plusieurs collaborateurs.

M. Gut aborde ensuite la refonte de la loi d'application cantonale de la LEI, actuellement pendante devant la commission judiciaire et de la Police du Grand Conseil. Il s'agit de contrôler la dépendance à l'aide sociale en cas de renouvellement de permis.

M. Gut présente le centre cantonal de biométrie, qui a ouvert il y a 18 mois et qui a déjà accueilli près de 250'000 personnes. L'objectif de l'office est d'étendre la capacité de réception à 700 personnes par jour (soit 100 personnes de plus qu'aujourd'hui). Pour cela, selon lui, il manque des postes qui ont été mis au budget et qui correspondent à la loi 12633 votée en 2020.

L'Ukraine a également engendré une charge de travail conséquente, avec 5'400 personnes au bénéfice d'un permis S, à Genève. La question des retours se révèlera l'un des grands défis de l'OCPM.

M. Gut indique que l'OCPM fait également face à de nouvelles tâches, comme le prononcement des adoptions depuis le 1er septembre. Des postes sont mis au budget pour absorber cette volumétrie nouvelle. Mme Kast ajoute que par le passé, c'était le pouvoir judiciaire, via une décision de la Cour, qui prononçait les adoptions. Il a été décidé de rapatrier ce prononcé au niveau administratif au sein de l'OCPM. Cependant, s'il y a recours, c'est le pouvoir judiciaire qui se charge du dossier.

M. Clavel présente **les écarts principaux du programme H 03**. **Les charges de personnel** augmentent de 1,6 million. Cette hausse s'explique par le coût des mécanismes salariaux, par les coûts induits sur l'exercice 2024 des postes obtenus en 2023, par le transfert de 0,5 ETP en provenance de la Chancellerie, par un ajustement du cadre budgétaire et par la création de 21 nouveaux ETP dont 17 ETP pour répondre aux exigences des lois fédérales et 4 ETP pour la mise en œuvre de dispositions cantonales. M. Gut précise qu'une nouvelle obligation européenne incombe à la Suisse et par délégation aux cantons, à savoir l'inscription de toutes les décisions de renvoi dans le système d'information Schengen. Selon Mme Kast, cette tâche représente 5 ETP.

M. Clavel relève que **les charges de biens et services** et les autres charges d'exploitation augmentent de 0,1 million. Cette variation des charges de biens et services pour 2024 s'explique par l'affectation d'un agent de sécurité au centre cantonal de biométrie et par le financement via la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) de l'association "Back to the roots" (MNA) qui soutient les personnes adoptées du Sri Lanka dans leur recherche d'origine (+0.1 million).

Les charges de transfert augmentent de 0,2 million, soit 240'000 francs. Cette hausse s'explique par la volonté de soutenir la fondation « Au cœur des Grottes » pour les prestations d'aide qu'elle offre aux victimes de la traite humaine. Ce contrat est en cours de préparation.

M. Gut présente **les indicateurs**. L'indicateur 1.2 relatif au délai d'obtention d'un rendez-vous pour la prise des données biométriques, l'office souhaite harmoniser les délais pour les Suisses (2 semaines) avec la population étrangère (4-5 semaines). L'indicateur 1.5 permet d'officialiser l'enregistrement des événements d'état civil survenus à l'étranger, raison pour laquelle il est important de créer ce nouvel indicateur. L'indicateur 1.6 a pour but de renforcer l'efficacité d'annonce des changements d'adresse, grâce aux E-démarches.

Question des commissaires :
Une commissaire souhaite savoir si l'OCPM a toujours autant de retard dans ces dossiers, ce que relativise M. Gut. La commissaire interroge sur la pertinence d'ajouter un indicateur pour évaluer ces retards. M. Gut répond que ces retards sont compris dans l'indicateur 1.4.

Une commissaire souhaite savoir si des répercussions sont prévues suite aux investissements conséquents dans le domaine du numérique, qui allègent la charge administrative, et devraient donc alléger également le nombre du personnel. Mme Kast indique que les postes régularisés ont déjà été acceptés par le Grand Conseil et qu'ils concernent le nouveau centre de Biométrie. M. Gut complète en expliquant que l'Office a dû engager du personnel auxiliaire pour répondre à la situation en Ukraine. Ces auxiliaires deviennent des agents spécialisés parce que leur contrat est limité dans le temps. En effet, le contrat d'auxiliaire dure 4 ans et n'est renouvelable qu'une fois. Concernant le développement du numérique, qui est en cours, le traitement des dossiers papier doit être maintenu, car on ne peut demander à tout le monde d'utiliser les E-démarches. Mme Kast précise encore que la numérisation englobe également le nouveau centre de Biométrie. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une numérisation de l'Office, mais une numérisation de la procédure : ce n'est donc pas que de la numérisation volontaire décidée à titre stratégique, mais aussi dans la numérisation obligatoire voulue par la législation fédérale.

Programme H 04

M. Bezençon commence par expliquer pourquoi le « militaire » est présent au sein de l'OCPAM. Cela s'explique par la présence du centre de logistique civile et militaire au sein de ce service. Ce centre gère l'exploitation et l'entretien des sites militaires sur le canton de Genève, à savoir la Caserne de Meyrin/Mategnin, le centre de logistique d'Aire-la-Ville et la nouvelle caserne d'Epeisses qui permet d'accueillir une bonne partie des troupes de sauvetage.

Il présente ensuite **les projets prioritaires** pour l'année 2024. En premier lieu, l'État-Major cantonal de conduite (EM EMCC) va poursuivre son activité de gestion des risques de pénurie dans les secteurs de l'énergie (gaz, électricité, produits pétroliers), de l'approvisionnement en eau potable ou des produits thérapeutiques. Il relève que l'État-Major a un effectif très réduit de seulement 2,5 postes, mais qu'il fonctionne bien.

Des travaux seront effectués en vue de garantir la comptabilité informatique en un seul programme des différentes plateformes informatiques du groupement SIS et du canton, notamment pour la gestion des personnels.
Il y a également la volonté de mener des réflexions avec l'ACG pour optimiser la protection civile. Il est également prévu de terminer les travaux de modernisation des Troupes de Sauvetage (CITS) appartenant à la Confédération, sur le site d'Epeisses. Enfin 2024 devrait voir la construction d'un nouveau stand de tir cantonal, en remplacement de celui de Bernex.

M. Clavel présente **les principaux écarts pour le programme H 04**. Les charges de personnel augmentent de 0,3 million. Cette hausse s'explique notamment par la création de 4,2 nouveaux ETP. 2 ETP sont dévolus aux obligations légales de contrôle et de réception des abris conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCH) et son ordonnance (OPCi) (+0.2 million). Dans ce domaine, un gros retard doit être rattrapé, car aujourd'hui il manque des abris pour abriter toute la population.

Les charges de biens et services et les autres charges d'exploitation augmentent de 0.2 million. Cet écart découle des taxes annuelles d'utilisation relative au logiciel pour la gestion des abris, des fournitures nécessaires au service de la protection civile (PCi) et au centre logistique et militaire pour l'entretien des véhicules. Ce centre est l'un des deux garages de l'État de Genève.

M. Clavel présente ensuite ***les principaux investissements*** prévus au budget 2024 pour la politique H.

Dans le domaine des bâtiments et des constructions, il s'agira de poursuivre les travaux de mise en conformité des installations techniques, de sécurité, de toiture et de surveillance sur les bâtiments de la police et de la détention et procéder aux transformations demandées par les utilisateurs. Il s'agira également de finaliser les études complémentaires liées aux amendements portés par le Grand Conseil au projet de construction d'un bâtiment pour la police internationale et le centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD). Enfin, le DIN percevra la participation au

financement des ouvrages militaires d'Epeisses et d'Aire-la-Ville de la part des investisseurs du programme de construction de logements aux Vernets. Concernant les équipements, les investissements serviront à procéder au renouvellement du matériel, du mobilier, des équipements spécifiques et des véhicules participant à la mise en œuvre de la politique ainsi qu'à acquérir les derniers équipements relatifs au bâtiment d'Epeisses. Ces investissements serviront également à renouveler le dispositif Polycom.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

PROJET DE BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE I :

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)
Vendredi 6 octobre 2023

Commissaires : Stéphane Florey et Thomas Wenger
Rapporteur : Stéphane Florey

Programme I01

Mme Fontanet présente les projets prioritaires. Le projet BEPS qui est en examen technique en termes d'application de l'ordonnance, la LEFI sur laquelle il faudra sans doute revenir vu le recours, la loi sur l'imposition équitable des parents séparés ou divorcés et le projet pendant à la commission fiscale sur la fiscalité de l'outil de travail.
Mme Climonet précise que le PL sur l'imposition équitable des parents séparés ou divorcés devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2024 hors référendum. L'entrée en vigueur du projet BEPS sera fixée soit au 1er janvier 2024 soit au 1er janvier 2025, cela dépendra de la date d'entrée en vigueur dans les autres pays de l'Union européenne. Le Conseil fédéral se prononcera à la fin de l'année.

A la question de savoir si le canton sera prêt pour le 1er janvier 2024, Mme Climonet répond que Genève devra être prêt pour cette date. Ce qui va changer au niveau de l'imposition de ces personnes morales concernées (celles avec un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros) est qu'elles vont devoir déposer une déclaration supplémentaire pour cet impôt complémentaire. Pour cela, elles auront un délai de 18 mois suivant la période fiscale 2024 pour la déposer. Les développements informatiques qui seront mis en place au niveau de la conférence suisse des impôts seront importants. Les cantons se sont positionnés en faveur d'un développement informatique commun pour mutualiser ces coûts. C'est un projet prioritaire au niveau informatique, et le Canton sera prêt et travaille dessus. Il y aura aussi toute la formation des personnes qu'ils vont devoir recruter, avec des difficultés de recrutement sur ces postes très techniques. Il y a 2.5 ETP dès l'année prochaine pour anticiper cette formation.

A la question comment se passe la mutualisation des coûts entre les cantons, au niveau de la répartition, Mme Climonet explique que les coûts sont répartis entre la Confédération et les cantons selon une nouvelle clé de répartition. La part de la Confédération s'élève à 25% et celle des cantons à 75%. Une répartition de la part des cantons en fonction des recettes de l'impôt complémentaire n'entre pas en ligne de compte, car celles-ci ne seront connues qu'en 2027/28. C'est pourquoi la répartition de la part des cantons se fait proportionnellement à la recette de l'impôt des personnes morales. Pour ce faire, on prend la valeur moyenne de l'impôt fédéral direct des années 2017, 2018 et 2019. Cette clé de répartition s'applique également aux répartitions futures.

Concernant les écarts, ceux-ci ont déjà été présentés au niveau des sujets transversaux.

Programme I02

Mme Climonet explique que l'administration fiscale continue le travail annoncé dans la vision AFC 2026. Cela fait 2 ans qu'ils ont lancé 14 projets visant à rendre plus accessible l'administration fiscale. La volonté est de développer un guichet virtuel en ligne, où les contribuables pourraient avoir rendez-vous en ligne avec les outils de visioconférence. Un test pilote sera fait à la fin de l'année 2023 pour voir s'il y a un intérêt et comment le déployer en 2024. Un autre élément est l'amélioration des échanges en ligne avec les mandataires, qui sont des partenaires importants. Il y a la volonté de développer une plateforme utile pour eux et pour l'administration.
Mme Fontanet précise que ce sont les mandataires des contribuables (fiduciaires, avocats, etc.), qui représentent les contribuables au sujet de leur dossier.
Mme Climonet explique que sur la base des ateliers, ils vont ensuite développer un prototype qui sera soumis aux mandataires avant le développement informatique. Il y a aussi le projet FALC, avec la volonté de réécrire les courriers les plus utilisés en langue facile à lire et à comprendre. Une trentaine de courriers vont être réécrits l'an prochain. Ils vont aussi publier un guide de réécriture à utiliser au sein de l'AFC et un glossaire à l'externe. Il y a également la participation des usagers à l'amélioration des processus. L'objectif est d'intégrer et de consulter des contribuables pour s'assurer que ce qui est développé correspond bien à un besoin et pour faciliter les démarches administratives. Concernant le projet pour les jeunes (soutien des jeunes dans les démarches fiscales pour répondre au fait que les taxations d'office concernent beaucoup les jeunes), ils ont des contacts avec les communes, il y a eu des ateliers pour soutenir les jeunes dans les démarches. Cette année, des collèges ou centres de formation professionnelle les ont approchés pour qu'il y ait des formations afin de sensibiliser les jeunes aux démarches fiscales. L'objectif est qu'une personne de l'AFC se rende dans les classes et forme les jeunes à ces démarches. Cela a été fait cette année et l'AFC veut continuer l'an prochain. L'AFC souhaite aussi aller plus loin en formant certains acteurs sociaux aux démarches fiscales, par exemple pour apporter du soutien à une personne de l'Hospice général qui doit aider au remplissage de la déclaration fiscale.

A la question : s'il ne pouvait pas y avoir une heure consacrée à la déclaration fiscale dans les cours d'éducation citoyenne, Mme Fontanet répond qu'idéalement ça devrait être le cas. Toutefois, cela est dépendant des programmes HARMOS.

Concernant les écarts, Mme Bartolomei-Fluckiger indique qu'il y a une augmentation de 0.7 MF et de 1.7 ETP au niveau des charges de personnel, qui relèvent des mécanismes salariaux, d'une augmentation de 2.5 ETP pour la mise en œuvre de BEPS et du transfert neutre de 0.8 ETP évoqué sur la I04, qui part de l'AFC pour aller à l'OCF. Au niveau des charges de biens et services, il y a une augmentation de 0.3 MF. Dans le cadre du projet BEPS, il y aura le projet de développement commun d'un outil informatique intercantonal ; la part du canton devrait être de 0.3 MF, sachant qu'il y a au début le gros de l'investissement. Dès 2026, la charge devrait baisser. Le coût total pour les cantons est de 3 MF environ en 2024.

Programme I03
Pour les projets prioritaires, M. Béguet explique qu'ils travaillent sur le coût et le niveau de la dette. Ils essaient d'améliorer les prévisions et regardent tous les risques de liquidités et de refinancement. Il y a aussi des propositions en vue de réformer

l'organisation du contentieux pécuniaire non fiscal au sein de l'Etat. Des recommandations de la Cour des Comptes les invitent à éviter les exceptions (avoir un processus commun pour l'ensemble des services en matière de contentieux). Un deuxième volet, qui viendra plus tard, visera à avoir un partage des données dans toute l'administration, avec un référentiel unique. Chaque métier ne verrait toutefois que ce qui le concerne. Cela commence en 2024, mais les effets seront déployés dans les années suivantes.

Concernant les écarts, au niveau des charges financières, il y a 13 MF en moins. Les intérêts passifs de la dette sont en baisse de 21 MF. Cela s'explique, car le niveau de la dette est bien inférieur aux prévisions, car il y a eu des entrées de trésorerie supérieures à ce qui était prévu. Il y a aussi la question des taux d'intérêts, pour lesquels ils se fondent sur les prévisions du Groupe de perspectives économiques et sur celles de la Confédération.
A la question : quel aurait été le coût des intérêts si la dette avait été la même que l'année passée, M. Béguet répond qu'il aurait été d'un peu plus de 10 MF.
M. Béguet explique ensuite qu'il y a sur la péréquation intercantonale 34.9 MF de différence. Le canton de Zürich a plutôt baissé et les autres cantons compensent les contributions des cantons donateurs. Cette tendance devrait continuer, voire s'accroître dans les années qui suivent. Au niveau des charges extraordinaires, l'amortissement comptable du coût de la recapitalisation de la CPEG diminue. Les revenus financiers sont en augmentation, avec principalement la hausse des dividendes de la banque cantonale ; les résultats de la banque pour les six premiers mois sont excellents, donc ils anticipent une forte augmentation. Il y a aussi les revenus d'intérêts fiscaux qui augmentent.

Programme I04

M. Pommaz explique que l'office cantonal des poursuites (OCP) va poursuivre le déploiement du projet de mise à jour de son système d'information (SI) OPUS, qui remonte à 2016. Il est nécessaire de faire les évolutions indispensables pour lutter contre l'obsolescence et prendre en compte les modifications légales récentes. Un des objectifs est de garantir la qualité des services aux usagers en adaptant les e-démarches. Ils aimeraient les étendre pour faciliter l'accès aux débiteurs et créanciers pour qu'ils consultent leurs dossiers sans contacter l'office. Concernant l'office des faillites (OCF), ils doivent adapter leur SI. C'est un outil fait sur mesure pour l'OCF dans le canton de Genève, qu'ils ont eu la chance de pouvoir déployer dans d'autres cantons (Vaud, Fribourg, Neuchâtel…). S'agissant des actions conjointes OCP-OCF, ils vont poursuivre les actions de prévention du surendettement. Depuis 2009, des collaborateurs se rendent dans les écoles pour sensibiliser les jeunes au risque d'endettement. Jusqu'à présent, cela se faisait principalement dans les écoles professionnelles, et cela a été étendu aux collèges depuis cette année. Cela représente plus d'une trentaine d'interventions, mobilisant 5 ou 6 personnes de l'OCP chaque année. Cette sensibilisation permet d'éviter des poursuites ultérieures. Une autre action est la lutte contre les infractions pénales en matière de poursuite et de faillite. Depuis plusieurs années, des formations sont données aux collaborateurs pour leur donner des outils permettant d'identifier quand quelque chose ne fonctionne pas et éviter des faillites en cascade.
M. Pommaz explique ensuite une nouveauté qui va intervenir. Aujourd'hui, la loi fédérale sur la poursuite avait une exception concernant toutes les créances de droit public dues à une caisse publique : même si le débiteur est soumis à la faillite, cette exception permettait de passer par voie de saisie. Le législateur fédéral a décidé de changer de pratique : désormais, toutes les créances seront poursuivies par voie de faillite. Il y a donc

un risque de hausse importante des faillites, c'est pourquoi il faut pouvoir se préparer le mieux possible pour faire face à une éventuelle hausse des faillites dès 2025.

Concernant les écarts, Mme Bartolomei-Fluckiger indique qu'il y a une augmentation de 0.3 MF et de 0.8 ETP. Cela reflète les mécanismes salariaux, ainsi qu'un transfert neutre de 0.8 ETP en provenance du programme I02. Mme Fontanet précise qu'il y avait donc un poste disponible dans un autre programme et qu'il a été transféré. Le transfert est neutre. Elle souligne qu'ils ont recours à ce mécanisme de transfert lorsque cela est possible. Mme Bartolomei-Fluckiger poursuit sur la nature 42 (taxes), les émoluments de l'OCP sont revus à la baisse à hauteur de 3.9 MF pour tenir compte de plusieurs changements intervenus depuis 2020. Une fois l'effet Covid passé, la baisse a perduré dans le temps. Les analyses montrent que cela est dû principalement à l'augmentation des subsides d'assurance-maladie, et à la baisse des émoluments des poursuites facturables, notamment à la suite de décisions de l'autorité de surveillance.

Questions

A la demande de précisions quant à ce qu'il est possible de faire en cas d'excédent et pourquoi il n'est pas possible de faire comme dans le canton de Vaud avec les préfinancements, M. Fiumelli explique que la dette évolue chaque jour, au fil des différents remboursements. Au bouclement des comptes, on voit s'il y a un bénéfice comptable. Normalement, un bénéfice va entièrement dans les fonds propres. A l'Etat de Genève, on peut en attribuer une partie en amortissement de la réserve budgétaire lié à la recapitalisation, avant la détermination du bénéfice final. Il y a donc deux bénéfices : un avant et un après cet amortissement spécial. Le reste va dans les fonds propres, où il y a la réserve conjoncturelle et le reste des fonds propres. Actuellement la réserve conjoncturelle vaut 1 milliard et il imagine qu'aux comptes 2023 cela n'ira pas au-delà de ce milliard. Les fonds propres sont dans le négatif. Lorsqu'on tient les comptes, il y a deux tableaux : celui des flux de cash (ce qui rentre et sort) et celui des aspects comptables (charges et revenus comptables). Ces tableaux ne fonctionnent pas de la même façon. Les impôts comptabilisés aux comptes 2023 ne vont pas être reçus, ils le seront plus tard. En revanche, on va recevoir en 2023 les acomptes provisionnels et les impôts des années précédentes. La dette au 31 décembre est la photographie de tout ce qu'il faut payer à des tiers au 31 décembre. C'est une dette brute, qui est due au marché financier, aux gens à qui on a emprunté de l'argent. Cela étant, il y a les comptes courants que l'Etat a vis-à-vis de tiers, comme les communes, mais cela ne compte pas dans la dette financière, mais l'information figure dans les comptes. Concernant l'exemple de Vaud, c'est dans ce cas-là le Conseil d'Etat qui s'autorise à mettre cet argent de côté et à le dépenser ultérieurement sans passer par le Grand Conseil.

A la question comment se traduisent les émoluments dans le budget, Mme Frontanet répond qu'on les retrouve dans les revenus non fiscaux. Mme Bartolomei-Fluckiger précise que cela se trouve dans le programme I04, p. 17 de la brochure. On voit la nature 42 (Taxes et redevances) : c'est le gros des revenus de l'office des poursuites et de l'office des faillites. Le montant affiché représente majoritairement des émoluments facturés par les deux offices. Pour l'ensemble de l'Etat M. Fiumelli explique que cela se trouve à la p. 470 du projet de budget 2024. Le montant s'élève à 160 MF (ligne 4210). Une note à ce sujet a été faite à la commission fiscale. Elle se trouve en annexe du rapport de la loi sur les émoluments.

Concernant la part du bénéfice de la BNS qui est à 0, il est demandé si selon les résultats au 3e trimestre, il pourrait y avoir un amendement pour l'augmenter. Mme Fontanet répond qu'un amendement est possible, mais les résultats ne permettront pas d'avoir de part. En 2024-2025, ils n'ont pas mis de parts, mais il y en a toutefois en 2026-2027 dans le PFQ. Des discussions vont intervenir avec l'administration des finances fédérale pour revoir le fonctionnement de cette rétrocession de la BNS. Cela sera traité au prochain comité de la conférence des directeurs des finances.

ANNEXE

Projet de budget 2024
Fonctionnement

Politique Publique I
Impôts et finances

Audition du 6 octobre 2023

I01 Impôts, taxes et droits

Projets prioritaires :

- Mise en œuvre cohérente du projet BEPS
- Loi 13030 sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)
- Loi 13254 instaurant une imposition équitable des parents séparés ou divorcés
- Dépôt du PL 13345 prévoyant une baisse du barème d'imposition de l'outil de travail

I01 Impôts, taxes et droits

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**88'050'000**	**0**	**0.0%**	**88'050'000**	**179'892'418**
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	88'050'000	0	0.0%	88'050'000	179'892'418
REVENUS	**8'584'961'991**	**580'072'927**	**7.2%**	**8'004'889'064**	**9'331'178'133**
40 Revenus fiscaux	7'718'578'991	492'411'927	6.8%	7'226'167'064	8'428'924'471
42 Taxes et redevances	61'500'000	10'100'000	19.6%	51'400'000	57'707'131
43 Revenus divers	-	-	-	-	4'663'492
46 Revenus de transferts	804'883'000	77'561'000	10.7%	727'322'000	839'883'038
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**8'496'911'991**	**580'072'927**	**7.3%**	**7'916'839'064**	**9'151'285'714**
COÛT COMPLET	***8'496'911'991***	***580'072'927***	***7.3%***	***7'916'839'064***	***9'151'285'714***

I01 Impôts, taxes et droits

Explication des écarts principaux :

Les prévisions des revenus du programme I01 se montent à 8'585 millions de francs et sont en augmentation de +580 millions (+7.2%) par rapport au budget 2023.

- Revenus fiscaux (nat 40) : +492.4 M (+6.8%)
  - Personnes physiques : +188 M
  - Personnes morales: +253 M
  - Autres impôts: +51 M

Les explications détaillées ont été fournies dans le cadre des thèmes transversaux.

- Taxes et redevances (nat 42) : +10.1 M (+19.6%)

Cette rubrique concerne principalement les revenus de perception pour les communes.

- Revenus de transferts (nat 46) : +77.6 M (+10.7%)

Cette rubrique regroupe la part cantonale à l'impôt fédéral direct (+76.7M) et la part à l'impôt anticipé (+0.9M).

I02 Production et perception des impôts

Projets prioritaires visant à améliorer le services aux contribuables

- Développement d'un guichet en ligne à l'attention des contribuables
- Amélioration des échanges en ligne avec les mandataires
- Poursuite de l'adaptation des courriers selon le principe FALC *(facile à lire et à comprendre)*
- Participation des usagers à l'amélioration des processus et des développements

Autres projets prioritaires

- Mise en œuvre du projet BEPS

I02 Production et perception des impôts

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**87'573'048**	**958'869**	**1.1%**	**86'614'179**	**81'883'241**
30 Charges de personnel	75'631'177	654'413	0.9%	74'976'764	71'124'379
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'109'171	307'800	6.4%	4'801'371	4'188'255
33 Amortissements du patrimoine administratif	131'700	-3'344	-2.5%	135'044	137'505
39 Facturations internes	6'701'000	0	0.0%	6'701'000	6'433'103
REVENUS	**17'222'747**	**2'105**	**0.0%**	**17'220'642**	**15'447'233**
42 Taxes et redevances	17'222'747	2'105	0.0%	17'220'642	15'446'492
43 Revenus divers	-	-	-	-	741
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-70'350'301**	**-956'764**	**1.4%**	**-69'393'537**	**-66'436'008**
Coût d'état-major	*-1'736'456*	*-11'284*	*0.7%*	*-1'725'172*	*-1'606'666*
Coût des prestations de moyens	*-24'525'205*	*1'695'643*	*-6.5%*	*-26'220'848*	*-22'854'395*
COÛT COMPLET	***-96'611'963***	***727'594***	***-0.7%***	***-97'339'557***	***-90'897'068***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***562.75***	***1.70***	***0.30%***	***561.05***	***538.00***
ETP fixes	*558.25*	*1.70*	*0.31%*	*556.55*	*536.20*
ETP auxiliaires	*4.50*	*0.00*	*0.00%*	*4.50*	*1.80*

I02 Production et perception des impôts

Explication des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +0.7 M (+0.9%), +1.7 ETP

L'augmentation de 0.7 million reflète les mécanismes salariaux, une augmentation de 2.5 ETP pour la mise en œuvre du projet BEPS, ainsi qu'un transfert neutre de 0.8 ETP vers le programme I04.

- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nat 31) : +0.3 M (+6.4%)

Dans le cadre du projet BEPS, des charges de fonctionnement supplémentaires sont prévues pour 0.3 million pour le financement de l'outil informatique inter-cantonal en cours de développement.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Projets prioritaires :

- Coût et niveau de la dette : attention particulière portée aux risques de liquidité et de refinancement dans un contexte de hausse du niveau des taux d'intérêts
- Elaboration de propositions en vue de réformer l'organisation du contentieux pécuniaire non fiscal au sein de l'Etat

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

	PBudget 2024	Variations PB24-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	**666'155'097**	**4'681'270**	**0.7%**	**661'473'827**	**1'268'033'451**
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	-	-	-	-	41'000'000
34 Charges financières	202'776'640	-13'339'037	-6.2%	216'115'677	196'786'297
36 Charges de transfert	364'444'315	34'866'546	10.6%	329'577'769	308'002'166
38 Charges extraordinaires	98'934'142	-16'846'239	-14.6%	115'780'381	722'244'988
REVENUS	**370'099'365**	**22'290'412**	**6.4%**	**347'808'953**	**644'804'202**
41 Patentes et concessions	10'964'521	0	0.0%	10'964'521	244'717'975
42 Taxes et redevances	13'000'000	0	0.0%	13'000'000	13'360'551
43 Revenus divers	3'874'665	0	0.0%	3'874'665	15'493'428
44 Revenus financiers	176'863'519	13'988'000	8.6%	162'875'519	213'744'435
46 Revenus de transferts	165'396'660	8'302'412	5.3%	157'094'248	157'487'812
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-296'055'732**	**17'609'142**	**-5.6%**	**-313'664'874**	**-623'229'249**
COÛT COMPLET	***-296'055'732***	***17'609'142***	***-5.6%***	***-313'664'874***	***-623'229'249***

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Explication des écarts principaux :

- Charges financières (nat 34) : -13.3 M (-6.2%)
  - Les intérêts passifs de la dette sont en baisse de 21 M par rapport au B2023 sur la base des hypothèses de niveaux de dette et de taux d'intérêts pour les refinancements de la dette à court et long terme retenues pour 2024.
  - La charge d'intérêt de la recapitalisation de la CPEG est en baisse de 1.7 M, en raison des remboursements ordinaires du prêt simultané.
  - Les charges d'escompte et d'intérêts fiscaux (nature 34) augmentent de 9 millions (alignement sur les charges projetées pour 2023).
- Charges de transfert (nat 36) : +34.9 M (+10.6%)

Péréquation financière inter-cantonale: la participation de Genève augmente de 35.2 M pour la péréquation des ressources et diminue de 0.3 M pour la compensation des cas de rigueur.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Explication des écarts principaux :

- Charges extraordinaires (nat 38) : -16.8 M (-14.6%)

La charge d'amortissement de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG diminue de 16.8 M suite à l'amortissement supplémentaire de 606.5 millions lors du bouclement des comptes 2022.

- Revenus financiers (nat 44) : +14 M (+8.6%)

Les revenus financiers augmentent de 4.0 M par rapport au budget 2023, reflétant principalement la hausse des dividendes de la BCGe (+3.2 M).

Au taux inchangé de 3%, les revenus d'intérêts fiscaux augmentent de 10 M par rapport au budget 2023.

- Revenus de transfert (nat 46) : +8.3 M (+5.3%)

Péréquation financière intercantonale: le canton de Genève percevra 8.3 millions de plus qu'en 2023 pour la compensation des charges excessives.

I04 – Exécution des poursuites et faillites

Projets prioritaires

Office cantonal des poursuites (OCP)

- Adaptation du système d'information OPUS : opérer les mises à jour indispensables pour répondre aux évolutions technologiques, prendre en compte les modifications légales récentes et garantir la qualité du service aux usagers (prestations en ligne e-démarches facilitant l'accès aux dossiers pour les débiteurs et les créanciers).

Office cantonal des faillites (OCF)

- Adaptation du système d'information OF4 : bénéficier de synergies par la collaboration entre cantons utilisateurs et assurer l'accès aux prestations de maintenance et d'évolution ainsi que le développement de nouvelles fonctionnalités.

Conjointement (OCP et OCF)

- Actions de prévention du surendettement
- Actions de lutte contre les infractions pénales dans la saisie et la faillite
- Extension du régime de la faillite aux créances de droit public selon l'article 43 LP : l'entrée en vigueur prévue en 2025 entraînera une augmentation des faillites et nécessitera une organisation adaptée aux volumes à traiter avec ces créanciers.

I04 – Exécution des poursuites et faillites

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**35'275'296**	**279'749**	**0.8%**	**34'995'547**	**32'591'448**
30 Charges de personnel	29'855'764	309'220	1.0%	29'546'544	28'077'348
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'279'691	0	0.0%	5'279'691	4'325'087
33 Amortissements du patrimoine administratif	103'841	-27'471	-20.9%	131'312	134'626
34 Charges financières	-	-	-	-	628
39 Facturations internes	36'000	-2'000	-5.3%	38'000	53'760
REVENUS	**33'887'339**	**-3'865'113**	**-10.2%**	**37'752'452**	**34'182'952**
42 Taxes et redevances	24'603'639	-3'859'113	-13.6%	28'462'752	24'088'555
43 Revenus divers	1'000	0	0.0%	1'000	1'059'397
44 Revenus financiers	-	-	-	-	22
49 Facturations internes	9'282'700	-6'000	-0.1%	9'288'700	9'034'978
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-1'387'957**	**-4'144'862**	**-150.3%**	**2'756'905**	**1'591'503**
Coût d'état-major	*-685'474*	*-5'625*	*0.8%*	*-679'849*	*-634'254*
Coût des prestations de moyens	*-18'412'964*	*490'186*	*-2.6%*	*-18'903'150*	*-16'947'369*
COÛT COMPLET	***-20'486'395***	***-3'660'301***	***21.8%***	***-16'826'094***	***-15'990'119***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***236.20***	***0.80***	***0.34%***	***235.40***	***228.60***
ETP fixes	*233.50*	*0.80*	*0.34%*	*234.70*	*222.00*
ETP auxiliaires	*0.70*	*0.00*	*0.00%*	*0.70*	*6.60*

I04 – Exécution des poursuites et faillites

Explication des écarts principaux :

- Nature 30 - Charges de personnel (+0.3 million, +1.0% et +0.8 ETP)

La variation des charges de personnel de +0.3 million résulte des mécanismes salariaux, ainsi que d'un transfert neutre de 0.8 ETP en provenance du programme I02.

- Nature 42 - Taxes (-3.9 millions, -13.6%)

Les émoluments de l'OCP sont revus à la baisse de 3.9 millions de francs, pour tenir compte de l'impact durable de plusieurs changements intervenus depuis 2020 (hors effet COVID) : augmentation des subsides d'assurance-maladie, baisse des émoluments de poursuite facturables.

Projet de budget 2024
Investissements

Politique Publique I
Impôts et finances

Investissement Politique Publique I

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2022	Budget 2023	Projet de budget 2024	% crédit	Variation 2024-2023
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
CR: 04 Institutions et numérique						
1012623 AFC - Evolution du SIC fiscal 2020-2024 CR 0415 OCSIN 5 Dépenses d'investissement	12'680'000	6'872'007	2'800'000	2'727'994	22%	-72'006
1012946 Evolution du système d'information et de communication de l'OCP (OPUS) CR 0415 OCSIN 5 Dépenses d'investissement	5'555'000	1'983'207	2'443'000	1'571'793	28%	-871'207
1013067 Faciliter les interactions avec l'administration fiscale cantonale CR 0415 OCSIN 5 Dépenses d'investissement	7'560'000		2'110'000	1'700'000	22%	-410'000
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
CR: 02 Finances, ressources humaines et affaires extérieures						
2012449 Crédit de renouvellement 2020-2024 - DF CR 0221 Secrétariat général 5 Dépenses d'investissement	1'160'000	292'847	345'000	400'000	25%	55'000
CR: 04 Institutions et numérique						
2012469 Crédit de renouvellement 2020-2024 - OCSIN CR 0415 OCSIN 5 Dépenses d'investissement		1'221'502	10'000	481'498		471'498

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR Politique publique J (Justice)

Pouvoir judiciaire (PJ)

1er juin 2023

Commissaires : CARASSO Grégoire (S) – SEYDOUX Laurent (LJS)

Rapporteur : SEYDOUX Laurent

Personnes auditionnées	**Dpt/Instit.**	
JORNOT Olivier	PJ	Procureur général et président de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire
BECKER Patrick	PJ	Secrétaire général du Pouvoir judiciaire
JACCARD Philippe	PJ	Economiste au secrétariat général

Présentation

M. JORNOT rappelle que le processus budgétaire du PJ est particulier : la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire élabore et présente son budget au Conseil d'Etat ; la loi prévoit que s'ils ne tombent pas d'accord, la Commission de gestion dépose son propre projet de budget au Grand Conseil en marge de celui du Conseil d'Etat. Ils essaient toutefois toujours de trouver un accord pour éviter qu'il y ait deux projets de budget devant le Grand Conseil, ce qui les oblige à des discussions pour parvenir à quelque chose qui ne correspond pas au projet initial, mais qui a néanmoins l'adhésion du PJ. Le PJ a un processus budgétaire déjà relativement compliqué à l'interne, car chaque juridiction fait part de ses besoins, Ministère public compris, ainsi que les services de support. La Commission de gestion procède en conséquence à des arbitrages en amont.

Pour l'essentiel, il y a la révision du code de procédure pénale (CPP) qui va entrer en vigueur le 1er janvier 2024 et alourdir grandement la charge de l'autorité de poursuite pénale et générer un millier d'audiences supplémentaires pour celle-ci, sachant qu'elle en fait actuellement environ 5500 par année. Cela va aussi obliger à renforcer le Tribunal des mesures de contrainte pour tout ce qui est du domaine des scellés, en lien avec l'obligation de rapidité imposée par les nouvelles dispositions. Toute personne faisant l'objet d'un séquestre peut exiger la mise sous scellé des supports de données (papier

ou électronique) et demander que le Tribunal des mesures de contraintes trie toutes les données pour ne conserver que celles utiles à l'enquête, à l'exclusion de celles couvertes par un secret. Avec le nombre de données stockées, par exemple dans un téléphone portable ou un ordinateur, cela représente une charge considérable. Au niveau des nouveaux postes de magistrats, il y en a 5 pour le Ministère public, 1 pour le Tribunal des mesures de contrainte et 1 pour la Cour de justice, pour la Cour pénale.

Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) nécessite deuxièmement un renfort. Le domaine de la protection fait souvent l'actualité. Il y a beaucoup d'initiatives politiques, des projets internes et une charge qui n'arrête pas d'augmenter, en proportion de la quantité de personnes ayant besoin de mesures au cours de leur vie. Ils demandent donc 2 postes de magistrats supplémentaires (1 pour les majeurs, 1 pour les mineurs).

En outre, il y a des dépenses supplémentaires dans des domaines tels que les besoins des grands projets, la numérisation de la justice, et certains ajustements faits sur des dépenses traditionnellement sous-évaluées dans les budgets ou qui augmentent et qu'il faut alors réactualiser, en particulier les indemnités octroyées en application de l'art. 429 du CPP, qu'il faut mettre à niveau pour que cela corresponde aux dépenses réelles, ainsi que les frais d'expertise. Il s'agit de dépenses directement induites par l'instruction des procédures judiciaires.

Le budget présenté à la commission des finances n'est pas celui que la Commission de gestion aurait souhaité à l'origine, mais cette dernière estime qu'il représente le minimum pour fournir les prestations attendues.

Un commissaire observe que le coût par poste des 73 ETP lui semble assez bas et demande quelle en est la raison.

M. JORNOT explique que cela résulte d'un ajustement technique sur les auxiliaires. Jusqu'à présent, ils ont toujours demandé et obtenu les budgets nécessaires pour rémunérer les auxiliaires, mais la mention du nombre d'auxiliaires en ETP figurant dans la documentation afférente au budget n'a pas suivi. Il y a un donc un rattrapage formel sur le nombre d'auxiliaires qui ne correspond pas à un rattrapage en francs, le budget ayant été systématiquement autorisé par le Grand Conseil.

En outre, il y a aussi le fait que les personnes ne commencent pas au 1er janvier, et donc la répartition par rapport à la date moyenne d'engagement.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la projection de ces 73 ETP sur 2025 en année pleine.

M. BECKER répond qu'il faut ajouter 3 mois de plus pour les collaborateurs et 6 mois pour les magistrats, la valorisation au budget 2024 ayant été respectivement faite pour 9 et 6 mois pour tenir compte des processus de recrutement et d'élection..

Un commissaire demande ce que le projet Justitia 4.0 représente en termes de fonctionnement.

M. JORNOT répond qu'ils ont essayé de mettre dans le projet d'investissement tout ce qui serait lié au développement du projet, y compris des éléments pas strictement informatiques (équipements de salles, numérisation des dossiers existants…). Les économies vont être liées à la disparition de quelques fonctions : par exemple, actuellement, il y a des personnes chargées de transporter les dossiers d'un endroit à l'autre, mais cela ne représente pas une masse énorme. Ces activités seront toutefois remplacées par d'autres, induites par le fonctionnement avec un dossier judiciaire numérique. Sur le plan budgétaire, les dépenses informatiques seront plus élevées dans la durée. Il y a par ailleurs des économies qui seront générées chez les autres : les avocats, n'étant plus obligés de venir consulter les dossiers, vont faire une économie.

M. BECKER ajoute que le projet est entré en phase de conception et consomme donc désormais le crédit d'ouvrage. Il y a encore des charges de fonctionnement concernant des sous-projets sur lesquels ils débutent à peine, par exemple sur la question des variantes d'équipements des salles d'audience, celle de la variante organisationnelle à mettre en place dans chaque juridiction en termes de numérisation (centralisée, décentralisée ou mixte).

Un commissaire demande combien il y a de postes supplémentaires d'auxiliaires.

M. BECKER répond qu'il y en a deux. Parmi les 33 postes, 31 ne sont que du rattrapage formel pour les motifs indiqués ci-dessus.

Un commissaire évoque les 30 postes de personnel administratif. La commission des finances sera attentive à la justification de ces postes, en particulier au regard du nombre de postes de magistrats supplémentaires (7 pour s'adapter à la révision du CPP).

M. BECKER répond qu'un magistrat, pour être productif, est entouré d'une équipe, soit notamment d'un greffier qui gère la procédure sur le plan administratif et assiste le magistrat en audience et d'un collaborateur scientifique. Le travail de chancellerie augmentant dans la même mesure, des commis-greffiers sont également prévus pour assister les cabinets et chambres.

M. JORNOT indique que s'ajoute derrière l'augmentation nécessaire, aussi proportionnelle, en termes d'informatique ou de support en général. Au Ministère public, ils ont pu limiter à 5 l'augmentation du nombre de magistrats parce qu'il y a un certain nombre d'activités qui seront déléguées à des juristes. Typiquement, les mille audiences supplémentaires ne seront pas entièrement assumées par des procureurs, mais aussi par des juristes, sur délégation du magistrat en charge de la procédure. Ils peuvent ainsi contenir l'augmentation du nombre de magistrats.

Un commissaire souhaiterait que leur soit transmise la liste avec le détail des nouvelles fonctions (avec la fonction, le nombre et la valorisation).

M. BECKER précise que dans certaines juridictions, d'autres fonctions viennent en soutien des magistrats. Ainsi, au TPAE, il y a aussi des contrôleurs (qui étudient les rapports de curateurs) qui soutiendront les nouveaux magistrats.
Un commissaire demande s'ils ont transmis la liste des mandats de plus 20'000 F.

M. BECKER répond que la liste leur est en principe demandée avec les questions transversales lors de l'examen des comptes. Le détail a ainsi été donné en 2022.

Un commissaire demande quelle est leur procédure vis-à-vis des mandats.

M. BECKER répond qu'ils ont une collaboratrice au service des affaires juridiques en charge des marchés publics, soit pour l'essentiel pour ce qui concerne la sécurité et l'informatique.

M. JORNOT explique qu'ils ne font pas de mandat d'étude comme cela peut exister dans l'administration cantonale. Le mandat principal de leur côté est vraiment la sécurité ; tous les sites du PJ font l'objet d'un seul mandat.

M. BECKER ajoute que dans le cadre de la transition numérique de la justice, il y a eu un appel d'offre sur de la location de services pour des développeurs, des analystes, un architecte et un responsable de la sécurité de l'information.

Un commissaire revient sur le sujet des curatelles. Il demande s'il y a des perspectives d'amélioration en la matière.

M. JORNOT répond que le projet RePAir avance globalement bien. C'est un projet pour lequel il faut compter l'équivalent d'une législature pour qu'il produise des résultats concrets. Il convient donc d'éviter les effets d'annonce. De plus, la juridiction est extrêmement chargée ; on ne peut pas non plus demander aux magistrats d'investir trop de temps sur les projets.

Un commissaire demande s'ils voient une amélioration à terme, voire une diminution des charges de travail.

M. JORNOT répond qu'ils n'espèrent pas une diminution de la charge au PJ, mais pouvoir avoir une prise en charge plus fine, plus appropriée, voire moins coûteuse. Cela dit, l'augmentation des curatelles correspond à un phénomène social ; on ne va pas pouvoir agir en direct sur l'état de la société, mais il est possible d'améliorer et de clarifier un certain nombre de choses. Dans le cadre du projet du DIP Harpej, il s'agissait de voir comment éviter que, à chaque séparation parentale, il faille nommer un curateur du droit de visite. Une nouvelle prestation a été mise en place au sein de l'administration. Le tribunal l'a testée et a pu constater qu'il y avait effectivement une amélioration.

En outre, il y a une énorme pression politique. L'UDC a récemment déposé un projet de loi pour réformer complètement le système des curatelles, en imposant la curatelle intrafamiliale comme premier recours, puis exceptionnellement un curateur externe, et encore exceptionnellement un mandataire privé. Le Pouvoir judiciaire respectera ce que veut le législateur dans les limites du droit fédéral, mais dans la société genevoise il y a beaucoup de personnes pour qui il est impossible de trouver un proche qui puisse faire le travail de curatelle, et quand c'est possible il peut y avoir la question de la querelle d'héritage, etc. Il y a aussi des injonctions contradictoires de la part du politique : certains veulent un maximum de curateurs publics, d'autres cherchent au contraire à soulager le

SPAd… Par ailleurs, le modèle vaudois est souvent salué (personne non professionnelle prête à s'investir), la question se pose de savoir s'il est applicable à Genève.

M. BECKER ajoute que le TPAE a déjà élargi le profil des curateurs dans le cadre de son projet Gestion des mandataires, connexe à ReAir. Il travaille sur une base de données, en essayant de donner un outil plus facile d'utilisation aux magistrats et permettant de choisir le curateur le plus adapté. Il n'est pas exclu qu'il y ait une petite réduction du coût à l'avenir, même avec des curateurs professionnels, avec des profils adaptés pour un certain nombre de curatelles.

Dans RePAir, le département espère travailler sur le principe de subsidiarité de la mesure de protection et diminuer le coût à ce niveau-là. Plus vite les situations qui commencent à se dégrader sont prises en charge, moins la mesure de protection sera nécessaire.

Un commissaire demande quel est l'horizon temporel.

M. BECKER répond qu'au dernier COPIL, un risque a été ajouté : celui l'égard entre la temporalité politique et la conduite d'un projet de cette ampleur. La pression politique pourrait mettre le projet en difficulté. Ils sont en train de faire plusieurs analyses pour voir ce qui se fait ailleurs (type de curateurs, type de réglementation, rôle de l'administration…). Au premier semestre 2024, il devrait y avoir les résultats de ces études. Fin 2024-début 2025, il y aura un travail sur les variantes possibles pour améliorer le dispositif genevois. Il est convaincu qu'un vrai projet, ambitieux,visant à améliorer réellement le réseau de protection de l'adulte et de l'enfant ne pourra aboutir qu'en deuxième partie de la législature.

Un commissaire évoque l'augmentation des audiences générées par la révision du CPP et demande si les infrastructures sont en mesure de la suivre. Il demande si le nouveau Palais de Justice est configuré en conséquence.

M. JORNOT répond que la majorité de ces audiences relève de la permanence des arrestations et sont tenues dans les locaux de la police à Carl-Vogt. Avec le nouveau Palais de Justice, ils veulent rapatrier ces audiences au Palais. Pour ce nouveau Palais, ils ont défini les besoins il y a plusieurs années. Le moment venu, il faudra nécessairement les réactualiser. Il y aura toujours besoin de salles d'audience avec plus ou moins de places pour le public. Le parti pris à l'époque était celui de la modularité, à savoir qu'il y aura d'une part les bureaux des magistrats et d'autre part des salles d'audiences mutualisées dans les différentes déclinaisons : les magistrats se déplaceront et iront dans ces salles modulables. A ce stade, ce sont essentiellement des calculs de mètres carrés et non de nombre de salles.

M. BECKER ajoute que les projections avaient été faites jusqu'à 2035 avec une entrée dans le nouveau Palais de justice aux environs 2025. Etant donné les retards annoncés (livraison 2035), il faudra plutôt un horizon à 2045 au minimum.

M. JORNOT explique que le retard est lié à la procédure de libération des parcelles dans le projet du PAV. Là où le Palais sera implanté, il y a actuellement le centre de logistique de la Migros, qui ne partira que s'il a une solution de rechange, mais la solution de rechange est une parcelle appartenant aux CFF à Pont-Rouge, qui accueille actuellement des rails. Les CFF ne peuvent et ne veulent pas céder du rail tant que l'extension de la gare Cornavin n'est pas terminée. Or, les travaux à Cornavin n'ont pas vraiment débuté.

S'agissant des locaux dans l'intervalle, M. BECKER indique qu'ils ont échangé récemment avec l'OCBA, qui est d'accord avec eux sur le fait qu'on n'échappera pas à une surface intermédiaire importante. De plus, de gros travaux vont devoir être fait au Palais de justice et dans d'autres bâtiments mis à disposition de la justice pour les assainir. Lors des grosses pluies récentes, six sites du PJ ont été inondés le même jour. Tous les ascenseurs du Ministère public doivent être changés simultanément. L'assainissement va prendre quinze ans, donc au moment où ce sera fini, il sera temps de partir au nouveau Palais de justice. Les années qui viennent seront très compliquées en termes de locaux ; faire les travaux tout en continuant à exploiter les mêmes locaux va être infernal, notamment au niveau du bruit pendant les audiences.

ANNEXE 1

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE

Exposé des motifs à l'appui du

PROJET DE BUDGET 2024 DU POUVOIR JUDICIAIRE

en vue de l'audition en sous-commission des finances le 18 octobre 2023

Secrétariat général du Pouvoir judiciaire
Octobre 2023

1. Le projet de budget 2024 en bref

(charges en millions de francs suisses)	Nature	B2023	Var.	PB2024
ETP	**30**	**827.4**	**73.0**	**900.4**
Magistrats	**300**	154.0	9.0	163.0
Personnel administratif	**301**	650.4	30.0	680.4
Agents spécialisés	**301**	1.0	1.0	2.0
Personnel auxiliaire	**301**	22.0	33.0	55.0
Charges de personnel	**30**	**156.1**	**6.0**	**162.1**
dont :				
Magistrats	**300**	37.2	1.0	38.1
Personnel administratif	**301**	83.1	3.5	86.6
Charges de biens et services	**31**	**62.0**	**1.6**	**63.6**
dont :				
Indemnités 429 CPP	319	2.2	0.5	2.7
Frais d'encouragement à la médiation et maintenance SI-Justitia 4.0	313	3.5	1.1	4.6
Autres charges	**33 - 39**	**2.2**	**0.3**	**2.6**
Total	**3**	**221.1**	**7.9**	**229.0**

Le projet de budget 2024 du Pouvoir judiciaire, qui a fait l'objet d'un accord entre le Conseil d'Etat et la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, tient principalement compte des charges contraintes suivantes:

- l'adaptation de la dotation de la filière pénale, en particulier du Ministère public, en prévision de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2024, de la révision du code de procédure pénale suisse (ci-après CPP), dont l'impact avait expressément été réservé lors des exercices budgétaires précédents;
- l'adaptation de la dotation du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, dont la charge n'a cessé de croître année après année, ainsi que le renforcement temporaire nécessaire à la conduite de projets d'importance stratégique, dont la transition numérique de la justice et la réforme des dispositifs de protection de l'adulte et de l'enfant (projet Gestion des mandataires et programme de projets RePAir);
- l'adaptation du budget consacré aux dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires.

Le projet de budget 2024 intègre également l'impact des mécanismes salariaux transversaux (fr. 1.3 million), correspondant pour l'essentiel à l'annuité 2024.

En substance, le projet de budget 2024 du Pouvoir judiciaire prévoit ainsi :

- **des charges de fonctionnement à hauteur de fr. 229 millions** (+ fr. 7.9 millions), dont :
  - fr. 162.1 millions de charges de personnel, en augmentation de fr. 6 millions (dont fr. 1.3 million en lien avec les mécanismes transversaux gérés par l'Office du personnel de l'Etat);
  - fr. 63.6 millions de charges de biens et services et autres charges, en augmentation de fr. 1.6 million;
- **des revenus évalués à fr. 57.6 millions,** stables par rapport au budget 2023.

2. Le projet de budget 2024 en détail

2.1. Impact de la révision du CPP

Lors des précédents exercices de planification quadriennale, le Pouvoir judiciaire avait expressément réservé l'impact attendu du projet de modification du CPP, qui était alors examiné par les chambres fédérales. Les nouvelles dispositions ont été adoptées en juin 2022 par l'Assemblée fédérale, permettant aux juridictions pénales de conduire une analyse d'impact de la réforme, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Délai référendaire: 6 octobre 2022

Code de procédure pénale suisse
(Code de procédure pénale, CPP)

Modification du 17 juin 2022

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 28 août 2019,
arrête:

I

Le code de procédure pénale est modifié comme suit:

Art. 19, al. 2, let. b

L'entrée en vigueur du nouveau droit induira une augmentation particulièrement importante de la charge de travail du Ministère public. Elle augmentera en premier lieu de manière drastique le nombre d'audiences de cette juridiction (un millier d'audiences supplémentaires). L'article 352a nCPP prévoit en effet l'audition systématique de la personne prévenue dès qu'il est envisagé de prononcer une peine privative de liberté ferme, sans tenir compte de l'éventuelle audition préalable par la police. Par ailleurs, les modifications apportées à la procédure de levée des scellés, en particulier les brefs délais impartis au Tribunal des mesures de contrainte pour instruire et rendre ses décisions, ainsi que la tenue d'audiences dans ce domaine, nécessitent le renforcement du Tribunal pénal, du Ministère public et, dans une moindre mesure, de la Cour pénale de la Cour de justice et de la direction des systèmes d'information (art. 248a nCPP).

27 postes seront créés dans la filière pénale, dont sept charges de magistrat titulaire (cinq au Ministère public, un au Tribunal pénal – pour le Tribunal des mesures de contrainte – et un à la Cour pénale).

2.2. Renforcement du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et réforme des dispositifs de protection

Le renforcement du TPAE est la seconde priorité du plan financier quadriennal 2024-2027 du Pouvoir judiciaire. En effet, l'augmentation du nombre de situations prises en charge par le tribunal ainsi que leur complexification ont été constantes depuis la création de la juridiction en 2013, à l'entrée en vigueur du nouveau droit fédéral de la protection. En ce qui concerne les personnes majeures, deux catégories de population sont particulièrement concernées par cette évolution, soit les seniors, en raison du vieillissement de la population, et les jeunes adultes en proie à des difficultés. Ce constat avait déjà été pris en compte dans les planifications précédentes et fait partie intégrante du plan stratégique 2021-2025 de la Commission de gestion.

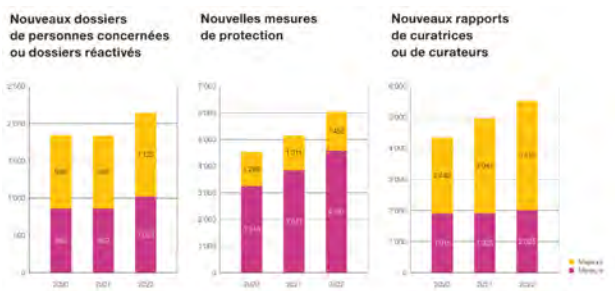

Afin de renforcer l'effectif de cette juridiction, neuf postes ont été portés au projet de budget 2024, dont deux de magistrat titulaire. Ils permettront de créer deux chambres supplémentaires, l'une pour le secteur des majeurs et l'autre pour le secteur des mineurs.

2.3. Adaptation de certaines enveloppes budgétaires afférentes aux dépenses générales

Le projet de budget intègre en outre l'adaptation des enveloppes budgétaires finançant les dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires, dont les indemnités octroyées par les autorités judiciaires pénales en application des art. 429 CPP ss, ainsi que des charges directement induites par les projets de transition numérique de la justice ou de réforme du dispositif de protection.

3. Les investissements

3.1. Crédit de renouvellement 2020-2024

Systèmes d'information et de communication

Un montant de fr. 3.8 millions a été porté au projet de budget 2024, représentant la dernière tranche annuelle du crédit voté par le Grand Conseil pour permettre au Pouvoir judiciaire d'assurer le renouvellement de ses systèmes d'information. Il permettra de financer la maintenance et le développement des systèmes d'information et de communication des autorités judiciaires, en particulier des applications de gestion électronique des procédures judiciaires (DM-WEB).

Bâtiments et construction

L'office cantonal des bâtiments, dépendant désormais du département du territoire, a prévu en 2024 un montant de fr. 7.1 millions pour financer l'entretien des locaux actuellement occupés par les autorités judiciaires sur dix sites et plus de quinze bâtiments. Cette tranche du crédit de renouvellement devra principalement permettre à l'office précité de financer des travaux indispensables au vu de la situation critique des bâtiments situés dans le périmètre de la Vieille-Ville (actuel Palais de justice, ainsi que les bâtiments sis à la rue des Chaudronniers, aux Glacis-de-Rive et à la rue Colladon).

Equipement

Le Pouvoir judiciaire affectera la tranche annuelle du crédit de renouvellement portant sur l'équipement et le mobilier, de fr. 0.9 million, à l'aménagement des surfaces mises à sa disposition pour répondre aux besoins des juridictions. Le montant permettra également d'améliorer le niveau de sécurité des bâtiments et des salles d'audience ou encore la circulation des différents publics, notamment par le renouvellement d'installations de surveillance et de contrôle.

3.2. Crédit d'ouvrage : eDossier judiciaire (loi 13202)

Le projet de budget d'investissement 2024 du Pouvoir judiciaire prévoit une tranche de fr. 3.5 millions du crédit d'ouvrage destiné à financer la transition numérique de la justice (loi 13202, votée le 27 janvier 2023). Pour rappel, la transition numérique de la justice s'inscrit dans une réforme fédérale initiée par le Conseil fédéral en 2020, à la demande expresse de la conférence des chefs de départements de justice et police (CCDJP) et de la conférence de la justice – qui réunit le président du Tribunal fédéral ainsi que des représentants des autorités judiciaires cantonales de dernière instance. Cette réforme vise en substance à rendre la forme électronique obligatoire pour la constitution et la tenue du dossier judiciaire, la communication entre les autorités judiciaires d'une part et les avocates, avocats, mandataires professionnellement qualifiés ou les autorités administratives d'autre part, ou encore la consultation du dossier par ces derniers, les parties agissant en personne pouvant pour leur part choisir de procéder comme actuellement, en format papier. Elle s'inscrit également dans le projet national Justitia 4.0, auquel le canton de Genève participe activement depuis son lancement, qui tend à développer une plateforme nationale de communication et de consultation électronique dans le domaine judiciaire (pour des informations sur le projet national et son pendant cantonal : www.justice.ge.ch/fr/contenu/transition-numerique-de-la-justice et www.justitia40.ch). Le projet s'inscrit enfin dans la stratégie numérique du Conseil d'Etat et constitue un objectif du plan stratégique 2021-2025 de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire.

* * *

Annexe 1

Projet de budget 2024

	Projet de budget 2024	Variation en ETP/CHF	Variation en %	Budget 2023	Comptes 2022
ETP	**900.35**	**73.00**	**8.8%**	**827.35**	**826.95**
Magistrats	163.00	9.00	5.8%	154.00	151.00
Personnel administratif	680.35	30.00	4.6%	650.35	625.55
Agents spécialisés	2.00	1.00	100.0%	1.00	0.90
Auxiliaires et suppléants	55.00	33.00	150.0%	22.00	49.50
3 Charges	**229 013 698**	**7 913 730**	**3.6%**	**221 099 968**	**206 833 973**
30 Charges de personnel	**162 068 190**	**5 974 257**	**3.8%**	**156 093 933**	**145 945 036**
Magistrats et commissions	43 523 415	1 300 250	3.1%	42 223 165	39 836 437
Personnel administratif	86 607 989	3 537 275	4.3%	83 070 714	77 140 338
Allocations, primes diverses et autre indemnités	481 229	16 164	3.5%	465 065	1 004 174
Cotisations patronales	30 520 356	1 120 568	3.8%	29 399 788	27 098 612
Pont AVS, Plend, rentes	-	-	0.0%	-	-
Formation, recrutement et autres charges de personnel	935 201	-	0.0%	935 201	865 475
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**63 640 775**	**1 600 000**	**2.6%**	**62 040 775**	**58 027 658**
Fournitures, livres, et abonnements	960 355	55 000	6.1%	905 355	905 734
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	110 000	-	0.0%	110 000	120 729
Prestations de service et honoraires	23 075 421	963 000	4.4%	22 112 421	20 159 086
Entretien meubles et immobilisations incorporelles	166 850	82 000	96.6%	84 850	91 289
Leasing (mopieurs)	256 000	-	0.0%	256 000	238 106
Frais de transports, repas et logement	90 649	-	0.0%	90 649	30 273
Réévaluations sur créances (provisions)	15 300 000	-	0.0%	15 300 000	12 239 578
Diverses charges d'exploitation	23 681 500	500 000	2.2%	23 181 500	24 242 863
Indemnités (429 CPP, …)	*2 661 500*	*500 000*	*23.1%*	*2 161 500*	*3 517 892*
Assistance judiciaire	*21 020 000*	-	*0.0%*	*21 020 000*	*20 129 876*
Autres charges d'exploitation	-	-	*0.0%*	-	*595 094*
33 Amortissements du patrimoine administratif	**2 585 733**	**339 473**	**15.1%**	**2 246 260**	**2 281 333**
Immobilisations corporelles du PA	551 935	40 943	8.0%	510 992	464 404
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 033 798	298 530	17.2%	1 735 268	1 816 929
34 Charges financières	**5 000**	**-**	**0.0%**	**5 000**	**1**
Charges d'intérêt	5 000	-	0.0%	5 000	-
Pertes de change réalisées	-	-	0.0%	-	1
39 Facturations internes	**714 000**	**-**	**0.0%**	**714 000**	**579 946**
Approvisionnement en matériel et en marchandises	4 000	-	0.0%	4 000	2 509
Prestations de service	710 000	-	0.0%	710 000	577 436
4 Revenus	**57 601 461**	**-102 822**	**-0.2%**	**57 704 283**	**116 646 020**
42 Taxes	**45 037 361**	**5 428**	**0.0%**	**45 031 933**	**43 654 999**
Emoluments civils et adminstratifs	18 000 000	-	0.0%	18 000 000	14 437 159
Taxes d'utilisation et prestations de service	4 300	-	0.0%	4 300	-
Ventes (photocopies, boissons, etc.)	544 000	-	0.0%	544 000	402 849
Remboursements	13 689 061	5 428	0.0%	13 683 633	14 337 165
Assurances (AI, LAA, maternité, APG,…)	*514 228*	*5 428*	*0.0%*	*508 800*	*1 331 905*
Frais judiciaires de la filière pénale	*11 150 000*	-	*0.0%*	*11 150 000*	*11 383 979*
Fais d'assistance judiciaire	*2 000 000*	-	*0.0%*	*2 000 000*	*1 615 043*
Remboursements divers	*24 833*	-	*0.0%*	*24 833*	*6 239*
Peines pécuniaires	12 800 000	-	0.0%	12 800 000	14 476 025
43 Revenus divers	**11 640 000**	**-100 000**	**-0.9%**	**11 740 000**	**72 132 044**
Confiscations pénales	10 000 000	-	0.0%	10 000 000	70 461 069
Activation des prestations propres	740 000	-	0.0%	740 000	774 375
Autres revenus (non monétaires)	900 000	-100 000	-10.0%	1 000 000	896 600
49 Facturations internes	**924 100**	**-8 250**	**-0.9%**	**932 350**	**858 977**
Prestations de service					

Annexe 2

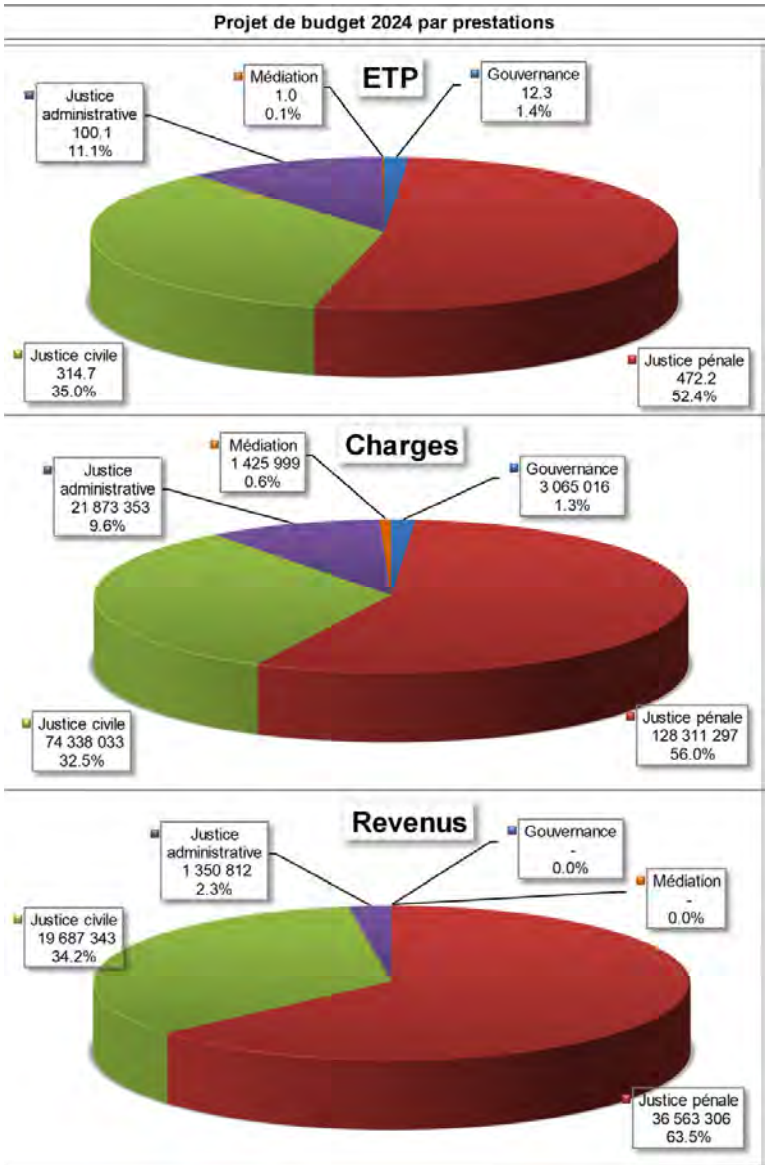
Projet de budget 2024 par prestations
ETP
Médiation
1.0
0.1%
Gouvernance
12.3
1.4%
Justice
administrative
100.1
11.1%
Justice civile
314.7
35.0%
Justice pénale
472.2
52.4%
Charges
Médiation
1 425 999
0.6%
Gouvernance
3 065 016
1.3%
Justice
administrative
21 873 353
9.6%
Justice civile
74 338 033
32.5%
Justice pénale
128 311 297
56.0%
Revenus
Justice
administrative
1 350 812
2.3%
Gouvernance
-
0.0%
Médiation
-
0.0%
Justice civile
19 687 343
34.2%
Justice pénale
36 563 306
63.5%

ANNEXE 2

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE

Liste des ETP par fonction au PB 2024

Fonction	ETP	CHF
Magistrat	9	1 248 402
Greffier-juriste 2	12	1 397 388
Greffier 1	10	862 194
Commis-greffier 2	2	157 908
Contrôleur	2	172 439
Réviseur	1	122 617
Analyste métier	2	245 234
Agent technique	1	78 954
Total général	**39**	**4 285 136**

Coûts induits 2025	**2 260 647**
6 mois pour les magistrats et 3 mois pour le personnel administratif et scientifique	

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

PROJET DE BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE K :

Département de la Santé et de la Mobilité (DSM)
9 octobre 2023

Commissaires : Caroline Marti, Stéphane Florey
Rapporteur : Stéphane Florey

Synthèse

M. Maudet explique que la politique K s'élevait à environ 730 millions de francs au budget en 2023 et s'élève à 30 millions de plus, en 2024. Il précise que ces 30 millions représentent peu de postes en plus, à savoir 5,2 postes nets en plus, qui ont déjà été octroyés par la Commission des finances dans les crédits complémentaires demandés par son prédécesseur. Il informe qu'il n'en demandera pas en 2024.
S'agissant de la ligne 31 sur les biens, les services et les marchandises, le budget s'élève à deux millions de plus. Il affirme que ce chiffre se décompose en un million pour la prévention, CHF 700'000.- pour le dossier CARA (dossier électronique du patient) et un demi-million pour le stockage et le maintien du matériel stratégique cantonal de protection sanitaire.
Il présente ensuite les chiffres de la ligne 36. Il rappelle que le DSM est un petit département. Il précise qu'en matière de la santé, la politique est déléguée aux grandes institutions, soit les HUG et l'IMAD, qui sont deux gros absorbeurs de prestations en 36. Il annonce que, dans les chiffres 36, le budget s'élève à environ 28 millions de plus. Il précise que ce chiffre s'explique par 18 millions qui seront réservés aux prestations stationnaires et hospitalières et par 12,1 millions qui seront alloués aux listes d'attente de placement en EMS. Il affirme que l'une et l'autre de ces charges sont considérées comme des charges « contraintes ».

Une Commissaire s'étonne des 12 millions en lien avec le financement résiduel de maintien pour les patients en attente de placement en EMS. Elle demande si on peut déduire que cela découle d'un manque de place dans les EMS qui d'ailleurs ne font plus partie de la politique K. Elle soulève toutefois qu'il y a des indicateurs de performance qui imposent d'avoir un minimum de places vides pour économiser des coûts. Elle estime que, si on économise des coûts en ayant un minimum de places vacantes, ceci engendre des hospitalisations qui coûtent extrêmement cher. Elle demande s'il n'y a pas une réflexion à mener sur ce sujet
M. Maudet s'est posé les mêmes questions, notamment en découvrant le département de gériatrie aux HUG. Il explique qu'il s'agit du département dans lequel on trouve la plupart de ces hospitalisations, bien qu'il y en ait également dans d'autres départements. Il affirme qu'on parle ici d'environ 170 places. Il estime qu'il y aura toujours une part de personnes âgées qui connaissent une hospitalisation. Cela s'explique en partie par un manque de lits dans les EMS. Il informe être en discussion avec le DCS sur le sujet. Il

constate que, si on compare Genève au Canton de Vaud, le taux de vacance dans les EMS vaudois est de 0, alors que Genève présente un taux de vacance positif. Ce taux de vacance résulte, à son sens, dans le fait que les EMS sont libres de choisir qui ils accueilleront en leur sein. Il estime qu'une partie des personnes qui sont hospitalisées à l'hôpital n'ont pas la surface financière et ne sont pas de bons clients. M. Bretton précise qu'il s'agit de 54 EMS pour 4000 lits. Il estime qu'on pourrait en construire des nouveaux, qui seraient rapidement occupés, on est donc soumis à un double problème, le manque de lits et la gestion du flux qui engendrent des financements importants aux HUG. Il y a aussi une diminution des stationnaires et une augmentation de l'ambulatoire, ce qui ne coûte pas moins cher. Il constate également une diminution du nombre de nuitées. Paradoxalement, il y a des sommes supplémentaires à charge de la collectivité pour des personnes qui ne devraient pas rester à l'hôpital. Selon lui, ces sommes sont extrêmement conséquentes.

A la question consistant à savoir comment s'opère le contrôle concernant l'internationalisation de deux postes liés au contrôle du financement résiduel des prestataires de soins à domicile. M. Aronold explique qu'il s'agit de la Coopérative des soins infirmiers. Il estime qu'il est plus cohérent de rapatrier cette prestation au sein de la DGS. M. Maudet précise qu'il s'agit de quelque chose de financièrement neutre. M. Arnold conclut en expliquant que cela sert à éviter des contestations entre infirmiers et de se retrouver en procédure judiciaire.

Programme K.01 : Réseaux de soins

Concernant la nécessité de créer une résidence palliative de six à huit lits, il est demandé quand cela est prévu. M. Maudet explique que la problématique des soins palliatifs est, tout d'abord, une problématique de nature géographique. Il rappelle que, sur le Canton de Genève, il existe le site principal de Bellerive et un deuxième site, la Clinique de Jolimont. Cette dernière a été rééquipée au niveau des lits et accueille une partie des personnes qui proviennent de l'hôpital de Loëx. L'idée est de consolider la Clinique de Jolimont. Cependant si on prend des lits à Jolimont, ces lits sont soustraits à la réadaptation dans le domaine de la gériatrie. Il s'agit d'un projet prioritaire en 2024, mais qui est embryonnaire et qui va dépendre de la capacité de déplacer des lits en réadaptation. Idéalement il faudrait assumer le fait que la Clinique de Jolimont devienne une unité palliative d'ici fin 2024.
Sur la prise en charge des enfants avec des troubles du développement. Il est demandé s'il s'agit d'une nouvelle mission d'intérêt général qui s'appliquerait aux HUG. Ce à quoi M. Maudet estime qu'il s'agit d'une mission qui existe déjà, mais qui est largement tributaire de la politique du DIP. Il explique qu'il existe une forme de direction médicale aux HUG, mais que c'est le DIP qui a le *lead*. Ce *lead* nécessite un apport du côté médical, selon lui.
Ensuite il est demandé où en est-on avec l'hospitalisation des enfants par manque de place en institution et si la situation s'est améliorée bien qu'on n'ait pas créé de nouvelles institutions pour augmenter le nombre de places. Il est répondu qu'il est attendu une détermination du DIP, détenteur du *lead* sur le sujet. Il précise que cet élément est identifié comme un risque important au niveau de l'État. Il affirme que le DMS fournit des ressources et de l'expertise en la matière. Toutefois, selon lui, la dimension santé n'est pas la dimension principale dans cette problématique.
M. Maudet mentionne ensuite le foyer de la Roseraie qui contient quatre places. Il explique que le DSM attend sur le DIP. Il précise que l'ancienne Conseillère d'État en charge du DIP avait mentionné qu'elle voulait externaliser l'exploitation d'un foyer. Il

affirme que toutes les questions y relatives sont du ressort du DIP. Il estime qu'il faudrait leur poser directement la question.
Concernant le taux de sous-couverture du financement des coûts de soins à l'hôpital, il est demandé à combien il se monte et comment on va évoquer l'indemnité corrective, dans le cadre du prochain contrat de prestations avec les HUG. M. Arnold répond ne pas connaître le taux, mais il va se renseigner. Puis il explique que, dans le prochain contrat de prestations, il est prévu de rehausser l'indemnité corrective qui s'élève à 19 millions. Par rapport au montant, M. Maudet estime qu'il s'agit d'un chiffre élevé, mais que, par rapport à l'ensemble du budget HUG, ce n'est pas tant que ça.
Il est constaté une augmentation des besoins et des demandes en termes de soins psychiatriques aux HUG, notamment chez les enfants et les adolescents. Il est demandé s'il y a des renforcements prévus en ambulatoire ou en stationnaire, pour répondre à ces situations. M. Arnold explique que le prochain contrat de prestations prévoit une équipe mobile de pédopsychiatrie, notamment pour les enfants qui ont des parents qui ne peuvent pas se déplacer à l'hôpital. Il précise qu'il s'agit d'une nouvelle prestation d'intérêt général qui est prévue dans le prochain contrat. M. Maudet précise que cette mesure est réservée à certaines populations. Il rappelle que l'investissement dans la Maison de l'enfance et de l'adolescence a été consenti, mais essentiellement par des fonds privés. Concernant l'exploitation du bâtiment, il estime que cela va générer des augmentations en termes de fonctionnement, qui sont incluses dans le contrat de prestations. M. Bretton considère cette question comme centrale. Il relève également la question d'avoir une multitude de pavillons à Belle-Idée et un projet de concentration de l'activité. Il estime qu'il est essentiel de se questionner sur le rôle de la médecine psychiatrique en ville. Il affirme que Genève détient le taux le plus élevé au monde de psychiatres installés en ville. Il affirme qu'il y a 640 psychiatres installés pour 1200 médecins. Il explique qu'en ville, la majorité des psychiatres exercent de la psychiatrie courante, alors qu'il existe une multitude de patients qui vivent des situations psychiatriques complexes. Il estime qu'ils ont besoin du Grand Conseil pour travailler sur ce sujet et sensibiliser les psychiatres sur cette problématique. Il pense qu'il s'agit d'un enjeu majeur, afin d'éviter un engorgement des HUG à ce niveau.

Il est demandé ensuite des précisions sur le projet DéCLIC et sur le projet CAPS. M. Bretton explique qu'il s'agit de concepts qui veulent retracer le processus clé d'un patient, dans une dynamique transversale. L'idée est d'avoir des itinéraires cliniques depuis l'admission jusqu'à la sortie du patient. M. Maudet précise que le projet DéCLIC est pensé dans une perspective de diminution de coûts. Il explique que, lorsqu'en Commission des travaux, est discutée l'acquisition d'un équipement d'une certaine importance, tel un scanner, il faut pouvoir objectiver que le scanner n'est pas utilisé pour amortir le prix de l'appareil, mais que, sur la base de l'itinéraire clinique, il y a une objectivation possible en fonction des diagnostics initiaux.
M. Bretton propose de demander plus d'informations sur le projet CAPS et de leur faire un résumé.

A la question de savoir si on va réussir à former le personnel dont les milieux hospitaliers ont besoin face au manque chronique de personnel accentué par le fait que les *Baby-boomers* vont bientôt partir à la retraite et que ceci entraînera inévitablement des conséquences sur ces milieux. M. Maudet répond que, si on reste dans les paramètres actuels, on n'y arrivera pas. Il prend l'image d'une baignoire et affirme qu'on subit un problème d'arrivée d'eau et un problème d'écoulement trop rapide. Il estime qu'on n'arrive pas à retenir le personnel infirmier assez longtemps. Il mentionne également un problème d'amélioration de la formation et des perspectives des plans de carrière. Enfin, il soulève

un problème de recrutement. Il estime qu'il va falloir former plus et ouvrir les filières de formation pour diversifier. Il soulève une tendance qui correspond à une formation plus interprofessionnelle.

Par rapport à la formation d'ASSC il a été constaté que pour la rentrée de septembre les HUG cherchaient 30 apprentis, l'IMAD également, de même que quelques EMS. Il est demandé si ce ne sont pas des chiffres un peu légers, surtout quand ont connait le manque flagrant de personnel dans cette fonction et si le nombre de places de formation va augmenter. S'agissant du nombre de places, M. Maudet acquiesce. Il rappelle qu'actuellement, il n'existe aucune place d'ASSC dans les institutions privées. Il affirme être en discussion avec les milieux privés de la santé, afin qu'ils fassent leur part et génèrent, à travers une offre plus importante, une attraction. Il rappelle que son prédécesseur, en début d'année, a revalorisé d'une classe de traitement le niveau des ASSC. Toutefois, selon lui, un gros travail d'attractivité doit être mené pour aller chercher des personnes qui sont intéressées à occuper ces fonctions, car le bassin n'est pas énorme. Il pense que les privés ne font pas cet effort, car ils vont se servir dans les rangs des infirmiers et infirmières formés en France. M. Bretton ajoute qu'il s'agit du problème de ces professions intermédiaires. Il soulève la situation des infirmières qui ne veulent absolument pas déléguer des actes à des ASSC. Il estime qu'il faut redéfinir les actes et les types d'actes que l'on peut déléguer aux ASSC.

Sur les revendications salariales, il est rappelé que le DSM avait annoncé une revalorisation d'une classe il y a quelques mois et que le personnel en revendiquerait une deuxième, revendication soutenue par une majorité du Grand Conseil. Il est demandé comment se passe le dialogue sur ces questions. M. Maudet répond que le dialogue est clos et que le Conseil d'Etat se range derrière le calcul des points évalué par une commission, qui leur semble être objectivement fondé dans ce cas. Cependant, M. Bretton explique que si une classe de plus est attribuée, cela implique, par la suite, de revaloriser toutes les autres professions. M. Maudet rajoute qu'il est pour l'égalité de traitement. Il affirme que la réévaluation globale est l'un des objectifs du dossier « J'évolue », précédemment « Score ». Il explique, en effet, que les classifications de fonction ont été faites dans les années 70, à un moment où les professions dans la santé et le social n'étaient pas bien évaluées.

Programme K.02 : Régulation et planification sanitaire

M. Maudet annonce un impact financier bien moindre que dans la **K.01**. Il attire l'attention sur les écarts qui sont minimes. Il mentionne le transfert de la commission du secret professionnel des HUG à la DGS. Il informe que ceci sera sujet à un amendement, car il est impossible de le faire en 2024. Il annonce qu'ils resteront sur un *status quo*.

Il est demandé s'il y a dans cette politique publique une grosse partie du travail qui sera l'élaboration de la nouvelle planification sanitaire. M. Maudet estime que ceci sera un sujet chaud. Il affirme qu'il faut faire un subtil réglage entre une intervention de l'Etat assez poussée et une part d'activité privée, qu'il faut essayer de réguler avec une vision prospective. Il faut se demander quel type de maladie va évoluer, quels types de personnes seront touchées sur le canton, quel type de prise en charge peuvent être faits par les organismes publics et privés. Il précise que ce dossier n'aura pas d'incidence sur le budget 2024, mais qu'il en aura sur les chiffres de 2025 et sur les années suivantes.

Concernant le centre de chirurgie ambulatoire, il est demandé si les HUG assument une grosse part en ambulatoire. M. Maudet répond par l'affirmative. Il n'est pas capable de dire la proportion exacte sur l'ensemble du canton, car, aux HUG, ils ont anticipé la migration du stationnaire vers l'ambulatoire. Il estime que ceci est à leur détriment, car s'ils étaient restés plus longtemps sur du stationnaire, il y aurait une meilleure rémunération des actes faits aux HUG.

Programme K.03 : Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Sur l'augmentation d'un demi-million pour le stockage et le maintien du matériel stratégique cantonal de protection sanitaire, en cas de crise, selon les recommandations de la Confédération, Il est demandé de quel type de matériel il s'agit et si ce sont de nouvelles recommandations qui font suite au Covid. M. Bretton explique qu'il s'agit de la question des masques. Il revient sur la période Covid durant laquelle on s'est rendu compte qu'on n'avait rien du tout. Il explique que l'idée est d'avoir un stock minimal de matériel suffisant, tel que des masques et des gants. Il soulève toutefois le problème de la gestion de la péremption.
Il est demandé également si ces recommandations sont sur le long terme ou uniquement à la suite de la crise Covid. M. Maudet explique qu'il s'agit des prescriptions de l'OFSP. Selon lui, l'approche à adopter est de suivre ce que requiert la Confédération, sans en faire plus.
Ensuite il est rappelé que le Grand Conseil a déjà eu un débat à ce sujet. Il rappelle qu'il y a eu des projets sur ce point qui avaient été proposés et qui n'ont pas abouti. Il y a une double question : le stockage et la distribution. Il faut se demander qui stockerait ce matériel et à qui il serait distribué. Un projet de loi, qui avait été déposé, prévoyait que les HUG jouent le rôle de centrale d'achat et de gestion et qu'ils distribuent le matériel à tous les acteurs de la santé. L'avantage d'un tel projet est d'avoir un seul acteur qui stocke, acteur qui a d'ailleurs la capacité de le faire ainsi que de permettre de mieux réguler au niveau de la péremption des stocks.
M. Maudet rajoute à ce propos un élément qui existe en amont, selon lui, à savoir la question de la production. Il estime important de savoir si on a la capacité, dans le canton de Genève, de produire de manière autonome. Selon lui, la réponse est oui. Il rappelle que le Canton a acquis des machines et des dispositifs qui permettent de produire des masques. A son sens, la contrepartie d'une acquisition qui est limitée à ce que demande la Confédération, c'est d'avoir en amont la capacité de produire des masques de manière autonome. Il estime que l'hôpital qui a une pratique des achats de masques et de la gestion des volumes est l'interlocuteur idéal pour gérer ceci.
A la question de savoir si aujourd'hui on serait capable de fournir des masques à toute la population sans devoir réquisitionner tous les stocks de toutes les pharmacies du canton comme cela fut le cas lors de la crise Covid, M. Maudet répond qu'on serait couvert par la Confédération et qu'on aurait la possibilité de monter assez vite en puissance et M. Bretton ajoute qu'il existe une immense centrale à Renens, qui contient tous les achats des hôpitaux romands. Il affirme qu'il s'y trouve une quantité de masques impressionnante. Il estime qu'aujourd'hui, ces masques sont utilisés que pour le personnel, mais que le jour où les masques seront utilisés pour l'ensemble de la population, il n'y aura pas assez de masques dans cette centrale.

Sur le prochain plan d'action cantonal pour la promotion de la santé et la prévention des maladies et sur les principaux déterminants de la santé il est demandé quels sont les principaux déterminants de la santé.

M. Maudet affirme que ce qui porte préjudice au capital santé des Genevois, ce sont les maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète, etc.), qui représentent 80 % des maladies qui sont traitées à l'hôpital. Il précise que ces maladies sont tributaires de l'environnement immédiat (pollution, nutrition, sédentarité, isolement, inactivité, etc.). Exemple, l'augmentation massive de la consommation de sucre. Il ajoute ensuite toutes les problématiques liées à la santé mentale, qui sont aussi en augmentation. Il estime que l'une des réponses à ce problème est un accès facilité aux psychologues. Il mentionne ensuite les problématiques de santé sexuelle et reproductive. Il estime qu'il faut plus d'information et de diffusion sur les comportements à risque. Il poursuit en soulevant les problématiques d'addictologie. A ce sujet, il donne comme exemple les stupéfiants, mais également les addictions aux jeux, notamment aux jeux en ligne. Pour finir, y a des problématiques liées à l'hygiène bucco-dentaire.

Il est demandé des précisions sur le plan cantonal de lutte contre les épizooties qui sera complété et affiné. M. Maudet explique qu'on a connu des épizooties, telles que la vache folle et le H1N1. Il estime que les éléments de changement climatique ont une incidence et font apparaître des maladies émergentes. Il explique, par exemple, que le phénomène du moustique tigre qui se repend proche de Thônex est une problématique que l'on ne peut pas encore classer comme des épizooties. En effet, il précise qu'il s'agit d'une problématique de gestion de la faune. Toutefois les maladies, véhiculées par les animaux doivent être prises en compte, anticipées et prévenues.

Il est également demandé des précisions sur la hausse des amendes perçues par le SCAV et le SAV, si cela résulte d'une augmentation des contrôles ou des cas de fraude et de quel type d'amende il est question. M. Maudet précise qu'il ne s'agit pas seulement des affaires vétérinaires, mais également de la consommation et principalement, des contrôles en restaurant, des contrôles sur les traiteurs et des travaux sur la chaîne du froid. Il explique qu'ils ont prévu un budget en fonction des comptes de l'année précédente. Il affirme qu'ils ne font pas le pari de l'incivilité. Il pense que c'est aussi le reflet d'une augmentation des contrôles. Il estime que CHF 200'000.-, sur le volume total des amendes, est un chiffre bas. Il précise que cela provient d'une activité du laboratoire situé à côté du siège de la RTS. Il salue le travail effectué dans ce laboratoire. Il mentionne qu'il y a cinq apprentis laborantins.

Questions d'ordre général
Mme MARTI a des questions d'ordre général.

Il est demandé si le DSM a des contacts avec le Département de la cohésion sociale ou alors directement avec les EPI, car les EPI ont relevé qu'ils considéraient qu'une collaboration avec le Département de la santé était indispensable et ont souligné la nécessité d'un financement mixte et d'expertises partagées pour prendre en charge leurs résidents. M. Bretton estime que cela soulève la question de l'interface entre les personnes qui viennent des EPI, qui sont hospitalisées et qui doivent repartir aux EPI. Il affirme qu'il s'agit d'une prise en charge spécifique des personnes handicapées au sein des HUG. Il précise que dans certains cas on parle de l'intervention de médecin. Il estime qu'il s'agit plutôt de médecins privés qui pourraient intervenir dans ces résidences. Il affirme qu'il ne pense pas qu'il s'agit du rôle des HUG d'envoyer des médecins dans ces structures. M. Maudet affirme que cette problématique n'est pas encore remontée au niveau politique. Il annonce être à disposition de son collègue M. Apothéloz et estime qu'il faut qu'ils s'accordent pour optimiser la collaboration entre leurs deux départements et pour régler ce qui se trouve à l'intersection entre la santé et le social.

Il est encore demandé la transmission des lettres de cadrage qui sont transmises par le DMS aux HUG et à l'IMAD, entendu que par lettre de cadrage on entend la réalisation du contrat de prestations. M. Maudet déclare qu'ils vont bientôt recevoir le contrat de prestations, qui est valable pour 2024-2027. Il précise que la lettre de cadrage devrait être envoyée en décembre, une fois que le budget sera voté. Il transmettra également celle de l'année passée.

Pour finir, il est demandé des précisions sur le coût de l'immigration en matière de santé. Il est aussi demandé des chiffres différenciés entre ce que coûte l'immigration dont on a connaissance, à savoir la prise en charge des réfugiés, et le coût réel des sans-papiers. Il relève que les sans-papiers sont pris en charge par les HUG et demande combien cette prise en charge coûte réellement au contribuable, sachant que leurs factures hospitalières sont régulièrement impayées. M. Maudet transmettra les chiffres demandés.

M. MAUDET récapitule les cinq demandes qui ont été formulées : la lettre de cadrage 2023, le pourcentage de sous-couverture, des précisions sur le CAPS, le montant global des amendes du SCAV et sur le budget et le coût des sans-papiers sur la politique K.

Réponses aux questions posées

1. **Pourcentage de sous-couverture HUG** (programme K01)

La modélisation financière de l'effet de la politique salariale de l'Etat se base sur l'étude 2022 des comparaisons salariales effectuées par l'institut Perinnova à laquelle répondent annuellement les hôpitaux suisses publics et privés.
Le taux moyen d'écart salarial entre les HUG et les autres hôpitaux est de 15.2%, soit un taux de cherté salariale très stable dans le temps. La part de l'indemnité corrective destinée à couvrir la cherté salariale est calculée sur cette base et ne concerne que l'activité hors missions d'intérêt général et recherche et enseignement.

2. **CAPS** (programme K01)

L'acronyme CAPS signifie "cellule d'accueil et de programmation de séjour". Ce projet vise à offrir à chaque patient une programmation globale de sa prise en charge.
Dans ce cadre, les HUG travaillent sur 3 niveaux:

1. Processus : définition d'un macro-processus du parcours patient permettant de répondre à tout type de prise en charge (urgent/planifié; hospitalisations courtes/longues; simples/complexes; patients à besoins particuliers).
2. Métiers : définition des rôles et responsabilités des métiers en lien avec le parcours patient (IPM, IDL, IAG, ISP, case managers, assistants cliniques, etc.).
3. Outils IT : harmonisation des outils et systèmes d'information s'inscrivant dans le parcours patient (portail professionnel, portail patient, planification des rendez-vous).

Les travaux de ces différents groupes sont désormais terminés et les HUG sont actuellement en phase pilote sur 3 secteurs : Gériatrie, Oncologie et Crans-Montana.
Les plus-values « tangibles » attendues :

- Porte d'entrée harmonisée, structurée tout en restant flexible pour s'adapter aux spécificités: formulaire de demande de prise en charge (disponible à l'interne ainsi qu'à l'externe – médecins traitants);
- Vision globale et complète (1 seul document) de sa prise en charge à destination du patient : carnet de séjour du patient.

Les plus-values « intangibles » attendues :

- Une meilleure prise en charge aux interfaces avec le réseau (augmentation de planification des séjours & meilleure coordination de la sortie).

3. Amendes SCAV (programme K03 – nature 42)
J'ai été informé hier, par la direction générale de la santé, qu'il y avait eu une erreur de saisie lors de l'élaboration du projet de budget 2024. En effet, les amendes sont gérées et encaissées directement par le service des contraventions (DIN) et ne sont pas restituées à la DGS (DSM). Par conséquent, le produit des amendes encaissé par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) disparaît en 2024 (-0.2 million). Il n'y a donc pas d'augmentation prévue sur ce poste.

4. Coûts réels de prise en charge des migrants et des sans-papiers (HUG)
Tout patient admis aux HUG fait l'objet d'une facturation aux assureurs dans le cadre de son assurance de base LAMal, quand il en a une.
En ce sens, pour les migrants qui sont dans le processus d'asile suisse (permis N-F-S et réfugiés), et qui sont de fait au bénéfice d'une assurance financée par l'Hospice général, les prestations HUG sont facturées au même titre que pour un patient suisse, avec un taux d'encaissement proche de 100%. Une mission d'intérêt général (MIG) est néanmoins allouée aux HUG pour garantir le premier accueil ainsi que les coûts de traduction.
En ce qui concerne la prise en charge des personnes qui ne sont pas en situation régulière (sans papiers), ces derniers ne peuvent pas faire l'objet d'une facturation assurance et les coûts sont entièrement couverts par une MIG spécifique (consultations ambulatoire et stationnaire).
Plus précisément :
a) Prise en charge des migrants
Sont concernés les requérants d'asile qui ont obtenu un statut de réfugié ainsi que ceux dont la demande est en cours. Dans les deux cas, les soins reçus aux HUG sont facturés LAMal dès lors que les réfugiés sont au bénéfice d'une assurance de base, prise en charge par l'Hospice général ou payée directement par les migrants quand ils sont indépendants.
Un coût supplémentaire financé par une MIG ad hoc concerne le primo-accueil ainsi que les actions de prévention réalisées par le Programme Santé Migrants (PSM) au Département de Médecine de Premiers Recours, au Département de la Femme Enfant et Adolescent (enfants) et en psychiatrie. A ces coûts s'ajoutent les frais d'interprétariat.
Le PSM prend en charge en particulier un contrôle médical pour chaque demandeur d'asile arrivant à Genève ainsi que les vaccins nécessaires. Ensuite le PSM suit les migrants tout au long de leurs séjours jusqu'à ce qu'ils obtiennent un statut de réfugié/un permis de séjour ou qu'ils quittent Genève.
Le nombre de ces consultations (32'400 en 2022) a augmenté d'environ 24% depuis 2017. Le coût 2022 de la prise en charge de cette population s'élève à 9.8 millions et comprend le coût de la task force Ukraine pour 0.4 million ainsi que les frais d'interprétariat. Sur la base d'une extrapolation linéaire de la situation de septembre 2023, la même tendance de volume de prise en charge des migrants au PSM est attendue pour l'année 2023.
b) Prise en charge des sans-papiers
Les HUG sont au bénéfice d'une MIG spécifique pour la prise en charge des soins des patients précaires sans garant et sans assurance. La plupart de ces patients sont des sans-papiers qui ne sont pas pris en charge par l'Hospice général. Ces patients en situation de grande précarité passent par la consultation ambulatoire communautaire (CAMSCO).

Le coût de la prise en charge totale des soins ambulatoires et stationnaires de cette population s'élève à 23.1 millions en 2022. Le budget sollicité pour 2024 s'élève à 24.6 millions.
En 2022, 41'600 prises en charge ambulatoires ont été effectuées, soit +15% vs 2018 et 651 hospitalisations.
Sur la base d'une extrapolation linéaire de la situation de septembre 2023, le nombre de prise en charge ambulatoire de 2023 serait en régression (- 9%) tandis que le nombre d'hospitalisations serait en augmentation (+ 7%).

5. Lettre de cadrage budget 2023 HUG et IMAD (programme K01)
Suite à votre demande, vous trouverez en annexe les lettres de cadrage adressées par mon prédécesseur suite au vote du budget 2023 par le Grand Conseil.
En vous souhaitant bonne réception de ce message, je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

ANNEXE

De : Nogueira Krebs Cristina (DSM) pour le compte de Maudet Pierre (DSM)
À : Marti Caroline (GC); Florey Stéphane (GC)
Cc : Bretton Jean-Christophe (DSM); Audria Raphaël (SEC-GC); Arnold Cyril (DSM)
Objet : PB2024: compléments suite audition sous-COFIN PP K
Date : jeudi 12 octobre 2023 10:25:59
Pièces jointes : Lettre de cadrage B2023 HUG.pdf
Lettre de cadrage B2023 IMAD.pdf

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Je vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions restées en suspens lors de l'audition de mon département, le 9 octobre 2023, dans le cadre de l'examen du projet de budget 2024 de la politique publique K.

1. **Pourcentage de sous-couverture HUG** (programme K01)

La modélisation financière de l'effet de la politique salariale de l'Etat se base sur l'étude 2022 des comparaisons salariales effectuées par l'institut Perinnova à laquelle répondent annuellement les hôpitaux suisse publics et privés.

Le taux moyen d'écart salarial entre les HUG et les autres hôpitaux est de 15.2%, soit un taux de cherté salariale très stable dans le temps. La part de l'indemnité corrective destinée à couvrir la cherté salariale est calculée sur cette base et ne concerne que l'activité hors missions d'intérêt général et recherche et enseignement.

2. **CAPS** (programme K01)

L'acronyme CAPS signifie "cellule d'accueil et de programmation de séjour". Ce projet vise à offrir à chaque patient une programmation globale de sa prise en charge.

Dans ce cadre, les HUG travaillent sur 3 niveaux:

1. Processus : définition d'un macro-processus du parcours patient permettant de répondre à tout type de prise en charge (urgent/planifié; hospitalisations courtes/longues; simples/complexes; patients à besoins particuliers).

2. Métiers : définition des rôles et responsabilités des métiers en lien avec le parcours patient (IPM, IDL, IAG, ISP, case managers, assistants cliniques, etc.).

3. Outils IT : harmonisation des outils et systèmes d'information s'inscrivant dans le parcours patient (portail professionnel, portail patient, planification des rendez-vous).

Les travaux de ces différents groupes sont désormais terminés et les HUG sont actuellement en phase pilote sur 3 secteurs : Gériatrie, Oncologie et Crans-Montana.

Les plus-values « tangibles » attendues :

- porte d'entrée harmonisée, structurée tout en restant flexible pour s'adapter aux spécificités: formulaire de demande de prise en charge (disponible à l'interne ainsi qu'à l'externe – médecins traitants);

- vision globale et complète (1 seul document) de sa prise en charge à

destination du patient : carnet de séjour du patient.

Les plus-values « intangibles » attendues :

- Une meilleure prise en charge aux interfaces avec le réseau (augmentation de planification des séjours & meilleure coordination de la sortie).

3. Amendes SCAV (programme K03 – nature 42)

J'ai été informé hier, par la direction générale de la santé, qu'il y avait eu une erreur de saisie lors de l'élaboration du projet de budget 2024. En effet, les amendes sont gérées et encaissées directement par le service des contraventions (DIN) et ne sont pas restituées à la DGS (DSM). Par conséquent, le produit des amendes encaissé par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) disparaît en 2024 (-0.2 million). Il n'y a donc pas d'augmentation prévue sur ce poste.

4. Coûts réels de prise en charge des migrants et des sans-papier (HUG)

Tout patient admis aux HUG fait l'objet d'une facturation aux assureurs dans le cadre de son assurance de base LAMal, quand il en a une.

En ce sens, pour les migrants qui sont dans le processus d'asile suisse (permis N-F-S et réfugiés), et qui sont de fait au bénéfice d'une assurance financée par l'Hospice général, les prestations HUG sont facturées au même titre que pour un patient suisse, avec un taux d'encaissement proche de 100%. Une mission d'intérêt général (MIG) est néanmoins allouée aux HUG pour garantir le premier accueil ainsi que les coûts de traduction.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes qui ne sont pas en situation régulière (sans papiers), ces derniers ne peuvent pas faire l'objet d'une facturation assurance et les coûts sont entièrement couverts par une MIG spécifique (consultations ambulatoire et stationnaire).

Plus précisément :

a) Prise en charge des migrants

Sont concernés les requérants d'asile qui ont obtenus un statut de réfugié ainsi que ceux dont la demande est en cours. Dans les deux cas, les soins reçus aux HUG sont facturés LAMal dès lors que les réfugiés sont au bénéfice d'une assurance de base, prise en charge par l'Hospice général ou payée directement par les migrants quand ils sont indépendants.

Un coût supplémentaire financé par une MIG ad hoc concerne le primo-accueil ainsi que les actions de prévention réalisées par le Programme Santé Migrants (PSM) au Département de Médecine de Premiers Recours, au Département de la Femme Enfant et Adolescent (enfants) et en psychiatrie. A ces coûts s'ajoutent les frais d'interprétariat.

Le PSM prend en charge en particulier un contrôle médical pour chaque demandeur d'asile arrivant à Genève ainsi que les vaccins nécessaires. Ensuite le PSM suit les migrants tout au long de leurs séjours jusqu'à ce qu'ils obtiennent un statut de

réfugié/un permis de séjour ou qu'ils quittent Genève.

Le nombre de ces consultations (32'400 en 2022) a augmenté d'environ 24% depuis 2017. Le coût 2022 de la prise en charge de cette population s'élève à 9.8 millions et comprend le coût de la task force Ukraine pour 0.4 million ainsi que les frais d'interprétariat. Sur la base d'une extrapolation linéaire de la situation de septembre 2023, la même tendance de volume de prise en charge des migrants au PSM est attendue pour l'année 2023.

b) Prise en charge des sans-papier

Les HUG sont au bénéfice d'une MIG spécifique pour la prise en charge des soins des patients précaires sans garant et sans assurance. La plupart de ces patients sont des sans-papiers qui ne sont pas pris en charge par l'Hospice général. Ces patients en situation de grande précarité passent par la consultation ambulatoire communautaire (CAMSCO).

Le coût de la prise en charge totale des soins ambulatoires et stationnaires de cette population s'élève à 23.1 millions en 2022. Le budget sollicité pour 2024 s'élève à 24.6 millions.

En 2022, 41'600 prises en charge ambulatoires ont été effectuées, soit +15% vs 2018 et 651 hospitalisations.

Sur la base d'une extrapolation linéaire de la situation de septembre 2023, le nombre de prise en charge ambulatoire de 2023 serait en régression (- 9%) tandis que le nombre d'hospitalisations serait en augmentation (+ 7%).

5. Lettre de cadrage budget 2023 HUG et IMAD (programme K01)

Suite à votre demande, vous trouverez en annexe les lettres de cadrage adressée par mon prédécesseur suite au vote du budget 2023 par le Grand Conseil.

En vous souhaitant bonne réception de ce message, je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Maudet
Conseiller d'Etat

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités (DSM)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3918 – 1211 Genève 3

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de la population et de la santé
Le Conseiller d'Etat

DSPS
Case postale 3952
1211 Genève 3

Hôpitaux universitaires de Genève
à l'attention de
Monsieur François CANONICA
Président
Avenue Gabrielle-Perret-gentil 4
1211 Genève 14

400016-2023

Genève, le 10 janvier 2023

Concerne : Budget 2023

Monsieur le Président,

Suite au vote du budget 2023 par le Grand Conseil lors de sa séance du 16 décembre 2022 et en complément de mon courrier du 1er septembre 2022, je vous prie de trouver ci-après les montants prévus au budget 2023 pour votre institution :

A. FONCTIONNEMENT

Subvention recherche et enseignement :	F	207 533 771
Subvention missions d'intérêt général :	F	198 716 629
Subvention sous-couverture MIG :	F	253 385 589
Surcoûts énergies :	F	19 300 000
Indemnisation HUG dispositif Covid :	F	8 500 000
Total :	**F**	**687 435 989**

Par rapport au projet de budget 2023 déposé en septembre 2022, ces montants ont évolué de la manière suivante :

Subvention recherche et enseignement au PB 2023 :	**F**	**203 972 085**
Amendement complément d'indexation (passage de 1.35 à 2.44 %) :	F	1 678 007
Amendement annuité 2023 :	F	1 883 679
Subvention recherche et enseignement au B 2023 :	**F**	**207 533 771**
Subvention missions d'intérêt général au PB 2023 :	**F**	**195 361 425**
Amendement complément d'indexation (passage de 1.35 à 2.44 %) :	F	1 580 728
Amendement annuité 2023 :	F	1 774 476
Subvention missions d'intérêt général au B 2023 :	**F**	**198 716 629**

Subvention sous-couverture MIG au PB 2023 :	**F**	**226 003 941**
Amendement complément d'indexation (passage de 1.35 à 2.44 %) :	F	12 643 715
Amendement annuité 2023 :	F	14 193 440
Amendement réévaluation ASSC :	F	544 493
Subvention sous-couverture MIG au B 2023 :	**F**	**253 385 589**
Surcoûts énergies au PB 2023	**F**	**0**
Amendement financement surcoûts énergie	F	19 300 000
Surcoûts énergies au B 2023	**F**	**19 300 000**
Indemnisation HUG dispositif Covid au PB 2023	**F**	**8 500 000**
Pas de modification	F	0
Indemnisation HUG dispositif Covid au B 2023	**F**	**8 500 000**

B. INVESTISSEMENTS

Les montants prévus au budget 2023 des investissements concernant votre établissement n'ont pas évolué depuis le dépôt du projet de budget.

Pour mémoire, le budget 2023 des investissements prévoit les tranches de paiement suivantes :

- Crédits d'ouvrage :

HUG - Maternité 4ème étape (L 12980) :	F	3 500 000
HUG - Crédits d'ouvrage 2016-2019 (L 11957) :	F	2 800 000
HUG - Solution d'archive neutre (L 12529) :	F	1 800 000
HUG Rénovation et agrandissement des blocs opératoires (L 12724) :	F	7 155 694
HUG Dossier patient informatisé (soins intensifs et anesthésie) (L 12855) :	F	2 188 000
HUG Santé numérique (PL 13004 partie subvention HUG) :	F	1 377 000
HUG Datacenter II (PL en cours) :	F	1 000 000

- Crédit de renouvellement :

HUG - Crédit de renouvellement 2020-2024 (L 12464 et 13001) :	F	51 439 806
HUG - Crédit de renouvellement sur les équipements lourds (L 13171) :	F	11 700 000

Je vous prie de bien vouloir tenir compte des éléments figurant sous les points A et B, lors de l'élaboration de votre budget 2023 de fonctionnement et d'investissement. Le budget de fonctionnement 2023 doit être équilibré.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir nous retourner **d'ici au vendredi 13 janvier 2023**, le tableau indiquant l'évolution des ETP entre les budgets 2022 et 2023 que la direction financière du département a fait parvenir à vos services.

Dans le but de permettre au Conseil d'Etat d'approuver votre budget 2023 avant le 30 avril 2023, je vous remercie de bien vouloir en adresser une copie papier et au format électronique à la direction financière de mon département **d'ici au 31 mars 2023**. Ce document devra également être accompagné du procès-verbal du conseil d'administration qui l'aura approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Mauro Poggia

Copies : Monsieur Jean-Christophe Bretton, secrétaire général
Madame Stéphanie Coudourey, secrétaire générale adjointe
Monsieur Adrien Bron, directeur général de la santé
Monsieur Michel Clavel, directeur financier

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité, de la population et de la santé
Le Conseiller d'Etat

DSPS
Case postale 3952
1211 Genève 3

Institution genevoise de maintien à domicile
à l'attention de
Monsieur Moreno SELLA
Président
Avenue Cardinal-Mermillod 36
1227 Carouge

N/réf. : 400019-2023

Genève, le 10 janvier 2023

Concerne : Budget 2023

Monsieur le Président,

Suite au vote du budget 2023 par le Grand Conseil lors de sa séance du 16 décembre 2022 et en complément de mon courrier du 7 septembre dernier, je vous prie de trouver ci-après les montants prévus au budget 2023 pour votre institution :

A. FONCTIONNEMENT

IMAD - MIG et formation	F	93 275 780
Indemnisation dispositif Covid-19	F	250 000
Total	**F**	**93 525 780**

Par rapport à la version du projet de budget 2023 déposée en septembre 2022, ce montant évolue de la manière suivante :

IMAD - MIG et formation au PB 2023 :	**F**	**89 578 968**
Amendement complément d'indexation (passage de 1.35 à 2.44 %) :	F	779 209
Amendement annuité 2023 :	F	874 715
Amendement réévaluation ASSC :	F	276 691
Amendement permanents nocturnes:	F	950 000
Surcoûts énergie :	F	88 090
Ouverture d'IEPA :	F	728 107
IMAD - MIG et formation au B 2023 :	**F**	**93 275 780**
Indemnisation Imad dispositif Covid-19 au PB 2023 :	**F**	**250 000**
Pas de modification	F	0
Indemnisation Imad dispositif Covid-19 au B 2023 :	**F**	**250 000**

Par ailleurs, comme c'est le cas depuis l'exercice 2020, la part du financement résiduel de l'ensemble des prestations de soins à domicile prévues dans la planification sanitaire cantonale fait l'objet d'une ligne budgétaire générique. Le financement de la part résiduelle des soins vous sera versé depuis cette enveloppe globale, ceci en fonction de l'activité réelle exercée.

B. INVESTISSEMENTS

Les montants prévus au budget 2023 des investissements concernant votre établissement n'ont pas évolué depuis le dépôt du projet de budget.

Pour mémoire, le budget 2023 des investissements prévoit les tranches de paiement suivantes :

- Crédits d'ouvrage :

IMAD - Equipement des IEPA et informatique (L 12039)	F	500 000
IMAD - Evolution des systèmes informatiques (L12295)	F	1 643 942
IMAD – Santé numérique (13004) :	F	150 000

- Crédit de renouvellement :

IMAD – Crédit de renouvellement 2020-2024 (L 12465)	F	2 200 000

Je vous prie de bien vouloir tenir compte des éléments figurant sous les points A et B, lors de l'élaboration de votre budget 2023 de fonctionnement et d'investissement. Le budget de fonctionnement 2023 devra être équilibré.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir nous retourner **d'ici au vendredi 13 janvier 2023**, le tableau indiquant l'évolution des ETP entre les budgets 2022 et 2023 que la direction financière du département a fait parvenir à vos services.

Dans le but de permettre au Conseil d'Etat d'approuver votre budget 2023 avant le 30 avril 2023, je vous remercie de bien vouloir en adresser une copie papier et au format électronique à la direction financière de mon département **d'ici au 31 mars 2023**. Ce document devra également être accompagné du procès-verbal du conseil d'administration qui l'aura approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Mauro Poggia

Copie à : Monsieur Jean-Christophe Bretton, secrétaire général
Madame Stéphanie Codourey, secrétaire générale adjointe
Monsieur Adrien Bron, directeur général de la santé
Monsieur Michel Clavel, directeur financier

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Projet de budget 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE L : ECONOMIE ET EMPLOI

Séance du :
Vendredi 13 octobre 2023 – 10 h. 02 à 11 h. 24.
Lieu : Département de l'économie et de l'emploi, place de la Taconnerie 7, salle Fazy-Dufour
Rapporteurs : M. GOLAY Roger (auteur du rapport), M. BENE Jacques

Assistent pour le département :
Mme BACHMANN Delphine, Conseillère d'Etat,
M. BARBEY Charles, Directeur général (OCE),
M. EPALLE Alexandre, Directeur général (DG-DERI),
M. FAVRE Eric, Directeur général (SG-DEE),
M. RITTER Dominique, Directeur financier (DEE)

Budget 2024 – fonctionnement – programmes politiques publiques

Le Département de l'économie et de l'emploi dirige trois programmes de politiques publiques, à savoir :

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (correspondant à l'activité de l'Office cantonal de l'emploi - OCE).

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (correspondant à l'activité de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail - OCIRT).

L03 Promotion économique et tourisme (correspondant à l'activité de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation – DG DERI et les entités concernées).

Ces trois programmes ont été réunis en 2022, pour la première fois, sous la dénomination L.

Chiffres clés :
La politique publique L, versus Etat, du département de l'économie et de l'emploi représente le 1,38 %, soit la somme de 143 millions de francs, du projet de budget de l'Etat (Par comparaison, en 2023, 1,41 %, soit 139 millions de francs). Projet de budget total de l'Etat 2024 : 10'367 milliards de francs.

Politique publique L – Economie et emploi

Madame BACHMANN ouvre la séance et propose à M. RITTER de faire une brève présentation du projet de budget 2024 de la politique publique L, avant de passer aux questions.

M. RITTER aborde le récapitulatif pour la politique publique L. Il fait remarquer qu'entre le budget 2023 et le budget 2024 il y a une augmentation de 1.4 million sur la totalité de la politique, qu'au niveau des revenus il y a une diminution de 965'224 francs et sur la totalité des postes de la PP L il y a une diminution de 3.89 ETP. Il rappelle que la PP L représente 143 millions de francs, soit 1.38% du budget de l'Etat. En 2023, ce montant s'élevait à 139 millions, soit 1.41% du budget de l'Etat.

Il en vient à la répartition par programme. Au niveau des charges, 67% concernent l'OCE et le programme de réinsertion des demandeurs d'emploi (L01), 17% concernent l'OCIRT avec la régulation du marché du travail et du commerce (L02) et 16% correspondent à la promotion économique et du tourisme (L03) avec la DG-DERI, ainsi que des entités qui dépendent du programme, à savoir la FAE qui représente la majeure partie. Pour les revenus, 61% correspondent à la L01, 29% à la L02 et l'OCIRT, et 10% à la L03. S'agissant des ETP, 60% sont répartis à la L01, 34% au niveau de la L02 et 6% à la L03.

L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

M. RITTER énonce que la L01 (programme de réinsertion des demandeurs d'emploi) portée par l'OCE comporte une variation de 840'927 francs, c'est-à-dire une augmentation de 0.9% par rapport à 2023, ainsi qu'une diminution des revenus de 1'072'000 francs. Au niveau des postes, il souligne une diminution totale de 10.79 ETP. Il résume les points forts (détaillés dans la brochure) du budget 2024 qui sont les qualités des prestations de conseil, la transformation digitale, les mesures du marché du travail, les bonus employabilité et les emplois de solidarité. Pour les écarts, au niveau des charges de personnel, il relève une diminution du nombre d'auxiliaires par rapport à la part fédérale, compte tenu de la diminution du nombre de demandeurs d'emploi (qui est corrélée à une diminution des revenus par rapport à la participation de la Confédération).

Un Commissaire s'interroge à propos du transfert de 5.79 ETP à destination d'autres programmes de la politique L, il souhaite avoir quelques précisions.

M. RITTER répond au Commissaire qu'il s'agit d'un transfert de poste uniquement, entre la partie OCE et la partie OCIRT. Cela permet de corriger la problématique suivante : l'OCIRT avait un budget en francs, sans avoir les postes (d'auxiliaires), tandis que l'OCE avait des postes qui n'avaient pas été financés intégralement. Ainsi, la correction s'est faite afin qu'il y ait une adéquation entre les francs et la statistique ETP, pour les auxiliaires uniquement.

Mme BACHMANN ajoute qu'il n'y a pas d'augmentation de charge de personnel et que c'est d'ailleurs le seul département qui n'en a pas.

M. RITTER précise qu'il s'agit d'une correction d'erreur qui avait été faite par le département précédent. Ce dernier avait mis les postes, sans y mettre les francs consécutifs. Il reprend l'explication sur les augmentations des charges des biens et services (31), en lien avec le projet de loi par rapport au fond PCM.

Mme BACHMANN ajoute quelques clarifications quant au projet de loi pour le fond PCM. Ce projet, récemment déposé par le Conseil d'Etat, concerne la gestion du fonds de compensation pour les chômeurs malades. Ce fond est aujourd'hui déficitaire et une réforme structurelle est prévue. Elle impliquera une augmentation de charges, car dans le paquet proposé, il y a une prise en charge des frais administratifs, non pas sur les frais du fond, mais par l'Etat. Ainsi l'Etat assumerait la charge administrative de ce fond, mais les chômeurs paieraient pour couvrir ce qui doit sortir. Une explication complète se fera devant la commission des finances.

M. RITTER dit que le département sera auditionné la semaine prochaine sur le crédit supplémentaire pour l'année 2023.

Mme BACHMANN complète les propos de M. RITTER et indique que le but visé serait de remettre les comptes à zéro, car le fond est structurellement déficitaire.

Un Commissaire demande s'il y aura une incidence sur les comptes, vu que le financement sera modifié.

Mme BACHMANN affirme qu'à ce jour, le fonds est financé avec une adaptation du taux dans la loi, qui peut être fixé par le Conseil d'Etat. Elle explique qu'habituellement, le taux paie les prestations. Mais pour différentes raisons et notamment à la suite du COVID, le fond s'est retrouvé déficitaire. Elle indique qu'en arrivant en juin elle a fait une consultation bipartite, résultant en une augmentation du taux de cotisation des chômeurs par voie réglementaire, à 3.75%, afin d'éviter de creuser encore le déficit. Or, il s'agissait d'assumer le déficit, raison pour laquelle un crédit supplémentaire a été déposé pour 2023 afin de le remettre à zéro. L'objectif d'entrée en vigueur de la nouvelle loi est fixé au 1er janvier 2024. L'idée sous-jacente est de faire payer les prestations aux chômeurs. Jusqu'ici les 549'600 francs étaient prélevés sur le fonds, ce qui ne semble pas très juste.

Un Commissaire demande le montant du crédit supplémentaire.

M. RITTER répond qu'il s'agit de 4.7 millions pour le remettre à zéro au 31 décembre 2023.

Mme BACHMANN précise que les chômeurs ont subi une augmentation de 2 à 3.75% depuis le 1er octobre. Elle indique que le département s'est engagé à revoir le taux si, d'ici à juin l'année prochaine, 2 mois de réserves pouvaient être obtenus, afin d'avoir une petite marge (si des besoins complémentaires étaient nécessaires). Elle précise qu'il ne s'agit pas de faire payer les chômeurs plus que nécessaire.

M. RITTER en vient à la nature 36. Il indique que l'on y retrouve l'augmentation de la participation cantonale pour la LACI et les mesures de marché du travail, en fonction du calcul du SECO. Ce dernier envoie 2 fois par année une estimation des montants que le canton doit verser. Il dit qu'une adaptation a été faite au niveau du dernier chiffre présent lors de l'élaboration du budget de 2024.

Il aborde une diminution de la nature 42 qui concerne les taxes découlant du projet de loi sur le fond PCM. Dans la situation actuelle, les coûts salariaux de l'OCE pour les PCM ainsi que les coûts de structure (bâtiments et informatique) font l'objet d'une écriture de revenu dans les comptes de l'Etat pour imputer sur le fond PCM. Et avec le projet de loi, l'intégralité des coûts étant à l'Etat, ce revenu ne sera plus considéré pour ces charges-là.

Au niveau de la nature 46, les revenus de transfert correspondent à la diminution du financement du SECO, en lien avec la baisse de demandeurs d'emploi.

Un Commissaire pose une question sur les indicateurs des entrées au chômage de longue durée, il souhaite savoir si le passage à 25% en 2024 est réaliste, compte tenu du fait que le taux était à 32% en 2022. Il demande quelles sont les mesures prises afin d'atteindre cet objectif.

M. BARBEY explique à ce commissaire que ces objectifs ne sont pas corrigés chaque année, mais plutôt tous les 4 ans. Sur le budget 2023 le taux est de 32% et, selon le résultat de 2023 qui sera connu au mois de juin (les chiffres sont donnés par le SECO l'année suivante), le taux sera sous la barre des 30%. Même si les 25% paraissent ambitieux, cela reste crédible.

Mme BACHMANN ajoute que plusieurs mesures du marché du travail ciblent aussi les chômeurs de longue durée, elle espère donc qu'il y aura un impact tangible.

Un Commissaire demande, au niveau de la qualité du suivi des chômeurs, si le nombre de dossiers moyen par conseiller (145) est cohérent par rapport à la moyenne suisse.

M. BARBEY répond que la moyenne suisse fluctue entre 120 et 125, mais que la moyenne genevoise est tenable, car, en comparaison aux autres ORP, la charge administrative a été allégée. La réallocation des ressources en interne et la digitalisation ont permis d'alléger les tâches administratives. Les conseillers ont ainsi plus de temps pour se concentrer là où il y a une valeur ajoutée, à savoir sur le conseil.

Mme BACHMANN souligne qu'il s'agit d'une reprise des indicateurs fédéraux. Il est légitime de se demander si les qualités dépendent réellement du nombre.

Un Commissaire avance que la part des charges de cette politique est énorme. Même si une grande part vient de Berne, il estime que c'est tout de même l'argent du contribuable. Il en vient à la préférence cantonale et demande si l'application sera renforcée et mieux appliquée. Il dit que M. POGGIA veillait beaucoup sur la question, mais il émet quelques doutes quant à l'application de Mme FISCHER.

Mme BACHMANN indique qu'il n'y a pas eu de souplesses de sa part sur l'application de la directive de la préférence cantonale. Elle dit qu'un travail de proximité est fait avec les entreprises, car la préférence cantonale ne s'applique pas uniquement aux demandeurs d'emploi et que la question est beaucoup plus transversale. Elle dit que le travail est réalisé dans l'OCE, mais également avec les partenaires.

Un Commissaire précise que M. POGGIA veillait à demander les explications précises de l'engagement des frontaliers (aux SIG ou au HUG par ex.) et qu'il ne se contentait pas de simplement rappeler la directive.

Mme BACHMANN dit que la marge de manœuvre de l'OCE concerne la réinsertion des demandeurs d'emploi uniquement. L'office n'est pas responsable de la politique des ressources humaines de l'Etat de Genève, qui est une question bien plus large que le champ d'action de l'OCE. Elle indique que la question devrait plutôt être adressée à l'office du personnel de l'Etat et donc, à Mme FONTANET.

M. BARBEY dit qu'il y a des revues avec les DRH du petit et du grand Etat. Des contacts réguliers ont lieu et quand il y a des assignations, un retour sur chaque poste est fait des raisons pour lesquelles les personnes n'ont pas été engagées. Un suivi très professionnel est fait et cette directive a très naturellement été intégrée par les entreprises du secteur privé.

Mme BACHMANN rappelle que le taux de chômage est historiquement bas. Sur les chômeurs restants, il y a probablement en partie un manque de corrélation entre les besoins du marché et leurs compétences. Elle pense qu'il y un travail à faire dans la manière de recruter, elle fait mention des soft skills qui devraient être plus mis en valeur. Elle indique que l'employabilité est au cœur des préoccupations de l'Etat, avec plusieurs programmes et mesures qui seront mis en place afin d'améliorer la transition et la réinsertion dans les secteurs à pénurie. Elle souligne que la loi sur le chômage, qui est fédérale, ne vise pas vraiment la reconversion professionnelle, mais plutôt à remettre les gens en emploi. Elle insiste sur la faible marge de manœuvre qui est initialement prévue par la loi.

Un Commissaire dit qu'il est conscient des pénuries du secteur privé. Mais il estime qu'il n'est plus admissible d'engager des frontaliers dans l'administration, alors que les apprentis de commerce attendent plusieurs années avant de trouver un travail. Il relève qu'entre l'UDC et le MCG, pratiquement 1/3 du Grand Conseil est soucieux de ce problème et attend des réponses efficaces.

M. BARBEY soutient que la question principale concerne les profils. La reconversion n'est pas suffisante et la loi est "contournée" afin de faire des micro-formations pour répondre aux besoins des entreprises. Il dit que le bassin d'emploi est riche à Genève, il mentionne qu'il y a 1.7 poste par résident actif, le canton de Vaud en a 1.1 et dans

l'Ain et la Haute-Savoie cela se situe à 0.6 ou 0.7 et que, forcément, Genève est très attractive.

Mme BACHMANN ajoute que le département et l'OCE sont attentifs à cette problématique. Mais que pour le recrutement de l'Etat, elle invite le commissaire à s'adresser à l'office du personnel de l'Etat.

Un Commissaire revient aux micro-formations. Il demande quelle collaboration est mise en place entre l'OCE et les partenaires sociaux, afin que ces micro-formations puissent tout de même être
certifiantes. Il met en avant que la mise en place d'une formation qui cible un domaine où il y a une pénurie est en général très longue.

Mme BACHMANN explique qu'il y a un partenariat avec l'entreprise Réalise notamment, qui fait de la réinsertion sur une durée courte (4-6 mois). Elle souligne le travail collaboratif réalisé avec les entreprises qui s'engagent à prendre les personnes qui sont formées par la suite. Puis elle précise que le projet ENASA est exclusivement cantonal.

M. EPALLE indique, s'agissant des micro-formations, qu'il y a le souhait de pouvoir utiliser les infrastructures des associations professionnelles. Il fait mention des métiers qui concernent la transition énergétique. Il y a le souhait que cela soit payé par le chômage, mais qu'une attestation soit délivrée, ou des crédits, lesquels seraient reconnus par la branche et donnant la possibilité pour les personnes qui auraient initié le processus, de compléter leur formation. Pour ce faire, il faudrait que les associations professionnelles fassent le pas.

Un Commissaire demande la raison pour laquelle ce pas n'est pas fait.

M. EPALLE explique qu'une formation a été montée aujourd'hui, mais qu'elle se réalise aux Paccots. Il indique que la formation se fait en parallèle aux carnets de commandes. En effet, il précise qu'une pénurie de matériaux existe à l'heure actuelle.

Mme BACHMANN ajoute que le dialogue existe, mais qu'il n'est pas forcément possible d'engager les montants des formations (même de 4 à 6 mois) s'il n'y a pas un engagement patronal par la suite. Sur la question de la formation certifiante (2 ans pour un AFP, 3 pour un CFC), il y a le projet pilote ENASA. Celui-ci dispense des formations pour des assistants en aide en soins et accompagnement. La 3ème volée débutera en mars et le travail est réalisé avec l'OrTra. Cette formation se fait sur le terrain, quelques jours par semaine, auprès d'un employeur, lequel accepte, comme convenu, de garder les personnes en emploi après les 2 ans de formation. Sur les 2 volées de 12, il n'y a aucun abandon pour le moment. Elle conclut qu'il s'agit d'un modèle de formation qui fonctionne, mais que cela a un coût et que c'est le canton qui le prend en charge.

Un Commissaire demande quel est le coût annuel.

M. BARBEY indique qu'il s'agit d'environ 50'000 francs par personne et par an.

Mme BACHMANN précise que le coût est élevé, car les personnes travaillent et qu'il faut également payer l'OrTra pour les cours. Elle met en perspective les dossiers qui sont à l'aide sociale et qui représentent en moyenne environ 28'000 francs par an. Même si 100'000 francs de formation sur 2 ans paraissent élevés, elle estime que le calcul est rentable pour une personne qui travaillera 5, 10 ou 15 ans dans le domaine par la suite.

Un Commissaire ajoute que c'est rentable tant que la personne reste sur le canton de Genève.

Mme BACHMANN répond qu'il n'y a pas de raison qu'une personne formée à Genève et qui gagne en moyenne 30% de plus que dans le canton de Vaud (dans le domaine des soins) parte travailler là-bas.

Le Commissaire lui répond que les 30% sont absorbés par un coût de la vie extrêmement élevée à Genève.

Un Commissaire fait constater que tout est noyé dans le budget de l'Etat et qu'il n'est plus possible de distinguer grand-chose. Il demande s'il n'est pas possible d'avoir des projets clairs qui ciblent chaque domaine d'activité individuellement, avec un montant défini investi. Il estime que les associations professionnelles seraient plus favorables à s'engager avec des montants clairs.

Mme BACHMANN rétorque qu'il n'y a pas de mauvaise collaboration avec les associations. Elle indique que la task force employabilité a débouché sur un certain nombre de propositions et à l'issue des travaux. En mai 2023, il a été décidé de nommer un conseil pour l'employabilité. Celui-ci est présidé de manière alternative par l'UAPG, le DIP, la CGAS et le DEE. En parallèle, le Conseil d'Etat a mis en place une délégation à l'employabilité. Le conseil doit être un vecteur de transmission à la délégation du Conseil d'Etat de projets phares (transversaux). Or, il faut distinguer 2 types de projets, certains sont réalisés à l'échelle des offices (micro), et le conseil de l'employabilité n'est pas supposé effectuer le travail à double, à la place des offices. Le conseil permettra d'avoir une vue transversale de ce qui est réalisé entre les départements. D'autres initiatives sont plus transversales, comme une réforme du système des emplois de solidarité. L'employabilité est un sujet qui touche typiquement le DIP, le DCS, les employeurs, les syndicats et le DEE. Elle estime que le conseil est encore relativement jeune pour concrétiser toutes les attentes. Elle ajoute porter une attention particulière aux coûts des différentes mesures engagées.

M. BARBEY complète en ajoutant qu'il y a toujours cette notion d'investissement et de retour. Il explique que des formations ont été organisées en collaboration avec de grandes marques horlogères. Des métiers ont été définis, les personnes inscrites à l'OCE y participent, le financement est fédéral et toutes les formations débouchent en principe sur un emploi.

Un Commissaire affirme que s'agissant de l'horlogerie, le domaine est relativement uni et organisé. À contrario, le domaine énergétique est plus individualisé et les entreprises n'ont pas forcément besoin de l'Etat, mais l'Etat, lui, a besoin des entreprises afin d'avoir des débouchés et diminuer le nombre de demandeurs d'emploi. Il est convaincu que certains chômeurs souhaitent travailler, mais n'ont pas

la formation nécessaire pour entrer dans un marché. Les entreprises ont besoin de personnes un minimum formées. Il rappelle la motion de commission sur l'analyse du chômage, à laquelle M. POGGIA avait répondu que, même si l'idée était pertinente, ce qui était demandé coûterait trop cher.

Mme BACHMANN dit que M. EPALLE est en train de travailler sur un projet visant à déterminer les besoins des entreprises. Certains problèmes sont traités dans l'urgence, avec des formations rapides. Elle explique que Réalise vient d'ouvrir une formation dans le gros œuvre, car un besoin avait été identifié à ce niveau. Elle rappelle que le financement est cantonal et, tant qu'une identification des besoins n'est pas clairement définie, les demandes de budget ne seront pas faites dans le vide.

M. EPALLE précise que cette étude du besoin en main-d'œuvre (BMO) est calquée sur ce qui se fait en France, à savoir une statistique secteur par secteur des BMO. C'est fastidieux et coûteux, mais à Genève, le travail sera fait à l'échelle des entreprises en les sensibilisant à faire un peu plus de projection par rapport à leurs besoins.

M. BARBEY ajoute que dans les métiers administratifs, victimes de la délocalisation et de la digitalisation, il est difficile de les transférer à des personnes qui perdent leur emploi dans le secteur de la transition énergétique. Aussi, le véritable défi est de transférer des personnes d'un secteur à un autre.

Mme BACHMANN indique que les 2 grandes transitions sont énergétiques et numériques. Les 2 ont une attention particulière, car elles sont vectrices d'employabilité. Le travail est fait de manière réaliste et discrète. Elle sait pertinemment que le versement d'indemnité n'est pas suffisant.

Un Commissaire pense que la capacité d'accueil des formations est essentielle. Il demande si les capacités sont suffisantes.

Mme BACHMANN répond que la question est à poser au DIP. Elle précise que les programmes de formation mis en place par le DEE ne rencontrent pas de problème d'engorgement.

M. EPALLE fait remarquer que le canton de Vaud vient de sortir une étude par rapport au numérique. Celle-ci indique que les écoles et les structures de formation ont la capacité de s'étendre si nécessaire, mais le problème reste que les jeunes ne se dirigent pas vers ces filières.

L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

M. RITTER en vient à la régulation du marché du travail et du commerce portée par l'OCIRT. Il mentionne une augmentation de 1.2 million au niveau des charges de personnel, de 367'720 francs au niveau des revenus et de 10.9 ETP au niveau des postes. Les points forts sont, d'une part, la poursuite du déploiement du dispositif légal lié au contrôle du marché du travail, à la protection de la santé et de la sécurité au travail, et d'autre part, la lutte contre le travail au noir. Il y ajoute les travaux de refonte de la LRDBHD. Et enfin, pour le registre du commerce, la mise en application des règles fédérales sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (2024).

Les écarts sont de + 10.9 ETP et, hormis le transfert technique mentionné précédemment, il y a 5 postes supplémentaires pour l'OCIRT. Le 1er poste a été validé par la commission des finances pour 2023. Sur les 4 restants, 2 ETP sont pour la LIRT (en fonction du ratio d'entreprises), 1 ETP pour la partie OCIRT et 1 ETP pour le registre du commerce. Concernant la nature 31 (charges de biens et services), il s'agit d'une adaptation qui n'a pas été faite ces dernières années par rapport à la création et au provisionnement pour les créances irrécouvrables, compte tenu de l'augmentation régulière (au niveau OCIRT) du volume de facturation ayant principalement eu lieu au registre du commerce. En prenant les comptes 2022, un écart important existait entre la constitution de provisions en charges et recouvrables, et le budget qui était à disposition. Une correction a été faite afin d'atteindre un chiffre plus réel. La nature 42 correspond à l'augmentation de la facturation du registre du commerce.

Un Commissaire revient à la refonte de la LRDBHD, il souhaite en connaître les détails ainsi que les parties impliquées.

Mme BACHMANN répond qu'il s'agit d'une refonte complète. Une consultation sera réalisée avec l'ensemble des milieux concernés, avant le dépôt du projet de loi. Mais à ce stade, il est trop tôt pour se prononcer. Elle ajoute que les lignes directrices ont déjà été validées (simplification et sens du service) et que les travaux débuteront cet automne.

Un Commissaire explique que le travail du service du commerce varie beaucoup selon les fonctionnaires en charge des dossiers. Il affirme que les personnes actives dans le domaine de la restauration sont sensibles à cette problématique.

Mme BACHMANN fait remarquer qu'il s'agit d'un service très connexe à d'autres services et départements de l'Etat et que la coordination n'est pas toujours optimale. Elle rappelle qu'il s'agit d'un service qui a été très décrié lors de la dernière crise institutionnelle et que le personnel a été marqué par les événements, il faut donc en tenir compte. Un juste équilibre sera trouvé entre une loi qui permet une concurrence loyale, des conditions de travail correctes et le moins de complexité administrative possible. Elle estime que la consultation débutera prochainement.

Un Commissaire estime que la restauration est un domaine d'activité plus complexe que ce qu'il n'y paraît. Il pense qu'il faudrait faciliter la partie administrative, car les personnes y perdent trop de temps.

Mme BACHMANN explique que le sens du service se doit d'être pragmatique. Mais il doit être raisonnable. Elle souligne que certains secteurs sont déjà très accompagnés.

Un Commissaire prend l'exemple d'un futur projet de loi proposé par les LJS, lequel éviterait de devoir renouveler les autorisations pour la vente de boissons alcoolisées. Il pense que ce genre de projet serait constructif.

Mme BACHMANN entend la remarque, elle précise que c'est la raison pour laquelle elle souhaite faire une refonte globale, qui prendra certainement plus de temps, mais qui intégrera toutes les spécificités.

Un Commissaire rappelle que le travail réalisé en commission de l'économie dépassait parfois ce qui était nécessaire et complexifiait les propositions. Il pense qu'il est préférable de proposer un projet ayant déjà un soutien large afin qu'il soit plus facilement accepté en commission.

Mme BACHMANN affirme que la consultation sera étendue, avant le dépôt du PL. Mais elle souligne que les commissaires sont ensuite seuls maitres de leurs travaux et qu'eux seuls décident d'apporter des modifications par la suite.

M. FAVRE fait remarquer que la complexité législative est très élevée à Genève, en raison de la créativité du Grand Conseil notamment.

Un Commissaire intervient en expliquant que, justement, il s'agit de proposer des choses simples.

Mme BACHMANN dit qu'elle est tout à fait consciente de cette complexité et que le futur projet de loi en tiendra compte.

L03 – Promotion économique et tourisme

M. RITTER aborde la L03. Il dit qu'une diminution de 609'380 francs des charges globales a eu lieu. Au niveau des revenus, la baisse est de 260'462 francs. Les axes et les priorités sont les suivantes : soutenir le commerce local et l'économie de proximité, favoriser l'emploi et l'employabilité, développer des pôles d'excellence, contribuer au renouveau du secteur événementiel genevois ainsi que répondre aux défis et aux enjeux liés à la transition numérique, à la transition écologique et au changement climatique.

Il relève 3 écarts. Le 1er est une diminution de 4 ETP de nature 30 (charges de personnel) en raison du refus du PL 13221 qui intégrait des auxiliaires pour sa mise en œuvre. La nature 31 (charges de biens et de services et autres charges d'exploitation) intégrait également un montant au budget 2023 en lien avec le PL 13221, lequel a été enlevé du budget 2024. Puis, la nature 43 indique une diminution de 260'000 francs qui correspond à la diminution des récupérations d'anciennes cautions concernant les dossiers de la FAE antérieurs à 2012.

Mme BACHMANN revient à une question d'un Commissaire sur les recours qui souhaitait savoir s'il existait encore beaucoup de recours concernant les aides COVID.

M. EPALLE affirme qu'il y en a malheureusement encore quelques-uns. Il explique que, dans l'urgence, certaines entreprises avaient fourni des documents qui n'étaient pas adaptés à leur réelle situation. Celles-ci se retrouvent dans des situations délicates, car de trop gros montants leur avaient été versés. Il y a donc encore plusieurs recours et réclamations liés de ces situations. Il souligne le 2ème aspect touchant la surveillance des contrôles, avec notamment la question des dividendes.

Mme BACHMANN explique que les cas vont en diminuant.

Un Commissaire demande si les contrôles diminuent.

M. EPALLE précise que les contrôles sont imposés au niveau fédéral par le SECO.

Mme BACHMANN demande s'il y a d'autres questions sur le programme L03. Elle ajoute qu'une refonte est également prévue sur la loi sur le développement et de la promotion économique (qui n'a pas été revue depuis 2005).

M. EPALLE explique que cette loi a été revue, mais d'une manière extrêmement partielle uniquement.

Un Commissaire a une question sur les investissements économiques. Il demande s'il y a des craintes de départ de grandes structures. Il souhaite connaître la collaboration faite entre les divers départements concernés. Il illustre la situation par le cas Firmenich. Il avance qu'un accompagnement pourrait être réalisé afin de résoudre certaines difficultés, de sorte à éviter des départs ou à faciliter des arrivées.

Mme BACHMANN dit qu'un travail relativement intensif est mené pour la promotion économique. Elle souligne que le travail réalisé avec le département de Mme FONTANET se fait en étroite collaboration. Des rencontres avec les plus grandes entreprises du canton sont fréquentes, ainsi qu'avec toutes les faîtières professionnelles. Elle constate qu'il n'y a pas de mauvaises nouvelles pour l'instant, au contraire, certaines entreprises actives dans le milieu du négoce souhaitent développer leur activité genevoise. Elle relève que le plus gros challenge actuel réside dans l'impôt sur la personne physique plutôt que sur la personne morale. Il est souvent relevé que Genève reste très attractive de manière générale.

Un Commissaire demande s'il y a une grande satisfaction des entreprises actives dans le négoce.

Mme BACHMANN affirme que le secteur du négoce a su créer un écosystème où la formation est l'une des plus élevées au monde. L'implantation de ces entreprises n'est pas étrangère à cette main-d'œuvre qualifiée. Les conditions-cadres correspondent à ces écosystèmes complets. Elle relève que le maillage est très différencié dans le secteur, avec des petites et de très grandes entreprises, ainsi que des secteurs diversifiés. Elle estime que ce tissu économique est sain.

Un Commissaire souhaite savoir ce que ce secteur représente, en termes de recettes fiscales pour le canton. Il a le souvenir que M. HILER parlait d'1 milliard à son époque, il suppose que cela peut représenter le double à l'heure actuelle. Or, l'ancien Conseiller d'Etat s'inquiétait de la relative volatilité de ces entreprises, qui peuvent se délocaliser très facilement.

M. EPALLE relève, comme le mentionnait Mme BACHMANN, que l'écosystème est relativement solide, car Genève est une des uniques places au monde (avec Singapour peut-être) qui comprend des juristes spécialisés, des financements ainsi que des formations. Par conséquent, déménager ne serait pas réellement favorable à ces entreprises, même si la difficulté d'une délocalisation est moindre en termes d'infrastructures.

Un Commissaire affirme qu'à Berne, peu de cantons sont sensibles à cette thématique.

M. EPALLE concède qu'à part Zoug, Zürich, le Tessin et Genève, très peu de cantons sont réellement concernés. Il avance que l'atout supplémentaire de Genève est la proximité avec les autorités.

Mme BACHMANN confirme que les contacts sont réguliers. Elle relève que les infrastructures de la petite enfance mais surtout les relations avec l'UE sont des préoccupations qui augmentent. Elle précise qu'à l'heure actuelle, plusieurs entreprises se retiennent de développer leur activité en Suisse dans l'attente d'un Accord-cadre avec l'UE. Elle souligne les problèmes de surcharge administrative qui découlent de la directive européenne relative au green deal et à la déforestation. En effet, les entreprises suisses, pour avoir accès au marché européen, devront systématiquement faire des demandes pour tout et cette situation aura des conséquences néfastes. Elle ajoute que toutes les grandes entreprises et les multinationales attendent les élections fédérales et du Conseil fédéral, et ce, de manière proactive. Il ne faut pas s'imaginer que l'UE entrera en matière sur des négociations sectorielles, car celle-ci souhaite vraisemblablement un accord institutionnel global. Genève fait entendre sa voix au sein des Conférences des directeurs intercantonaux.

M. EPALLE revient sur le négoce. Il explique que cette réglementation sur la déforestation exige que toutes les entreprises qui amènent sur le marché européen des denrées alimentaires telles que le cacao et le café, doivent montrer que les terrains de production ne sont pas issus de la déforestation. Ainsi, une base de données existe pour les entreprises de l'EU, mais en dehors, aucun accès à la base de données n'est prévu. Ces complications (qui semblent bénignes) peuvent peser sur l'attractivité de Genève.

Mme BACHMANN indique que cette préoccupation est bien plus conséquente que la complexité des lois genevoises.

Un Commissaire pense qu'il faudra le rappeler lors de l'audition en commission. Il estime que l'essentiel n'est pas toujours mis en avant.

Le Commissaire ajoute que les conséquences toucheront tout le monde. Il pense qu'à Berne, cet argument n'est pas assez mis en avant, car la plupart des cantons n'ont pas d'implications directes. Or, les retombées économiques sur la péréquation sont conséquentes.

M. BACHMANN confirme que les implications ne sont pas forcément directes, mais elle souligne que la conférence des directeurs cantonaux a soutenu à l'unanimité la volonté de trouver un accord. Ainsi peut-être que tous les cantons n'auront pas le même engagement dans le dossier, mais tous soutiennent la volonté de trouver un accord-cadre.

Un Commissaire soutient que la population est beaucoup moins concernée et qu'il est difficile de communiquer sur le sujet.

Mme BACHMANN indique que l'impact direct est beaucoup plus difficile à quantifier. En effet, l'inflation, par exemple, se répercute directement dans le porte-monnaie de chacun. L'absence d'accord avec l'UE est plus abstraite, mais il existe une responsabilité collective pour porter ce message à Berne et rendre le dossier visible.

Un Commissaire constate que le dossier n'est pas du tout présent dans le cadre des élections fédérales.

Mme BACHMANN souligne que personne n'ose porter cette thématique sur le devant de la scène. Elle mentionne rapidement les investissements pour le département, lesquels ne sont pas nombreux. Elle souligne que le travail des offices a été fait et qu'une baisse des charges de personnel a été atteinte, dans un souci de contrôle des dépenses de l'administration. Elle conclut la présentation sur ce point et remercie les participants à l'audition.

Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement Mme BACHMANN, Conseillère d'Etat, pour son accueil, sa disponibilité et la clarté de sa présentation sur la politique publique L. Elle a répondu avec satisfaction à nos questions. Par la même occasion, nous remercions aussi tous ses collaborateurs pour leur engagement.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

PROJET DE BUDGET 2024

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE M01-M02-M03 :

Département de la santé et des mobilités (DSM)
10 octobre 2023

Commissaires : **Marjorie de Chastonay**
Jacques Béné
Rapporteure : **Marjorie de Chastonay**

Annexes :
1. Lettre de recadrage adressée aux TPG – (Document transmis par le DSM).
2. Statistiques des permis de conduire 2019-2023 (M03) – (Document transmis par le DSM).

Personnes auditionnées : M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat (DSM), M. Cyril Arnold, Directeur financier (DSM), M. Jean-Christophe Bretton, Secrétaire général (DSM).
Procès-verbaliste : Clara Veuthey.

Observations générales

M. Maudet présente **les écarts en chiffre 30**, à savoir deux **ETP** nets en plus. L'on passe de 389 à 391 ETP. En réalité, il s'agit de trois ETP d'agents spécialisés, qui ont été activés à la faveur de crédits d'investissements, et un ETP qui a été transféré au DT.

S'agissant des **chiffres 31**, le budget passe d'environ 20,5 millions à environ 20,3 millions. Les CHF **200'000.- de charges en moins** sont liés à un **congrès qui n'aura pas lieu** à Genève.

S'agissant de la **ligne budgétaire 36**, **M. Maudet** annonce une augmentation. Concernant les subventions, le supplément budgétaire s'élève à 13 millions de plus, dont 10 millions qui seront alloués aux **CFF**, 4,5 millions qui seront pour le GLCT et 8 millions qui seront pour UNIRESO.

11, 2 millions de moins sera attribué pour la Ville. Sur ce sujet, M. Maudet mentionne l'existence du **conflit sur les frais de route entre la Ville de Genève et l'État de Genève.** Les questions du financement de l'entretien du réseau routier communal à caractère cantonal de la Ville de Genève et des frais de police cantonale sur le territoire municipal étaient réglés sur le plan juridique par une convention entre l'Etat et la Ville de Genève signée en 1936, modifiée par un avenant en 2011. Suite à la réalisation de cette convention par la ville à fin 2022, une nouvelle convention portant exclusivement sur la participation du canton au financement de l'entretien de la voirie municipale doit être conclue en application de l'article 20 de la loi sur les routes (LRoutes, rsGe L 1 10). Dans

ce cadre, le **projet de budget 2024 a été adapté à la baisse (-11.2 millions) compte tenu des négociations en cours avec la ville de Genève.** En contrepartie, la convention prévoira une augmentation progressive de la subvention cantonale, échelonnée sur plusieurs années.

Dans les grandes lignes, aucune modification n'est à souligner, en dehors des charges contraintes dans les subventions. Il y a une petite baisse en chiffres 31 et une petite hausse en chiffres 30.

Programme M 01 Transport et mobilité *(cf Annexe 1)* : Questions générales

Q (Ve) : Existe-t-il une synthèse des ***États généraux des mobilités*** **? R (M. Maudet) :** Il répond par la négative, puisque la deuxième session aura lieu mardi prochain. Il y aura une synthèse en novembre. Selon lui, les cinq plans d'actions découleront de cette synthèse en janvier, voire en février, de l'année prochaine. Les cinq plans d'actions (transports en commun, marchandises, etc.) seront déposés simultanément auprès du Grand Conseil, qui devra les approuver par la suite.

Accélération de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération ***(cf. annexe 1, p. 4)***.

Q (Ve) : Elle revient sur ce point. Est-ce que toutes les mesures sont mises en œuvre ? Elle a cru comprendre que certains investissements n'avaient pas été terminés. **R (M. Maudet) :** Il explique que la Cour des comptes a réalisé un travail impressionnant qui sera rendu public lundi prochain qui énumère et détaille, sur la totalité des 145 projets des plans d'agglomération 1 à 4, les projets qui ont du retard, la raison de ces retards, etc. Il y a du retard partout, mais que cela ne provient pas d'une mauvaise volonté. Il prend l'exemple de la **passerelle du Mont-Blanc** qui coûtait moitié moins il y a 10 ans.

Amélioration de l'organisation des réseaux de transport et de la gestion multimodale de la mobilité :

Stationnement (***cf. annexe 1, p. 4)***

Q (Ve) : Cela implique-t-il tous les types de **stationnement**, en termes de priorité ? **R (M. Maudet) :** Avec les *États généraux de la mobilité*, ils essayent de hiérarchiser, de prioriser. Il donne l'exemple de l'hypothèse qui soutient que les **bouchons** sont générés principalement par des pendulaires. Il faut se questionner sur le **type de pendulaires** et la raison de leur venue en ville. S'agissant des pendulaires des deux-roues motorisés, aucune incitation à ce qu'ils abandonnent leurs véhicules n'existe, notamment en raison de la **gratuité du parking**. Il s'agit d'un angle qu'il va probablement muscler. Il soulève l'idée d'un **potentiel stationnement payant** pour les pendulaires. Une des priorités est de confirmer que le **transport professionnel** représente la priorité absolue. Les transporteurs professionnels doivent avoir suffisamment de places de livraisons, que celles-ci soient contrôlées, que le dispositif global fonctionne et que les macarons d'entreprises soient bien distribués. Tous ces éléments feront l'objet de réflexions, qui seront, par la suite, déclinées en **plans d'action**.

Q (PLR) : Il rebondit sur la problématique du stationnement. Il revient sur le ***Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privé (RPFSP).*** Selon lui, ce règlement pose énormément de problèmes, car tous les intérêts en jeu ne sont pas les mêmes. Il y a un manque de souplesse en zone de développement, de la part de l'OCLPF. Une place de parking dans une zone de développement coûte plus cher que ce qu'elle rapporte. Le taux de rendement applicable sur le coût d'une place de parking entraîne une augmentation du coût de la place de parking, par rapport à ce qu'elle est facturée. A son avis, ceci engendre une augmentation des prix des logements en proportion et que le loyer paie une partie de la place de parking, y compris pour ceux qui n'ont pas de place de parking. Il s'agit d'une aberration. Ceci met en péril certains projets financièrement. Il n'y a pas de travail de réflexion « quartier par quartier », bien qu'il y ait des secteurs qui soient identifiés, secteurs qui n'ont pas beaucoup de sens. Ce sont les investisseurs qui doivent effectuer ce travail. **R (Ve) :** Il y a quand même un grand nombre de places qui ne sont plus louées. **R (PLR) :** On doit faire des **minimums**. Comment se passe l'application du RPSFP aujourd'hui ? **R (M. Maudet) :** Sa politique, qui est celle du Conseil d'État actuel, est de prendre en compte ce qui a été voté, sans corriger tout de suite ces textes. Il affirme avoir des retours contrastés sur ce règlement de la part des communes et de la part des milieux immobiliers. A son sens, ce règlement est extrêmement rigide. Certaines **communes** estiment que le règlement est trop rigide et souhaitent avoir plus de marge de manœuvre, alors que d'autres communes considèrent que ce règlement fixe une norme. Ces dernières pourraient carrément renoncer totalement aux parkings et ne pas prévoir de minimas. Il fera un premier bilan dans six mois. Il n'est pas dans une logique de démanteler tout ce qu'a fait son prédécesseur. Toutefois, il n'y a pas eu de consultation qui a été faite sur ce règlement, ce qui lui paraît problématique. Aux alentours de mi-novembre, il contactera les milieux concernés, notamment les communes et les milieux immobiliers, afin qu'ils lui exposent leurs pratiques en la matière. Il fait part de certains échos qu'il a eu concernant la rigidité et l'application stricte du règlement de la part de l'OCT et de l'OCLPF**. M. Maudet a une volonté d'apaiser la situation. Il y aura sans doute des adaptations réglementaires en 2024, sans incidence budgétaire. R (PLR) :** Cela a une **incidence budgétaire sur les communes**. **R (M. Maudet) :** Il existe 100'000 places de parking, offerts par des employeurs aux employés, principalement dans les zones industrielles. Il s'agit d'un enjeu énorme, selon lui. Il s'interroge également sur l'octroi de macarons à des véhicules immatriculés à l'étranger. Il va falloir changer les paradigmes et pour ce faire, il va lancer une consultation large des milieux professionnels.

Plans de mobilité d'entreprises et pendulaires

Q (PLR) : Il y a des démarches qui sont effectuées avec les entreprises. Est-ce qu'il n'y a qu'une dizaine de **plans de mobilité** ? **R (M. Maudet) :** Il répond par l'affirmative. **Q (PLR) :** Est-ce que quelque chose va être mis en place ? **R (M. Maudet) :** Tout le problème des places de parking pour les pendulaires est de savoir quelles sont les **alternatives proposées**. Il a plein de pistes incitatives pour les entreprises, qu'il souhaite tester. Il faut effectuer un travail en amont de collectes de données sur la provenance des véhicules et sur la destination de ces derniers. L'idée est de travailler sur des « **hubs » de mobilités**. Un fort développement de **l'apport frontalier qui vient d'Annecy et du sud d'Annecy, zone non-couverte par le Léman Express.** Son idée de manœuvre est de travailler en amont avec les communautés et les communes françaises, sur des pôles qui soient des **Park and Ride**, qui permettraient de collecter les véhicules et de les transporter, ensuite, en car. Il faut également effectuer **un travail de ciblage entre la**

zone industrielle de Plans-les-Ouates et la zone industrielle de Meyrin-Satigny. Des tests ont été effectués par des entreprises, telles que Patek Philippe. L'enjeu est de toucher les PME, afin qu'ils puissent déposer les gens en bordure des zones industrielles et ensuite organiser les déplacements dans la zone industrielle. Le projet de véhicules autonomes des TPG à Belle-Idée est aussi très intéressant. A brève échéance, il veut surtout **parvenir à relier la zone d'apport d'Annecy avec des Park & Ride dans les communes françaises, jusqu'aux zones industrielles genevoises**, par des bus. L'angle d'attaque, pour ce projet, est de traiter avec les associations d'entrepreneurs par zones.

Régulation du trafic et vitesse commerciale des TPG

Q (PLR) : Comment faire pour **améliorer la vitesse commerciale** des TPG, notamment sur les nœuds, comme la Place de Neuve, Bel-Air et Plainpalais ? Ceux qui gênent les TPG, ce sont les vélos et les piétons, car les vélos ne partent pas assez vite quand ils sont devant les TPG et parce que les piétons sont toujours prioritaires. **R (Ve) :** C'est pour cela qu'il serait nécessaire de mieux coordonner la **piétonnisation**. **Q (PLR) :** Malgré la restructuration de Bel-Air, les choses ne se passent pas vraiment mieux. A la Place de Neuve, le trafic va dans tous les sens. Serait-il possible de mettre aussi des **feux pour les piétons**, à certains endroits ? **R (M. Maudet) :** Il est conscient que la vitesse commerciale des TPG est relativement basse. Elle s'élève à 16 km/h, alors qu'à Zurich, elle s'élève à 22 km/h. La **suppression de certains arrêts serait un moyen d'agir** pour augmenter la vitesse commerciale des TPG. Puis, la difficulté réside en la **faible part de sites propres réservés pour les bus et pour les trams**. Un troisième élément d'action est la **régulation avec les feux**. Aujourd'hui, il ne peut pas affirmer avec certitude que le **crédit de 35 millions**, qui avait été voté lors de l'ancienne législature, n'est pas complètement déployé. Il soulève un vrai problème avec le paramétrage des feux. Plusieurs carrefours sont infernaux, tels que le carrefour entre le boulevard de la Cluse, la rue Sautter et la rue Lombard. Il prétend qu'il y a une possibilité d'optimiser la situation avec les feux. Il souhaite plus de feux et des **feux plus intelligents**. Toutefois, des réalités topographiques importantes posent des contraintes, notamment le franchissement du cours d'eau et du lac.

Consommation de crédits de renouvellement des feux de circulation (M01)

Q (PLR) : Il y a un **problème de régulation des feux piétons**. Il faudrait installer des boutons pressoirs, en fonction des heures éventuellement. **R (Ve) :** Des travaux ont été faits lors de la précédente législature avec une sorte de synchronisation des feux. **Q (PLR) :** Il serait utile qu'il y ait des personnes qui soient sur place, pour contrôler ces différents carrefours. Est-ce qu'il y a des ingénieurs du DSM qui pourraient faire ceci ? **R (M. Maudet) :** Il existe six ingénieurs, qui s'occupent des feux. Il leur a demandé de basculer, dans le **cadre d'un compromis sur les zones 30 km/h, un maximum de feux orange clignotant**.

Q (PLR) : A Genève, le mercredi, il y a entre 10 et 15% de trafic en moins. Il serait idéal de pouvoir gérer ces 10 – 15 % d'une manière différente dans le reste de la semaine. Selon lui, aucun passage pendant 30 ou 45 secondes représente une perte énorme. **R (Ve) :** La notion de feux intelligents est pertinente. **R (PLR) :** Si aujourd'hui, il y avait un

nouveau crédit qui était présenté, il serait facilement accepté, pour autant qu'il y ait des alternatives concrètes.

Q (Ve) : On leur avait expliqué qu'il avait une question de financement fédéral. Cela coûte-t-il cher de renouveler les feux ? **R (M. Maudet) : Le crédit de renouvellement 2020-2024** de 20 260 000 francs destiné à divers **investissements** de renouvellement de l'ancien département des infrastructures, porté par la loi 12453, prévoit une **enveloppe de 15.8 millions** pour le renouvellement des feux de circulation. A fin 2023, cette enveloppe sera consommée à hauteur de 80% (soit 12.7 millions), tandis que le solde sera dépensé en 2024, conformément à la loi. Un nouveau crédit de renouvellement sera prochainement déposé au Grand Conseil portant sur les années 2025 à 2029. En parallèle, une stratégie de régulation a permis de définir des secteurs de régulation ainsi que des principes de régulation, notamment celui dit des feux « intelligents » signifiant « donner le feu au vert là où il est nécessaire ». Cette stratégie continue à se mettre en œuvre et 28 secteurs ont été adaptés et rénovés en conséquence.

TPG

Q (PLR) : Il soulève la problématique liée à **l'absentéisme et aux RH des TPG. R (M. Maudet) :** Le budget des TPG n'est, en l'état, pas approuvé par le Conseil d'État. Le problème n'est pas que leur budget est déficitaire. Toutefois, selon le Conseil d'État, les mesures proposées dans le budget en termes de réduction de l'absentéisme sont artificielles. Il n'y a aucune mesure crédible, selon lui. De plus, il a appris qu'ils n'avaient **pas ouvert des postes à temps partiels de conducteur**. Il s'agit d'une aberration, sachant qu'on subit actuellement une **pénurie de personnel**. Les TPG ont des conditions d'embauche très restrictives. De plus, les TPG ont présenté leur budget péniblement au 30 septembre, au lieu du 15 septembre. Les TPG ont apparemment une **tradition de budget déficitaire**, chaque année. Il rappelle aux députés que le Grand Conseil a voté en faveur de **700 millions d'investissements pour l'électrification** des TPG. D'ici quatre ans, il y aura six lignes transfrontalières de trams et une augmentation phénoménale de la capacité de l'offre. Il est urgent que les TPG redressent la barre, car, actuellement, chaque jour, les TPG annoncent de suppression de lignes, par manque de personnel et par manque de moyens. Concernant le manque de personnel, chaque mois, 2 millions de francs partent en fumée en raison de l'absentéisme. Le taux d'absentéisme des TPG, s'élevait environ à 15-16%, certains jours de cet été. Il compare ce chiffre avec le taux d'absentéisme dans les transports publics suisses qui s'élève à environ 7 %. Il termine son propos en proposant aux députés de leur transmettre la lettre de cadrage qu'il a rédigé sur le sujet. ***(voir Document 3)*** **R (M. Maudet) : Le budget pour les TPG s'élève à un demi-milliard de francs**. Les tarifs n'ont pas augmenté depuis dix ans. Le taux de recettes de billetteries s'élève à 150 millions de francs, ce qui représente un taux de moins d'un tiers, alors qu'en Suisse, en moyenne, le taux s'élève à minimum 40%. Il explique que 150 millions viennent en dehors des charges contraintes dans les subventions, de la billetterie, 50 millions viennent d'UNIRESO et 300 millions viennent des collectivités. Le gros morceau provient de la subvention de l'Etat. Ce modèle n'est pas viable à terme, selon lui. Il ne s'agit **pas d'un problème de moyens, mais un problème de besoins et de capacité** de répondre aux besoins. A titre d'exemple, les femmes représentent moins de 10 % de la totalité des conducteurs aux TPG. Il s'agit d'un non-sens.

LClim : Loi sur le climat (art.6) : principes et mesures en matière de mobilité (M01)

Q (PLR) : Dans le ***cadre de la LClim***, une question d'interprétation sur le – 40 % du transport individuel motorisé d'ici 2030. Concernant cet objectif de – 40 % irréalisable, s'agit-il du nombre de véhicules ou du nombre du km en moins ? **R (M. Maudet) :** La réduction de 40% du trafic individuel motorisé (TIM) d'ici à 2030 signifie une **réduction des prestations kilométriques effectuées en TIM** en tant que conducteur. **L'indicateur** pour évaluer cet objectif se base sur les données du micro-recensement « transports » effectué tous les 5 ans par la Confédération.

Focus sur le transport professionnel *(cf. annexe 1, p. 4)*

Q (PLR) : Il risque d'y avoir de plus en plus de véhicules, qui ont des **logos** de transport professionnel, alors qu'il ne s'agit pas de transporteurs professionnels. Il soulève un potentiel risque d'abus. **R (M. Maudet) :** Il peut y avoir le même type de problèmes dans les véhicules pour personnes handicapées.

Q (Ve) : Le gros souci du transport professionnel est de ne pas **pouvoir livrer jusqu'au bout**. C'est un argument qui ressort systématiquement. **R (M. Maudet) :** Ce sera la concrétisation de l'un des cinq plans d'action, à savoir le « PAM » (plan d'actions marchandises) qui va être présenté en janvier-février. Il existe une commission consultative pour les milieux professionnels composée de cinq ou six entités privées, telles que les déménageurs, la Migros, la FER qui fait un gros travail sur ce dernier km.

Justification des principaux écarts : Ligne 36 : Charges de transfert

Q (Ve) : Elle se questionne sur la **hausse de l'indemnité versée aux CFF (*cf. annexe 1, p. 7*). R (M. Maudet) :** Des calculs sont encore en train d'être effectués. Il est encore en train de négocier avec les CFF, **car il trouve inadmissible d'augmenter l'indemnité de 10 millions, alors qu'il y a une réduction de l'offre.** L'offre sera de moins bonne qualité pour plusieurs années. Il n'est pas exclu qu'il revienne avec de bonnes nouvelles sur la réduction de cette augmentation.

Q (Ve) : Elle se questionne sur la **subvention à l'achat de vélos-cargo,** dans le but de favoriser le report modal (***cf. annexe 1, p. 7).*** **R (M. Maudet) :** Il s'agit du **plan d'action marchandises** et l'idée est d'inciter à basculer dans le dernier km sur des véhicules de la sorte. Toutefois, il faut 40 vélos-cargos pour un gros véhicule. Le vélo-cargo n'est pas la solution absolue. Si la Ville de Genève portait à maturité son projet de piétonnisation sur la rue de Carouge, le Canton imposerait des conditions strictes, afin que les commerçants puissent continuer à commercer. C'est dans cette optique qu'ils feront des tests sur le dernier km. Un grand entrepôt, situé à la Praille, sera requalifié par les CFF pour en faire une grande centrale. Grâce à cette centrale, leur ambition est de **diminuer massivement la pénétration en ville des camions et d'organiser des diffusions sur des « nano-hub ».**

Q (PLR) : Où en est-on concernant **l'extension du tram 15 à la ZIPLO** ? **R (M. Maudet) :** Les trois ou quatre arrêts jusqu'à ZIPLO sont presque opérationnels. **Q (PLR) :** Jusqu'où vont ces arrêts ? **R (M. Maudet) :** Ils vont jusque devant l'entreprise Vacheron

Constantin. L'étape suivante est d'atteindre Saint-Julien-en-Genevois. Huit recours vont être instruits par l'OFT et ils sont actuellement dans le stade de la planification. Sans mauvaises surprises, l'inauguration devrait avoir lieu dans quatre ans, soit en 2027, en même temps que le tram des Nations. Ceci impliquera plusieurs requalifications.

S'agissant des **charges de personnel**, le député PLR relève **que M. Maudet** a mentionné l'apport de **deux ETP**, qui sont activables en investissements. La problématique liée au fait que ces ETP sont activables reste quand même une fois le projet terminé. **R (M. Maudet) :** Ce n'est pas le cas et ils sont supprimés. **R (M. Bretton) :** Il s'agit d'agents spécialisés. **R (M. Maudet) :** Ils sont engagés maximum 4 ans, pour une seule fois. **R (M. Arnold) :** Il est possible qu'ils soient engagés, quand un poste fixe se libère et que les compétences de l'agent spécialisé correspondent à ce poste. **R (M. Maudet) :** Il rebondit et affirme qu'il y a beaucoup ces cas au génie civil.

Programme M.02 : Infrastructures routières et de transports : Questions

Bandes cyclables

Q (Ve) : Elle se questionne sur le point **« Mettre en service les bandes cyclables sur la route de Saint-Julien »** ***(cf. annexe 1, p. 9).*** Est-ce lié à la ***pétition des « Jeunes »*** ? **R (M. Bretton) :** Il répond par la négative. La pétition des « Jeunes » portait sur la route de Drize. **R (M. Maudet) :** Effectivement, il travaille avec les « Jeunes » sur le projet de la route de Drize. Le projet nécessitera de faire des choix entre l'abattage d'arbres ou entre l'empiétement sur des surfaces d'assolement. La route de Drize a deux voies, qui doivent être garanties. **R (Ve) :** La route de Drize est une autoroute à vélos ayant besoin d'être sécurisée. **R (M. Maudet) :** Les « Jeunes » ont raison et il y a un **besoin de sécurisation** évident. Il serait possible de prendre l'ancienne voie, sur le côté, qui est utilisée aujourd'hui par des tracteurs et qui est considérée comme une SDA. Toutefois, cela nécessite un travail énorme en termes de foncier. Le projet qu'il essaye d'élaborer avec M. Hodgers est un projet de **pistes cyclables innovantes**, qui ne seraient pas bétonnées, mais qui seraient construites avec des matériaux absorbants. Ce projet permettrait une **sécurisation bidirectionnelle** de la descente utilisée par toutes les personnes de Croix-de-Rozon, Bardonnex, Troinex, pour aller jusqu'au collège De Staël.

Q (Ve) : Cette amélioration serait également **incitative pour les personnes qui viennent de Saint-Julien**-en-Genevois. **R (M. Maudet) :** Les personnes de Saint-Julien-en-Genevois prennent plutôt le tram via Perly. Il s'agit d'un projet incitatif pour les frontaliers qui viennent de la région de Collonges-sous-Salève, qui passent par la douane de Croix-de-Rozon.

Autoroutes et troisième voie

Q (Ve) : Est-ce que l'élargissement de **l'autoroute** existante va permettre aussi aux bus tels que BHNS de circuler ? **R (M. Maudet) :** Les Chambres ont voté en mai dernier en faveur d'une **troisième voie : Nyon-Vengeron**. Ceci fait partie d'un paquet routier, sujet au référendum. Le référendum sera saisi et l'on risque de voter au niveau suisse sur ce paquet, en juin de l'année prochaine. **R (Ve) :** Cela aura un **impact sur la route des Nations** et sur le trafic de Genève. **R (M. Maudet) :** Il est potentiellement envisageable, de prévoir des dispositifs qui consacrent l'exclusivité de l'accès à cette voie à d'autres

modes de transports. Il donne l'exemple **du co-voiturage** ou des **bus à libre-service** ou des véhicules avec un nombre minimum de personnes. Tout ceci est encore en discussion.

Q (Ve) : Y a-t-il des discussions avec les autorités françaises au sujet de **l'autoroute de Machilly** ? **R (M. Maudet) :** Chacun fait ce qu'il veut sur son territoire. Il y a deux projets qui suscitent le débat : l'autoroute Machilly, avec le carrefour des Chasseurs, sur la liaison Thônex-Annemasse et **l'échangeur de Viry**, à savoir une ouverture de l'autoroute déjà existante par une sortie sur Viry. Depuis le 1er janvier, il existe, en France, un **système « ZAN » qui prévoit des quotas**, érigés par les départements, que les collectivités locales ne peuvent pas dépasser. Cela semble relativiser l'intérêt du département pour l'échangeur de Viry. S'agissant de l'autoroute de Machilly, il existe des règles françaises qui impliquent que les surfaces d'assolement ne comptent pas forcément des ouvrages autoroutiers complémentaires. Le projet de l'autoroute de Machilly est clairement priorisé par le département. Ils sont partie prenante au projet, dans la mesure où ils sont représentés au Conseil d'administration de l'ATMB, dans lequel ils ont un pourcentage d'actionnariat inférieur à 1 %.

Q (Ve) : Pourquoi mentionner les **études complémentaires de la traversée du lac** (***cf. annexe 1, p.9) ?*** **R (M. Maudet) :** Il se soumet à ce que la Constitution prévoit. Pour la première fois, le dossier a été mentionné en juin 2023 dans les documents de l'OFROU. Le problème réside dans les coûts et dans l'aire d'arrivée sur la rive gauche.

Bruit

Q (Ve) : Elle se questionne sur le **point « Indemnités liées à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit » (*cf. annexe 1, p. 11).*** Comment est justifiée l'élévation du budget de 100'000 francs ? **R (M. Arnold) :** Cela correspond aux frais d'honoraires d'avocat et aux expertises techniques pour mesurer le niveau de bruit.

Q (Ve) : Elle a compris qu'au vu des **recours contre les zones 30 km/h** comme mesure d'action pour limiter le bruit, M. Dal Busco avait accepté un **moratoire** pendant la consultation. A-t-il été levé ? **R (M. Maudet) :** M. Dal Busco a décrété, par voie d'arrêté, une généralisation des 30 km/h, qui a fait l'objet de six recours simultanés, notamment issus de différents partis politiques, de l'ASTAG, des TCS et des syndicats de police. **Q (Ve) :** En parallèle, il y avait un problème lié en raison d'un trop **grand nombre de mesures d'allégements. R (M. Maudet) :** Sur ce point, il y a des règles moratoires et ces règles continuent, aujourd'hui. Son objectif est de débloquer ceci. Pour le moment, la justice n'a pas encore statué sur la capacité des associations de mobilité douce à être reconnue comme une partie à la procédure. Il regrette la lenteur de la justice administrative. Il est en train de travailler pour lever les recours. **Q (Ve) :** Est-ce que cela impliquera de **reprendre les mesures d'allégements et l'abandon partiel de l'assainissement ? R (M. Maudet) :** Il répond par l'affirmative. Tout dépend du compromis qui sera fait sur les zones 30 km/h. La solution idéale, à son sens, est de mettre à l'abri les 150'000 personnes touchées. Le compromis sera forcément un chiffre un peu plus bas. Si l'on arrive à mettre à l'abri uniquement 75'000 personnes, ceci impliquera le décret de trop de mesures d'allégements. Son objectif est d'avoir le plus d'axes possibles en zones 30 km/h, quitte à assortir cette mesure, de l'orange clignotant pendant la nuit. Ceci constitue un bon compromis à son avis et permet d'atteindre plus

largement l'objectif de la protection OPB. **R (Ve) :** Il y avait quand même plus de **700 de mesures d'allégements** à l'époque.

Q (Ve) : Elle se questionne, ensuite, sur le **droit de sillon TPG (cf. *annexe 1, p. 12*). R (M. Arnold) :** Il s'agit d'un droit d'usage. **R (M. Maudet) :** Il s'agit d'une redevance à l'État. **R (M. Arnold) :** Il faut refacturer selon des questions TVA.

Q (Ve) : Elle a des **questions sur les indicateurs 2024 (cf. *annexe 1, p. 1*3).** Elle demande des précisions sur **l'indicateur 1.1 : « Avancement des projets d'infrastructure** ». Elle constate une évolution de 80 à 85 %. Que signifie cette augmentation ? **R (M. Maudet) :** Cela ne signifie rien. Il a des doutes concernant le chiffre de 80 %. Il ne trouve pas ambitieux de faire 5 % de plus seulement. Il se permet de renvoyer les députés à la conférence de presse de lundi prochain, car ce sont surtout les 145 projets d'agglomération qui sont très structurants. **R (PLR) :** Les projets d'agglomérations sont suivis par la Commission des travaux. Atteindre le taux de 85% serait une vraie réussite. Il estime que le Département a pris conscience qu'il devait s'activer dans certains projets, au risque de perdre les subventions fédérales.

Q (Ve) : Elle s'interroge **sur le point 2.2 « Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables » (*cf. annexe 1, p. 13*)**. Pourquoi passe-t-on de 100 % à 80 % ? **R (M. Arnold) :** Ils visent toujours 80 %. Toutefois, il affirme que le compte 2022 était à 100 %.

Q (PLR) : Il se questionne sur l'état actuel de la **situation sur le boulevard des Abarois**. **R (M. Maudet) :** On bute sur un stand de tir. Il regrette que le stand de tir n'ait pas encore tout amorti. Il soulève plein de problématiques dans ce dossier. D'un point de vue de l'OCT, le projet peut démarrer. **Q (PLR) :** Y a-t-il des pistes pour régler le problème du stand de tir ? **R (M. Maudet) :** Il s'agit d'une question de coûts, mais aussi de volontés partagées. **Q (PLR) :** S'agit-il d'un projet couvert ou en plein air ? **R (M. Maudet) :** Il s'agit d'un projet en plein air. S'agissant du boulevard des Abarois, **Q (Ve) :** Elle rappelle que, pour son Groupe, il y a deux problématiques, à savoir la **biodiversité sur le secteur et la problématique d'accessibilité** pour les employés de Caran d'Ache, car il n'y a pas de transports publics qui permettent d'atteindre l'entreprise. Elle trouve incohérent de créer une route. **R (PLR) :** La problématique était surtout d'avoir l'accord de l'OFROU afin d'obtenir un accès cantonal, sur la bretelle autoroutière. L'OFROU avait admis qu'il était possible d'emprunter cette bretelle pour accéder au lieu précité.

Q (Ve) : Où en est-on concernant **la Gare Cornavin** ? **R (M. Maudet) :** Il est difficile de répondre avant la grande séance commune avec les CFF, prévue en novembre. Ils attendent de savoir **quel est l'impact du retard de Lausanne sur Genève, non seulement l'impact pour les trains, mais aussi l'impact budgétaire**. Les voies souterraines vont entraîner 10 ans de travaux. Il affirme que le projet reste identique, à part une augmentation de la dimension des quais. Il ne peut pas dire la date de commencement du projet, sans connaître la date de départ des CFF. **Q (Ve) :** Y a-t-il encore des litiges en cours, notamment avec les habitants et associations du quartier ? **R (M. Maudet) :** Il répond par la négative. Il affirme toutefois que ces derniers sont empreints d'incertitude par rapport au projet. Il rappelle qu'il défend également leurs intérêts.

Programme M.03 Admission à la circulation routière et à la navigation : Présentation

M. Maudet informe les députés que **l'OCV restera à Carouge**. Il y a une ultra stabilité en M.03. **Il n'a rien de particulier à signaler**. Il mentionne toutefois un gros enjeu sur **le changement du régime fiscal**, que le Grand Conseil a voté, en réaction à l'initiative de l'UDC. Ceci va générer un travail administratif important, car il y a un basculement complet de la fiscalisation des véhicules. Il souhaite que l'OCV soit à la pointe du numérique, et il va notamment redoubler d'efforts pour introduire le **permis de conduire numérique.** Le service va voir son effectif réduire dans les cinq années qui viennent. Il est important d'optimiser les contrôles techniques. Il soulève l'enjeu de la relocalisation sur site en utilisant deux fois moins d'espace, au vu de la construction d'un bâtiment administratif en dessus des pistes techniques et de la restitution à Carouge de toute la bordure qui se trouve le long de la Route de Veyrier. Une partie de la piste d'essai que l'on connaît aujourd'hui n'existera plus. En résumé, il s'agit d'un office pour lequel on va pouvoir réduire les effectifs.

Questions

Q (PLR) : Ces conséquences sont dommageables pour tous les **transporteurs professionnels**. **R (M. Maudet) :** Il y a une idée de **délocaliser une partie des contrôles au Sapay**, zone qui se situe derrière le Bachet de Carouge. C'est de la musique d'avenir.

Q (Ve) : Le directeur de l'OCV avait fait le constat d'une **forte augmentation du nombre de personnes qui souhaitaient passer le permis.** Est-ce que cette augmentation est conjoncturelle ou structurelle ? Cela concerne-t-il surtout les **deux-roues motorisés** ? **R (M. Maudet) :** Un engouement est constaté pour les permis motos, le nouveau permis voiture à 17 ans ainsi que le permis pour le transport professionnel de personnes (catégorie B 121) ***(cf. Document 4 : statistiques)***.

ANNEXE 1

De : Nogueira Krebs Cristina (DSM) pour le compte de Maudet Pierre (DSM)
À : de Chastonay Marjorie (GC); Béné Jacques (GC)
Cc : Bretton Jean-Christophe (DSM); Audria Raphaël (SEC-GC); Arnold Cyril (DSM)
Objet : PB2024: compléments suite audition sous-COFIN PP M
Date : jeudi 12 octobre 2023 09:43:19
Pièces jointes : TPG_Budget_2024.pdf

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Je vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions restées en suspens lors de l'audition de mon département, le 10 octobre 2023, dans le cadre de l'examen du projet de budget 2024 de la politique publique M.

1. **Consommation crédits de renouvellement des feux de circulation** (programme M01)

Le crédit de renouvellement 2020-2024 de 20 260 000 francs destiné à divers investissements de renouvellement de l'ancien département des infrastructures, porté par la loi 12453, prévoit une enveloppe de 15.8 millions pour le renouvellement des feux de circulation.

A fin 2023, cette enveloppe sera consommée à hauteur 80% (soit 12.7 millions), tandis que le solde sera dépensé en 2024, conformément à la loi.

Un nouveau crédit de renouvellement sera prochainement déposé au Grand Conseil portant sur les années 2025 à 2029.

En parallèle, une stratégie de régulation a permis de définir des secteurs de régulation ainsi que des principes de régulation, notamment celui dit de feux "intelligents" signifiant "donner le feu au vert là où il est nécessaire". Cette stratégie continue à se mettre en œuvre et 28 secteurs ont été adaptés et rénovés en conséquence.

2. **Loi sur le climat (art. 6) : principes et mesures en matière de mobilité** (programme M01)

La réduction de 40% du trafic individuel motorisé (TIM) d'ici à 2030 signifie une réduction des prestations kilométriques effectuées en TIM en tant que conducteur.

L'indicateur pour évaluer cet objectif se base sur les données du micro-recensement "transports" effectué tous les 5 ans par la Confédération.

3. **Lettre de cadrage budget 2024 TPG** (programme M01)

Vous trouverez en annexe la lettre de cadrage adressée avant-hier aux TPG.

4. **Entretien routes Ville de Genève** (programme M02)

Les questions du financement de l'entretien du réseau routier communal à caractère cantonal de la Ville de Genève et des frais de police cantonal sur le territoire municipal étaient réglées sur le plan juridique par une convention entre l'Etat et la Ville de Genève signée en 1936, modifiée par un avenant en 2011.

Suite à la résiliation de cette convention par la ville à fin 2022, une nouvelle convention portant exclusivement sur la participation du canton au financement de l'entretien de la voirie municipale doit être conclue en application de l'article 20 de la loi sur les routes

(LRoutes, rsGE L 1 10).

Dans ce cadre, le projet de budget 2024 a été adapté à la baisse (- 11.2 millions) compte tenu des négociations en cours avec la ville de Genève. En contrepartie, la convention prévoira une augmentation progressive de la subvention cantonale, échelonnée sur plusieurs années.

5. Statistiques des permis de conduire 2019-2023 (programme M03)

Catégorie:	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Permis voiture	5'086	4'900	6'073	5'575	3'750
Permis voiture (professionnel)	533	442	431	411	358
Permis véhicules max 45 km/h	0	1	0	2	0
Permis moto	1'800	1'746	2'529	2'160	1'560
Total	**7'419**	**7'089**	**9'033**	**8'148**	**5'668**

Etat au 1er octobre 2023, hors courses de contrôle (médical, juridique, échange permis étranger) (source : office cantonal des véhicules)

Un engouement est constaté pour les permis motos, le nouveau permis voiture à 17 ans ainsi que le permis pour le transport professionnel de personnes (catégorie B 121).

En vous souhaitant bonne réception de ce message, je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Maudet
Conseiller d'Etat

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités (DSM)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3918 – 1211 Genève 3

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités
Le Conseiller d'Etat

DSM
Case postale 3918
1211 Genève 3

Transports publics genevois (TPG)
Madame Anne Hornung-Soukup
Présidente du Conseil d'administration
Route de La-Chapelle 1
Case postale 950
1212 Grand-Lancy 1

Genève, le 10 octobre 2023

Concerne : Budget 2024 des Transports publics genevois

Madame la Présidente,
Chère Madame,

J'ai été informé de la validation par le Conseil d'administration des TPG du projet de budget 2024 de votre entreprise, présentant un déficit de l'ordre de 4,6 millions de francs.

A l'aube d'un nouveau contrat de prestations, je comprends que l'objectif de résultat défini dans le plan financier pluriannuel - qui anticipait un résultat positif de 2,7 millions de francs - ne soit pas atteint, compte tenu de la baisse de la fréquentation occasionnée par la pandémie.

Je prends acte de l'hypothèse ambitieuse retenue par le Conseil d'administration pour contenir l'augmentation des charges consistant en la réduction en 2024 du taux d'absentéisme de deux points de pourcentage par rapport à la situation actuelle.

Dans cette perspective, et pour répondre à la problématique d'un personnel en souffrance qui s'exprime par un absentéisme endémique, je vous prie de me faire parvenir dans les meilleurs délais votre plan d'action concret avec des actions réalistes, planifiées dans le temps et mesurables afin d'étayer la plausibilité de l'hypothèse retenue dans le cadre de l'élaboration du projet de budget. Ce plan d'action me permettra de défendre ce dernier auprès du Conseil d'Etat, lequel sera saisi de ce projet de budget au début du mois de novembre.

En vous remerciant par avance pour la transmission des éléments demandés, je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Maudet

ANNEXE 2

Projet de budget 2024

Politique publique
M Mobilité

Audition du 10 octobre 2023

Projet de budget 2024

Fonctionnement

M Mobilité
Arborescence de la politique publique

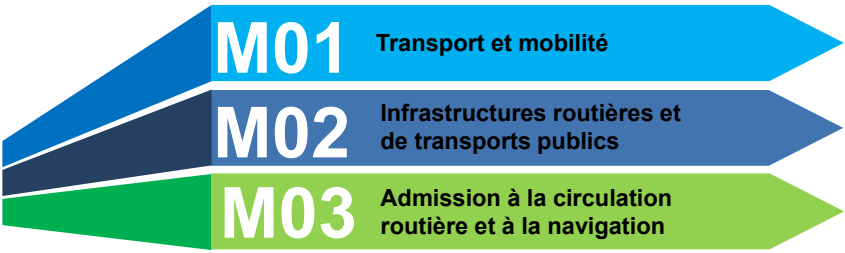

M01 Transport et mobilité

Projets prioritaires 2024

Élaboration des plans d'actions thématiques suite aux états généraux des mobilités

Renforcement des transports collectifs

- Développement des infrastructures de transports publics (tram + train)
- Etablissement du plan d'actions des transports collectifs 2025-2029

Accélération de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération

- Etudes et réalisation des infrastructures
- Mobilité active et développement d'axes forts

Amélioration de l'organisation des réseaux de transport et de la gestion multimodale de la mobilité

- Stationnement
- Régulation du trafic et vitesse commerciale
- Plans de mobilité d'entreprise
- Focus sur le transport professionnel

M01 Transport et mobilité

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**430'512'215**	**19'518'704**	**4.7%**	**410'993'511**	**395'506'327**
30 Charges de personnel	16'403'196	317'514	2.0%	16'085'682	14'922'529
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'542'009	-500'000	-8.3%	6'042'009	6'086'059
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'324'575	494'418	5.6%	8'830'157	7'871'769
34 Charges financières	3'712'500	0	0.0%	3'712'500	2'596'351
36 Charges de transfert	392'947'344	19'206'772	5.1%	373'740'572	361'996'021
38 Charges extraordinaires	2'563'991	0	0.0%	2'563'991	1'968'933
39 Facturations internes	18'600	0	0.0%	18'600	64'666
REVENUS	**10'478'851**	**281'834**	**2.8%**	**10'197'017**	**10'846'648**
42 Taxes et redevances	70'890	558	0.8%	70'332	102'010
43 Revenus divers	3'075'445	280'027	10.0%	2'795'418	3'748'203
44 Revenus financiers	6'807'000	0	0.0%	6'807'000	6'429'000
46 Revenus de transferts	525'516	1'249	0.2%	524'267	566'035
49 Facturations internes	-	-	-	-	1'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-420'033'364**	**-19'236'870**	**4.8%**	**-400'796'494**	**-384'659'679**
Coût d'état-major	*-871'956*	*-529'610*	*154.7%*	*-342'346*	*-257'847*
Coût des prestations de moyens	*-4'479'992*	*-314'488*	*7.5%*	*-4'165'504*	*-4'581'971*
COÛT COMPLET	***-425'385'312***	***-20'080'969***	***5.0%***	***-405'304'343***	***-389'499'497***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***103.70***	***2.00***	***1.97%***	***101.70***	***96.10***
ETP fixes	*92.70*	*0.00*	*0.00%*	*92.70*	*87.90*
ETP auxiliaires	-	-	-	-	*1.30*
ETP agents spécialisés	*11.00*	*2.00*	*22.22%*	*9.00*	*6.90*

M01 Justification des principaux écarts

30 - **Charges de personnel :** + 0.3 million (+ 2.0%)

- Renfort de 2 ETP afin de mener les études des projets d'extension du réseau de tramways et de la diamétrale ferroviaire. A relever que ces 2 ETP sont entièrement activables en investissement, leur coût est neutralisé en revenus sur la nature 43.

31 - **Charges de biens et services : -** 0.5 million (- 8.3%)

- Suppression des frais d'organisation du congrès mondial 2025 de l'Union internationale des transports publics (UITP), la candidature genevoise n'ayant pas été retenue.

33 - **Amortissements du patrimoine administratif :** + 0.5 million (+ 5.6%)

- Les charges d'amortissement dépendant des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs sont en augmentation.

36 - **Charges de transfert :** + 19.2 millions (+ 5.1%)

- Adaptation de la subvention aux Transports publics genevois (TPG) de -4.8 millions :
  - Réduction liée aux effets de la crise sanitaire COVID-19 (-7.6 millions);
  - Mise en service de l'extension du tram 15 à la ZIPLO (+3.8 millions);
  - Diminution des surcoûts des énergies (-1 million).

M01 Justification des principaux écarts

36 - **Charges de transfert** (suite)

- Hausse de l'indemnité versée aux CFF en lien avec les développements de l'offre, soit arrêt des Regioexpress à l'ensemble des gares CEVA et passage à la cadence demi-heure sur la ligne Genève - La Plaine (+9.9 millions);
- Augmentation des indemnités à la communauté tarifaire intégrale (CTI) Unireso en application des droits fédéral et cantonal visant à compenser les rabais tarifaires bénéficiant à certaines populations ainsi que les augmentations tarifaires nationales non répercutées (+8.3 millions);
- Adaptation de la subvention au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) suite à la nouvelle délégation de service public (DSP) pour les lignes urbaines entre Genève et le Pays de Gex ainsi que le nouveau contrat pour la ligne 80 entre Saint-Julien et Genève (+4.5 millions);
- Hausse de la contribution genevoise au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) en raison de l'augmentation de 48 millions du fonds fédéral entre 2022 et 2023 (+0.9 million);
- Subvention à l'achat de vélos-cargo dans le but de favoriser le report modal (+0.3 million).

43 - **Revenus divers :** + 0.3 million (+ 10.0%)

- Activation des charges de personnel liées aux projets d'extension du réseau de tramways et de la diamétrale ferroviaire (0.2 million).

M01 Indicateurs PB2024

	Type indicateur	PB24	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Actions en faveur des transports publics						
1.1 Croissance de l'offre exprimée en PKR par rapport à 2019 (en valeur relative)	Efficacité	+21.3%	+16.5%	+8.2%	+21.3%	2024
2. Evaluation de la fluidité du trafic routier						
2.1 Saturation/densité du trafic routier exprimé en heures par 24heures	Qualité	5h30	5h30	5h13	5h30	2024
3. Actions en faveur de la mobilité douce						
3.1 Nouveaux aménagements cyclables sur le territoire genevois	Efficacité	+5.2km	+10km	+4.5km	+5.2km	2024
3.2 Evolution du trafic cycliste pendant les périodes de pointe	Efficacité	+1'000 vélos	+1'000 vélos	Pas de campagne en 2022	+1'000 vélos	2024
4. Actions en faveur du stationnement						
4.1 Taux d'occupation annuel des places P+R (Abonnements)	Efficacité	+88%	88%	67%	+88%	2024
5. Mesures en faveur de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)						
5.1 Taux de réalisation des mesures LMCE	Efficacité	84%	83%	69%	84%	2024
6. Communication avec les usagères et usagers						
6.1 Taux de satisfaction de l'application Ge-transport à votre service	Efficacité	92%	92%	92%	92%	2024

M02 Infrastructures routières et de transports

Projets prioritaires 2024

- Mettre en service la couverture du Pont de la Seymaz et des aménagements y relatifs;
- Mettre en service la route des Nations;
- Mettre en service la route de Lausanne à Bellevue/Genthod;
- Mettre en service les bandes cyclables sur la route de Saint-Julien (Route du Camp / Aviateurs);
- Obtenir les autorisations de construire pour le boulevard des Abarois, le Barreau de Montfleury, l'avenue de l'Ain, l'avenue du Pailly, et le réaménagement du quai de Cologny en vue du démarrage des travaux ;
- Démarrer les travaux du tramway de Saint-Julien pour le tronçon ZIPLO - Saint-Julien ;
- Préparer le démarrage des lignes de tram et des BHNS selon le plan de développement du réseau des transports publics et démarrer les travaux selon les autorisations obtenues, notamment l'axe Frontenex;
- Suivre la réalisation du développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60) ;
- Suivre les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU) ;
- Poursuivre les études complémentaires de la traversée du lac pour remettre à l'OFROU un dossier d'études approfondies début 2025, en vue d'intégrer la TLac dans le futur message du programme stratégique de développement (PRODES);
- Poursuivre les études relatives à l'élargissement du pont de Lancy ;
- Mettre en œuvre la stratégie d'éclairage sur le réseau routier public cantonal (Optimalux – plan ombre et lumière), par les extinctions de points lumineux prévus dans le plan.

M02 Infrastructures routières et de transports publics

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**110'914'075**	**-7'332'455**	**-6.2%**	**118'246'530**	**119'566'730**
30 Charges de personnel	22'851'369	541'992	2.4%	22'309'377	20'963'584
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'734'739	310'000	2.7%	11'424'739	11'277'811
33 Amortissements du patrimoine administratif	48'347'376	2'203'297	4.8%	46'144'079	46'376'020
36 Charges de transfert	27'945'591	-10'387'744	-27.1%	38'333'335	38'658'716
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	2'252'805
39 Facturations internes	35'000	0	0.0%	35'000	37'794
REVENUS	**58'109'178**	**2'496'612**	**4.5%**	**55'612'566**	**59'900'966**
42 Taxes et redevances	15'655'772	750'862	5.0%	14'904'910	14'851'073
43 Revenus divers	3'376'303	120'318	3.7%	3'255'985	2'680'921
44 Revenus financiers	-	-	-	-	1'427'365
46 Revenus de transferts	38'043'853	1'163'932	3.2%	36'879'921	37'724'490
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'252'805
49 Facturations internes	1'033'250	461'500	80.7%	571'750	964'313
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-52'804'897**	**9'829'067**	**-15.7%**	**-62'633'964**	**-59'665'764**
Coût d'état-major	*-1'214'726*	*-739'923*	*155.8%*	*-474'803*	*-362'231*
Coût des prestations de moyens	*-5'334'573*	*-111'394*	*2.1%*	*-5'223'179*	*-5'115'061*
Coûts répartis	*20'500*	*-6'000*	*-22.6%*	*26'500*	*22'311*
COÛT COMPLET	***-59'333'696***	***8'971'750***	***-13.1%***	***-68'305'446***	***-65'120'745***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***172.35***	***1.00***	***0.58%***	***171.35***	***169.60***
ETP fixes	*167.65*	*0.00*	*0.00%*	*167.65*	*161.60*
ETP auxiliaires	*-*	*-*	*-*	*-*	*4.30*
ETP agents spécialisés	*4.70*	*1.00*	*27.03%*	*3.70*	*3.70*

M02 Justification des principaux écarts

30 - **Charges de personnel :** + 0.5 million (+ 2.4%)

- Renfort de 1 ETP pour les aménagements de mobilité douce. A relever que cet ETP est entièrement activable en investissement et génère un revenu équivalent;
- Pour le surplus, application des mécanismes salariaux.

31 - **Charges de biens et services :** + 0.3 million (+ 2.7%)

- La mise en service des aménagements et des nouvelles routes génèrent des frais de fonctionnement supplémentaires pour leur entretien et leur exploitation (+ 0.3 million);
- Indemnités liée à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit – OPB (+ 0.1 million).

33 - **Amortissements du patrimoine administratif :** + 2.2 million (+ 4.8%)

- Les charges d'amortissement qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en augmentation.

36 - **Charges de transfert :** - 10.4 millions (- 27.1%)

- Diminution de la participation à l'entretien des routes municipales à caractère cantonal de la ville de Genève (-11.2 millions);
- Hausse de l'amortissement des subventions d'investissement versées (+0.8 million).

M02 Justification des principaux écarts

42 - **Taxes et redevances :** + 0.8 million (+ 5.0%)

- Hausse du droit de sillon TPG suite à la mise en service fin 2023, de l'extension du tram 15 à la ZIPLO.

43 - **Revenus divers :** + 0.1 million (+ 3.7%)

- Activation des charges de personnel liées aux aménagements de mobilité douce.

46 - **Revenus de transfert :** + 1.2 million (+ 3.2%)

- Augmentation des produits différés des subventions d'investissement.

M02 Indicateurs 2024

	Type indicateur	PB24	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : taux de réalisation annuel des investissements présentant le rapport en % entre les dépenses effectives et le budget d'investissement	Efficacité	85%	80%	80%	85%	2024
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Indice de propreté des routes cantonales (CCI) : indice prenant en compte la propreté des routes cantonales et les effets environnementaux liés à leur entretien.	Efficacité	3.8	3.8	4.1	3.8	2024
2.2 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	80%	80%	100%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	80%	80%	88%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%	80%	96%	80%	2024

M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

Projets prioritaires 2024

- L'évolution du guichet virtuel de l'OCV, avec l'augmentation des prestations en ligne, se poursuit afin que son accessibilité soit facilitée, tout en limitant la nécessité de déplacement des usagères et usagers. Cela redimensionnera les besoins structurels immobiliers permettant une diminution des surfaces nécessaires pour la future relocalisation de l'OCV sur le canton, dont l'étude se poursuit.
- La diminution des délais des contrôles périodiques obligatoires concernant les véhicules est d'importance prioritaire. En effet, tant pour la sécurité routière que pour la conformité aux exigences de l'Office fédéral des routes (OFROU), les retards engendrés par la pandémie COVID-19 et la très forte augmentation des demandes de prestations routières et navales, notamment pour l'obtention d'un permis de conduire, doivent pouvoir être résorbés, dans des délais raisonnables pour la clientèle, afin de revenir à la situation normale qui prévalait en 2019.

M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

BUDGET

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en francs	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
CHARGES	**17'400'226**	**-59'343**	**-0.3%**	**17'459'569**	**16'219'563**
30 Charges de personnel	14'370'744	-56'456	-0.4%	14'427'200	13'718'948
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'984'239	0	0.0%	2'984'239	2'449'836
33 Amortissements du patrimoine administratif	34'243	-2'887	-7.8%	37'130	39'161
39 Facturations internes	11'000	0	0.0%	11'000	11'619
REVENUS	**26'653'466**	**-86'722**	**-0.3%**	**26'740'188**	**24'707'833**
42 Taxes et redevances	26'250'466	278	0.0%	26'250'188	24'010'920
43 Revenus divers	-	-	-	-	143
46 Revenus de transferts	380'000	-110'000	-22.4%	490'000	673'370
49 Facturations internes	23'000	23'000	-	-	23'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**9'253'240**	**-27'379**	**-0.3%**	**9'280'619**	**8'488'270**
Coût d'état-major	*-763'915*	*-456'866*	*148.8%*	*-307'049*	*-237'050*
Coût des prestations de moyens	*-5'254'764*	*-373'239*	*7.6%*	*-4'881'525*	*-4'947'363*
COÛT COMPLET	***3'234'560***	***-857'485***	***-21.0%***	***4'092'045***	***3'303'856***

POSTES

	PBudget 2024	Variations PB24-B23 en ETP	Variations PB24-B23 en %	Budget 2023	Compte 2022
TOTAL POSTES	***115.01***	***-0.90***	***-0.78%***	***115.91***	***115.83***
ETP fixes	*115.01*	*-0.90*	*-0.78%*	*115.91*	*111.03*
ETP auxiliaires	-	-	-	-	*4.80*

M03 – Justification des principaux écarts

30 - **Charges de personnel** : - 0.1 million (- 0.4%)

- Transfert de 0.9 ETP au département du territoire.

46 - **Revenus de transferts :** -0.1 million (- 22.4%)

- Perte progressive de l'indemnité fédérale liée à la vente des vignettes autoroutières suite à la décision de la Confédération de mettre en vente les vignettes "on line".

M03 Indicateurs PB2024

	Type indicateur	PB24	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	12	13	16	12	2024
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	6	8	7	7	2024
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	30	24	22	60	2026

Projet de budget 2024

Investissements

M Mobilité

Libellé	Crédit total	Cumul au 31/12/2022	Budget 2023	Projet de budget 2024	% crédit	Variation 2024-2023
M – MOBILITÉ						
5 Dépenses d'investissement	**3'978'837'338**	1'556'907'458	192'560'820	**194'028'501**	5%	1'467'681
6 Recettes d'investissement	**303'499'000**	110'996'902	24'400'000	**14'794'000**	5%	-9'606'000
Investissements Nets	**3'675'338'338**	1'445'910'556	168'160'820	**179'234'501**	0%	11'073'681
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	**3'259'436'322**	711'125'177	155'044'703	**154'825'495**	5%	-219'208
6 Recettes d'investissement	**292'499'000**	104'204'869	22'200'000	**12'594'000**	4%	-9'606'000
Investissements Nets	**2'966'937'322**	606'920'308	132'844'703	**142'231'495**	5%	9'386'792
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT – 2						
5 Dépenses d'investissement	**191'028'016**	118'524'910	34'516'117	**36'203'006**	19%	1'686'889
6 Recettes d'investissement	**11'000'000**	6'792'033	2'200'000	**2'200'000**	20%	
Investissements Nets	**180'028'016**	111'732'877	32'316'117	**34'003'006**	19%	1'686'889
PRETS FERROVIAIRES - 4						
5 Dépenses d'investissement	**528'373'000**	727'257'371	3'000'000	**3'000'000**	1%	
Investissements Nets	**528'373'000**	727'257'371	3'000'000	**3'000'000**	1%	

M Mobilité

Principaux nouveaux actifs : 157.9 millions

- Réseau de tramways et bus : 89.8 millions
- Projets d'agglomération : 38.9 millions
- Plan d'actions du réseau routier : 12.6 millions
- Etudes et réalisation du réseau ferroviaire : 16.6 millions

Renouvellement d'actifs : 36.1 millions

Dépenses brutes 2024 : 194 millions

2. Présentations des entités publiques autonomes

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

PROJET DE BUDGET 2024

Hôpitaux Universitaires Genève

Commission des finances du Grand Conseil
4 octobre 2023

CONTEXTE ET HYPOTHESES DU BUDGET 2024

Contexte 2023

- Reprise progressive de **l'activité** stationnaire et de l'activité ambulatoire
- Décrue et fermeture du **dispositif COVID**
- **Déficit prévisionnel de -30 MCHF lié à :**
  - Absences qui diminuent progressivement mais restent à un niveau élevé → Surcoûts importants de la dotation complémentaire
  - Déficit structurel lié aux évolutions de structures tarifaires et aux sous couvertures de MIG → Couvert en 2024 par les recalages d'indemnités
- **Mesures** mises en place pour **réduire le déficit** dès début 2023 qui impacteront le budget 2024

Enjeux et Hypothèses 2024

- Budget consolidé construit avec chacun des 15 départements médicaux et directions de support
  - prudence dans les hypothèses de recettes → activité alignée aux prévisions
  - Alignement des charges sur des bases réalistes issues de 2023 et intégration de mesures correctives (Absence notamment)
- Démantèlement du dispositif Covid et absorption des ETP
- Renouvellement du contrat de prestations pour la période quadriennale 2024-27
  - réalignement des montants d'indemnités après 4 années
  - redistribution de la couverture du déficit structurel (MIG et dpt)

Hôpitaux Universitaires Genève

CONTEXTE : DISPOSITIF COVID

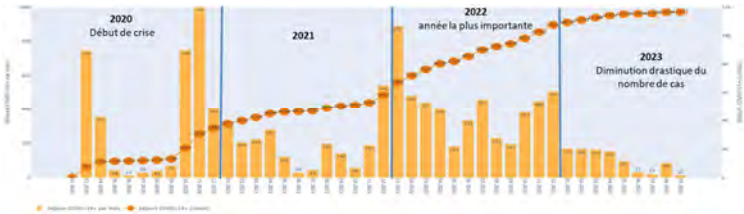

Le dispositif Covid mis en place dès 2020, s'est adapté au gré **des 7 vagues de la crise**. Il a été reconduit en 2023 dans une configuration réduite (49 lits stationnaires) puis **arrêté** : les ETP restants sont **absorbés** dans l'institution dans le cadre de la reprise d'activité stationnaire notamment en médecine.

Ex: création de 16 lits au département de médecine (Julliard) et transfert d'env. 80 ETP.

ACTIVITÉ STATIONNAIRE

vs B23 : +24 MCHF / +2.4%
vs P23 : +26 MCHF / +2.6%

Hypothèses retenues

- Stabilité globale du nombre de cas (+0.4% vs P2023)
- Augmentation de la lourdeur des prises en charge
- Diminution de la DMS
- Financement cantonal des soins de maintien

Evolution des recettes : +2.6% vs P 23

- Légère augmentation d'activité (+14 MCHF)
  - +600 cas env. vs P23 (yc vacations sup.)
  - Hausse du CW moyen (1.27)
- Prise en compte du financement cantonal de soins de maintien (+12 MCHF)

Nota : les hypothèses en lien avec la renégociation des tarifs DRG ne sont pas intégrées à ce stade

FOCUS ACTIVITE CHIRURGICALE

La reprise de l'activité chirurgicale bat son plein en 2023, avec un niveau supérieur à 2019.

Le projet de budget 2024 :

→ est basé sur un **volume d'activité similaire** aux prévisions 2023

→ intègre l'ouverture de nouvelles vacations ORL (+270 interventions)

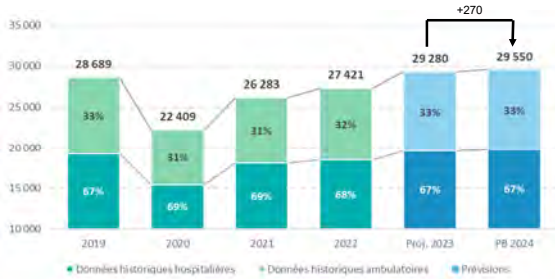

ACTIVITÉ AMBULATOIRE

vs B23 : +21 MCHF / +5.0%
vs P23 : +3 MCHF / +0.6%

- Arrêt de l'activité Covid (-4 MCHF vs B23)
- Reprise et stabilisation de l'activité standard, plus rémunératrice que les activités Covid (+15 MCHF vs B23)
- Augmentation des coûts facturés par cas liée à la complexité des cas et à l'arrêt de prises en charge Covid (+11 MCHF vs B23)
- Prudence de l'évolution de l'activité ambulatoire au PB

Au global, des hypothèses de **recettes en légère augmentation par rapport au prévisionnel 2023** pour un nombre de cas en baisse d'env. -1%

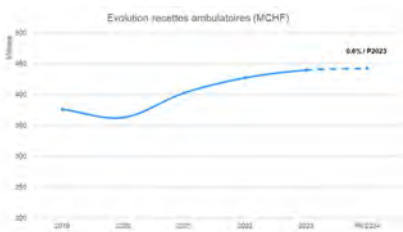

20204 : Première année du PFQ 2024-2027

Synthèses Enveloppes CP 24-27	B2023	2024	2025	2026	2027	Ecart CP24 vs B23	Ecart CP27 vs B23
MIG	198.7	222.2	224.9	225.1	225.2	23.5	26.5
Effets induits des projets d'inves.		0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
RE	207.5	200.6	200.6	200.6	200.6	-6.9	-6.9
Ind. Corrective	272.7	292.4	294.7	297.5	300.4	19.7	27.7
COVID	8.5					-8.5	-8.5
SUBVENTION	**687**	**716**	**721**	**724**	**727**	28.4	39.5
Ecart N vs N-1		*28.4*	*5.0*	*3.1*	*2.9*		

- Indemnités demandées dans le cadre du renouvellement du CP 24-27 validées
- Recalage des indemnités MIG et correctives non revues depuis l'ancien CP → Augmentation importante année 2024 (rattrapage) puis régulière sur les années suivantes selon évolution activité et déploiement MIG

Hôpitaux Universitaires Genève

LETTRE DE CADRAGE PB2024

vs B23 : +41 MCHF

Indemnités budget 2024	Budget 2023	Renouvellement du contrat de prestations 24-27	Effet Noria	Annuité	Projet de budget 2024	Evolution
Indemnité recherche et enseignement	207 533 771	-6 941 164	-639 536	1 976 101	201 929 172	-5 604 599
Indemnité missions d'intérêt général	198 716 629	24 146 703	-612 521	1 892 629	224 143 440	25 426 811
Indemnité corrective	253 385 589	19 714 309	-4 801 403	14 835 849	283 134 344	29 748 755
Covid-19 Indemnisation	8 500 000	-8 500 000			0	-8 500 000
Surcoûts énergie	19 300 000				19 300 000	0
Total	**687 435 989**	**28 419 848**	**-6 053 460**	**18 704 579**	**728 506 956**	**41 070 967**

→ Renouvellement du contrat de prestations : **+28.4 MCHF**

- Adaptation des MIG : +24.1 MCHF
- Adaptation des autres enveloppes (Enseignement et Recherche et Corrective) :+12.8 MCHF
- Suppression de l'indemnité Covid : -8.5 MCHF

→ Mécanismes salariaux : **+12.6 MCHF**

- Effet Noria : -6.1 MCHF
- Annuité supplémentaire : +18.7 MCHF.
- Pas d'indexation

Hôpitaux Universitaires Genève

Focus : Evolution de l'enveloppe MIG : +24.1 MCHF (72 Missions)

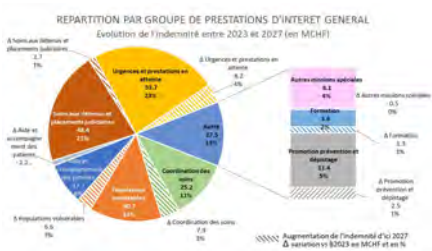

- → Adaptation des MIG existantes selon évolution des coûts 2020-2022 : **+18.9 MCHF** dont :
  - Urgences (144, Cardiomobile, Grade psychiatrique, Médecine catastrophe) : +5.6 MCHF
  - Patients précaire et migrants : +5.5 MCHF
  - Pénitentiaire : +2.6 MCHF
- → Reconnaissance du financement de MIG en place mais non financées : **+2.6** MCHF (Structures intermédiaires de psychiatrie, dépistage précoce en crèche, expertise médicale AI)
- → Nouvelles MIG à déployer : **+2.6 MCHF** (Maladies complexes de l'enfant (CORAIL), Equipes mobiles de pédopsychiatrie, Consultation médico légale pour les victimes de violence

Hôpitaux Universitaires Genève

PROJET DE BUDGET 2024 - SYNTHÈSE

HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE	Projet de budget 2024	Budget 2023	Prévision 2023 [Juil.]	Projet de budget 2024 vs Budget 2023		Projet de budget 2024 vs Prévision 2023 [Juil.]	
				Montant	%	Montant	%
Recettes médicales brutes	**1 470.3**	**1 425.3**	**1 441.8**	**44.9**	**3.2%**	**28.4**	**2.0%**
Nombre de cas stationnaires	65 977	65 345	65 732	632	1.0%	245	0.4%
Recettes hospitalisation	1027.7	1003.8	1002.1	23.9	2.4%	25.7	2.6%
dont part cantonale	409.0	409.0	409.7	0.0	0.0%	-0.8	n.a
Nombre de prises en charges ambulatoires	1 226 693	1 239 200	1 248 753	-10 507	-0.8%	-21 060	-1.7%
Recettes ambulatoires	442.5	421.5	439.8	21.0	5.0%	2.8	0.6%
Déduction sur le produit des prestations aux patients	**-10.6**	**-10.5**	**-10.6**	**-.1**	**1.1%**	**.0**	**0.0%**
Autres recettes	**60.2**	**64.2**	**79.8**	**-4.0**	**-6.2%**	**-19.6**	**-24.6%**
Total recettes	**1 519.9**	**1 479.0**	**1 511.0**	**40.8**	**2.8%**	**8.9**	**0.6%**
Total subvention hors indemnité de fonctionnement	**52.4**	**51.3**	**51.3**	**1.1**	**2.1%**	**1.1**	**2.1%**
Produits hors indemnité de fonctionnement	**1 572.3**	**1 530.3**	**1 562.2**	**41.9**	**2.7%**	**9.9**	**0.6%**
Nbre d'ETP dot base	11 151	11 127	10 850	25	0.2%	301	2.8%
Dotation de base (y.c. CS)	1623.2	1606.7	1598.5	17.5	1.1%	54.7	3.5%
Dotation complémentaire (y.c. CS)	79.8	49.9	105.7	29.9	60.0%	-26.0	-24.6%
Honoraires	56.6	50.5	61.8	6.2	12.2%	-5.1	-8.3%
Autres frais de personnel	11.6	11.2	11.0	.4	3.6%	.6	5.3%
Frais de personnel	**1 771.1**	**1 717.2**	**1 747.0**	**53.9**	**3.1%**	**24.2**	**1.4%**
Matériel médical et médicament	242.5	233.6	237.0	18.9	8.5%	5.5	2.3%
Autres charges de fonctionnement	287.1	277.0	295.8	10.2	3.7%	-8.7	-2.9%
Autres charges d'exploitation	**529.6**	**500.8**	**532.8**	**29.1**	**5.8%**	**-3.2**	**-0.6%**
Total charges	**2 300.8**	**2 217.9**	**2 279.8**	**83.0**	**3.7%**	**21.0**	**0.9%**
Résultat avant indemnité	**-728.5**	**-687.4**	**-717.4**	**-41.1**	**6%**	**-11.1**	**2%**
Indemnité MIG	224.1	199.7	198.7	25.4	13%	25.4	13%
Indemnité R&E	201.9	207.5	207.5	-5.6	-3%	-5.6	-3%
Indemnité corrective	302.4	281.2	281.2	21.2	8%	21.2	8%
Indemnité totale	**728.5**	**687.4**	**687.4**	**41.1**	**6%**	**41.1**	**6%**
Résultat après indemnité	**0.0**	**0.0**	**-30.0**	**0.0**		**30.0**	

PART DE LA CONTRIBUTION ETATIQUE

- L'indemnité cantonale à hauteur de 729 MCHF représente **32%** du budget de recettes et est en augmentation de +41 MCHF
- Au global, la part de financement publique (Indemnité + Part cantonale des soins stationnaires) = 50%

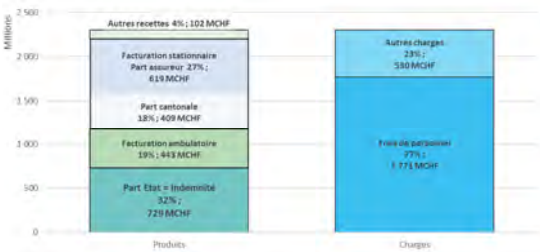

Hôpitaux Universitaires Genève

FRAIS DE PERSONNEL

vs B23 : +54 MCHF / +3.1%
vs P23 : +24 MCHF / +1.4%

Augmentation sur trois axes majeurs :

- 23% : **mécanismes salariaux** (communs à Etat de Genève)
- 31% : **évolution des ressources** en lien avec l'activité
- 46% : réalignement de la **dotation complémentaire** mais cible économie -26 MCHF vs projeté 2023.

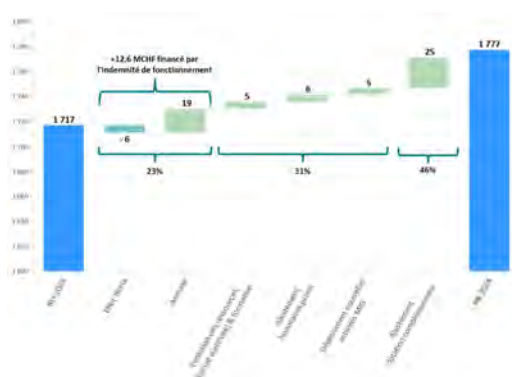

Hôpitaux Universitaires Genève

EVOLUTION DES POSTES
VS B23 : +25 ETP À LA BASE / +0.2%

Evolution contenue de la dotation de base
- Stabilisation des ressources au regard de l'activité réalisée
- Absorption et réaffectation des 206 ETP du dispositif Covid dans l'activité courante

Evolution budget 2019-2024 :
- ETP Base → +8.4% (+900 postes sur 5 ans)
- Recettes médicales → +12.6%

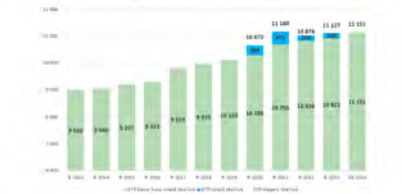

Hôpitaux Universitaires Genève

FOCUS ABSENCES: UNE PRIORITÉ INSTITUTIONNELLE

- **Baisse de l'absence** post Covid :
  → A fin 2023, le taux d'absence revient à des niveaux d'avant crise Covid
  → **Objectif institutionnel <7.5% hors maternité** vs 9% actuel, soit **une baisse de -1.5%**

- **Déploiement des mesures de stratégie Rh** : outil de planification, accompagnement et case management, prévention…

- Mesures de gestion de la **dotation complémentaire** remplacements : mise en place dès 2023 de mesures de limitation du recours à l'interim et harmonisation des processus de remplacement.

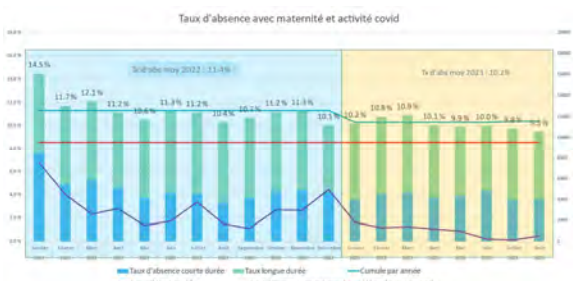

Hôpitaux Universitaires Genève

EVOLUTION DES AUTRES CHARGES
vs B23 : +29.1 MCHF / +5.8%
vs P23 : -3.2 MCHF / -0.6%

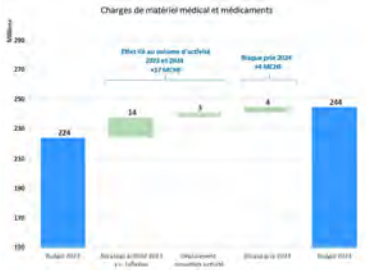

L'évolution des charges d'exploitation du budget à budget (+29 MCHF, +5.8%) intègre :
- Pour moitié, les effets de l'inflation 2023 et 2024 pour environ 14 MCHF
- Pour moitié, les impacts d'évolutions 2023 et 2024 de l'activité

Une attention particulière est portée sur les charges de fonctionnement qui n'augmentent que de +3.7%.

CONCLUSION: UNE BOUFFÉE D'OXYGÈNE SALVATRICE

- **Budget équilibré** grâce à la conjonction des mesures prises dès 2023 pour limiter le déficit et du soutien important obtenu du Conseil d'Etat dans le cadre du CP 24-27 pour réaligner les indemnités et absorber une partie des déficits structurels.
- Budget représentant la **première année du Contrat de Prestations 2024-2027** avec recalage des indemnités de l'ancien CDP et Intégration des **nouvelles MIG** qui seront déployées en 2024.
- **Budget conservateur** pouvant être adapté en cours d'année si les niveaux d'activité se confirment en maintenant l'équilibre.
- Poursuite du suivi des **mesures d'efficience** autour de 3 axes principaux : réduction de l'absence, gestion de la dotation complémentaire liée aux remplacements et organisation (réduction des durées moyennes de séjours).

Transports publics genevois (TPG)

Synthèse

tpg

MCHF	Budget 2023	Budget 2024	Variations	
Total des produits	517.7	536.2	*18.5*	*3.6%*
Total des charges	524.4	540.8	*16.4*	*3.1%*
RÉSULTAT NET	**-6.7**	**-4.6**		

- La hausse des charges (+3.1%) est contenue; elle est en ligne avec la croissance de l'offre (environ +3% en places kilomètres) et inférieure à la croissance des produits (+3.6%).
- Dans le budget 2024, le résultat net est moins déficitaire que dans le budget 2023. Il représente moins de 0.9% des charges.
- Les effectifs sont conformes au Plan Financier Pluriannuel (+2 Equivalents Temps Plein).

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ - BUDGET 2024

En kchf	Réel 31.12.2022	Budget 2023	PFP 2024	Budget 2024	Variations: Budget 2024 vs Budget 2023		Variations: Budget 2024 vs PFP 2024	
Revenus de transports	142'795	149'779	171'306	157'905	*8'126*	*5.4%*	*-13'401*	*-7.8%*
dont revenus de transports UNIRESO	*116'884*	*121'140*	*147'892*	*126'888*	*5'747*	*4.7%*	*-21'004*	*-14.2%*
dont revenus de transports Léman Pass	*12'475*	*15'562*	*0*	*15'949*	*387*	*2.5%*	*15'949*	*NA*
Contributions Unireso	41'152	41'320	41'251	47'944	*6'625*	*16.0%*	*6'693*	*16.2%*
Contributions de l'Etat de Genève	268'705	277'239	262'636	272'467	*-4'772*	*-1.7%*	*9'831*	*3.7%*
Contributions de la Confédération	12'796	13'275	11'364	9'917	*-3'357*	*-25.3%*	*-1'447*	*-12.7%*
Contributions des communes et des tiers	19'071	18'522	17'840	29'106	*10'584*	*57.1%*	*11'267*	*63.2%*
Produits d'exploitation divers	18'264	17'080	20'906	18'342	*1'262*	*7.4%*	*-2'564*	*-12.3%*
Total Produits d'Exploitation	**502'783**	**517'215**	**525'302**	**535'682**	***18'467***	***3.6%***	***10'380***	***2.0%***
Frais de personnel	271'432	282'845	291'294	292'188	*9'343*	*3.3%*	*894*	*0.3%*
Frais de véhicules	35'822	38'446	33'088	38'492	*46*	*0.1%*	*5'404*	*16.3%*
Frais de bâtiments et installations fixes	24'159	24'621	24'372	25'957	*1'336*	*5.4%*	*1'585*	*6.5%*
Sous-traitance de transport	62'874	66'343	54'827	65'854	*-489*	*-0.7%*	*11'028*	*20.1%*
Charges d'exploitation diverses	29'034	32'120	30'570	39'248	*7'129*	*22.2%*	*8'678*	*28.4%*
Dotations aux amortissements	60'717	64'028	65'126	64'047	*20*	*0.0%*	*-1'079*	*-1.7%*
Pertes sur constats et débiteurs	5'176	2'444	2'578	2'540	*96*	*3.9%*	*-38*	*-1.5%*
Total Charges d'Exploitation	**489'212**	**510'847**	**501'856**	**528'328**	***17'481***	***3.4%***	***26'472***	***5.3%***
Résultat d'Exploitation	**13'571**	**6'368**	**23'447**	**7'354**	***987***	***13.4%***	***-16'092***	***-68.6%***
Produits financiers	1'721	507	787	522	*16*	*3.1%*	*-265*	*-33.7%*
Charges financières	15'113	13'563	21'489	12'457	*-1'106*	*-8.2%*	*-9'032*	*-42.0%*
Résultat financier	**-13'392**	**-13'057**	**-20'702**	**-11'935**	***1'121***	***-9.4%***	***8'767***	***-42.3%***
Quote part des sociétés associées	*-258*							
Résultat de l'Exercice	**-79**	**-6'689**	**2'744**	**-4'581**	***2'108***	***-46.0%***	***-7'325***	***-266.9%***
Total des produits	504'246	517'721	526'089	536'204	*18'483*	*3.6%*	*10'115*	*1.9%*
Total des charges	504'325	524'410	523'345	540'785	*16'375*	*3.1%*	*17'440*	*3.3%*

REPARTITION DES PRODUITS EN %

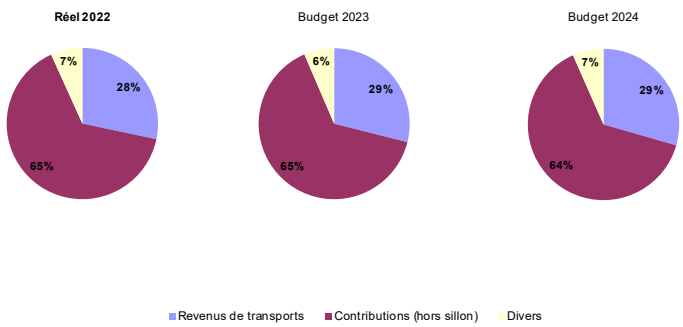

Divers : y compris contributions pour

REPARTITION DES CHARGES EN %

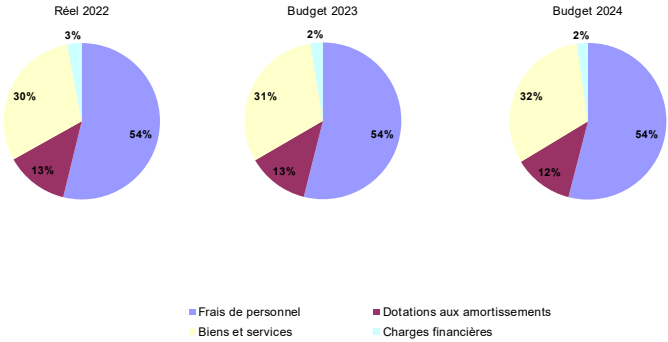

Biens et services : y compris droit du sillon

DETAIL DES PRODUITS

REVENUS DE TRANSPORTS COMPTABILISES

En kchf	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Budget 2023	PFP 2024	Budget 2024	Variations Budget 2024 vs Budget 2023	Variations Budget 2024 vs PFP 2024
Billets	28'762	34'517	44'357	45'135	50'560	46'830	3.8%	-7.4%
dont cartes journalières	4'273	4'012	7'607	6'528	8'539	8'575	31.4%	0.4%
Abonnements annuels	46'896	41'355	48'025	49'927	56'582	53'246	6.6%	-5.9%
Abonnements mensuels	18'409	19'682	21'741	22'887	29'703	23'120	1.0%	-22.2%
Abonnements hebdomadaires	85	96	235	222	472	337	51.7%	-28.7%
Autres titres de transport	6'823	5'904	7'250	6'707	14'483	7'287	8.6%	-49.7%
Rabais et Bonus	-3'593	-3'342	-4'725	-3'738	-3'908	-3'932	5.2%	0.6%
Total revenus de Transports Unireso	97'381	98'211	116'884	121'140	147'892	126'888	4.7%	-14.2%
Revenus de transports Léman Pass	7'232	9'132	12'475	15'562	0	15'949	2.5%	na
Revenus de Transports TPG	6'173	7'414	7'426	6'062	16'074	8'068	33.1%	-49.8%
Autres produits du transport (CTT, ...)	5'065	7'039	6'009	7'015	7'340	7'000	-0.2%	-4.6%
Total Revenus de Transports	115'851	121'796	142'795	149'779	171'306	157'905	5.4%	-7.8%

Revenus Comptabilisés - HT

DETAIL DES CHARGES

DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

En kchf	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Budget 2023	PFP 2024	Budget 2024	Variations Budget 2024 vs Budget 2023	Variations Budget 2024 vs PFP 2024
Frais de Personnel	264'745	267'642	271'432	282'845	291'294	292'188	3.3%	0.3%
Frais de Véhicules	31'105	34'892	35'822	38'446	33'088	38'492	0.1%	16.3%
Frais de Bâtiments & Installations Fixes	23'415	24'474	24'159	24'621	24'372	25'957	5.4%	6.5%
(dont droit du sillon)	15'284	15'735	16'119	16'169	16'008	16'932	4.7%	5.8%
Sous-Traitance de Transport	57'201	60'048	62'874	66'343	54'827	65'854	-0.7%	20.1%
Sous-traitance de transport	41'009	40'777	43'427	46'393	40'392	49'404	6.5%	22.3%
Sous-traitance GLCT	16'192	19'271	19'446	19'950	14'435	16'451	-17.5%	14.0%
Charges d'Exploitation Diverses	33'220	27'573	29'034	32'120	30'570	39'248	22.2%	28.4%
Assurances & Franchises	2'325	2'230	2'221	2'349	2'257	2'484	5.7%	10.1%
Etudes & Mandats	1'308	1'296	1'535	1'882	1'759	1'785	-5.1%	1.5%
Commissions et Frais de Ventes	5'221	5'078	4'691	4'910	3'846	4'938	0.6%	28.4%
Communication & Marketing	3'283	2'894	3'335	3'765	3'730	3'824	1.6%	2.5%
Entretien, maintenance, locations	7'174	7'624	7'660	9'190	8'446	11'501	25.1%	36.2%
Frais Administratifs	3'315	3'071	2'992	3'119	3'910	3'375	8.2%	-13.7%
Cotisations impôts et taxes	3'420	-3'374	-677	449	467	419	-6.7%	-10.3%
Autres Charges	7'174	8'753	7'278	6'456	6'156	10'923	69.2%	77.4%
Dotations aux amortissements	49'013	61'180	60'717	64'028	65'126	64'047	0.0%	-1.7%
Pertes sur constats et débiteurs	1'536	2'152	5'176	2'444	2'578	2'540	3.9%	-1.5%
Total charges d'exploitation	460'236	477'963	489'212	510'847	501'856	528'328	3.4%	5.3%

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL

EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES

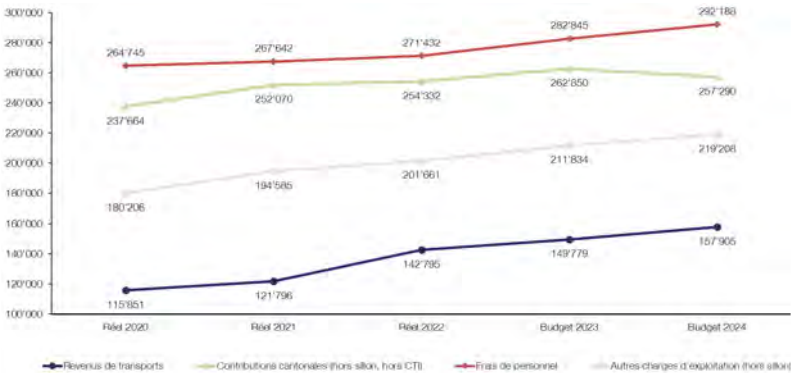

En milliers de CHF

INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS

	Consolidé					
	Réel 31.12.2020	Réel 31.12.2021	Réel 31.12.2022	Budget 2023	PFP 2024	Budget 2024
Ratio de Contributions Cantonales	52.8%	53.5%	52.1%	52.4%	48.4%	49.5%
Taux de Couverture Globale	38.1%	38.2%	41.7%	41.1%	46.2%	42.9%
Coûts / Offre	0.136	0.134	0.134	0.137	0.129	0.138

Ratio de contributions cantonales = contributions cantonales (hors CTI, hors sillon) / total produits (hors sillon)

Taux de couverture globale = produits propres TPG (y compris CTI) / total charges (hors sillon)

Coûts/offre = total charges (hors sillon) / total places kilomètres réalisées

EVOLUTION DES PLACES X KM

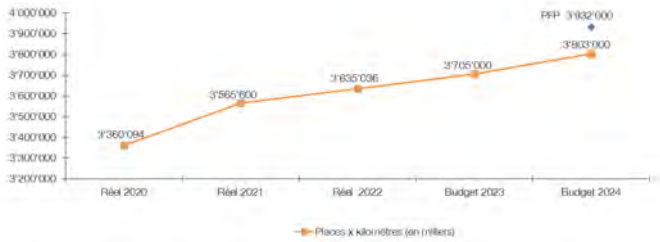

Places kilomètres totales, y compris France

INVESTISSEMENTS

Dépenses d'investissement en kCHF par catégories (IPSAS)	PFP 2020-2024	Budget 2020-2024	Ecarts à fin 2024
Terrains, Bâtiments & Installations Fixes			
- Bâtiments	76'390	64'581	-11'809
- Installations Fixes	24'800	8'647	-16'153
Total Terrains, Bâtiments & Installations Fixes	101'190	73'228	-27'962
Equipements, Machines & Autres Immobilisations			
- Bureautique & Mobilier	250	250	0
- Installations & Matériel Informatique & de Télécommunications	8'511	13'970	5'459
- Outillages, Machines & Installations Autres	1'600	1'503	-97
Total Equipements, Machines & Autres Immobilisations	10'361	15'723	5'362
Véhicules & leurs équipements			
- Autobus	48'800	566	-48'234
- Trolleybus	67'700	33'454	-34'246
- Tramways	90'455	56'689	-33'766
- Equipements Embarqués	19'290	20'013	723
- Véhicules de Service	5'872	5'529	-343
Total Véhicules & leurs équipements	232'117	116'250	-115'867
Immobilisations Incorporelles			
- Systèmes d'Informations & Télécommunications	51'390	49'906	-1'484
Total Immobilisations Incorporelles	51'390	49'906	-1'484
Total	**395'058**	**255'107**	**-139'951**

DÉTAIL CONSOLIDATION BUDGET 2024

En kCHF	Budget brut 2024 des entités(*)		Impact des inter-compagnies		Budget 2024
	TPG (Suisse)	GCT SARL	Débit	Crédit	TPG Consolidé
REVENUS DE TRANSPORTS	157'905	0	0	0	157'905
CONTRIBUTIONS UNIRESO	47'944	600	600	0	47'944
CONTRIBUTIONS DE L'ETAT DE GENEVE	272'467	0	0	0	272'467
CONTRIBUTIONS DE LA CONFEDERATION	9'917	0	0	0	9'917
CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET TIERS	29'106	0	0	0	29'106
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	16'935	3'593	2'186	0	18'342
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	534'275	4'193	2'786	0	535'682
FRAIS DE PERSONNEL	291'516	678	0	6	292'188
FRAIS DE VEHICULES	38'492	0	0	0	38'492
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	25'885	72	0	0	25'957
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	65'854	0	0	0	65'854
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	38'867	3'160	0	2'780	39'248
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	63'837	210	0	0	64'047
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	2'540	0	0	0	2'540
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	526'993	4'120	0	2'786	528'328
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	**7'282**	**73**	**2'786**	**-2'786**	**7'354**
RESULTAT FINANCIER	-11'863	-73	0	0	-11'935
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**-4'581**	**0**	**2'786**	**-2'786**	**-4'581**

(*)Les budgets bruts sont ceux établis et approuvés par chaque entité.
Ils sont établis selon les normes du REEF avant d'être consolidés.

Etablissements publics pour l'intégration (EPI)

Estimé 2023
Projet de Budget et enjeux 2024

Commission des finances 4 octobre 2023

Un déficit estimé à -730 KCHF pour 2023

- Budget 2023 avec un déficit annoncé à -423 KCHF
  - ✓ Soit -0,15% du total des charges et des produits
- Prise en compte d'un probable versement d'une allocation à la vie chère : -250 KCHF
  - ✓ Pour le personnel ayant une classe de salaire < 13
  - ✓ Impact de 250 KCHF si non financé par l'État

⇒ Estimé 2023 à -730 KCHF (-0,27%)

Projet de Budget 2024 : Éléments fondamentaux (1-2)

- Maintien des deux postes non financés du budget 2023 : - 340 KCHF
  - ✓ Médecin et chargé de formation soit un coût de 340 KCHF
- Augmentation des coûts de l'énergie : 0 KCHF
  - ✓ 700 KCHF supplémentaires, financés par une subvention d'exploitation
- Annuité supplémentaire financée à 95% par une subvention : - 60 KCHF
- Ouverture de 5 places d'accueil résidentiel complet (HO) «cas complexes»
  => Financement en discussion avec le Département
  - ✓ Ouvertures dès septembre 2024, pour contribuer à répondre à la demande
- Embauche d'un chef de secteur SSE dès septembre 2024 : - 60 KCHF
  (cf. annexe 2)

Projet de Budget 2024 : Éléments fondamentaux (2-2)

- Ouverture de 5 places A en janvier
  - ✓ Pour répondre à la demande dans les métiers du tertiaire
- Prise en compte du gain d'un appel d'offre pour les ateliers : + 150 KCHF
  - ✓ 1'500 poubelles de tri à produire dans nos ateliers pour l'OCBA
- Renforcement des services support : -60 KCHF (cf. annexe 2)
  - ✓ +1 EPT dès juillet, pour renforcer le support aux services «métiers»
- Baisse des balances horaires de l'ensemble des services : + 100 KCHF
  - ✓ Objectif -2'200 heures sur 27'000 => réduction de 100 KCHF de la provision
  - ✓ Travail en cours pour l'harmonisation des pratiques de gestion des horaires

=> PB 2024 : - 270 KCHF

Projet de Budget 2024 : Focus sur le projet Spark

- Centralisation des activités réadaptation-réinsertion sur un seul site
  - ✓ Aujourd'hui sur 3 sites dont la route des jeunes, site vétuste et mal adapté
  - ✓ Regroupement sur un seul site, SPARK, à Plan-les ouates
  - ✓ SPARK : 36'000 m2 (dont près de 6'600 m2 loués par les EPI) dédiés à la formation et à l'intégration professionnelle
  - ✓ Présence d'un ensemble de filière de formation professionnelle

- Investissements de 15.3 millions
  - ✓ 11.6 millions pour l'aménagement des surfaces : financements confirmés avec 2.0 millions de la CIEPP et 9.6 millions de fonds privés
  - ✓ 3.0 millions pour l'équipement, les machines et le mobilier : demande de financement à la Loro en cours de traitement avec un préavis favorable
  - ✓ 0.7 million de coûts de déménagement : demande de financement à la Loro, en cours de traitement, prise en charge possible par le Département

Enjeux prioritaires en 2024 (1-2)

- Aménager les espaces SPARK

- Poursuivre le projet de rénovation du site de La Combe :
  - ✓ Finalisation des phases d'études du projet (phases SIA 31-32)
  - ✓ Dépôt des demandes d'autorisation (phase SIA 33)
  - ✓ Début de la phase des appels d'offres (phase SIA 41)

- Initier le projet Prés Courbes (actuellement 14 places HO) :
  - ✓ Etude préliminaire sur les possibilités de reconstruction
  - ✓ Recherche des financements

- Rechercher les locaux et le financement pour :
  - ✓ Les ouvertures de places prévues (17 places centre de jour et 17 places en résidence d'ici 2027) et les rénovations en cours

Enjeux prioritaires en 2024 (2-2)

- Faire évoluer les prestations d'accompagnement résidentiel pour les situations complexes
  - ✓ Collaboration indispensable avec le Département de la Santé
  - ✓ Nécessité de financement mixte et expertise partagée (social et santé)
- Maintenir les efforts en lien avec le plan d'action «absentéisme» :
  - ✓ Premier résultat : baisse constatée de 2,4 points à fin août 2023 vs 2022
- Déployer un programme de formation intensif :
  - ✓ Demande de financement auprès de la FFPC pour 350 KCHF/an sur 7 ans (en supplément de notre budget de formation)
- Lancer l'enquête de satisfaction du personnel et définir nos objectifs institutionnels à 2 ans

Projet de Budget 2024 – Annexe 1 : Compte d'exploitation

Montants en KCHF	Budget année 2023	Projet budget année 2024	Δ PB24 vs B23	
			En kchf	En %
Subvention cantonale pour l'exploitation	82 198	85 506	+3 309	+4.0%
Revenus CIIS bruts	710	710	+0	+0.0%
Autres subventions	221	221	+0	+0.0%
Revenus des pensions	23 770	24 017	+247	+1.0%
Revenus Réadaptation	12 714	12 714	+0	+0.0%
Revenus ateliers de production	4 263	4 324	+61	+1.4%
Revenus de la restauration	2 010	1 997	-14	-0.7%
Revenus services immobilier et exploitation	69	69	+0	+0.0%
Produits différés (reconnaissance des subventions d'investissement)	7 274	7 274	+0	+0.0%
Autres produits	2 364	2 464	+100	+4.2%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**135 593**	**139 296**	+3 703	+2.7%
Total charges du personnel	-107 427	-109 434	-2 007	+1.9%
Matériel médical	-144	-112	+32	-22.1%
Alimentation	-4 370	-4 376	-6	+0.1%
Frais de nettoyage blanchisserie et ménage	-2 740	-2 921	-181	+6.6%
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules	-3 031	-3 479	-448	+14.8%
Matières premières pour ateliers de production	-1 427	-1 427	+0	+0.0%
Locations	-3 874	-4 206	-332	+8.6%
Total amortissements	-8 115	-8 115	+0	+0.0%
Energie et eau	-1 457	-2 163	-706	+48.4%
Frais des activités pédagogiques, de formation et de loisirs	-573	-578	-4	+0.8%
Frais de bureau et d'administration	-1 506	-1 458	+48	-3.2%
Primes d'assurances, charges CIIS, frais de recherche et autres charges	-1 131	-1 077	+54	-4.8%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-135 796**	**-139 346**	-3 550	+2.6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-203**	**-50**	+153	-75.3%
Résultat financier	-220	-220	+0	+0.0%
Résultat exceptionnel	0	0	+0	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-423**	**-270**	+153	-36.1%

Projet de Budget 2024 - Annexe 2 (1-2) : 9.85 EPT supplémentaires

Direction	Budget année 2023	Budget année 2024	Δ PB2024 vs B2023
Direction générale	9.80	9.80	+0.00
Direction ressources humaines	22.10	22.30	+0.20
Direction administration et finances	16.50	16.50	+0.00
Direction des services généraux et systèmes d'information	45.70	46.50	+0.80
Direction des services socio-éducatifs	484.35	492.20	+7.85
Direction des services socioprofessionnels	205.60	206.60	+1.00
Total EPI	784.05	793.90	+9.85

Projet de Budget 2024 - Annexe 2 (2-2) : 9.85 EPT supplémentaires

- Services supports : + 1.00 EPT dès juillet 2024
  - ✓ Pour renforcer le support aux services «métiers»
  - ✓ Ratio EPT support / total EPT reste stable vs 2021 et 2022 (11.8%)
- Services socio-éducatifs : + 7.85 EPT dès septembre 2024
  - ✓ 6.85 EPT : première estimation pour l'accompagnement des 5 nouvelles places HO «situations complexes»
  - ✓ 1 EPT chef de secteur en lien avec les ouvertures de places (10 prévues fin 2023 et 5 en 2024) et pour une meilleure répartition des équipes (1 chef de secteur «manage» 21 EPT en moyenne soit 26 personnes avec un maximum de 30 EPT soit 37 personnes)
- Services socioprofessionnels : + 1.00 EPT dès janvier 2024
  - ✓ 1 EPT pour encadrer les 5 nouvelles places

Hospice général (HG)

Hospice général

PHC, plateau d'hébergement collectif, Varembé (Jennifer Ng Chin Yue)

Projet budget 2024

Commission des finances du 5 octobre 2023

Mieux vivre ensemble à Genève

Projet Budget 2024
Sommaire

- Prestations Aide Sociale (C01)
- Prestations Aide aux Migrants (C05)
- Budget de fonctionnement
- Budget d'investissements
- Annexes

Projet Budget 2024

2. Aide sociale (C01) – en synthèse

Première année de mise en œuvre de la LASLP

- La planification financière est basée sur l'hypothèse d'une **entrée en vigueur de la LASLP en juillet 2024 (+MCHF 29.3)** et d'une adaptation des forfaits d'entretien et de la tarification dentaire dès janvier 2024 (+MCHF 7.5).
- La croissance du nombre de dossiers est projetée à **+3.8% en 2024** vs le budget 2023.
- La hausse du coût moyen par dossier est de +CHF97/mois en lien avec la LASLP (généralisation du supplément d'intégration, forfaitisation des frais, supplément enfants, nouvelle franchise, adaptation des forfaits d'entretien et de la tarification dentaire)

Le budget prestations de l'aide sociale s'établit à hauteur de 436 millions de francs, soit une hausse de +MCHF 37 (+9.3%) comparé au budget 2023, principalement due à l'adaptation des besoins de prestations liée à la LASLP.

Chiffres en MCHF	2022 Comptes	2023 Budget final	2023 Projection v2	2024 Pré-Budget	Pré-Budget 24 vs Budget 23	2024 PFQ
AIDE SOCIALE (C01)						
Nombre de dossiers financiers (en moyenne)	**14'400**	**14'900**	**14'814**	**15'473**	**+573**	**15'473**
Nombre de dossiers financiers (en photo au 31.12)	**14'525**	**15'250**	**14'925**	**15'630**	**+380**	**15'630**
AIDE SOCIALE Prestations nettes	374.7	398.7	397.8	435.6	+36.9	435.4
Prestations usagers brutes	**417.7**	**442.7**	**442.7**	**481.1**	**+38.4**	**480.9**
Prestations directes	397.2	419.7	422.2	455.8	+36.1	455.5
Prestations indirectes	20.5	23.0	20.5	25.3	+2.3	25.3
Remboursements (Assurances, AI, chômages,…)	-42.7	-43.7	-44.5	-45.1	-1.5	-45.1
Refacturations usagers et tiers	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-	-0.4

Projet Budget 2024

3. Aide aux migrants (C05) – en synthèse

Forte croissance du nombre de bénéficiaires en 2023 - consolidation du dispositif en 2024

- Le projet de budget est établi sur l'hypothèse d'un ralentissement des arrivées de requérants d'asile en 2024 (suite à la forte hausse en 2023), amenant le nombre de bénéficiaires de l'aide aux migrants à **11073 personnes en moyenne en 2024**.
- Pour faire face aux flux migratoires de 2023 et 2024 et aux besoins accrus de prise en charge des bénéficiaires, le dispositif Hg sera temporairement renforcé sur le budget prestations de **160 EPT dont 70 EPT en 2023 et 90 EPT en 2024.** La forte croissance projetée de la population RMNA en hébergements collectifs (estimation de 477 arrivées entre 2023 et 2024) nécessitent l'ouverture de nouvelles structures (5 structures en 2024 vs 1 début 2023) et un renfort sur le plan de l'encadrement.
- La réalisation de solutions d'hébergement adaptées restera un défi important en 2024.
- Depuis 2021, l'Hg enregistre à une croissance continue du nombre de bénéficiaires de l'aide aux migrants. L'Hg projette **une croissance du nombre de bénéficiaires de +74% sur 3 ans** passant de 6353 personnes en 2021 à 11073 personnes en moyenne en 2024.

Le budget prestations de l'aide aux migrants s'établit à hauteur de 100 millions de francs, soit une hausse de +MCHF 25 (+33%) comparé au budget 2023

Chiffres en MCHF	2022 Comptes	2023 Budget final	2023 Projection v2	2024 Pré-Budget	Pré-Budget 24 vs Budget 23	2024 PFQ
ASILE (C05)						
Nombre de bénéficiaires du dispositif (moyenne)	**8'654**	**10'617**	**10'400**	**11'073**	**+456**	**11'073**
Nombre de bénéficiaires du dispositif (en photo au 31.12)	**9'774**	**10'269**	**11'261**	**10'915**	**+646**	**10'915**
ASILE Prestations nettes	45.6	75.5	76.3	100.5	+25.0	104.3
Prestations brutes ASILE	**152.0**	**192.1**	**213.6**	**217.3**	**+25.2**	**221.2**
Prestations assistance et santé	88.0	113.0	118.7	117.7	+4.6	117.7
Prestations hébergement	49.5	68.4	74.7	74.4	+6.0	74.4
Prestations indirectes	14.6	10.6	20.2	25.2	+14.6	29.1
Remboursements fédéraux	-94.2	-104.7	-121.4	-103.7	+1.0	-103.7
Remboursements (Assurances, AI, chômages)	-1.9	-1.7	-2.3	-1.6	+0.1	-1.6
Refacturation usagers et tiers	-10.3	-10.2	-13.6	-11.6		-11.6

Projet Budget 2024

4. Budget de fonctionnement – en synthèse

Renfort important du dispositif RH AMIG

- **Une dotation complémentaire de 43 postes** est inscrite au projet de budget 2024 dont 40 postes dédiés au renfort Asile (prise en charge de jeunes migrants résidence St James) et 3 postes dédiés à l'aide sociale.
- Les charges de la Maison de vacances Nouvelle Roseraie sont réintégrées au projet de budget 2024, en attente d'un transfert au 1er janvier 2025 à Pro Senectute. Ceci se traduit par **une perte nette de MCHF 1.0** (dont MCHF 0.6 lié à la suspension de la subvention de la ville de Genève).
- L'Hg projette un résultat déficitaire de MCHF 3.1.

- **Aléas** : Réévaluation SEF travailleurs sociaux Hg (+MCHF 1.6 à +MCHF 2.8)

Le budget de fonctionnement prévoit des charges à hauteur de 181 millions de francs, soit une hausse de +MCHF 13.4 (+8%) comparé au budget 2023. La subvention cantonale s'élève à MCHF 116.3 soit +MCHF 8.1

Chiffres en MCHF	2022 Comptes	2023 Budget final	2023 Prévision v2	2024 Pré-Budget	Pré-Budget 24 vs Budget 23	2024 PFQ
FONCTIONNEMENT						
Total Dotation[1] (en photo au 31.12)	1'121	1'173	1'205	1'221	+48	1'207
Masse salariale	+129.7	+148.3	+146.7	+150.4	+10.9	+154.0
Autres charges de personnel	+6.4	+3.6	+6.8	+3.2	-0.1	+3.0
CHARGES DE PERSONNEL	136,1	151,4	153,3	161,5	+10,2	157,7
CHARGES D'EXPLOITATION	15,5	16,1	17,5	19,4	+3,3	18,8
TOTAL CHARGES	151,6	167,4	170,8	180,9	13,4	176,6
PRODUITS SEM	-24.6	-23.4	-27.7	-24.5	-1.1	-24.5
AUTRES PRODUITS	-7,7	-5,6	-6,9	-5,9	-0,4	-5,3
RESULTAT IMMOBILIER	-30,9	-30,2	-31,9	-31,0	-0,8	-31,0
TOTAL PRODUITS HORS SUBVENTION	-63,2	-59,2	-66,5	-61,5	-2,3	-60,8
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	-102,1	-108,2	-108,2	-116,3	-8,1	-108,2
AJUSTEMENT DE SUBVENTION	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-5,7
RESULTAT FONCTIONNEMENT / Déficit = (+) hors réévaluation du parc immobilier et restitution fin de mandat	-13,6	+0,0	-4,0	+3,1	+3,1	+1,8
PART RESTITUEE A L'ETAT EN FIN DE MANDAT	6,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0
RESULTAT FONCTIONNEMENT / Déficit = (+) hors réévaluation du parc immobilier	-7,6	+0,0	-4,0	+3,1	+3,1	+1,8

(1) sont exclus les postes refacturés en prestations et à d'autres partenaires externes

Projet Budget 2024

5 – Budget d'investissements

Service informatique (KCHF)	*BU 2023*	*PB 2024*	*Total*
Total investissements informatiques	***6'646***	***9'692***	***30'801***
couvert par crédits votés	**4'029**	**5'664**	**24'046**
Mobitech	*1'300*	*1'849*	*3'700*
Transformation numérique des services	*828*	*878*	*4'500*
Dimension digitale		*1'078*	*7'046*
Renouvellement 2020-2024	*1'901*	*1'859*	*8'800*
Hors subvention	**2'618**	**4'028**	**6'756**

Service Exploitation (KCHF)	*BU 2023*	*PB 2024*
Total investissements Exploitation	***1'150***	***4'073***
Bureaux Louis Casai		*820*
SPARK (ateliers de formation)		*2'103*
Autres (CAS, autres projets)	*1'150*	*1'150*

Service immobilier (KCHF)	*BU 2023*	*PB 2024*	*Total*
***Total investissements* immobiliers** *(hors subvention)*	***40'473***	***131'500***	***383'551***
Acquisition	***8'760***	***7'984***	***33'970***
Parc de rapport	***25'660***	***16'446***	***223'756***
dont Cité Carl-Vogt	*10'284*	*2'000*	*72'780*
dont Maraîchers 2-4-6	*8'218*	*2'002*	*38'685*
Parc d'exploitation*			
(Aire / Coudrier / Praille / Queue d'Arve / Cherpines)	***6'053***	***107'070***	***125'825***

* Les estimations des investissements pour le parc d'exploitation sont susceptibles de fortement évoluer. Il s'agit de montants brutes basés sur l'hypothèse d'une réalisation et finalisation des travaux durant l'année 2024.

Projet Budget 2024 - Annexes

Annexe 1 - Action sociale (C01) - Contexte / évolutions attendues en 2024
Annexe 2 - Action sociale (C01) - Evolution des prestations nettes

Annexe 3 - Aide aux migrants (C05) - Evolution des prestations nettes
Annexe 4 - Aide aux migrants (C05) - Evolution du nombre de personnes suivies
Annexe 5 - Aide aux migrants (C05) - Evolution des RMNA et du dispositif d'encadrement

Annexe 6 - Evolution Budgets Prestations et Fonctionnement
Annexe 7 - Fonctionnement - Evolution du dispositif RH

Projet Budget 2024

Annexe 1 - Action sociale (C01) - Contexte / évolutions attendues en 2024

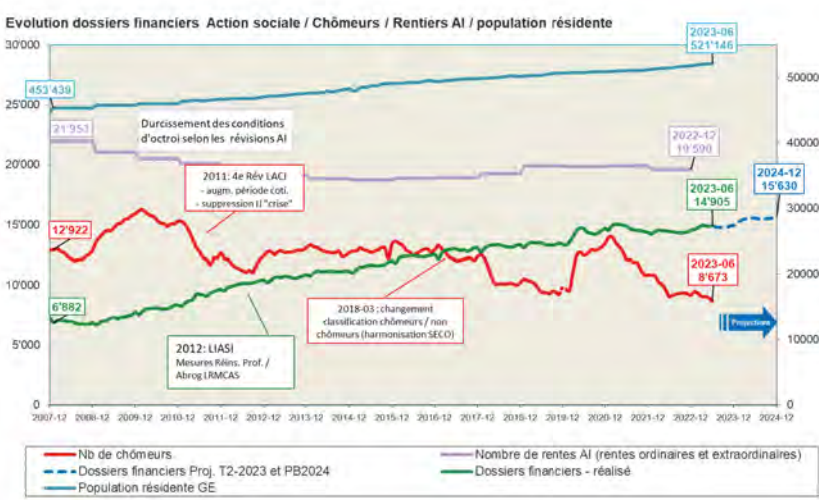

Projet Budget 2024

Annexe 2 – Action sociale (C01): Evolution des prestations nettes

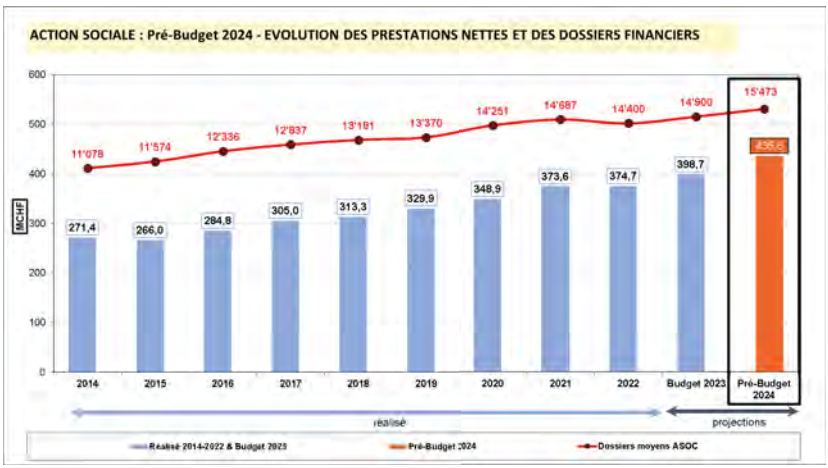

Projet Budget 2024

Annexe 3 - Aide aux migrants (C05) – Evolution des prestations nettes

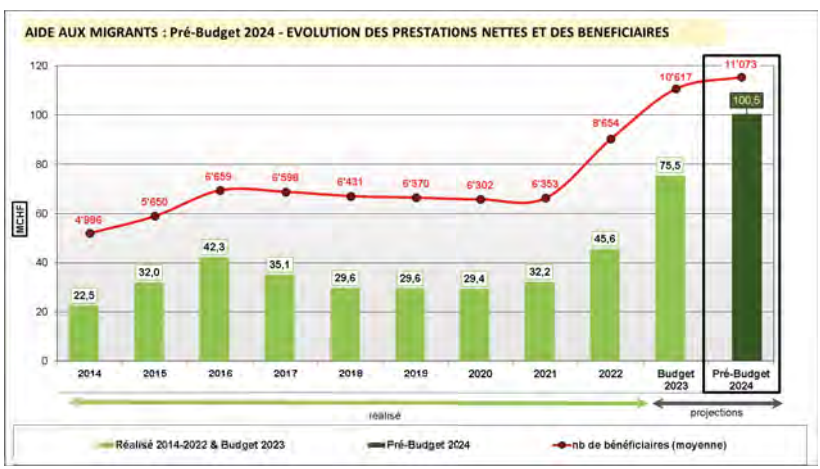

Projet Budget 2024

Annexe 4 - Aide aux migrants (C05) – Evolution du nombre de personnes suivies

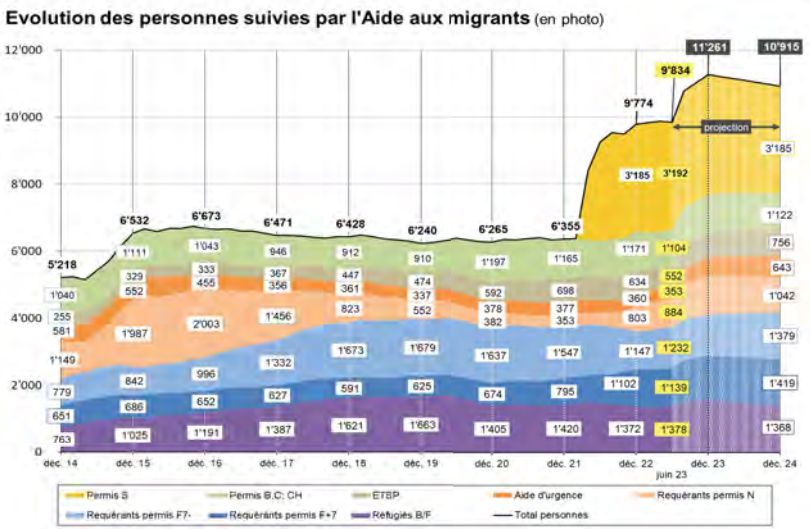

Projet Budget 2024

Annexe 5 – Aide aux migrants (C05) – Evolution des RMNA et du dispositif d'encadrement

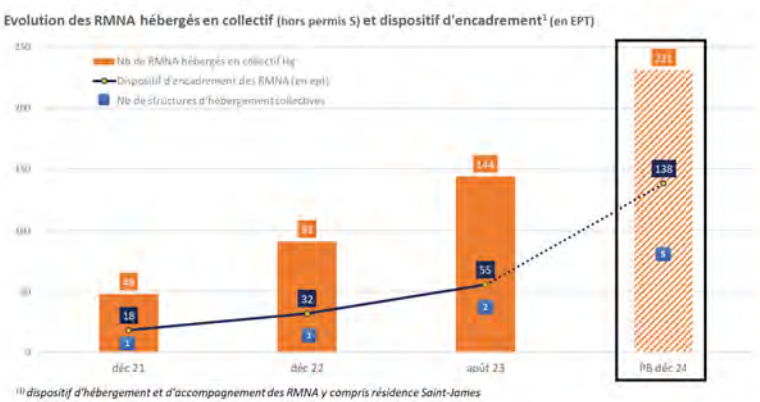

Projet Budget 2024
Annexe 6 – Evolution des budgets prestations et fonctionnement

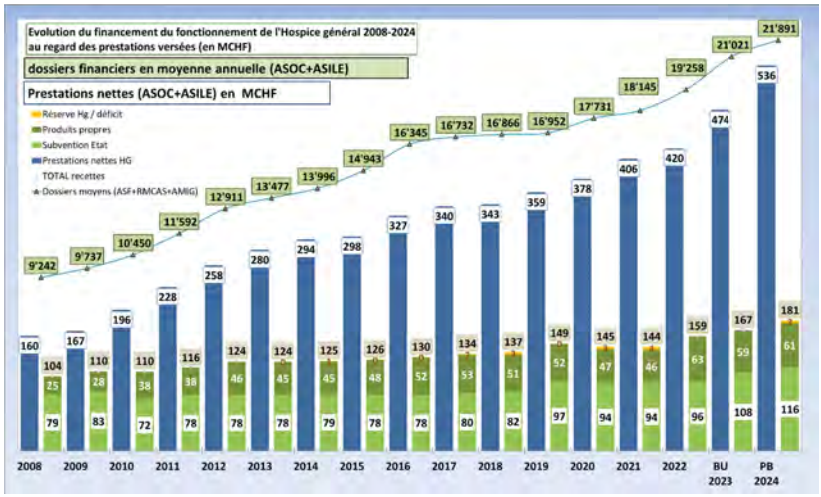

Projet Budget 2024
Annexe 7 - Evolution du dispositif RH

Evolution EPT vs bénéficiaires Hg

Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

Contexte démographique

- Progression de l'espérance de vie de 11 ans entre 1970 et 2019
- 22 centenaires pour 100'000 habitants (1'948) en moyenne suisse contre 36 à Genève (185)
- Les effets du développement du maintien à domicile à Genève :
  - Le taux de recours aux EMS : 3,6% contre une moyenne suisse de 4,4%
  - Age moyen en EMS : 86,2 ans contre une moyenne suisse de 84,9 ans
  - Nombre moyen de minutes de soins EMS : 187,7 minutes contre une moyenne suisse de 124,5 minutes
  - Taux d'hospitalisation : 12,9% contre une moyenne suisse de 14,0%

Structuration du financement

- Financement des missions d'intérêt général ainsi que des prestations non-LAMal tel que prévu dans le contrat de prestations :
  - Facturation aux patients
  - Couverture par l'indemnité
- Le financement de prestations de soins est régi par les dispositions fédérales de la LAMal ainsi que ses ordonnances :
  - Contribution des assureurs
  - Contribution des patients
  - Contribution résiduelle (ou « financement résiduel ») du canton

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

Contrat de prestations 2024-2027

Éléments structurants

- Développement des axes et prestations de **prévention et promotion la santé** au travers notamment des **maisons de santé**, du centre de nutrition (lutte contre la **dénutrition**), du programme de **prévention des chutes**
- Concrétisation d'une vision réseau dans le cadre du déploiement et du développement des **itinéraires cliniques** interprofessionnels et interinstitutionnels et d'indicateurs conjoints permettant d'en suivre les effets en terme de **qualité** et d'**efficience**

Éléments structurants (suite)

- Par la formation, contribution à la **lutte contre la pénurie des professionnel de la santé**
- Mise en œuvre de **modèles innovants d'organisation et de délégation** des prestations de soins et développement de formations en cohérence (infirmières en pratique avancées, auxiliaire en soins) participant également aux objectifs d'**attractivité institutionnelle**
- Participation au déploiement de la **santé numérique** au travers du dossier électronique du patient ainsi qu'à l'alimentation et l'évolution de l'outil

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

Projet de budget 2024 de l'IMAD

Soigner

Financement résiduel

- Une contribution résiduelle à charge du canton en lien avec des temps non ou mal facturables tels que :
  - Les temps de coordination
  - Les temps de déplacement
  - Les temps de formation spécialisée ou participant à la lutte contre la pénurie des professionnels de la santé

Tenant compte :

- D'interventions 7/24, nombre important de patients 6-7/7
- ¼ de courtes visites (moins de 10 minutes)
- Une moyenne d'heures par patient inférieure aux structures privées
- Des conditions de travail régies par des dispositions légales cantonales

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

Projet de budget 2024 de l'IMAD

Hypothèses financières

- Une augmentation de la volumétrie des heures facturables au sens de la LAMal d'environ 3% pour 2023 et 2024
- L'octroi d'une annuité, pas d'indexation des salaires
- Un effet de noria et un échelonnement des engagements de 5,6 millions de francs
- Pas d'augmentation des tarifs

Les augmentations d'ETP

- Les prestations de soins : en lien avec l'augmentation de la volumétrie des soins. 41,7 ETP ajustés en fonction de la volumétrie réalisée.
- 32,5 ETP pour l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat de prestations concernant les missions d'intérêt général
- 2,8 ETP pour les nouveaux logements en IEPA

Conclusion

→ Enjeu de réponse aux besoins en lien avec l'évolution démographique

→ Enjeu de développement des prestations de santé : axes de prévention et promotion de la santé

→ Enjeu de qualité et d'efficience du réseau : itinéraires, délégation, formation

→ Résolument marqué par les objectifs fixés dans le contrat de prestations 2024 - 2027

Projet de budget 2024

Produits	Comptes 2022	Budget 2023	Projet de budget 2024	PBU2024 vs B2023
Produits de la facturation	74.9	77.5	79.7	2.2
Pertes sur débiteurs	-0.3	-0.4	-0.4	0.0
Indemnités	91.0	94.8	100.4	5.6
Financement résiduel	117.3	129.4	136.4	7.1
Autres produits	1.6	0.9	1.0	0.1
Total des produits	284.4	302.2	317.1	14.9
Charges				
Charges de personnel	245.9	260.8	274.7	13.9
Charges d'exploitation	34.1	41.4	42.5	1.1
Total des charges	280.0	302.2	317.1	15.0
Résultat d'exploitation	**4.4**	**0.0**	**0.0**	**0.0**

Merci de votre attention.

Institution genevoise de maintien à domicile

www.imad-ge.ch

Université de Genève

Table des matières

Faits marquants 2024
Programme d'économies 2024-2027
Convention d'objectifs 2024-2027
Questions-Réponses

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE
UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Faits marquants 2024

DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Faits marquants 2024 (1)

Contexte défavorable

- Point de départ : un budget 2023 en déséquilibre (KCHF 9 444)

Auquel s'ajoute encore pour 2024 :

1. Renchérissement du prix de l'électricité (KCHF 6 000)
2. Hausse des charges contraintes (KCHF 9 332)
3. Baisse des subventions des autres cantons (KCHF 1 229) partiellement compensée par la hausse de la subvention fédérale (KCHF 600)

Premières mesures d'économies (KCHF 5 080) grâce à une coupure linéaire (1% du budget 2023)

Première tranche de la Convention d'objectifs 2024-2027 (KCHF 5 205)

Première contribution cantonale d'assainissement (KCHF 1 500)

➡ Déficit important (KCHF 18 825) en ligne avec le plan de retour à l'équilibre en 2027

DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Faits marquants 2024 (2)

Variation vs budget 2023	Charges		Produits		Résultat net	
	Montant	% croissance	Montant	% croissance	Montant	% Proportion
Total	**19 901**	**3.3%**	**10 519**	**1.8%**	**-9 381**	**-100%**
Canton de Genève	9 051	1.5%	8 510	1.4%	-541	6%
UNIGE facteurs exogènes	8 364	1.4%	1 190	0.2%	-7 174	76%
UNIGE facteurs endogènes	7 647	1.3%	29	0.0%	-7 618	81%
Confédération	0	0.0%	600	0.1%	600	-6%
AIU	0	0.0%	-1 229	-0.2%	-1 229	13%
Programme économies (1%)	-5 080	-0.8%	1 500	0.3%	6 580	-70%
Projet de budget 2024	627 764		608 938		-18 825	

Charges dont :	3.3 %
Mécanismes salariaux	0.7
Décisions UNIGE (endogène)	1.3
Décisions UNIGE (exogène)	1.4
COB 2024	0.8
Programme économies 2024	-0.8

Produits dont :	1.8 %
Indemnité cantonale	1.7
Décisions UNIGE	0.2
Confédération	0.1
AIU & autres cantons	- 0.2

Faits marquants 2024 (3)

Évolution de l'indemnité cantonale

Montant au budget 2024 (KCHF 390 512)

Croissance de 2.6 %, une fois et demi supérieure à la moyenne des 5 dernières années

Expliquée par trois facteurs :

- ✓ Moyens additionnels COB libres d'utilisation (48 %)
- ✓ Moyens additionnels contraints liés aux mécanismes salariaux (37 %)
- ✓ Contribution cantonale d'assainissement (15 %)

Programme d'économies 2024-2027

DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Programme d'économies 2024-2027

Cible Retour progressif à l'équilibre en 2027

Approche Deux piliers :

- Efforts UNIGE : MCHF 20 sur 4 ans
- Contribution DIP : MCHF 1.5 par an
- Adaptation des efforts UNIGE en fonction de la conjoncture

DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Convention d'objectifs 2024-2027

Convention d'objectifs 2024-2027

Enveloppe COB sur quatre ans (KCHF 19 455)

Appel à projets au sein des facultés et centres interfacultaires

Critères d'évaluation du Rectorat (lien avéré avec un des sept axes stratégiques, projet transversal, impact sociétal, collaboration interne et/ou externe)

Arbitrages budgétaires uniquement sur les tranches 2024 et 2025

Attribution 2024	Montant
Renforcer l'importance et l'impact sur les grands défis planétaires	486
Intégrer la variété des besoins des étudiants-es et soutenir l'expérience étudiante	1 829
Renforcer la qualité de la recherche et attirer les talents	449
Renforcer l'attractivité de l'Université pour tous les collaborateurs-trices	345
Promouvoir les liens avec la Cité	154
Améliorer les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire	1 942
TOTAL	**5 205**

Questions - Réponses

Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV)

Fondation Praille Acacias Vernets

11 OCTOBRE 2023
SALLE DES PAS PERDUS

COMMISSION DES FINANCES
PL 13360
Politique publique « L Economie et emploi »

Praille Acacias Vernets

L'un des plus grands projets de renouvellement urbain d'Europe

230 hectares
dont 140 ha de zone
industrielle déclassée

Un ratio de
2 logements
pour 1 emploi (2/1)

Praille Acacias Vernets

Une opportunité unique pour Genève

12'000 nouveaux logements

5'700 nouveaux emplois

+ 3'000 arbres

25 km de pistes cyclables

2,5 km de rivière

1 parc de 6 à 8 hectares

Un potentiel total
de **2.1 millions de m²** de surfaces constructibles

Fondation Praille-Acacias-Vernets

L'opérateur foncier au service du projet PAV

Capital de dotation

- 153 parcelles
- grevées de 95 DDP
- 473'936 m²

Fondation Praille-Acacias-Vernets
Les chiffres clés

Créée en 2019 pour 40 ans

CHF 470 millions d'actifs immobilisés

54% des SBP du PAV

7'200 nouveaux logements

Un potentiel total
de **1,1 million de m²** de surfaces constructibles

Fondation Praille-Acacias-Vernets
Un but, trois missions

Contribuer à la réalisation des futurs quartiers du périmètre Praille Acacias Vernets, implantés sur les communes de Carouge, Genève et Lancy, en conformité avec le plan directeur de quartier PAV et les plans localisés de quartier PAV.

Libérer | Valoriser | Contribuer

Equipe actuelle de la Direction
Des compétences diversifiées

- L' équipe de 6.6 ETP est composée de collaborateurs/trices dont les compétences se complètent pour offrir des prestations dans les domaines immobilier et foncier : expertises, coûts, montage immobilier, droits réels, aménagement du territoire.

Evolution de l'équipe de la Direction
Des engagements du personnel au plus juste des besoins

Prévisions 2021 : 5.6 ETP → effectif au 31.12 = **3.6 ETP** (4 collab.)
PB2022 : 7.6 ETP (+ 2 ETP) → effectif au 31.12 = **5.6 ETP** (6 collab.)
PB2023 : 8.6 ETP (+ 3 ETP) → effectif au 31.12 = **6.6 ETP** (7 collab.)
PB2024 : 10.6 ETP (**+ 4 ETP**)

- Des engagements retardés en raison principalement du retard pris sur les PLQ.
- En 2024, un effet de rattrapage suite au votre positif sur **ACACIAS 1**
- Une planification volontariste et ambitieuse sur le quartier de l'**ETOILE**

Equipe future de la Direction
De nouvelles compétences à développer

- Le PLQ **ACACIAS 1** devrait être adopté fin 2023

Enjeu: **2'300** logts dont **82%** sur des terrains propriétés de la Fondation, à réaliser et à coordonner avec la Ville de Genève en ce qui concerne les équipements et aménagements publics

- Le quartier de l'**ETOILE** vise l'adoption de 4 PLQ à l'horizon 2028

Enjeu: **265'000 m²** SBP logements + 165'000 m² SBP logements + 24'000 m² SBP EP, dont 130'000 m² déjà en développement/construction.

9

Equipe future de la Direction
Des nouvelles compétences à développer

1 directeur général	1 ETP
1 responsable administratif et financier	**0.8-1 ETP**
1 assistante administrative	**1 ETP**
1 chef.fe de périmètre ETOILE	**1 ETP**
1 chef.fe de périmètre ACACIAS	**1 ETP**
1 chargé.e de projet ACACIAS 1	**1 ETP**
3 chargé.es de projet :	2.8 ETP
2 responsable / chargée communication :	2 ETP

TOTAL

11 collaborateurs.trices :	**10.6 ETP**

10

Equipe actuelle et future de la Direction

Des compétences diversifiées

PÉRIMÈTRES DU PAV

DÉCOUPAGE

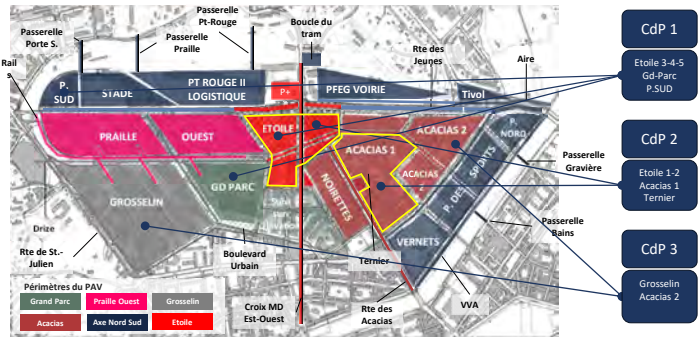

Fondation Praille Acacias Vernets

Avenue de la Praille 50
1227 Carouge
+41 22 394 90 10
contact@fpav.ch
www.fondationpav.ch

DESIGN: CANDY FACTORY – PHOTOS: FRED MERZ

Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FTI

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL – Budgets 2024

Guillaume Massard, Directeur général
Juan Garda, Directeur Pôle gestion

Genève, le 11 octobre 2023

Programme de la présentation

1. Présentation générale de la FTI
2. Présentation du budget 2024

1. Présentation générale de la FTI : Le Conseil de fondation

Statut légal : Institution de droit public selon la LOIDP
Spécificités: Autonomie financière et Convention d'objectifs

Guy Vibourel,
Président du Conseil de fondation depuis le 1er décembre 2019

Conseil de fondation
(21 membres)

- 3 membres désignés par le Conseil d'Etat
- 11 membres de droit désignant l'Etat et les Communes
- 7 membres désignés par le Grand Conseil soit 1 par parti politique

Bureau
(6 membres)

- Nicolas Bongard
- Didier Decker
- Alfonso Gomez
- Anne Revaclier
- Juan-Carlos Torres
- Guy Vibourel

Comité d'audit
(2 membres du Conseil de fondation)

- Didier Decker
- Mario Rodriguez (Président)

1. Présentation générale de la FTI : La mission

Missions légales selon la LFTI

1. **Favoriser** l'établissement d'entreprises et valoriser les zones industrielles (ZI)
2. **Satisfaire les besoins** des entreprises de manière équilibrée
3. Promouvoir les principes de l'**écologie industrielle** et l'instauration d'**écoParcs industriels** par le biais d'une gouvernance participative
4. **Réaliser les équipements et infrastructures** nécessaires au développement soutenable des usagers.
5. Devenir propriétaire et superficiaire d'**immeubles**
6. Remplir tous mandats de direction ou de **coordinations publics**, utiles au développement des ZI
7. **Exploiter et gérer** des immeubles

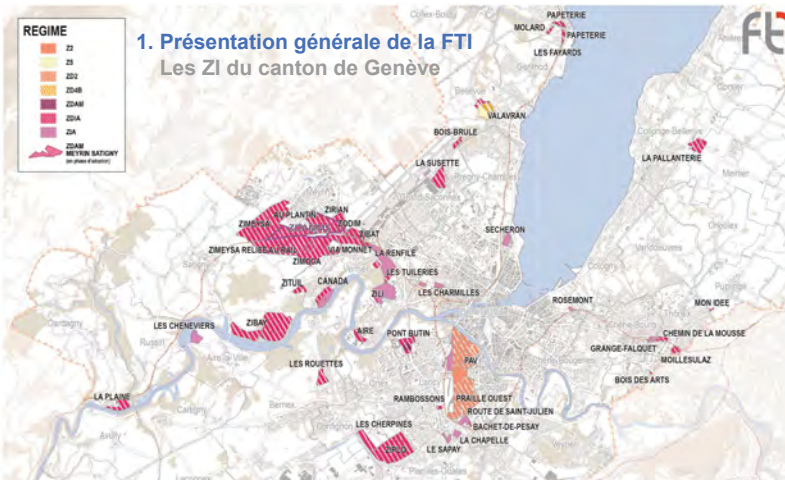

1. Présentation générale de la FTI : L'organisation

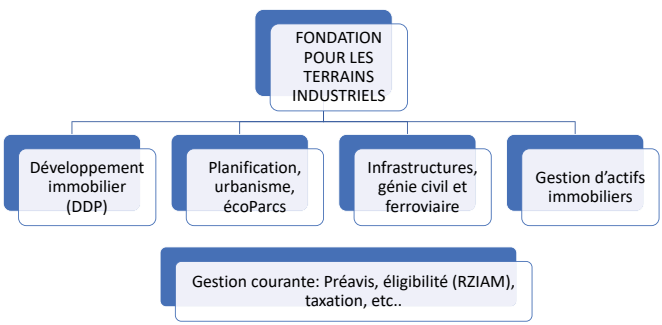

1. Présentation générale de la FTI : L'organisation

Principales prestations de la Fondation regroupées en programmes

Port. 1 - PDZI et PU	Port. 2 - Infra.	Port. 3 - Dév. immo	Port. 4 - Parc bâti	Port. 5 - écoParcs
Etude stratégique URBA	GC	Acquisition foncière	Entretien	Commissions écoParc
PDZI/PDZDAM/PLQ	Ferroviaire	Développement immobilier	Rénovation	Etude DD
PU		Constitution DDP	Transformation	
		Etudes stratégiques ECO	APE	
			Démolition	

- *Aménagement : 7 programmes*
- *Développement : 4 programmes*
- *Pôle gestion : 5 programmes*
- *Direction générale : 2 programmes*

1. Présentation générale de la FTI : L'opérateur urbain PAV

La FTI, la Direction PAV et la Fondation PAV collaborent étroitement pour le développement du secteur, tout au long de la transformation territoriale, en conservant leurs prérogatives.

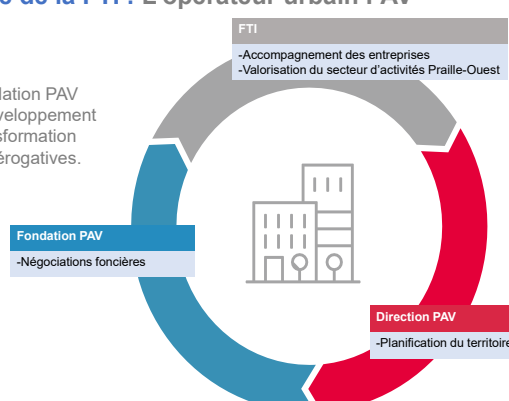

2. Présentation du budget 2024 : Principales charges et investissements

Les programmes impactent les budgets pour 27.7 millions en investissement et 4.8 en fonctionnement. Les programmes qui influencent le plus significativement sont ceux en lien avec le patrimoine de la fondation :

- Acquisitions / constructions : 18'396 kCHF
- Entretiens et améliorations : 7'919 kCHF

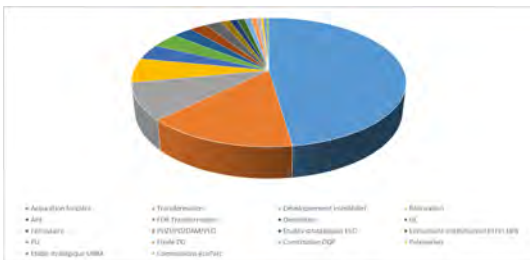

2. Présentation du budget 2024 : Evolution des ressources

Evolution du nombre de collaborateurs

31.12.2021 = 41,4 ETP
31.12.2022 = 43.5 ETP
31.12.2023 = 46,8 ETP
31.12.2024 = 51,6 ETP

Anticipation des **départs à la retraite** : 7 collaborateurs d'ici 2028 (15% des effectifs)

5 personnes travaillent pour des **nouvelles missions reprises de l'EGE** entre 2015 et 2017 (fonds d'équipements, infrastructures ferroviaires)

4 Pôles opérationnels

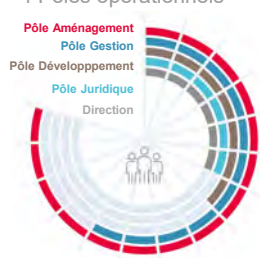

2. Présentation du budget 2024: Evolution des ressources

Charges de personnel - Finalisation du renforcement des équipes et anticipation retraite

1. Chef(fe) de projets en montage immobilier et études économiques (DEV)
2. Directeur(trice) de pôle aménagement (AME) – en anticipation départ à la retraite de la directrice du pôle en 2027
3. Chef(fe) de projets urbaniste (AME) – en remplacement congé maternité (septembre 23 à mars 2024) et anticipation d'un départ à la retraite (novembre 2025)
4. Apprenti(e) comptable ou gestion d'immeuble (GES) – obligation légale par l'EGE
5. Assistant(e) juridique (JUR)

TOTAL = + 4.8 ETP
TOTAL au 31.12.24 = 51,6 ETP

2. Présentation du budget 2024 : Fonctionnement

En kCHF	R2022	BU2023	Att 2023	BU2024	
Total du Chiffre d'affaires	**40'172**	**39'542**	**39'459**	**39'198**	**100%**
Total charges de personnel	**-7'233**	**-7'860**	**-7'633**	**-8'719**	**41%**
Total charge d'exploitation	**-2'985**	**-3'541**	**-2'667**	**-5'521**	**26%**
Total Frais de fonctionnement	**-3'694**	**-5'268**	**-3'714**	**-4'348**	**20%**
Amortissement	**-540**	**-572**	**-550**	**-475**	**2%**
Résultat financier	**-2'195**	**-2'156**	**-2'144**	**-2'319**	**11%**
Dotation au fonds d'équipement	**-1'000**	**-**	**-1'000**	**-**	**0%**
RESULTAT NET	**22'525**	**20'144**	**21'751**	**17'815**	
Variation des justes valeurs immeubles	33'419		-	-	
Variation instruments financiers	1'375		-	-	
Variation engag.de prévoyance	7'551		-	-	
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	**64'870**	**20'144**	**21'751**	**17'815**	

2. Présentation du budget 2024 : Investissements

En kCHF	R2022	BU2023	Att 2023	BU2024
Terrains	2'591	13'148	7'044	19'186
Bâtiments industriels	3'808	16'415	8'381	4'629
Total immeubles de placement		**29'563**	**15'426**	**23'815**
Informatique	26	50	14	20
locaux, mobilier, matériel	2'919	50	476	15
Immobilisation en cours de réalisation	2'396	550	64	2'905
Equipement ferroviaire	95	755	146	610
Ttotal immobilisations corporelles	**5'436**	**1'405**	**699**	**3'550**
Immobilisations incorporelles	48	473	272	350
Total Immo incorporelles	**48**	**473**	**272**	**350**
Total Budget d'investissement	**5'483**	**31'441**	**16'397**	**27'715**

2. Présentation du budget 2024 : Planification à 20 ans

COMPTE DE RESULTAT	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Période 2030-2034	Période 2035-2039	Période 2040-2044
Chiffre d'affaires	39.20	29.39	29.56	30.49	31.57	32.67	179.92	210.26	241.52
Charges d'exploitation	-5.52	-2.86	-2.76	-2.94	-3.79	-3.29	-17.44	-23.56	-21.80
Charges salariales	-8.72	-9.11	-9.37	-9.46	-9.55	-9.65	-49.68	-52.16	-54.77
Charges administratives	-4.35	-3.94	-3.96	-3.96	-3.96	-3.96	-19.80	-19.80	-19.80
EBITDA	**20.61**	**13.48**	**13.47**	**14.13**	**14.27**	**15.77**	**93.00**	**114.75**	**145.14**
Amortissements	-0.48	-0.46	-0.55	-0.53	-0.52	-0.54	-2.74	-2.37	-2.66
Résultat financier	-2.32	-2.29	-2.71	-2.71	-2.85	-3.39	-25.54	-39.14	-40.13
Dotation au fonds TE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat	**17.81**	**10.72**	**10.22**	**10.89**	**10.89**	**11.83**	**64.72**	**73.24**	**102.35**
Distribution en faveur de l'Etat de Genève (paiement)	**5.58**	-	-	-	-	-	-	-	-

BILAN	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	Période 2030-2034	Période 2035-2039	Période 2040-2044
Actif immobilisé	718.22	725.89	740.58	755.33	766.60	781.46	860.01	925.26	990.35
Actif circulant	5.71	3.70	3.72	3.85	4.00	4.16	4.96	5.82	6.70
Liquidités	21.12	15.15	18.99	11.87	14.13	29.10	15.09	20.91	20.97
Total - Actif	**745.05**	**744.74**	**763.29**	**771.05**	**784.74**	**814.72**	**880.05**	**951.98**	**1'018.02**
Capitaux propres	472.34	480.81	488.78	497.41	506.05	515.64	569.11	631.10	722.19
Capitaux étrangers	272.91	264.12	274.71	273.83	278.88	299.28	311.14	321.09	296.03
Total - Passif	**745.25**	**744.94**	**763.49**	**771.25**	**784.94**	**814.92**	**880.25**	**952.18**	**1'018.22**

3. Réponses aux questions transversales

GRAND CONSEIL

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 11 octobre 2023

Bureau du Grand Conseil
Mme Céline Zuber-Roy
Présidente
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Projet du budget 2024 - questions transversales

Madame la Présidente,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2024. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.

4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétisés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaitre le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.

5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique

Grand Conseil • Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 • Case postale 3970 • 1211 Genève 3 • ge.ch/grandconseil
Contact : Tél. 022 327 91 47 • Fax 022 327 97 19 • raphaël.audria@etat.ge.ch • Secrétaire scientifique

d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Remarque : seules les questions n°3 et 4 concernent uniquement le petit Etat. Les autres questions seront transmises aux entités du périmètre de consolidation.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 15 novembre 2023**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir législatif.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur le projet de budget.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.

F. Bärtschi

François Baertschi
Président

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Présidence du Grand Conseil

Genève, le 13 novembre 2023

Commission des finances
Monsieur François Baertschi, président
Hôtel de Ville
Genève

Projet de budget 2024 – questions transversales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Par la présente, nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses du Bureau du Grand Conseil aux questions transversales de votre commission sur le projet de budget 2024.

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting)? Le cas échéant, dans quelle mesure?

   Le budget du Grand Conseil tient compte essentiellement des besoins nécessaires au bon fonctionnement du Grand Conseil, sans qu'il soit possible de déterminer si la sensibilité au genre serait de nature à modifier le projet présenté.

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants?
   La grande majorité du budget du Grand Conseil est dévolu aux jetons de présence, aux salaires, aux mandats et à la dotation annuelle au partis, toutes ces rubriques n'étant pas en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique.

3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes.
   Il n'y a pas à proprement parler de fonctionnaire affecté au Secrétariat général du Grand Conseil pour la communication et l'information. Certaines collaboratrices et collaborateurs sont néanmoins amenés ponctuellement à préparer et diffuser des communiqués de presse à la demande du Bureau du Grand Conseil ou des commissions parlementaires.

4. Nombre de poste de juristes budgétisés au PB 2024, par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Comparatif sur dix ans de l'évolution du nombre de juristes dans l'administration cantonale.
   Il n'y a pas à proprement parler de postes de juristes au Secrétariat général du Grand Conseil, même si plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont une formation juridique utile par définition pour les activités d'un parlement.

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3970 1211 Genève 3 Téléphone 022 327 97 00 Télétax 022 327 97 19

5. Budget en rapport avec l'inclusion des personnes en situation de handicap
   Il n'y a pas à proprement parler de budget relatif à l'inclusion des personnes en situation de handicap, même si les moyens nécessaires sont alloués en fonction des besoins.

6. Nombre de civilistes employés
   Il n'y a pas de civiliste au SGGC.

7. Pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G)
   Il n'y a pas de travailleur frontalier (permis G) au SGGC.

8. Pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève
   Le SGGC passe ses commandes de fournitures par l'intermédiaire de la CCA et de l'OCBA. Pour les fournitures commandées directement, les fournisseurs sont à Genève.

9. Taux d'absentéisme
   Ces indications seront fournies par l'OPE.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations distinguées.

Laurent Koelliker
Sautier

Céline Zuber-Roy
Présidente du Grand Conseil

CONSEIL D'ETAT

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 11 octobre 2023

Conseil d'Etat
Hôtel de Ville
Genève

Projet du budget 2024 - questions transversales

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2024. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.

4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétisés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaitre le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.

5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique

d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Remarque : seules les questions n°3 et 4 concernent uniquement le petit Etat. Les autres questions seront transmises aux entités du périmètre de consolidation.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 15 novembre 2023**.

Par ailleurs, et comme par le passé, la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que les présentes questions soient transmises à l'ensemble des entités concernées (du périmètre de consolidation) et relevant des départements. En ce qui concerne le Pouvoir judiciaire, la Cour des comptes et le Grand Conseil, des courriers spécifiques seront adressés par la Commission ; les réponses y relatives n'auront dès lors pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur les comptes.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière, à l'expression de ma parfaite considération.

François Baertschi
Président

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 15 novembre 2023

Le Conseil d'Etat

7515-2023

Grand Conseil
Commission des finances
Monsieur François BAERTSCHI
Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : examen du projet de budget 2024 – questions transversales

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen du projet de budget (PB) 2024, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat, le 11 octobre dernier, un courrier relatif aux questions transversales.

Vous trouverez ci-dessous les réponses du Conseil d'Etat et, en annexe, les réponses des entités du périmètre de consolidation.

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

Définition et enjeux

La budgétisation sensible au genre (gender budgeting ou gender-responsive budget) est l'analyse de l'impact de la distribution des ressources publiques sur l'égalité des femmes et des hommes à travers l'analyse du budget.

Elle permet d'évaluer dans quelle mesure les ressources économiques et financières sont allouées de manière égalitaire ou inégalitaire du point de vue du genre. En d'autres termes, un budget genré, ce n'est pas "donner plus d'argent aux femmes", mais un outil utile pour analyser plus finement, dans chaque organisation, à qui bénéficie vraiment l'argent dépensé et s'il contribue bien à l'égalité femmes-hommes.

Le gender budgeting n'est pas une procédure uniformément applicable à toute situation et à tout objectif. Sa mise en œuvre dépend de divers facteurs dont des moyens et des ressources disponibles. Ainsi son objectif peut varier du simple constat que les dépenses ne tiennent pas compte de la dimension de genre, à la définition de budget sensible au genre.

Attribuer un critère de genre aux centres de responsabilités (CR) budgétaires revient à poser les questions suivantes : combien vont aux femmes et aux filles et respectivement aux hommes et aux garçons selon les activités financées (le critère peut cependant être jugé "neutre" du point de vue du genre qui en bénéficie) ? Quelle part des dépenses de l'Etat est allouée à l'égalité hommes-femmes ? Les choix menés concernant les dépenses de l'Etat peuvent-ils affecter la distribution du travail rémunéré et non rémunéré au sein de la population ? etc. En fonction des résultats de cette analyse, il devient alors possible d'ajuster les politiques et les budgets afin de mieux prendre en compte, le cas échéant, les besoins des deux sexes, contribuant ainsi in fine à la promotion de l'égalité hommes-femmes.

La budgétisation sensible au genre représente en ce sens à la fois un instrument de recherche et de sensibilisation au sein des administrations publiques.

Projets pilotes dans d'autres collectivités

Divers projets pilotes de budgétisation sensible au genre ont été menés en Suisse depuis les années 1990. Parmi les plus importants ceux pilotés par le canton de Bâle-Ville dont un des projets visait par exemple à vérifier l'évolution statistique du département de l'éducation sous l'angle de trois objectifs égalitaires fixés, à savoir "l'égalité des chances dans l'éducation", "concilier travail et famille" et "l'égalité au travail".

Cette expérience ainsi que celle de l'Office fédéral des sports, de la Direction du développement et de la coopération (DDC), du canton de Berne et des villes de Zurich et Berne sont issues en grande majorité d'une étude réalisée par le bureau BASS qui a analysé l'impact sur les bénéficiaires des politiques publiques, l'impact sur l'emploi féminin et masculin et l'impact sur l'emploi non rémunéré.

Dans son rapport[1] sur un postulat relatif au gender budgeting, une commission parlementaire vaudoise relevait notamment que les méthodologies utilisées dans le cadre de ces différentes expériences sont "assez complexes, lourdes et coûteuses". Dans la majorité des cas, à l'exception de celui de la DDC, ces expériences n'ont pas été poursuivies dans le temps. Quant à la continuité constatée à la DDC, elle pourrait être liée à plusieurs aspects clés du succès : la simplicité des outils mis en œuvre (checklists faciles à utiliser), travail d'appropriation au sein de l'entité pour que chaque service se serve de cet outil, allocation de budget spécifique pour avoir des programmes affirmatifs et soutenir ces démarches dans chacun des services.

Le même rapport relève que la Confédération a mené une évaluation de sa politique du sport, par ressources allouées et par genre. Cette évaluation a permis de connaître le montant des subsides alloués aux femmes pour pratiquer un sport déterminé. Elle a également montré que les entraîneurs bénéficiaient de plus grandes allocations budgétaires pour leur formation continue que les entraîneuses femmes.

En 2021, le bureau BASS a produit pour le canton de Vaud une étude[2] de faisabilité relative à l'introduction d'une analyse budgétaire en termes de genre au sein de l'administration cantonale vaudoise. Le test du modèle élaboré dans le cadre de cette étude, prévu dans un service de l'administration, n'a pas pu être mené à bien.

Conclusion

Les expériences menées montrent que l'approche du gender budgeting est difficilement applicable au budget global d'une collectivité publique, mais peut être utilisée pour analyser des politiques publiques spécifiques, ou des projets d'investissement par exemple, pour évaluer leur futur impact. Parmi les domaines qui se prêtent au gender budgeting, on peut citer la culture[3], le sport, ou encore la solidarité internationale.

S'agissant du projet de budget 2024 de l'Etat, il n'a donc pas été tenu compte du principe de la budgétisation sensible au genre lors de son élaboration.

---

[1] https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-precedentes/annee-2019/seance-du-mardi-18-juin-2019/rapport-du-conseil-detat-au-grand-conseil-sur-le-postulat-muriel-thalmann-et-consorts-pour-une-analyse-de-limpact-des-politiques-publiques-permettant-dattenuer-les-inegalites-economiques-et-sociales-entre-les-femmes-et-les-hommes

[2] https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/bcfh/PUBLICATIONS_-_REFONTE/rapports_et_etudes_externes/BASS_BSG_Rapportfinal_29sept2021.pdf

[3] Principe d'égalité figurant à l'article 4, lettre h de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique du 23 juin 2023.

2. ***Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?***

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

Le service de la solidarité internationale prévoit de financer, en 2024, divers projets liés aux conséquences du changement climatique dans le monde, pour un total estimé à ce jour à 735 000 francs. Ce montant pourrait être supérieur, en fonction des demandes de projets qui seront reçues et retenues.

Groupe MOVE : électrification de toute la flotte administrative des véhicules de l'Etat. Le PB 2024 inclut 1.6 ETP pour la gestion de ces véhicules, y compris le déploiement de la stratégie du Conseil d'Etat, ainsi que des investissements à hauteur de 3 026 000 francs.

Mesures transversales relatives aux ressources humaines : déploiement du télétravail ayant un impact sur les déplacements domicile-travail, vélos en libre-service dans la plupart des départements pour les déplacements professionnels, participation à l'abonnement TPG.

Au sein des offices cantonaux des poursuites et faillites, des véhicules électriques remplacent l'utilisation des véhicules privés pour les déplacements professionnels et des salles des ventes seront mutualisées pour optimiser le nombre des bâtiments à gérer et les distances à parcourir (prévu pour fin 2024-début 2025).

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) mène des actions indirectes, en fournissant des informations statistiques importantes permettant de mieux cibler de futures actions dans les diverses politiques publiques (en collaboration avec la direction de la durabilité et du climat et l'office cantonal de l'énergie (OCEN), diffusion d'indicateurs et de statistiques de développement durable et sur les énergies renouvelables).

Enfin, le DF a participé, avec les départements concernés, au développement d'une méthodologie permettant de qualifier les projets du plan décennal des investissements (PDI) ayant un impact favorable sur le changement climatique.

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Dans le cadre du concept cantonal du développement durable (DD 2030), des différents plans du Conseil d'Etat et de la Feuille de route 21-23 du DIP, de très nombreuses actions sont réalisées au sein des établissements scolaires. Il n'existe toutefois aucun axe analytique qui permettrait de "valoriser" le temps consacré par les différents collaborateurs et collaboratrices du DIP.

A titre d'exemple, nous pouvons citer une petite partie des projets qui luttent directement ou indirectement contre le réchauffement climatique (recensement 2022) :

- Les ateliers Agenda 21 pour plus de 70 classes du primaire (modules sur l'aide au développement et l'alimentation, l'énergie, la mobilité, la nature, les déchets et l'eau).
- Un théâtre d'improvisation autour de la durabilité, développé au Collège Sismondi.
- La participation de plus de 1000 élèves au projet "ZIBAY Ecoparc, à la découverte de l'écologie industrielle".
- L'initiative "plante ton arbre" qui a mobilisé 500 classes.
- La présentation des "métiers verts" dans le cadre des actions d'information et de promotion menées par le SISP.
- L'organisation d'un atelier "comment contribuer à préserver le climat à travers mon métier et ma formation", en collaboration avec la HES-SO Valais et les SIG.
- L'organisation de près de 150 sorties natures pour les classes de 5ème primaire.

- Le développement des projets nature autour des écoles (jardins potagers, espaces natures, grainothèque, etc.).

Département des institutions et du numérique (DIN)

Au niveau du fonctionnement, comme tous les autres départements, le DIN participe à la lutte contre le réchauffement climatique en observant les mesures d'économie d'énergie au sein des bâtiments de l'Etat et de l'administration cantonale décidées par le Conseil d'Etat. Ces mesures ont trait principalement à la température lors des périodes de chauffage. Les impacts budgétaires liés au respect de ces mesures ne sont pas directement observables sous le projet de budget 2024 des politiques publiques et programmes placés sous la responsabilité du DIN puisque les budgets en lien avec les charges liées aux bâtiments figurent sous le budget de l'office cantonal des bâtiments (OCBA), lui-même rattaché au programme B04.

Par ailleurs, le DIN est également actif en matière de lutte contre le réchauffement climatique par le biais de sa participation au programme d'électrification de la flotte de véhicules administratifs prévu par la loi 13224 qui permettra de réduire les émissions de CO^2.

Département du territoire (DT)

Pour le DT, une politique publique complète, à savoir la PP E – environnement et énergie, est très largement consacrée à la lutte contre le réchauffement climatique que ce soit pour en limiter l'ampleur (par exemple via l'assainissement énergétique des bâtiments) ou en limiter les impacts (par exemple lutte contre les îlots de chaleur, les dangers de crues et d'inondations, le développement de la canopée). Les demandes supplémentaires au PB 2024 pour cette politique publique sont quasiment toutes en lien avec cette thématique.

La PP G – aménagement et logement contribue également à la lutte contre le réchauffement climatique en visant à développer un aménagement du territoire et des logements résilients au changement climatique. Cet aspect ne nécessite toutefois pas en l'état de ressources supplémentaires et il est simplement intégré dans le travail des équipes en place.

Pour le programme B04 (OCBA), l'enjeu principal est désormais d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments propriété de l'Etat, laquelle contribue directement à la lutte contre le réchauffement climatique. L'essentiel des ressources humaines supplémentaires demandées au PB 2024 pour l'OCBA sont directement consacrées à cet objectif.

Département de la santé et des mobilités (DSM)

Office cantonal des transports (OCT) et office cantonal du génie civil (OCGC) :

En matière d'investissements et sur la base de la méthode utilisée dans le cadre du plan décennal des investissements (évaluation de l'impact de la transition environnementale), le montant consacré à la transition écologique est évalué à 161 millions de francs, soit 85% du budget 2024.

Concernant les charges des projets de budget 2024 de fonctionnement des deux offices, et sur la base du taux déterminé en matière d'investissement ci-avant, les montants dévolus à la transition environnementale sont évalués à :

- Pour le programme M01 (compétence OCT) = 357 millions de francs.
- Pour le programme M02 (compétence OCGC) = 92 millions de francs.

Les mesures concernées sont les suivantes :

1. Développement des transports publics en faveur de la population en regard de la réduction de -40% du trafic individuel motorisé (TIM) à l'horizon 2030.
2. Renforcement des infrastructures du réseau des transports publics :

a) Poursuivre les études sur le développement du réseau ferroviaire, dont celles de la gare souterraine de Cornavin.
b) Continuer les études préliminaires pour la nouvelle diamétrale ferroviaire régionale nord-sud.
c) Lignes de tramways :
   - Tram Saint-Julien : finaliser les aménagements suite à la mise en service du tronçon Palettes-Ziplo et démarrer les travaux entre Ziplo et Perly après obtention de la décision d'approbation des plans.
   - Tram des Nations : démarrer les travaux suite à l'obtention de la décision d'approbation des plans.
   - Poursuivre les études pour le développement du réseau à l'horizon 2028-2035.
d) Autobus, trolleybus et bus à recharge rapide :
   - Déploiement des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS).
   - Poursuivre le subventionnement aux TPG pour l'électrification de la flotte de véhicules.

3. Poursuite de la réalisation d'infrastructures destinées à la mobilité douce :
   a) Réaliser les aménagements cyclables inscrits dans les plans d'actions pour la mobilité douce.
   b) Poursuivre les études pour la réalisation d'axes forts vélos.
4. Soutien dans l'élaboration des plans de mobilité des entreprises

Office cantonal des véhicules (OCV) :

Le développement de la délivrance des prestations en ligne entrepris par l'OCV conduit à une diminution des déplacements physiques des usagers. Du 1er janvier au 10 octobre 2023, 8'728 transactions en ligne ont été réalisées à travers le portail dédié. Cela conduit de facto à une réduction des émissions de CO^2 qu'il est toutefois difficile voire impossible à chiffrer.

Direction générale de la santé (DGS) :

Il ne ressort pas spécifiquement du budget de la politique publique – K Santé, d'élément probant participant à la lutte contre le réchauffement climatique.

La **chancellerie d'Etat (CHA)**, le **département de l'économie et de l'emploi (DEE)** et le **département de la cohésion sociale (DCS)** n'ont pas relevé de mesures spécifiques, outre les mesures transversales qui ont été mentionnées et qui sont appliquées.

3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.

Synthèse (total des deux types de communication)

Classe / Dept.	11		15		17		18		19		20		21		22		23		25		27		Totaux	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
CHA							2	1.7									1	0.5	1	0.5			4	2.7
DF											2	1.5									2	1.9	4	3.4
DIP	1	0.5					13	2.3	1	0.1	6	4.0							4	2.0			25	8.9
DIN			1	0.8	3	3.0	3	3.0	2	2.0	1	1.0					1	0.7	3	2.8	1	1.0	15	14.3
DT							4	2.8			5	4.5							2	1.8			11	9.1
DSM											3	2.8			1	1.0					1	1.0	5	4.8
DEE											1	1.0	1	1.0			1	0.5	1	1.0			4	3.5
DCS							1	0.8	1	1.0									1	0.9			3	2.7
Totaux	**1**	**0.5**	**1**	**0.8**	**3**	**3.0**	**23**	**10.6**	**4**	**3.1**	**18**	**14.8**	**1**	**1.0**	**1**	**1.0**	**3**	**1.7**	**12**	**9.0**	**4**	**3.9**	**71**	**49.4**

Communication d'État-major (communication politique et institutionnelle)

Classe / Dept.	11		15		17		18		19		20		21		22		23		25		27		Totaux	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
CHA																			1	0.5			1	0.5
DF																					2	1.9	2	1.9
DIP																			1	1.0			1	1.0
DIN																					1	1.0	1	1.0
DT																			1	1.0			1	1.0
DSM																					1	1.0	1	1.0
DEE																			1	1.0			1	1.0
DCS																			1	0.9			1	0.9
Totaux	**0**	**0.0**	**0**	**0.0**	**0**	**0.0**	**0**	**0.0**	**0**	**0.0**	**0**	**0.0**	**0**	**0.0**	**0**	**0.0**	**0**	**0.0**	**5**	**4.4**	**4**	**3.9**	**9**	**8.3**

Communication opérationnelle (service public et communication interne)

Classe / Dept.	11		15		17		18		19		20		21		22		23		25		27		Totaux	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
CHA							2	1.7									1	0.5					3	2.2
DF											2	1.5											2	1.5
DIP	1	0.5					13	2.3	1	0.1	6	4.0							3	1.0			24	7.9
DIN			1	0.8	3	3.0	3	3.0	2	2.0	1	1.0					1	0.7	3	2.8			14	13.3
DT							4	2.8			5	4.5							1	0.8			10	8.1
DSM											3	2.8			1	1.0							4	3.8
DEE											1	1.0	1	1.0			1	0.5					3	2.5
DCS							1	0.8	1	1.0													2	1.8
Totaux	**1**	**0.5**	**1**	**0.8**	**3**	**3.0**	**23**	**10.6**	**4**	**3.1**	**18**	**14.8**	**1**	**1.0**	**1**	**1.0**	**3**	**1.7**	**7**	**4.6**	**0**	**0.0**	**62**	**41.1**

Précision du DIN :
Le nombre de communicants opérationnels comprend à hauteur de 7.8 ETP et 8 personnes les effectifs des services de communication de la police cantonale et de l'office cantonal de la détention, lesquels sont opérationnels 365 jours par an, 24 heures sur 24.

4. ***Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaitre le nombre d'ETP de juristes prévu au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même temps, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.***

ETP de juristes au 31.12.2024 :

Département	ETP
Secrétariat général du Grand Conseil	1.0
Chancellerie d'Etat	6.3
Département des finances, ressources humaines et affaires extérieures (DF)	30.5
Département de l'instruction publique, formation et jeunesse (DIP)	13.2
Département des institutions et du numérique (DIN)	51.2
Département du territoire (DT)	30.4
Département de la santé et des mobilités (DSM)	11.1
Département de l'économie et de l'emploi (DEE)	25.5
Département de la cohésion sociale (DCS)	17.0
Total Global (hors PJ)	**186.2**

Série historique :

	ETP (hors PJ)		
	Juristes	Total	Proportion
31.12.2013	92.5	13'568.2	0.68%
31.12.2014	109.8	14'058.9	0.78%
31.12.2015	115.7	14'337.4	0.81%
31.12.2016	122.8	14'550.9	0.84%
31.12.2017	124.6	14'772.4	0.84%
31.12.2018	133.2	15'047.0	0.89%
31.12.2019	138.3	15'388.6	0.90%
31.12.2020	151.1	15'598.4	0.97%
31.12.2021	153.6	15'822.2	0.97%
31.12.2022	174.7	16'092.7	1.09%
30.09.2023	175.7	16'454.9	1.07%
31.12.2024	186.2	16'810.5	1.11%

5. ***La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.***

Les systèmes d'information gérés par l'office du personnel de l'Etat (OPE) et par les directions départementales des ressources humaines ne contiennent pas de données permettant d'identifier les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, l'Etat n'a pas de politique d'inclusion vis-à-vis de ces personnes.

Bien entendu, cela n'empêche pas certains services, à leur initiative, en accord avec leur département, de prendre toutes mesures nécessaires visant à permettre le maintien en activité des membres de son personnel malgré un handicap physique ou psychique. Ces mesures sont généralement financées par l'assurance-invalidité (AI).

En revanche, la politique de non-discrimination de l'Etat, y compris pour les personnes en situation de handicap, a récemment été encore renforcée[4] dans la loi :

> *Les principes généraux suivants s'appliquent dans l'administration cantonale, les services centraux et les greffes du pouvoir judiciaire, les établissements publics médicaux ainsi qu'à l'Hospice général : a) créer les conditions qui permettent aux collaboratrices et aux collaborateurs de travailler dans un climat de respect et de tolérance, exempt de toute discrimination directe ou indirecte fondée sur une caractéristique personnelle, notamment l'origine, l'âge, le sexe, l'orientation affective ou sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, l'intersexuation, les incapacités, les particularités physiques, la situation sociale ou familiale, les convictions religieuses ou politiques.*

6. ***Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.***

CHA

les Archives d'Etat font appel régulièrement à deux civilistes par année qui se succèdent. Ces auxiliaires assument une partie de la surveillance des salles publiques, font des travaux d'inventaire, de reconditionnement et de numérisation. Ils aident également en cas de déménagement d'archives (versements par l'administration ou dons de privés) et sont un soutien précieux pour assurer les prestations, en particulier vis-à-vis du public. Le coût total est de 19 354 francs pour la période allant du 01.10.2022 – 30.09.2023. Ce coût représente les frais payés à l'Office fédéral du service civil ainsi que les frais de déplacement et de repas conformément aux tabelles définies par cet office.

DF

En 2023 (jusqu'en septembre 2023), le DF a employé 3 civilistes à la direction des affaires internationales (DAI), sur les périodes suivantes : pour le 1er, de janvier à mai 2023, pour le 2ème, de janvier à avril 2023, pour le 3ème, de septembre 2023 à fin janvier 2024.

Le coût total jusqu'en septembre 2023 s'élève à 20 000 francs (10 mois à 2 000 francs). Au PB 2024, il est prévu de maintenir le recours à des civilistes au même niveau qu'actuellement.

Ces civilistes apportent une aide plus que bienvenue dans le traitement des dossiers de la solidarité (pour rappel la DAI finance plus de 60 projets par année et reçoit près du double de demandes). Entre autres tâches, les civilistes aident à la rédaction des courriers de suivi, insèrent les données dans la base de données, prennent les procès-verbaux des réunions.

---

[4] Nouvel article 2A, alinéa 1, lettre a de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux, du 4 décembre 1997 (LPAC), modifié avec l'adoption de la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED), du 23 mars 2023.

DIP

Le nombre de civilistes actifs au DIP en septembre 2023 est de 54. Au projet de budget 2024, une somme de 47 790 francs est proposée pour rémunérer trois civilistes supplémentaires prévus à l'enseignement obligatoire.

Les personnes qui font du service civil sont au bénéfice d'une convention d'affectation qui fixe les frais qui seront pris en charge qui peuvent comprendre logement, nourriture, frais de déplacements, indemnité pour des vêtements spéciaux ou des chaussures spéciales et l'argent de poche. Dans la plupart des cas pour le DIP, l'indemnité journalière versée couvre le petit déjeuner (4 francs), le repas de midi (9 francs), le repas du soir (7 francs) et l'argent de poche (7.50 francs). De plus, un montant est également versé par l'employeur à la Confédération et qui varie entre 9,50 francs et 79,40 francs par jour, en fonction du salaire brut usuel d'un salarié de la même profession pour une activité similaire.

Les civilistes sont considérés comme une véritable ressource et un réel support. Les expériences sont largement concluantes.

Une économie sur un poste de titulaire est évidente. Cependant, les tâches ne sont pas identiques à du personnel fixe. Les civilistes permettent aux titulaires de se concentrer sur des tâches plus complexes (prise en charge d'élèves, gestion des dossiers des élèves, etc.).

Dans les écoles, leur action peut se décliner comme suit :

1. Soutien à l'encadrement pédagogique (surveillances, bibliothèque, accompagnement transport, en classe pour les petits degrés, etc.), l'impact étant une économie sur des postes de surveillance enseignants et/ou de remplacement.
2. Soutien administratif et technique (aux AT, accueil, logistique, etc.), permet de renforcer au quotidien des postes PAT sans engager des forces supplémentaires.
3. Soutien social permettant de combler au pied levé les éventuelles absences, quel que soit le poste concerné.

DIN

Le DIN n'emploie pas de civiliste et n'a pas prévu d'y avoir recours en 2024. Les domaines d'activités prévus pour les civilistes sont peu pertinents pour le DIN.

DT

Il n'y a pas de civiliste au DT.

DSM

Il n'y a pas de civiliste au DSM.

DEE

Aucun civiliste n'a été engagé par le DEE.

DCS

Le DCS emploie actuellement 3 civilistes dans 2 services qui fournissent des prestations à la population. L'emploi des civilistes vise trois principaux objectifs, à savoir soutenir momentanément les effectifs directement alloués à la délivrance des prestations et ainsi permettre au civiliste de se mettre au service de la collectivité, sensibiliser les civilistes aux prestations fournies par l'Etat (pour lui le DCS) et à leurs enjeux, et participer à leur formation selon leur domaine d'intérêt dans le secteur public. Les civilistes ne sont pas rémunérés mais reçoivent une indemnité journalière d'environ 28 francs.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

CHA	Secrétariat Général	0.0%
	Directions métiers de la chancellerie d'Etat	0.0%
	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	0.0%
	Organismes rattachés administrativement à la CHA	0.0%
DF	Secrétariat Général	15.0%
	Direction Générale des Finances de l'Etat	3.0%
	Administration Fiscale Cantonale	0.3%
	Direction générale des poursuites et faillites	0.0%
	Office du personnel de l'Etat	3.7%
	Office Cantonal de la Statistique	3.3%
	DAI - Direction des affaires internationales	0.0%
	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention violences	0.0%
	Organismes rattachés ou en relation avec le DF	0.0%
DIP	Secrétariat Général	6.2%
	Direction générale de l'enseignement obligatoire	4.9%
	Direction générale de l'enseignement secondaire II	3.8%
	Office médico-pédagogique	5.6%
	Direction générale de l'office de l'enfance et jeunesse	12.3%
	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	0.5%
DIN	Secrétariat Général	1.6%
	Corps de Police	0.1%
	Office cantonal de la détention	1.8%
	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	0.4%
	Office cantonal des systèmes d'information & du numérique	25.6%
	Office cantonal protection population et affaires militaires	0.0%
DT	Secrétariat Général	8.5%
	Office de l'urbanisme (OU)	15.8%
	Office cantonal du logement et de la planification foncière	4.7%
	Office cantonal de l'énergie (OCEN)	10.3%
	Office cantonal des Bâtiments (OCBA)	3.8%
	Office du patrimoine et des sites (OPS)	4.4%
	Office du registre foncier (ORF)	2.2%
	Office des autorisations de construire (OAC)	8.6%
	Direction Praille Acacias Vernets (DPAV)	16.7%
	Office cantonal de l'environnement (OCEV)	3.2%
	Office cantonal de l'eau (OCEau)	9.0%
	Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	1.0%
DSM	Secrétariat Général	5.0%
	Direction générale de la santé (DGS)	7.1%
	Office cantonal des transports (OCT)	19.1%
	Office cantonal du génie civil (OCGC)	5.4%
	Office cantonal des véhicules (OCV)	0.0%

DEE	Secrétariat Général	0.0%
	Office cantonal de l'emploi (OCE)	1.4%
	Direction générale office cantonal inspection du travail	1.4%
	Direction générale Dév. économique, recherche & innovation	0.0%
DCS	Secrétariat Général	2.4%
	Office de l'action, insertion et intégration sociales	0.8%
	Office cantonal de la culture et du sport	2.9%

Les pourcentages rapportés ci-dessus sont calculés en fonction des effectifs recensés à fin septembre 2023 selon les critères définissant le Bilan social.

8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.

Pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 :

	Genève				Hors Genève				Total	
	CA (CHF)	Nb factures	% CA	% Nb factures	CA (CHF)	Nb factures	% CA	% Nb factures	CA (CHF)	Nb factu
01 - CHA	2'329'184	740	61%	69%	1'486'883	337	39%	31%	3'816'067	1'
02 - DF	4'651'498	1'713	53%	58%	4'193'002	1'255	47%	42%	8'844'500	2'
03 - DIP	33'159'230	16'939	58%	62%	24'238'238	10'553	42%	38%	57'397'468	27'
04 - DIN	62'418'480	15'511	57%	54%	47'703'553	12'957	43%	46%	110'122'033	28'
05 - DT	87'926'057	5'491	84%	66%	16'616'216	2'850	16%	34%	104'542'272	8'
06 - DSM	159'850'886	4'931	76%	61%	51'751'595	3'187	24%	39%	211'602'481	8'
07 - DEE	3'676'231	691	62%	61%	2'213'465	435	38%	39%	5'889'696	1'
08 - DCS	23'696'470	1'904	92%	74%	2'063'447	680	8%	26%	25'759'917	2'
11 - GC	1'429'478	221	78%	71%	401'641	90	22%	29%	1'831'119	
12 - CdC	210'239	94	58%	62%	154'867	57	42%	38%	365'106	
14 - PJ	15'271'068	5'358	75%	71%	4'972'683	2'138	25%	29%	20'243'750	7'
CCA	46'669'519	8'802	35%	37%	85'184'909	14'823	65%	63%	131'854'428	23'
OCBA	229'235'683	24'561	77%	79%	67'076'693	6'666	23%	21%	296'312'377	31'
Total	**670'524'022**	**86'956**	**69%**	**61%**	**308'057'192**	**56'028**	**31%**	**39%**	**978'581'214**	**142'**

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Taux d'absences

CHA	Secrétariat général	5.7%
	Direction métiers de la chancellerie d'Etat	6.0%
	Service des affaires européennes, régionales et fédérales	1.2%
	Organismes rattachés	0.2%

DF	Secrétariat général	2.3%
	Direction Générale des Finances de l'Etat	4.1%
	Administration Fiscale Cantonale	6.6%
	Direction générale des poursuites et faillites	9.7%
	Office du personnel de l'Etat	6.2%
	Office Cantonal de la Statistique	2.1%
	DAI - Direction des affaires internationales	2.3%
	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention violences	1.1%
	Organismes rattachés	3.3%
DIP	Secrétariat général	4.4%
	Direction générale de l'enseignement obligatoire	5.8%
	Direction générale de l'enseignement secondaire II	5.0%
	Office médico-pédagogique	7.4%
	Direction générale de l'office de l'enfance et jeunesse	8.0%
	Office d'orientation, formation professionnelle et continue	8.5%
DIN	Secrétariat général	3.9%
	Corps de Police	6.5%
	Office cantonal de la détention	10.9%
	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	6.3%
	Office cantonal des systèmes d'information & du numérique	4.2%
	Office cantonal protection population et affaires militaires	8.2%
DT	Secrétariat général	4.3%
	Office de l'urbanisme (OU)	2.5%
	Office cantonal du logement et de la planification foncière	6.1%
	Office cantonal de l'énergie (OCEN)	12.6%
	Office cantonal des Bâtiments (OCBA)	4.8%
	Office du patrimoine et des sites (OPS)	1.6%
	Office du registre foncier (ORF)	4.8%
	Office des autorisations de construire (OAC)	4.3%
	Direction Paille Acacias Vernets (DPAV)	7.1%
	Office cantonal de l'environnement (OCEV)	2.8%
	Office cantonal de l'eau (OCEau)	7.2%
	Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	4.2%
DSM	Secrétariat général	6.9%
	Direction générale de la santé (DGS)	6.6%
	Office cantonal des transports (OCT)	2.8%
	Office cantonal du génie civil (OCGC)	6.7%
	Office cantonal des véhicules (OCV)	7.4%
DEE	Secrétariat général	2.0%
	Office cantonal de l'emploi (OCE)	8.5%
	Direction générale office cantonal inspection du travail	7.8%
	Direction générale Dév. économique, recherche & innovation	2.4%
DCS	Secrétariat général	9.2%
	Office de l'action, insertion et intégration sociales	8.7%
	Office cantonal de la culture et du sport	8.4%

Les taux d'absences rapportés ci-dessus font référence aux taux calculés sur 12 mois glissants à fin septembre 2023.

Coûts engendrés par le remplacement

Il sied de préciser qu'en principe les départements n'ont la plupart du temps ni la disponibilité budgétaire ni l'obligation de remplacer les absences de longues durées, à l'exception du DIP pour le personnel enseignant. Cela explique que l'essentiel des coûts se trouve dans ce département.

CHA

Le remplacement des absences longues durées ne sont pas systématique et interviennent uniquement lorsque toutes les alternatives ont été étudiées (priorisation ou absorption temporaire des tâches par d'autres membres du personnel). Au 30.09.2023, 2 auxiliaires étaient engagées depuis 4 et 8 mois pour pallier à des absences longue durée pour un coût total d'environ 110 000 francs charges sociales comprises.

DF

Auxiliaires remplaçant des personnes absentes pour cause de maladie ou accident
2023 (au 30.09.2023)

Direction	AFC	OPE	DGPF	Total
ETP au 30.09	-	1.00	6.10	**7.10**
Coût en francs	11'200	23'800	517'100	**552'100**

DIP

En ce qui concerne les coûts engendrés par les remplacements et après échange avec l'OPE, il a été convenu que la réponse concernerait uniquement le personnel enseignant (PE). Les coûts des remplacements sont ceux engendrés par les remplacements ponctuels payés à l'heure ou mensualisés. Toutefois, SIRH ne permet pas de distinguer les contrats pour les remplacements de longue durée, des autres types de remplacement ou pour du surnuméraire. Dès lors, une approche "analytique" a été privilégiée en se basant sur les taux d'absence longue durée. Les remplacements totalisent l'équivalent de 348 ETP, ce qui représente sur une base annuelle, un coût de 33.2 millions de francs (hors charges sociales).

DIN

Pour le DIN, le coût des auxiliaires engagés pour remplacer des absences de longue durée sur la période courant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 est de 1 754 945 francs charges sociales comprises. La somme des taux d'activité annualisés de ces personnes correspond à 17.9 ETP, ce qui, mis en perspective avec les 4 227.4 ETP du DIN, représente 0.42%. Il est encore précisé que ces coûts et nombre d'ETP n'intègrent pas le remplacement de personnes bénéficiant de congés non payés.

DT

office	motif	contrat	fonction	classe-annuité	otp	durée (en mois)	coût TTC	commentaires
SG	MLD	aux.	assist. Direction	14-6	1	2	23'194	
OAC	MAT	aux.	juriste 2	20-2	1	2.5	36'916	
OCLPF	MAT	aux.	gestionnaire en immobilier	18-8	0.8	3	33'189	
OCLPF	MAT	aux.	secrétaire 3	12-8	1	2	18'261	Coût prévu dès novembre
OPS	MAT	aux.	architecte-urbaniste	18-15	0.8	4	41'960	
OPS	MAT	aux.	archéologue	18-8	0.8	1	11'063	Coût prévu dès décembre
OCEN	MAT	aux.	adjoint scientifique 2	19-1	0.8	3	25'908	
OCEV	MAT	aux.	secrétaire 2	11-0	0.8	1	6'012	
OCEV	MAT	aux.	adjoint scientifique 3	21-0	1	4.5	52'523	
OCAN	MAT	aux.	adjoint scientifique 2	19-1	0.6	1.5	9'716	
OCAN	MAT	aux.	adjoint scientifique 3	21-0	0.7	3	24'511	
OCAN	MLD	aux.	commis administratif 5	14-12	0.8	3	20'789	
OCAN	VAC	aux.	surveillante environnement	10-0	0.8	1	5'753	Situation part.surveillant environnement
OCBA	MAT	aux.	assist. Direction	14-9	1	4	46'387	Prob.prolongée jusqu'au 30.03.2024
OCBA	MAT	aux.	commis administratif 5	14-2	1	3	26'244	
OCBA	MAT	aux.	secrétaire 2	11-0	1	4	30'062	
OCBA	MAT	aux.	secrétaire 2	11-1	1	5	37'953	
OCBA	MLD	aux.	secrétaire 2	10-5	1	6	58'342	
						Total	508'786	

DSM

DGS : Recrutement en cours pour un remplacement maladie longue durée, à 50% classe 13 pour une durée de 6 mois. Du 04.10.21 au 30.09.23 un remplacement longue durée, à 90% classe 11,

OCGC : Du 01.10.21 au 30.09.24 un remplacement longue durée, à 100% classe 10 pour le secrétariat.

DEE

Pour 2023, le coût s'est élevé à 101 408 francs.

DCS

Concernant les coûts inhérents aux absences de longue durée, ils s'élèvent à 1.1 million de francs à fin septembre 2023 pour le DCS. Il importe de préciser que les montants mentionnés ne tiennent pas compte des remboursements que l'Etat reçoit de la part des assurances, notamment pour les absences pour raison de maternité, qui contribuent à réduire les coûts nets supportés par l'Etat en lien avec l'absentéisme de longue durée. Le montant de ces remboursements se monte à 0.5 million de francs à fin septembre 2023.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Le président :

Michèle Righetti-El Zayadi Antonio Hodgers

Annexes : Réponses des entités du périmètre de consolidation (à l'exception des sociétés anonymes)

1) AIG et FIPOI
2) UNIGE
3) HUG et FP
4) IMAD
5) TPG
6) FTI
7) HG
8) EPI
9) SIG, FPAV, FPLC et FIDP

Annexe 1 : Réponses aux questions transversales des entités rattachées au DF

Aéroport International de Genève (AIG)

1. ***Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?***

Non, l'élaboration du budget ne tient pas compte du genre.

2. ***Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?***

Mesures et montants liés à la lutte contre le réchauffement climatique à Genève Aéroport :

1. Mise en place du réseau GeniLac qui accélèrera la sortie des énergies fossiles de l'aéroport en évitant l'émission de 5'300 tonnes de CO2 chaque année dès 2026. GeniLac réduira plus de 50 % des émissions de CO2 de l'aéroport.
   Coût total estimé (à confirmer) : MCHF 27 (et MCHF 6 pour les projets connexes à Genilac) dont MCHF 4.8 en 2022-2023

2. Déploiement des bornes électriques pour les partenaires qui permet d'accroître l'attractivité pour les locataires, tout en contribuant à la transition environnementale et augmentation de la part de véhicules électriques sur le tarmac, de 28 % (2023) à 90 % d'ici 2030.
   Coût estimé KCHF 910 pour les bornes tarmac et KCHF 3'100 (dont KCHF 190 en 2023) pour la transformation des Cobus passagers en propulsion 100 % électrique. Nous pourrons ultérieurement vous transmettre les montants engagés dans nos partenaires de la plateforme.

3. Installation de panneaux solaires photovoltaïques, 55'000 m2 de surface d'ici 2030, qui permettra à Genève Aéroport de sortir de l'utilisation des énergies fossiles pour chauffer et refroidir les bâtiments.

Coûts estimés selon le tableau ci-dessus dont KCHF 100 en 2022 – 2023

4. Mise en place d'un système de fourniture d'énergie aux avions :
   Genève Aéroport a installé un système de chauffage et de refroidissement central, permettant d'alimenter les cabines en air frais pendant l'escale. Économie de 30 000 tonnes de CO2 par an.
   Coût estimé : Genève Aéroport a établi un programme d'électrification des positions avions. Parmi ces points, nous planifions de débuter en 2024 le projet du satellite 20 puis les travaux en 2025. Nous prévoyons aussi d'électrifier les positions avions 70 à partir de 2024 et les positions 80 par la suite. Cette électrification permettra de ne plus utiliser les APU des avions stationnés au loin. Les travaux pour les positions 70 sont estimés à approximativement MCHF 2. Les travaux des positions 80 n'ont pas à ce stade fait l'objet d'une estimation suffisamment précise pour être diffusée.

5. Compensation des émissions carbone qui consiste à contrebalancer ses émissions de CO2 par le financement de projets de réduction carbone. 11'000 tonnes de CO2 à compenser annuellement.
   Coût estimé (à confirmer) : KCHF 570 sur les 3 prochaines années.

6. Mise en place du plan de mobilité des employé(e)s et des passagers dans le but de les encourager à utiliser des modes de transports durables pour se rendre au travail et ainsi réduire l'usage de la voiture individuelle. Les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan de mobilité visent plusieurs objectifs :
   - diminuer la pollution (bruit et pollution de l'air) ;
   - réduire les embouteillages autour de l'aéroport ;
   - pallier à la pénurie de places de stationnement.

   Coût estimé (à confirmer) : environ MCHF 2.2 /an

7. Rénovation des bâtiments :
   En 2022, 140 projets ont été menés (contre 75 en 2021), pour un investissement de quelques MCHF 60. La finalisation de l'Aile Est et le chantier du Centre logistique de tri-bagages (BLC) ont représenté quasiment 60 % de ces investissements. Genève Aéroport a lancé les études de la mise aux normes du Grand Hangar et de la rénovation CVC de la halle de Fret. Ces études permettront de préciser les coûts à investir qui sont, à ce stade, estimés à plus de MCHF 40, pour des travaux prévus entre 2026 et 2029.

8. Renouvellement de la flotte :
   Genève Aéroport a mis en place des incitations financières pour les compagnies qui renouvèlent et modernisent leur flotte, le but étant d'avoir une flotte composée au maximum d'avions de nouvelle génération qui réduisent le bruit d'environ 40 % et les émissions de CO2 d'environ 15 % par rapport à la génération précédente.
   Coût estimé en 2022 (à confirmer) : MCHF 3

9. Fluide frigorifiques :
   Renouvellement des machines de froid, et mise en place de machines utilisant des fluides avec un faible GWP.
   Genève Aéroport a planifié pour 2024 la fourniture et la pose de 4 machines de froid fonctionnant avec des HFO 1234ze (GWP de 1) pour un coût de KCHF 1 250.

5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

Il n'y a pas de politique d'inclusion, par contre, nous avons une charte sur la diversité.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

Genève Aéroport n'engage pas de civiliste.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

Le pourcentage de travailleurs frontaliers est de 12.8 %.

9. ***La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.***

Le taux d'absentéisme est de 7.5 % (maladie + accident). Il n'y a quasiment jamais de remplacement.

Fondation pour les immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

1. ***Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?***

La FIPOI est une fondation de droit privé qui applique de manière stricte les principes d'égalité homme-femme

2. ***Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?***

La FIPOI investit de manière régulière pour diminuer sa consommation d'énergie et/ou adapter son mix énergétique. Elle participe à différents programmes avec les SIG en ce sens (p.ex. NEGAWATT).

D-Implantation nouvelle centrale de ventilation en toiture (Bati)	*1 100 000*
D-Rempl.éclairages&système Cde+tableaux électriques secondaires	*700 000*
B-Eco21 parking IAV	*30 000*
B-Rénovation étages 2,4,5,6	*2 850 000*
B-Relamping éclairages des bureaux 1 +3	*30 000*
B-Remplacement volets vitres toitures et stores (électrochrome?)	*500 000*
D-Migration supervision GTC + Gestion d'énergie/ télérelevé	*170 000*
B-Remplacement lustrerie MIE	*300 000*
B-Eclairages bureaux	*500 000*
D-Supervision - MCR modernisation IAF	*600 000*
B-Eclairages communs (convention d'objectifs)	*100 000*

5. ***La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.***

La FIPOI n'a pas de budget spécifique destiné à l'inclusion des personnes en situation de handicap. La FIPOI intègre ces mesures lors de travaux de rénovation de ses immeubles

6. ***Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.***

Aucun civiliste employé à ce jour à la FIPOI. Prévision stable. La FIPOI n'a pas identifié d'activité pouvant être confiée à des civilistes.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

34% (24 employés sur 70 au 30.09.2023)

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Au 30.09.23, le taux d'absentéisme est de 1.7% (yc grossesse / maternité). Les absences longues ne sont pas remplacées par des auxiliaires hors grossesse / maternité. Les absences longues durées sont suivies individuellement au besoin avec l'aide d'un case management externe.

Annexe 2

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
RECTORAT

Le Recteur
Professeur Yves Flückiger
Ligne directe: 022 379 75 13
recteur@unige.ch

Monsieur Samy Jost
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction des finances
Case postale 3925
1211 GENEVE 3
Distribution interne : A104ER/DIRFIN

Genève, le 25 octobre 2023

Examen du projet de budget 2024 – questions transversales

Monsieur le Directeur,

Je me réfère à votre requête du 13 octobre 2023 et vous adresse comme convenu les réponses par thème.

1. **Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?**

L'Université ne prend pas en considération explicitement le principe de la budgétisation sensible au genre lors de l'élaboration de ses budgets. Pour mémoire, 32 % du corps professoral est constitué par des femmes. La répartition hommes/femmes pour l'ensemble des collaborateurs est de 50 %.

2. **Comment le budget des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?**

En préambule, il faut rappeler que la contribution principale de l'Université dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique tient à sa capacité à former des étudiants-es sur ces questions et à participer à l'effort scientifique mondial de détermination des enjeux et de recherche de réponses.

L'Université dispense pour cela de nombreux enseignements de base, d'expertise, continus sur ce thème. Les chercheuses et chercheurs de l'UNIGE sont à la pointe dans de nombreux domaines liés à la compréhension des phénomènes climatiques mais également des enjeux sociétaux de la transition. Enfin, l'Université est partenaire, à l'échelon local comme global, de nombreuses initiatives permettant un transfert de l'expertise vers l'action (GE-EN-VIE, GE21, GRID, 2050Today, etc.).

En tant qu'institution, l'Université s'est engagée résolument pour adapter son fonctionnement afin de réduire son empreinte carbone, de lutter contre le réchauffement climatique et contre l'effondrement de la biodiversité.

Dans leur domaine de compétence, les services et divisions adoptent des mesures concrètes dans le management de l'énergie (efficience et économies), dans la politique d'achats durables, dans la gestion des cafétérias pour une alimentation durable, dans la gestion des espaces verts, dans la réduction des déchets et dans la gestion des déchets spéciaux.

Le Rectorat pilote les objectifs de durabilité, dont la réduction de l'empreinte carbone de l'UNIGE est un des axes majeurs. Il a notamment la charge de l'établissement du bilan carbone annuel de l'Université. Il pilote également la politique encadrant les déplacements professionnels en avion avec comme objectif de réduire de 50 % l'empreinte des vols universitaires d'ici à 2030. Dès 2024, il est prévu de mettre en place un système de contribution climatique interne sur les vols en avion permettant de financer un fonds soutenant des projets d'actions climatiques. Dans le cadre de la COB5, une enveloppe avec un financement pérenne est par ailleurs allouée pour des projets de durabilité.

Pour les années à venir, notre politique de durabilité est articulée autour de 4 axes :

- **Une orientation plus marquée de nos missions d'enseignement et de recherche vers la durabilité**

  Des montants sont disponibles sur la COB5 à cet effet et un travail est effectué avec les facultés pour transformer les enseignements existants.
- **La mise en action de la communauté universitaire**

  Pour cela, les budgets de la cellule durabilité et du fonds « projets climatiques » issus de la contribution avions seront sollicités.
- **La mise en place d'un système de management de l'énergie**

  Une valorisation budgétaire des économies effectuées sur le budget « énergies » devrait permettre le financement des postes et d'actions d'efficience et de sobriété de nos activités.
- **La mise à niveau énergétique du parc de bâtiment, sur les techniques, l'enveloppe et la production de renouvelables**

  Les montants nécessaires sont conséquents (plusieurs centaines de millions de francs) et doivent être envisagés dans le cadre des différents plans du Canton pour la rénovation énergétique. L'Université, par son activité et sa visibilité, dispose de nombreux bâtiments clés permettant au Canton d'atteindre ses objectifs (Uni Dufour, site des Sciences, CMU, Uni Mail). Les bâtiments de l'Université consomment près de 55'000 MWh par année toutes énergies confondues pour un bilan de près de 10'000 tonnes de CO_2-eq. Cela représente un quart de notre bilan total et un enjeu majeur pour la lutte contre le réchauffement climatique.

3. Comment le budget des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion mise en place

L'Université ne détient pas ce type d'indicateur. Des aménagements de postes et équipements sont par ailleurs effectués ponctuellement par nos ergonomes.

4. Le nombre de civilistes employés et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt d'employer des civilistes

En 2023 il y a 3 civilistes en activité au sein de l'Université, dont une poursuivra son activité jusqu'en mars 2024.

Pour 2024 et à ce jour, il y a une seule nouvelle demande d'affectation devant encore être acceptée par l'Office fédéral du service civil.

Le nombre peu élevé de civilistes affectés dans les services de l'Université ne génère aucune incidence sur le budget prévisionnel pour 2024.

En complément des allocations pertes de gain (APG) prises en charge par la Confédération suisse, l'entité d'affectation prend en charge les indemnités de logement (facultatif), de repas et de déplacement et d'argent de poche d'un montant mensuel entre CHF 800 et CHF1500 par civiliste. Pour l'Université, l'engagement d'un-e civiliste apporte une aide ponctuelle bienvenue et qualifiée.

L'emploi de civilistes permet à l'Université de proposer des prestations de médiateurs-trices scientifique (PP, programme prioritaire), opérateurs-trices de saisie informatique, collaborateurs-trices de recherche fondamentale, assistants-es de recherche, d'animateurs-trices d'ateliers (PP).

5. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G)

Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) au 30.09.2023 s'élève à 11.41% pour le personnel DIP (hors apprentis, stagiaires et personnel temporaire).

6. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués et les francs associés

Pour répondre à la thématique, le tableau ci-dessous a été dressé. Ce dernier met en évidence les fournisseurs émanant du Grand Genève.

Fournisseurs	**14 067**	**100%**
Fournisseurs suisses	**8 670**	**62%**
Fournisseurs étrangers	**5 397**	**38%**
dont Fournisseurs Grand Genève (Suisse)	***4 129***	***29%***
dont Fournisseurs Grand Genève (France)	**119**	**1%**

7. Le taux d'absentéisme, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires

Le tableau ci-dessous présente le taux d'absentéisme du personnel au bénéfice d'un contrat de droit public.

Types	Taux
% Maladie	2.59 %*
% Accidents professionnels	0.13 %
% Accidents non professionnels	0.38 %
% Autres motifs	0.60 %
Total taux d'absentéisme	**3.70%**

*Comprend l'intégralité des situations signalées sous maladie
(source de l'information : modèle de l'absentéisme, Cognos, état du 31.08.2023)

Quant au coût engendré, l'Etat de Genève assume seul (auto-assurance) le traitement des personnes absentes pour raison de maladie, jusqu'à concurrence de 730 jours.

A l'Université, afin de couvrir les éventuels besoins de remplacement des personnes absentes, un centre financier est constitué sur la base des cotisations perçues au titre de la « participation perte de gain maladie ». Il est à disposition des subdivisions sous certaines conditions et dans la limite du budget alloué annuellement, il est essentiellement consacré pour le remplacement du personnel administratif et technique.

Le montant consommé au 31 août 2023 sur ce centre financier s'élève à CHF 390'269.80. Les montants complémentaires affectés par les entités aux remplacements sont issus de revenus ou de fonds privés.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves Flückiger

Copies à Mme Vrbica Ivana, secrétaire générale adjointe, Unité d'enseignement supérieur, DIP
M. Raphaël Ferrillo, directeur financier, UNIGE
Mme Julia Lambert, responsable du service du budget, UNIGE

Annexe 3 : Réponses aux questions transversales des entités rattachées au DSM

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

1. ***Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?***

S'ajoutant aux quatre valeurs relationnelles des HUG, une cinquième valeur "égalité et inclusion" est introduite dès 2021 sur décision du Conseil d'administration. Elle vient compléter la confiance, le respect, l'esprit d'équipe et la reconnaissance. Cette nouvelle valeur vise à renforcer la culture de tolérance zéro envers les violences et les discriminations, en particulier celles fondées sur le genre. Elle favorise aussi la diversité et l'inclusion, en considérant les différences de genre ou d'orientation sexuelle, d'origine ou de situation sociale, comme une richesse pour les HUG.

2. ***Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?***

Conscients des enjeux sociaux, environnementaux et climatiques, les HUG se sont dotés, en 2022 d'une stratégie de durabilité 2030 et ont retenu le thème « climat et santé » comme l'un leurs trois axes prioritaires. Les actions des HUG visent à réduire l'empreinte carbone des activités hospitalières et à s'adapter aux effets des changements climatiques. Elles s'articulent autour de la réduction des consommations d'énergie des bâtiments et des équipements, l'augmentation du recours aux énergies renouvelables, la promotion de la mobilité durable, du numérique responsable de l'alimentation locale et de saison et la transition écologique dans des pratiques médico-soignantes. L'adaptation aux effets des changements climatiques vise prioritairement à réduire les effets des vagues de chaleur.

Ressources humaines et de fonctionnement
Les HUG se sont doté d'un pôle Responsabilité sociale et environnementale qui assure notamment la coordination de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité. Les enjeux de gestion et de transition énergétiques sont suivis au sein de la Direction infrastructures et immobilier, nouvellement créée. D'autres équipes ont renforcés leurs compétences pour incorporer la lutte contre les changements climatiques dans leurs activités (numérique responsable, alimentation durable, etc.). Enfin, en 2023, les HUG ont initié une démarche coordonnée de transition écologique dans les soins pour intégrer les enjeux environnementaux et climatiques dans les pratiques médico-soignantes. Une telle démarche est actuellement unique au sein des hôpitaux et cliniques suisses.

L'adaptation aux effets des changements climatiques se concrétise par exemple par le renforcement de la végétalisation sur le site de Cluse-Roseraie, très urbain. Ce projet est financé grâce à des dons privés. Le changement de certaines tenues du personnel soignant pour mieux tenir compte des chaleurs estivales (tenues plus légères et réalisés dans une matière plus écoresponsable) est un autre projet qui se réalisera en 2024.

Les salaires et les ressources de fonctionnement alloués à l'ensemble de ces actions représentent 3 millions de francs en 2024.

Investissements
Les rénovations énergétiques majeures des bâtiments font l'objet de lois d'investissement propres ou sont intégrées dans des projets plus importants. Par exemple, la rénovation de l'hôpital de Beau-Séjour (loi 12552) sera lancé et le projet de rénovation de la Maternité, étape 4 (loi 12980) se poursuit. Le recours aux énergies décarbonées pour le chauffage représente aussi un enjeu majeur pour réduire l'impact des activités hospitalières sur le climat (25% de

l'empreinte carbone des HUG est due au chauffage). Un montant de 55 millions de francs a été alloué dans la loi 13210 pour financer cette transition. Les premières études seront lancées en 2024.

Les HUG ont par ailleurs planifié divers projets d'amélioration énergétique de moindre importance tels que le remplacement de luminaires, l'isolation de toiture, la pose de panneaux solaires ou l'achat de camions électriques. Ce dernier projet bénéficie pour partie du soutien de fonds privés.

5. ***La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.***

Il n'y a pas de politique d'inclusion, par contre, Le programme diversité, égalité et inclusion, n'a pas de budget centralisé. Chaque département veille en revanche à intégrer dans ses actions chaque dimension de la diversité.

Les HUG travaillent de manière transversale à sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs à des mécaniques d'inclusion communes à tous les pans de la diversité ; comprenant des exemples sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les mesures pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sont les suivantes :

- des actions de sensibilisation au sein des équipes, auprès des cadres et aux accueils institutionnels portant sur la diversité, les privilèges et/ou la lutte contre toute forme de discrimination ;
- des actions de mise en visibilité de tous les pans de la diversité. Les HUG veillent à varier les exemples et témoignages afin d'offrir une représentation à chaque domaine de la diversité ;
- des actions, au cas par cas, de conseil et d'orientation des médecins hommes et femmes en situation de handicap qui souhaitent réaliser leur formation postgraduée aux HUG, et mise en œuvre des aménagements nécessaires des conditions de travail pour rendre cela possible

Le programme assure également une mise en réseau avec les acteurs et actrices HUG travaillant spécifiquement sur ces questions pour les patients et patientes, tel que le programme handicap.

Bien que la stratégie 2023-2024 du Programme diversité, égalité et inclusion soit tournée vers les questions de mixité de genre, l'inclusion des personnes en situation de handicap est évidemment une question qui mérite toute l'attention des HUG.

6. ***Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.***

Les HUG engagent des civilistes dans le cadre d'activités ponctuelles bien définies. Ils ne sont pas engagés pour combler des postes vacants au budget de fonctionnement.

Les civilistes perçoivent pour chaque jour de service civil une allocation pour perte de gain (régime des APG) qui dépend de leur revenu avant le service civil et qui est versée directement

par la caisse de compensation. A cela s'ajoute des indemnités journalières versées par l'établissement d'affectation.

Pour les HUG, le coût des civilistes se découpe en deux parties :

1) Des indemnités journalières de 25 francs, qui correspond à 775 francs pour un mois complet.
2) Une contribution facturée par la Confédération allant de 25.90 francs ou de 41.40 francs par jour en fonction des cahiers des charges.

Au total sur un mois, cela correspond à un montant mensuel variant entre 1'577.90 et 2'058.40 par civiliste.
En 2022, les HUG ont eu recours à 51 civilistes avec un coût total (indemnité + contribution) de 319'623.50 francs.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

Le 30.9% de permis G, soit 3'558 collaborateurs et collaboratrices sur un total de 12'729 personnes.

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

A fin septembre 2023, le taux d'absence, tous motifs confondus, est de 10.10% et le taux d'absence hors congé maternité est de 8.96%.
Le taux d'absence de longue durée (+90 jours) est de 4.84% à fin août 2023.

Nous estimons que le coût engendré par le remplacement des absences de longue durée (+ de 90 jours) est d'environ CHF 35 millions par an. A noter que les absences ne sont pas systématiquement remplacées ; elles le sont selon le type d'activités ; ex : 100% pour les activités aux soins continus ou intensifs ; env. 30% pour l'administratif.

Fondation des Parkings (FP)

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

Le projet de budget 2024 ne tient pas compte du principe de la budgétisation sensible au genre.

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

- Plan de mobilité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : 52'400 francs
- Remplacement de l'éclairage dans les parkings pour économiser l'énergie : 460'000 francs
- Equipement en points de recharge électrique pour favoriser l'électromobilité : 300'000 francs
- Investissements dans les P+R pour favoriser le transfert modal : 1'850'000 francs
- Investissements dans les vélostations pour promouvoir la mobilité douce : 480'000 francs

5. ***La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.***

Il n'y a pas de politique d'inclusion mise en place au sein de la Fondation des parkings.

6. ***Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.***

Il n'y a pas de civiliste employé à la Fondation des parkings.

7. ***Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.***

La Fondation des parkings compte 13.33% de travailleurs au bénéfice d'un permis G dans son effectif.

9. ***La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.***

Le taux d'absentéisme pour la période du 01.01.2023 au 30.09.2023 est de 7.43% (maladie seule).

Le coût engendré par le remplacement des absences longue durée (engagement d'intérimaires) se monte, pour la période du 01.01.2023 au 30.09.2023 à 110'720 francs.

Les réponses de l'IMAD et des TPG se trouvent aux annexes 4 et 5.

Annexe 4

IMAD
Esplanade de Pont-Rouge 5
1212 Grand-Lancy 1

www.imad-ge.ch

Département de la santé et des mobilités (DSM)
Monsieur Cyril Arnold
Directeur financier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

Date 20 octobre 2023
Concerne Projet de budget 2024 – questions transversales de la commission des finances
Contact Alain Decosterd - Tél. 022 420 20 33

Monsieur le Directeur financier,
Cher Cyril,

Conformément au courriel de M. A. Fournier du 10 octobre 2023 faisant référence aux questions transversales de la commission des finances du Grand Conseil, vous trouverez ci-après les réponses aux questions posées dans le cadre de l'examen du projet de budget 2024.

1. **Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?**

Une attention continue est portée par l'IMAD concernant les questions de genre. Dans une institution constitué d'un personnel à 79% féminin, cette réflexion porte aussi sur le personnel masculin. Le genre, l'égalité entre les sexes et l'équilibre de la représentation des sexes sont intégrés dans les actions de communication interne et externe, de recrutement, de composition des instances dirigeantes et des groupes de travail ainsi que lors de sondages auprès du personnel, par exemple.

2. Comment le budget de vos entités participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

Des mesures de responsabilité sociétale d'entreprise sont introduites au contrat de prestations 2024 - 2027 de l'IMAD. Elles concourent aux critères de développement durable et participent à la lutte contre le réchauffement climatique comme par exemple :

- Objectif de diminution de la consommation électrique.
- Réduction de la quantité de déchets incinérables et fixation d'une cible de recyclage.
- Diminution de l'impact environnemental des déplacements professionnels et pendulaires.
- Labélisation et formation au numérique responsable.

Par ailleurs, sans attendre la formalisation de ces objectifs dans le contrat de prestations, l'IMAD s'est engagée dans ce domaine depuis de longues années et a notamment pris les mesures suivantes par le passé :

- Dès 2006, mise en place d'un plan de mobilité visant à réduire les impacts des déplacements professionnels sur l'environnement (pollutions, congestions) et promouvoir une mobilité efficiente et active propice à la santé des collaboratrices et des collaborateurs. Ces deux buts ont été complétés par une dimension sociale avec la conclusion d'un partenariat avec l'Association Genèveroule ayant assuré, dès le début, la gestion du parc de vélos et de vélos à assistance électrique (VAE). Composé d'une dizaine de vélos et de VAE en 2006, le parc de vélos compte aujourd'hui près de 600 VAE. Des véhicules automobiles électriques ont également été introduits (20% de la flotte) lors de l'appel d'offre de 2020.
- Mise en place d'une gestion de tri et levée des déchets urbains en partenariat avec la fondation Partage au démarrage ayant valu le prix suisse de l'éthique en 2015. Mise en œuvre « d'ecopoints » dans les différents lieux occupés par l'IMAD avec le partenariat de PRO, entreprise sociale privée ainsi que des EPI.
- Dès février 2020, souscription de contrats SIG « Vitale vert » (électricité 100% renouvelable) pour tous les sites de l'IMAD.
- Déménagement au 1er juin 2023 de son siège social au sein d'un bâtiment propriété de la CPEG et labellisé Minergie à Pont-Rouge permettant également de promouvoir l'usage de la mobilité douce dans le cadre des déplacements professionnels et pendulaires.

3. La commission aimerait savoir comment le budget de vos entités participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place au sein de vos entités.

L'IMAD employait, jusqu'en janvier 2023, 1 personne en situation de handicap qui a rejoint un atelier protégé depuis. Il convient de préciser que les personnes en situation de handicap ne peuvent être accueillies au sein des équipes de terrain qui représentent 90% de l'effectif de l'institution au vu de la spécificité des missions de l'IMAD (délivrance de prestations de maintien et de soins à domicile à une population fragile et atteinte dans sa santé).

4. La commission souhaiterait connaitre le nombre de civilistes employés et les incidences sur le projet de budget 2024. Elle aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les entités d'employer des civilistes.

L'IMAD engage entre 2 et 5 civilistes par an et les rémunère CHF 27,50 par jour soit CHF 850,- par mois, selon la convention d'affectation que l'institution signe avec le Service civil. Tout en apportant de l'aide aux services concernés, la formation, l'encadrement et l'accompagnement des civilistes nécessite un investissement certain.

5. La commission souhaite connaitre le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) employés dans vos entités.

Le pourcentage de travailleurs bénéficiant d'un permis G est de 43,7% au 30 septembre 2023. Il convient de relever que l'IMAD doit faire face à la pénurie des professionnels de la santé. Pour ce type de fonction, cela impacte nécessairement le bassin de recrutement des ressources formées nécessaires à la délivrance de ses prestations.

La politique de l'IMAD en matière de recrutement est axée sur le marché local conformément à « la directive transversale fixant la procédure de recrutement au sein des institutions de droit public et des entités subventionnées » entrée en vigueur en octobre 2014. Celle-ci s'applique de façon systématique pour toutes les fonctions administratives et techniques avec publication des annonces à l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

L'institution a une politique volontariste en la matière et, en règle générale, une demande de permis G pour un candidat ne peut être effectuée que si :

- aucune candidature provenant de l'OCE n'a pu être retenue ;

- deux annonces successives ont été publiées et n'ont pas permis de repourvoir le poste au travers du marché local.

7. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme dans vos entités et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Le taux des absences de +31 jours est de 6.2% de janvier à septembre 2023 hors maladie pré-maternité et maternité. Les coûts engendrés sont estimés à 5,3 millions de francs en projection sur l'entier de l'année 2023.

Les professions de la santé font partie des professions avec des critères de pénibilité physique et psychique qui impactent fortement le taux d'absence en particularité dans la pratique domiciliaire où le collaborateur intervient seul à domicile en tout temps et part tous les temps. L'IMAD mène une politique active de suivi et de gestion des absences depuis fin 2010, lorsque la direction de la FSASD avait mandaté un groupe de travail qui avait recommandé la mise en place de 5 axes d'amélioration (organisationnel avec la réduction du nombre de collaborateurs par équipe – de 60 à environ 30 -, managérial, suivi santé par le service santé du travail, formation et communication ainsi que reconnaissance). Dès 2014, l'institution a mis en place un certain nombre de mesures, telles que :

- Prise en charge des absences de longue durée de façon renforcée grâce à un partenariat avec l'assurance invalidité et les assureurs perte de gain
- Coordination mensuelle entre la direction des ressources humaines, les responsables des ressources humaines et les collaborateurs du service de santé et sécurité au travail avec les assureurs maladie et accident pour suivi et déclenchement d'expertise médicale lorsque nécessaire
- Prise de contact systématique du médecin du travail avec les médecins traitants des collaborateurs concernés
- Mise en place d'un partenariat renforcé avec l'office AI permettant de traiter rapidement les situations où le retour au poste au sein de l'IMAD n'est pas possible
- Alerte psychosociale (alerte par le médecin du travail à la DRH de toute situation critique individuelle et/ou collective)
- Identification et suivi du recrutement des postes permettant le reclassement des collaborateurs avec des problématiques de santé dans un contexte où 90% des collaborateurs sont sur le terrain

En 2017, un pool centralisé de longue durée prenant en charge les absences maternité a été créé. Plus récemment en juin 2018, la directive sur la gestion des absences a été revue et fixe clairement les règles de gestion applicables. Elle détaille notamment les types

d'entretien à effectuer, comment ceux-ci doivent être menés par les responsables hiérarchiques directs ainsi qu'avec les responsables hiérarchiques « N+1 » et à quel moment intervient le responsable des ressources humaines dans ces entretiens.

Depuis juin 2019, l'IMAD s'est par ailleurs dotée d'un outil de suivi informatisé permettant de reporter les évènements d'absence ou encore les entretiens effectués. Cet outil permet en outre, de suivre précisément et en temps réel les statistiques classiques d'absence ainsi que le nombre de cas en cours. Il fournit également des indicateurs d'alerte (équilibre entre les absences longues et courtes durées, nombre de cas cumulés, surcharge pour les collaborateurs présents, chronicité préoccupante, etc.) permettant aux responsables hiérarchiques qui ont été formés à cet outil, de prendre les mesures adéquates. L'introduction de ces mesures a permis de constater un réel effet sur les absences au 31 décembre 2019. La crise sanitaire et la mobilisation des ressources pour y faire face n'a pas permis de faire le même constat ensuite. Tout en restant prudents, nous remarquons une tendance baissière sur l'absence maladie constatant toutefois que le temps de récupération, après cette période de travail intense de près de 3 ans pour toutes les équipes, est long. Un nouveau projet institutionnel sur la gestion de l'absence va être lancé en 2024 pour remobiliser les cadres et les collaborateurs autour de ce sujet. Nous travaillons également sur la flexibilisation du temps de travail ainsi que la conciliation vie professionnelle / vie privée, éléments contributeurs dans la baisse de l'absence.

Alain Decosterd
Directeur administratif et financier

Copie : Monsieur Jean-Christophe Bretton, Secrétaire général, DSM
Monsieur Adrien Bron, Directeur général, DGS
Monsieur Moreno Sella, Président du conseil d'administration de l'IMAD

Annexe 5

tpg transports publics genevois

PB2024 - Questions transversales de la commission des finances du Grand Conseil – réponses des tpg

Destinataire(s) :	DSM – service des finances
Date :	20.10.2023
Emetteur(s) :	JDu

Comme chaque année la commission des finances souhaite disposer de détails sur certains sujets relatifs au projet de budget au travers de questions qu'elle adresse au Conseil d'Etat.

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

Réponse des tpg : Il n'y a pas de sensibilité relative au genre dans la construction du budget. D'une manière générale, les tpg contribuent activement à assurer l'équité entre les genres en favorisant l'intégration des femmes à tous les niveaux hiérarchiques ainsi que dans tous les métiers. Nos recrutements s'organisent sur les compétences et prérequis du poste, indépendamment de tout autre critère. Nous valorisons la présence féminine dans certains métiers comme celui de conductrice ou contrôleuse de titres de transport au travers de nos communications et événements. Par ailleurs, les tpg s'engagent à mener une communication respectueuse de toutes les diversités. C'est ainsi qu'en 2021 nous avons décidé d'adopter les principes de la rédaction inclusive afin qu'aucune femme ne se sente exclue des enjeux liés à la mobilité et de notre entreprise. Enfin, nous veillons à créer des communications où la mixité des genres soit représentée de manière équilibrée.

2. Comment le budget de vos entités participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

Réponse des tpg : globalement, le développement des transports en commun fait partie intégrante des plans d'action contre le réchauffement climatique. Au-delà de cet aspect, voici quelques exemples d'actions majeures, déjà réalisées ou à venir, destinées à diminuer les émissions de CO2 des tpg :

a) Energie des bâtiments : dans le cadre de nos engagements d'efficience énergétique de nos bâtiments, nous avons signé des conventions universelles sur 10 ans avec l'Agence de l'Energie pour l'Economie (AEnEC) :

- ✓ Remplacement prévu de la « coque » extérieure du bâtiment du Bachet-de-Pesay
- ✓ Remplacement de tous nos luminaires par des luminaires à LED
- ✓ Système de chauffage CAD et pellets principalement, gaz en complément et mazout uniquement pour du secours

b) Remplacement de tous nos véhicules de ligne thermiques par des véhicules électriques d'ici à 2030.

c) Production solaire et utilisation directe sur chacun de nos bâtiments dont, pour la Jonction, réinjection dans notre réseau 600v (une première en Suisse).

d) Certification ISO 14001 : 2015.

e) Développement du Plan Mobilité de l'Entreprise afin d'être 100% conforme à la feuille de route de l'Etat (avons obtenu le Label « Institution écomobile » de l'Etat) avec les principales offres suivantes :

- ✓ Gratuité de l'abonnement unireso Tout Genève pour le personnel et rabais pour leur famille et participation financière à l'achat d'abonnement général CFF
- ✓ Participation financière à l'achat d'un vélo (soumis à conditions) – à l'abonnement P+R unireso PRO

tpg transports publics genevois

- ✓ Utilisation fortement avantageuse de l'offre VéloPartage

f) Nouveau dépôt et Centre de maintenance de En Chardon minergie.

g) Participation au programme Eco21-Déchets des SIG pour atteindre les objectifs de notre contrat de prestations (-25% des incinérables vs 2018 / 80% de nos déchets urbains recyclés) – déploiement de coins tri de proximité – suppression des poubelles de bureau – récupération des déchets organiques – dispense de 20 sessions de formation.

h) Première entreprise de transport public à réaliser un financement vert – *green bond* - (100 MCHF en 2022) qui permettra l'acquisition des véhicules de ligne électriques.

i) Depuis 2012, calcul du bilan Carbone des tpg tous les 4 ans (scope 1, 2 et 3).

3. La commission aimerait savoir comment le budget de vos entités participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place au sein de vos entités.

Réponse des tpg : l'inclusion des personnes en situation de handicap peut être mise en œuvre au niveau de la clientèle et au niveau des collaborateurs·trices des tpg.

a) Pour la clientèle

Tous les véhicules TPG sont équipés pour accueillir les PMR (rampe d'accès, place dédiées) et conformes aux exigences légales. Dans le cadre de l'acquisition de nouveaux véhicules, la thématique est systématiquement prise en compte et nous incluons les associations représentatives des PMR dans le processus d'évaluation.

Autres exemples :

- ✓ Boutons poussette/fauteuil roulant : qui permettent de maintenir la porte ouverte le temps que la personne soit entrée/sortie du véhicule, le conducteur déclenche la fermeture une fois qu'il a constaté que la personne était bien à bord/descendue ; tous les véhicules sont commandés avec cet équipement.
- ✓ Couleur des barres : les tpg suivent le recommandations fédérales pour les malvoyants : les barres sont, de fait, d'une couleur qui permet de bien les distinguer dans l'espace. D'abord d'une couleur vive et claire pendant un temps, puis chromées/brossées suite aux nouvelles recommandations.
- ✓ Plancher abaissé pour toute acquisition de véhicules et c'est le cas depuis de nombreuses années. Par ailleurs, nos anciens véhicules tramways ont été modifiés en 2013 (abaissement du plancher de la série 04 au niveau de la porte 1)
- ✓ Rampe d'accès à bord : les conducteurs-trices apprennent, lors de leurs formations, à descendre du véhicule pour déplier cette rampe.
- ✓ Autocollants PMR obligatoires : installés sur les véhicules pour indiquer où se trouvent les places pour fauteuils roulants.
- ✓ Encadrement des portes avec une couleur qui tranche sur le reste de la carrosserie : pour les malvoyants, toutes les portes de véhicules ont une bande blanche (ou orange lorsqu'on est sur carrosserie blanche) qui en fait le pourtour afin qu'elles soient bien visibles.

LHand - Mesures de transitions : face au constat d'un retard généralisé dans l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) en toute autonomie aux arrêts à l'échéance du délai du 1er janvier 2024, le Conseil fédéral et la Branche des transports publics – l'Union des Transports Publics suisses (UTP) et l'Alliance SwissPass – ont décidé de la mise en place de mesures de transition et de remplacement au niveau national alors même que les infrastructures d'arrêt ne sont pas nécessairement la propriété des entreprises de transport, mais bien des pouvoirs publics (communes, canton).

tpg transports publics genevois

Autrement dit, une non-conformité constatée devra dans tous les cas être prévenue ou réparée par la prise de mesures de remplacement ou de transition en appliquant le principe de proportionnalité. Ainsi, une mesure de remplacement satisfaisante (p. ex. : service de navettes ou de taxis) devra être prévue et organisée.

Dans ce cadre, les TPG ont prévu de mettre en service dès le 01.01.2024 un service de navette sur appel, afin de répondre au prescrit légal, en permettant à un PMR de rejoindre le premier arrêt accessible.

b) Pour les collaborateurs-trices en situation de handicap.

Dans le cadre du recrutement, nous sommes enclins à recruter du personnel en situation de handicap, seules les compétences et les exigences liées au poste priment. Nous sommes en faveur de l'inclusion notamment face aux personnes qui peinent à se réinsérer sur le marché de l'emploi.

Accessibilité :

- ✓ Nous disposons de places de parking PMR dédiées à notre personnel en situation de handicap au sein du site principal du Bachet
- ✓ Les personnes en situation de handicap s'annoncent auprès de notre responsable santé & sécurité pour assurer une prise en charge en cas de besoin urgent (incendie notamment)
- ✓ Pour le personnel en poste pour lequel surviendrait un évènement menant à un handicap ou des limitations durables, nous réalisons un accompagnement personnalisé et soutenons les démarches auprès des assurances sociales. Des adaptations de poste et toute mesure facilitant l'exercice de l'activité professionnelle sont menées (aménagement de la place de travail, adaptation de l'activité et des conditions d'exercice) dans la mesure de nos possibilités. Si nécessaire, l'exploration d'un reclassement professionnel interne ou externe est mené avec la personne concernée. Quand cela est possible, nous restons ouverts à maintenir une activité professionnelle limitée pour une personne avec un statut d'invalidité.

c) D'un point de vue « sociétal », nous travaillons avec plusieurs organismes en lien avec la réinsertion professionnelle et en particulier :

- ✓ Fondation PRO : nous avons réalisé une mesure sur de nombreux mois en engageant plusieurs personnes dans le cadre de la réfection des sièges de nos véhicules
- ✓ Association ACTIFS : nous avons mené l'intégration de personnes en situation de handicap et avons par ce biais engagé une personne notamment ayant un statut d'invalidité et un handicap (autisme Asperger)
- ✓ IPT et AI : nous offrons des stages réguliers à des personnes en situation de réorientation professionnelle en faveur de leur réinsertion professionnelle

4. La commission souhaiterait connaître le nombre de civilistes employés et les incidences sur le projet de budget 2024. Elle aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les entités d'employer des civilistes.

Réponse des tpg : il n'y a pas de civilistes engagés aux tpg.

5. La commission souhaite connaître le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) employés dans vos entités.

Réponse des tpg : au 13/10/2023, le pourcentage de permis G est de 19%.

tpg transports publics genevois

6. La commission ~~souhaite connaître le pourcentage de fournisseurs~~ domiciliés à ~~Genève dans les achats effectués par vos entités et leur équivalent en francs.~~

Cette question se limite finalement au petit Etat.

7. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme dans vos entités et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Réponse des tpg : le taux d'absentéisme total au 30/09/2023 est de 9.7%. Concernant l'absentéisme à la conduite, une hypothèse de taux est définie à l'avance ce qui permet de dimensionner l'effectif nécessaire à la réalisation de l'offre. Pour donner un ordre de grandeur, un point d'absentéisme représente actuellement environ 15 Equivalents Temps Plein. Pour les effectifs hors conduite, un recours ponctuel à du personnel temporaire peut s'avérer nécessaire. En 2022, environ 1.1 MCHF ont été dépensés en frais de personnel temporaire (pour des frais de personnel totaux de 271.4 MCHF).

Annexe 6

GM/NMO/JG - Carouge, le 20 octobre 2023

Note au : Département de l'économie et de l'emploi (DEE)
A l'attention de Mme Olga Villarrubia, Secrétaire générale adjointe

Projet de budget 2024
Questions transversales de la Commission des finances du Grand Conseil

1. **Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?**

   - Non.

2. **Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique-du point de vue des mesures et des montants ?**

   - Le budget de la Fondation intègre des dépenses de 1,3 million pour mettre en places des APE (Actions de performance énergétique). Les principales actions budgétées sont la rénovation des systèmes de production de chaleur et l'installation de panneaux photovoltaïques.

3. **La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.**

4. **Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétisés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaitre le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même, elle souhaite avoir un comparatif 'sur' dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.**

5. **La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.**

   - Il n'y a pas de budget ni de politique spécifiques en matière d'inclusion de personnes en situation de handicap.

6. **Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite Avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.**

   - Il n'y a pas de civiliste au sein de la FTI au 30.06.23.
     Il n'y a pas d'incidence sur le budget 2024 en relation avec l'engagement de civiliste. Cette catégorie d'employés ne fait pas l'objet d'un intérêt spécifique.

7. **Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) 'par direction générale et/ou office.**

   - Le pourcentage des travailleurs frontaliers (permis G) est de 18.37%, au 30 juin 2023.

8. **Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.**

   - Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève est de 89,86 %, soit CHF 31'924'213. --, pour l'ensemble des activités de la FTI et des fonds pour lesquels la FTI est gérante

9. **La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.**

   - Le taux d'absentéisme pour cause de maladie est de 5.46% et celui pour cause d'accident est de 1.39%, au 30 juin 2023.
   - Pour le 1er semestre 2023, le coût total engendré par le remplacement des absences de longue durée est de CHF 19'396.

Nicolas Monnier
Directeur Pôle juridique

Guillaume Massard
Directeur général

Annexe 7

Hospice général

Direction générale
Cours de Rive 12
Case postale 3360
1211 Genève 3

Téléphone 022 420 52 14

Note interne

Genève, le 25 octobre 2023

Destinataire Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat chargé du DCS

Expéditeur Christophe Girod
Directeur général

Concerne : projet de budget 2024 – questions transversales

Monsieur le Conseiller,
Cher Thierry,

Veuillez trouver ci-dessous les réponses aux questions de votre courriel du 11 octobre 2023 concernant le projet de budget 2024.

1-Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

Le projet de budget 2024 n'intègre pas de budget dédié aux mesures spécifiques relatives aux principes de budgétisation sensible au genre.

Concernant les prestations, les critères d'attributions de celles-ci sont régis par les lois et règlements relatifs à l'aide sociale et l'aide aux migrants. Le budget prestations intègre la prise en charge des coûts de garde d'enfants dans certaines situations, notamment pour les familles monoparentales (estimation MCHF2 à MCHF 2.5).

Les systèmes informatiques de l'Hg ne sont pas configurés pour répertorier les personnes non genrées néanmoins ce point sera développé dans notre futur outil métier.

Concernant les collaborateurs, les critères de recrutement sont définis sur la base de compétences et non du genre. A titre informatif, en 2022 l'Hg comptait 70% de femmes et 30% d'hommes dans son dispositif RH.

De plus, nous bénéficions d'une série de mesures qui permettent d'équilibrer vie professionnelle/vie privée, quel que soit le genre (taux partiel, horaire variable, achat vacances, congé maternité/paternité, télétravail, congé sans traitement.

Le principe de la budgétisation sensible au genre n'est pas à l'ordre du jour car l'égalité est une réalité à tous les niveaux de l'institution (cf chiffres ci-dessous). Le seul quota que nous devons respecter concerne le CA, pour lequel nous devons assurer une composition égalitaire au niveau de ses membres dès la future élection.

	effectif global	effectif cadres			
			intermédiaires	supérieurs	direction
F	69%	55%	59%	40%	67%
H	31%	45%	41%	60%	33%

Par ailleurs, l'analyse performée dans le cadre des modifications de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) a confirmé que la pratique salariale de l'Hospice général respecte le droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

2-Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

En amont de la sélection de tout nouveau site, la technicité du bâtiment, les exigences écologiques ou la labellisation Minergie font partie des prérequis. Cela a notamment été le cas lors de la sélection du bâtiment situé à Louis-Casai 53.

En outre, des mesures d'économies d'énergie ont été mises en place dans les sites administratifs (baisse de la température, arrêt de l'eau chaude, instructions pour éteindre les lumières et les ordinateurs,).

Un poste lié à la transition énergétique a été créé et une stratégie a été mise en place et validée par notre conseil d'administration en 2021.
http://intranethg/Institution/DirectionGenerale/Immobilier/Documents%20de%20travail/2021_strategie_immobiliere_CA_DD_DEF.pdf
L'Hg a aussi rejoint l'initiative exemplarité climat en 2022. https://www.ge.ch/actualite/canton-geneve-honneur-son-action-faveur-transition-energetique-12-09-2022.

De plus, au sein de l'institution, un collectif transversal s'est mobilisé pour coordonner les démarches liées au développement durable et piloter les projets (écomobilité, gestion des déchets, audit énergétique, semaine européenne du développement durable, pollution numérique) autour d'enjeux qui touchent à la fois les collaborateurs-trices et les bénéficiaires.

Nous avons également mis en place une politique écomobile visant à réduire notre empreinte carbone, favoriser le développement durable, le bien-être des collaborateurs-trices et nous aligner avec la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H1 21LMCE). Cette politique de mobilité concerne les déplacements professionnels ainsi que les déplacements pendulaires de nos collaborateurs et consiste notamment en :

- Nos déplacements professionnels qui sont effectués pour des motifs liés à l'exercice de la fonction, sont prioritairement effectués à pied, avec des vélos ou des vélos à assistance électrique (VAE) et les transports en commun.
- Un système d'auto partage est mis à disposition pour faciliter l'utilisation des véhicules de services qui sont un dernier recours. Les voitures électriques sont favorisées (sur les 19 véhicules de notre flotte, 6 sont des véhicules électriques).
- Les possibilités de stationnements ont été supprimées, excepté pour les véhicules de services.
- Les déplacements en véhicules privés à des fins professionnelles ne sont pas indemnisés.
- Les frais de parking en véhicules privés ne sont pas pris en charge.
- **La politique de télétravail mise en place ainsi que la flexibilité des horaires permettent d'alléger les réseaux de transports.**

Participation employeur à l'achat d'abonnement TPG/CFF : CHF 181'000 en 2022, CHF 179'000 à fin septembre 2023.

3-N/A

4-N/A

5-La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

Acteur genevois du mieux-vivre ensemble, l'Hospice général œuvre au quotidien afin que chacun ait sa place dans la communauté et puisse y apporter sa contribution. La diversité et l'inclusion font partie intégrante de notre mission, de notre stratégie 2023-2027 et se décline également au niveau de notre culture institutionnelle.

Un collectif transversal a été constitué en 2022 afin de proposer un cadre institutionnel explicite qui permet d'assurer l'équité et le respect d'un code éthique en matière de posture professionnelle, de favoriser l'égalité de traitement dans nos pratiques et nos processus et de promouvoir une culture et un environnement de travail inclusif dans lesquels les collaborateurs-trices et les bénéficiaires se sentent valorisés.

Plus spécifiquement, le service santé du personnel applique une politique et des mesures de maintien en poste de toute personne présentant un problème de santé qui pourrait prétériter ou être exacerbé par le travail effectué.

Cela se traduit par des aménagements de postes de travail par le biais de :

- Matériel informatique ergonomique (claviers + souris) : budget dépensé → **CHF 3'415 sur 2023.**
- Mobilier ergonomique (chaise, bureau) → **51 bureaux électriques, 12 fauteuils ergonomiques.**
- Visites et mesures ergonomiques → **33 visites de postes individuels ainsi que 6 visites de sites sur 2023.**

Aussi, en collaboration avec l'AI, nous mettons en place des mesures favorisant le maintien en poste, et donc l'inclusion de personnes présentant des problématiques de santé telles que :

- Mesures d'accompagnement (type coaching, accompagnement par une psychologue ou encore par une conseillère en réadaptation) → **22 collaborateurs sur 2023.**
- Mesure de réinsertion / réentrainement au travail avec indemnités journalières.
- Moyens auxiliaires (i.e. octroi de matériel et/ou mobilier ergonomique spécialisé – ex. logiciel de reconnaissance vocale, gouttière pour une fracture du bras, logiciel d'agrandissement informatique (type loupe) pour un handicap visuel).
- Mandats de coaching, formations, adaptation de poste, indemnités journalières non chiffrable mais représentent des dépenses de plusieurs centaines de milliers de CHF.

6-Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non.

L'Hospice général dispose actuellement de 32 lieux d'accueil ayant fait l'objet d'une reconnaissance d'établissement d'affectation par la Confédération, qui attribue pour chacun d'entre eux un quota maximum de civilistes pouvant être accueillis. Ainsi, chaque lieu peut théoriquement accueillir entre 1 et 5 civilistes, ce qui porte notre dispositif civiliste à une capacité d'accueil de 102 individus en simultané.

Le tableau suivant montre la répartition de ces différentes places par domaine d'activité :

	Nb de lieux	Nb moyen de places / lieux	Nb de places
Aide sociale	21	3	72
Aide aux migrants	8	3	23
Seniors	2	4	7
TOTAL Hg	**31**	**3**	**102**

NB : Ces chiffres donnent la capacité maximale d'accueil de l'institution, en fonction du profil de chaque lieu d'affectation au moment de sa reconnaissance mais ne correspondent en aucun cas à un quelconque objectif.

En termes d'ambition, l'Hg s'est doté dès 2018 d'un budget de kCHF 600 afin de pouvoir accueillir une trentaine de civilistes sur l'année. Cette montée en puissance a été rendue possible grâce à la reconnaissance de nouveaux lieux d'accueil à l'Action sociale, domaine d'activité auparavant absent du dispositif et qui aujourd'hui représente la majorité du dispositif. Ainsi, en 2020 et 2021, l'institution a quasiment atteint son objectif (29 civilistes en 2020, 26 en 2021).

	REEL					BUDGET	
	ASOC	AMIG	Autres	TOTAL	CHF	NB	CHF
2017	-	7	1	**7**	130 050	18	**360 000**
2018	-	10	1	**11**	205 222	30	**597 000**
2019	9	11	1	**21**	411 694	30	**600 000**
2020	16	12	1	**29**	548 576	30	**600 000**
2021	16	9	1	**26**	539 137	30	**600 000**
2022	7	4	1	**11**	213 831	30	**600 000**
Fin Aout 2023	13	5	1	**19**	286 616	30	**600 000**
2024	14	15	1	**30**	600 000	30	**600 000**

En moyenne, le coût d'un civiliste est de +/- CHF 20'000.- par année.

6bis) Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

En 2019, l'Hospice général a défini une politique sur les stages et les mesures d'insertion internes qui tient compte des opportunités d'insertion, des besoins et des limites de l'institution ainsi que des risques, notamment légaux, politiques ou éthiques. Elle s'inscrit dans la politique RH de l'Hospice général orientée vers le développement des ressources afin d'assurer notre relève et vers la responsabilité sociale de l'institution.

Cette politique et les directives y relatives, permettent de donner un cadre clair à ce type de mesures, dont les civilistes font partie. Les stages ne doivent pas remplacer un poste salarié et doivent proposer des activités stimulantes favorisant le développement des compétences. La capacité de l'équipe à s'investir dans l'encadrement et à accueillir ce type de stage est un élément clé à la bonne intégration de ces personnes.

Hormis les apprentissages et les stages en lien avec une voie de formation qualifiante qui restent une priorité au sein de l'institution, les civilistes font partie des mesures de stage et d'insertion internes préconisées. D'autres existent, notamment :

- La mesure d'insertion professionnelle "stage en emploi temporaire fédéral individuel" (ETFI) en partenariat avec l'OCE
- Le programme ACCES II ou d'autres collaborations avec le DIP
- Le préapprentissage d'intégration (PAI)
- Les activités d'insertion professionnelle (AIP) et les activités de développement professionnel avec encadrement (ADPE) sont privilégiées dans des lieux dédiés au développement des compétences, tels que les ateliers d'Anières (ATFOR), le centre de numérisation et le centre de formation et développement (CEFED).

Les civilistes apportent un regard nouveau et un renfort non négligeable auprès des équipes qui font face à une augmentation constante des activités, et permettent de contribuer positivement aux projets collectifs et à la mission institutionnelle.

7-Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

8.9% à l'Hospice général

8-N/A

9-La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Le taux d'absence global se situe à 6.2% (31.09.2023). Par service, le taux est de :

FONCTION	TX ABS (tous types)
Activités séniors	2.7%
Aide aux migrants	5.1%
Action sociale	7.8%
Direction générale	2.4%
Finances	2.7%
Ressources humaines	6.9%
Services centraux	2.7%

Concernant les absences longue durée, en préambule, nous rappelons qu'à l'Hg une absence est considérée comme longue durée dès 60 jours consécutifs d'absence.

L'Hospice général n'engage pas d'auxiliaires pour remplacer les absences longues durées (à l'exception des absences maternités, pour lesquelles l'Hospice dispose d'une douzaine d'ept auxiliaires– inclus dans la dotation budgétaire).

Pour faire face aux autres absences (toutes durées confondues), notre institution est dotée d'un pool de remplacement, le but étant de ne pas entraver la bonne délivrance de nos prestations.

Pour information, les effectifs (ept FIXES) inscrits au budget 2024 de l'Hg (38.8 ept) rattachés au pool de remplacement sont répartis comme suit :

Aide sociale	**30.6 ept**
Assistant.e Social.e	13.3
Gestionnaire Admin	10.9
Chargé.e Accueil Social	5.8
RU	0.7
Aide aux Migrants	**8.2 ept**
Assistant.e Social.e	3.6
Gestionnaire Admin	4.6
Total Hg	**38.8 ept**

En termes de coûts, les éléments évoqués ci-dessus représentent une masse salariale de MCHF 6.2 (charges sociales comprises) :

Eléments	**EPT**	**CHF**
Auxiliaires (CMAT)	+/- 12 ept	1'464'000
Fixes (pool remplacement)	+ /- 39 ept	4'758'000
Total Hg	**49 ept**	**6'222'000**

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Christophe Girod
Directeur général

Annexe 8

epi
Etablissements publics pour l'intégration

contact@epi.ge.ch
www.epi.ge.ch

Département de la cohésion sociale
Monsieur Thierry APOTHÉLOZ
Conseiller d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3965
1211 Genève 3

Genève, le 26 octobre 2023
N/réf. MAGI/LMLB/ambr

Concerne : projet de budget 2024 – questions transversales

Monsieur le Conseiller d'État,
Cher Monsieur,

Suite à la demande de votre département, nous vous adressons les réponses aux questions transversales de la Commission des finances posées dans le cadre de son examen du projet de budget 2024. Nous avons bien pris note que nous n'étions pas soumis aux questions 3, 4 et 8.

S'agissant des questions concernant notre établissement, voici nos réponses :

Question 1 :

Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?
La question des genres comme tous les autres thèmes en lien avec les questions d'inclusion sont au cœur des préoccupations des EPI. Les principes d'intégration qui sous-tendent notre mission sont indifféremment appliqués à toutes les personnes accueillies dans notre institution, qu'elles soient usagères ou collaboratrices des EPI et tout particulièrement à l'engagement.
Néanmoins, nous n'avons actuellement pas tenu compte du principe de la budgétisation sensible au genre dans la construction de notre budget.

Question 2 :

Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?
En premier lieu, il nous paraît important de rappeler que les EPI sont signataires de l'annexe au contrat de prestations avec le Département du territoire, nous fixant un certain nombre d'objectifs à atteindre d'ici 2026 en matière de développement durable. Elle prévoit notamment des mesures très concrètes dans les domaines RH, énergie, déchets, achats responsables, mobilité et alimentation durable.

./.

Parallèlement à cela, un groupe développement durable, composé de 13 collaborateur-trices salariés issus de tous les services des EPI, allouent une partie de leur temps de travail (5%) pour réfléchir, proposer et réaliser des actions au sein des EPI. C'est ainsi que la 1ère semaine du développement durable a été organisée au sein de notre institution en septembre dernier et que notre 1er bilan carbone sera établi pour la fin de cette année.
Un partenariat vélo partage (13'500 CHF/an) vient d'être conclu avec les TPG ; une pratique incitative de remboursement des déplacements professionnels effectués à vélo (30 ct/KM) est appliquée; l'investissement dans des éclairages à basse consommation est en cours de déploiement sur tous nos sites (type LED) ainsi qu'un audit sur les enveloppes thermiques des principaux bâtiments dans le but d'apporter des améliorations de leur performance énergétique.

Question 5 :

La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ?
Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.
De par leur mission, les EPI incluent des personnes en situations de handicap dans toutes leurs activités. Une partie d'entre elles sont répertoriées puisqu'elles ont un contrat de collaborateur ou collaboratrice en emploi adapté (480 personnes). Néanmoins, nous engageons également des personnes en contrat B 5 05 en situation de handicap mais aucun recensement spécifique n'est appliqué pour ces dernières au niveau institutionnel.

Question 6 :

Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.
Nous avons un budget de 5,5 EPT civilistes pour une charge de 70 KCHF/an. Nous ne considérons pas qu'ils représentent une économie pour l'institution puisqu'ils n'occupent pas des postes existants, mais apportent un renfort sur des activités spécifiques. La durée de leur mission, variant de quelques semaines à quelques mois, est aussi à prendre en considération dans la rentabilité de ces personnes pour notre entreprise.

Question 7 :
Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.
Les EPI emploient 13% des 960 personnes employées en fixe ou auxiliaire.

./.

Question 9 :
La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.
Le taux d'absence à fin août est de 8,7% avec un effectif de 781,8 EPT. Notre budget auxiliaire est de 625 KCHF/an et 86 KCHF pour les intérimaires. Ces montants ne comprennent pas le dispositif interne de remplacement et de renforcement socio-éducatif.

En restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, nos meilleurs messages.

Magali Ginet Babel
Directrice générale

Annexe 9 : Réponses aux questions transversales des entités rattachées au DT

Services industriels de Genève (SIG)

Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV)

Fondation pour la Promotion du Logement bon marché et de l'Habitat Coopératif (FPLC)

Fondations immobilières de droit public (FIDP)

1. ***Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?***

SIG : non

FPAV : non

FPLC : Aucunement

FIDP : le budget 2024 du SFIDP ne tient pas compte du principe de la budgétisation sensible au genre. Aucune différence n'est faite dans notre approche.

2. ***Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?***

SIG : Les différentes mesures en question sont détaillées dans la brochure du budget 2024 de SIG.
En synthèse, voici les principaux éléments :
- 100 MCHF pour les investissements dans les réseaux thermiques structurants (RTS)
- 45 MCHF pour le photovoltaïque, l'hydraulique, les autres projets thermiques (hors RTS), la géothermie, et l'éolien
- 19 MCHF pour le programme éco21

A ces montants significatifs, s'ajoutent un plan de déploiement des bornes de recharge pour l'électromobilité ainsi que les initiatives et objectifs internes de réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise (incitation à la mobilité douce, tri des déchets, installations photovoltaïques sur les sites SIG, amélioration de la performance énergétique des ouvrages tels que Cheneviers IV, la station d'épuration d'Aïre, etc.).

FPAV : Budget fonctionnement : mandats de spécialistes dans le suivi des conventions de durabilité et de labellisation des opérations réalisées sur les terrains de la Fondation : 100'000.- Budget invest : rénovation et assainissement énergétique du bâtiment PRAILLE 50 pour 34 mios HT entre 2025 et 2027 (devis estimatif étude de faisabilité, hors honoraires); honoraires 2024 : 1 mios pour établissement du projet et dépôt DD

FPLC : Par la prise en compte de mesures énergétiques des bâtiments que la FPLC possède.

FIDP : le SFIDP et les FIDP investissent dans la construction et dans la rénovation de leur patrimoine notamment en respectant les normes THPE. Bien que ce parc immobilier enregistre un IDC moyen de 427MJ/m2, les FIDP se sont fixées 5 ans pour rénover les immeubles dépassant 650 MJ/m2 et 10 ans pour rénover les immeubles dépassant 550MJ/m2. Par ailleurs à l'aide de sa Commission Energie et du service dédié à ce domaine, il a également été admis une échéance à 10 ans pour remplacer les 120 chaufferies à énergie fossiles existantes en les raccordant notamment au CAD.

5. ***La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.***

SIG : SIG a mis en place un programme « inclusion » spécifiquement dédié à des personnes en situation de handicap et en marge du marché du travail. Il offre à ces personnes l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle au sein de l'entreprise, en partant du principe que cette expérience sera ensuite valorisable sur le marché du travail et favorisera ainsi leur (ré)intégration dans le monde professionnel. Après 6 mois dans un poste dit « inclusion », ces personnes peuvent aussi postuler à des offres d'emploi internes.

Au 30.09.2023, 7 personnes bénéficient de ce programme et 2 ont trouvé un poste pérenne au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, dans le cadre de notre partenariat avec l'AI, nous proposons chaque année plusieurs missions de stages qui concernent principalement des personnes en situation de handicap. Ces stages nous permettent d'identifier les candidats potentiels pour le programme « inclusion ». Le coût de ces stages est pris en charge par l'AI.

FPAV : 0. Compris de manière générale dans les études sur les quartiers du PAV.

FPLC : Un poste sur les dix de la FPLC est occupé par une personne au bénéfice de l'assurance invalidité (taux d'activité 50 %).

FIDP : Le SFIDP n'a pas pour l'instant participé à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Par ailleurs les locaux actuels ne peuvent pas disposer d'équipement pour personnes à Mobilité Réduite dans les étages supérieurs.

6. ***Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaître le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.***

SIG : SIG n'est pas éligible à ce dispositif et ne l'utilise donc pas.

FPAV : 0

FPLC : Aucun civiliste à la FPLC.

FIDP : Le SFIDP n'a pas engagé de civiliste jusqu'à présent.

7. ***Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.***

SIG : Environ 15% des employé.e.s SIG sont au bénéfice d'un permis G.

FPAV : 0%

FPLC : 0 %

FIDP : 16% soit 9 personnes sur 56.

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

SIG : Le taux d'absentéisme s'est élevé à environ 5% au 30.09.2023.

FPAV : 7 jours maladies sur 1'137 jours de travail cumulés, du 1.1 au 30.09.2023, soit un taux de 0.6%. 0 .- de coûts. Pas d'engagements d'auxiliaire.

FPLC : Aucun auxiliaire engagé en remplacement de personnes absentes.

FIDP : Nous avons engagé deux auxiliaires pour pallier les absences longues durée (congé maternité) soit une personne durant 8 mois et une autre durant 4 mois à 80% / 0,8 sur 45 = 0.56%

POUVOIR JUDICIAIRE

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 11 octobre 2023

Pouvoir judiciaire
M. Olivier Jornot
Président de la Commission de gestion
Case postale 3966
1211 Genève 3

Projet du budget 2024 - questions transversales

Monsieur le Président,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2024. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.

4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétisés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaitre le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.

5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique

d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Remarque : seules les questions n°3 et 4 concernent uniquement le petit Etat. Les autres questions seront transmises aux entités du périmètre de consolidation.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 15 novembre 2023**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire du Pouvoir législatif.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur le projet de budget.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.

F. Baertschi

François Baertschi
Président

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

Examen du projet de budget 2024

Réponses aux questions transversales

Novembre 2023

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

En préambule et s'agissant des enjeux ainsi que des définitions générales, le Pouvoir judiciaire invite la commission des finances à se référer à la réponse fournie par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF).

Pour le surplus, le Pouvoir judiciaire indique que le projet de budget n'est pas construit selon le principe de la budgétisation sensible au genre.

L'égalité de genre de manière plus globale est un principe cardinal dans l'ensemble des processus et accompagne toutes les réflexions de l'institution, y compris la distribution des ressources, étant précisé que près de 70% des magistrates et magistrats titulaires et 75% des membres du personnel sont des femmes. Parmi les pratiques en matière de ressources humaines mises en place et ayant un impact en matière d'égalité de genre, il est par exemple possible de citer le règlement du personnel du Pouvoir judiciaire, entré en vigueur en 2021, qui prévoit notamment la non prise en compte des maladies pré-maternité dans le calcul de l'échéance de la protection du droit au traitement en cas d'incapacité de travail, le calcul d'un bonus pour période éducative lors de la fixation du traitement – tant pour les femmes que pour les hommes – ou encore le remplacement systématique des congés maternité.

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

En préambule, sur ce point également, le Pouvoir judiciaire invite la commission des finances à se référer à la réponse fournie par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF).

S'agissant des mesures spécifiques au Pouvoir judiciaire, la réduction de l'empreinte environnementale constitue l'un des axes stratégiques définis pour la période 2021-2025. La mesure la plus efficace consistera en l'assainissement des bâtiments mis à la disposition de la justice, dans lesquels aucune intervention importante n'a été réalisée depuis plusieurs décennies. Cette mesure est pilotée et financée par l'office cantonal des bâtiments, dans le cadre du projet de préservation du Palais de justice (PPJ) et de projets connexes (par exemple dans le bâtiment des Glacis-de-Rive).

3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel

En 2023, le secteur de la communication du Pouvoir judiciaire est composé de 2.9 ETP, soit :

ETP au 31.10.2023	LIBELLE DE POSTE	Classe
1.0	Directrice de la communication	27
0.9	Webmaster	17
1.0	Chargé de relations medias	23

4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaitre le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même temps, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat

Il est rappelé qu'au vu des compétences attribuées au Pouvoir judicaire, les juristes (greffières-juristes et greffiers-juristes) constituent par définition l'une des fonctions les plus présentes au Pouvoir judiciaire, avec celle de magistrate ou magistrat titulaire et celle de greffière et greffier. Ces membres du personnel sont exclusivement affectés à l'activité judiciaire. Dans sa réponse à la question de la commission des finances, le Pouvoir judiciaire ne prend pas cette fonction en considération et se limite à évoquer les ressources affectées à la gestion des affaires juridiques du Pouvoir judiciaire en tant qu'institution autonome.

Le service des affaires juridiques (SAJ) du secrétariat général du Pouvoir judiciaire est ainsi composé de 4.1 ETP de juristes, contre 2.7 ETP en 2015. Les juristes rattachées au SAJ gèrent les processus contractuels de l'institution et les procédures d'appels d'offres relevant du droit des marchés publics (par exemple en matière de sûreté et de sécurité, ainsi qu'en matière informatique); ils ou elles rédigent les avant-projets de loi ou de règlements à l'attention de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire ou du Conseil d'Etat dans les domaines directement en lien avec l'activité judiciaire; ils ou elles assurent la veille des travaux législatifs et de la jurisprudence; ils ou elles gèrent les premières étapes du recouvrement et du contentieux financier des autorités judiciaires; ils ou elles gèrent le contentieux de la fonction publique au Pouvoir judiciaire; ils ou elles gèrent enfin les demandes d'accès aux documents du Pouvoir judiciaire en concertation avec les juridictions, en application du droit de procédure, de la LIPAD ou de la LArch.

5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées

En préambule et s'agissant de ce point également, le Pouvoir judiciaire invite la commission des finances à se référer à la réponse fournie par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF).

La direction des ressources humaines du Pouvoir judiciaire, qui collabore à cet effet avec le médecin interne du travail, a mis en place un partenariat étroit avec l'office cantonal de l'emploi et avec l'office de l'assurance-invalidité. Avec ce dernier, il met tout en place pour maintenir en emploi des personnes atteintes dans leur santé par des pathologies invalidantes, en adaptant les cahiers des charges, en examinant les postes internes pouvant être plus adaptés à l'évolution de l'état de santé des membres du personnel concerné et en mettant en place des stages et formations permettant aux intéressées et intéressés d'acquérir des compétences nouvelles ou complémentaires permettant une réaffectation. Toujours avec l'office de l'assurance-invalidité, le Pouvoir judiciaire accompagne également les membres du personnel dans une réorientation professionnelle, vers des activités plus en phase avec leur état de santé ou le handicap, lorsque l'activité en milieu judiciaire ne peut être maintenue durablement.

Le Pouvoir judiciaire a notamment réussi à quelques occasions à maintenir en emploi pendant plusieurs années des personnes atteintes de pathologies invalidantes et évolutives, ayant des effets tant physiques que psychiques.

Le Pouvoir judiciaire dispose pour le surplus de locaux très anciens, dans lesquels l'Etat, soit pour lui l'office cantonal des bâtiments, n'a conduit aucune intervention importante depuis plusieurs décennies. Le nombre et l'état des ascenseurs rendent l'accès aux personnes à mobilité réduite particulièrement ardu. Une amélioration de la situation nécessiterait le développement d'un vrai concept de rénovation des locaux et d'adaptation des équipements,

portant sur l'ensemble des sites judiciaires.

Conscient de disposer de locaux patrimoniaux peu entretenus et mal adaptés malgré quelques rares aménagements, réalisés par exemple tant bien que mal à l'entrée du Tribunal civil ou à celle de la Cour de droit public de la Cour de justice, le Pouvoir judiciaire a fait installer des boutons d'appel, permettant aux justiciables et avocates et avocats d'être accompagnés à leur arrivée.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes

Le Pouvoir judiciaire n'emploie à ce jour aucun civiliste.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office

Sur les 720 collaboratrices et collaborateurs que compte le Pouvoir judiciaire au 30 septembre 2023, 39 possèdent un permis G, soit 5.4% du personnel ou 4.5% des effectifs si l'on tient compte des magistrates et magistrats titulaires, qui sont obligatoirement de nationalité suisse et domiciliés dans le canton, dans lequels ils ou elles doivent exercer leurs droits politiques.

8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs

L'analyse des achats effectués par le Pouvoir judicaire fait ressortir les chiffres suivants :

	Genève				Hors Genève				Total	
	CA (CHF)	Nb factures	% CA	% Nb factures	CA (CHF)	Nb factures	% CA	% Nb factures	CA (CHF)	Nb factures
14 - PJ	15'271'068	5'358	75%	71%	4'972'683	2'138	25%	29%	20'243'750	7'496

Ont été exclus de cette analyse, les dépenses liées à l'assistance judiciaire, les frais de curatelles ainsi que les indemnités en application des art. 429 CPP qui ne constituent pas des achats de prestations.

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Le taux d'absence du Pouvoir judiciaire sur 12 mois glissants (octobre 2022 à septembre 2023) est de 8.16% tous motifs confondus. Il est de 6.75% si l'on se limite au taux d'absence maladie (M et MI1). Le recours aux auxiliaires pour remplacer des collaborateurs malades a coûté environ 1.3 MCHF sur la même période.

* * *

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Commission des finances

Genève, le 11 octobre 2023

Cour des comptes
Route de Chêne 54
CP 3159
1211 Genève 3

Projet du budget 2024 - questions transversales

Madame la Présidente,

La Commission des finances a récemment validé les questions transversales qu'elle tient à poser dans le cadre de son examen du projet de budget 2024. Elle vous prie ainsi de les trouver ci-après.

Ainsi la commission des finances souhaiterait avoir les informations suivantes :

1. Le projet de budget 2024 tient-il compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) ? Le cas échéant, dans quelle mesure ?

2. Comment le budget des départements et des entités subventionnées participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants ?

3. La commission souhaite obtenir le nombre de fonctionnaires dédiés, dans chaque département, à la communication et à l'information, ainsi que le détail des classes de ces postes. La réponse devra inclure l'ensemble des postes dédiés à la communication, y compris ceux qui n'ont pas le terme de "communication" dans leur intitulé officiel.

4. Elle souhaite également obtenir le nombre de poste de juristes budgétisés dans le cadre du projet de budget 2024, ceci dans l'optique de connaitre le nombre d'ETP de juristes prévue au 31 décembre 2024 par rapport à l'ensemble des ETP de l'Etat. Dans le même, elle souhaite avoir un comparatif sur dix ans, à date fixe du 31 décembre, présentant l'évolution du nombre de juriste dans l'administration cantonale par rapport à l'ensemble du personnel de l'Etat.

5. La commission aimerait savoir comment le budget des départements et des entités subventionnées participe à l'inclusion des personnes en situation de handicap (montants et mesures) ? Plus largement, la commission souhaite savoir s'il y a une politique d'inclusion qui est mise en place dans les départements ainsi qu'au sein des entités subventionnées.

6. Le nombre de civilistes employés (départements et entités subventionnées) et les incidences sur le projet de budget 2024. La commission aimerait également connaitre le salaire que touchent ces personnes et s'ils apportent une vraie économie ou non. Subsidiairement, la commission souhaite avoir des précisions sur l'intérêt pour les départements et/ou les entités d'employer des civilistes.

7. Le pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G) par direction générale et/ou office.

8. Le pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA, par département et en francs.

9. La commission souhaite connaître le taux d'absentéisme par service, et les coûts engendrés par le remplacement de ces absences longue durée, plus précisément au niveau de l'engagement d'auxiliaires.

Remarque : seules les questions n°3 et 4 concernent uniquement le petit Etat. Les autres questions seront transmises aux entités du périmètre de consolidation.

Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales au plus tard le **mercredi 15 novembre 2023**.

La commission vous prie de bien vouloir adapter vos réponses au contexte juridique et réglementaire de votre institution.

La commission se réserve la possibilité de compléter la liste de questions transversales transmises dans ce courrier, en fonction de l'avancée de ses travaux sur le projet de budget.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.

François Baertschi
Président

COUR DES COMPTES

Cour des comptes
République et canton de Genève

Cour des comptes
54 route de Chêne
1208 Genève
Tél. : +41 (0)22 388 77 90
https://www.cdc-ge.ch

Monsieur
François BAERTSCHI, *président de la Commission des finances du Grand Conseil*
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 25 octobre 2023

Examen du projet de budget 2024 (PB2024) – Questions transversales

Monsieur le président,

Nous accusons réception de votre courrier du 11 octobre 2023 et y répondons comme suit.

1) Prise en compte du principe de la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) dans le PB2024 et – le cas échéant – dans quelle mesure.

   La Cour ne prend pas en compte ce thème lors de l'établissement de son budget.

   94 % des charges du PB2024 de la Cour des comptes consistent en des charges de personnel. Lors de tout recrutement, l'institution favorise, à connaissances et compétences égales, l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, à ce jour, la Cour emploie 52 % de femmes.

2) Comment le PB2024 participe-t-il à la lutte contre le réchauffement climatique du point de vue des mesures et des montants.

   Étant donné la nature des charges de la Cour des comptes (94 % de dépenses de personnel), son PB2024 n'a pas d'emprise sur cette problématique. Cela étant, l'institution privilégie les mesures de lutte contre le réchauffement climatique, même si cela est à plus petite échelle. Par exemple, afin de promouvoir l'utilisation des transports publics, les abonnements TPG sont remboursés à hauteur de 80 % aux collaborateurs-trices et magistrats.

   La Cour des comptes a mené des missions sur la transition énergétique afin de s'assurer que l'administration et les ÉPA sont organisés de manière à pouvoir atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'État.

3) Nombre de collaborateurs-trices dédiés à la communication et à l'information, ainsi que les classes de ces postes.

   Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière n'emploie pas de collaborateur-trice dédié exclusivement à la communication et à l'information.

4) Nombre de poste de juristes budgétisés dans le PB2024 et évolution de ces postes sur dix ans.

COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Ne s'applique pas à la Cour des comptes. Cette dernière n'emploie pas, et n'a pas employé au cours des dix dernières années, de collaborateur-trice juriste.

5) Comment le PB2024 participe-t-il à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Une politique d'inclusion est-elle mise en place.

La Cour n'a personne dans son équipe qui a été annoncée en situation de handicap et qui nécessiterait un accompagnement de la part de l'employeur.

6) Nombre de civilistes employés, salaires perçus par ces personnes et incidences sur le PB2024, ainsi qu'intérêt pour la Cour des comptes d'employer des civilistes.

La Cour des comptes n'emploie pas de civilistes. La Cour n'est toutefois pas opposée par principe à envisager l'engagement d'un civiliste qui présenterait les compétences requises.

7) Pourcentage de travailleurs frontaliers (permis G).

La Cour des comptes emploie à ce jour quatre collaborateurs-trices avec un permis G, ce qui représente 14.29 % de ses effectifs en nombre de personnes.

8) Pourcentage de fournisseurs domiciliés à Genève dans les achats effectués par la CCA et l'OCBA.

La Cour des comptes laisse la CCA et l'OCBA répondre directement concernant les achats qu'ils effectuent pour la Cour des comptes.

9) Taux d'absentéisme et coûts engendrés par le remplacement des absences longue durée.

Hors magistrats, la répartition du taux d'absence de l'année civile 2022 était la suivante :

	Taux d'absence
Taux d'absence avec congés maternité	5.6 %
Taux d'absence sans congés maternité	5.1 %

En 2022, la Cour des comptes n'a été concernée que par un seul cas d'absence longue durée, pour raison de pré-maternité/maternité. Le coût de remplacement a été couvert par les indemnités perçues (assurance perte de gain maladie et allocations fédérales).

Nous tenant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes

Sophie FORSTER CARBONNIER, présidente

François PAYCHÈRE, magistrat